

# JEANNE D'ARC

PAR

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

HACHETTE ET C^IE
1911



# JEANNE D'ARC

PAR

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HACHETTE ET Cie

1911

J H McShane
Roma 14/VI/20

# JEANNE D'ARC



# JEANNE D'ARC

PAR

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HACHETTE ET C^IE
1911

# *PRÉFACE*

*Voici un nouveau livre sur Jeanne d'Arc : en le composant, je n'ai nullement prétendu faire œuvre d'érudit; je n'apporte aucune lumière nouvelle. Tout simplement, ai-je tenté d'exprimer ce que j'avais éprouvé devant cette naïve et claire figure. Je n'ai pas choisi le sujet, il m'a choisi. Désireux de savoir et de comprendre, je me suis approché, j'ai admiré; après avoir étudié, comparé, réfléchi, j'ai écrit : c'est toute la genèse du présent ouvrage.*

*Si j'ai eu un parti pris, ç'a été d'essayer de rétablir, autour de cette admirable Française, l'accord de tous les Français. Un peuple à qui est confié le dépôt d'une telle gloire lui doit de le garder fidèlement et solidairement. Ni intolérance, ni ingratitude, tel est le devoir national à l'égard de cette femme immaculée, qui n'a paru que pour aimer, servir, mourir. Tant de simpli-*

*cité et de grandeur n'est-il pas en droit d'exiger de nous un peu de tolérance mutuelle et de bonne volonté?*

*Si cet accord et cette pacification sont impossibles, qu'on se laisse ravir, du moins, à l'attrait d'une si belle histoire, — incomparable légende qui est la simple vérité! La figure de Jeanne, debout aux confins de deux âges, s'illumine d'un double reflet, baignée aux dernières lueurs du moyen âge qui tombe, dorée des premiers rayons de la Renaissance qui se lève. Sa vie est une suprême chanson de geste : mais, quand elle fleurit, Louis XI, le maître des grands réalistes, est né. Contacts et contrastes surprenants, qui prolongent, à travers l'histoire, l'écho de la conversation entre Charles VII et Baudricourt, d'après la vieille* Pastourelle :

CHARLES VII.

*« — Pensez-vous qu'il y ait du vray en tout ceci? »*

BAUDRICOURT.

*« — Je le crois sans douter, et du divin aussi. »* (1)

*Si persévérantes et si précises qu'aient été les recherches consacrées, jusqu'ici, à la vie de l'héroïne, on ne la connaîtra que quand on l'aura entourée de la représentation de tout son siècle.*

*(1)* Les Amantes *ou* la Grande Pastorelle, *par Nicolas Chrestien; Rouen, 1613, in-12. — A la suite du* Mystère d'Orléans, *1862, in-4 (p. 796).*

## PRÉFACE.

*Le XV^e siècle, voilé par l'éblouissement de la Renaissance, caché derrière le hérissement innombrable et épineux des vieilles écritures, reste indéchiffré. Seule, une entreprise résolue et méthodique parviendrait à découvrir l'arcane. Cette enquête n'est que commencée; l'heure est venue de la pousser à fond.*

*Tout d'abord, il est à souhaiter que l'érudition de notre temps, mieux armée, reprenne l'œuvre de Jules Quicherat, devenue fort rare et véritablement insuffisante, et qu'on donne au public, un "Trésor" de Jeanne d'Arc, un recueil où les textes soient réunis, vérifiés, commentés. La comparaison des sources et des manuscrits offrirait plus d'un élément nouveau à la critique. Une de nos grandes sociétés d'histoire, ou mieux encore, l'Institut de France, s'honorerait en abordant, à bref délai, une telle entreprise.*

*De même, des recherches plus approfondies devraient être faites dans les archives italiennes. On ne peut espérer, assurément, une seconde découverte comparable à celle de la* Chronique *de Morosini: mais le dernier mot n'est pas dit. Il y aurait à compulser, avec méthode, les archives des ordres religieux (et, en particulier, des Ermites de Saint-Augustin): on trouverait, dans ces monuments, des indications sur les directions données*

*par les chefs d'ordre, au sujet des grandes questions qui ont agité le XV^e siècle.*

*Les archives du Vatican ne nous réservent-elles aucune surprise? Il n'est guère admissible que, durant tout le temps de la mission de Jeanne d'Arc et pendant les six longs mois du procès, Rome n'ait rien su, rien entendu, qu'elle ait tout ignoré ou qu'elle ait, depuis, tout oublié. Morosini fait allusion, plusieurs fois, à des communications qui auraient été faites, à Rome, par Charles VII(1); on sait que l'Université de Paris a rendu compte du procès au Saint-Siège(2). Ces pièces ont-elles disparu? Si les recherches aux archives du Vatican ont été infructueuses jusqu'ici(3), il n'est pas impossible qu'elles soient, un jour, plus heureuses. Il serait facile d'établir le fait de communications constantes entre la Royauté française et la Papauté, à cette époque. Le Journal et la correspondance de Morosini suffiraient pour prouver, qu'en Italie, on suivait attentivement les événements qui accompagnaient l'apparition de Jeanne d'Arc. Un clerc français,*

*(1)* Journal de Morosini, *publié par G. Lefèvre-Pontalis pour la* Société de l'Histoire de France *(t. III, pp. 54, 60, 233, etc.).*

*(2) Le document est publié par J. Quicherat :* Copia litterarum Universitatis Parisiensis, missarum dominis Papœ, Imperatori et Collegio Cardinalium. (Procès; *t. I, p. 496-499.)*

*(3) V. ce que dit le P. Ayrolles,* La Vraie Jeanne d'Arc *(t. III, p. 577).*

*de la suite de Martin V, notait avec enthousiasme les progrès de la mission, en signalait le caractère divin, immédiatement après la délivrance d'Orléans, et donnait un portrait exact de la Pucelle, dans cette note si précieuse ajoutée au* Breviarium historiale *et que L. Delisle a publiée* (1). *Je sais qu'il s'agit d'une des époques les plus troublées de l'histoire de Rome. Mais Martin V et Eugène IV, qui occupaient alors le trône pontifical, avaient une chancellerie fonctionnant régulièrement; les ambassades du Roi auprès du Saint-Siège et du Saint-Siège auprès du Roi, sont mentionnées, au temps de Jeanne. Peut-être retrouvera-t-on, dans quelque réduit ou dans quelque armoire secrète, les éléments d'une réponse à cette question si grave: quels furent les sentiments de Rome au sujet de Jeanne d'Arc?*

*Une enquête analogue devrait être poursuivie en Angleterre et en Écosse. Les érudits anglais s'en tiennent généralement aux publications des érudits français. Les relations de la France, de l'Angleterre et de l'Écosse pendant la guerre de Cent ans, ont laissé, pourtant, des preuves sans nombre dans les archives du Royaume-Uni. Les registres de correspondance, les comptes publics et privés,*

*(1)* Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc, *publié par L. Delisle, Champion, 1885, in-8°.*

*les témoignages de toutes sortes, reposant dans les dépôts de documents les plus intacts qui soient au monde, combleraient, sans doute, bien des lacunes* [1].

*Si abondantes qu'aient été les publications récentes sur l'histoire des ducs de Bourgogne, les recherches nouvelles dans leurs archives, trop dispersées, fourniraient aussi un butin précieux. La Bourgogne, puissance morte jeune, n'a pas rempli sa destinée : son histoire s'est trouvée disloquée comme son territoire; on ne sait où la trouver, à Lille, à Dijon, à Bruxelles, à Paris, à Vienne. C'est un des plus beaux sujets d'études que présentent les annales de l'Europe. Après le travail de M. E. Petit, complétant les recherches de ses prédécesseurs, les Dom Plancher, les Barante, les Laborde, après l'excellente* Histoire de Belgique *de M. Pirenne, il reste à reprendre, par le détail, les points particuliers où le nœud se serre.*

*(1) Le livre de M. A. Lang,* The maid of France, *d'ailleurs exact et distingué, n'a rien d'original au point de vue de la documentation. Il y a un petit volume de M. Rabbe,* Jeanne d'Arc en Angleterre, *consacré, surtout, à exposer l'attitude des historiens anglais et de la littérature anglaise à l'égard de Jeanne d'Arc. — En dehors de l'incomparable recueil de Rymer, la plus précieuse publication est celle de M. Joseph Stephenson,* Letters and Papers illustrative of the wars of the English in France, during the reign of Henry the sixth; *1864, 3 vol. in-8°. — Je mentionnerai encore le livre de Delpit :* Collection de documents français qui se trouvent en Angleterre, *1847, in-4°; et Mirot et Deprez :* Les Ambassades anglaises pendant la guerre de Cent ans, *Catalogue, dans* Bibliothèque de l'École des Chartes, *t. LXI et sq. (trois articles).*

*Le jour où on aura révélé le fond des sentiments et le dessous des ambitions "bourguignonnes", on aura donné, au point de vue politique, la clef de l'histoire de Jeanne d'Arc.*

*Il serait désirable, enfin, que des études biographiques complètes fussent consacrées aux principaux personnages du drame et, tout d'abord, à Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui a besoin, si j'ose dire, de se justifier, puis à l'évêque de Beauvais, Cauchon, dont le rôle n'a pas encore été étudié dans son ensemble (1). Les rapports qui ont existé entre ces deux hommes, dont l'un était le métropolitain de l'autre, éclaireraient, probablement, les singulières machinations qui ont préparé la capture et la mort de l'héroïne.*

*Peut-être de nouvelles recherches dans les archives du Poitou ou du Parlement de Poitiers finiraient-elles par mettre sur la trace des procès-verbaux de l'enquête que les gens du Roi firent, dans cette ville, quand la Pucelle, au début de sa mission, fut soumise à leur examen par Charles VII. Les procès-verbaux, n'ayant pas été produits au procès de réhabilitation, on en a conclu, un peu rapidement, qu'ils avaient été détruits. De*

*(1) Il existe une étude distinguée de M. Sarrazin,* Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc; *Champion, 1901.*

*tels documents ont la vie dure; on peut espérer, encore, qu'ils reparaîtront un jour.*

*On le voit, le champ qui reste à parcourir, — sans parler de l'imprévu, — est assez vaste pour qu'il occupe encore plus d'une génération; or, tant que ces grandes substructions ne seront pas achevées, il sera impossible d'édifier une histoire complète de Jeanne d'Arc. Aussi, en présentant au public un court récit de cette admirable existence, me suis-je attaché surtout à examiner les grands problèmes qu'elle pose, problèmes qui seront, longtemps encore, livrés à la discussion des hommes.*

*Je me suis efforcé de reconnaître la valeur personnelle de Jeanne d'Arc, d'étudier son rôle auprès du Roi, de signaler les initiatives qui lui appartiennent en propre, notamment la décision de la marche sur Reims et l'action énergique pour la défense de Compiègne. Ainsi, j'ai été amené à relever les raisons, les mobiles, les passions auxquels obéissaient les hommes qui l'ont abandonnée, ceux qui l'ont condamnée.*

*Entourée ainsi, plus étroitement, du monde où elle vécut, mieux expliquée par les actions qu'elle produisit, Jeanne n'en paraît que plus grande : en est-elle moins énigmatique? Que Jeanne d'Arc ait obéi directement à l'inspiration divine, ou qu'elle*

*ait reçu l'ordre supérieur qui lui imposait sa mission, sans l'intervention du miracle, il n'y a aucun péril à reconnaître, en elle, une femme à la grande intelligence et " au grand cœur ", comme elle disait elle-même. Il n'est pas nécessaire que les êtres qui traduisent, ici-bas, les hautes directions de l'Être, soient des individualités passives et pour ainsi dire amorphes. Leur grandeur ne saurait diminuer la grandeur infinie dont ils sont les instruments.*

*Jeanne d'Arc est venue parce que son siècle était malheureux : si elle est sortie de son village, si elle a combattu, c'est " parce qu'il y avait une grande pitié au royaume de France ". Ce siècle, ce temps, ce pays sont les excitateurs indispensables de l'extraordinaire apparition. Pour essayer de connaître Jeanne, il faut, de toute nécessité, déterminer les circonstances où elle s'est produite. Son époque entière la souleva pour ainsi dire, et la présenta à la décision qui la choisit.*

*Pour comprendre ces enchaînements extraordinaires, la documentation écrite ou imprimée ne suffisait pas; il m'a paru qu'il fallait autre chose : l'image. En ce temps-là, les masses populaires s'instruisaient, surtout, par les représentations plastiques. On sait les vers mis, par Villon, dans*

*la bouche de sa mère, qui fut, ou peu s'en faut, une contemporaine de Jeanne d'Arc :*

> *Femme je suis, povrette et ancienne,*
> *Ne rien ne sais, oncques lettres ne lus.*
> *Au moûtier vois, dont suis paroissienne,*
> *Paradis peint où sont harpes et luths,*
> *Et un enfer où damnés sont boulus :*
> *L'un me fait peur, l'autre joie et liesse...*

*C'est par la vision de ce monde des images, peintes ou sculptées aux "moûtiers" et aux cathédrales, que se formaient ces âmes simples. Pour les approcher, rien n'est plus naturel que de recourir à l'iconographie du temps, telle qu'elle s'épanouit dans la merveilleuse fertilité de la gravure sur bois.*

*Jeanne d'Arc mourut au moment où Gutenberg inventait l'imprimerie. La gravure sur bois, la xylographie, avait fait ses premiers essais, alors que la Pucelle vivait encore. Jeanne put voir, portées jusqu'aux marches de Lorraine par la boîte du colporteur, quelques-unes des images qui, dérivées des miniatures et des vitraux, servirent de prototypes à l'illustration des livres d'heures, des missels, des romans de chevalerie et des " Mers des Hystoires "* (1).

*(1) Voir le saint Christophe, gravé sur bois en 1423, reproduit ci-dessous, et une planche du* Cantique des cantiques, *paru en Flandre, vers la même époque, dans Bouchot,* L'Œuvre de Gutenberg, *1887, in-8° (p. 15).*

## *PRÉFACE.*

*Les contemporains de Jeanne qui lui survécurent et qui prolongèrent leur existence jusque dans les dernières années du XVe siècle, assistèrent à la pleine floraison d'un art nouveau humanisant, pour ainsi dire, la décoration traditionnelle des Églises. Ces images, se répandent bientôt. Telles qu'elles subsistent, dans des recueils et des livres devenus très rares, conçues et exécutées par des hommes qui avaient éprouvé les mêmes émotions, reçu les mêmes idées, joui des mêmes spectacles dont s'étaient formés l'esprit et l'âme de Jeanne, je les ai rassemblées autour d'elle. Ces artistes anciens ne sont-ils pas les meilleurs des illustrateurs? La naïveté même de ces figures, dans leur art parfois si souple, si savant et si fin, tant de candeur et tant d'élégance, tant de sincérité et tant de raffinement,... il me semble que rien ne peut mieux nous acheminer vers l'idée que Jeanne se faisait des choses, quand son clair regard se posait autour d'elle.*

*Je dois ajouter quelques indications utiles pour la lecture de l'ouvrage. En vue d'éviter de trop nombreuses notes de renvoi à la publication, continuellement citée, de Jules Quicherat, j'ai intercalé, dans le texte, sous la rubrique* Procès, *l'indication du tome et de la page.*

## *PRÉFACE.*

*On trouvera, à la fin du volume, une* Table des gravures, *avec la mention des ouvrages auxquels elles sont empruntées, et l'explication des sujets qu'elles représentent.*

*Je ne dirai jamais assez tout ce que je dois aux concours et aux collaborations qui me sont venus en aide. MM. Rebelliau et Dehérain de la Bibliothèque de l'Institut, MM. Mortreuil, Viennot, Courboin, de la Bibliothèque Nationale, ont facilité mes recherches avec une complaisance et une bonne grâce infatigables. Je remercie aussi MM. Leclère, libraire à Paris, J. Rosenthal, libraire à Munich, O. de Marinis, libraire à Florence, pour les communications qu'ils ont bien voulu me faire de "bois" devenus fort rares. Je dois beaucoup à l'obligeance de M. Dupré, directeur de l'Imprimerie Nationale, et de M. Héon, chef de service, qui m'ont permis de puiser aux collections réunies pour l'admirable publication de l'*Histoire de l'Imprimerie en France, *par le regretté M. Claudin.*

*Je ne saurai dire ma gratitude pour M. le comte de Maleyssie qui m'a autorisé à joindre aux cinquante exemplaires en grand papier du présent ouvrage, les cinq lettres originales de Jeanne d'Arc, reproduites par les procédés impeccables de M. Marty.*

*PRÉFACE.*

*Mon ami, l'illustre artiste A. Lepère, a disposé, lui-même, le titre et la couverture du livre. Je dois remercier surtout, en terminant, M. Roger Favier, jeune graveur du plus réel talent, qui a été mon collaborateur assidu pour l'exécution artistique du volume. Que ces concours et tant d'autres, qui se sont offerts libéralement à moi, trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.*

Paris, 1er Mai 1911. G. H.



## *LIVRE PREMIER*

# ⚜ SIMPLE HISTOIRE DE JEANNE D'ARC ⚜ ⚜ ⚜ ⚜

# SIMPLE HISTOIRE DE JEANNE D'ARC



## I. LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC. — LES VOIX.

Jeanne la Pucelle, appelée d'Arc ou Daix, du nom de son père, ou encore, comme elle le dit elle-même, Romée, du nom de sa mère, naquit à Domremy, hameau situé sur la Meuse, et ne faisant qu'une paroisse avec le village de Greux. (*Procès;* I, 46.)

Domremy et Greux « étaient du Barrois, sous la mouvance de France, frontière de Champagne et de Lorraine, assez près et au-dessus de Vaucouleurs, petite ville sur la même frontière qui est de domination française » [1]. Le Roi de France revendiquait une autorité directe sur toute cette région.

(1) Lenglet du Fresnoy, *Histoire de Jeanne d'Arc.* (T. I, p. 2.)

L'incertitude qui régnait sur ces prétentions, en vertu des droits anciens du comté de Bar et de l'évêché de Toul, explique que Jeanne d'Arc ait été nommée, traditionnellement, « la bonne Lorraine », alors qu'elle était considérée et se considérait, elle-même, comme Française. Les documents contemporains, même parmi ceux qui la font naître en Barrois, lui attribuent toujours, et avec raison, la nationalité française :

> Quant est de l'ostel de mon père,

lui fait-on dire à elle-même,

> Il est en pays Barrois,
> Honneste et loyal François (1).

Le père de Jeanne d'Arc était, peut-être, originaire du village d'Arc (maintenant Art-sur-Meurthe), près de Saint-Nicolas-du-Port. Après avoir habité à Ceffonds, il vint s'installer à Domremy, quand il épousa Élizabeth ou Zabillet Romée, originaire de Vou-



thon, près de Greux-Domremy, qui fut la mère de Jeanne d'Arc.

On accepte, généralement, comme date de la naissance de

(1) *Mystère du siège d'Orléans, Collection des Documents inédits de l'Histoire de France* (p. 398). — V. la discussion relative à la nationalité de Jeanne d'Arc, ci-dessous : la *Formation*.

Jeanne, le 6 janvier 1412. Ses parents eurent cinq enfants, trois fils et deux filles. Jeanne, la plus jeune des filles, fut baptisée à Domremy. Dans son village, on l'appelait Jeannette. Sa sœur s'appelait Catherine.

Jeanne grandit près de ses parents, paysans de condition modeste, mais estimés de tous; elle fut occupée, comme ses frères et sœur, aux travaux des champs et de la maison. « Pour coudre et filer, disait-elle à son procès, je ne crains femme de Rouen. » Comme elle gardait, parfois, les bêtes au pâturage, on dit qu'elle était une « bergerette ». Elle n'apprit ni à lire ni à écrire, et ne savait, dit-elle, « ni A ni B ». (*Procès;* III, 74.) Mais sa mère, « et nul autre que sa mère », lui enseigna sa créance et ses prières, le *Pater,* l'*Ave Maria,* le *Credo.* Elevée pieusement, elle fréquentait l'église dédiée à saint Remy et toute voisine de la maison paternelle. Le tintement de la cloche, l'émouvait profondément; quand elle était aux champs et qu'elle l'entendait, elle s'agenouillait et priait.

Au procès de Jeanne, ses ennemis, qui prétendaient la faire passer pour sorcière, alléguèrent certaines superstitions locales subsistant à Domremy, comme partout ailleurs : les fées, disait-on, apparaissaient sous un hêtre ancien, nommé le « Beau May », près d'une fontaine peu éloignée du village, la fontaine des Groseillers; à certaines époques de l'année, les habitants du pays y célébraient des cérémonies traditionnelles, qui furent considérées comme suspectes; les fiévreux s'y baignaient pour obtenir guérison. A une demi-lieue de la maison de Jeanne, sur le coteau, un bois de chênes domine la vallée: c'est « le bois chesnu »: à ce fait on rattacha une prophétie plus ou moins authentique, attribuée à Bède le Vénérable, à Merlin, à la Sibylle, annonçant qu'une vierge viendrait pour le salut du royaume:

> Car Merlin, et Sebile, et Bede,
> Plus de mille ans a, la veirent
> En esperit, . . . . . . . .

dit Christine de Pisan, dès 1429.

Jeanne, interrogée plus tard sur ces divers points, répondit avec beaucoup de simplicité qu'elle ne savait, de tout cela, que ce qu'on

en disait dans le pays; elle allait jouer et mettre des couronnes au « Beau May », avec les enfants du village, à la « fête des Fontaines ». Mais elle n'a jamais vu de fées et n'a jamais cru à ces contes de bonnes femmes. En fille catholique, elle disait ses prières dans l'église de Domremy, où se trouvait une statue de sainte Marguerite qui existe encore, à Maxey où on vénérait saint Michel et à l'ermitage de Bermont, devant la statue de la Sainte Vierge qui subsiste également; elle y brûlait des cierges. Quand elle fut en âge, elle se confessa au curé de Greux-Domremy et elle recevait l'Eucharistie au jour de Pâques.

Dès que Jeannette eut la connaissance des choses, elle entendit parler de la guerre étrangère, de la guerre civile et des misères affreuses qui accablaient la France. Domremy était situé sur la grand'route qui fait communiquer la Belgique et les provinces Rhénanes avec les deux Bourgognes, et, au delà, avec la Savoie et l'Italie. Les cavaliers, porteurs de dépêches, les moines, les soldats allant et venant du nord au midi et du midi au nord, passaient devant sa porte.

La bataille d'Azincourt où les Français furent vaincus par les Anglais et où s'anéantit la fleur de la noblesse, eut lieu en 1415, comme Jeanne avait trois ans. Charles VI, frappé de folie dès 1392, avait abandonné le gouvernement à ses parents qui se disputaient l'autorité. Paris est mis à feu et à sang par les luttes des Armagnacs et des Bourguignons. Rouen est prise par les Anglais après une héroïque résistance, en 1419, et toute la Normandie est conquise. Le dauphin Charles gère le royaume pendant la maladie de son père. Ses familiers massacrent, au pont de Montereau, Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Cette violence, qui n'est, d'ailleurs, qu'une vengeance de l'assassinat du duc d'Orléans, tué, douze ans auparavant, à la rue Barbette, rend les querelles intestines plus implacables. La femme de Charles VI, Isabeau de Bavière, et Philippe le Bon, fils et successeur de Jean sans Peur, signent, avec les Anglais, le traité de Troyes qui livre la France à l'Angleterre. Le vainqueur d'Azincourt, Henri V, par suite de son mariage avec Catherine, fille de Charles VI, est reconnu régent du royaume de

France, et ses héritiers succèderont à la couronne. La Bourgogne et l'Angleterre se partagent les dépouilles de la royauté française. Le 1er décembre 1420, Charles VI, toujours fou, Isabeau de Bavière, Henri V d'Angleterre et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, unis par ce pacte déplorable, faisaient, ensemble, leur entrée à Paris.



Le dauphin Charles est obligé de se réfugier dans les provinces d'outre-Loire qui seules, lui restent fidèles. Il soutient la lutte contre les deux adversaires également redoutables, l'Anglais et le Bourguignon. Le 13 août 1422, le roi Henri V meurt presque subitement à Vincennes. Charles VI le suit de près, le 22 octobre de la même année. Henri VI, fils de Henri V, un enfant au berceau, est reconnu par les Anglais et les Bourguignons, comme l'héritier des deux royaumes. Ses oncles, le duc de Bedford et le cardinal de Winchester, sont ses tuteurs et régents pendant sa minorité.

Par contre, le dauphin Charles est proclamé Roi par ses fidèles sujets, mais loin de Paris et de Reims qui sont les lieux consacrés : c'est le « Roi de Bourges ».

Le 13 juillet 1423, les troupes françaises sont battues à Cravant; elles le sont, de nouveau, à Verneuil, le 17 août 1424. On dirait que la nationalité française s'effondre dans ces deux désastres succédant à tant d'autres. Charles VII ne possède plus, au nord de la Loire, que quatre places de quelque importance : le Mont-Saint-Michel, à l'Ouest, Tournai, au Nord, Vaucouleurs, à l'Est, Orléans, au Centre.

JEANNE D'ARC ENTEND LES « VOIX ».

A Vaucouleurs et dans la région, tandis que les pays voisins, notamment la Champagne, la Lorraine, le Barrois se sont déclarés pour la cause anglo-bourguignonne, les cœurs sont restés fidèles à la cause légitime. Un rude soldat, Robert de Baudricourt, commande cette place. Des maraudeurs, des « brigands », comme on disait en ce temps-là, courent la contrée. Par surcroît, la guerre de succession de Lorraine éclate en juin 1425. Partout, les populations fuient devant les meurtres, les pillages, les incendies : l'émotion et la crainte se propagent. L'heure approche où les dernières places fidèles seront assiégées et où ces lointaines contrées de l'Est seront entraînées dans la catastrophe qui accable le royaume.

Jeanne a raconté, elle-même, devant ses juges, — ce qu'elle n'avait dit à personne auparavant, sauf à Charles VII, — qu'un jour, comme elle avait environ treize ans, en été, vers midi, dans le jardin de son père, elle entendit une voix, sur la droite, du côté de l'Église; cette voix s'adressait à elle et lui disait de se bien conduire. La voix était accompagnée d'une lumière, du même côté, sur la droite. La première fois, Jeanne eut grand peur. Puis, elle comprit que cette voix lui venait de par Dieu et, à la troisième fois qu'elle l'eut entendue, elle connut que c'était la voix d'un ange et que cet ange était saint Michel; il lui apparut vêtu comme un chevalier, entouré de beaucoup d'autres anges.



La voix, qu'elle entendit souvent, lui répétait de se bien conduire, de fréquenter l'Église; elle lui dit, ensuite, qu'elle devait, de toute nécessité, venir en France. Après saint Michel, ce furent deux saintes, sainte Catherine et sainte Marguerite qui apparurent à Jeanne, et il en fut ainsi pendant cinq ans. L'ange et les saintes venaient deux ou trois fois par semaine et encourageaient la jeune fille de leurs conseils, lui

répétant souvent qu'il fallait partir et aller en France. Les voix insistaient et lui enjoignaient de ne plus perdre de temps.

Plus tard, quand Orléans fut assiégée, les voix disent à Jeanne qu'il fallait partir, qu'elle délivrerait cette ville. Elle n'avait qu'à se rendre auprès de Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs; il lui donnerait des hommes pour la conduire en sûreté. Jeanne se défendait; elle disait qu'elle était une pauvre fille, ne sachant ni monter à cheval ni faire la guerre. Les voix la pressaient toujours; les saintes venaient près d'elle, familièrement; elles l'approchaient et, si elle se mettait à genoux, la relevaient, et lui donnaient l'accolade.



Legende de saincte katherine.

Jeanne comprit qu'elle était choisie par Dieu; elle finit par s'incliner devant la volonté céleste.

Elle présenta aux saintes un anneau que ses parents lui avaient donné et sur lequel était inscrite la devise : *Jhesu Maria.* Les saintes touchèrent l'anneau. Entre leurs mains, elle fit vœu de virginité.

Tout cela se passait à l'insu du père de Jeanne. Il avait vu en songe sa fille partant avec des hommes d'armes et il avait été si ému qu'il avait dit aux frères de Jeanne : « Si je cuidoys que la chose advensist que j'ay songié à elle je voudrois que la noyassiez; et se vous ne le faisiez, je la noièrois moy-même. » Malgré tout, elle se décida : « Puisque Dieu

le commandoit, dit-elle elle-même, il le convenoit faire; eut-elle eu cent pères et cent mères, eut-elle été fille de roi, qu'elle fut partie quand même. »

Cependant, la guerre se rapprochait des régions de l'Est. Quelques places tenaient encore. Un chef bourguignon de haut parage, Antoine de Vergy, fut chargé, par le régent anglais Bedford, de les soumettre. Le bruit se répandit que Vaucouleurs allait être assiégé. C'est alors que Jeanne, pour exécuter le projet que l'insistance des voix avait désormais ancré dans son esprit, se confia à un de ses parents, fils d'un frère de sa mère et qu'elle appelait son oncle, Durand Lassart (ou Laxart).

Elle alla demeurer huit jours chez celui-ci, à Burey-le-Petit (1), et lui demanda de la conduire à Vaucouleurs. Ils se rendirent ensemble près de Robert de Baudricourt (fin mai 1428). Quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, Jeanne le reconnut, d'après les signes donnés par ses voix.

Elle dit à Robert qu'il était nécessaire qu'elle allât en France; elle ajouta : « Je suis venue à vous, de la part de Messire, pour que vous mandiez au Dauphin de se bien tenir et qu'il n'engageât pas la bataille avec ses ennemis et que Dieu lui enverrait du secours avant la mi-carême. » Robert de Baudricourt la reçut fort mal et, après un court entretien, où il la tourna en raillerie, il dit à l'oncle Lassart que le mieux serait de la ramener chez ses parents, après lui avoir appliqué quelques bonnes gifles.

Les coureurs ennemis parurent dans le pays. Les habitants de Domremy s'enfuirent jusqu'en Lorraine, à Neufchâteau. Jeanne d'Arc, avec son père et sa mère, avec ses frères, sa sœur, ses belles-sœurs, fit partie de l'exode. Elle eut, en ce temps-là, une autre tribulation. Un jeune homme de Domremy la poursuivit devant le juge ecclésiastique de Toul, en exécution d'une promesse de mariage qu'il aurait obtenue d'elle : Jeanne jura qu'elle n'avait jamais fait une telle promesse, et quoique son père lui-même fût favorable à la prétention du jeune homme, le juge donna raison à Jeanne.

(1) Soit Burey-la-Côte, soit Burey-en-Vaux : les deux sont sur le chemin de Vaucouleurs.

## JEANNE D'ARC PART POUR CHINON.

Le séjour à Neufchâteau fut de courte durée. Les Anglo-Bourguignons quittèrent le pays. Au retour, les habitants de Domremy trouvèrent le pays dévasté, l'église incendiée. L'hiver se passa dans ces tristesses. On apprit que les Anglais pressaient le siège d'Orléans et celui du Mont-Saint-Michel. Tout paraissait perdu.

Jeanne revint à Vaucouleurs; cette fois, elle était résolue; elle dit à Guillemette, fille du laboureur Gérard de Greux : « Adieu, je vais à Vaucouleurs ! » et à Mengette, son autre amie : « Adieu ! je te recommande à Dieu. » Elle descendit chez une amie, femme de Henri Le Royer et se présenta de nouveau devant Robert de Baudricourt. Celui-ci l'envoya, toujours accompagnée de l'oncle Lassart, auprès du duc Charles de Lorraine qui l'interrogea et lui remit un léger présent. Jeanne revint près de Robert de Baudricourt; elle lui dit, avec une insistance extraordinaire, que le temps pressait, que le Dauphin venait de perdre une nouvelle bataille sous Orléans (on apprit bientôt, en effet, qu'une armée de secours française avait été battue à la journée des Harengs). Robert de Baudricourt se décida alors à la laisser partir.

Il remit à Jeanne des lettres pour le Roi et une épée; des gens de Vaucouleurs lui achetèrent un habit d'homme, un cheval; et, avec une petite escorte composée de quatre hommes d'armes, de deux serviteurs, accompagnée, peut-être, d'un de ses frères, Jean, elle partit pour Chinon où se trouvait, alors, le dauphin Charles. Baudricourt lui dit, au départ : « Allons, va ! et advienne que pourra ! »



Jeanne et sa petite troupe, ayant quitté Vaucouleurs sur la fin de février 1429, chevauchèrent pendant onze jours. Ils passèrent par Saint-

Urbain, Auxerre, Gien, Sainte-Catherine de Fierbois où Jeanne fit ses dévotions.

Ils avaient, selon la propre parole de Jeanne, fait cent cinquante lieues dans un pays souvent occupé par l'ennemi, couvert de rôdeurs et de coupeurs de routes; ils avaient passé des rivières, traversé des villes, voyagé de jour et parfois de nuit, couché, plus d'une fois, à la belle étoile, dans cette fin pénible d'un hiver rigoureux et ils avaient échappé à tous les périls du chemin. Jeanne, au cours de ce long voyage, n'avait inspiré aux hommes d'armes grossiers et, d'abord, assez mal disposés, que respect et vénération; ils reconnaissent que, pas une fois, elle ne leur avait inspiré un désir charnel. Elle leur paraissait une fille bonne, aumônière, pieuse, toujours en entretien avec Dieu, se détournant de son chemin pour entendre les offices.

De Sainte-Catherine de Fierbois, après avoir prié devant l'autel,



## L'ENTRETIEN DE CHARLES VII ET DE JEANNE D'ARC.

Jeanne envoya un messager à Charles VII pour annoncer sa venue, lui soumettre les lettres par lesquelles Robert de Baudricourt la recommandait et demander à être reçue.

Arrivée à Chinon, le 6 mars à midi, elle descendit dans une hôtellerie de la ville et, dès le jour même, monta au château où résidait le Roi, qu'elle appelait le Dauphin.

Elle attendit trois jours. Autour de Charles VII, on se livrait à une première enquête; on interrogea ses compagnons de route. Leurs réponses ayant été favorables à la Pucelle et, d'autre part, les instances des défenseurs d'Orléans étant de plus en plus pressantes pour l'envoi d'un secours, Charles VII se décida à la recevoir.

C'était le soir. Des torches éclairaient la grande salle du château remplie de courtisans et de soldats. Charles VII se dissimulait parmi ses familiers : il la mettait ainsi à l'épreuve. Mais elle ne se laissa ni intimider ni surprendre. Elle s'adressa directement à Charles VII et lui dit : « Messire, Dieu vous donne longue vie ! » Après une courte hésitation, Charles VII s'approcha d'elle et l'entretint. Elle lui déclara qu'elle s'appelait Jeanne la Pucelle, qu'elle était envoyée de par le Roi du Ciel pour délivrer Orléans, faire couronner le Roi à Reims et chasser les Anglais du royaume. Elle demanda qu'on lui confiât des hommes d'armes et elle se dit prête à partir pour délivrer Orléans.

Charles VII la prit à part et c'est alors qu'eut lieu, entre le Roi de France et cette jeune paysanne en habit d'homme, venue de si loin pour lui porter secours, un entretien mystérieux où elle lui révéla un *secret* que, lui seul, pouvait connaître et qui se rapportait à une prière intime qu'il avait faite à Dieu. Cette révélation toucha le Roi profondément [1]. Jeanne dit aussi au Roi, et à lui seul, d'où lui était venue sa mission et comment elle l'avait reçue du Ciel. (*Procès;* I, 45.) Il résolut de faire examiner attentivement, par les clercs et les légistes, les faits et dits de cette Pucelle. On la retint quelque temps à Chinon où elle fut logée au château du Coudray. Charles VII la vit plusieurs fois et la fit connaître à son entourage.

(1) Sur la nature du *Secret* et les circonstances qui déterminèrent le roi, voir ci-dessous, le chapitre de la *Mission*.



Cependant, l'enquête se poursuivait à Chinon d'abord, puis à Poitiers. C'est à Poitiers qu'eurent lieu les investigations décisives. La commission d'enquête était présidée par le chancelier de France, Regnault de Chartres, archevêque de Reims. On avait envoyé des frères mineurs pour recueillir des renseignements à Domremy et à Vaucouleurs. On s'assura de la virginité de Jeanne. On interrogea longuement elle et ses compagnons. Elle répondit à tout avec clarté, bon sens, mais surtout avec l'accent de la vérité, de la vertu, de la pureté.

Devant cet aréopage, elle ne se montra ni intimidée, ni outrecuidante; elle affirma sa mission divine, mais en demandant au parti royal de faire l'effort nécessaire pour mériter le succès : « En nom Dieu, les guerriers combattront et Dieu leur donnera victoire. »

C'est alors qu'elle adressa au roi d'Angleterre, au régent Bedford, aux chefs de l'armée anglaise, la lettre par laquelle elle les sommait d'évacuer la France :

† *Jhesu Maria* † Roy d'Angleterre et vous, duc de Bethfort

qui vous dites régens le royaulme de France; Guillaume de La Poule, conte de Suffort, Jehan sire de Thalebot et vous, Thomas sire d'Escalles, qui vous dictes lieutenans dudit duc de Bethfort, faictes rayson, au Roy du Ciel, de son sang royal; rendés à la Pucelle cy envoiée de par Dieu, le Roy du Ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avés prises et violées en France. Elle est ayci venue de par Dieu, le Roy du Ciel, pour réclamer le sang royal; elle est toute preste de faire paix, se vous luy vollés faire rayson, par ainssi que France vous mectés jus et paiés de ce que vous l'avez tenu. Entre vous, archiers, compaignons de guerre, gentilz et aultres, qui estes davant la bonne ville d'Orléans, alés vous an, de par Dieu, en vous pays... Roy d'Angleterre, se ainssi ne le faites, je suis chief de guerre et, en quelque lieu que je atteindré vous gens en France, je lez en feray aller, veultent ou non veultent; et se ne veullient obéir, je les ferai toulx mourir et, si ils veullient obéir, je les prendray à mercy... Et naïés point en vostre opinion que vous ne tenrés mie le royaulme de France de Dieu le Roy du Ciel, filz de saincte Marie; ains le tendra le roy Charles, vray héritier; quar Dieu, le Roy du Ciel le vieult ainssi et luy est revelé par la Pucelle: lequel entrera à Paris à bonne compaignie... Se vous ne voulés croire les nouvelles de par Dieu, de la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons dedans à horions et sy ferons ung si gros hahaye que encores ha mil années que en France ne fut fait si grant, si vous ne faistes rayson. Et créés fermement que le Roy du Ciel envoiera plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriés mener de toulx assaulx à elle et à ses bonnes gens d'armes; et adonc verront lesquielx auront meilleur droit de Dieu du Ciel ou de vous... » (*Procès;* V, 96.)

Ces affirmations si précises, cette attitude si résolue ne contribuèrent pas peu à déterminer les gens du Roi. La commission présidée par Regnault de Chartres, était composée de théologiens réputés. L'enquête leur parut, de tous points, favorable. Le peuple, les clercs se prononçaient en faveur de l'envoyée céleste. A Orléans, on avait appris l'arrivée de la Pucelle et on réclamait avec insistance ce secours inespéré.

LE ROI ACCEPTE LE SECOURS DE JEANNE.

Les conclusions du rapport des enquêteurs étaient qu'on ne se refusât pas à la bienveillance céleste : « ... En elle vous ne trouverez point de mal, fors que bien, humilité, virginité, devocion, honneteté, simplesse; et de sa naissance et de sa vie plusieurs choses merveilleuses sont dittes comme vrayes... Le Roy, attendu la probacion faite de la ditte Pucelle, en tant que luy est possible... et considérée sa réponse qui est de démontrer signe divin devant Orléans, ne la doit point empescher d'aler à Orléans avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnestement, en spérant en Dieu. Car la doubter on délaissier sans apparence de mal seroit repugner le Sainct Esperit et se rendre indigne de l'aide de Dieu ! » (*Procès;* III, 391.)

Sur cet avis, minutieusement pesé et libellé, le parti fut pris. On résolut d'envoyer Jeanne au secours d'Orléans.





## II. LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

L'armée anglaise devant Orléans montait à six ou sept mille hommes, commandés par d'excellents chefs de guerre, tous Anglais. Le duc de Bedford, régent du royaume de France au nom de son jeune neveu Henri VI, avait hésité avant d'entreprendre ce siège; il eût préféré porter ses efforts sur Angers dont la possession aurait menacé plus directement Charles VII à Poitiers et à Chinon, tout en assurant le point d'appui précieux de la Bretagne par le Perche et la Normandie. Mais d'autres conseils avaient prévalu et le comte de Salisbury, après avoir occupé quarante places et points fortifiés entre Paris et Orléans, avait, dès le 8 octobre 1428, mis le siège devant cette ville.

## LE SIÈGE D'ORLÉANS.

Orléans était trop vaste, trop bien munie et défendue pour être enlevée de vive force. On fit un siège en règle; la muraille représentant, assez exactement, un quadrilatère appuyé sur la Loire, avait de huit à dix mètres de haut avec un fossé profond et des tours aux angles et aux cinq portes. Sur la Loire, un pont en pierre, construit au XII[e] siècle, appuyé sur dix-neuf arches et sur une petite île au milieu du fleuve, mesurait une longueur de 350 mètres; reliant Orléans à la rive gauche et au bourg d'Olivet, il était défendu par un avant-fort, le fort des Tourelles. Au tiers du pont environ, il y avait une croix très vénérée, la Belle-Croix.

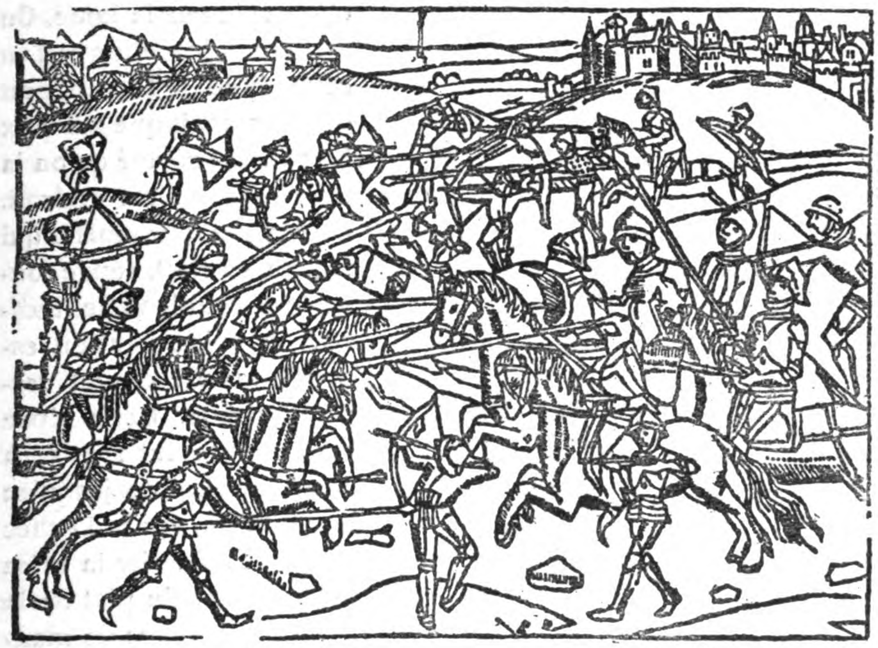
Orléans était défendue par deux ou trois mille hommes des troupes royales, placés sous le commandement du fameux bâtard d'Orléans (plus tard Dunois), âgé alors d'environ vingt-six ans, et de Raoul de Gaucourt, gouverneur bailli de la ville. Mais les habitants comptaient, avant tout, sur eux-mêmes: ils étaient décidés à se défendre pour ne pas devenir Anglais. La milice locale comptait environ 3.000 hommes. Il y avait, dans la place, 71 canons de calibres différents, sans compter les couleuvrines.

Les Anglais s'installèrent à demeure: ils établirent, tout autour de la ville, des postes fortifiés et munis d'artillerie, nommés bastilles; ils se logèrent surtout du côté d'Olivet, en face le fort des Tourelles ; ils élevèrent là deux bastilles, celle des Augustins et celle de Saint-Jean-le-Blanc; et ils attendirent.

La place ne fut jamais entièrement bloquée et elle reçut, en tous temps, des approvisionnements et des renforts. Le siège se prolongea pendant tout l'hiver, avec des alternatives diverses. Le 24 octobre, les Anglais prirent d'assaut le fort des Tourelles qui commandait le pont. On n'eut que le temps de faire sauter deux des arches vers la Belle-Croix. Mais, au moment où il prenait possession du fort, le comte de Salisbury, commandant en chef des forces anglaises, fut atteint à la tête par un projectile tiré de la ville. Il mourut, quelques jours après, à Meung où on l'avait transporté (fin oct.-début nov. 1428). Sa mort fut un coup sensible pour l'armée dont il était l'âme. Le commandement fut partagé

entre William Pole, comte de Suffolk, que Jeanne d'Arc appelle La Poule, John Talbot, l'*Achille anglais*, et Thomas de Scales que Jeanne d'Arc appelle, dans ses lettres, Glacidas.

Les entreprises, tentées du dehors pour secourir Orléans, n'allaient guère qu'à essayer d'introduire des convois dans la ville. La disette se faisait sentir chez les assiégés, mais aussi chez les assiégeants. L'armée française essaya de s'emparer d'un convoi de vivres que, de Paris, on avait organisé pour ravitailler les Anglais. L'attaque fut repoussée et le convoi passa (12 février 1429).



Ce fut la « journée des Harengs » que Jeanne d'Arc annonça, avant qu'on en eût la nouvelle, à Robert de Baudricourt.

Jeanne était arrivée à Chinon, le 6 mars. Les enquêtes et délibérations à son sujet s'étaient prolongées jusqu'aux premiers jours d'avril. Les défenseurs d'Orléans apprirent, enfin, qu'on allait leur envoyer cette merveilleuse Pucelle, qui se disait venue de Dieu spécialement pour les délivrer, avec ce qu'on pourrait d'hommes et de munitions. Jeanne d'Arc se rend à Tours; elle constitue sa

maison, composée du chapelain, Jean Pasquerel, de l'écuyer Jean d'Aulon, des deux frères de la Pucelle, de deux hommes d'armes, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, de deux pages, Louis de Contes et Raymond, de deux hérauts, Ambleville et Guyenne, en plus quelques valets et coutelliers. Le Roi lui avait donné un cheval de son écurie. Elle s'était armée, à Tours, d'une armure simple. Pour l'épée, elle demanda que l'on envoyât quelqu'un à l'église Sainte-Catherine de Fierbois: là, derrière l'autel, on trouverait, dit-elle, une épée gravée de cinq croix sur la lame. On lui demanda si elle avait vu cette épée; elle répondit que non, mais que ses voix lui avaient révélé qu'on la trouverait en cet endroit. On envoya un armurier qui trouva, en effet, l'épée couverte de rouille au lieu indiqué. A peine l'eut-on essuyée qu'elle devint resplendissante. Cette épée miraculeuse fut remise à Jeanne qui la porta jusqu'au moment où, après l'échec devant Paris, elle la brisa en frappant du plat de la lame des femmes de mauvaise vie qu'elle chassait du camp. On dit aussi qu'elle la consacra sur l'autel de Saint-Denis.



Elle avait commandé à un peintre écossais, James Power, un étendard, une bannière, un fanion.

De Tours, l'armée de secours gagna Saint-Sauveur, puis Blois. Jeanne d'Arc conseilla de faire faire leurs dévotions aux chefs

et aux soldats et, le mercredi 27 avril, les prêtres défilant en tête, bannière déployée, et chantant le *Veni Creator,* l'armée royale quitta Blois pour marcher sur Orléans. On avait fait un effort suprême pour réunir une armée de 7 à 8.000 hommes avec un bon convoi de munitions et d'approvisionnements. Les meilleurs chefs et les plus hauts personnages accompagnaient l'armée, le chancelier Regnault de Chartres, le maréchal de Boussac, l'amiral de France, de Culant, Gilles de Rais, Ambroise de Loré, La Hire et le gouverneur bailli d'Orléans venu pour implorer ce dernier effort, Gaucourt.

Le convoi, amené sur la rive gauche, contrairement à l'avis de Jeanne, devait traverser le fleuve pour entrer dans la ville. Dunois était venu d'Orléans, au-devant de l'armée royale, avec des bateaux et des chalands. Jeanne surveillait le passage. Le vent tourne soudain et favorise la remontée du fleuve. Le convoi entre dans la ville, comme Jeanne d'Arc l'avait promis à Dunois : « C'est Dieu qui, à la requête de saint Louis et de Charlemagne, a pitié de la ville d'Orléans, ne voulant pas que les Anglais eussent à la fois le corps du duc d'Orléans et sa ville. » (*Procès;* IV, 219.)

Jeanne voulait retourner avec l'armée royale à Blois où on allait chercher un nouveau convoi, mais, à la prière de Dunois, elle se résolut à entrer immédiatement dans la ville où elle fut reçue avec une joie et un enthousiasme indicibles par toute la population, quoique ce fût le soir (vendredi 29 avril). Le changement soudain du vent et l'inaction presque incompréhensible des Anglais pendant ces faits de guerre considérables, qui se passaient sous leurs yeux et à portée de leurs bastilles, furent considérés comme miraculeux et dus à l'intervention céleste. Dunois le rappelle, après tant d'autres, au procès de réhabilitation : « D'après tout ce qui vient d'être dit, il paraît bien audit seigneur que Jeanne et son fait, dans ces événements, étaient, non des hommes, mais bien de Dieu. » (III, 7.)

Jeanne se logea chez l'argentier Jacques Boucher. Dès le lendemain (30 avril), les milices orléanaises, animées d'une confiance nouvelle, tentèrent une première sortie. Quelques jours après

(3 mai), le second convoi avec l'armée royale revint de Blois. Une sortie fut ordonnée vers la bastille Saint-Loup pour faire diversion. Jeanne d'Arc ne sut le combat que très tard; elle était couchée; se levant en hâte, elle crie à son page : « Ah! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu! » Au galop de son cheval elle rejoint les combattants qui, animés par sa présence, se mirent sur la bastille défendue par 300 Anglais et s'en emparèrent.

Avec les renforts entrés dans la place, on décida, sur le conseil de Jeanne, l'attaque de la bastille des Augustins et du fort des Tourelles, qui commandaient le pont sur la Loire. On était au vendredi 6 mai. Milices et gens d'armes, sortis par la porte de Bourgogne traversent la Loire, occupent la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, abandonnée par les Anglais. A la nuit tombante, on avait pris la bastille des Augustins. Restait le fort des Tourelles. Jeanne conseillait de profiter du succès et de l'attaquer dès le lendemain. Elle savait, elle avait annoncé qu'elle serait blessée grièvement.

Le lendemain matin, samedi 7 mai, on attaqua. Le combat fut



long et dur, les Anglais, enfermés dans la forteresse, se défendaient bravement. Pourtant, la présence de cette femme qui, à diverses

reprises, les avait sommés de se rendre, les irritait et les inquiétait. Selon sa prédiction, elle fut blessée d'un coup de vireton au-dessus du sein; après un moment de faiblesse, elle se remit comme par miracle. Cependant, son étendard, porté par un soldat basque, qui accompagnait l'écuyer Jean d'Aulon, passait le fossé et touchait la muraille. Jeanne cria à ses soldats : « Donnez-vous garde quand la queue de mon étendard touchera le boulevard. » On crie : « Jeanne, la queue y touche. » Elle répond aussitôt : « Hardi! entrez : tout est vôtre. » (1) Et il en fut ainsi. Cette formidable défense des Tourelles succombait à son tour. Le pont qui la reliait à la terre fut incendié et s'écroula sous les Anglais qui s'y étaient réfugiés. Glasdale, lord Poynings, lord Moleyns périrent avec l'étendard de Chandoz.

Après la victoire, le pont fut rétabli et l'armée française, les milices, les chefs, Jeanne d'Arc enfin rentrèrent par le pont, comme elle l'avait prédit le matin même.

Le lendemain, dimanche 8 mai, de grand matin, on vit les Anglais, sous le commandement de Talbot, s'avancer vers la ville, du côté de la Beauce, comme s'ils voulaient l'attaquer. Jeanne d'Arc contenait les soldats et les milices. « S'ils attaquent, défendez-vous; sinon, respectez le saint jour du dimanche. » Elle fit dire la messe devant le front de l'armée. La manifestation des Anglais n'était qu'une bravade. Bientôt, on vit l'armée anglaise tourner le dos et défiler dans la direction de Meung et Beaugency. Quelques centaines de cavaliers sortirent pour suivre et surveiller leur retraite. L'armée anglaise abandonnait son camp, ses approvisionnements, ses malades. Après cent quatre-vingt-dix jours de siège, Orléans était délivrée.

L'effet de la délivrance d'Orléans fut considérable. Les circonstances qui l'avaient accompagnée firent que, selon la parole du Roi lui-même, toute la France se félicita de « l'intervention divine ». La foi dans la mission de Jeanne d'Arc se répandit

(1) Déposition du page de Jeanne d'Arc, de Contes. Il semble, d'après la déposition de d'Aulon, son écuyer, que cet incident pourrait se rapporter à l'assaut donné, la veille, à la bastille des Augustins.

jusqu'aux confins du royaume. La confiance des Anglais fut ébranlée. Les conséquences stratégiques étaient considérables, l'effet moral plus considérable encore. Le sentiment national, hésitant jusque-là, se manifesta avec une vivacité extrême; la France se sentait renaître. Gens d'armes et gentilshommes accouraient s'enrôler dans les armées royales : « Si y venoient de toutes parts, croyant fermement que ladicte Jeanne venoit de par Dieu, et plus pour cette cause que en intencion d'avoir soldes ou proficts du Roy. »... « Et plusieurs gentilshommes, non ayant de quoy eux armer et monter, y alloient comme archers et courtilliers, montés sur petits chevaux; car chacun avoit grande attente que, par le moyen de icelle Jehanne, il adviendroit beaucoup de bien au royaume de France. » (1)

Deux jeunes gentilshommes, Guy et André de Laval, dont la grand'mère avait été, dans sa jeunesse, la femme de Bertrand du Guesclin, accoururent pour servir sous l'étendard de la Pucelle; l'un d'eux écrit, le 8 juin, à leurs grand'mère et mère : « Jamais, on n'alla plus volontiers en guerre qu'à cette occasion. » Ils furent reçus par la Pucelle et ils tracent d'elle le portrait suivant : « Après que feusmes descendus à Selles (Selles-en-Berry), j'allay à son logis la voir; et fit venir le vin, et me dist qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris; et semble chose toute divine de son fait de la voir et de l'ouïr. Et s'est partie ce lundy aux vespres, de Selles, pour aller à Romorantin... et la veis monter



à cheval, armée tout en blanc, sauf la teste, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir qui, à l'huis de son logis se

(1) *Chronique de la Pucelle.* Édit. Vallet de Viriville. (P. 300-312.)

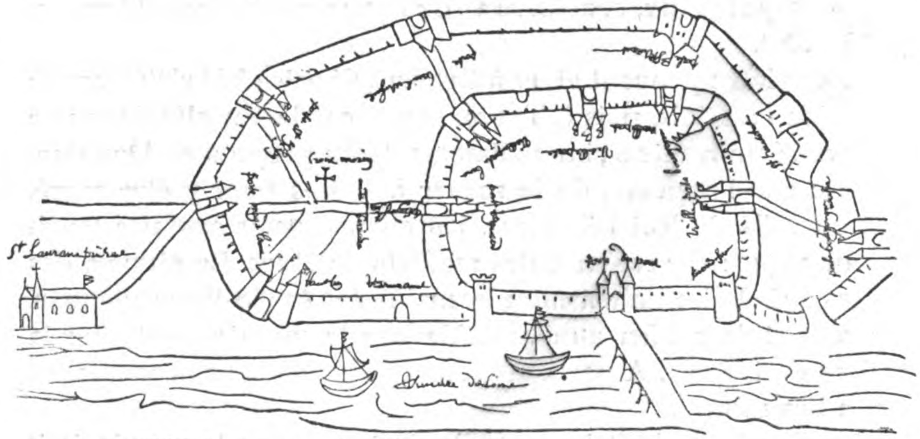
demenoit très fort, et ne souffroit qu'elle montast; et lors, elle dit : « Menés le à la croix », qui estoit devant l'église auprès, au chemin. Et lors, elle monta, sans ce qu'il se meust, comme s'il fust lié. Et lors, se tourna vers l'huis de l'église qui estoit bien prochain et dit en assés voix de femme : « Vous, les prestres et gens d'Église, faites procession et prière à Dieu. » Et, lors, s'en retourna à son chemin en disant : « Tirés avant! tirés avant! » son étendard ployé que portoit un gracieux paige et avoit sa hache petite en la main. Et un sien frère, qui est venu depuis huit jours, partoit aussi avec elle, tout armé en blanc... La Pucelle m'a dit, en son logis, comme je la suis allé y voir, que, trois jours avant mon arrivée, elle avoit envoyé à vous, mon aieulle, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose et qu'elle vous eust volontiers envoyé mieulx, considéré votre recommandation. » (*Procès;* p. 105-109).

L'armée ne pouvant vivre à Orléans, Charles VII s'était rendu de Chinon à Blois, puis à Tours. Il y reçut la Pucelle dans une entrevue émouvante et, immédiatement, elle proposa au Dauphin, comme elle l'appelait, de le mener à Reims pour y être sacré. Les conseils du Roi hésitaient. En effet, l'armée anglaise tenait la campagne : elle recevait des renforts de Paris. La plupart des places de la Loire étaient entre les mains des Anglo-Bourguignons. On résolut de confier au duc d'Alençon le soin de « nettoyer la rivière de Loire ». A partir de cette époque, Jeanne accompagna « son beau duc ».

La Pucelle attirait les regards de tous. Tout le monde était d'accord pour reconnaître ses extraordinaires aptitudes militaires. Tandis que, dans le cours ordinaire de la vie, elle était simple fille et ignorante, sur le champ de bataille ou parmi les troupes, elle paraissait une autre personne. « Elle chevauchoit, armée de toutes pièces et en habillement de guerre autant et plus que cappitaine de guerre qui y fut; et quand on parlait guerre ou qu'il fallait mettre gens en ordonnance, il la faisoit bel ouyr et veoir faire les diligences; et, si on crioit aucune fois : « à l'arme! », elle estoit la plus diligente et première, fust à pied et à cheval; et estoit une très

**grande admiration aux cappitaines et gens de guerre, de l'entendement qu'elle avait en ces choses, veu que en autres, elle estoit la plus simple villageoise que l'on vit oncques; elle estoit très dévote, se confessait souvent et recevait le précieux corps de Jésus-Christ; estoit de belle vie et honnête conversation. »** (1)

(1) *Chronique de la Pucelle; loc. cit.* (p. 312).



## III. LE SACRE A REIMS.

L'armée royale était constituée. Après des hésitations et des retards qui se prolongèrent pendant tout un mois, on parut se décider à suivre les conseils de Jeanne et à se diriger vers Reims. Le 21 juin, on mit le siège devant Jargeau. La ville fut prise d'assaut. De l'aveu du duc d'Alençon, qui commandait l'armée royale, le succès fut dû au courage et à l'inspiration de Jeanne qui, quoiqu'elle eût été atteinte par une pierre, quand elle montait à une échelle placée contre la muraille, ramena au combat les troupes ébranlées. Suffolk et son frère, d'autres chefs anglais furent tués ou faits prisonniers.

Le 15 juin, l'armée française remontant le cours de la Loire, s'empare du pont de Meung et somme Beaugency, qui se rend après une courte résistance.

L'armée anglaise s'était avancée pour secourir la place. Elle

était commandée par l'illustre Talbot et par sir John Falstaff. Le connétable de Richemont avait rejoint l'armée du duc d'Alençon et de la Pucelle devant Beaugency. Il fut décidé que, malgré les ordres du Roi, interdisant au connétable de Richemont de prendre rang dans l'armée, on donnerait tous ensemble sur l'ennemi. L'armée anglaise fut attaquée avec une telle furie qu'elle rompit sans combattre. La Hire conduisait la charge. En un instant, Talbot,



lord Scales, Thomas Rampston, le sire de Honguerfort, les principaux chefs anglais sont faits prisonniers. Falstaff, qui commandait un corps resté en observation, se replia sans prendre part au combat. On affirme que les Anglais perdirent 2.000 hommes, tandis que, dans les rangs français, trois hommes seulement auraient péri. Cette bataille, livrée à Patay avec un succès si extraordinaire et si complet, confirma dans leur opinion ceux qui croyaient à l'inter-

vention miraculeuse de la Pucelle. Talbot, prisonnier, aurait dit : « Maintenant, le roi Charles est maître de tout; il n'y a plus de remède. »

La marche sur Reims, cette fois, fut décidée. Mais la Pucelle malgré ses succès, sentait grandir, autour d'elle, l'opposition des ministres et des favoris du Roi. La Trémoïlle et Regnault de Chartres, attachés au parti « bourguignon », eussent préféré détourner l'armée royale des provinces de l'Est et la porter vers la Normandie. Plusieurs des chefs militaires commençaient à prendre jalousie des succès et de la popularité de Jeanne. Le Roi hésitait entre leurs conseils et la gratitude qu'il devait à la Pucelle.

Cependant, on sentait que le couronnement du Roi à Reims serait un acte décisif aux yeux de la population du royaume et même aux yeux des adversaires. Le couronnement était une consécration; l'intervention divine en faveur de la dynastie des Valois, attestée par la mission de Jeanne d'Arc, se trouverait confirmée par cette cérémonie traditionnelle.

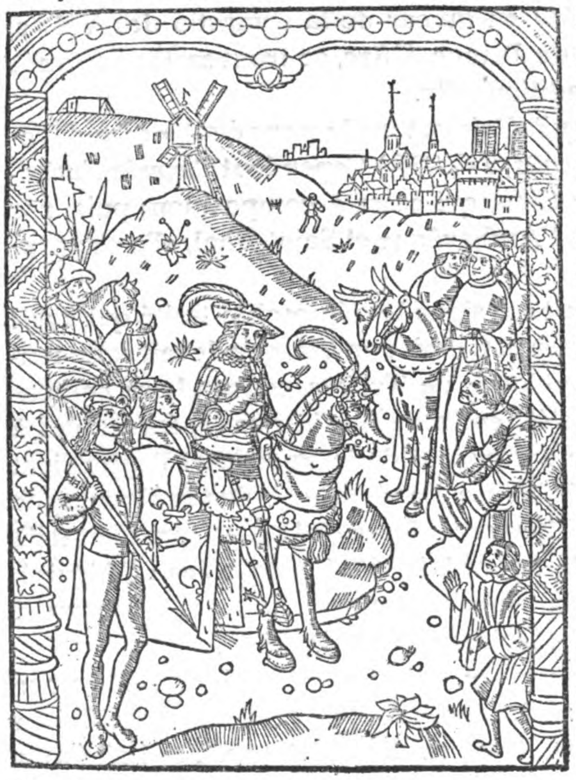
Depuis Orléans jusqu'à Reims, tout le pays était « à la dévotion de l'Anglais ». (*Procès;* IV, 286.) Cependant l'armée s'achemina sans obstacle, par Gien, qui entra à composition; puis, par Saint-Florentin, Brinon-l'Archevêque et Saint-Phal, elle s'approcha de Troyes.

Dans cette ville, avait été signé le déplorable traité qui avait livré la France à l'Angleterre. C'était donc, là, que devait commencer la réparation. Les habitants de Troyes, comme leurs compatriotes de Champagne, s'étaient montrés, jusque-là, favorables à la cause anglaise. Ils se moquaient de la Pucelle et l'appelaient cocquarde, c'est-à-dire hâbleuse. Le régent et le duc de Bourgogne comptaient sur leur fidélité et sur la force de la garnison. Mais déjà un parti français notable, ayant à la tête l'évêque Jean l'Aiguisé, s'était formé et se préparait aux événements. Troyes était le nœud de la campagne qui avait Reims pour objectif.

En toute autre circonstance, il eût fallu un long siège pour prendre la ville. La majorité, dans l'entourage du Roi, conseillait la prudence et même la retraite en cas de résistance. Tel était l'avis

de Regnault de Chartres; il faisait remarquer avec insistance le manque de ressources de l'armée royale et la force de la place : s'entêter dans une telle entreprise était folie pure. Un vieux ministre, Robert le Maçon, fit observer, pourtant, que puisqu'on avait eu foi jusqu'alors dans la parole de Jeanne on devait tout au moins, connaître son avis. Elle fut appelée au Conseil; mise au courant de la délibération, elle dit à Charles VII : « Gentil Roi de France, si voulez cy demourer devant vostre ville de Troyes, elle sera en vostre obéissance dedans deux jours, soit par force soit par amour; et n'en faittes nul doute. » (*Procès;* IV, 74.) On lui accorda ce court délai.

Elle fit faire tous les préparatifs de l'assaut et prit ses dispositions avec une telle capacité et vigilance que les défenseurs de Troyes se décidèrent à entrer en composition. Un incident célèbre, la rencontre de Jeanne avec le fameux frère Richard, l'habile indulgence de Charles VII, et enfin la haute intervention de l'évêque de Troyes, L'Aiguisé, firent le reste. Troyes obtint une capitulation honorable par laquelle on lui promettait l'oubli de toutes les erreurs passées. Dès le même jour, 11 juillet, les habitants de Troyes écrivaient à ceux de Reims, pour les inviter à imiter leur exemple. Châlons-sur-Marne se soumit à la première sommation du héraut, Montjoie. De



là, on écrivit aussi aux habitants de Reims « louant fort la personne du Roy, estant doulx, gracieux, piteux, et misericors, de bel maintient et de hault entendement. » (*Procès;* IV, 298.)

Le 15 juillet, le Roi partit de Châlons, par Septsaulx, pour Reims. Le peuple de Reims, prononcé pour la cause royale, emporta les dernières résistances de Guillaume de Châtillon et des représentants de la cause anglo-bourguignonne. Le futur juge de Jeanne, Cauchon qui, originaire de Reims, était alors dans la ville, n'eut que le temps de fuir. Le Roi reçut, à Septsaulx, une députation, ayant à sa tête les échevins et les principaux membres du clergé et de la bourgeoisie, qui lui apportaient les clefs de la ville, en échange de lettres d'abolition et de sauvegarde, accordées, sans restriction, par Charles VII.

Celui-ci fit son entrée, le 16 juillet, au soir, dans la métropole de saint Remi, la ville sacrée des Gaules. Regnault de Chartres, archevêque de Reims, l'avait précédé, dès la veille, et avait tout préparé pour la cérémonie du couronnement.

Elle eut lieu, le lendemain de l'arrivée du Roi, selon le rite consacré. En l'absence de la plupart des pairs ecclésiastiques et laïques, les hauts personnages de la Cour prirent place, en fonction de suppléants. Le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant, les sires de Graville et de Rais allèrent, à cheval, chercher la sainte Ampoule à l'abbaye de Saint Remi; Regnault de Chartres pontifia. Il prononça les paroles solennelles : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je te sacre avec cette huile sanctifiée. » Il mit, sur la tête du Roi, une couronne qu'on avait trouvée dans le trésor de l'église, et, poussant le vieux cri : « Vive le Roi à jamais! » il montra Charles VII, dans toute la splendeur des vêtements royaux, au peuple dont les cris remplissaient la vaste nef de la cathédrale. Jeanne d'Arc, l'étendard à la main, s'était tenue au pied de l'autel. Elle priait. « Quand la Pucelle vit que le Roy estoit sacré et couronné, elle se agenouilla, présens tous les seigneurs, devant luy, et, en l'embrassant par les jambes, luy dict, en plourant à chaudes larmes : « Gentil Roy, or est exécuté le « plaisir de Dieu qui vou-« loit que levasse le siège d'Orléans et que vous amenasse en ceste

« cité de Reims, recevoir votre sainct sacre, en montrant que vous
« estes vray Roy et celuy auquel le royaume de France doit ap-
« partenir. » (*Procès;* III, 186.)






## IV. L'ÉCHEC DE PARIS. — COMPIÈGNE. — ROUEN.

A Reims, Jeanne avait vu son père, Jacques d'Arc, et ses frères, venus de Domremy, avec l'oncle Lassart. On ne sait si la mère de la Pucelle, Élizabeth Romée, les avait accompagnés. Cette rencontre reporta l'esprit de Jeanne vers sa tranquille enfance.

La mission qu'elle avait remplie, malgré la volonté des siens, était-elle achevée après le couronnement? Il semble bien que Jeanne ait eu un moment de doute et d'hésitation. Quelques jours après avoir quitté Reims, à Crépy-en-Valois, elle disait à l'archevêque Regnault de Chartres : « Dieu veuille que je puisse me retirer et aller servir mon père et ma mère, garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient si heureux de me revoir! »

Mais, sans que l'on sache exactement si ce fut sur le conseil de ses voix, elle se décida à rester avec le Roi. On attendit pendant quelques jours, à Reims, le résultat de négociations engagées avec le duc de Bourgogne et qui n'aboutirent pas [1].

La Pucelle sortit de Reims, avec l'armée royale, le 21 juillet. Par Cormicy et Pontavert, elle gagna Corbeny où Charles VII,

(1) Voir, ci-dessous, le chapitre de l'*Abandon*.

suivant la coutume traditionnelle, guérit les écrouelles; il reçut, à Vailly, les clefs de la ville de Laon qui le rendait maître de la frontière de Picardie, et s'avança sur Paris par Soissons, Château-Thierry, Montmirail, Provins, La Ferté-Milon, Crépy-en-Valois, Lagny-le-Sec, Compiègne, Senlis et enfin Saint-Denis. Toutes ces places se rendaient sans difficulté; le Roi était reçu, partout, comme un libérateur. La bonne Christine le dit, en parlant de Charles VII :

> Avecques lui la Pucelette,
> En retournant par son païs
> Cité, ne chastel, ne villette
> Ne remaint... les habitans
> Se rendent; pou sont envahys,
> Tant sont sa puissance doubtans! (1)

Mais si les populations du royaume sont fières de saluer, auprès du Roi, le miracle de l'intervention divine, voici, qu'autour de ce même Roi, l'intrigue persévère et l'emporte. Les partisans du duc de Bourgogne font miroiter l'espoir d'une paix prochaine, à laquelle la Pucelle seule ferait obstacle. Des trêves, signées imprudemment, arrêtent l'élan des armées royales, au moment où Jeanne veut les entraîner à l'assaut de Paris. La Pucelle, en effet, précédant le Roi et le gros de l'armée, est arrivée, avec le duc d'Alençon et les chefs qui partagent ses vues, devant Paris, à Saint-Denis, puis, plus près encore, à La Chapelle, dès les derniers jours du mois d'août. Le Roi s'attarde à Compiègne, à Senlis, où se poursuivent les négociations. En attendant, Jeanne escarmouche et reconnaît la place.

On décide de contourner la ville et de donner l'assaut, non par le nord, mais par la porte Saint-Honoré. La cause royale avait des intelligences dans la place; on espérait, peut-être, entrer sans coup férir. Mais, les dispositions étaient mal prises. Le Roi, quoiqu'il fût, enfin, arrivé à Saint-Denis, ne se montrait pas. On eût dit qu'il se désintéressait du succès de l'affaire. On le sentait, au fond, mécontent et froid. Dans ces conditions, l'échec était certain.

L'assaut fut donné, le 8 septembre, par le duc d'Alençon et le comte de Clermont, Jeanne d'Arc au premier rang. On passa un

(1) Tant ils redoutent sa puissance.

fossé; mais on en trouva un autre plein d'eau au pied de la muraille. De la place, on tirait sur les assiégeants, on lançait des flèches, des projectiles de toutes sortes sur les soldats royaux qui s'étaient avancés jusqu'au bord de ce fossé. Jeanne d'Arc le sondait



de la hampe de son étendard. Il y eut un moment de panique chez les assiégés qui abandonnèrent la muraille. Mais la Pucelle fut blessée, à la cuisse, d'un coup d'arbalète. On l'emporta, et cet incident fut le signal de la retraite.

Le lendemain, Jeanne d'Arc, malgré sa blessure, se leva de grand matin et fit sonner la trompette pour une nouvelle tentative. Elle affirmait que, ce jour-là, elle aurait la ville; mais, les plus hauts personnages de l'armée, René d'Anjou et le comte de Clermont, apportèrent, de la part du Roi, l'ordre à la Pucelle de retourner à Saint-Denis. Le Roi fit enlever les poutres d'un pont préparé pour passer la Seine du côté du nord. La volonté du Roi s'affirmait; il fallait obéir. Jeanne d'Arc, accablée de tristesse, découragée, alla déposer ses armes sur le tombeau du saint, protecteur de la France.

## L'ARMÉE ROYALE SE REPLIE SUR LA LOIRE.

Emmenant la Pucelle, Charles VII se replia sur la Loire. Il abandonnait, à ses ennemis, tout le Nord et la capitale du royaume. Sacré à Reims, il redevenait, volontairement, le « Roi de Bourges ».

L'échec devant Paris fut un coup sensible pour le prestige de la Pucelle. Elle avait promis de ramener le Roi dans la capitale, cette promesse ne se réalisait pas. Les ennemis de Jeanne d'Arc, après avoir tout fait pour contrecarrer ses projets, triomphèrent de son insuccès. Sur la Loire, on l'employa au siège de places secondaires, quand elle se sentait appelée à des œuvres plus hautes. Elle réussit à Saint-Pierre-le-Moustier, mais elle échoua à La Charité-sur-Loire. Son étoile pâlissait.

L'inaction lui pesait. Durant tout l'hiver, elle se conforma à la volonté du Roi; très attentive, pourtant, à ce qui se passait dans le Nord et aux approches de Paris. Des groupes de partisans royaux s'approchaient de la capitale et, le 23 mars, surprenaient Saint-Denis. Elle n'y tint plus et le 23 avril, sous prétexte d'aller à quelque « ébat », elle monta à cheval et se porta vers Paris par Melun et Lagny-sur-Marne. A Melun, ses voix lui annoncèrent qu'elle serait prise avant la Saint-Jean.

A Lagny, la Pucelle prit part à une escarmouche où les Anglais furent repoussés. Le bailli de Senlis fit exécuter, malgré les prières de la Pucelle, un partisan dangereux, Franquet d'Arras, fait prisonnier dans l'engagement. Lors du procès, on voulut faire peser sur Jeanne d'Arc la responsabilité de cette exécution.

Cependant, le duc de Bourgogne se préparait à assiéger Compiègne qu'il prétendait lui devoir être remise, d'après les trêves signées avec Charles VII. Jeanne comprenant, mieux que les conseillers du Roi, l'importance de cette place qui commandait les communications entre Paris et les États du duc de Bourgogne, se porta au secours de la ville (13 mai). Pendant quelques jours, à la tête d'une petite troupe, elle batailla autour de Compiègne pour essayer d'empêcher l'investissement.

Les chefs du gouvernement royal dans cette région, le chancelier Regnault de Chartres et le comte de Clermont rappelèrent à

Senlis les capitaines et les soldats qui restaient auprès d'elle. Un mauvais vouloir constant entravait tous ses efforts.

Le 24 mai, au soleil levant, elle se jetait dans Compiègne, n'ayant plus, auprès d'elle, que sa maison, un page et quelques hommes d'armes et archers italiens commandés par son lieutenant, Barthélemy Baretta [1].

Le soir même, elle tentait une sortie au delà de l'Oise pour surprendre les Anglo-Bourguignons, au camp de Venette. Les ennemis, recevant du renfort, firent un retour offensif : elle ne voulait pas reculer pour rentrer dans la ville et s'attardait à combattre, « demourant derrière comme chief, et comme la plus vaillante du troupeau » (Chastellain, II, 49) ; son écuyer prit son cheval par la bride pour la ramener en arrière. Il était trop tard. Le pont avait été levé Jeanne entourée par les ennemis, tirée à bas de son cheval, renversée, dut se rendre à un archer du bâtard de Wandonne, vassal de Jean de Luxembourg, lui-même lieutenant du duc de Bourgogne.

Jeanne d'Arc fut menée, d'abord, au château de Beaulieu en Vermandois; puis, pour plus de sûreté, on l'enferma dans la puissante forteresse de Beaurevoir, qui appartenait à Jean de Luxembourg. Celui-ci, après de longues négociations, dont le principal agent fut l'évêque de Beauvais, Cauchon, la livra aux Anglais pour 10.000 écus d'or.



Une escorte anglaise la conduisit, par Arras, le Crotoy, Saint-Valery, Eu, Dieppe, à Rouen où elle fut enfermée dans le château de Philippe-Auguste.

(1) V. P. Champion, *Guillaume de Flavy* (p. 38).

## JEANNE D'ARC BRULÉE A ROUEN.

Réclamée par Cauchon, âme damnée du duc de Bourgogne et des Anglais, comme ayant été prise sur le territoire du diocèse de Beauvais, elle fut livrée à la justice ecclésiastique et, à la suite d'un procès où l'iniquité des juges, le dispute à la candeur, à la noblesse, à la pureté de la victime, elle fut condamnée comme sorcière, blasphématrice, hérétique, séditieuse, apostate, schismatique, relapse, et brûlée, le 30 mai 1431, sur la place du Vieux-Marché, à Rouen (1).

La vie de Jeanne d'Arc, sa mission, sa mort, forment un des drames les plus surprenants qui se soient produits dans l'histoire du monde. Que la France ait été sauvée par une jeune fille, presque une enfant, que cette enfant véridique, intelligente et pure, ait toujours affirmé sa mission céleste; que, parmi ses contemporains, les plus considérables et les plus éclairés aient partagé ce sentiment; que Charles VII et ses conseillers se soient confiés en elle; qu'ils l'aient admise dans leurs délibérations, qu'ils l'aient placée à la tête des armées, l'aient accompagnée à Orléans délivrée par elle, à Reims où elle fait sacrer le Roi; et puis, qu'ils l'aient abandonnée, soudain, dans sa victoire; qu'ils se soient détournés d'elle et qu'ils l'aient laissée tomber aux mains des ennemis; que ceux-ci enfin, par le forfait le plus affreux dont l'histoire fasse mention, l'aient livrée aux flammes, ce sont là des événements tellement extraordinaires qu'ils accablent l'intelligence humaine.

L'apparition de Jeanne d'Arc, avec les conséquences qui s'en sont suivies, tient du prodige. L'Église a mis Jeanne d'Arc sur ses autels. La France n'a cessé de vénérer l'héroïne. Cette image grandit à mesure que les perspectives reculent, et la Pucelle figure, désormais, au rang le plus élevé, parmi les hautes personnalités de l'histoire.

Chaque siècle, en changeant de point de vue, découvre dans cette vie, de nouveaux horizons, de nouvelles grandeurs. A ces sommets, l'humain et le divin se rapprochent, dans une collaboration mystérieuse, pour travailler à une œuvre commune, le salut de la France.

(1) Voir plus loin, le chapitre : *la Condamnation*.

## *LIVRE DEUXIÈME*

# ⚜ LES QUATRE MYSTÈRES DE LA VIE DE JEANNE D'ARC ⚜ ⚜ ⚜

# ✤ ✤ ✤ LES QUATRE MYSTÈRES DE LA VIE DE JEANNE D'ARC ✤



## I. LA FORMATION

Dans la vie de Jeanne d'Arc, il y a quatre mystères : le mystère de la *formation* ou des origines, le mystère de la *mission*, le mystère de l'*abandon* et le mystère de la *condamnation*.

Quelles influences préparèrent Jeanne d'Arc ; d'où son inspiration ; pourquoi fut-elle délaissée par les hommes du Roi ; et comment condamnée par les juges de Rouen, telles sont les questions que je me propose d'examiner maintenant, en essayant de pénétrer, à l'aide des documents qui se sont produits récemment, plus près de son âme et de son siècle.

De quelque nature que soit l'inspiration de Jeanne d'Arc, — divine ou humaine, — son histoire ne peut être détachée de celle de son temps, pas plus que sa formation ne fut soustraite aux influences

ambiantes. C'est parce qu'elle naquit dans une période de calamités extraordinaires que la vierge de Domremy eut pour mission de sauver le pays. S'il n'y avait pas eu, à cette époque, une « si grande pitié au royaume de France », son existence se serait ensevelie, ignorée, dans le nécrologe anonyme des multitudes humaines. Sa physionomie est autrement vivante, si on la voit se détacher sur le fond extraordinairement animé de l'époque où elle vécut.

Le Grand schisme touchait à sa fin, la Réforme naissait avec Wiclef et Jean Huss, l'Italie était en pleine Renaissance (1), et la France suivait, de près, le même mouvement. En Espagne, la monarchie des Castilles se fondait. En Portugal, sous l'impulsion de Henri le Navigateur, les grands périples qui allaient découvrir les mondes nouveaux étaient commencés. Gutenberg inventait l'imprimerie.

Jeanne d'Arc, tout ignorante qu'elle fût, n'en est pas moins touchée par le souffle de cette heure unique où la civilisation moderne se gonfle en un bouton prêt à fleurir.

Jeanne d'Arc n'est plus du moyen âge; elle n'en a ni la figure énigmatique, ni la rigidité sépulcrale. Toute spontanéité, vivacité et clarté, elle est déjà une fille de la France « moderne »; sa naïveté champêtre respire tout ce qui flotte d'air sain et vivifiant autour d'elle.

Le xv$^{e}$ siècle, le *quattrocento* des Italiens, c'est l'époque du chaperon: visage découvert et robe longue, « Toison d'or », « Gentil Dauphin », — pour employer l'expression même dont Jeanne salue son prince et qui répond le mieux à son idéal. Ce n'est pas son portrait, mais c'est sa ressemblance qui se retrouve dans les innombrables monuments iconographiques du temps, dans les sculptures des églises et des hôtels de ville, dans les tapisseries fleuries de couronnes et de lys, où la vierge dompte la licorne, dans les tableaux où les bons peintres de France ou des Flandres racontent pieusement les épreuves des sainte Ursule et des sainte Marguerite, dans les estampes que la xylographie multiplie aux *Ars Moriendi* et,

(1) Le concours des portes du Baptistère de Florence, 1403; — la voûte du Dôme, 1425-1436; — Masaccio, 1401-1428.

allons jusqu'à dire dans les figures du jeu de cartes où les représentations du « Bestiaire » humain sont à la fois si amusantes et si magnifiques. Lancelot, La Hire tiennent la hache; leurs attitudes et







leurs costumes, maintenant stylisés, exposent les enthousiasmes et les goûts du temps où l'ingénieuse invention amusait la folie du pauvre roi Charles VI. L'héroïne marche ainsi, dans l'Histoire, entourée d'une chevauchée de pages en chaperon et de « valets de cœur ».



Sous le casque en calotte, sans masque ni bavière, qu'on nommait *capeline*, la vierge guerrière ressemble au saint Maurice, à la figure ronde et imberbe, si souvent sculpté, alors, au portail des cathédrales. Les églises de l'Est et du Centre ont gardé les « Vierges de la Miséricorde » et les sainte Catherine aux yeux fins, vers lesquelles sa prière s'élevait. Sculptées ou peintes de la main des Français ou des Bourguignons, on les retrouve, de Nancy à Avignon, à Marseille, même à Nice, même à Gênes, qu'avait gou-

vernée, quelques années auparavant, le bon Français Boucicaut (1). Entre Duguesclin et Bayard, Jeanne est la contemporaine du roi René. Bref, n'étant plus « moyen âge », si elle n'est pas « renaissance », elle est « primitifs » : c'est ainsi qu'il convient de la situer, en la dégageant des ombres un peu conventionnelles qui la voilent pour la remettre à son plan.

Quand on aura fait passer un large courant d'air d'Histoire sur cette histoire que l'esprit de parti a trop rétrécie et calfeutrée, on contemplera, dans ses justes proportions, cet admirable exemplaire de l'énergie française que fut Jeanne d'Arc; on admettra que sa force fut dans sa vertu et, s'il est des choses que la raison ne peut atteindre, on s'inclinera devant le mystère : car il est de l'intelligence humaine de connaître elle-même ses limites.

Jeanne sauva la France à la fois de la domination anglaise et des ambitions bourguignonnes. C'est un fait dont les conséquences sont incalculables dans l'histoire du monde. Le salut de la royauté



française fut, véritablement, le salut de l'Église, puisque la Réforme était imminente et que la France « anglaise » eût été la France protestante. Mais Jeanne servit spontanément une cause non moins noble et non moins haute, celle de la dignité individuelle et de la conscience libre.

Le monde s'épuisait à soulever la pierre de la hiérarchie féodale. Ce fut Jeanne d'Arc qui l'écarta en prenant les initiatives vigoureuses et en proclamant sa foi active dans le guide intérieur. Ainsi, elle fit, à elle toute seule, sa « réforme », non dans le sens de la révolte et de la rupture, mais dans le sens de la discipline et du respect. A force de courage et de tact, elle fut encore, en ceci, au

(1) Voyez les textes et les documents réunis dans Perdrizet, *la Vierge de la Miséricorde, étude d'un thème iconographique,* 1908, in-8.

point culminant de son œuvre et de son siècle, excellente Française.

Les catholiques vénèrent la sainte et ils ont raison : mais les autres doivent vénérer l'héroïne et la martyre; car elle mourut pour obéir au devoir et pour sauvegarder, en elle, cette fleur de la personnalité libre, le droit de la vocation.

Elle opposa, jusqu'au bout, à la pression hiérarchique qui l'accablait, un refus simple et fort. Grande dans l'action, non moins grande dans la négation, elle dit *non* et elle monta au bûcher.

Le ressort de son âme ne plia pas. « Bienheureuse » et « sainte », parce qu'elle fut inspirée et pure, mais héroïque et grande, parce qu'elle fut une âme libre; ainsi, doublement « angélique », selon le nom que lui donnait le peuple, annonciatrice de la foi active et des prochaines délivrances.

Jeanne d'Arc fut tout *piété* et *patriotisme*. D'où lui vint la connaissance qu'elle eut de sa religion et de son pays?

Avant l'âge de treize ans, sa mission ne lui a pas été révélée: elle est une simple petite fille des champs, sans prédestination apparente. Née dans un village inconnu, elle y vivait, voilà tout!



On sait la pastorale que fut cette enfance, pastorale si soudainement traversée par des passages de gens de guerre et des brutalités de soldats. C'est seulement à l'âge de treize ans que Jeanne d'Arc commence à entendre l'appel qui lui est adressé (1). Certes, elle doute, elle résiste, mais elle comprend. Qui a donné, à cette jeune fille, cette intelligence et ce discernement? Qui l'a mise en état de

(1) Les questions relatives à l'inspiration divine, à la « vocation » de Jeanne d'Arc, seront groupées et étudiées dans le chapitre suivant : *la Mission*.

saisir, même pour obéir? Qui a formé l'âme de Jeanne d'Arc?

A cette question, elle a répondu, elle-même, de la façon la plus nette : pour les choses religieuses, elle n'a eu qu'un maître, sa mère: *Dixit preterea quod a matre didicit* Pater Noster, Ave Maria, Credo, *nec alibi didicit credentiam nisi prefata matre;* « elle dit que c'est sa mère qui lui apprit le *Notre Père,* le *Salut Marie* et le *Symbole des apôtres* et que de nulle autre part que de sa mère elle n'a appris sa créance (*Procès;* I, 47) ».

Qu'était donc cette femme, la mère de Jeanne d'Arc? Elle s'appelait Romée ou Rommée. Le nom, comme on l'a fait remarquer souvent, évoque l'idée d'un pèlerinage accompli, — peut-être à Rome, au Jubilé de 1425 où les Français vinrent en foule(1). En tout cas, ce nom ou surnom paraît indiquer dans la famille, et probablement chez la mère de Jeanne, la dévotion des sanctuaires vénérés et la tradition des pèlerinages lointains.

Son petit nom était Élizabeth ou Zabillet. Elle était née à Vouthon, village voisin de Domremy, mais qui relevait du duché de Bar (2). De sa mère, Élizabeth Romée, Jeanne d'Arc reçut, d'abord, ce même nom, car, dit-elle à ses juges, « c'est la coutume de mon pays que les filles portent le nom de leur mère ». Elle reçut aussi l'enseignement moral et l'enseignement religieux. Parmi des ouvriers ruraux (couvreurs, charpentiers, etc.), la famille de la mère de Jeanne compte, au moins, deux ecclésiastiques, l'un frère d'Élizabeth, Henri de Vouthon, curé de Sermaize; l'autre, Nicolas de

(1) La mère de Jeanne d'Arc s'appelait-elle, de son nom de famille, Romée? M. Lanery d'Arc le met en doute, et pense que c'était un surnom dû au fait qu'elle s'était rendue en personne à un pèlerinage et il cite un document emprunté à M. de Ribbe, constatant que, dans un acte notarié de 1432, un nommé Duranti est surnommé *Romieu,* « parce qu'il avait été au grand jubilé du Puy-en-Velay en 1429 », ce qui est le cas, comme on va le voir, de la mère de Jeanne d'Arc. (Lanery d'Arc : *Le culte de Jeanne d'Arc au XV*e *siècle,* p. 14.) — Si elle portait ce surnom avant le pèlerinage du Puy, l'hypothèse d'un pèlerinage antérieur à Rome est plausible et aurait une importance capitale. Mais nous en sommes, jusqu'à nouvel ordre, réduits aux hypothèses. Observez qu'un neveu d'Elizabeth serait appelé « Nicolas Rommée, dit de Vouthon », d'après un texte cité par Du Lys (*Procès,* t. V, p. 252); mais ce document inspire peu de confiance. — Un passage de Dante, dans la *Vita nuova,* fait une distinction précise entre les diverses catégories de pèlerins. « Chiamansi *Palmiri* inquanto vanno oltramare; chiamansi *Peregrini* inquanto vanno alla Caza di Galicia; chiamansi *Romei* inquanto vanno a Roma. »

(2) Sur les origines d'Élizabeth Romée. V. *Vouthon-haut et ses seigneurs,* par H. Labourasse. Bar-le-Duc, 1890 (p. 149). — Cf. De Pange, *le Pays de Jeanne d'Arc,* et l'ouvrage de l'abbé Misset: *Jeanne d'Arc champenoise,* 1895.

Vouthon, religieux de l'abbaye de Cheminon (ordre de Cîteaux) et qui devint le chapelain de la Pucelle (1). A deux lieues, environ, du village de Domremy, sur la rive droite de la Meuse, à Brixey-aux-Chanoines, il existait une abbaye appartenant à l'ordre mendiant des Ermites de Saint-Augustin. L'école de Maxey-sur-Meuse, entre Brixey et Domremy, était fréquentée par les enfants de ce dernier village.

Dom Collin, qui fut curé de Domremy et qui déposa au procès de réhabilitation, était chanoine de Brixey; il témoigna avoir confessé plusieurs fois Jeanne d'Arc quand elle vint à Vaucouleurs : sa déposition au procès est extrêmement prudente et réservée. Or, il est à remarquer que l'ordre des Ermites de Saint-Augustin est plus étroitement mêlé qu'aucun autre ordre mendiant à la carrière de Jeanne d'Arc (2).

Issue d'une famille vivant sous de telles influences et où de telles vocations se sont affirmées, Élizabeth Romée est une femme pieuse. Cette piété, elle la manifeste d'une façon éclatante dans une circonstance qui a longtemps échappé à l'histoire, mais qui ne peut pas ne pas être en rapport avec la mission de Jeanne, — le pèlerinage qu'elle fit, en 1429, au sanctuaire de Notre-Dame du Puy.

Disons le fait, d'abord, quoique postérieur et contemporain de la mission de Jeanne et indiquons, ensuite, les conjectures qu'il est permis d'en tirer au sujet des sentiments d'Élizabeth Romée et, par conséquent, de la nature des leçons qu'elle transmit à sa fille.

En février 1429, au moment où Jeanne partait de Vaucouleurs pour se rendre à Chinon, sa mère quittait aussi Domremy pour entreprendre en France un voyage presque parallèle. Dès le mois de mai 1428, lors de sa première venue à Vaucouleurs, Jeanne avait déclaré avec insistance à Robert de Baudricourt que Dieu enverrait du secours à Charles VII *avant la mi-carême*, ce qui ne pouvait, à cette date, s'entendre que de la mi-carême de l'année suivante. Elle

(1) On signale trois prêtres portant le nom de la famille paternelle de Jeanne, Simon d'Arc, chapelain de Notre-Dame au château royal de Chaumont; Pierre d'Arc, chanoine de Troyes; Michel d'Arc, qui était, en 1404, curé à Bar-sur-Seine. Chapoy, *Les Compagnons de Jeanne d'Arc* (p. 81).

(2) V. J'ai reçu, au sujet de l'abbaye de Brixey-aux-Chanoines, une intéressante communication de M. A. Jacquet de Nancy.

le priait « qu'il mandât au Dauphin de se bien tenir et qu'il n'engageât pas la bataille contre ses ennemis, parce que son Seigneur Dieu lui enverrait du secours avant la mi-carême. » (II, 436.) Cette date était évidemment, pour certaines raisons, fixée en son esprit.

Quand elle revint, l'année suivante, fidèle au rendez-vous qu'elle s'était assigné à elle-même, elle se présenta au début du carême. Baudricourt, quoique mieux disposé à l'entendre, tardait à répondre. Probablement, il avait envoyé à la Cour pour savoir ce qu'il devait faire. Jeanne montrait une impatience extrême : « le temps lui pesait, disait-elle, comme à une femme prête d'accoucher [1] ».

Cette date de la mi-carême 1429, à laquelle elle subordonne tout, était celle, en effet, où, d'autre part, sa mère, Élizabeth Romée, devait partir pour assister aux fêtes du jubilé qui allaient se célébrer, le 25 mars, au sanctuaire de Notre-Dame du Puy-en-Velay.

Enfin, Baudricourt se décide; Jeanne d'Arc quitte Vaucouleurs, probablement le 23 février [2], juste à temps, un mois avant la date solennelle. Sa mère dut partir au même moment; car, s'il fallut à Jeanne, bien montée et fortement accompagnée, chevauchant avec une rapidité qui parut extrême à ses compagnons, onze jours pour aller de Vaucouleurs à Chinon, on pense que la pieuse pèlerine faisant la route avec les foules, à pied et à petites journées, des frontières de Lorraine au Puy, ne put atteindre son but en moins d'un mois. Or, à l'époque du jubilé, elle était au Puy, voilà ce qui est incontestable.

Jeanne d'Arc ne l'avait pas oubliée; car nous savons que, de Chinon, elle envoya, de son côté, au Puy, pour ces mêmes cérémonies du jubilé, « plusieurs de ceux qui l'avaient conduite vers le Roi », et probablement son propre frère qui était venu la rejoindre; on se retrouva donc, avec Élizabeth Romée, comme à un rendez-vous

(1) Sur tous ces points, voir la déposition de son compagnon de route, Bertrand de Poulengy. (*Procès;* II, 436.)

(2) Voyez Pimodan, *la Première étape de Jeanne d'Arc*, Champion, in-8. — Sur la date du départ de Vaucouleurs et sur la date de l'arrivée à Chinon, il y a débat. Voyez le Mémoire de M. de Boismarmin sur *l'Arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon* dans le *Bulletin du Comité des traditions historiques et scientifiques*, 1890 (p. 350-359), qui opine pour l'arrivée à Chinon, le 23 février. Mais la date du 6 mars, après onze jours de voyage, est généralement admise. V. Morosini (III, p. 45), note de M. Lefèvre-Pontalis.



arrangé d'avance. On parla de l'absente, et des résolutions graves furent prises. Un religieux, appartenant à l'ordre des Ermites de Saint-Augustin (1), qui se trouvait là, était en relation avec le groupe des Lorrains (il dit en termes peu précis, « qu'ils se connaissaient un peu », *quia habebant aliquam notitiam cum loquente*) ; ces gens, c'est-à-dire la mère et les compagnons de Jeanne d'Arc, lui exposèrent qu'il conviendrait (*conveniens*) qu'il vînt auprès de celle-ci ; ils ajoutèrent qu'ils ne le laisseraient pas tant qu'ils ne l'auraient pas décidé à les suivre. Ce moine s'appelait Jean Pasquerel. Ayant pris son parti, il se rendit avec les compagnons de Jeanne à Chinon d'abord, puis à Tours où il rejoignit la Pucelle. Elle le prit immédiatement en grande sympathie, fit, de lui, son chapelain, son confident et il ne la quitta plus jusqu'au jour où elle

(1) Les Ermites de Saint-Augustin étaient un des quatre ordres mendiants, avec les Dominicains, les Franciscains et les Carmes. (V. *Histoire des Ordres monastiques* (t. I, p. 12 et suiv.) et PP. Belon et Balme, *Bréhal* (p. 13). Sur ces religieux, voir les Histoires de l'ordre, par Crusenius (1623), Zunggo (1742-45) et Lanteri (Tolède (1858). — Pasquerel était donc un frère mendiant, et il appartenait au même ordre que le curé de Domremy, confesseur de Jeanne à Vaucouleurs, Dom Collin. Ceci a une grande importance.— Jean Pasquerel, au moment de la réhabilitation, était du couvent des Augustins de Bayeux. Il y avait, en effet, un couvent de cet ordre au Val du diocèse de Bayeux. (*Gallia Christiana*, t. XI, p. 440.) Mais, s'il appartenait à cette maison, lors de la déposition, il dit lui-même qu'il était lecteur au couvent de Tours, trente ans auparavant, lors du pèlerinage au Puy. Tours était un centre très dévoué à la cause de Charles VII. Jeanne trouva, à Tours, ses principaux appuis.

fut faite prisonnière à Compiègne [1]. (*Procès;* t. III, p. 100 et suiv.)

Ces faits étant patents, indéniables, le rôle de la mère s'affirme ici, de même qu'il apparaît, au dire de Jeanne, dans la formation de l'âme de l'enfant. Élizabeth Romée, dévote de la Vierge du Puy, confiait sa fille à un religieux augustin dont l'ordre lui était certainement connu et que des circonstances, jusqu'ici ignorées, avaient amené au Jubilé, tandis que Jeanne, ne pouvant s'y rendre elle-même, y avait, de son côté, envoyé ses plus chers compagnons.

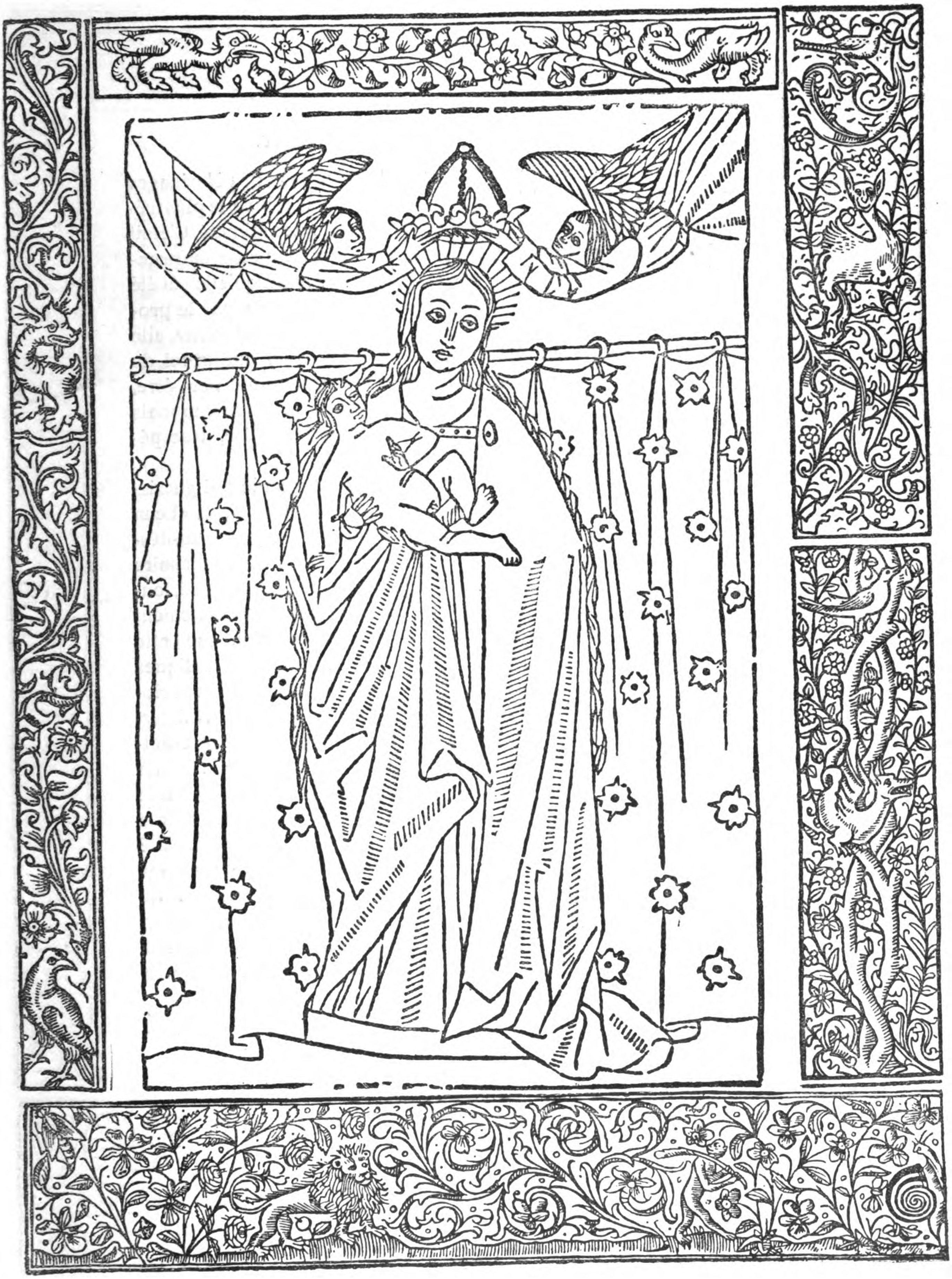
On n'a rien relevé de plus précis et de plus significatif sur les sentiments dont Jeanne d'Arc fut entourée dans sa famille. La mère, Élizabeth Romée, sort de l'ombre d'où l'histoire éblouissante de sa fille l'avait insuffisamment tirée. On ne peut dire qu'elle ait connu les desseins de Jeanne; la mère eût reculé sans doute devant leur audacieuse exécution. Du moins ne s'est-elle pas renfermée, à l'heure décisive, dans l'inertie et dans l'abstention [2]. Si elle ne fit que prier, elle pria; si elle ne fit que veiller, elle veilla. Elle n'ignore pas ce qui se passe dans le monde: sa piété active et voyageuse a été le stimulant des déplacements et des initiatives; les rencontres, — voulues ou non, — des pèlerinages ont préparé, à Jeanne, les appuis et les fidélités qui la suivront. La mère ne perdra pas de vue sa fille. Elle veillera encore sur elle plus tard et jusqu'à la fin et même longtemps après l'horrible tragédie, jusqu'au jour où, demandant et obtenant la réhabilitation, elle l'aura justifiée! [3]

De quels sentiments étaient animés les pèlerins venus au sanctuaire du Puy et pourquoi, à cette date, le sanctuaire les réunissait-il?

(1) Sur tous ces points, voir la déposition très précise de Jean Pasquerel, au procès de réhabilitation. (*Procès;* t. III, p. 100 et suiv.). — Une lecture erronée de Quicherat, corrigée, d'ailleurs, par Vallet de Viriville, avait, d'abord, laissé dans l'ombre ce fait considérable. Depuis, certains historiens ont affecté de n'y attacher qu'une médiocre importance, mais l'étude attentive des circonstances ambiantes permet de le considérer comme un de ceux qui éclairent le plus fortement l'histoire de Jeanne d'Arc. Il ne s'agit pas de suivre Siméon Luce, dans ses développements trop souvent téméraires, mais de projeter, une fois pour toutes, sur la psychologie de Jeanne et des siens, un trait de lumière singulièrement expressif.

(2) Jeanne, dans son interrogatoire au procès, fait, certainement, une distinction entre l'attitude de son père et celle de sa mère, à l'égard de « son partement »... « et, *par espécial*, doubtait moult son père, qu'il ne la empeschât de son véage faire... » Elle a ouy dire *à sa mère* que son père disait à ses frères : « Si je cuidoye que la chose advensist, je vouldroye que la noyessiez; et se vous ne le faisiés je la noieroi moy mesmes. » (*Procès*, t. I, p. 129-132.)

(3) Sur le rôle de la mère de Jeanne au procès de réhabilitation. V. ci-dessous, IIIe partie.



Notre-Dame du Puy était alors, de tous les lieux de pèlerinages consacrés, en France, à la Sainte Vierge, le plus célèbre, le plus fréquenté. La Vierge y était vénérée dès la plus haute antiquité. C'était une « vierge noire », *nigra, sed formosa*, disait le dicton, empruntant le langage des livres saints. La tradition voulait qu'elle eût été sculptée, bien longtemps avant la naissance de Marie, par le prophète Jérémie. Conservée au trésor des sultans de Babylone, elle avait été rapportée et offerte au sanctuaire du Puy par un roi de France, probablement saint Louis. Cette image remontait, peut-être, aux temps druidiques, attestant, comme tant d'autres monuments analogues, la survivance des cultes locaux que l'Église, désespérant de les abolir, avait adoptés et consacrés.

Il y avait, au sanctuaire du Puy, une pierre sacrée qui guérissait les malades, et, sur la place du sanctuaire, un « mai », un « beau arbre et tant joly... au-dessous duquel était la chaire qu'on prêchait[1] ». Ainsi, toutes les traditions s'unissaient et se confondaient sur cette roche sainte. Des reliques sans prix attiraient la curiosité et la dévotion des fidèles, « la circoncision Notre-Seigneur », du lait de la Sainte Vierge, du bois de la vraie croix, le voile dont la Sainte Vierge avait revêtu la nudité de son fils, de la manne des Hébreux, des reliques de sainte Anne, de saint Jean-Baptiste, de saint Jacques le Majeur, du vin des noces de Cana, et de nombreuses autres, non

La vge Maria del puix de França.



Aquesta oracio d ius escrita ha a ytal virtut: e propiciat q to ta piona q la aportara: no pora morir en aygua: ni en foch: ni en batalla: ni ha sobrar psos ene michs: e si ha mal spit tantost sen partira: E si alguna dona va en part: e la tindra sobre si tantost sera desliurada. E siau certs que qui dira a

(1) Etienne Medicis, *le Livre de Podio* ou *Chronique d'Etienne Medicis*, édition Chassaing, 1869, in-4 (t. I, p. 135). — Pour tout ce qui concerne le Puy, à l'époque de Jeanne d'Arc, consulter *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire*, par L. Pascal, t. I.

moins précieuses, dont la contemplation multipliait à l'infini les grâces et les indulgences.

Le pardon, la miséricorde, voilà ce que les foules viennent chercher dans ces lieux consacrés. Le mouvement instinctif qui les anime, les réunit sur un point unique où, de se sentir vivre, souffrir et pleurer ensemble, elles se remémorent les terreurs ancestrales et s'enfoncent plus profondément, dans l'âme, les douleurs de l'heure présente.

La principale cérémonie, c'est le défilé devant les autels, où sont exposées les reliques, et l'assistance à une prédication, à une imploration publique, sur la place de Notre-Dame où s'élève le « beau mai ». Ces scènes où les pèlerins se frappent eux-mêmes jusqu'au sang, ces bousculades où ils se précipitent, voulant baiser, du moins, les voiles qui cachent les images adorées, ces pleurs, ces gémissements qui confondent la douleur des membres meurtris et le deuil des cœurs affligés, tout ce spectacle de terreur, de contrition et d'espérance échappe à la direction des hommes. Les processions s'ébranlent, mues par la piété traditionnelle, telle l'émotion qui déplorait et déplore encore, en Orient, la mort d'Osiris, de Bacchus et d'Ali. La violence de l'instinct social rassemble ces hommes et les livre à la joie et à la fureur de se sentir foule [1]. C'est à peine si les bergers de ces troupeaux parviennent à les parquer,



(1) Nul n'a mieux rendu que Suger, le spectacle de ces peuples qui se pressent, au péril de la vie, pour embrasser les châsses et les reliques, aux lieux de pèlerinages et aux sanctuaires: « Ceux qui entraient dans l'église ne pouvaient plus sortir et luttaient contre la foule qui, au dehors, assiégeait les portes de l'édifice. Au dedans, on ne marchait plus, on était soulevé et porté par ses voisins: tout au plus, avait-on la force de crier. Les femmes surtout, serrées comme dans un pressoir, étouffées, tombaient, et, foulées aux pieds, poussaient des hurlements tels qu'on eût dit qu'elles accouchaient. Beaucoup d'entre elles, transportées à grand'peine au dehors, rendaient le dernier soupir; d'autres, pour échapper à la mort, marchaient sur les têtes des hommes comme sur un plancher continu. Les religieux qui exposaient les reliques, furent plus d'une fois obligés de s'échapper par les fenêtres emportant leur précieux fardeau. » Cité par Luchaire. *Les Premiers Capétiens*, dans *Histoire de France* de Lavisse (t. II, p. 410).

à les diriger, à les nourrir. A chaque nouveau pèlerinage, ce sont de nouvelles victimes et, aux convocations suivantes, les masses se précipitent plus denses vers ce défilé où l'on meurt.

Un exposé minutieux des mesures prises, en 1428, pour porter remède, autant que possible, aux accidents, explique le caractère de ces concours extraordinaires : « Afin que tout se passe bien, prière sera faite à Mgr l'évêque du Puy et aux gens d'Église qu'on prévienne, un jour d'avance, qu'il y aura une procession générale et un ferme propos en vue duquel chacun sera averti de se mettre en bonne disposition, que l'un pardonne à l'autre (1), que tous prient Dieu et Notre-Dame qu'il leur plaise accorder pardon et indulgence pour le salut de leurs âmes, et que Dieu fasse cesser guerres et tribulations, selon la parole : *Clamaverunt justi et ex omnibus tribulationibus liberavit cor hominum.* »

Sans qu'il soit possible de déterminer nettement l'esprit auquel obéissaient alors les hommes qui avaient à veiller à ces prodigieux exodes, amenant par 3 ou 400.000 les fidèles au sanctuaire du Puy, on peut affirmer, du moins, que leur inspiration était nettement « dauphinoise », « française », et favorable à Charles VII. Une fois de plus, ces montagnes du massif intérieur apparaissaient comme le refuge suprême de l'indépendance (2). « Le dimanche, 14 décembre 1421, fut porté le très dévot et saint image Notre-Dame du Puy pour la paix et union de la sainte Église et à cette fin qu'il plût à Dieu et à la Vierge Marie donner victoire au Roi de France Charles VI et à Mgr le Dauphin de leurs ennemis, et la portèrent en moult noble ordre à la porte Saint-Robert *et la mirent regar-*

(1) L'imploration de ces siècles, c'est toujours la réconciliation, la miséricorde, tant cette ère de querelles et de discordes était devenue intolérable à tous. — Morosini attribue, à la venue de la Pucelle, ce résultat de réconcilier pacifiquement les Français, les Anglais, les Bourguignons, etc. Voyez *Chronique de Morosini* (t. III, p. 65).

(2) M. Camille Jullian, parlant de l'ancienne Gaule, signale, dans les mêmes régions, les mêmes élans et ces mêmes mouvements des foules : « La vallée de la Loire nous offre les souvenirs les plus anciens et les traditions les plus fortes du monde gaulois... Des Etats de la Loire dépendent les lieux de grand pèlerinage, ces assemblées de prêtres et de dévots, ces groupements de foules venues de partout pour se courber sous l'espérance ou la crainte, toutes ces panégyries spontanées qui sont la revanche de l'humanité en désir d'union sur les morcellements misérables des sociétés politiques. Cette contrée, qui présentait l'équivalent celtique de Delphes ou de Saint-Jacques, de la Mecque ou de Lourdes, était bien le « milieu » moral de toute la Gaule. » *Histoire de la Gaule* (II, p. 531).

*dant la France:* et, de là, fut portée et conduite honorablement au Fort de la dite Église où elle demeura par l'espace de deux heures; et là fut un bon sermon que dit Maître Guillaume Branchot, et plusieurs gens et quasi tout le populaire pleurait à chaudes larmes devant ce dévot image, lesquels demandaient affectueusement à la Vierge Marie qu'elle impétrât paix et concorde au royaume de France (1). »

En 1420, Le Puy s'était défendu avec la plus grande énergie contre les bandes bourguignonnes. Aussi, le Roi de Bourges était, après son père, le dévot de Notre-Dame du Puy. Précisément, en cette année 1420, au retour d'une campagne heureuse dans le Midi, il vint rendre hommage à la Sainte Vierge. Les craintes et l'enthousiasme étaient au comble : « Un cordelier nommé Frère Thomas, du pays de Bretagne, prêchait parmi le royaume de France, lequel prêcha au Puy, le 26 juillet, et disait que mondit Seigneur le Dauphin aurait victoire, en ladite année, sur le roi d'Angleterre et autres ses adversaires et dominerait sur tous autres princes. *Item* disait que tôt et bien bref viendrait tel accident, par tout le monde, que hommes, femmes, petits enfants mourraient subitement en dormant, veillant, mangeant, buvant, allant, parlant parmi les rues, le prêtre chantant messe. Et pour obvier à la dite mort enseignait que chacun se confessât souvent, amendant et corrigeant sa vie... etc. »

Charles VII avait tenu à se faire recevoir chanoine et membre du chapitre; il avait assisté à des cérémonies magnifiques, vêtu de l'aumusse et du surplis. Pour lui et pour son parti, la Vierge du Puy fut une Notre-Dame des Victoires. Cinq fois, au cours de son règne, il fit le pèlerinage. Après la bataille de Baugé, la bannière du duc de Clarence fut portée et suspendue triomphalement sous les voûtes de la cathédrale (2).

Mais une autre pensée, une autre émotion attirait, en même temps, les foules et explique, plus intimement, l'attraction, exercée par ce sanctuaire, sur la mère de Jeanne d'Arc. Notre-Dame du Puy

(1) *Le Livre de Podio* (p. 192).
(2) *Gallia Christiana* (t. II, p. 732). Vallet de Viriville, *Charles VII* (I, p. 253).

était, par excellence, le centre de la piété nouvelle qui, dans le culte de la Sainte Vierge, s'attachait, surtout, au mysticisme de la pureté et de la chasteté.

A tort ou à raison, on racontait que c'était à un évêque du Puy, le fameux Adhémar de Monteil, légat du pape Urbain II, à la première croisade, compagnon de Pierre l'Ermite, que l'on devait le *Salve Regina*, le plus noble chant en l'honneur de la Vierge, qualifié par saint Bernard d' « Antiphone du Puy (1) ». On disait aussi que c'était au Puy que saint Dominique aurait institué le *Rosaire* (2). Quelques années plus tard, le roi Louis XI donna, dans cette ville, à l'*Angelus*, sa forme régulière. Aussi, cette église était appelée, par excellence, l'*Angélique* (3).

Et c'était, en effet, le lieu où se célébrait, dans les formes les plus émouvantes et les plus solennelles, la rencontre de l'Ange et de la Sainte Vierge, cette rencontre qui décida du sort du monde, l'Annonciation.



Quand, par une coïncidence qui ne se reproduisait qu'à de très rares intervalles, le jour de l'Annonciation tombait le Vendredi Saint, c'est-à-dire quand l'anniversaire de l'annonce du rachat coïncidait avec l'anniversaire de la réalisation du rachat, alors, c'était fête spéciale au Puy et, avec le renouveau, ce sanctuaire voyait accourir, de toutes les parties de la Chrétienté, les foules, de loin prosternées (4).

(1) C'est le *Salve Regina* que chantent les âmes du Purgatoire :
Salve Regina *in sul verde e in su fiori*
*Quindi seder cantando anime vidi...*
Purgat., VII, v. 82.

(2) Pascal, *Bibliographie du Velay* (t. I, p. 7). *Gallia Christiana* (t. II, 734). — Les Bollandistes sont contraires à cette opinion. Voyez Perdrizet, *loc. cit.* (p. 91).

(3) Voyez Montezun, *l'Eglise Angélique ou Histoire de Notre-Dame du Puy-en-Velay*. Clermont-Ferrand, 1854.

(4) Cette coïncidence vient de se présenter, en 1910. On assure que le chiffre des pèlerins, au Puy, atteignit plus de cent mille.

## LA VIERGE DE L'ANNONCIATION.

Pour les dévots de la Vierge du Puy, *Virgo Aniciensis*, elle était, par excellence, la « Vierge annoncée » et, aussi, « la Vierge de la Miséricorde », celle qui s'interposait entre la justice divine et l'humanité pécheresse pour sauver celle-ci en la couvrant de son manteau.

Un témoignage singulièrement émouvant de ces temps et de ces sentiments douloureux a subsisté. Le musée du Puy a conservé un tableau célèbre où, selon un motif traditionnel, la Sainte Vierge est représentée en « Vierge de Miséricorde », *Mater omnium*. L'aspect de ce précieux tableau, parsemé de fleurs de lys, le costume des personnages, le faire de l'artiste, tout se rapporte à la date approximative de 1420, quand le Puy était le soutien des Lys et quand le Dauphin Charles multipliait ses séjours et ses dévotions dans la ville du sanctuaire.

La Vierge tient dans ses bras l'Enfant Jésus; deux saintes, habillées en vêtements de nonnes, soulèvent les pans de son manteau doublé d'hermine; et, agenouillés aux pieds de la Vierge, tous les représentants de l'Église militante se pressent, se serrent, comme des poussins, près de leur mère, implorant pitié et miséricorde [(1)]. Ce sont les chefs de l'Église, le Pape, un cardinal, un évêque, puis tous les ordres monastiques représentés chacun par un délégué, le Bénédictin, le Camaldule, le Chartreux, le Cistercien, le Prémontré, puis les deux ordres récents qui s'emparaient alors de la Chrétienté, le Franciscain et le Dominicain, enfin, une seule moniale, agenouillée à la dernière place et représentant, peut-être, la dernière venue, la restauratrice récente de l'ordre des Clarisses, Colette de Corbie [(2)]. Derrière la Vierge, des saints intercesseurs, saint Pierre,

(1) Voyez Perdrizet, *la Vierge de la Miséricorde* (p. 156).

(2) S'il en était ainsi, la date du tableau serait postérieure à 1430; cf. Médicis, *Liber de Podio* (p. 246); il s'agit peut-être aussi de sainte Claire.

LA VIERGE DE LA MISÉRICORDE.



saint Jean, saint Sébastien joignent leurs prières à celles des fidèles.

Encore une fois, cette peinture s'inspire d'un motif traditionnel et répandu, alors, dans toute la chrétienté. Les maux dont l'Église et le siècle sont frappés les jettent l'un et l'autre, comme dans un refuge, au giron de la mère de Jésus. Mais, l'importance donnée, ici, à la représentation des ordres monastiques dit la pensée particulière qui inspira l'œuvre.

Dans la crise affreuse qu'elle traverse, l'humanité a trouvé un secours puissant, c'est l'intervention des ordres religieux. Elle a vu se former, en son sein, ces milices qui, organisées en institutions presque militaires, engagent la lutte contre les féodalités ecclésiastique et laïque. Elles prient, c'est-à-dire qu'elles *veulent,* et leurs prières seront exaucées.

La catholicité était, alors, agitée par les formidables secousses, suites du grand schisme. Entre le Concile de Constance et le Concile de Bâle, le sort de l'Église paraissait incertain; en tout cas, les voies du salut étaient douteuses. Tout le monde savait, tout le monde disait qu'il n'y avait qu'une issue : *la réforme*, et que cette réforme devait être accomplie, d'abord, sur l'Église elle-même, « en son chef et en ses membres » : l'Église par son orgueil, par son faste, par ses dissensions intestines, en un mot, par son désordre, avait attiré sur le monde la colère céleste; l'épouse avait péché.

Ces pensées n'étaient pas seulement répandues dans le monde laïque, soumis et prosterné devant les autels; c'est surtout au cœur des ecclésiastiques, dans les âmes fortement imprégnées de la leçon du Christ et soucieuses de son « règne », qu'elles couvaient, prêtes à éclater au premier choc. Qui ne connaît les fameuses prosopopées des saint Bernard, des Clemengis et des Pierre d'Ailly? Saint Vincent Ferrier, accompagné d'un cortège de pleureurs et de flagellans, était venu prêcher au Puy, en l'an 1416. « En ses prédications, il reprenait fort tous les Etats du monde pour les offenses qu'on faisait contre Dieu et l'avait chacun moult agréable, *excepté les clercs*, et faisait miracles... [1]. » C'est contre les richesses du clergé qu'il tonnait.

Les mobiles de ces âmes inquiètes sont identiques à ceux qui avaient déterminé l'élan initial de saint François d'Assise: « Voici qu'un jour, il entendit réciter l'Évangile de la « Mission des disciples » : « Allez et prêchez; dites: le royaume des cieux est prochain. Et n'ayez, dans vos ceintures, ni or, ni argent, ni cuivre; n'ayez point de sac pour aller sur la route; n'ayez pas d'habits de rechange; n'ayez pas de souliers ni de bâtons (Matth. X, 7, 9-10). » Voilà précisément ce que je veux, dit-il, voilà ce que je cherche, et, aussitôt, il se conforme à l'ordre divin, ôte ses sandales de ses pieds, rejette son bâton, se ceint d'une corde et se fait, avec le drap le plus rude et le plus misérable, une tunique ayant la forme d'une croix. Après quoi, il se mit à prêcher [2]. »

(1) Médicis (p. 234).
(2) Henry Thode, *Saint François d'Assise* (I, p. 14), et Sabatier, *Vie de saint François d'Assise* (p. 79 et *passim*).

Le pauvre d'Assise, en se levant, donnait la leçon à tout l'ordre ecclésiastique, puisqu'il embrassait, comme une maîtresse, celle qu'ils avaient tant méprisée, *la pauvreté.* Mais il ne s'arrachait pas à la discipline. La loi de son action étant l'humilité, était aussi l'obéissance. Il se rendit, d'abord, auprès du pape Innocent III et obtint de lui la permission de prêcher. Nulle décision ne fut plus importante pour l'avenir de la catholicité. On peut dire qu'elle scella le pacte entre la Papauté et les ordres mendiants pour la réforme intérieure (1).

La communauté des aspirations fait la communauté des efforts. Les frères mendiants étaient les associés naturels des foules opprimées par la violence aristocratique. L'union se fit, pour ainsi dire, toute seule. Les ordres fournirent des cadres à l'insurrection laïque. On sait l'étonnante, la prodigieuse affiliation de l'élément civil aux mendiants par l'enrôlement quasi universel dans les Tiers-Ordres. Les Tiers-Ordres furent la première esquisse du Tiers-État. L'historien de l'inspiration artistique franciscaine dit avec force : « Le sentiment individuel qui, jusqu'alors, avait été comme un enfant mineur sous la tutelle de l'Église, François l'a émancipé et lui a donné, pour toujours, son indépendance légitime... Grâce à l'œuvre franciscaine, le « Tiers-État » s'est assuré les conditions d'une existence régulière et forte. Dans toutes les villes, la religion franciscaine a été accueillie, et très justement, comme la religion propre de la bourgeoisie et du peuple. Simultanément, la main dans la main, les bourgeois et les moines mendiants sont arrivés au premier plan de la vie sociale. Et c'est de leur collaboration qu'est né un *art nouveau :* ce que prêchait le moine, le laïque le réalisait (2). »

Dans la vie comme dans l'art, cette rénovation s'accomplissait, la conjuration s'étendait; la terre se minait sous les pas de l'aristocratie féodale et ecclésiastique : « ce que prêchait le moine, le laïque le réalisait ».

On a dit, avec raison : « Il y a quelque chose de saint François

(1) Sur les relations de saint François avec le pape Innocent III, v. Luchaire, *Innocent III,* Latran (p. 50).

(2) Thode, *loc. cit.* (I, p. 67).



chez tous les mystiques du XIVe et du XVe siècles [1]. » Et on a remarqué aussi que le développement, sinon la création de tous les ordres religieux pendant ces deux siècles, se sont produits en France [2]. Saint Dominique y vint de la Castille, saint Thomas d'Aquin de l'Italie, saint Antoine de Padoue du Portugal, saint Vincent Ferrier de l'Espagne. Quant à saint François d'Assise, ses origines morales sont françaises : il ne chantait les louanges du Seigneur, à son gré, qu'en français. La plupart de ceux qui s'épouvantaient du sort de la catholicité et de l'humanité s'étaient habitués à l'idée que la cause de l'Église était étroitement jointe à celle de la France et que la chute de l'une eût entraîné la perte de l'autre.

La royauté française avait imposé cette conviction au monde par l'autorité du fait. En mettant la main sur le vicaire du Christ et en l'établissant, bon gré, mal gré, à Avignon, elle avait prouvé qu'elle tenait le monde. Il n'est pas comme les esprits ecclésiastiques pour s'incliner devant cette sorte de démonstration. Ce que l'on appela plus tard la *désolation d'Avignon,* la *captivité de Babylone,* parut, d'abord, la suite logique et heureuse de ce qui se passait dans la capitale du monde chrétien : puisque la Papauté en était chassée par les passions locales, il était naturel qu'elle se réfugiât près de la seule force capable de la protéger et de la sauver. Après les luttes atroces contre l'Empire allemand, après les déliquescences, plus affreuses encore, de l'anarchie romaine, Avi-

(1) Mâle, *Revue des Deux-Mondes,* 1er octobre 1905.
(2) Mgr Bougaud, *Histoire de sainte Chantal* (I, 519).

gnon avait été le port et la royauté de saint Louis la sauvegarde.

La royauté française tenait son autorité de Dieu, *Dei gratia Francorum rex;* elle était consacrée par la sainte Ampoule, elle avait le don des miracles, elle représentait, à la fois, la lutte contre les musulmans, contre les hérétiques, contre les prétentions impériales, et, enfin, elle était la première puissance autorisée qui se fût dressée contre l'aristocratie féodale et l'aristocratie ecclésiastique.

Au milieu d'un monde pervers, barbare et brutal, la France, « fille aînée de l'Église », abondante en initiatives, en ressources et en génie, représentait la protection, le secours; c'était « le pôle vers lequel se dirigeait le vaisseau de l'Église battu par la tempête [1] ». La prophétie de Télesphore n'avait-elle pas annoncé, aux applaudissements universels, « qu'un roi Charles, fils de Charles, de l'illustre race des fleurs de lys, prince au front élevé, aux sourcils hauts, au nez aquilin, rétablirait les affaires du monde, apaiserait les luttes intestines de la Chrétienté, s'emparerait de Jérusalem et, par sa crucifixion à l'âge de trente et un ans, au mont des Oliviers, ramènerait le règne du Christ sur la terre [2] ? »

Nous savons peu de chose sur ce qui se passa au Puy lors du jubilé de 1429, quels furent les promoteurs, quels furent les ora-

(1) Lettre du patriarche de Constantinople à Charles V, dans Valois, *le Grand Schisme* (t. I, p. 312).

(2) *Ibid.* (t. I, p. 271). Cette prophétie est appliquée, par les vers fameux de Christine de Pisan, à l'apparition de Jeanne d'Arc :

> Car un roi de France doit être
> Charles, fils de Charles nommé;
> Qui sur tous rois sera grand maître;
> Prophéties l'ont surnommé
> Le cerf-volant; et consomé
> Sera, par lui conquéreur,
> Maint fait : Dieu l'a à ce somé (désigné)
> Et enfin doit être empereur.
>
> (*Procès;* V, p. 8.)

— Le caractère mystique de la royauté de saint Louis est admirablement exprimé dans le préambule de l'Ordonnance de Charles V, sur la majorité des Rois : « Par-dessus tout, demeure gravé en notre cœur, en caractères indélébiles, le souvenir du gouvernement de notre saint aïeul, prédécesseur, patron et spécial défenseur, le bienheureux Louis, fleur, honneur, bannière et miroir non seulement de notre race royale, mais de tous les Français; de cet homme que n'a touché, grâce à la faveur divine, la contagion d'aucun péché mortel. Sa vie doit être notre enseignement... » Cité dans Coville, *Histoire de France* de Lavisse (t. IV, p. 185). — Même les adversaires reconnaissent cette splendeur morale de la couronne de France. Chastellain, qui est « Bourguignon », exalte, au-dessus de toutes les autres nations, « la France, là où, naturellement, doit être le trône des gloires et honneurs mondains ». (*Ibid.*, t. V, p. 45.)

teurs, quels furent les pompes et les mouvements des foules. On peut admettre, toutefois, que le concours fut immense, car, aux deux pèlerinages de 1407 et de 1418, provoqués par la même coïncidence, le 25 mars, de la fête de l'Annonciation et du Vendredi Saint, des pèlerins furent étouffés par la presse (200 en 1407 et 33 en 1418). En 1429, on prévoyait un afflux non moins grand, puisque Charles VII obtint du pape Martin V que le délai pendant lequel les indulgences seraient accordées fût prorogé jusqu'au 3 avril.




Est-il permis de négliger des circonstances si considérables, s'il s'agit d'expliquer les sentiments de la mère de Jeanne et l'inspiration de l'héroïne? Au Puy s'est réfugié, en quelque sorte, l'espoir suprême de la France et le culte spécial de la « Vierge annoncée », de la « Vierge Angélique », celle à qui l'ange incliné apporte la couronne, emblème de la pureté. Le sanctuaire du Puy est, en même temps, le sanctuaire et le palladium de la royauté française. La Vierge des Lys et la royauté des Lys, ces deux images sont unies dans l'enthousiasme des foules: elles protègent le monde contre les traits de la violence terrestre et de la vengeance céleste.

La mère de Jeanne pense ainsi, puisqu'elle est au Puy, implorant « la Vierge de miséricorde » (1). Sa fille est cela, rien que cela : l'Angélique par excellence, comme

(1) « Parmi France, dit l'auteur des *Trahisons de France*, violent pamphlet bourguignon, parmi France, dès qu'elle parut, l'appelaient les folles et simples gens Angélique... » — Voyez le texte des comptes de la ville de Clermont « le papier du Chien » dans Wallon, *Jeanne d'Arc*, édit. illustrée (p. 191). — Le culte de la « Vierge annoncée » paraît avoir été particulièrement Lorrain: A la journée de Nancy (5 janvier 1477), le duc René de Lorraine avait fait représenter sur son étendard, porté par Jean Baude, l'image de l'Annonciation. Plus tard, il fit placer cette image sur la façade extérieure de la Porte de la Grappe. Voir Pfister. *Histoire de Nancy* (t. I, p. 273).

le peuple la nomme du premier coup, la « messagère de Dieu », comme disent les comptes officiels de la ville de Clermont.

Le culte de Jeanne d'Arc pour la Vierge chaste et immaculée ne résulterait pas de toute l'évolution religieuse du temps et du caractère virginal qui fut, par excellence, le sien, qu'il serait attesté par ses propres déclarations souventes fois répétées et par les témoignages de ceux qui ont connu l'intimité de son âme. Quand elle somme les Anglais de vider le royaume, c'est au nom « du Roi du Ciel, fils de sainte Marie ». Quand ses juges lui demandent d'où procède sa mission, elle répond : « qu'elle est venue au Roi de France de par Dieu, de par la Vierge mère et tous les bien-heureux saints et saintes du Paradis ». Son aumônier témoigne qu'elle était dévote « à Dieu et à la Vierge Marie»; et quand elle fait chanter, deux fois par jour, matin et soir, par des prêtres rassemblés, ce sont « des hymnes et des antiphones en l'honneur de la Sainte Vierge », et, sans doute, ce *Salve Regina* que saint Bernard appelait l'*antiphone du Puy*.

C'est au moment où ses compagnons, amenant frère Jean Pasquerel, reviennent du Puy, qu'elle fait peindre ces drapeaux, symboles de sa mission et gages de la victoire. Ici encore, les bonnes gens devinaient, mieux que les savants, la pensée de cette fille du peuple. Elles l'appelaient la « pucelle à la Bannière » (III, 104).

Car il y avait, dans ces emblèmes, flottant aux vents, un sens mystique, une vertu, une force.

Elle eut, à la fois, une bannière, un étendard, un fanion. Sur la bannière, destinée aux ecclésiastiques qui l'accompagnaient, était peint le crucifix; sur l'étendard qu'elle portait elle-même à la bataille, elle avait fait représenter, par le peintre écossais James Power, en la face principale, semée de fleurs de lys, le « Roy du Ciel », « en majesté », ayant pour siège l'arc-en-ciel, portant d'une main le globe et, de l'autre, bénissant; en outre, deux anges agenouillés, saint Michel et saint Gabriel, présentant à Dieu une fleur de lys; au-dessus était inscrite la devise qui fut reproduite en tête de la plupart des lettres de Jeanne d'Arc et qu'elle avait fait inscrire sur une de ses bagues (I, 87) : « *Jhesu Maria* ». Quant au

fanion, tenu par ses serviteurs et qui indiquait sa place dans l'armée, il figurait la Sainte Vierge en *Annonciation*, l'ange lui offrant la fleur de lys, fleur de pureté et fleur de France [1].



Ces emblèmes sont d'une interprétation claire, comme tout ce qui émane de cette fille simple et sincère. Le Dieu de Majesté, c'est le « Roi du Ciel », son « souverain seigneur », celui qui l'a envoyée.

(1) Vallet de Viriville (II, p. 65).

Prenez ces mots dans toute leur force et réalité. Pour Jeanne d'Arc, Dieu est le vrai Roi de France et celui-ci n'a reçu le royaume « qu'en commande ». Jeanne voulut même traduire, par une cérémonie sensible, le fait juridique et, si l'on peut dire, hiérarchique et constitutionnel, dont elle était convaincue : « Un jour, la Pucelle demanda au Roi de lui faire un présent... mais rien moins que le royaume de France. Après un moment de réflexion, le Roi étonné fit le cadeau. Jeanne l'accepta : « Et voilà, maintenant, le plus pauvre chevalier du royaume », dit-elle, en montrant le Roi à l'assistance. Tout de suite après, elle livra au Dieu tout-puissant le don qu'elle venait de recevoir. Puis, au bout d'un instant, obéissant à ordre de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume. Et, *du tout, fit dresser une charte solennelle* (1). »

Dans ces mêmes sentiments et au cours du même siècle, Florence se donnait, pour Roi, le Christ; Sienne reconnaissait, comme dame et maîtresse, la Sainte Vierge; et, là non plus, ce n'était pas en paroles, mais en fait, en droit, que ces fidélités et ces loyautés étaient jurées (2).



L'image de l'Annonciation, enfin, c'est la commémoration constante, auprès d'elle, de cette fête de la Notre-Dame du Puy qui lui a été assignée comme le point de départ de sa mission. La Vierge pure, l'ange « annonçant », la fleur de lys, c'est toute sa vocation. Cette épithète d' « Angélique » était celle qui qualifiait la cathédrale du Puy et, aussi, ce Fra Angelico da Fiesole qui, juste à l'époque où Jeanne portait, sur les champs de bataille, l'image sacrée, ne se

(1) Déposition du duc d'Alençon. *Procès* (III, 91). Voyez aussi, IV, 140, 486, etc. — L. Delisle, *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc.*

(2) Sur le « règne » de la Vierge à Sienne, *Sena vetus, civitas Virginis!* voyez Langton Douglas, *A History of Siena*, Londres, 1907, in-8. — Cf. Teodor de Wyzewa, *L'Ame siennoise* dans *les Maîtres italiens d'autrefois* (p. 7 et suiv.). — Sur Florence, il est inutile d'insister. C'est toute la réforme de Savonarole : « A la fin de son discours sur Aggée, Jérôme (Savonarole) déclara que le Seigneur voulait donner un nouveau chef à la ville de Florence. Il tint longtemps son auditoire en suspens et s'écria enfin : « Ce nouveau chef est Jésus-Christ; il veut être votre roi. » *Jérôme Savonarole*, par P. Villari, trad. Gruyer (t. I, p. 392)

lassait pas de peindre la même image dans les couvents et les villes de l'Italie.

Coïncidence non arbitraire, ni due au hasard, mais émanant de l'intime essence des choses et déterminée par des mouvements d'âme simultanés à travers un monde identique, traduisant, partout, les mêmes aspirations et une même inspiration.

On ne peut séparer, à cette époque, l'histoire de la France et l'histoire de l'Italie ; elles se pénétraient constamment depuis le transfert de la Papauté à Avignon.

Une erreur analogue à celle qui, dans l'histoire des Arts, fixa longtemps l'origine de la Renaissance française à l'époque de Charles VIII et de Louis XII, au retour des guerres d'Italie, fausse, non moins gravement, l'histoire politique. On paraît croire que, pendant la guerre de Cent ans, la France s'est repliée sur elle-même, a rétrogradé, pour ainsi dire, s'est désintéressée du reste du monde, que son expansion et sa croissance ont été totalement arrêtées. Rien de moins exact.

La France, après avoir transporté le Saint-Siège chez elle, déborde sur l'Italie. Depuis l'avènement de la maison d'Anjou à Naples, l'exode pacifique ou militaire d'un pays dans l'autre est, pour ainsi dire, ininterrompu. Les Papes français d'Avignon ne perdaient de vue ni le domaine de Saint-Pierre, ni les autres puissances italiennes. Leurs émissaires, la plupart français, furent, plus d'une fois, les régulateurs et les pacificateurs, trop souvent aussi, les tyrans de la péninsule [1].

Routiers et gens de guerre accompagnaient les cardinaux ou les prélats et, souvent, les précédaient. Le sort du royaume de Naples était toujours en suspens. En Sicile, dans l'éphémère royaume d'Adria [2], en Lombardie, à Gênes, en Savoie, partout on sentait l'autorité et la main françaises.

La preuve de ces échanges, parfois bienfaisants, parfois déplorables, n'est plus à faire pour l'architecture, pour la sculpture, pour

(1) Voyez, dans les *Lettres de sainte Catherine de Sienne*, les diatribes fréquentes contre les légats des papes d'Avignon en Italie.

(2) P. Durrieu, *Le royaume d'Adria* (taillé dans les Etats du Pape sur les côtes de l'Adriatique), 1880, in-8. — Cf. N. Valois, *la France et le grand schisme d'Occident* (I, p. 167), etc.

la peinture. Les peintres français allaient apprendre quelque chose chez les Cosmates; ils apportaient, en Provence et en Italie, la technique des bords de la Seine, des bords de l'Aisne ou de l'Escaut. L'architecture cistercienne descendait de France en Italie. L'art de Ghiberti et de Donatello n'ignorait pas les « imaiges » de nos cathédrales (1).

Dans l'ordre politique, après les Normands de Sicile, les Gascons ont laissé, en Italie, une renommée légendaire (2), et les figures populaires qui sont encore peintes sur les charrettes siciliennes, illustrent les vieilles chansons de geste françaises, inspiratrices de l'Arioste et du Tasse.

Combien de noms sont simultanément célèbres de l'un et de l'autre côté des Alpes. J'ai parlé des saints; voici les soldats: Enguerrand de Coucy et le comte Vert, Th. de Marle, Boucicaut.

Un fait presque aussi considérable que l'expédition de Charles VIII en Italie s'était produit dès 1382, sous le règne de Charles VI: une armée de 80.000 Français, commandée par l'oncle du Roi, Louis d'Anjou, avait traversé la péninsule de part en part pour aller à Naples recueillir la succession de la reine Jeanne et avait poussé jusqu'à Tarente. Beaucoup de ces Français ne revirent pas la France. Mais combien purent rentrer dans leurs foyers et y apportèrent l'écho de la pensée italienne, après qu'ils eurent promené, eux-mêmes, à travers toute l'Italie, le « doux parler » qu'avait aimé le maître de Dante et le prestige qu'exerçaient au loin la courtoisie et l'humanité françaises (3). D'autre part, aux épreuves de la

(1) Une véritable rénovation s'est produite, depuis quelque temps, dans l'histoire des Arts en établissant le lien qui rattache la renaissance italienne à l'art médiéval français : V. les belles études de M. Marcel Reymond sur les *Origines de la Sculpture italienne* (Alinari, 1897). — Cfr. la nouvelle édition de *l'Histoire de la Peinture en Italie*, par Crowe et Cavalcaselle, publiée par M. Langton Douglas. Londres, 1903 (t. I, p. 123 et suiv.). — Et encore: Th. Bensa, *La Peinture en Basse-Provence, à Nice et en Ligurie* (Nice, 1908), avec une préface de G. Hanotaux.

(2) Voyez le livre du comte Durrieu, *les Gascons en Italie*, Auch, 1885.

(3) L'effet de cette « invasion » fut considérable, sans compter les avantages auxquels la pénurie péninsulaire ne fut pas insensible : « Il y a plus d'or, disait-on, en cette seule armée qu'en toute la ville de Milan; et c'est une raison, ajoutait Bernabo, pour que les Italiens aient grand intérêt à s'assurer la bienveillance du prince. Ses gens se comportent avec une telle humanité qu'on dirait des compatriotes. » Cet épisode, un peu trop négligé, des relations entre les deux pays a été mis en pleine lumière par mon distingué confrère, M. Valois, dans son ouvrage si remarquable sur le *Grand Schisme* (t. II, voyez notamment, p. 42 et suiv.)

guerre de Cent ans, les troupes italiennes vinrent en aide aux troupes françaises. Jeanne d'Arc, à la dernière étape de sa vie militaire, quand elle se jeta dans Compiègne, était accompagnée d'une troupe d'Italiens.

Comme les prêtres et les soldats, les étudiants et les marchands, par un perpétuel va-et-vient à travers les défilés des Alpes ou le long de la Corniche, entretenaient ces rapports constants. Le rayonnement et l'autorité des Universités françaises, surtout de l'Université de Paris, dans les mœurs et dans la foi, est un fait notoire. Pour les marchands, quoi de plus convaincant que ce *Journal* de Morosini qui est un des témoignages les plus précieux de l'opinion contemporaine au sujet de Jeanne d'Arc ?

Toutes les preuves de cette vie commune y sont réunies : départs réguliers des galères publiques et privées, déplacements fréquents des voyageurs, transports assurés, « courriers » traversant, avec une rapidité incroyable, soit le continent, soit les mers, pour



apporter et reporter les missives, mouvement de l'argent, ordres, avis, transmis avec autant de ponctualité, sinon autant de promptitude qu'ils peuvent l'être aujourd'hui, et, surtout, étonnant « service d'information » qui, de tous les points du monde, colporte, concentre et répand les nouvelles soigneusement colligées et contrôlées.

Venise, Rome, Avignon, sont au centre d'immenses toiles d'araignées où tout ce qui se passe dans le cercle infini de leurs affaires ou de leur autorité retentit aussitôt. Les courriers viennent de Bruges à Venise, de Paris à Rome en quinze ou vingt jours. Les agents d'information sont les confidents des rois et des princes, pénètrent (au besoin par l'argent) dans les « retraites » où se cachent les desseins secrets, ils lèvent les masques sur les visages les plus orgueilleux. Ils savent tout, enregistrent tout, transmettent tout, influent sur la marche des événements selon leur manière de les présenter. En un mot, ils tiennent l'office de la presse : car il faut que le monde soit renseigné, et l'effort est proportionnel à la difficulté.

Le populaire ne reste pas en dehors de ces communications rapides et comme mystérieuses en leur rapidité même. Lui aussi, il sait. Les moines, les prédicateurs, les étudiants, les marchands, les ouvriers, parcouraient à pied le monde chrétien, colportant les ouï-dire, les récits, les doctrines, propageant l'émotion avec l'espérance et la crainte. Les messagers, tout en galopant, jettent les nouvelles le long de la route et, de bouche en bouche, elles volent jusqu'aux chaumières. Jeanne d'Arc, en sa marche de Lorraine, sait, très peu de temps après les premières ouvertures, qu'il est question d'un mariage du Dauphin avec une fille d'Écosse; elle sait ce qui se passe au Mont-Saint-Michel, à Orléans, à Bourges, à Poitiers.

Dans ces époques d'émotions violentes et de susceptibilités nerveuses extrêmes, les communications intellectuelles et morales les plus délicates vibrent et se transmettent sans cesse d'un pays à l'autre. Jeanne d'Arc fait inscrire, sur ses étendards et en tête de ses lettres, la devise *Jhesu Maria*, au moment où, en Italie Bernardin de Sienne, à la fois réformateur et initiateur, fondateur de la



« stricte observance », propage le culte du saint nom de Jésus [1].

Ces simples mots ne sont pas choisis au hasard. Ils préoccupent les juges de Rouen. On dirait qu'ils y cherchent le trait caractéristique d'une intervention occulte, d'on ne sait quelle affiliation obscure.

A leurs questions réitérées, Jeanne d'Arc oppose des raisons, à la fois exactes et prudentes, selon sa manière toujours loyale, mais toujours avisée : « Interrogée quelle signifiance c'était que peindre

(1) V., sur saint Bernardin de Sienne et sur les grands mouvements de piété populaire en Italie, au temps de Jeanne d'Arc, l'ouvrage de mon éminent confrère, M. Thureau-Dangin: *Saint Bernardin de Sienne,* Plon, 1907, in-12. — La prédication de saint Bernardin de Sienne était, dès lors, très connue et très populaire en France, comme l'avait été celle de saint Vincent Ferrier. Le fameux frère Richard qui fut, un instant, le compagnon de Jeanne d'Arc, se vantait d'être le disciple du « Santo » et lançait, d'après lui, des prophéties qu'on appliqua, après coup, à la Pucelle. Il dit, le 26 avril 1429, que « l'an qui serait après, c'est-à-dire l'an XXX$^{e}$, on verrait les plus grandes merveilles qu'on eût oncques vues et que son maître, frère Vincent (saint Vincent Ferrier, mort en 1419), le témoigne selon l'Apocalypse, l'Ecriture et Monseigneur saint Paul; et ainssi le témoigne frère Bernart (saint Bernardin de Sienne), un des bons prescheux du monde ». *Journal d'un bourgeois de Paris,* cité par Lefèvre-Pontalis, dans *Chronique de Morosini* (III, 39).

(sur son étendard) Dieu tenant le monde et deux anges : répond que sainte Catherine et sainte Marguerite lui dirent qu'elle fît mettre en peinture là le Roi du Ciel...; et de la signifiance ne sait autrement... » « Interrogée qui aidait plus elle à l'étendard ou l'étendard à elle : répond que la victoire de l'étendard ou d'elle c'était tout un à Notre Seigneur... » « Interrogée si l'espérance d'avoir victoire était fondée en son étendard ou d'elle, répond : il était fondé en Notre Seigneur et non ailleurs... » « Interrogée de quoi servait le signe qu'elle mettait en ses lettres : *Jhesu Maria,* répond que les clercs écrivant ses lettres lui mettaient et disaient les aucuns qui lui appartenaient mettre les deux mots : *Jhesu Maria.* » Or, on sait que ces mots étaient inscrits sur l'anneau que lui avait donné sa mère.

On ne put tirer d'elle autre chose. Mais les deux partis savaient que les fers se croisaient là. Jeanne devinait ses adversaires dans ses juges et eux pensaient qu'elle était envoyée non seulement contre les Anglais, mais contre eux [1]. La féodalité épiscopale et terrienne, la routine universitaire, se sentaient visées par cette jeune fille héroïque qui, dans le royaume, ne relevait que du Roi et, dans l'Église, ne s'en rapportait qu'à Dieu. L'incrimination violente au sujet de l'étendard et de la devise *Jhesu Maria* fut reproduite avec insistance au procès et au jugement de condamnation. C'est un des fameux « douze articles ». Cette devise a son origine dans les prédications des moines populaires; elle est une invocation directe au « Roi du Ciel ». Elle a la force d'un symbole et les juges du procès y devinaient une protestation.

N'est-il pas permis de conclure que ces idées, Jeanne d'Arc les avait reçues de sa mère? Elles flottaient dans l'air autour du sanctuaire de l'Annonciation qui avait exercé, de si loin, sur la pèlerine des marches de Lorraine, sa puissante attraction. Saint Vincent Ferrier les y avait prêchées, quelques années auparavant, « au grand déplaisir des clercs ». Comme dans le tableau de la Vierge de Miséricorde, les ordres monastiques étaient les intercesseurs de la désolation d'en bas vers les consolations d'en haut. Les Ermites de Saint-Augustin ne se distinguaient pas, dans cette pro-

(1) Voyez, plus loin, le chapitre de la *Condamnation*.

pagande populaire, des autres ordres mendiants et nous savons qu'ils n'ont pas quitté Jeanne, de sa naissance jusqu'à sa mort.

Cet abandon dans la main de Dieu [1], cette foi en la Sainte Vierge, cette attente de l'ange qui viendra, comme dans la journée initiale de la Rédemption, portant la fleur de lys, le culte naissant de « l'Immaculée », le zèle, la passion de la Virginité, en ces temps de désordre et de corruption, tous ces traits si remarquables dans la mission de Jeanne d'Arc étaient esquissés dans la propagande et la prédication qui exaltaient les pèlerins du Puy.

La mère de Jeanne était-elle affiliée à quelqu'un des ordres mendiants ? La coïncidence du pèlerinage avec le voyage de sa fille et surtout la rencontre, probablement préparée, avec l'augustin, frère Jean Pasquerel, pourraient le faire croire. Un historien l'a même affirmé de Jeanne d'Arc. On pourrait prendre en ce sens le qualificatif de « béguine » qui lui fut appliqué par des contemporains [2]. Certains détails de son arrangement, — les cheveux coupés en rond, la vêture grise ou noire, — ont été signalés, ainsi que des actes de dévotion qui lui étaient particulièrement chers. Ces remarques ingénieuses ne font pas



(1) On retrouve ce sentiment sur l'action directe de la divinité et, souvent, des expressions identiques dans la bouche de saint François d'Assise et sous la plume de sainte Catherine de Sienne, dont le rôle, dans l'Eglise, a tant d'analogie avec celui de Jeanne d'Arc dans le siècle : « Ils ne veulent pas m'écouter, disait-elle; mais, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, ils écouteront Dieu. » Et encore : « Je suis incapable de la moindre des choses; mais je laisserai Dieu agir et j'inclinerai la tête selon que le Saint-Esprit le commandera, car je mettrai toujours la volonté de Dieu avant celle des hommes... » *Lettres*, publiées par Cartier (I, 23, 25).

(2) *Morosini* (t. III, p. 65 et aussi p. 92).

preuve. Mais ce qu'on ne peut nier, c'est l'affection de Jeanne d'Arc pour les ordres mendiants.

Elle a dit, elle-même, au procès, qu'elle ne s'était confessée qu'au curé du village, sauf, deux ou trois fois, à des frères mendiants. Ce sont des frères qui l'entourent le plus souvent et, tout en écartant absolument l'idée émise par M. Siméon Luce que sa mission ait été en relation avec les « querelles de moines », — dominicains contre franciscains, — il est difficile de la séparer de cette escorte pieuse parmi laquelle Dunois la revoit encore, quand il parle devant les juges de la réhabilitation : « Interrogé sur la conduite et le commerce de la Pucelle, il dépose qu'elle avait pour habitude, chaque soir, à l'heure des vêpres ou au crépuscule, d'entrer dans une église et de faire sonner les cloches pendant une demi-heure. Elle rassemblait les religieux mendiants qui suivaient l'armée et se mettait alors en prière tandis qu'elle faisait chanter, par les mendiants, un Antiphone de la Sainte Vierge. » (*Procès,* III, 104.)

Déclarations confirmées par celles de frère Jean Pasquerel : « Elle lui recommandait fréquemment, quand elle était en quelque endroit où il y avait couvent de frères mendiants, de lui rappeler le jour où les enfants élevés par les mendiants recevaient le sacrement de l'Eucharistie ; elle se rangeait auprès d'eux et recevait, en même temps que ces enfants, le Saint-Sacrement (1). »

(1) *Procès;* III, p. 14. — Le rôle des frères mendiants et errants, à quelque ordre qu'ils appartinssent, dans la lutte contre l'Angleterre, a été quelque peu systématisé par M. Siméon Luce : il ne faut pas oublier que des moines de tous les ordres populaires ont figuré au procès soit comme juges, soit comme assesseurs. Mais, en général, le courant est « français », surtout dans les régions du Centre et du Sud. Rien n'est plus significatif que la présence, fréquemment signalée, de moines et de religieux dans les conjurations anti-anglaises, à Troyes (voyez Siméon Luce, p. 345) ; à Paris, à Melun, etc. — M. G. Lefèvre-Pontalis a pu préciser les détails de l'entente patriotique qui eut lieu, en 1424, entre Odette de Champdivers, la douce maîtresse de Charles VI, retirée à Saint-Jean-de-Losne, et le cordelier Etienne Charlot, natif du Donjon en Bourbonnais, pour avertir Charles VII de certaines tentatives faites à Rouen ou de certaines surprises qui menaçaient les places restées fidèles. Il n'est pas impossible que Colette de Corbie, la célèbre réformatrice de l'ordre de Saint-François, ait été mêlée à l'affaire. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, janvier-février 1896 (p. 30-34). — Il est à remarquer encore que la « légende » de Jeanne d'Arc, parmi les contemporains, a été propagée surtout par les moines. C'est un Augustin qui écrit une des premières légendes de Jeanne d'Arc en Italie. Voyez Lefèvre-Pontalis dans *Sources allemandes* (p. 144). — Voyez aussi l'étude de M. Puymaigre dans la *Revue des Questions historiques* (janvier, juin 1889, 563-74.) — Il est utile de rappeler que l'Université de Paris, qui porte la véritable responsabilité de la condamnation de Jeanne d'Arc, était hostile aux moines mendiants. Voyez *Jean Bréhal et la Réhabilitation de Jeanne d'Arc,* par les R. P. Belon et Balme (p. 13). — Ces questions seront examinées à leur place, ci-après, dans le chapitre de la *Condamnation.*

Ces faits si nombreux, si frappants, ne suffiraient peut-être pas à établir la conviction d'une inspiration commune, s'il n'y avait une preuve plus haute, résultant du caractère même de la mission de Jeanne d'Arc. Fille du peuple, elle est dans la filiation de saint François d'Assise et des mendiants, lorsqu'elle saisit, d'une main populaire, l'étendard des lys, relevant ainsi la cause que la chevalerie avait laissé péricliter.

Dans le monde ecclésiastique comme dans le monde laïque, cette cause était la même, « la réforme », la résistance intérieure contre la tyrannie ecclésiastique et féodale. Sainte Catherine de Sienne avait déjà confondu les deux castes dans un même tableau et un même grief : « Celui qui devait se consacrer au service de l'Église et aux pauvres vit, au contraire, comme un grand seigneur, dans les honneurs et les plaisirs. Il semble que rien ne puisse le satisfaire : quand il a un bénéfice, il en veut deux; quand il en a deux, il en cherche trois et il ne s'arrête jamais. Il fréquente les mauvaises compagnies et s'arme comme un soldat; il porte l'épée au côté, comme s'il voulait se défendre contre Dieu avec lequel il est en guerre. Tels sont ces soldats du Christ! N'est-il pas temps de voir surgir d'autres milices sacrées? (1) »

Cette parole de sainte Catherine de Sienne, c'est, — moins la verve grossière, — toute l'antienne des prédicateurs populaires (2). Les adversaires étaient les mêmes : les deux aristocraties ecclésiastique et seigneuriale; les intermédiaires et les agents de la propagande étaient les mêmes : les ordres mendiants, nés du peuple dans un esprit de résistance aux abus et au désordre; les chefs réclamés et sans cesse invoqués étaient les mêmes : à Rome, le Pape; en France, le Roi.

Jeanne d'Arc et ses initiateurs, — peut-être les hommes qui avaient appelé Élizabeth Romée au pèlerinage du Puy, — étaient, en somme, guidés par la conviction, alors si répandue, que Rome et la France ne pouvaient se passer l'une de l'autre et que leur triomphe devait être commun. Un jurisconsulte italien, cité par un

(1) *Lettres.* Ed. Cartier; lettre XCVI, au prêtre André de Vitrino.
(2) Il suffit de renvoyer aux deux volumes de M. Méray, *la Vie au temps des frères prêcheurs*, 1878, in-8.



jurisconsulte français, l'écrivait : « Le Roi de France est le champion (pugil) de l'Église; si le Roi de France et le Pape s'entendent, ils peuvent tout [1]. »

En tout cas, et pour les catholiques français, la mission mystique de la royauté française était de foi :

> C'est le royaume qui tout soustient
> Chrestienté et la maintient,

(1) Nicolas de Bologne, cité dans Grassaille : *Regalia Franciæ,* in princip.

dit la Vierge, elle-même, s'adressant à Dieu, dans le *Mystère du siège d'Orléans;* [1]

> ...France la très belle,...
> Fleur de la Chrétienté [2]...

ajoutent le sentiment et la poésie populaires. Les cœurs français n'eussent pas admis que le monde pût être sauvé si la dynastie des lys venait à périr.

La doctrine religieuse que la mère de Jeanne d'Arc, la pèlerine du Puy, transmit à sa fille n'est pas la seule leçon que reçut la grave enfant. Un autre enseignement, celui du patriotisme, le dévouement au pays, lui furent appris, non seulement par les grands événements qui remuaient le monde et dont le retentissement venait jusqu'à elle, mais par des incidents locaux auxquels son père, Jacques d'Arc, fut mêlé. Ici encore, les considérations humaines préparent et appellent, en quelque sorte, la vocation divine.

Jacques d'Arc, père de Jeanne d'Arc, cultivateur « pas bien riche », habite Domremy [3]. Sa famille paraît originaire du village de Ceffonds en Champagne où elle serait venue d'Art-sur-Meurthe ou d'Arc-en-Barrois [4]. Ceffonds est proche de l'abbaye de Montiérender; les paysans de la contrée, serfs de cette abbaye, étaient en état de lutte presque continuelle avec les moines auxquels ils appartenaient et ils étaient soutenus, dans leur résistance, par le Roi de France qui les avait « pris en sa garde ». En outre, pendant la première moitié de la guerre de Cent ans, ils avaient souffert, plus que nulles autres populations de la France (sauf peut-être celles de la Normandie), de la main-mise anglaise sur les pays limitrophes. Les Lancastre étant établis au château de Beaufort qui domine la contrée, ce n'avait été qu'une longue pil-

(1) *Mystère du Siège d'Orléans.* Dans la collection des Documents inédits de l'Histoire de France (p. 267).

(2) Buchon, *Chastelain,* notice (p. LIX).

(3) V. Boucher de Molandon, *Jacques d'Arc,* père de la Pucelle. Orléans, 1885.

(4) Sur l'origine du père de Jeanne d'Arc, comme se rattachant à Ceffonds, nous n'avons d'autres renseignements que les allégations souvent suspectes de Charles du Lys. Il invoque des documents provenant de Saint-Dizier qui n'ont pas été retrouvés jusqu'ici. — Voyez, d'autre part, la critique de M. le comte de Pange dans *le Pays de Jeanne d'Arc,* 1903 (p. 36).

lerie. Les habitants n'avaient d'autre recours et d'autre défense que le Roi de France.

Cette protection leur manquant, tout leur avait manqué. Le pays était devenu presque inhabitable, au fur et à mesure que les affaires de la royauté française périclitaient et, surtout, depuis que le traité de Troyes avait décidé, en particulier, du sort de la province. La complaisance avec laquelle les habitants de Troyes, en peine de la prospérité de leur commerce et de leurs fameuses foires, avaient accueilli les Anglais, n'avait pas protégé le pays (1). L'état de toute la contrée est dépeint dans un document daté de 1436, mais qui se réfère aux années précédentes : « On expose à Votre Sainteté, explique-t-on dans une supplique au Pape, que, depuis que la guerre sévit au royaume de France, dans le duché et comté de Bourgogne, dans les duchés de Lorraine et de Bar, dans les terres et pays avoisinants, la plupart des lieux appartenant au clergé, soit à la campagne, soit ailleurs, ont été brûlés, les églises détruites, les lieux saints profanés, les choses, saintes ou non, dérobées, les homicides, les mutilations de personnes ecclésiastiques se sont multipliés et, en outre, les vols, le brigandage, le viol des vierges et notamment des religieuses et tous les autres crimes, attentats, offenses, excès et d'inénarrables méfaits ont été commis en tous lieux (2)... » Les populations avaient dû s'enfuir, quitter le pays, se réfugier dans d'autres régions plus heureuses. Dès 1427, l'affluence des Français originaires des provinces de l'Est était telle, à Cologne, qu'il fallait demander au Pape l'autorisation, pour les prêtres de langue française, de leur faire remplir leurs devoirs religieux (3).

Sous l'impression de ces événements, nourri dans les sentiments de ses compatriotes, le père de Jeanne d'Arc, né probablement vers

(1) Sur les sentiments de la province de Champagne, voyez les preuves et observations, un peu sévères peut-être, de M. le comte de Pange, *le Pays de Jeanne d'Arc* (p. 20 et suiv.). — Jean Jouvenel des Ursins, évêque de Beauvais, reconnait, en 1433, qu'on avait accepté même la domination anglaise, pour obtenir la paix : « Combien que, de présent, les choses soient aucunement amendées par la venue des Anglais, etc. » *Epistre faite par Jehan [Jouvenel des Ursins] auxEtats de Blois*, dans Denifle, *loc. cit.* (p. 499).

(2) Le P. Denifle, *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux pendant la Guerre de Cent ans* (t. I, p. 360).

(3) *Ibid.* (p. 535). — Sur la dépopulation de la France et les exodes en masse, à cette époque, voyez encore, p. 536 et n° 1034.

1380, quitta Ceffonds pour venir s'installer à Domremy, proche de Vouthon où il prit femme.

On a discuté et on discutera longtemps la question de savoir si Jeanne était Lorraine ou Champenoise. Ce qui est certain, c'est qu'elle était *Française*. Dans l'entremêlement des hiérarchies féodales et des prétentions royales, voici ce qu'on peut démêler; la paroisse de Greux-Domremy était disputée, en quelque sorte, entre les grands fiefs avoisinants et le royaume de France. Elle était, ainsi que toute cette frontière, de ces terres sur lesquelles les légistes et officiers royaux exerçaient leur esprit d'empiétement, faisant fonctionner la machine formidable des « droits du Roi ». Postérieurement à l'année 1343, Philippe de Valois, soit à la suite d'une pression exercée sur l'évêque de Toul, soit par le simple fait d'un échange, avait acquis la châtellenie de Vaucouleurs et les villages qui en dépendaient (1). Domremy et Greux ne sont pas désignés dans l'acte de cession. Mais ce qui est certain, c'est que ce pays fut considéré, par la royauté et par ses propres habitants, comme faisant désormais partie du royaume, et, cela d'une façon si intime et si particulière, en raison de sa situation à l'extrême frontière, qu'il existe une ordonnance de Charles V, déclarant que « quels que soient les motifs, les raisons, ou les titres invoqués, il ne pourrait jamais, à l'avenir, ni par voie d'échange, ni de quelque manière que ce soit, être séparé ou distrait de la couronne de France (2) ». Ces traits ne suffisent-ils pas pour signaler la situation très spéciale où se trouvaient ces lointaines contrées?

Que la maison du père de Jeanne d'Arc fût située sur la partie du village réclamée directement par la couronne, ou qu'elle fût située sur la partie qui relevait du duché de Bar, elle est, de toutes façons, terre française; seulement, dans le premier cas, elle relève directement du Roi, tandis que, dans l'autre cas, elle en relève comme arrière-fief. Donc, Jeanne n'est, à proprement parler, ni Champenoise, ni Lorraine : car, ni l'évêché de Toul, ni le duché de Bar ne

(1) Il ressort d'une note très intéressante de M. le comte de Pange que l'évêque de Toul réclamait encore, en 1388, les « gardes », c'est-à-dire les contributions du village de Greux. *Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France* (1903).

(2) P. Ayrolles, *La vraie Jeanne d'Arc, la Paysanne* (p. 60).

sont « Champagne » ou « Lorraine ; » la mainmise royale, s'exerçant en vertu du principe qui a constitué toute la France, reste le fait dominant et tranche la question. Jeanne d'Arc est Française [1].

Ce que pensaient, sur leur nationalité, les habitants de la partie du village où est née Jeanne d'Arc, nous le savons par Jeanne d'Arc et les siens. Ils se rattachaient « à la chambre du Roi à Vaucouleurs », et, par là, au royaume de France. Leur juridiction et leur souveraineté étaient là [2]. Ils disaient et on répétait, d'après eux, qu'ils étaient « jouxte la Lorraine » *(juxta)* ou bien encore « des marches de Lorraine et du Barrois », ou bien encore *infra et in finibus regni Franciæ;* « ou royaume et ès fins et mettes de ceste dicte élection ». Alain Chartier dit : « Une pucelle d'auprès Vaucouleurs, ès marches de Barrois. » Nous dirions, aujourd'hui, comme eux : « en France, au pays de Lorraine [3] ». On ne saurait trop insister sur cet état juridique très spécial de la châtellenie de Vaucouleurs. Projetée à l'extrémité des pays de la couronne, glissée, en quelque sorte, comme un coin, entre les grands fiefs lorrains, la pointe vers les pays d'Empire, elle avait une mission particulière. Elle était, dans ces régions, l'extrême avancée, l'enfant perdu de l'expansion française ; les éléments français se groupaient naturellement autour d'elle.

(1) M. le comte de Pange, qui soutient énergiquement la nationalité lorraine de Jeanne m'écrit : « J'affirme que la bonne Lorraine est, par la volonté divine, le précurseur nécessaire de l'œuvre de Richelieu. Elle est l'affirmation miraculeuse du droit divin de la couronne de France sur le peuple français de Lorraine. » Sur ces bases, l'accord est établi entre les deux systèmes.

(2) Jeanne d'Arc dit à Jean de Novellompont : « Je suis venue cy, à chambre du Roi, parler à Robert de Baudricourt pour qu'il me fasse conduire au Roi »; et l'annotateur ajoute excellemment : « Je suis venue cy à chambre du Roi », c'est-à-dire dans une ville royale, dépendant du Roi, sans moyen ». *Procès* (IV, p. 436). — On va voir d'où cette pensée et cette formule étaient venues à Jeanne d'Arc et comment elles s'appliquaient à Domremy et Greux, ainsi qu'à Vaucouleurs.

(3) Perceval de Cagny (*Procès*, t. IV, p. 3); — cfr. Perceval de Boulainvilliers : « Nata est in uno parvo villagio nominato Dompremii in baillivia Bassignata *infra et in finibus regni Franciæ*, super fluvium de Meuse. Quæ *juxta Lotharingiam* et simplicibus parentibus noscitur progenita. » (*Ibid.*, V, p. 115). — V. cependant De Pange (*loc. cit.*, p. 8 et p. 35). — Expilly dit, dans son Dictionnaire des Gaules : « Bassigny, pays situé aux frontières de la Champagne et de la Lorraine, s'étendant dans l'une et dans l'autre. Quelques auteurs prétendent que l'on nommait ainsi ce pays parce qu'il contenait la partie basse de la Champagne. »

De tous ces textes, parfois contradictoires, se dégage une indication précise, mise dans la bouche du roi Charles VII, par l'auteur du *Mystère d'Orléans* : « Venue est de terre lointaine — De Barois, pays de Lorraine. » (p. 381). Mais nous avons vu, ci-dessus, que, pour les contemporains, le fait d'être du Barrois n'excluait pas la nationalité française. (V. ci-dessus, p. 4).

## LE PAYS DE JEANNE D'ARC, PRÉDESTINÉ.



Domremy, Greux, Vouthon sont situés sur les coteaux qui dominent la Meuse. Ces villages marquent une des étapes du grand chemin que cette rivière trace, du Midi et du Centre, vers les pays du Nord. Entre l'Allemagne et la France, dont la vie limitrophe palpite dans ces régions, tout passe par cet étroit couloir. Les messagers de Bruges, qui portaient les nouvelles des Flandres à Venise ou à Gênes, galopaient sur la vieille voie romaine qui coupe en deux Domremy.

Gondrecourt, siège de la prévôté, est sur l'Ornain, dont les eaux, par la Marne, vont à Paris; c'est bien « la France »; Paris allonge la main, si l'on peut dire, jusque-là. Les deux versants se séparent dans la sombre forêt des Mureaux, qui domine Domremy. Gondrecourt et Bourlemont, et, entre les deux, Greux-Domremy, le district n'est pas seulement un passage, c'est un croisement et un nœud. Thomas de Quincey dit, avec force: c'est un X (1). Dans les divisions actuelles, le village est encore au point de contact de trois départements : Vosges, Meuse, Haute-Marne. Situation, de toute façon, prédestinée!

Entre France et Lorraine, entre France et Bourgogne, Domremy a pris parti pour la France. On a plaisanté élégamment les historiens naïfs qui ont affublé Jeanne et ses contemporains d'un « patriotisme rétrospectif ». Comme c'est mal connaître le mouvement de l'histoire et les instincts des masses! Prétend-on assigner une date à la naissance de l'idée de patrie? Supposer que le moyen âge, le moyen âge local et provincial, ignorait ce sentiment, était incapable d'un tel choix, croire que le mot *patrie* est une formule tardive, née au grimoire des légistes ou aux proses des humanistes,

(1) Thomas de Quincey, *Jeanne d'Arc*. Introduction par Gérard de Contades. Champion, 1909 (p. 91).

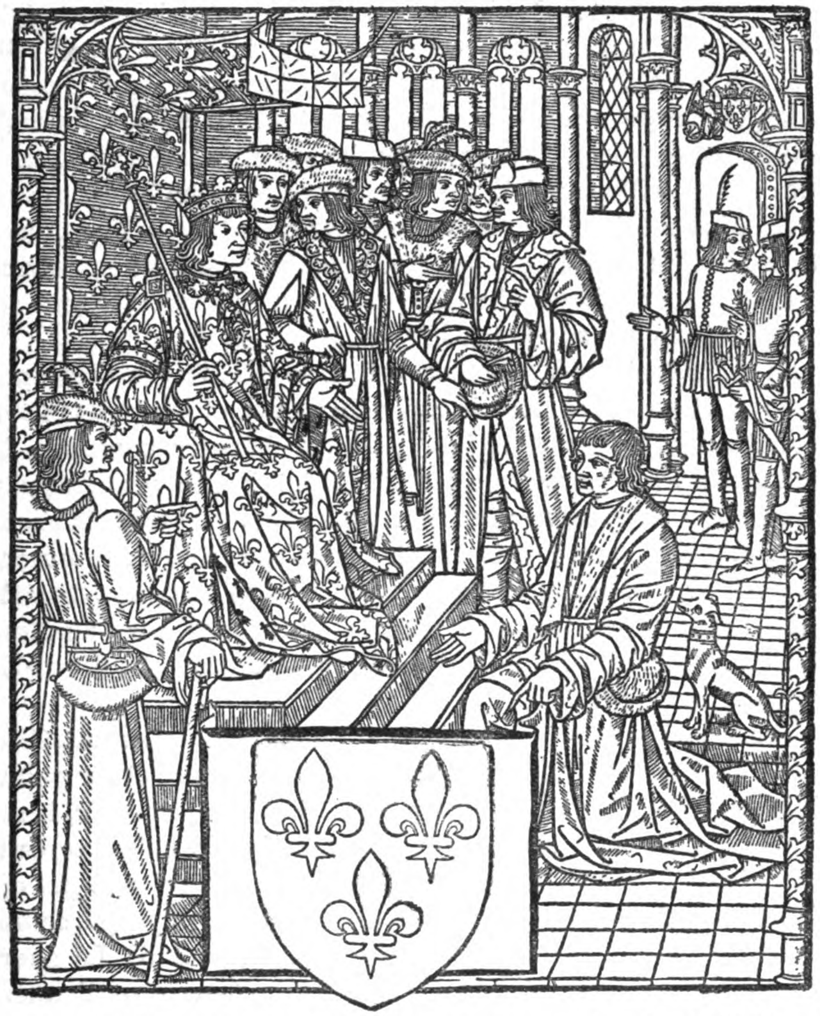
c'est juste le contraire de ce qui est humain (1). Si la décision eût appartenu aux gens d'études, ils eussent si longuement pesé le pour et le contre, qu'elle ne serait pas encore prise. Le peuple se prononce parce qu'il n'écoute, en lui, que la voix lointaine des expériences passées et ce sens de l'avenir que le contact avec les réalités lui donne. Il se dirige dans l'histoire, comme sur le sol, par des cheminements sagaces qui ne le trompent pas. Il n'a pas besoin de consulter les cartes pour savoir où va sa route et où l'arrêtent les frontières.

Au temps de Jeanne d'Arc, cette région de Lorraine est continuellement ravagée par les guerres locales : agitation sans but, pouvoir sans responsabilité, ni idéal, ni haute vue, ni perspectives claires ; or, ces obscurités sont insupportables à l'esprit français. C'est la conception nette d'un avenir bien tracé qui, partout et jusque dans le moindre village, a déterminé les adhésions françaises. En se tournant vers la France, les fidélités se portaient vers quelque chose de connu, de puissant, de notoire; on travaillait à une œuvre durable, on était sûr d'un abri. C'est dans un sentiment analogue que les Arabes du Sud, en faisant leur soumission, disent, maintenant : « La France est une « grande tente ».

Les raisons qui amenèrent les États de Bretagne à voter, sous François Ier, la réunion de leur pays à la France, celles que Bassompierre alléguait, sous Henri IV, pour décider les Lorrains, sont les mêmes qui, dès le XIVe siècle, faisaient agir les habitants de la modeste châtellenie de Vaucouleurs. Vous les trouverez, dès le XIIe siècle, répandues en tous les pays où naît la France, semences de la nationalité qui lève. De Langres, saint Bernard écrit à Louis VII : « Cette terre est la vôtre... l'évêque sait que tout ici est

(1) Même au point de vue historique, le caractère « national » s'affirme incontestablement dès cette époque. M. Pirenne écrit, à propos de la Bourgogne : « *Dès la fin du XIVe siècle*, la notion de la souveraineté territoriale se dégage et se précise. Partout où le prince détient la haute justice, il prétend posséder aussi la terre, et partout où le fief relève de lui, il réclame, en même temps, la justice... Les sujets considèrent maintenant le territoire comme leur appartenant en commun avec leur seigneur, et, partout, ils se sentent directement intéressés à en maintenir l'intégrité et l'indépendance; ils se rendent compte qu'il constitue la garantie de leur autonomie politique et la sauvegarde suprême de leurs intérêts. » Ces réflexions s'appliquent exactement au cas des justiciables de la chambre du Roi à Vaucouleurs. *Histoire de la Belgique* (t. II, p. 136-138).

LE ROI DE FRANCE REÇOIT L'HOMMAGE DE SES SUJETS.



à vous. » « Souvenez-vous, écrit, trente ans plus tard, l'abbé de Cluny au même Louis VII, que votre royaume ne se compose pas seulement de France, bien qu'il en porte spécialement le nom. La Bourgogne aussi est à vous. Vous ne devez pas moins veiller sur celle-ci que sur celle-là. » Les gens de Toulouse appellent le Roi « leur bon seigneur, leur défenseur et leur libérateur ». Il n'est pas jusqu'à l'évêque d'Elm en Roussillon, qui ne jette, vers Paris, le

même appel ardent : « Quoi que vous vous trouviez dans une région bien éloignée, sachez que vous êtes tout près de notre cœur [(1)]. »

Les gens de Domremy pensaient de même, sentaient de même. Avec quelle ardeur! On sait quelle est, de tout temps, la violence des partialités françaises. Jusqu'aux gamins du village qui se battaient avec ceux du village voisin de Maxey, ceux-ci étant, pour des raisons que la tradition et la géographie expliquent également (Maxey est sur l'autre rive de la Meuse), « Lorrains », « Bourguignons », par conséquent « Anglais! » Ces partis pris déclarés ont leur responsabilité et cela, aussi, nos Français l'acceptent.

La châtellenie de Vaucouleurs, et, non loin, Greux-Domremy, si calmes et paisibles sous la main de justice et le sceptre royal, doivent subir, maintenant, leur part du désastre commun. Les derniers de tous, parce que les plus lointains, ils sont frappés à leur tour. Quand la marée de l'invasion eut couvert toute la France du Nord [(2)] et à l'heure où la vocation de Jeanne d'Arc commence à se décider, la domination ennemie forme un vaste quadrilatère dont les quatre pointes, seules restées françaises, sont, au Nord-Ouest, le Mont Saint-Michel, au Sud-Ouest, Orléans, au Nord-Est, Tournay, au Sud-Est, Vaucouleurs.

Vaucouleurs avait pour capitaine Robert de Baudricourt. Celui-ci, soldat brave et astucieux, parvenu de la guerre et un peu du brigandage, était, parmi les chefs militaires de la contrée, le seul qui fût resté fidèle à la royauté. La capitainerie qu'il exerçait à Vaucouleurs lui imposait cette fidélité. Mais cela ne veut pas dire qu'il eût maintenu la paix et le bon ordre dans un pays qui, comme tout le reste de la France, était cruellement déchiré. La guerre générale s'y était compliquée d'une foule de guerres particulières où les seigneurs locaux et les chefs de bandes se ruaient les uns sur les autres, en une mêlée inextricable. Les luttes relatives à la succession de Lorraine et de Bar surchargeaient le tout de leurs alternatives capricieuses [(3)]. Le peuple, comme toujours, pâtissait des

(1) Voyez Luchaire, *Institutions capétiennes* (t. II, p. 272-283).

(2) Voyez A. Longnon, *les Limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*. Palmé, 1875, in-8.

(3) Sur l'état de conflit perpétuel où se trouve, alors, cette région de la France, voyez tout le chapitre II de l'ouvrage de M. Lecoy de la Marche, *le Roi René*, notamment (t. I, p. 62).

querelles des grands. En l'absence de pouvoir efficace, il n'y avait plus guère d'autre ressource, pour les gens du plat pays, que de se mettre en la « sauvegarde » des seigneurs ou des partisans qui paraissaient les plus favorables ou les plus puissants.

C'est ainsi qu'on voit l'humble nom du père de Jeanne d'Arc se révéler à l'histoire. Un personnage qui, comme tant d'autres, oscille continuellement entre les deux partis, un très grand seigneur, dont le nom était connu et redouté, des rives de l'Aisne aux rives de la Meuse, Robert de Saarbrück, bâtard de Commercy, seigneur, par sa femme, de Roucy, Braine, Pontarcy, etc., était, au temps de l'adolescence de Jeanne d'Arc, très mêlé aux affaires de Lorraine et du Barrois (1). Après s'être déclaré, solennellement, en janvier 1423, pour la cause bourguignonne, et s'être engagé envers le duc de Lorraine et de Bar « à ne leur faire ni faire faire guerre ou porter dommage », il s'était rapproché presque simultanément de la cause française, et les registres de comptes montrent les armées lorraines et barroises très occupées à l'attaquer dans sa place forte de Sampigny (mai 1424) (2). Tantôt ami, tantôt adversaire déclaré de Robert de Baudricourt, il ne songe qu'à tirer profit de cette position habilement ménagée (3).

Justement, à cette époque, les gens de Domremy, menacés des deux côtés à la fois, avaient besoin d'une « protection »; on avait des moyens de la leur imposer. Ils crurent ne pouvoir mieux faire que de s'adresser au redoutable seigneur, et, le 7 octobre 1423, ils signèrent, à Maxey-sur-Meuse, devant le notaire de l'official de Toul, un contrat de « sauvegarde » avec Robert de Saarbrück. Ils s'engagèrent à lui payer, tous les ans, à titre de « garde », un droit de deux gros par feu entier et d'un gros par feu de veuve, le tout

(1) Robert de Saarbrück, de Amé, premier du nom, et de Jeanne de Grancey, épousa en premières noces (1417), Jeanne, comtesse de Roucy et de Braine, fille unique et héritière de Jean VI du nom, comte de Roucy et de Braine et d'Elizabeth de Montagu. (Moreri.)

(2) S. Luce (p. 108). — Voir le document reproduit par le P. Ayrolles, *la Vraie Jeanne d'Arc, la Paysanne* (p. 495).

(3) J'ai entre les mains un document original et inédit, malheureusement non daté, par lequel Robert de Saarbrück, s'adressant aux échevins de Metz, proteste contre les faux bruits que fait courir, sur son compte, Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et prie ses amis de l'aider à les détruire en toute occasion. Evidemment l'hostilité est des plus vives alors, entre les deux sires.

formant une redevance globale de deux cent vingt écus d'or. Tous les habitants notables de Greux et de Domremy se portèrent fort les uns pour les autres [1]. Or, parmi ces notables, l'acte mentionne, après le maire et l'échevin de Domremy, « le doyen » Jacques d'Arc: c'est le père de Jeanne.

Quand il fallut payer, les villageois ne purent le faire. Robert de Saarbrück prit des gages. Un débat judiciaire s'ensuivit. Les habitants de Domremy désignent plusieurs de leurs concitoyens chargés d'ester en leur nom et de se rendre auprès du capitaine de Vaucouleurs et des arbitres désignés par lui : c'est le curé Flament, c'est Jacques Morel de Greux et, enfin, Jacques ou Jacquot d'Arc [2]. La sentence arbitrale était encore pendante aux derniers jours de mars 1427.

Donc, un an avant l'époque où sa fille devait se porter, à Vaucouleurs, vers « la chambre du Roi », vers cette juridiction d'où doit descendre, sur les pauvres manants du pays, la justice et le salut, le père de Jeanne d'Arc s'y était rendu lui-même ; il avait vu ses intérêts, son droit dépendre de ce Robert de Baudricourt, seul tenant de la cause royale dans toute la région : c'est à cette cour, c'est à cette « chambre » que lui et le village s'étaient adressés pour être sauvés de la ruine. Il est facile de deviner quels avaient été, pendant cette période de tourments et de responsabilités, de 1423 à 1428, les entretiens de la veillée, écoutés avec une attention passionnée par l'enfant grandissante dont la vocation se décidait.

Ce Robert de Saarbrück, qui avait causé tant d'émotions contradictoires dans le pays et jusque dans la maison de la Pucelle, celle-

(1) Ce genre de contrat était, à cette époque, d'un usage universellement répandu, même entre seigneur et vassaux. Le 5 mai 1428, Georges de la Trémoïlle, le futur adversaire de Jeanne d'Arc à la cour, se fait attribuer, par les habitants de sa ville de Châteauneuf-sur-Sarthe, la somme de 1.500 écus d'or, c'est-à-dire 4 écus d'or par tête, « pour leur faire avoir sûreté et abstinence de guerre envers les Anglais et leurs alliés et pour les décharger de tout « apatiz », tant envers lesdits Anglais que envers les garnisons et autres de l'obéissance du Roi ». Les malheureux se plaignent, d'ailleurs, d'avoir été pillés et dépouillés de tous leurs biens « qu'il ne leur est ainsi comme rien demeuré » par les événements de guerre antérieurs. — Même contrat avec les gens de la châtellenie de Craon, le 10 mai 1428. De la part des seigneurs, c'est donc une véritable exaction. V. *Une succession en Anjou au XV^e^ siècle*, par le duc de la Trémoïlle, 1898, in-4° (p. 64, p., 86).

(2) La pièce, signalée par M. J. Chapellier, est publiée par M. Siméon Luce. Pièces justificatives additionnelles (p. 359).

LE ROI DE FRANCE, GRAND JUSTICIER.



ci devait le rencontrer, plus d'une fois, au cours de sa rapide carrière. Les volte-face du seigneur brigand firent de lui, pour la cause que servait Jeanne, tantôt un ennemi, tantôt un allié. Après avoir lié son sort à celui du comte de Vaudémont, après s'être rap-

proché de Robert de Baudricourt, et s'être séparé de lui, il était rentré dans l'obédience de Charles VII, à la suite de René d'Anjou: il assista au sacre de Reims; dans l'église même, il fut fait chevalier par le Roi, au pied de l'autel où Jeanne tenait son étendard. Le sire de Commercy avait-il gardé le souvenir de l'humble paysan, garant du contrat de 1423, dont la fille lui valait les honneurs d'une si solennelle journée ?

Quelques jours après, quand Jeanne d'Arc, au comble de ses succès, quitta Reims pour aller à Saint-Marcoul de Corbeny, assister à la cérémonie où le Roi guérit les écrouelles, elle passa au pied du formidable château de Roucy, qui appartenait à Robert de Saar-



brück au titre de sa femme. Leva-t-elle les yeux vers ces tours massives dont l'ombre planait, en quelque sorte, sur la contrée ?

On dirait que ce nom doit la suivre jusqu'au bout; car le sire de Commercy est l'allié de ce Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, qui disposa du sort de Jeanne après Compiègne et qui la livra aux Anglais [1].

(1) Jean, dit Hennequin, bâtard de Saint-Paul, fils de Waleran de Luxembourg, IIIe du nom et comte de Saint-Paul. Il épousa Jacqueline de la Trémoïlle, fille puînée de Pierre de la Trémoïlle, seigneur de Dours (celle qui reçut Jeanne d'Arc à Beaurevoir). Ainsi, tout ce monde était uni par d'étroits liens de parenté ou d'alliance. Waleran, le père du bâtard, était fils de Guy de Luxembourg et de Saint-Paul, châtelain de Lille, seigneur de *Roucy*, de Beaurevoir, de Richebourg, etc. Après Waleran, mort en 1371, les Luxembourg ne portent plus le titre de Roucy qui fut repris, alors, par les Roucy (V. Père Anselme, t. III, p. 723 et t. VIII, p. 868). — De Pange, *le Pays de Jeanne d'Arc*, p. 32. — Tout de suite après le traité de Troyes (juin 1420), (Jeanne avait dix ans), Luxembourg et Beauchamp-Warwick avaient attaqué Gondrecourt. Ce sont les premiers noms ennemis qu'elle entendit prononcer. Ces chefs, elle devait les retrouver à Rouen. — On a signalé, aussi, le rôle joué par le duc Louis d'Orléans dans les affaires de Lorraine à l'encontre du duc Charles, hostile à la cause française; ce qui expliquerait l'attachement tout particulier que montra Jeanne d'Arc pour ce nom d'Orléans et pour le duc Charles, prisonnier en Angleterre.

Commercy, Roucy, Vergy, Proisy, Luxembourg, ces noms des provinces limitrophes reviennent, sans cesse, dans l'histoire de Jeanne d'Arc. La France devait lui paraître un lieu assez resserré où les mêmes familles, les mêmes intérêts se retrouvent toujours dans leurs ramifications et leurs complexités emmêlées.

Mais, en somme, au-dessus de tout cela, pour le peuple foulé par les uns, pillé par les autres, il n'y avait qu'une Majesté, le Roi. C'est à ce recours suprême qu'il fallait en venir pour sauver le pays et pour sauver la foi, comme le père de Jeanne l'avait fait, en implorant la justice du magistrat et comme la mère de Jeanne l'avait fait en priant au sanctuaire de Notre-Dame du Puy.

Pourquoi chercher d'autres influences ou d'autres préparations humaines? Jeanne n'a qu'à regarder autour d'elle et recueillir ce que les exemples du foyer lui enseignent. Sa mère, son père, ont été, avant l'apparition de l'archange, ses seuls maîtres.

Cependant, Vaucouleurs tenait encore et, si le pays souffrait des guerres particulières, il n'avait pas encore été atteint par la désolation qui ravageait le reste du royaume.

Le coup fut frappé le jour où, par délibération du Grand Conseil, au nom du roi Henri VI, une opération d'ensemble fut ordonnée contre les places qui restaient fidèles à la cause française dans la région de l'Est. Des troupes furent levées, des contributions de guerre imposées sur les provinces limitrophes. Antoine de Vergy, capitaine et gouverneur général des provinces de Champagne et de Brie, eut mandat d'exécuter la volonté royale (août 1427) et il reçut l'aide de l'homme fatidique, Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir (janvier 1428).

Bientôt, toutes les places qui subsistaient dans la région de l'Aisne et de la Meuse furent réduites. « C'est aux efforts des Bourguignons et des Lorrains [1] coalisés que l'on dut la chute des dernières places françaises. » En effet, sur l'ordre de l'Angleterre, les Français combattaient contre les Français!

La place de Vaucouleurs reste *seule*, de toute la région, aux

(1) L'entreprise est clairement exposée, dans son ensemble, par M. Pierre Champion, *Guillaume de Flavy* (p. 16-19).

mains des partisans du Roi de France. Le 22 juin 1428, Henri VI chargeait Antoine de Vergy de lever un corps de mille hommes pour la réduire en son obéissance.

Comment ne pas être frappé des coïncidences? C'est à la fin de mai 1428, quand cette attente cruelle pèse sur le pays, que Jeanne d'Arc se rend, pour la première fois, à Vaucouleurs, près de Robert de Baudricourt. Elle lui demande « de faire savoir au Dauphin de se bien tenir et de ne pas attaquer ses ennemis puisque son Seigneur lui enverrait du secours avant la mi-carême ». Elle est renvoyée brutalement, comme on sait, par le capitaine de Vaucouleurs. Quelques jours après, 23 juin, veille de la Saint-Jean-Baptiste, elle dit à Michel Lebuin de Domremy « qu'il y a, entre Coussey et Vaucouleurs (c'est-à-dire à Domremy), une jeune fille qui, *avant qu'il soit un an*, fera couronner le Roi de France. » (*Procès;* II, 440.)

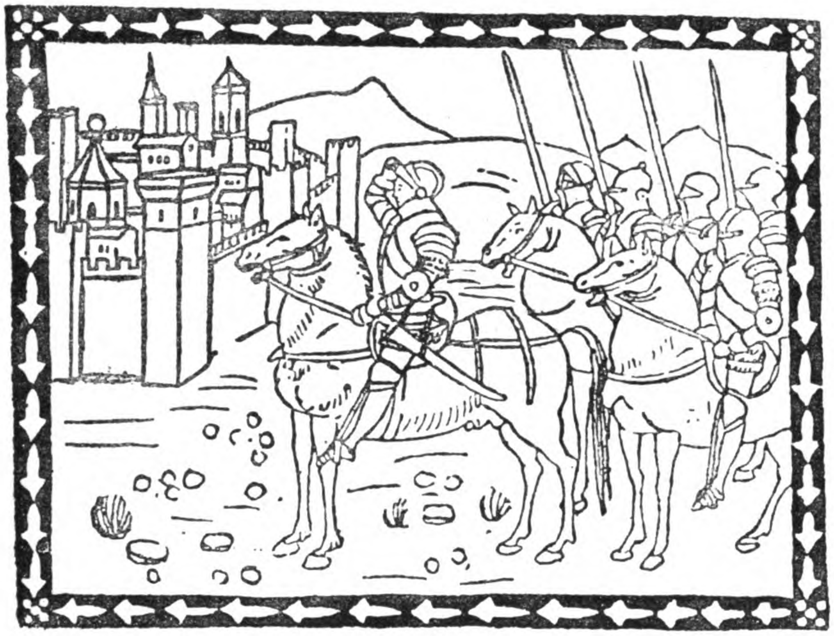


L'armée anglo-bourguignonne s'avance, en juillet, vers Vaucouleurs et court le pays. Les habitants de Domremy et des villages environnants se trouvaient sans défense et sans protection, puisque Robert de Baudricourt s'était enfermé dans la place. Il est tout naturel d'admettre (quoique la date précise fasse défaut) qu'à ce moment, saisis de terreur, ils prirent le parti de fuir devant l'ennemi et qu'ils se réfugièrent, en Lorraine, à Neufchâteau, poussant devant eux leurs bestiaux et traînant ce qu'ils pouvaient emporter de leur misérable avoir. Jeanne d'Arc participe à l'exode; des tribulations intimes s'ajoutaient pour elle aux malheurs publics.

Le séjour à Neufchâteau, où les parents de Jeanne logèrent chez une aubergiste nommée La Rousse et où la jeune fille se confessa

deux ou trois fois à des frères prêcheurs, dura quelques jours. Puis, on sut que les soldats avaient quitté le pays. On revint à Domremy. Une partie du village et l'église, voisine de la maison de Jeanne d'Arc, avaient été brûlées. Les fugitifs ne trouvèrent que des ruines.

Le retour avait été possible, plus rapidement, peut-être, qu'on



ne l'eût pensé, par suite d'une circonstance heureuse : Vaucouleurs ne fut pas prise.

Un traité fut passé, probablement vers août 1428, entre le seigneur de Vaudémont et Robert de Baudricourt. Selon un usage très répandu à cette époque, ce fut une « composition pour la délivrance », autrement dit une capitulation suspensive. On connaît l'existence de ce traité, si l'acte lui-même n'a pas été retrouvé jusqu'ici : Siméon Luce, dont l'abondante information est si souvent accompagnée de conjectures téméraires, a pensé que Robert de Baudricourt avait subordonné le sort de Vaucouleurs à celui de la place d'Orléans. Les dates sont contraires à cette hypothèse. Ce

fut en octobre ou en novembre, au plus tôt, que la nouvelle du siège mis devant Orléans put arriver à Vaucouleurs (1).

L'impression causée par cette nouvelle n'en fut pas moins profonde. De près et de loin, en Lorraine et sur la Loire, à Vaucouleurs et à Orléans, le péril était imminent; le sort des deux contrées était analogue et le danger commun. Un effort sur ces deux places était décisif pour achever la conquête de tous les pays au nord de la Loire. Les Anglais et les Bourguignons l'avaient bien compris puisqu'ils employaient simultanément toutes leurs ressources disponibles et leurs meilleurs chefs : Talbot, Suffolk, Scales, d'un côté, Vergy et Luxembourg, de l'autre, à ces deux campagnes simultanées et, en quelque sorte, parallèles.

Au même moment, l'héritier présomptif du duché de Lorraine, René d'Anjou, duc de Bar, cédant à la pression de son beau-frère, Charles II, et de son grand-oncle, le cardinal de Bar, se laisse entraîner à prêter serment de foi et hommage pour ses terres relevant de la couronne de France au roi Henri VI (avril 1429). Tout manquait à la fois!

C'est dans ces circonstances émouvantes que Jeanne se décide.

Sa première démarche avait coïncidé avec la nouvelle répandue que Vaucouleurs allait être attaquée; elle précède la capitulation de Vaucouleurs. Jeanne, renvoyée rudement, comme on le sait,

(1) Certains écrivains, soucieux d'écarter toute cause « humaine » de l'inspiration de Jeanne d'Arc, nient qu'il y ait eu un siège de Vaucouleurs vers 1428. Or, s'il y a un fait patent, c'est celui de la coïncidence entre les événements de juin-décembre 1428 et les premières démarches de Jeanne d'Arc. Nous sommes, ici, au cœur du débat; c'est pourquoi il y a lieu d'insister. On ne peut nier les mouvements de troupes qui furent ordonnés pour s'emparer des places de la Meuse, et nommément de Vaucouleurs, à partir d'août 1427; on ne peut nier que celles de ces places qui furent désignées dans le mandement de Henri VI furent prises. (Pour le détail, voyez Pierre Champion, *loc. cit.*, p. 16 et suiv.); on ne peut nier qu'il y ait eu dessein arrêté et mesures prises, spécialement pour le siège de Vaucouleurs. Le fait de la « composition », ou capitulation suspensive étant également établi par les documents authentiques, il faut bien admettre qu'il s'est produit un événement donnant lieu à cette « composition », et ce ne peut être qu'un siège ou, au moins, une démonstration contre la ville, — ce qui explique le séjour, d'ailleurs assez court, des soldats ennemis dans la région. Cette trame de faits est, pour ainsi dire, indestructible: il n'y a plus d'histoire, si de telles preuves ne suffisent pas. Or, le premier mouvement de Jeanne d'Arc coïncide avec le bruit des préparatifs de la campagne, l'angoisse intime qui l'émeut et la décide est exactement contemporaine de celle qui épouvante la contrée. La Pucelle fixe, dès lors, la date de la mi-carême de l'année suivante comme l'époque où un « secours » sera envoyé au Dauphin. Et cette date ne paraît pouvoir répondre, dans sa pensée, qu'à celle qui a été assignée pour le solennel jubilé du Puy. Tout s'enchaîne et aucun raisonnement ne peut détruire cette liaison si claire des événements.

par Robert de Baudricourt, revient à la charge au début de l'année 1429 : c'est quelque temps après la capitulation suspensive. Orléans est assiégée depuis plusieurs mois. Les hostilités vont reprendre avec le printemps. Cette fois, Robert de Baudricourt, se sentant, comme le royaume lui-même, à bout d'espérance, consent à la laisser partir, non sans l'avoir gardée assez longtemps pour prendre, sans doute, les ordres de la Cour.

Sur l'avis de son parent Lassart qui, pour faciliter le départ de Domremy, l'avait amenée chez lui à Buxey, elle quitte sa cotte rouge, ses pauvres vêtements de paysanne et revêt un habit d'homme. Baudricourt lui donne un cheval et une épée. Elle part, le 23 février 1429, pour Chinon, bien accompagnée.

Sa mission ayant cette origine, son propre témoignage doit être rappelé textuellement : « Interrogée, elle reconnaît ensuite que la voix lui disait, deux ou trois fois par semaine, qu'il fallait qu'elle, Jeanne, partît et vînt en France. Son père ne sut rien de son départ. La voix répétait qu'elle vînt en France; elle ne pouvait plus tarder où elle était : la voix disait qu'elle ferait lever le siège d'Orléans (1). La voix disait qu'elle allât à la cité de Vaucouleurs, vers Robert de Baudricourt, capitaine de cette ville, et qu'il lui donnerait des hommes pour l'accompagner. Elle répondait qu'elle était une pauvre fille qui ne savait ni monter à cheval ni faire la guerre. Elle partit chez son oncle, lui disant qu'elle voulait rester quelque temps auprès de lui; elle y demeura environ huit jours; elle dit, enfin, à son oncle, qu'elle voulait aller à Vaucouleurs et son oncle l'y conduisit.

« Arrivée à Vaucouleurs, elle reconnut Robert de Baudricourt, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu : ce fut la voix qui le lui fit reconnaître; car la voix lui dit qui il était. S'adressant à Robert de Baudricourt, elle lui dit qu'il fallait qu'elle vînt en France. Robert, deux fois, le lui refusa et la repoussa; mais, la troisième fois, il consentit et lui donna des hommes, et la voix avait dit qu'il en serait ainsi. » Le duc de Lorraine ayant voulu voir Jeanne, elle se

(1) Il y a une certaine incertitude dans la rédaction du greffier; car Orléans n'était pas assiégée quand la voix conseilla, pour la première fois, à Jeanne d'aller en France.

rendit auprès de lui. De retour à Vaucouleurs, habillée en costume masculin, avec l'épée que lui avait donnée Robert de Baudricourt et nulles autres armes, accompagnée d'une petite escorte, elle partit.

Agée de dix-sept à dix-huit ans, belle fille, grande et forte, le cou rond, la gorge pleine, le visage riant, les cheveux noirs, parlant peu, mais aisément, la voix douce et très féminine, sobre, chaste, pieuse, toujours gaie, toujours vive, décidée et prompte, sans hésitation et sans peur, mais mesurée et prudente, hardie et contenue, exerçant, sur les hommes, cette prise des âmes supérieures, l'ascendant, telle était la fille extraordinaire, « la bergerette », qui partait de son village pour sauver le royaume de France.





II. LA MISSION.

Voici donc cette fille de dix-sept ans, à cheval, en habit d'homme, l'épée au côté, qui traverse la France pour aller à Chinon, trouver le Roi, celui qu'elle appellera « son gentil Dauphin », tant qu'elle ne l'aura pas fait sacrer à Reims. Ainsi commence cette carrière qui, en moins de deux ans, par Orléans, Reims, Paris, Compiègne, la conduira au bûcher de Rouen : alternatives surprenantes qui l'élèvent si haut pour la précipiter au martyre.

Cette vie, elle l'avait devinée, annoncée, acceptée; elle allait disant : « Je suis née pour cela! »

Sur ce point, elle n'hésite jamais : elle est toute abnégation. Une volonté supérieure la pousse : « elle est envoyée de par Dieu pour sauver la France ». Elle-même, de la première heure jusqu'à la dernière, sans jamais varier, ni désemparer, affirme le miracle. Elle l'affirme de toute sa croyance, de toute sa sincérité, de toute

sa modestie. Car, en ce haut rôle qu'elle s'attribue, pas l'ombre de vanité personnelle : rien de convenu, ni de choquant : elle est naturellement surnaturelle.

Elle sait où elle va, et elle sait pourquoi elle va; elle n'ignore pas ce qui lui manque et la disproportion de sa personne à la tâche imposée. Mais qu'est-ce que cela, puisque Dieu le veut? Est-ce que Dieu ne peut pas tout ce qu'il veut?

Donc, le récit de cette vie entre, d'abord, dans le miracle, le double miracle, miracle de la mission, miracle de l'accomplissement. Elle déclarait que sa preuve serait le fait lui-même. Aux clercs de Poitiers qui lui demandaient « un signe », elle disait : « En nom Dieu, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des signes; mais conduisez-moi à Orléans, et je vous montrerai signe pourquoi je suis venue. » (*Procès;* III, 205.)

Le moins est d'accepter d'elle, sur elle-même, son témoignage. Elle ne ment jamais, elle ne s'exagère rien; en toute circonstance, elle ramène à la modération et au bon sens ceux que l'enthousiasme exaltait autour d'elle. Ce qu'elle dit, elle le pense; quand elle ne sait pas ou qu'elle ne veut pas dire, elle se tait : il faut la croire.

Et d'ailleurs, dans quelles circonstances n'a-t-elle pas dicté son autobiographie? Devant ces juges qui, après avoir tout fouillé, tout scruté, l'avoir examinée jusqu'à l'outrage, ont écrit, d'une plume passionnée, ce qu'ils pouvaient arracher à sa candeur sans défense! Comment être incrédule à un tel récit, garanti d'un si poignant contrôle et authentiqué d'un tel sceau?

Sur le point principal, elle ne varia jamais : « elle est envoyée de par Dieu ». Elle l'affirme, dès la première entrevue avec Robert de Baudricourt, elle le dit à Charles VII, elle l'écrit dans sa lettre aux Anglais, et dans sa lettre au duc de Bourgogne; elle le répète constamment devant ses juges. (*Procès;* I, 101, 240, 394, etc.) « Roy d'Angleterre et vous, duc de Bedford..., rendez à la Pucelle *qui est cy envoiée de par Dieu, le Roy du Ciel,* les clefs de toutes les bonnes villes, etc. » « Interrogée si ceux de son parti croient fermement qu'elle soit envoyée de par Dieu, répond : « Ne sais s'ils le croient et m'en attends à leur courage, mais, si ne le croient, si suis-je envoyée

de par Dieu. » Et, enfin, dans la dernière phase, quand elle sait le péril d'une telle affirmation, joignant, en une seule parole, la résolution qui la perd au réconfort qui la soutient : « Du surplus qui lui fut exposé d'avoir pris habit d'homme sans nécessité et en espécial qu'elle est en prison, répond : « Quand j'aurai fait ce *pourquoi je suis envoyée de par Dieu,* je prendrai habit de femme. »

Ce point importe par-dessus tout : l'ordre à elle donné directement, sans intermédiaire, ecclésiastique ou autre, la met hors rang et l'isole en dehors et au-dessus de l'humanité. Par là, elle s'imposera et de cela elle mourra. Il est merveilleux qu'elle ait si bien, du premier coup, déterminé le champ sur lequel elle doit se produire et duquel elle ne pourra être expulsée que par la mort.

Femme, elle agit par un mouvement du cœur. Elle a une passion véhémente, c'est l'amour de Dieu. De quel élan elle se jette dans ce refuge et de quel ton elle relève ceux qui doutent de sa foi! Au procès, un des juges veut l'admonester et « l'advise d'être bonne chrétienne » ; mais elle : « Lisez votre livre (il s'agit de la sentence qu'il avait entre les mains) ; lisez votre livre, et puis je vous répondrai. Je me confie de tout à Dieu, mon créateur. Je l'aime de tout mon cœur. » Elle n'était pas portée vers les gens qui lisent dans les livres, et les gens qui lisent dans les livres le lui ont bien rendu. Ils l'ont condamnée et la condamnent, parce que grandeur sans science les surprend et les détrône : « Lisez votre livre... » Elle disait encore, aux clercs de Poitiers : « Il y a ès livres de Nostre Seigneur plus que ès vostres. » (*Procès;* III, 86.)



Quelle saveur dans sa prière à Dieu, telle qu'elle la récite elle-même devant le tribunal qui la presse : « Interrogée par quelles paroles elle requiert Dieu, répond : Qu'elle requiert Dieu par cette manière : « Mon très doux Dieu, en l'honneur de votre sainte Passion, je vous requiers si vous me aimez que vous me révélez que je dois répondre à ces gens d'Église. » (I, 279.) « Ces gens d'Église ! » Elle, au bas du tribunal à leurs pieds, sous leur main!... Et comme

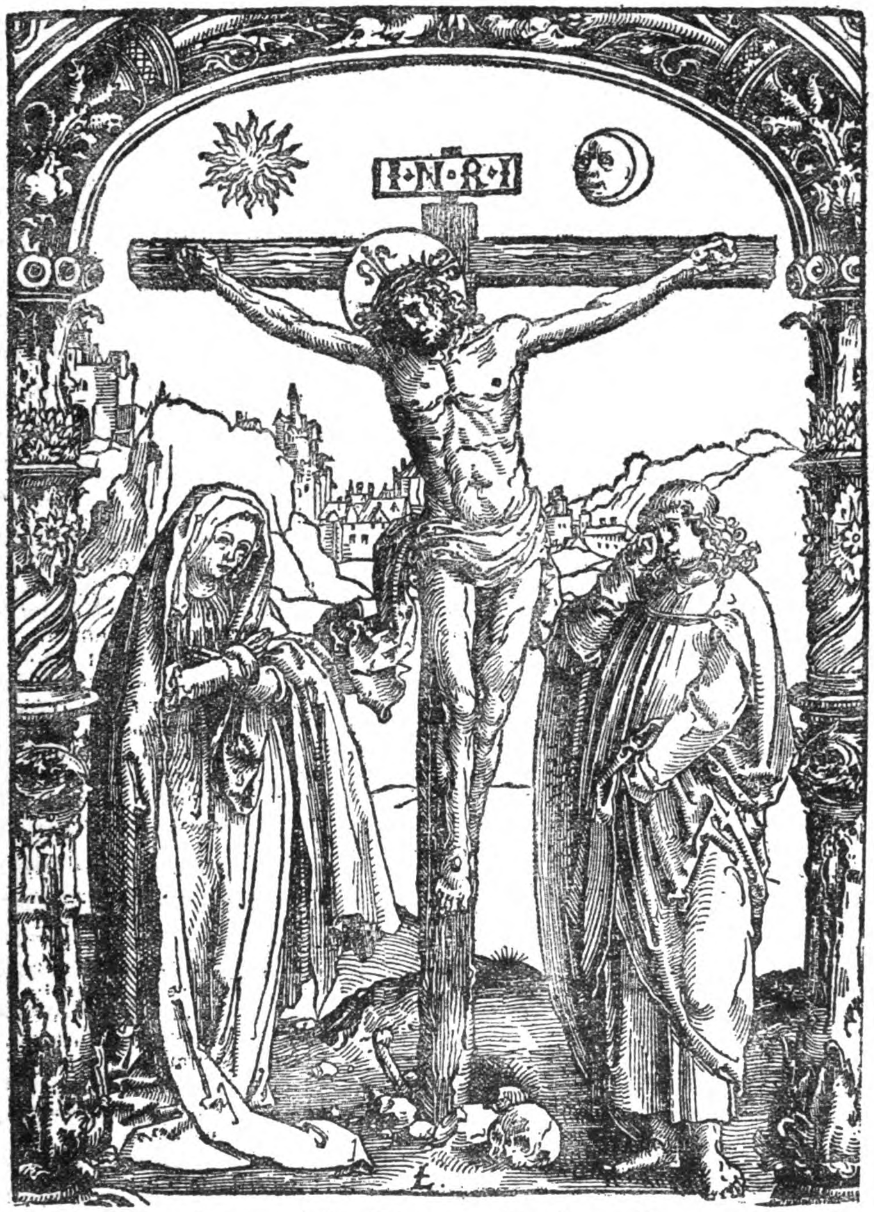
elle met chacun à sa place, sans que l'appareil lui impose!

Une autre fois, en ce langage prompt et pénétrant qui est toujours le sien, elle établit les rangs et prend le dessus : l'évêque de Beauvais la pousse pour savoir ce que sont ses voix, tâchant de la trouver en défaut. Mais elle, tout à coup, s'adressant à l'évêque : « Vous dites que vous êtes mon juge; faites attention; car, je suis, en vérité, envoyée de par Dieu et vous vous mettez en grand danger... » Alors, c'est lui que la peur saisit sur son siège épiscopal; il s'inquiète, il tremble; il emporte cette flèche. Quinze jours après, la blessure saigne encore : « L'autre jour, quand vous m'avez dit que je me mettais en « grand danger », étant votre juge, dites-moi, qu'est-ce que vous entendez par là et en quel péril et danger serions-nous, moi et les nôtres? » — « Je vous ai dit, répond-elle, que vous vous dites mon juge, que je ne sais si vous l'êtes; mais, prenez garde à ne pas rendre un mauvais jugement, car vous vous mettriez en grand péril; je vous préviens. Si Dieu vous punit, du moins j'aurai fait ce que je dois faire en vous avertissant. » (*Procès;* I, 62, 154.)

« Fille Dieu, fille Dé », c'est ainsi qu'elle s'appelait elle-même. Dieu, « le sauveur des hommes », était son souverain seigneur, « messire », comme elle disait encore, son chef et son conseil constant. A Novellompont, qui lui demande quel est son seigneur : « C'est le Roi du Ciel. » Dans la lettre aux Anglais : « Jésus, mon droiturier et souverain Seigneur. » Et au fort de la mêlée : « En avant, gentil Duc, à l'assaut; l'heure est venue, désignée par Dieu; œuvrez et Dieu œuvrera. » (III, 96.)

C'est Dieu qui commande, décide et agit : « Tout ce que je fais, je le fais par ordre de Dieu et, s'il me disait de faire, je ferais, parce que c'est son ordre. » (I, 74.) Tout se rapporte à Dieu : la France est « le royaume de Dieu », le Dauphin, son Dauphin, le duc d'Orléans, « son Duc cher »; elle dit qu' « elle sait bien que Dieu aime le duc d'Orléans ». (I, 55, 254, 257.) Elle demande à Charles VII qu'il lui remette le royaume pour qu'elle le rende à Dieu, dont lui, à son tour, le tiendra « en commande ».

Tel est le sens intime et profond de sa vocation. Tout le reste




est accessoire et secondaire. L'expression dont elle se sert, le plus souvent, pour qualifier l'ordre qui lui vient d'en haut, c'est « mon

conseil », ou « la voix ». Il est remarquable que, des anges et saintes qui lui furent envoyés, il n'est pas fait mention une seule fois avant le procès. Jusqu'à ce qu'elle eût été poussée par les arguties captieuses des juges, sur ce secret, elle s'était tue. Elle est, pour tous, « l'envoyée de Dieu », ou « l'ange de Dieu », rien autre chose.

Dans la fameuse scène, dont Dunois fut témoin à Loches, le Roi voulut savoir ce que c'était que le « conseil » de Jeanne et, en réponse à l'interrogation royale, elle s'expliqua : « Quand je suis en peine et qu'on ne me croit pas, je me tire à part et prie Dieu et lui demande pourquoi on ne me croit pas. Aussitôt la prière achevée, j'entends une voix qui me dit : *Fille Dé, va, va, va, je serais à ton aide, va;* et quand j'entends cette voix, je suis bien heureuse. Je voudrais bien rester toujours ainsi. » « Ce qui était admirable, ajoute Dunois, dans sa déposition au procès de réhabilitation, c'est que, quand elle répétait ces paroles de ses voix, elle était encore en grande liesse, levant les yeux vers le ciel. » (III, 12.)

Sur le sujet de son « conseil », voici tout ce que savait la personne qui a vécu, auprès d'elle, dans la plus constante intimité, son écuyer, Jean d'Aulon : « Il dit que quand la Pucelle avait aucune chose à faire pour le fait de la guerre, elle disait que son conseil lui avait dit ce qu'elle devait faire. Je l'interrogeais pour savoir qui était son dit conseil, laquelle me répondit qu'ils étaient trois ses conseillers, desquels l'un était toujours résidamment avec elle, l'autre allait et venait souventes fois vers elle et la visitait; et le tiers était celui avec lequel les deux autres délibéraient. Et advint que, une fois entre les autres, je demandai à la Pucelle qu'elle me voulût, une fois, montrer celui conseil, laquelle me répondit que je n'étais



pas assez digne ni vertueux pour icelui voir. » (*Procès;* III, 219.)

C'est pour répondre à l'insistance des juges, qu'elle dévoila plus tard, à Rouen, toute la belle histoire précise et sensible, l'archange saint Michel « vêtu comme un vrai preud'homme », sainte Catherine, la sainte des Vierges, dépositaire de son vœu de chasteté et sainte Marguerite dont l'image était sur l'autel



de l'église de Domremy; ces deux saintes, toutes deux chères et comme familières, qui viennent vers elle, couronnées de fleurs, sentant bon et qui la baisent, la consolent, échangent avec elle des révérences; « ces voix qui lui parlent dans une lumière » (I, 52), souvent dans les jardins, dans les bois, quand sonnent les cloches et tinte l'*Ave Maria* (I, 62), qui la réveillent, parfois, en sursaut et qu'elle entend, soudain, là tout près, qui n'ont, pour elle, qu'un seul conseil, toujours le même : « de l'audace, de l'audace », *audacter!* ces voix qui la dirigent dans l'action, l'assistent dans le péril, la réconfortent dans la peine, lui tiennent compagnie en prison, qui la conseillent encore quand elle lutte pied à pied contre ses juges et l'exhortent jusqu'aux marches du bûcher.

Elle ne les désavouera jamais, quoi qu'on en ait dit [1]; elles resteront son suprême recours, sa foi obstinée et pour laquelle elle mourra : « Interrogée si, depuis jeudi, elle n'a point ouï ses voix, répond que oui. Interrogée sur ce qu'elles lui ont dit, répond qu'elles lui ont dit... que si elle disait que Dieu ne l'avait envoyée, elle se damnerait, que vrai est que Dieu l'a envoyée. Interrogée si elle croit que ses voix soient sainte Marguerite et sainte Catherine, répond que oui, et de Dieu...; dit qu'elle n'a point dit ou entendu

(1) V. U. Chevallier, *l'Abjuration de Jeanne d'Arc.* A. Picard, 1902; c^te de Maleyssie, *Les Lettres de Jeanne d'Arc et la prétendue abjuration,* 1911 et, ci-dessous, la *Condamnation.*

révoquer ses apparitions...; dit qu'elle aime mieux faire sa pénitence en une fois, c'est assavoir mourir. » (I, 457.)

Autre prodige, les prophéties : elle est annoncée et elle prédit l'avenir.

Qu'elle ait été annoncée, elle ne l'affirme ni le nie, mais elle ne l'ignore pas : « Interrogée... dit qu'il y avait un bois qu'on voit de la maison de son père et qu'on appelle *le bois chesnu;* elle a entendu dire que son frère, dans son pays, avait dit qu'elle avait pris son fait auprès de l'arbre des fées; mais elle dit qu'il n'en est rien et qu'elle déclare le contraire. Quand elle vint en France, il y en avait qui lui demandaient s'il n'y avait pas, dans son pays, un bois qui s'appelait *le bois chesnu,* parce que, d'après certaines prophéties, des environs de ce bois, devait venir une certaine pucelle qui ferait merveilles. Mais elle dit que, pour elle, elle n'y apportait aucune créance. » (I, 68.)

Donc, sans croire à ces prophéties qui couraient le monde, elle les connaissait; elle s'en était même servie pour convaincre son hôte Le Royer et son oncle Durand Lassart. Elle disait qu'elle voulait aller en France vers le Dauphin pour le faire couronner, ajoutant : « Est-ce qu'il n'a pas été dit que la France serait perdue par une femme et, ensuite, sauvée par une Vierge des marches de Lorraine ?» (II, 247 ; III, 344.) (1)

Ces prophéties, notamment celle du Bois Chesnu, on les connaissait, non seulement aux marches de Lorraine, mais parmi les Anglais; Sculfort lui-même les raconte à Dunois quand il est son prisonnier (III, 15); on les répétait à la Cour du Roi, parmi les gens graves et les ecclésiastiques (III, 75; 83). Les juges et les assesseurs les invoquaient à Rouen, trop heureux d'y chercher quelque trace de sorcellerie (133); et, plus tard, en sens contraire,

(1) Morosini (III, p. 39). — Voyez surtout la note de M. G. Lefèvre-Pontalis, en appendice (t. IV, p. 316). — Ces prophéties, relatives à l'intervention de la femme pour réparer la faute de la femme (il s'agit ici d'Isabeau de Bavière), sont de tradition dans l'Eglise. Bossuet, dans un de ses sermons sur l'*Annonciation*, cite trois passages des Pères: *Saint Irénée :* « Il fallait que le genre humain, condamné à la mort par une Vierge (Ève), fût aussi délivré par une Vierge (Marie). » (*Contr. Hœres.* V. cap. XIX). — *Tertullien :* « Il était nécessaire que ce qui avait été perdu par ce sexe fût ramené au salut par le même sexe. » *De Carne Christi*, n° 17. — *Saint Augustin :* « Par une femme la mort et par une femme la vie. » *De symb. da Catech.* (III, 4.) Dans les *Œuvres de Bossuet* (t. IV, p. 184).

LA PROPHÉTIE DE LA SIBYLLE.




on en fit grand état au procès de réhabilitation. On les attribuait à Merlin, à Bède le Vénérable, à Marie d'Avignon, aux divers thaumaturges renommés; elles étaient dans l'air, pour ainsi dire, et

elles étaient admises par la crédulité populaire. On les appliqua à Jeanne dès qu'elle parut, et rien n'empêche de les lui appliquer encore.

Pour les prédictions émanant d'elle, elles sont nombreuses et contrôlées; elles portent, presque uniquement, sur le sort de la France et sur le sort de Jeanne elle-même; mais elles sont précises, et, en général, elles se sont réalisées. D'abord, les grandes prophéties, celles qui se confondent, en quelque sorte, avec la mission; elles sont résumées énergiquement dans le premier réquisitoire : « Répond, qu'elle confesse qu'elle porta des nouvelles de par Dieu à son Roi, que Notre Sire lui rendrait son royaume, le ferait couronner à Reims et mettre bas ses adversaires; et, de ce, en fut messager de par Dieu, et qu'il la mît hardiment en œuvre, et qu'elle lèverait le siège d'Orléans, *item* que si Mgr le duc de Bourgogne et les autres sujets du royaume ne venaient en obéissance, que le Roi les y ferait venir par force. » (I, 232.)

Puis, la prophétie des Anglais : « Interrogée, sait bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais. » (I, 178.) « Avant qu'il soit sept ans, les Anglais perdront un gage plus grand qu'Orléans; ils perdront tout en France; auront une perte plus grande qu'ils ne l'ont jamais eue en France. » Elle prédit les faits particuliers, la levée du siège d'Orléans, la victoire de Patay, celle de Formigny. (I, 174.) Elle dit, le 17 mars, dans sa prison : « et verrez que Français gagneront, maintenant, une grande besoigne que Dieu enverra aux Français, et tant qu'il branlera presque tout le royaume de France », et elle ajoute qu'elle le dit, afin que « quand ce sera advenu, on ait mémoire qu'elle l'a dit ».

Cycle de prédictions que les contemporains ont vu se réaliser et qui motive la déposition si nette de frère Séguin, au procès de réhabilitation : « Jeanne m'a dit, à moi qui parle, et devant d'autres, quatre choses devant arriver et qui sont arrivées, en effet : *Primo* que les Anglais seraient ruinés, que le siège d'Orléans serait levé; *secundo* que le Roi serait sacré à Reims; *tertio* que Paris serait rendu en l'obéissance du Roi et, enfin, que le duc d'Orléans

reviendrait d'Angleterre; et ces quatre choses, moi qui parle, je les ai vues s'accomplir. » (III, 205.)

Elle a prédit aussi d'autres choses, moins importantes, mais avec non moins de précision et qui se sont également réalisées : elle a annoncé, à Robert de Baudricourt, la journée des Harengs (VI, 125-128); elle a annoncé la mort prochaine d'un homme qui s'était ri d'elle (III, 102); elle a désigné l'endroit où se trouvait cachée l'épée de Fierbois; elle a prédit sa blessure à Orléans et qu'elle n'en mourrait pas (III, 109, 127); elle a prédit qu'elle serait trahie (IV, 272); elle a prédit sa fin, son supplice (IV, 520, 527). Et si, parmi les prophéties qui lui sont attribuées, il en est qui ne paraissent pas s'être réalisées, comme celles qui concernaient son entrée à Paris, sa rencontre avec le roi des Anglais, sa délivrance, etc., c'est qu'elle n'a pu « durer » le temps nécessaire, ou qu'on a mal compris, ou qu'elle a mal compris elle-même ce que ses voix lui annonçaient.

Jeanne d'Arc fit-elle des miracles? Le fait le plus précis et le plus pertinent, qu'elle n'a, d'ailleurs, ni confirmé, ni nié, en tant que miraculeux, c'est celui de Lagny : « Interrogée quel âge avait l'enfant à Lagny qu'elle alla visiter, répond : l'enfant avait trois jours; et fut apporté à Lagny, à Notre-Dame, et lui fut dit que les pucelles de la ville étaient devant Notre-Dame et qu'elle y voulut aller prier Dieu et Notre-Dame qu'ils lui voulussent donner la vie et elle y alla et pria avec les autres. Et finalement, il apparut vie et bâilla trois fois, et puis fut baptisé et tantôt mourut et fut enterré en terre sainte. Et, il y avait trois jours, comme l'on disait, que, en l'enfant, il n'était apparu vie et était noir comme sa cotte; mais quand il bâilla, la couleur lui commença à revenir. Elle était avec les pucelles à genoux devant Notre-Dame à faire sa prière. Interrogée s'il ne fut point dit par la ville que ce avait elle fait faire et que ce était à sa prière, répond : « Je ne m'en enquérais point. » (I, 106.)

L'insistance des juges pour la faire s'expliquer au sujet des autres faits miraculeux que lui attribuait la croyance populaire, des gants retrouvés, des anneaux touchés par elle pour porter bonheur, le tonnerre qu'elle eût pu déchaîner à son gré, la puissance qu'elle aurait eue de s'élever dans les airs, n'obtint d'elle que des réponses

négatives, simples et claires, sans aucun faux-fuyant ni aucune prétention. Elle nie ou elle ignore.

Souvent, elle en riait la première. Est-il une scène plus jolie que son entrevue avec le fameux frère Richard? C'était devant Troyes, l'armée du Roi demandant la reddition. Frère Richard était dans la ville. Son éloquence et sa réputation de sainteté lui donnaient une grande autorité sur le peuple. On l'envoya devant pour savoir, apparemment, ce qu'était cette Jeanne. Il vint donc au camp français, la chercha, à ce qu'il semble dans l'intention de l'exorciser. Le bruit avait couru que Jeanne faisait des miracles et, notamment, pouvait s'enlever dans les airs. Dès qu'il la vit et d'assez loin, il s'agenouilla devant elle. Mais, quand Jeanne le vit à genoux, elle s'agenouilla à son tour devant lui et, ainsi, dit le vieux chroniqueur, « s'entrefaisaient grande chière et révérence ». Mais le bon frère Richard (et ici, nous suivons le récit de Jeanne), doutant encore que ce fût chose de par Dieu, tout en approchant, faisait le signe de la croix et jetait eau bénite. Si bien, qu'elle lui cria à la fin : « Approchez hardiment; je ne m'envoulerai pas! (1) »

Reste la question du « signe » ou des « signes ». Comment Jeanne s'est-elle fait reconnaître comme « envoyée de Dieu? » Comment a-t-elle inspiré confiance en ce qu'elle affirmait de sa mission? Elle répondait aux clercs de Poitiers que son « signe » serait l'accomplissement. Encore fallait-il déterminer un premier mouvement d'adhésion chez ceux de qui tout dépendait, c'est-à-dire, au début, Robert de Baudricourt et, ensuite, Charles VII. Elle prit, sur tous deux, l'avantage en les reconnaissant, d'abord, parmi leur entourage, alors qu'elle ne les avait jamais vus ; elle dit que ses voix les lui désignèrent. Mais, pour que Charles VII fût gagné, il fallut une révélation plus intime, une confidence plus haute et plus convaincante.

Sur le moyen dont elle se servit, il y a une sorte d'hésitation entre les témoignages; il s'agit, tantôt d'un « secret », tantôt d'un « signe »; mais les contemporains ont plutôt insisté sur le « secret »

La question du « signe » fut, après celle de la communication

(1) *Revue historique* (IV, 342), et *Procès* (I, 100).

directe avec le Ciel, la grande bataille du procès de Rouen. Si Jeanne a réellement apporté au Roi un « signe », la légitimité de la dynastie de Valois est consacrée, en même temps que l'authenticité de la mission divine. A tout prix, il fallait embarrasser Jeanne, la pousser à des aveux ou, du moins, à des précisions dont on pût tirer parti contre elle et contre le Roi. Elle avait compris ce dessein et, dès l'abord, elle refusa de s'expliquer. Le silence fut sa première défense. A la fin seulement, enlacée par l'argumentation de l'évêque, lasse, navrée, malade, elle crut qu'elle ne pouvait plus s'en tenir à une simple négation; elle entra dans la voie qu'on ouvrait perfidement devant elle, probablement en abusant d'une légende qui s'était déjà répandue, et elle indiqua, en paroles d'ailleurs obscures, ce qu'on appelait « le signe ».

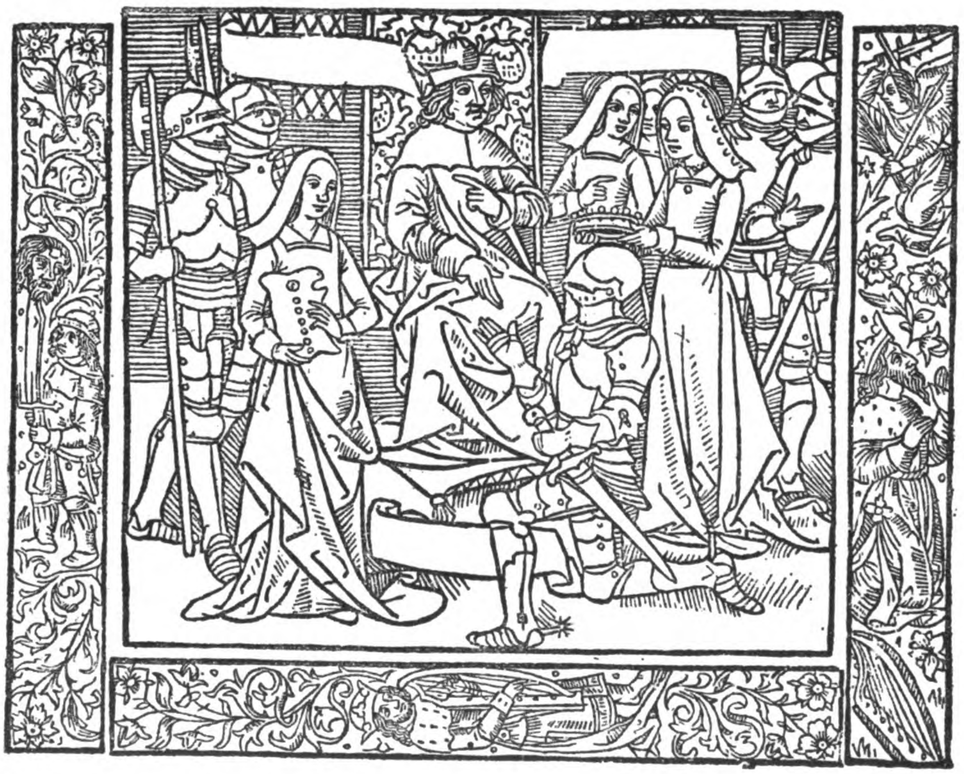
Cet épisode dramatique peint l'époque; il met en scène les personnages, dévoile les roueries de l'attaque, la candeur de la défense et jusqu'aux perfidies patelines du procès-verbal de la procédure.

Dès le début de l'interrogatoire, quand Jeanne est invitée à prêter serment, elle déclare qu'elle dira, sous la foi de ce serment, tout ce qu'elle a fait, mais qu'elle se taira sur ses révélations et sur ce qu'elle n'a dit à personne sauf au roi Charles, lui couperait-on la tête; ses voix le lui interdisent (I, 45). Le 27 février, le juge s'y prend plus habilement : « Les voix lui ont-elles interdit de parler de ses révélations sans leur autorisation ? » Elle : « Je répondrai si j'ai licence; sinon, non. »

Mais, déjà, elle a raconté les apparitions de sainte Catherine et de sainte Marguerite. On part de là : « Quel signe apporte-t-elle de sa mission divine et des entretiens avec sainte Catherine et sainte Marguerite? » — « Je vous en ai dit assez, répond-elle ; croyez-moi, si vous voulez. » Le juge ne perd pas de vue son objectif : « Quand les voix se font entendre, il y a, dites-vous, une lumière?... Il est venu un ange (1) sur la tête du Roi ; quand vous l'avez vu la

(1) L'origine de cette légende de l'*ange* portant une *couronne* s'explique aisément par la symbolique du temps : Aux fêtes données à l'entrée de Richard II dans Londres, en l'année 1377, « au marché de Cheapside, on avait érigé un bâtiment ayant la forme d'un château... Pour terminer la représentation, un *ange* descendit du haut du château et offrit au roi une *couronne* d'or. » J. Lingard, *Histoire d'Angleterre* (t. II, p. 274).

première fois?... » Elle interrompt : « Par Notre-Dame, s'il y en avait un, je n'en sais rien, je ne l'ai pas vu. — Y avait-il une lumière? » Et elle : « Il y avait là plus de trois cents soldats et cinquante torches, sans compter la lumière spirituelle. Rarement, j'ai des révélations sans lumière. — Mais, enfin, votre Roi, comme eut-il confiance en ce que vous lui disiez? — Parce qu'il y eut des intersignes *(intersignia)* et qu'il s'en rapporta à ses clercs... — Mais eut-il des révélations à Chinon ou à Poitiers? — Il eut un signe se rapportant à ses (ou *à mes*) faits, et cela, avec l'opinion des clercs qu'il n'y avait rien que de bon, fit sa croyance. » (I, 75.) Elle se débat; mais en somme, elle avance dans le sens où on l'entraîne.



Le juge y revient, le 1er mars : « Et le signe par lequel vous avez prouvé au Roi que vous étiez envoyée de Dieu, pouvez-vous nous en parler? — Puisque je vous ai dit que vous ne tireriez rien de moi. Allez le lui demander à lui-même. J'ai promis à mes saintes de ne rien dire. — Mais, quand vous l'avez montré au Roi, étiez-vous seule à part avec lui? — Il n'y avait pas d'autres témoins, quoiqu'il y eût là beaucoup de monde. » Le juge fait un pas de plus : « Est-ce que vous avez vu la couronne qui était sur la tête du Roi quand vous lui avez montré le signe? » Elle, essayant de se reprendre : « Puisque je ne puis rien vous dire sans me parjurer!... — Mais, à Reims, le Roi avait une couronne? — Oui, mais on prit celle qu'on trouva là pour ne pas perdre de temps; sans cela, il en eût reçu une bien plus belle et bien plus riche. — Mais la connaissez-vous, cette couronne plus belle et plus riche? — Je ne puis rien dire sans me parjurer. »

Elle s'engage peu à peu; remarquez avec quel art le juge introduit ces deux indications précises : un ange, une couronne. C'est sur ces premières données que l'ensemble va se dessiner.

Le 10 mars, le juge lui demande de nouveau : « Reparlons du signe qui fut produit par vous à votre Roi quand vous vîntes vers lui. — C'est un signe bon, honorable, croyable, le meilleur et le plus riche qui soit... Il fut montré devant notables gens d'église et autres évêques dont je ne sais plus les noms (et même y étaient Charles de Bourbon, le sire de la Trémoïlle, le duc d'Alençon et plusieurs autres chevaliers qui le virent et ouïrent aussi bien comme je vois ceux qui me parlent ici aujourd'hui). — Et, est-ce que ce signe dure encore? — Il durera jusques à mille ans; il est au trésor du Roi. — Mais, est-ce or, argent, pierre précieuse? » (On voit que l'idée d'une couronne a fait son chemin.) Elle, fâchée : « Je ne vous dirai rien autre chose; le signe qu'il vous faudrait, à vous, c'est que Dieu me délivre de vos mains et ce serait le plus certain qu'il pourrait vous envoyer. Mais, soyez sûrs que, quand je vins près du Roi, mes voix m'avaient dit : « Va hardiment quand tu seras devers le Roi et il aura bon signe de te recevoir et croire. » (I, 120.) Le juge profite : « Quand le signe vint au Roi, ne fîtes-vous pas une

révérence? » Elle, alors, irritée tout à fait, avec son esprit si mordant et si plaisant à la fois : « Répond, qu'elle remercia Notre Seigneur de ce qu'il la délivra de l'insistance des clercs de là-bas qui argumentaient contre elle et qu'elle s'en agenouilla plusieurs fois... » « Eh bien! oui, un ange (voici l'ange, maintenant), un ange vint de par Dieu, et non d'autre part, et bailla le signe au Roi. Ce fut seulement alors que les clercs cessèrent de m'argumenter, quand ils eurent vu ce signe. » D'un seul trait, elle développe alors l'apparition d'un ange apportant le signe (c'est-à-dire une couronne au Roi); le Roi remercia et dit qu'il était content. Pour elle, « elle se retira en une petite chambre et elle a entendu dire que plus de trois cents personnes ont vu le signe. »

Le juge la tient. Le 12 mars : « L'ange parla-t-il? Etait-ce le même qui vous apparaissait à vous-même? » Elle donne des adhésions de lassitude et mêle à tout cela les noms de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Elle dit : « Que son Roi et plusieurs autres ont entendu et vu les voix venant vers elle, Jeanne; notamment Charles de Bourbon était là et deux ou trois autres. » (I, 57.)

Cela suffit au juge; il a de quoi bâtir son système. C'est le second article du réquisitoire : « Cette femme dit qu'un ange a apporté à son prince une couronne très précieuse et de l'or le plus pur, que l'ange s'est incliné devant le prince en grande révérence; ce prince était seul en recevant ce signe, quoiqu'il y eût grande foule dans la salle, et qu'un archevêque reçût cette couronne et la remit au prince en présence de nombreux seigneurs, etc. » (*Procès;* I, 328.)

Cependant, on affecte la bienveillance jusqu'à lui demander si elle désire qu'on en réfère à l'archevêque de Reims, au sire de Boussac, à Charles de Bourbon, à La Trémoïlle, à La Hire et aux autres seigneurs qui, d'après elle, auraient assisté à la scène et vu l'ange apporter la couronne. Mais elle, très finement : — Je veux bien qu'on leur envoie un messager; mais c'est moi qui leur écrirai ce que c'est que ce procès; autrement, inutile. »

Le juge n'a plus qu'à échafauder, sur ce point capital, l'article II de la sentence : « Jeanne, tu as dit qu'un ange, accompagné d'une multitude d'autres et de saint Michel, des saintes Catherine et Mar-

guerite, est venu à Chinon, qu'il s'est incliné devant le Roi, qu'il lui a apporté une couronne, etc. Tous les clercs sont d'avis que c'est un mensonge présomptueux, illusoire, pernicieux, un office humiliant et dérogeant à la dignité des anges... etc. » (I, 431.)

Sentit-elle le péril de ces récits où elle s'était laissé entraîner, ou bien, comme il est possible, a-t-on voulu faire croire qu'on avait obtenu d'elle un désaveu sur ce point comme sur les voix : quoi qu'il en soit, dans les « actes postérieurs », que les greffiers ont, d'ailleurs, refusé de valider et, par conséquent, suspects de fraude, il est dit qu'il fut déclaré par elle que son récit était une fiction, *fictio quœdam* (I, 481), qu'aucun ange du ciel n'était venu vers le Roi, que c'était elle, Jeanne, qui était l'ange (c'est-à-dire la messagère) ayant promis au Roi qu'elle lui apporterait une couronne et le ferait couronner à Reims; qu'en fait, il n'y eut ni signe, ni couronne de la part de Dieu. Et, à maître Loiseleur, elle aurait déclaré et répété, le mercredi, veille de la fête de l'Eucharistie, « qu'il n'y avait ni ange, ni couronne, et qu'il s'agissait simplement de la promesse du couronnement qu'elle avait apportée au Roi, ajoutant qu'elle-même le ferait couronner à Reims. » (I, 479-484.)

Elle aurait donc expliqué, le plus adroitement qu'elle put, les aveux tournés contre elle et elle aurait présenté le récit qui lui avait été arraché comme une sorte de symbole de sa propre mission. Ne pouvant s'opposer tout à fait au système de ses adversaires et ne voulant rien révéler de ce qu'elle considérait comme le plus intime du secret entre elle et le Roi, elle se serait tirée d'embarras en apportant uniquement, comme signe, l'affirmation du succès. Elle est la messagère « de par Dieu » et elle apporte la couronne de Reims. Voilà tout.



Elle en revenait, ainsi, à sa réponse aux clercs de Poitiers : Mon signe, ce sera l'accomplissement. Elle avait fait comme elle avait annoncé : la couronne était, maintenant, « dans le trésor

royal » et « pour plus de mille ans! » La dynastie était sauvée.

Ainsi elle se déroba à la révélation du « secret » lui-même. Tout au plus, peut-on reconnaître quelque allusion dans ces mots du procès-verbal : *intersignia*, des intersignes, et *signum de factis suis* (un signe concernant ses actions, c'est-à-dire les actions du Roi, à moins que cela ne veuille dire « mes actions », les actions de Jeanne, car les deux sens sont plausibles).

Mais d'autres témoins ont affirmé l'existence d'un secret ou d'une révélation et en ont déposé au procès de réhabilitation, ou en ont témoigné dans leurs récits.

Ce qu'il y a de plus précis, c'est la déposition de Jean Pasquerel, le confesseur de Jeanne : « Quand elle s'avança vers lui, le Roi lui demanda son nom. Elle répondit : « *Gentil Dauphin, j'ai nom Jehanne la Pucelle et vous mande le Roi des cieux,* par moi, que vous serez sacré et couronné à Reims et vous serez le lieutenant du Roi des cieux, qui est Roi de France. » Après de nombreuses questions du Roi, Jeanne dit de nouveau : « Je vous dis, de la part *de Messire, que tu es vray héritier de France et fils du Roy;* et il m'a envoyé vers toi pour te conduire à Reims pour que tu y reçoives la couronne et le sacre, si tu le veux. » Le Roi ayant entendu cela, dit aux assistants que Jeanne lui avait dit des secrets que nul ne savait ou ne pouvait savoir, et c'est pourquoi il eut grande confiance en elle. Et toutes ces choses me furent racontées par Jeanne elle-même, ajoute Jean Pasquerel, car je n'y assistai pas [1]. »

On retrouve, en somme, dans ce récit, le schéma de la scène du « signe », telle que Jeanne l'évoqua plus tard devant ses juges : l'ange (qui est elle-même), la promesse du couronnement, la présence de Regnault de Chartres et de toute la Cour. Mais on trouve aussi la mention du « secret » et le schéma de l'autre récit qu'ont fait les historiens, à savoir que Jeanne aurait révélé au Roi une prière que lui-même aurait adressée au ciel, dans le fort de sa conscience, pour demander s'il était vraiment fils de France et héritier légitime du royaume. Jeanne d'Arc aurait connu ce doute et cette implora-

(1) *Procès,* III (p. 103). — Les mots soulignés sont en français dans le texte comme ayant été recueillis de la bouche de Jeanne.



tion dont le Roi n'avait parlé à personne et elle y aurait répondu : « Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils de Roi... (1) »

Les autres témoignages, au sujet de ce secret, sont plus tardifs, moins sûrs et ne sont probablement que l'écho répercuté des bruits qui circulèrent à la Cour (2) ; mais on n'en connut jamais rien de bien précis, puisque Jean d'Aulon lui-même, écuyer, placé par le Roi près de Jeanne d'Arc, déclare, qu'à ce sujet, il ignore. (IV, 209.)

(1) Il y a un détail dans le *Mystère du siège d'Orléans*, plus précis, sur ce point, que dans le *Journal du siège :*

> Chier sire, vueille à vous parler,
> Comme il m'est en commandement,
> Que Dieu m'a volu révéler
> De ses secrets aucunement.
> . . . . . . . . . . . . . . .
> Puis après vous menray sacrer
> A Reims, comme vray roy de France,
> A qui est le droict droiturier
> Sans que autre y ait jouissance.
> Dieu vous a eu en souvenance
> D'une prière d'un tel jour
> Que luy fistes en reverance
> Dont il vous a pris en amour.
> . . . . . . . . . . . . . . . . (p. 391-2).

(2) On a fait grand état du récit de Pierre Sala, écrit en 1516, c'est-à-dire près de cent ans plus tard, dans les *Hardiesses des grands Rois et Empereurs*, et où il répète ce qui lui aurait été dit, à lui-même, par Guillaume Gouffier, seigneur de Boissy, confident du roi Charles VII. Mais, à regarder les choses de près, le récit de Boissy ne diffère pas sensiblement de celui de Jean Pasquerel qui avait déjà passé, plus ou moins altéré, dans le *Journal du Siège d'Orléans* (IV, 128) et dans le *Miroir des femmes vertueuses* (IV, 267).

Quoi qu'il en soit, le Roi fut convaincu par ce que lui dit Jeanne. « Secret » ou « signe, » il s'agit toujours, en somme, de ce qui fait le nœud de tout le drame : la couronne obtenue en raison de l'hérédité légitime et par le sacre. Le vrai miracle de la vie de Jeanne d'Arc est toujours le même : la promesse d'accomplir et l'accomplissement.

Dès le début de sa carrière jusqu'à son succès, qui fut le sacre de Reims, elle s'éleva, pour ainsi dire, d'échelon en échelon, soutenant le présent par l'avenir, mais aussi gagnant du présent à l'avenir, à l'aide de réalisations progressives et *annoncées.* C'est le procédé de tous les grands esprits : ils indiquent et ils font. Ils ébranlent les esprits : et les jettent dans l'action par la foi. On dit qu'elle parlait très bien, « *multum bene loquebatur,* » et qu'elle exerçait une grande séduction. (II, 450; III, 31.) Surtout, elle avait l'autorité, c'est-à-dire le don de commandement, naturel aux personnalités fortes et désintéressées. Par une impulsion, à l'origine de laquelle il y avait toujours un parti pris vigoureux, elle entraînait les convictions, « et Dieu faisait le reste. »

C'est ainsi, qu'ayant à persuader Robert de Baudricourt, elle gagna, d'abord, son oncle Lassart et les gens de Vaucouleurs, Henri Le Royer, Jean de Novellompont, tous deux grâce à la prophétie, « que la France, perdue par une femme, sera sauvée par une vierge venue des marches de Lorraine. » (II, 447.)

Après avoir ainsi frappé les imaginations, elle les enlève par son ton de confiance et d'assurance. Novellompont, comme Baudricourt, a commencé par se moquer d'elle : « Eh ! l'amie, qu'est-ce que vous faites ici ? Faut-il que le Roi soit chassé de son royaume *et que nous devenions Anglais ?* » Mais elle s'explique si droitement et si chaleureusement, qu'à la fin, il est convaincu, il lui touche la main et lui jure qu'il la conduira vers le Roi... — « Mais quand partira-t-on ? — Le plus tôt possible, plutôt aujourd'hui que demain et plutôt demain qu'après-demain. » Et tout est mis en mouvement. (II, 436.) Robert de Baudricourt suit le courant. Il est entraîné par la confiance qu'elle répand autour d'elle et qui gagne de proche en proche.

Les choses s'enchaînent : voici qu'une autre preuve, un acte nouveau, sert de point d'appui à la persuasion graduelle qu'il faut imposer à la Cour : c'est le voyage. Jeanne, avec sa petite troupe, traverse à cheval toute la France, sans courir le moindre risque, malgré le grand nombre des partisans et des brigands tenant les chemins; on cria au miracle. Sa conduite, sa discrétion, sa piété, sa charité, sa chasteté fière persuadèrent d'abord ses compagnons de route, les premiers témoins, ceux qui affirment, d'abord, qu'elle est réellement envoyée de Dieu [1].

Ils propagent la conviction dans les villes où ils passent, chez ceux qui les questionnent à la Cour [2]. Ils préparent le terrain par leurs dires sincères. Sa réputation d'honnêteté, de candeur, la précède. Il y a, en elle, des choses qui tiennent du prodige. La Cour et le roi Charles sont ébranlés avant d'être touchés. Elle arrive. Elle se déclare « envoyée de Dieu » ; elle affirme la légitimité de l'héritier des lys; elle promet la délivrance d'Orléans, le couronnement; en un mot, elle désigne l'acte et le rend possible en l'affirmant. Elle paraît bien avoir, la première, l'idée du sacre à Reims. La simplicité et la force de cet avis ne peuvent que frapper. Et puis, les clercs de Poitiers « ne trouvent que du bien en elle ».

A tout le monde, elle parle résolument, gaiement, familièrement, comme elle fait au duc d'Alençon. Il était à la chasse aux cailles; le Roi le fait venir pour qu'il rencontre la Pucelle. Elle va vers lui, lui demande son nom; le Roi lui-même dit : « C'est le duc d'Alençon » ; et, aussitôt : « Vous, soyez le bienvenu; plus il y aura ici du sang de France, mieux cela vaudra. » (III, 91.) Non moins vivement, au frère Séguin, qui veut savoir si ses voix parlent français : « Mieux que vous, assurément », répond-elle au docteur limousin.

(1) Voyez la déposition de ses compagnons de route, Novellompont et Poulengy (II, 437 et 457).

(2) Voir leur conversation avec le roi dans le *Mystère du Siège d'Orléans* (p. 384) :

> « Sire, sachez de vérité : ...
> . . . . . . . . . . . . . . .
> Certes, on ne croiroit jamès
> Les dangiers que sommes passez :
> Englois, Bourguignons, à grans frais,
> Tous les jours passans destroussez,
> Nous ont vus passer, repasser
> Sans nous voloir dire au contraire.
> Aussi nous promist-elle assez
> Que nous passerions sans nul affaire.
>
> *Mystère* (p. 385).

De l'un à l'autre, elle gagne; sans cesse, elle avance toujours, mettant sa preuve à la pointe d'une promesse, et dans la désignation d'un acte : « Donnez-moi des hommes d'armes, et nous délivrerons Orléans : ce sera cela, mon signe! »

Il y avait, en elle, des qualités très fortes et très apparentes. On la trouvait active, intelligente, judicieuse au delà de ce qu'on pouvait attendre d'une simple paysanne : « Hors des faits de guerre, dit le duc d'Alençon, elle était simple et jeunette; mais, à la guerre, elle se montrait entendue, tant au port de la lance qu'à l'ordre d'une armée et à la préparation d'une bataille et surtout de l'artillerie. Un vieux capitaine de vingt ou trente ans de guerres, surtout pour l'artillerie, n'eût pas mieux fait. » (III, 100.) L'artillerie, l'arme moderne par excellence, celle qui demande le plus de réflexion et de jugement!



Le tribunal et les témoins, à Rouen, pensaient aussi qu'elle répondait mieux qu'un docteur; et de cela il nous est facile de nous rendre compte. Elle faisait excellemment ce qu'elle avait à faire. On voit bien qu'elle était personne de grand entendement et de féconde méditation [1]. Ses interrogatoires révèlent une spontanéité pro-

(1) Napoléon dit à Rœderer : « Moi, je travaille toujours; je médite beaucoup. Si je parais toujours prêt à répondre à tout, à faire face à tout, c'est qu'avant de rien entreprendre, j'ai longtemps médité, *j'ai prévu tout ce qui devait arriver.* Ce n'est pas un génie qui me révèle, tout à coup, en secret, ce que j'ai à dire ou à faire, *dans une circonstance inattendue pour les autres. C'est la méditation...* » Il dit encore : « Militaire, je le suis parce que *c'est le don particulier que j'ai reçu en naissant;* c'est mon existence, c'est mon habitude. *Partout où j'ai été, j'ai commandé...* » Dans Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* VIII (p. 209). Les grandes âmes s'expliquent ainsi l'une l'autre.

digieuse, mais aussi une réflexion soutenue dans l'intervalle des audiences.

En plus, elle avait l'art inconscient de tenir les imaginations en éveil. Tout en déjeunant en tête à tête avec le duc d'Alençon, qui l'écoutait émerveillé, elle lui disait « qu'elle en savait encore plus et pouvait encore plus qu'elle n'avait dit à ceux qui l'interrogeaient ». (III, 92.) N'oublions pas le prestige indicible des quatre grandes promesses sans cesse répétées : qu'elle dégagerait Orléans, ferait sacrer le Roi à Reims, libérerait le duc d'Orléans, chasserait les Anglais hors de France. Comment mettre en doute une confiance au succès qui, par elle seule, est une force?

On organise le secours d'Orléans. Dès la rencontre avec Dunois, elle le prend sur le même ton d'assurance et de familiarité cordiale : « N'êtes-vous pas le bâtard d'Orléans? — Oui, et je suis heureux de vous voir. » Aussitôt, sans autre compliment : « Est-ce vous qui avez donné le conseil de me faire venir du côté de la Sologne? — C'était le conseil des plus sages. — En nom Dieu, mon conseil est meilleur que le vôtre. Vous avez voulu tromper et vous vous êtes trompés, etc., etc. » (III, p. 5.) En fait, elle a raison; on l'écoute et on réussit.

Alors, les « miracles » se succèdent : le vent qui était contraire tourne et les bateaux chargés de vivres peuvent accéder à la ville. Dunois affirme que, dès lors, il fut ébranlé. Mais, quand il la vit s'avancer, près de lui, l'étendard à la main, traverser la Loire et entrer dans Orléans, il n'eut plus de doute et voyant qu'elle accomplissait ce qu'elle avait promis mieux que ne l'eût fait aucun chef de guerre, il comprit qu'elle venait bien de Dieu et, puisqu'elle disait qu'elle avait vu saint Louis et Charlemagne priant pour le salut du royaume, qu'il fallait l'en croire (déposition de Dunois, t. III, p. 6).

Même chose quand elle résolut d'attaquer les Anglais contre l'avis des chefs, et qu'elle les mit en fuite; même chose, le 27 mai, quand, blessée, comme elle l'avait prédit, elle ne quitta pas le combat et fut guérie sans prendre de remède; de même, quand, après avoir prié un instant, elle mena les troupes françaises à l'attaque du boulevard, et repoussa les Anglais terrifiés, *Anglici tremuerunt et*

LES SAINTS FRANÇAIS PRIANT POUR LA FRANCE



*effecti sunt pavidi;* de même, quand elle annonça la mort de Gladsdale. Tout est miracle à Orléans, mais tout est aussi présence d'esprit, activité, courage.

A Jargeau, c'est le duc d'Alençon qui reçoit les mêmes impressions. A l'occupation du faubourg, à l'attaque contre la ville, à l'assaut où elle faillit périr, le duc se persuade, comme elle le répète

constamment, que c'est Dieu qui conduit l'opération. (III, 97.) Toute action est victoire et toute victoire miracle.

Mais, plus elle avançait, plus s'épuisait la force de prestige et d'entraînement déposée en elle. Les hommes aussi se lassaient. Ils ne pouvaient soutenir ce train. C'est encore à Dunois que nous devons le récit de deux incidents des plus poignants dans cette vie surnaturelle, et pourtant si humaine. On y voit l'énergie de « l'un » s'épuiser contre l'inertie de « tous ». A Loches, elle devine que, dans le Conseil du Roi réuni, on discute ses propositions, on met en doute sa puissance et ses conseils. Elle entre. Elle est debout devant ces hommes puissants, aux sourcils froncés. Le Roi l'oblige à donner des explications. Que peut-elle répondre, sinon une chose, toujours la même : « Qu'on la croie et qu'elle réussira! » Elle répète, d'une façon si émouvante, la parole de sa voix : « Fille Dé, va, va, va, je serai à ton aide, va! » qu'elle l'emporte encore. (III, 12.) On la croit et on réussit : c'est le début de la marche sur Reims.

Le sacre de Reims, est l'accomplissement. Comment douter désormais? Maintenant, on va lui obéir aveuglément. Tout au contraire. Le fait réalisé brise l'essor des imaginations et l'élan de la foi. Cela est de l'homme. Tous les triomphateurs ont été abandonnés *à cause* du succès, Thémistocle, Scipion, Napoléon.

A peine sortie de Reims, elle prononce les premières paroles de découragement, comme si une telle réalisation l'avait brisée elle-même : « Le Roi étant en marche vers La Ferté-Milon et Crépy-en-Valois, le peuple venait au-devant du Roi et criait : « Noël ! Noël ! » La Pucelle chevauchait entre l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, en qui déjà couvaient de mauvais desseins, et Dunois, qui raconte le fait : « Quel bon peuple, s'écria-t-elle; jamais je n'en ai vu de si joyeux de la venue du Roi. Que je serai heureuse, à ma mort, d'être enterrée ici! » Entendant ces paroles, l'archevêque lui dit : « Jeanne, où pensez-vous donc devoir mourir? » Elle répondit : « Où il plaira à Dieu. Je n'en sais pas plus que vous, ni du temps ni du lieu. Que je voudrais qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je n'allasse pas plus loin et que je quittasse les armes! J'irais dans mon pays servir mon père et ma mère, garder leurs brebis avec ma sœur

et mes frères qui seraient tant heureux de me revoir. » (III, 15.)

A partir de cette date, commence la période de l'abandon. La « mission » n'était pas achevée, puisque Jeanne n'avait pas réalisé tout ce qu'elle avait promis et qu'elle s'était promis à elle-même; sinon, elle eût quitté les camps. Mais l'heure est arrivée où, la foi tombant, le miracle cesse. Les promesses, les signes et les prophéties étaient moins fortes, les voix se taisaient. Encore une fois, tout le miracle était dans « l'accomplissement ».



C'est ce *miracle* qu'il faut accepter!

Qu'une enfant de dix-sept ans, venue de son village, ait sauvé le royaume de France du plus grand péril qu'il ait jamais couru; qu'elle ait « duré » juste assez pour réussir et pour grandir encore par le mystère de l'abandon et du martyre; que son apparition et sa disparition aient eu les suites extraordinaires, les remous d'histoire infinis qui se sont produits et qui se développent sans cesse, c'est, vraiment, un événement au-dessus des choses humaines.

Le temps qui la vit, les siècles qui suivirent s'épuisent à l'expliquer.

Une explication quelconque est-elle possible? Cette explication, est-il nécessaire de la tenter? La nature, la vie, le monde visible et invisible cachent à l'homme assez de secrets pour qu'il se résigne à ignorer celui-là. Les défaillances, les insuffisances, les impuissances trop notoires de la raison n'enseignent-elles pas la vanité de

certaines interprétations dites « rationnelles » ? Quant aux décisions de la foi, elles ne relèvent que de la foi.

Entre la raison et la foi, l'esprit humain doit-il nécessairement prendre parti? Les postulats imposés à notre raison sont des actes de foi, et si on supprimait de la science la foi, il lui manquerait justement sa base. Entre la raison et la foi, il n'y a ni contradiction, ni combat nécessaires. Il est d'une très haute raison d'accepter la foi, et la foi fait sans cesse appel à la raison; selon la formule scolastique, « la foi cherche l'intelligence et l'intelligence trouve la foi ».

En ce qui concerne Jeanne d'Arc, la lutte reste très vive entre croyants et non-croyants. Mais il est permis de penser qu'une parole de conciliation et d'harmonie se dégagera, un jour, de l'ardeur même des convictions. La sincérité, fille du temps, se refusera à défigurer, au gré des passions d'un jour, une des plus touchantes images de l'histoire. Elle groupera, autour d'une adhésion simple, tous ceux qui aiment le beau, c'est-à-dire la vérité.

Voici donc les explications : il y eut, dans le siècle de Jeanne d'Arc et de son vivant, trois opinions, trois systèmes : 1° l'explication populaire française, répandue et acceptée, avec une spontanéité incroyable, très loin et très vite à l'étranger [1] : Jeanne est une thaumaturge; Dieu lui a donné, avec la sainteté, une délégation de la puissance divine; 2° la thèse des juges et des adversaires : Jeanne est inspirée du diable et de l'esprit malin; elle est suspecte et peut passer pour sorcière; en tous cas simulée, blasphématrice, hérétique et, à la fin, relapse et apostate. Le mieux qu'on en puisse penser est qu'elle a été suscitée par les chefs des conseils et des armées de Charles VII pour abuser la superstition populaire; 3° enfin, la thèse royale, celle qui est développée, surtout, au procès de réhabilitation, par ceux qui portèrent la parole au nom de la Cour et dont les allégations, évidemment concertées, tendent toutes au même but : Jeanne fut envoyée de Dieu avec mission expresse de sauver les affaires de France au moment du siège d'Orléans et de faire couronner le Roi à Reims. Après quoi, sa mission est achevée. Le tribunal de Rouen a condamné une innocente dont l'intervention

(1) Voyez Germain Lefèvre-Pontalis : *les Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc.*

avait prouvé que Dieu se prononçait pour la dynastie de Valois.

Cette dernière préoccupation est apparente aux diverses phases du procès de réhabilitation, dans le soin avec lequel certaines questions sont posées et d'autres laissées dans l'ombre. Elle se découvre dans la lettre par laquelle, au début du procès, dès 1456, l'archevêque de Reims, Jean Jouvenel des Ursins, prie un des témoins principaux, Jean d'Aulon, écuyer de Jeanne d'Arc, d'envoyer sa déposition : « Je vous écrivis déjà au sujet du procès fait contre Jehanne la Pucelle par les Anglais, par lequel ils veulent maintenir qu'elle fut sorcière, hérétique, invocatrice des diables et que, *par ce moyen, le Roi aurait recouvert son royaume, et ainsi ils tiennent le Roi et ceux qui l'ont servi pour hérétiques*. Puisque vous avez très bien connu sa vie et son gouvernement, je vous prie d'envoyer par écrit ce que vous en savez, signé de deux notaires apostoliques, etc., *pour révoquer tout ce que les ennemis ont fait touchant le dit procès...* » (III, 208.) C'est une thèse, surtout politique.



En somme, ces trois systèmes admettent le miracle, une intervention extra-humaine. Cet accord fondamental pesa d'un poids énorme. La question de Jeanne d'Arc n'appartient pas seulement au domaine de l'histoire profane : elle agite les consciences et se transforme, au cours des siècles selon les dispositions de ceux qui l'étudient et l'exposent, en une thèse religieuse et doctrinaire, les uns acceptant, les autres rejetant l'explication mystique (1).

Même aux temps de Jeanne, il s'était produit des interprétations plus réservées. Un homme considérable, un esprit clairvoyant et renseigné aux bonnes sources, le pape Pie II (Œneas Sylvius Piccolomini) s'exprime en ces termes, dans ses *Mémoires*, après avoir raconté, avec beaucoup d'autorité, les faits et gestes de Jeanne d'Arc : « Fut-ce œuvre divine ou humaine, j'aurai peine à le dire. Il en est qui pensent que les grands du royaume, s'étant divisés en présence du succès des Anglais et ne voulant, ni les uns ni les autres, accepter parmi eux un chef, l'un d'entre eux, plus sage, aurait imaginé cet expédient d'alléguer que cette pucelle était envoyée de Dieu pour

(1) Voir plus loin : *Jeanne d'Arc devant l'histoire.*

prendre le commandement : nul homme n'oserait se refuser à l'ordre de Dieu. Ainsi la conduite de la guerre aurait été confiée à la Pucelle avec le commandement des armées. » (IV, 518.)



Saint Antonin de Florence avait laissé une appréciation tout aussi mesurée : « Elle fut, en tout, digne d'admiration; sous quelle inspiration, on ne le savait. Mais on croyait plutôt que c'était celle du Saint-Esprit. Cela résultait de ses actions dans lesquelles rien ne paraissait de contraire aux mœurs, rien de superstitieux, rien de contraire à la foi. » (IV, 506.)

Malgré tout, deux partis se sont formés aux extrêmes et se sont livrés aux polémiques les plus pénibles, depuis la grossière erreur de Voltaire jusqu'aux virulences de récents biographes du parti contraire.

Rome ne s'est pas montrée si absolue sur la question des miracles, des prophéties, des visions (1). Le bref du pape Pie X célèbre « l'hé-

(1) La doctrine de l'Église, en ces matières délicates, a été tracée, de la main de Benoît XIV, dans son traité *De la Béatification et de la Canonisation des Saints.* Il dit, à propos des révélations de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte : « Bien que plusieurs de ces révélations aient été approuvées, nous ne devons ni ne pouvons leur donner un assentiment de foi catholique, mais simplement un assentiment de foi humaine et selon les règles de la prudence, quand ces règles nous permettent de juger ces prédictions probables et dignes d'une pieuse créance. » *Benedicti Papæ Doctrina de Beatificatione et canonizatione*, Bruxelles 1840, in-8 (p. 204). Les trois chapitres sur les *visions*, les *apparitions*, les *révélations* exposent une doctrine complète.

roïcité des vertus de la vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc, *vierge* », — mais sans ajouter *martyre* [1]. Il est dit que, jeune, elle a entendu « la voix de Michel, prince de la milice céleste », qu'elle a été « émue par des avertissements du ciel », « poussée par un souffle divin », qu' « elle s'est appuyée sur des conseils célestes », que Dieu « a doté cette pauvre villageoise, qui ne savait même pas lire, d'une sagesse, d'une science, d'une habileté militaires et même de la connaissance des mystères divins » ; toutefois cette intervention de la Divinité n'est indiquée que par des paroles atténuées : « Ainsi le Ciel combattit contre les ennemis du nom français; ainsi fut miraculeusement sauvée la patrie; la mission de Jeanne d'Arc était achevée... » Nulle part, il n'est question des apparitions, pas plus que des prédictions de Jeanne d'Arc ou des faits extraordinaires qui lui sont attribués : découverte de l'épée de Fierbois, ses blessures guéries sans l'usage de remèdes, la direction du vent changée, etc. ; bien moins encore du fait de Lagny. Et, quand il s'agit de relever les miracles accomplis par l'intervention de Jeanne d'Arc, on n'invoque ni ses propres actes ni même ce prodige étonnant, surhumain, que fut sa carrière; conformément, d'ailleurs, aux règles canoniques, la congrégation ne relève que des faits postérieurs à la mort de l'héroïne : sœur Thérèse de Saint-Augustin guérie d'un ulcère à Orléans en 1897, sœur Julie Gautier guérie d'un ulcère cancéreux à Faverolles, près d'Évreux, sœur Marie Sagnier de la congrégation de la Sainte-Famille, guérie également à Frages, diocèse d'Arras [2].

Jeanne d'Arc est proclamée bienheureuse; l'héroïcité et la sainteté de sa personne sont reconnues; les catholiques peuvent réciter l'office et célébrer la messe en son honneur, chaque année, selon le

(1) Le cardinal Parocchi aurait fait écarter la proposition de considérer Jeanne d'Arc comme martyre, par une très haute raison qu'indique le P. Ayrolles : « Selon sa pittoresque expression, Jeanne d'Arc devait monter sur les autels, comme elle était entrée à Reims, par la grande porte de l'examen de son angélique vie et non pas seulement par l'examen de sa mort ; ce à quoi l'on s'attache principalement dans les causes des martyrs. » P. Ayrolles. *La Bienheureuse Pucelle peut-elle être invoquée comme martyre?* dans Questions ecclésiastiques, déc. 1909.

(2) L'enquête relative à la béatification est réunie dans les deux volumes officiels : *Sacra rituum congregatione card.* Lucido Maria Parocchi *relatore. Aurelianen. beatificationis et canonizationis ven. servæ Dei* Johannae de Arc *puellæ Aurelianensis nuncupatæ.* Positio super virtutibus. Romæ typis S. C. de Propaganda fide M.C.M.I, in-4°; et *Sacra rituum congregatione card.* Dominico Ferrata *relatore,* etc. Positio super miraculis. Romæ. Ex typog. de Propaganda fide, in-4°, 1907.

commun des Vierges avec les oraisons propres approuvées par le Pape. Mais Rome n'a pas été au delà.

Les Français peuvent donc, tous ensemble, de bonne foi, rechercher les circonstances non seulement divines, mais humaines, dans lesquelles cette carrière merveilleuse s'est accomplie.



Qu'il y ait, sur la terre, des peuples « élus », que la divinité ait fait son choix entre les puissances d'ici-bas, qu'elle dérange l'ordre de la nature pour venir en aide à ses favoris, que le Dieu des armées intervienne en nos combats, arrête le bras du vainqueur, tienne en suspens la chute du soleil, fasse refluer les eaux et tomber les murailles; en un mot, que Dieu se soit prononcé, au XV[e] siècle, pour la France contre l'Angleterre, c'est tout un système que l'on adopte

en même temps que la mission divine de Jeanne d'Arc [1]. Mais les motifs et les conséquences de cette croyance s'imposent à l'entendement humain plutôt qu'elles ne le convainquent. De ces volontés célestes, révélées par des faits terrestres, la divinité n'a pas à rendre compte à la raison humaine.

Il faut reconnaître pourtant que, s'il s'est présenté, depuis la mort du Christ et la conversion de Constantin, une circonstance où, au point de vue chrétien et spécialement catholique, l'intervention de la Providence ait pu paraître nécessaire, c'est à l'heure où parut Jeanne d'Arc.

Si la France eût succombé, si la France fût devenue anglaise, ou si elle eût été partagée entre l'Angleterre et une Bourgogne à demi flamande, si le duché de Bourgogne s'était élargi et installé en royaume sur la Meuse et sur le Rhin, laissant Paris, Nantes, Bordeaux et peut-être Toulouse aux Plantagenets, c'en était fait des pays latins, c'en était fait de la pensée et de la civilisation méditerranéenne, en tout cas, de la tradition romaine.

Rome, encore sous le coup du schisme, n'eût pas résisté à l'assaut formidable que la « Réforme » extérieure à l'Église se préparait à lui livrer. Dans l'anarchie païenne de l'Italie, dans la floraison du luxe violent et sensuel propre à l'hégémonie bourguignonne, l'écroulement du trône de Charlemagne et de saint Louis eût creusé un gouffre qui, probablement, n'eût jamais été comblé. Donc, si la volonté divine eut jamais à corriger ou à prévenir les conséquences des erreurs humaines, ce fut alors. L'Église catholique ne fait que remplir un devoir de gratitude en élevant Jeanne d'Arc sur ses autels.

(1) Les Anglais étaient persuadés que Dieu était avec eux : « Quand, après la bataille d'Azincourt, Henri V s'est donné le « piteux » spectacle de « la grant noblesse qui là étoit occise, lesquels étoient déjà tout nus comme ceux qui naissent de mère », il dit : « Ce n'est pas nous qui avons fait cette tuerie, mais Dieu tout-puissant pour les péchés des Français... » — Le 1er décembre 1420, Henri V entrait triomphalement dans Paris, escorté du roi et de la reine de France, au milieu des rues pleines de processions de prêtres, revêtus de chapes et de surplis, portant reliquaires et chantant : *Te Deum laudamus* ou : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* — Sur son lit de mort, repoussant tout remords que l'approche du moment de Dieu pouvait faire naître dans son âme, il se rend ce témoignage : « Ce n'est pas l'ambition ni la vaine gloire du monde qui m'ont fait combattre. Ma guerre a été approuvée par de saints prêtres; en la faisant, je n'ai point mis mon âme en péril. » V. Rabbe, *Jeanne d'Arc en Angleterre* (p. 13).

Mais la France n'est pas seulement « la fille aînée de l'Église » : elle est aussi la patrie de Montaigne et de Descartes, le pays du philosophisme et de la Révolution, l'apôtre le plus déterminé de la subordination du monde aux lois de la raison. Ces pages de l'histoire ne peuvent être supprimées non plus que les autres; le recto tient au verso.

En face de l'explication hagiographique, une autre s'est produite, suite naturelle de cette *contre-partie* de l'histoire française : non moins absolue que la première elle nie, au nom des sciences naturelles, de l'observation physiologique et psychologique, l'existence des thaumaturges et des inspirées, des sorcières et des possédées. La « science moderne » ne connaît que des *cas*, plus ou moins singuliers de névropathie, d'hallucination. Pour cette école, l'action extraordinaire de Jeanne d'Arc s'explique par une prédisposition physiologique. Jeanne est une malade; elle est en proie à des crises de surexcitation nerveuse, relevant du vaste empire de l'hystérie.

La science ne serait pas pleine de doute au sujet de telles affirmations, qu'au nom de la science elle-même, il serait difficile de les accepter. Considérer Jeanne, une personne si droite et si vertueuse, si parfaitement équilibrée, si entière, comme une détraquée, une désordonnée, victime de tares physiologiques ou de lésions cérébrales, cela échappe complètement à la conception que nous avons normalement de la maladie et de la santé. Pendant les trois années qu'elle passe sous le verre grossissant de l'histoire, pas un acte vil, extravagant, incohérent ou seulement médiocre, pas une fausse note, hilarante ou mélancolique. Cette hardiesse, cette gaieté familière et sincère, cet entrain dans la bataille, devant les grands de ce monde, devant ses juges, dans sa prison, cette attache énergique à la plus noble des vertus féminines, la chasteté, est-ce là la tenue physique et morale d'une malade? En sa pleine et vigoureuse activité, elle présente, au contraire, la réunion la plus extraordinaire de facultés puissantes admirablement pondérées.

Un document contemporain, le *Mystère du Siège d'Orléans,* met dans la bouche du roi Charles VII, deux mots qui qualifient

admirablement cette nature robuste et pure qui fut celle de Jeanne:

« Ferme de corps et de pensée » (1)...

Toute explication diminuant et rabaissant cette belle figure, doit être définitivement écartée: Telle est, d'ailleurs, la conclusion de l'homme de science éminent qui a signé la dernière « opinion médicale » sur « le cas » de Jeanne d'Arc, le docteur Dumas : « Par son intelligence, par sa volonté, Jeanne resta saine et droite, et c'est à peine si la pathologie nerveuse éclaire faiblement une partie de cette âme (2). »

Mais alors, les « visions », les voix, tout cet appareil ultra-terrestre dont son propre témoignage a entouré sa vie?... Puisqu'elle n'a jamais menti, elle a vu les anges et les saintes, elle a reçu les ordres divins, elle a perçu de ses sens et subi, de son intelligence et de sa volonté, toute cette intervention céleste qui lui imposa sa mission; enfin, elle a accompli cette mission elle-même avec une incompréhensible maîtrise des hommes et des événements... Si Jeanne n'est pas une visionnaire, une hallucinée, une extatique, qu'est-elle donc? L'énigme de son existence subsiste tout entière.

Il est, à l'origine de ces carrières surprenantes, un premier mystère, celui qui préside à la naissance des grands hommes.

Ils apparaissent, dans le temps et dans l'espace, quand une volonté immanente ou un concours de circonstances inanalysable en ont décidé. Des centaines de millions, des milliards d'individualités se succèdent sur la terre, et leur vie n'a pas d'autre objet que de recevoir et de transmettre la vie. Elles naissent dans l'indifférence et meurent dans l'oubli.

Mais, à certains carrefours d'histoire, des êtres admirablement doués et organisés paraissent : leur existence est un prodige et leur mémoire ne s'effacera jamais. Sur le fait et les causes de leur apparition, toutes les tentatives d'explications rationnelles sont vaines. Ils naissent parce qu'ils doivent naître. Leur astre paraît et disparaît

(1) *Collection des Documents inédits* (p. 408).

(2) Opinion publiée dans les appendices du deuxième volume de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Anatole France.

comme un météore. Leur mission accomplie, ils tombent, laissant derrière eux une longue traînée de lumière.

Jeanne d'Arc fut un de ces êtres prédestinés. Le critérium comparé des grands esprits et des âmes supérieures la place sans conteste à ce rang. Considérées ainsi, sa carrière et sa parabole échappent aux calculs humains, comme celles d'un Alexandre le Grand, d'un Mahomet, d'un Napoléon, d'un Pasteur.

Il est, dans le procédé intellectuel des grands hommes, des démarches inintelligibles au commun des mortels. J'affirme, pour avoir vu de près l'un d'entre eux, que le grand homme est inconnaissable, même à lui-même. Si quelque professeur muni de ses diplômes, si quelque érudit orné de ses lunettes, si quelque interne armé de son scalpel, s'approchant de ces héros, s'étonne de ne pas les saisir et les comprendre, ce qu'il y a de plus singulier, c'est son étonnement.

Tout au plus est-il donné à l'historien d'expliquer les circonstances des temps qui les connurent et de relever le graphique minutieux de leurs hauts faits.

Jeanne d'Arc vint à une époque qui parut, aux contemporains eux-mêmes, le temps des miracles. Comme le moyen âge finissait et que les temps nouveaux commençaient, il y eut, sur la terre, un tel ébranlement que l'humanité en frémit. Son émotion fut indicible ; elle ne pouvait comprendre cette angoisse de mort qui précédait, en elle, une parturition.

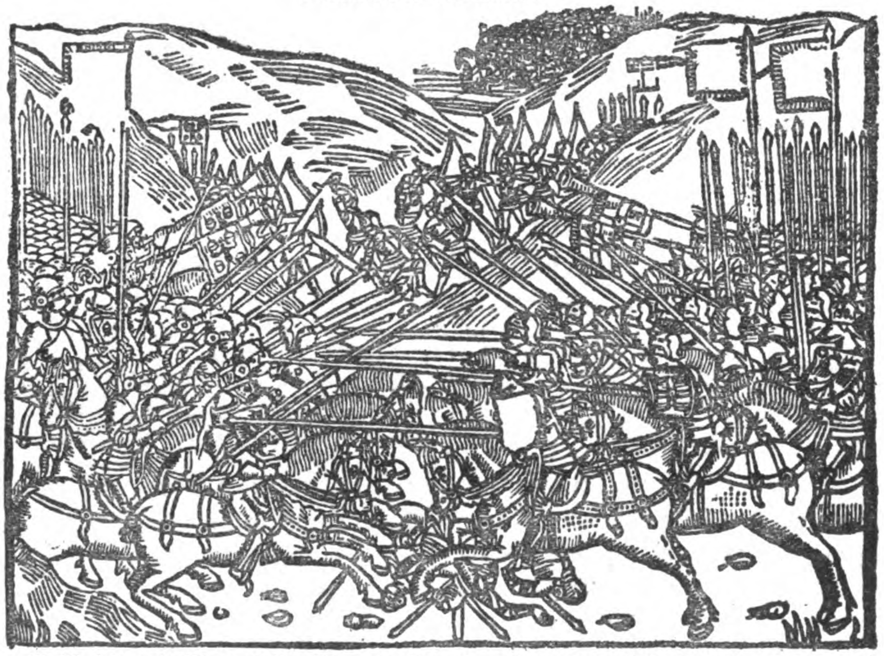
Il serait facile de tracer un tableau où mille traits accumulés feraient preuve. A quoi bon, puisqu'on peut apporter la haute et

véhémente attestation de ceux qui vécurent ces temps uniques?

Des hommes dont l'existence « couvre » tout le xvᵉ siècle, et les premières années du xvɪᵉ, G. Chastellain et Jean Mollinet n'ont pu contenir leur admiration pour « les merveilles advenues en ce temps ». L'un commença, l'autre continua, en une forme destinée, par son rythme monotone, à pénétrer dans les esprits populaires, une « recollection » de ces choses, les unes « piteuses », les autres « étranges et passant le sens humain », dont ils furent les témoins (1).

La complainte raconte les misères de Rome, les violences d'Angleterre, les troubles de France, les fortunes et infortunes des grands personnages, les révolutions qu'un tel désordre cause par l'univers :

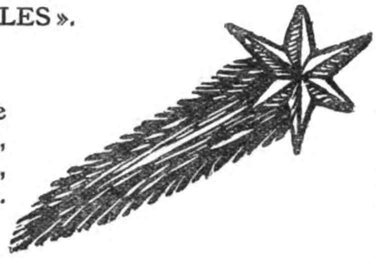
> Passant par Angleterre,
> Je vis, en grand tourment,
> Les Seigneurs de la Terre
> S'entretuer fortment.



(1) Christine de Pisan obéissait à un sentiment analogue lorsqu'elle écrivait, dès 1403, son poème allégorique et moral de *la Mutation de Fortune*, où elle relate abondamment les vicissitudes du sort des hommes et les caprices de la Destinée. Et, déjà, Boccace avait rédigé dans le même esprit, ses biographies des hommes illustres, qui furent si répandues et si goûtées au siècle suivant.

## LE TEMPS DES « MIRACLES ».

La fin du monde approche :



J'ai vu comète horrible
Comme verge pointant,
Épouvantable, terrible,
Grande, folle et ardant.

La terre tremble :

J'ay vu peuple confondre
Et royaume trembler
Châteaux et villes fondre
Et cités s'abîmer.

Voici la grande chute appréhendée depuis des siècles, l'écroulement de l'Empire, Constantinople aux mains des Turcs :

La cité Constantine,
Depuis, vis envahir
De la gent Sarrazine
Qui la vinrent saisir
Et la tête coupèrent
Au vieillard Empereur.



Puis, on ne sait quelles inventions du Malin : la découverte de l'Imprimerie :



> J'ai vu grand multitude
> De livres imprimés;...

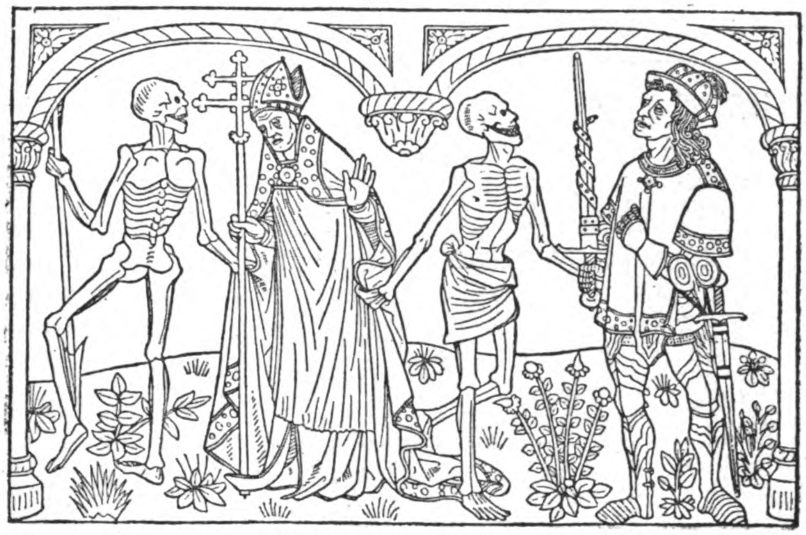
L'apparition de pays inconnus :

> J'ai vu deux ou trois îles
> (les Açores),
> Trouvées en mon temps,
> En chicanes fertiles
> Et dont les habitans
> Sont, d'étranges manières,
> Sauvages et velus.
> D'or et d'argent minières
> Voit-on en ces palus.

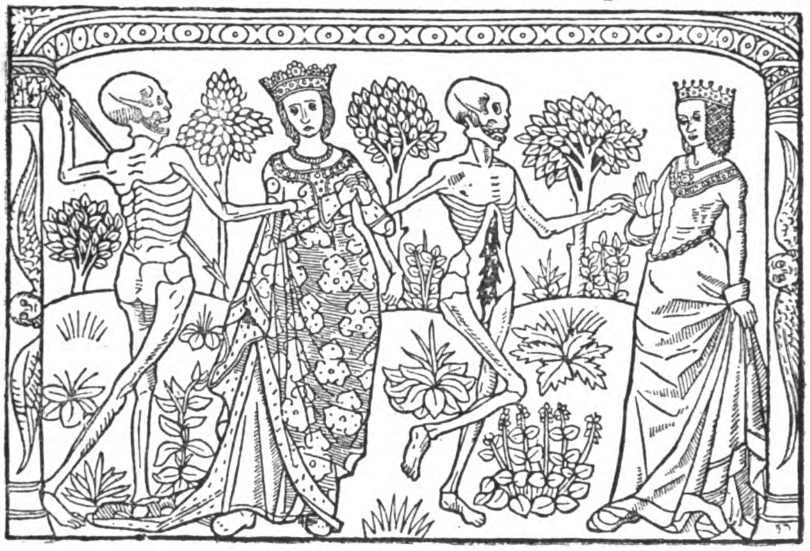
Faut-il s'étonner que les spectateurs de ces faits extraordinaires acceptent tout de la fatalité, soit que la main de Dieu, soit que la griffe du diable s'appesantisse sur eux. Pour ces esprits sincères, ces âmes simples, le monde n'est-il pas un continuel miracle?

> J'ai vu, chose inconnue,
> Un mort ressusciter...
> J'ai vu, vif, un fantôme ;
> . . . . . . . . . .

Que devient la règle, la norme? Ni suite ni logique, pas plus dans l'histoire que dans la nature : tandis que les Turcs entrent à Constantinople, les Maures sont chassés d'Espagne. Les grands hommes, les papes, les rois, les évêques, les ministres, montent sur la scène et s'effondrent sous les tréteaux. Les ascensions imprévues, les ruines soudaines égalisent toutes les chances. L'humanité, telle qu'on la voit représenter dans toutes les images du temps, est un « branloire » perpétuel, une danse folle qui finit toujours mal. Le règne qui



vit Jeanne d'Arc vit aussi Jacques Cœur. Tandis que la plus fière aristocratie écrase la foule par son orgueil, la mort l'entraîne, comme les autres, en sa danse macabre et rit à belles dents de la jeter au feu éternel. Le monde n'est qu'une immense « nef des fous », vouée au naufrage, si la miséricorde divine ne le prend en pitié. Tout est incohérence, absurdité. On sent que quelque chose va se passer. D'ailleurs,



la prophétie de saint Vincent Ferrier se réalise : L'Antechrist est né.




J'ai vu, par excellence,
Jeune homme de vingt ans
Avoir toute science
. . . . . . . . . . . .
Comme un jeune antechrist.

Dans une époque ainsi agitée, exaltée par la rébellion de toutes les passions, l'attente de tous les prodiges, les hommes devaient-ils s'étonner de l'apparition et de la mission divine d'une femme qui s'appelait fille du Ciel et fille de Dieu ? N'était-elle pas annoncée par les prophètes et les Pères de l'Église ? Toute l'épopée chevaleresque n'était-elle pas un hymne en l'honneur de la femme ; ne devait-elle pas écraser une fois de plus la tête du serpent ?

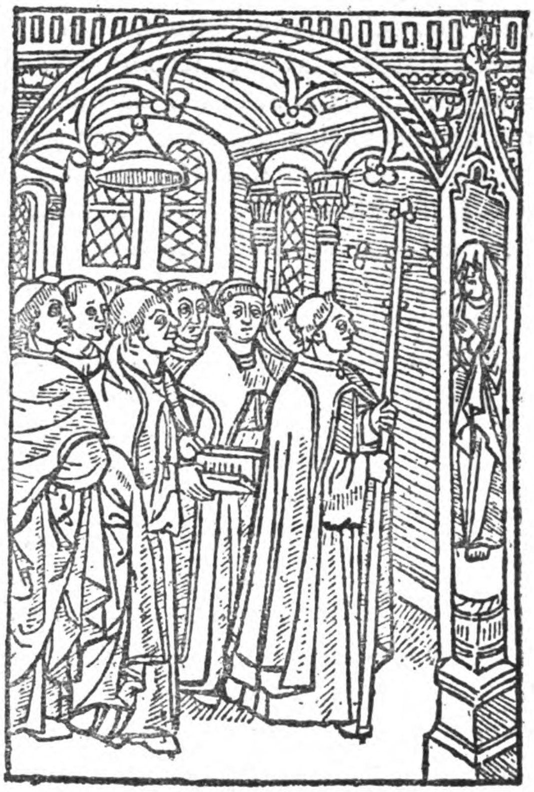
C'est par la mention de cette Pucelle de Dieu que le Bourguignon, ennemi pourtant des choses françaises, commence son étrange énumération :

En France la très belle,
Fleur de chrétienté,
Je vis une Pucelle
Sourdre en autorité,
Qui fit lever le siège
D'Orléans en ses mains,
Puis le Roy, par prodige,
Mena sacrer à Reims.

Sainte fut adorée
Par les œuvres que fit.
Mais puis fut rencontrée
Et prise sans profit (sans rançon) ;
Arse à Rouen en cendre,
Donnant depuis entendre
Son revivre autre fois.

Elle ressuscitera comme le Christ, c'est la croyance des partisans du roi même des « adversaires ». Elle a été « l'instrument de Dieu ».

Dieu n'agit-il pas, sans cesse, sur le monde que sa dextre soutient? Il a envoyé Jeanne pour le salut du royaume de France. Quoi de plus admissible? Visions, apparitions, révélations, mais c'est l'ordre normal des choses. Sur cela, pas plus de doute dans les esprits des contemporains que dans celui de Jeanne. Tout au contraire, ils acceptaient humblement ces témoignages de la miséricorde divine, même quand elle les châtiait, comme un réconfort et une espérance. Dieu n'avait donc pas détourné sa face. Les révélations, les « visions » sont, dans ces temps désordonnés, les guides nécessaires et humblement bénis de la trop faible humanité (1).



Les théologiens distinguent deux sortes d'apparitions et de visions : celles qui viennent de Dieu illuminent les saints et les saintes, celles qui viennent du diable agitent les sorcières et les possédées. L'Église, seule, peut distinguer entre les bonnes et les mauvaises visions, entre le dictame et le poison. Les docteurs, pesant soigneusement

(1) L'appel à la divine Providence pour le salut de l'humanité provoque les grands mouvements des foules. Sur les processions d'implorants qui ébranlent tout Paris et les environs pendant plus de deux mois, en 1412, voyez *Bourgeois de Paris*, dans Buchon (p. 610).

chaque cas particulier, ont seuls qualité pour séparer l'ivraie du bon grain [(1)].

L' « inspiration » de Jeanne d'Arc ne se distingue de celle des autres « élus » de ce temps que par son objet civil et patriotique. Ce caractère mis à part, elle se range dans une série historique dont les cas sont nombreux et d'une authenticité incontestable. Les « visions » d'autres saints et d'autres inspirés présentent la plus grande analogie, et même, parfois, une identité absolue avec les faits mystérieux qui ont marqué la mission de Jeanne. Par leur multiplicité, ces faits s'autorisent et s'authentiquent les uns les autres.

Comme Catherine de Sienne avait six ans, « Notre Seigneur lui apparut au-dessus de l'église des frères prêcheurs, assis sur un trône, avec la tiare sur la tête et accompagné de saint Pierre, de saint Paul, ainsi que de saint Jean l'Évangéliste [(2)]... » « Souvent, quand elle montait les escaliers de la maison paternelle, elle paraissait visiblement transportée dans les airs sans que ses pieds touchassent les degrés... » Elle était dans sa sixième année, quand elle sentit un vif désir d'imiter les solitaires d'Égypte. Ne sachant comment s'y prendre, elle sortit par une porte de la ville et vint à une grotte où elle fut ravie en extase. Elle y connut qu'elle ne devait pas encore quitter la maison paternelle... Elle était dans sa septième année quand, après avoir beaucoup prié la Reine des Vierges et des Anges, elle fit vœu de virginité... Elle eut, pour l'ordre des frères prêcheurs, un si grand respect que, quand ces frères passaient devant la maison, elle allait baiser dévotement la trace de leurs pas. *Elle eut même l'idée de prendre des habits d'homme,* comme autrefois sainte Euphrosine et d'entrer dans cet ordre pour travailler au salut des âmes... Elle se coupa les cheveux qu'elle avait fort beaux, pour prouver à sa famille qu'elle ne voulait pas se marier. » Quand ses ennemis l'attaquaient, elle disait : « Je mets ma confiance en Notre Seigneur et non pas en moi... »

(1) V. le livre de Benoît XIV déjà cité, *Doctrina de Beatificatione et Canonizatione* (p. 197 et suiv.), et Henri Joly, « les Faits extraordinaires de la vie sainte », dans *Psychologie des Saints* (p. 70 et suiv.).

(2) Il suffit de se reporter aux récits contemporains de la vie de Jeanne d'Arc pour y retrouver des faits analogues à ceux qui sont énumérés ici d'après les vies des autres saints.



« Un jour qu'elle priait avec larmes, le Sauveur lui apparut avec une couronne d'or dans une main et un diadème d'épines dans l'autre. Elle demandait sans cesse à Dieu un *signe* pour être bien assurée que ces visions n'étaient pas des tentations du Malin. Elle eut du Seigneur une réponse : « Il me serait facile d'instruire votre âme par inspiration à discerner entre les visions qui viennent de Dieu et celles qui viennent de l'ennemi. Les docteurs que j'ai instruits enseignent, et c'est vrai, que ma vision commence avec la crainte, mais qu'ensuite elle donne une sécurité plus grande... C'est tout l'opposé avec la vision de l'ennemi... Il est nécessaire que, par l'effet de mes visions, l'âme devienne plus humble se connaissant mieux elle-même, et par là se méprisant davantage. Le contraire a lieu dans les visions de l'ennemi. Comme il est le père du mensonge et le roi de tous les enfants de l'orgueil et qu'il ne peut donner que ce qu'il a, toujours, de ses visions, il résulte dans l'âme la propre estime et la présomption, ce qui est le propre de l'orgueil, et elle devient enflée et gonflée de vent... »

Catherine de Sienne commençait ses lettres par ces mots : « Au nom de Jésus crucifié et de Marie pleine de douceur (1). » La légende de sainte Catherine s'accrédita très vite de par le monde chrétien ; propagée par les moines mendiants, elle fut certainement colportée, dès l'enfance de Jeanne d'Arc, jusqu'aux marches de Lorraine (2).

(1) Jeanne d'Arc faisait écrire, sur son étendard, *Jesus Maria*.

(2) V. *Lettres de sainte Catherine de Sienne*, traduites de l'italien par E. Cartier, Paris 1886, et notamment l'*Introduction*.

SAINTE CATHERINE DE SIENNE.



Les visions de sainte Brigitte de Suède sont recueillies pieusement par les hagiographes : « Le 30 décembre 1370, elle eut une vision où la mère de Dieu lui parla du nouveau pape Grégoire XI, déclarant que la volonté de Dieu était qu'il vînt aussitôt à Rome, qu'il y réformât l'Église universelle et qu'il y persévérât jusqu'à la mort... » « Brigitte s'étant mise en prière, la Sainte Vierge lui apparut et lui parla, de nouveau, du Pape à qui elle fixa un terme certain, le mois de mars ou d'avril 1371, pour venir à Rome. » « Dieu lui dit : « Qui que ce soit, sages ou fous, rêveurs, amis de la chair, et non de l'esprit qui conseillent au pape Grégoire le contraire, je prévaudrai néanmoins contre eux, je conduirai moi-même ce Pape à Rome. » De même Jeanne d'Arc dit, sans cesse, aux capitaines et aux politiques : « Mon conseil vaut mieux que le vôtre. »

Un ambassadeur étant venu consulter sainte Brigitte, de la part du Pontife, elle eut une révélation qu'elle lui envoya en ces termes : « Saint-Père, cette personne que Votre Sainteté connaît bien, veillant en oraison et ravie en extase, vit un trône où était un homme d'une beauté inestimable et d'une puissance incompréhensible, le Seigneur. Autour du trône se tenait une multitude de saints et innombrable armée d'anges, etc. (1). » Et, toujours le même avis : « Rentrez à Rome (2). » Les révélations de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte ramenèrent le Pape dans la capitale du monde chrétien, de même que les révélations de Jeanne d'Arc conduisirent le roi Charles VII à Reims et sauvèrent la France de la domination anglaise.

Sainte Colette de Corbie avait des révélations dès l'âge de quatre ans. Une vision, en remplissant son cœur d'une immense désolation, lui indiqua le but de sa vie : « Dieu lui fit connaître en détail les divers états dans la hiérarchie ecclésiastique et civile, les défauts et les vices qui y régnaient, les crimes qui s'y commettaient et surtout les déchirements dans l'exercice de l'autorité spirituelle et les malheurs qui en étaient la suite. Cette extase dura huit jours, dit

(1) Dans les visions de Jeanne d'Arc, une multitude d'anges accompagnaient saint Michel, sainte Catherine, etc.

(2) Sur les révélations de sainte Brigitte, v. Benoît XIV, *loc. cit.* (p. 203) ; Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique* (t. XI, p. 26-29).

le Père de Vaux. Elle revint à elle-même si terrifiée qu'elle saisit, d'une main convulsive, le barreau de fer de sa fenêtre : sa main fut comme adhérente au métal. Elle y était tellement crispée que, pendant un assez long temps, elle ne put la retirer... » « Une autre fois, une vision lui apprit que saint François et saint Dominique la désignaient au Seigneur pour opérer la réforme des trois ordres. Colette fut profondément troublée. Son humilité repousse cette pensée. Dans ses oraisons, une voix importune se faisait entendre : « Il doit en être ainsi, c'est la volonté de Dieu! » Plus inquiète alors, elle se répondait à elle-même : « Quoi! une simple fille qui ne sait rien, pour une œuvre semblable!... » Ses perplexités devinrent plus poignantes. Elle voulait se défendre contre la conviction intime de la vérité de ses révélations et se persuadait que c'étaient des illusions. Vains efforts; la réalité s'imposait plus profondément dans son âme... » Après une longue lutte et des apparitions sans nombre, manifestant la volonté divine, « elle acquiesça pleinement à ce qu'elle croyait être cette volonté. Comme le Reine des Vierges, elle dit à Dieu : *Ecce Ancilla.* Et elle se mit en marche vers Rome pour aller remplir sa vocation. » N'est-ce, presque mot pour mot, toute l'histoire de la « vocation » de Jeanne?

Dans ces temps troublés, les récits de voyage sont toujours les mêmes. Des brigands en grand nombre coupaient les routes: on échappa à tous les dangers. « Les compagnons de sainte Colette furent grandement consolés en marchant auprès de la glorieuse ancelle de Notre-Seigneur, laquelle leur étoit comme exemplaire de toute sainteté... Il leur sembloit que ce fût un ange descendu du Ciel... Incontinent qu'elle étoit à cheval, elle mettoit si vivement son cœur à penser à Dieu qu'il sembloit qu'il fût toute sa vie et transfigurée en lui; elle ne savoit ni ce qu'on faisoit, ni ce qu'on disoit auprès d'elle... Aucunes fois, comme elle alloit à pied, il sembloit qu'elle ne touchoit point à terre, aucunes fois qu'elle volât et fût élevée dans l'air (1)... »

Des faits si nombreux, si semblables et si autorisés ne peuvent être écartés de l'histoire. Encore une fois, c'est tout le travail des

(1) Voyez, de même, dans la vie de Jeanne d'Arc, toute la déposition de Novellompont (*Procès;* II, 432).

idées humaines pendant des siècles qu'il faudrait effacer. Visions ou révélations, ces phénomènes psychologiques apparaissent avec une fréquence et une efficacité incontestables, non pas chez des esprits faibles ou dévoyés, mais chez des natures vigoureuses, entières, agissantes, chez des âmes maîtresses.

Entre sainte Catherine de Sienne, sainte Brigitte, sainte Colette de Corbie et Jeanne d'Arc, — pour ne parler que des femmes, — les ressemblances sont nombreuses et ont été bien des fois signalées; mais on n'a pas assez insisté sur l'analogie et presque l'identité de leur procédé intellectuel, de leur méthode intérieure. On a rapproché Jeanne d'Arc des visionnaires de bas étage, Catherine de la Rochelle, le petit berger du Gévaudan, le maréchal de Salon, Martin de Gallardon. C'est à un autre étiage qu'il faut prendre son niveau.

Sainte Catherine de Sienne et sainte Brigitte furent les véritables inspiratrices de la politique pontificale dans la crise qui devait ramener le Pape à Rome et mettre fin au grand schisme. Sainte Colette de Corbie fut une fondatrice et une rénovatrice, un des esprits recteurs de cette époque désorbitée. Elle fut la contemporaine de Jeanne d'Arc, et, parfois, les lignes de leur action respective se sont rencontrées.

Ces femmes « visionnaires » et les hommes « visionnaires », comme saint François d'Assise, saint Bernard, saint Vincent Ferrier, etc., sont à la fois de très grands cœurs et de très grands esprits, créateurs, réformateurs, organisateurs, inspirateurs en même temps qu'inspirés. Personnages à la tête ferme, au regard sûr, à la main prudente et délicate, voyant le mal et le corrigeant, agissant avec autorité et perspicacité pour le bien, ils sont des meneurs d'hommes et de peuples. Les papes, les rois, les conciles, les universités, les parlements, toutes les autorités en possession les écoutent et suivent, parfois subissent leurs conseils. En leur temps, ils se sont imposés par des actes, et leur nom est illustre parce qu'ils ont laissé des œuvres.

Or, ces personnalités, de forte tension intérieure et de puissante détente extérieure, ont en elles un trésor d'énergie vitale qu'elles

renouvellent sans cesse par un contact mystérieux avec la fontaine de toute vie. Elles puisent, dans cette réserve inconnue, les trésors merveilleux dont elles font largesse à l'humanité. La solitude et la méditation sont, pour elles, les sources inépuisables de l'action. De telles âmes, quand elle se concentrent et se ramassent en quelque sorte, avec une force d'abstraction incompréhensible à notre société dispersée, se trouvent naturellement en prière, c'est-à-dire en instance de Dieu.

Le procédé intellectuel de notre temps, — le raisonnement analytique fondé sur l'observation et la classification des faits, — date d'hier. Il ne s'est guère imposé que depuis Bacon. Peut-être sa timidité et sa lenteur étonneront-elles nos descendants, comme nous nous étonnons de la hardiesse d'une autre allure intellectuelle qui fut en honneur à d'autres époques, l'aperception ou l'intuition soudaine, la recherche directe du vrai, la contemplation de l'Idée dans la connaissance et l'adoration de la volonté créatrice, dont une foi ardente croit pouvoir surprendre le secret.

Même à la lumière de la science moderne, il est facile de deviner comment, après une longue période de misères excessives, de



tristesses affreuses, de dégoût universel et de pessimisme insupportable, à l'époque qui avait vu la « peste noire » ravageant la terre, certaines âmes aient atteint à des sensibilités, à des finesses, à des exaltations, à des extériorisations que rend très mal le mot *extase,* car il suppose un abandon absolu, tandis que ces âmes vigilantes sont conscientes d'elles-mêmes et se surveillent jusque dans leur fuite vers le ciel. La vie étant un risque constant, la mort tou-

jours imminente, elles étaient à demi détachées des choses d'ici-bas et une partie du chemin était fait vers Dieu.

Le monde périssait de l'excès de la méthode contraire, le syllogisme à outrance, la déduction scolastique, la paraphrase sempiternelle des mêmes âneries pédantesques : entraves odieuses à ces natures alertes, réveillées par l'aube confuse des temps nouveaux. Leur fierté, leur indépendance, leur hardiesse, — négatives d'abord, positives tout de suite, — n'ont qu'un secours, un témoin, un répondant, l'Être qui les a créées, qui les inspire *sans intermédiaire,* Dieu.

En vertu de quelle autorité se fût-on adressé aux grands du siècle, aux papes, aux empereurs, aux rois, aux évêques, si on n'eût invoqué ce nom? Le bien ne peut être que la volonté, l'ordre de Dieu. L'âme voit en Dieu la vérité; elle n'est forte que de Dieu.

Nous avons, parmi tant d'autres, un récit de ces ascensions intérieures de la volonté humaine vers la volonté divine, c'est celui de saint Laurent Justinien, de Venise. Lettré, esprit fin, délicat, il discerne ce qui se passe en lui-même et il explique, en paroles précieuses, dans son *Banquet d'amour,* ce qui fut, pour lui, une si grande douceur : « J'étais, à une époque, semblable à vous, cherchant, avec un désir inquiet et bouillant, la paix dans les choses extérieures sans la trouver. Enfin, prévenu par la grâce divine, pendant que je travaillais ainsi, une personne très belle, plus resplendissante que le soleil, plus odoriférante que le baume (les saintes de Jeanne d'Arc répandent ainsi des parfums suaves), daigna m'apparaître. Elle s'approche et, d'un visage gracieux, d'une voix douce, elle me dit : « Ce que vous désirez est en moi; ce que vous désirez, je vous le promets si, cependant, vous voulez m'avoir pour épouse. » Une joie inaccoutumée remplit mon âme, tout ce qui est en moi fut inondé d'une spirituelle allégresse. Je désirais savoir qui elle était : elle dit qu'elle était et qu'elle s'appelait la Sagesse de Dieu qui, dans la plénitude des temps, pour la réconciliation des hommes, a pris la forme humaine et, invisible auparavant avec le Père, *a pris,* de sa mère, *la nature visible, afin d'être plus facile à aimer*[1]. Lorsque

(1) Rohrbacher, *loc. cit.*, p. 89.

j'y eus consenti, avec une joie immense, elle me donna le baiser de paix et s'en alla. »

L'abeille de Platon s'est posée sur ces lèvres.

La « vision » est, en somme, la suprême retraite de la personnalité, de la personnalité active, indépendante et volontaire. Elle est le refuge dans le sein de Dieu pour y capter la force de Dieu (1). Elle est la source des « vocations »; elle retombe sur le cœur d'où

(1) Ces idées n'étaient pas étrangères aux hommes du moyen âge et, sans chercher, dans la mission de Jeanne d'Arc, une application, même lointaine, des doctrines de l'Ecole, il convient de signaler l'étonnante profondeur de l'enseignement des philosophes arabes, dont la doctrine eut, comme on le sait, le retentissement le plus direct sur la pensée des docteurs de l'Église, et notamment de saint Thomas. Maïmonide, qui écrivait au XII[e] siècle, analysant la doctrine de la *vision*, du *miracle*, de l'*intellect actif*, répandue dans toute la philosophie arabe, la résume ainsi : « Il arrive, à la faculté imaginative, d'agir si parfaitement qu'elle voit la chose, comme si elle existait au dehors et que la chose, qui n'a son origine que dans elle, semble lui être venue par la voie de la sensation extérieure. Dans ces deux parties, dans la *vision* et le *songe*, sont renfermés tous les degrés de la prophétie... Pour la vision, il faut savoir qu'il s'agit ici d'un individu humain dont la substance cérébrale serait extrêmement bien proportionnée, par la pureté de sa matière et la complexion particulière à chacune de ses parties, par sa quantité et par sa position... Il faudrait que cet individu possédât une intelligence humaine toute parfaite et des mœurs humaines pures et égales... que sa pensée se portât toujours sur les choses nobles, qu'il ne se préoccupât que de la connaissance de Dieu, de la contemplation de ses œuvres; et, enfin, que sa pensée fût dégagée des choses animales, des ambitions vaines.

« Il est nécessaire de savoir maintenant que l'émanation divine (ou *intellect actif*) par laquelle nous pensons, fait que nos intelligences sont supérieures les unes aux autres. Tantôt elle arrive à un individu dans une mesure suffisante pour le perfectionner lui-même sans aller au delà, mais tantôt un individu en reçoit non seulement pour son propre perfectionnement, mais pour le perfectionnement des autres. Si cet intellect actif se répand surtout sur la faculté imaginative, c'est ce qui constitue la classe des hommes d'Etat, qui font les lois, des devins, des augures, de ceux qui font des songes vrais... Sache que chaque homme possède nécessairement une *faculté de hardiesse*; de même cette *faculté de divination* par laquelle certains hommes avertissent de choses graves qui doivent arriver. Ces deux facultés, c'est-à-dire la *faculté de hardiesse* et la *faculté de divination* doivent être très fortes dans les prophètes. Lorsque *l'intellect actif* (c'est-à-dire l'émanation divine) s'épanche sur eux, ces deux facultés prennent une très grande force et tu sais jusqu'où est allé l'effet produit par là : à savoir qu'un homme isolé se présentât hardiment, avec son bâton, devant un grand roi, pour délivrer une nation de l'esclavage. »

Il s'agit de Moïse; mais l'explication s'applique exactement au cas de Jeanne d'Arc et de tous les grands hommes *actifs* qui se sont senti en contact avec « l'émanation divine ». Il ne me paraît pas qu'on puisse rien écrire, rien penser de plus clair, sur les contacts mystérieux entre l'âme humaine et Dieu. Jeanne d'Arc ne savait pas, peut-être : mais son époque était imprégnée de ces pensées.

La thèse des docteurs arabes est exposée d'une façon lumineuse dans les deux thèses de M. L. Gauthier, professeur de philosophie musulmane à l'Ecole des Lettres d'Alger : *La Théorie d'Ibn Rochd* (Averroës) *sur les rapports de la religion et de la philosophie*, Paris, Leroux 1909; et *Ibn Thofaïl, sa vie, ses œuvres* (*Ibid*). Pour ce qui concerne l'influence exercée par les philosophes arabes sur la scolastique, Renan est revenu souvent sur ce sujet, notamment dans son livre *Averroës et l'Averroïsme*, 3[e] édit. Paris, 1866. — J'attache aussi le plus grand prix à la belle étude du P. Mandonnet. *Siger de Brabant*, dans la collection des Philosophes belges, in-4[e], Louvain 1911, t. VI. Voir notamment le chapitre VII : *Siger de Brabant, averroïste*. Ces trop courtes mentions ouvriront peut-être quelques aperçus nouveaux sur la doctrine dont les entourages de Jeanne d'Arc ont pu s'inspirer.



elle s'élance, comme un jet d'eau rejaillit sur lui-même, du ciel. La « vision » est une « vue » extrêmement intense et convaincue de la Vérité, qui est Dieu : aussi, elle est généralement accompagnée d'un ordre : « Fille Dieu, va, va ! »

La « vision » suppose la foi et l'impose. On ne peut dire à quelles frontières indicibles le surnaturel et l'humain entrent en contact, et de le dire ne nous appartient pas. Ces hommes seuls, ces surhommes pourraient nous expliquer comment leur œil a saisi, et mesuré, dans une illumination soudaine, des vérités et des lois sous-jacentes aux lois apparentes de l'Univers. Mais leur effroi de ce qu'ils ont aperçu d'insondable est tel qu'ils se taisent.

On appelle « génie » une certaine maîtrise des procédures ordinaires de la raison, capable de brusquer la marche trop lente des choses favorables à l'humanité. Le génie est, pour nous, à l'opposé du talent et de la technique, quelque chose de mystérieux et de divin, un *don.*

La « vision » m'apparaît comme un procédé intellectuel plus rare encore, un don d'essence supérieure qui n'est fait qu'à ceux qui le réclament avec une infinie confiance. Le Bien, qui veut naître, avertit une âme choisie et la suscite. La « vision » rompt avec les servitudes, les pédantismes, les raisonnements, les doctrines. La « vision » est un essor, une délivrance. Elle est le coup d'aile qui gagne le ciel, avec l'inéblouissable regard qui soutient l'éclat du soleil.

Le propre de Jeanne d'Arc fut d'appliquer l'autorité de la

« vision » et de l'inspiration célestes aux actes de la vie civile et laïque. Sur ce champ, qui échappe en partie à la religion, elle se fait une loi d'agir conformément à la volonté divine, ayant le sentiment, réaliste et nouveau, que les « choses du siècle » sont, non moins que celles de la religion, sous le regard de Dieu.

Son obéissance, d'ailleurs, reste consciente et libre. Elle écoute la voix, mais elle débat, elle choisit. Parfois, elle fait ce que la voix lui a interdit de faire, par exemple au saut de Beaurevoir. Sa résolution joint le divin à l'humain dans un très remarquable équilibre. Ceux qui ne voudraient voir en elle que la servante passive de l'autorité suprême sont comme ces hérétiques qui nient l'humanité de Jésus-Christ. Quand on objecte à Jeanne d'Arc que le Tout-Puissant peut agir sur les choses humaines sans avoir besoin des hommes, elle dit : « En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu leur donnera victoire. » (III, 204.)

L'homme n'est digne de réaliser la volonté divine que s'il a sa volonté à lui. Or, voilà ce qu'elle a, au suprême degré, une volonté confiante qui la jette dans l'action, — le courage!

Le courage, c'est-à-dire le cœur : voilà la vertu de Jeanne, et c'est parce qu'il fallait agir *par le cœur* qu'une femme fut désignée : son cœur gonflé et gros d'une immense pitié, au lieu de se résoudre en larmes et en plaintes, explose en courage.

Le courage c'est la capacité du sacrifice. Mais le courage n'est pas aveugle. Il est, au contraire, clarté et lumière : un cœur sain ne se trompe pas. Jeanne voyait juste, parce qu'elle se donnait toute. Je crois, en vérité, qu'il n'y eut jamais un être plus courageux qu'elle; ce fut là son génie.

Elle prend en mains, pour son compte, les affaires de l'humanité. Elle marche à la tête du « troupeau » et tire à elle la peine. Elle s'offre à la mort pour sauver : c'est sa vocation, sa mission.

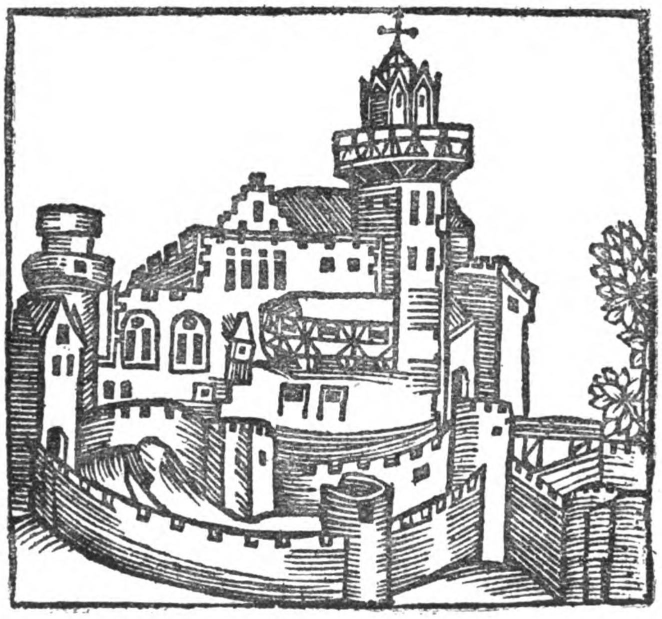
Dans l'état où les affaires se trouvaient, par la faute des âges précédents, par l'encrassement de la machine sociale, par l'épaississement des passions et des appétits vulgaires, nombre d'esprits inquiets réclamaient de nouvelles directions, de nouvelles voies. Mais nul ne savait ce qu'il y avait à faire, parce que nul n'avait la

volonté complète, absolue, de faire. Aveuglement vient de paresse et lâcheté.

Le mot de « réforme » était sur toutes les lèvres et il n'y avait pas de partisans plus passionnés de cette œuvre que les grands chrétiens. Mais ils n'osaient mettre la hache à l'arbre : les plus hardis n'étendaient guère leur vue au delà des corrections à apporter à l'Église, selon la fameuse formule, « dans son chef et dans ses membres ».

Leur méthode, leur procédé étaient surtout corporatifs : habitués à l'action en commun, ils cherchaient le salut dans de nouveaux organismes. La plupart des esprits sont « mécaniques » et croient, qu'en changeant les rouages, on change les hommes. Autre paresse, autre aveuglement ! Médecin, guéris-toi toi-même !

Fondations d'ordres religieux, « strictes observances », mouvements populaires, tels furent les procédés de l'évolution sociale à cette époque : les grands hommes furent de puissants prédicateurs, des maîtres recruteurs, des remueurs de masses, mais ils ne se sentaient en confiance que quand ils marchaient en troupes.



Le donjon féodal était encore si massif et si sourcilleux qu'on n'osait l'aborder de front; on cherchait plutôt à saper le roc où il s'appuyait. Tel fut le sens de la création des nouveaux ordres monastiques et surtout des *Tiers-Ordres* qui laïcisèrent l'esprit de réforme corporative et firent l'union des deux inquiétudes. De part et d'autre, on prétend arracher le monde à la somnolence, à la routine, à la matérialité où l'ont attardé et endormi les hiérarchies surannées, soit laïques, soit ecclésiastiques. Avignon et Azincourt, voilà ce qu'il faut venger, réparer.

Jeanne d'Arc fut-elle conduite, fut-elle endoctrinée, initiée? Franchement, je ne le crois pas. Mais il y avait une disposition générale que le pèlerinage de sa mère au Puy signale. Cette brave fille respirait une atmosphère d'angoisse que son grand cœur ne pouvait supporter : elle partit.

Elle court au combat et aux armes, quand la plupart en étaient à l'abandon de soi et aux plaintes stériles. La non-résistance n'était pas son système. Elle partit donc, pour lutter et mourir.

C'est ainsi qu'elle releva le monde du péché de veulerie. Telle fut son action, sa « réforme! » Les registres de la ville d'Albi résument, dans la froideur du langage officiel, ce que les contemporains pensaient de l'action exercée par Jeanne d'Arc : « Les Français avaient grand'peur de s'avancer sur les Anglais. Mais la Pucelle *leur inspira tant de courage, en se plaçant à l'endroit le plus exposé du siège,* qu'avant qu'il se fût écoulé vingt-quatre heures, le siège fut levé [1]. » Un homme, qui était probablement à Compiègne quand elle fut prise, l'auteur de la chronique dite des Cordeliers, donne la même explication : « Dedans Compiègne se tenait la Pucelle à grant compaignie de gens et toujours *issoit-elle au front devant* et faisait merveille de son corps et de ses paroles *en donnant cœur à ses gens* de bien faire la besogne. » La parole qu'elle avait toujours à la bouche était celle de ses voix : *Audacter!* « Hardiment ! »

Dès qu'il y a un péril, elle s'y jette. Aussitôt vu l'ennemi, elle attaque, elle fonce. Qu'on la suive, on gagne. Si la victoire hésite,

(1) *La Piuzela d'Orlhienx,* récit contemporain en langue romane de la mission de Jeanne d'Arc, publié par Lanery d'Arc, 1890, in-8.

elle tient bon ; elle ne veut pas céder, et, en cas de retraite, il faut que ses gens l'enlèvent de force. Blessée, elle nie ses blessures, ne les sent pas, les guérit à force de les ignorer. L'éventualité qu'elle n'envisage jamais, c'est la défaite. Inutile de rappeler les faits notoires : Orléans, Jargeau, Paris ; mais, voyez, à Beaulieu ; à Beaurevoir, non dans l'entrain du combat, mais dans la solitude de la prison : vaincue, prise, sa foi et sa confiance sont détruites sans doute ou, du moins, diminuées ? Nullement. Toujours fière et indomptable. A peine est-elle aux mains des ennemis, qu'à Beaulieu, elle essaye de se sauver. Interrogée sur cette tentative, « répond : qu'elle ne fut oncques prisonnière en lieu qu'elle ne s'échappât volontiers ». La voilà bien, la résolue !



A Beaurevoir, c'est tout aussi simple. Elle entend dire que « ceux de Compiègne, tous, jusqu'à l'âge de sept ans, devaient être mis à feu et à sang » ; elle apprend qu'on l'a vendue aux Anglais. Cela suffit. Ayant accès sur la plate-forme d'une tour elle attache quelques hardes et se jette. On la relève, les reins brisés : « J'aime mieux mourir ! » c'est son mot à Beaurevoir, et ce sera son mot à Rouen.

Toujours la décision, l'impulsion. C'est un chef qui s'élance le premier et quitte le dernier. S'il faut agir, elle ne peut res-

ter en place. Elle décide de la victoire parce qu'elle la veut. Admirable pour saisir « l'instant psychologique », parce qu'elle est toute âme. Sa troupe va rompre devant les Anglais; elle crie : « Ils fuient! » et cette affirmation rétablit le combat. Dans la plupart des engagements, elle est blessée. Ce n'est pas elle qui resterait sur les collines à considérer de loin la bataille : elle donne!

Très différente de la plupart des femmes et même de ses illustres contemporaines, — qui furent de grands esprits et de grandes saintes, — par exemple cette admirable Catherine de Sienne, miracle de l'intelligence comme Jeanne d'Arc fut le miracle du cœur!

On s'étonne de sa jeunesse : Eh! c'est parce qu'elle était jeune! Pensez-vous qu'un vieux théologien, ou un homme d'armes rompu sous le harnais, eussent gardé de tels dons, à supposer qu'ils les eussent reçus? La jeunesse seule, l'enfance, a cet élan, cette légère et allègre abnégation, ce débordement de vie qui fait reculer la mort.

Et de si mince origine! Une fille de paysans, ne sachant que son *pater* et son *ave,* une « bergerette! » Eh quoi ! encore, dans quel grimoire apprend-on le cœur et le courage? « Lisez votre livre », répétait la brave fille aux chats fourrés qui allaient la brûler doctoralement.

Enfin, il y avait, en elle, une force, une force consciente et en laquelle elle croyait plus qu'en aucun autre secours terrestre, sa virginité. A se dire et à s'affirmer *vierge,* elle mettait une sorte d'ostentation, si on peut parler ainsi de cette âme simple. Quand on lui demandait son nom, elle répondait nettement : « la Pucelle », ou « Jehanne la Pucelle ». Elle connaissait tout le sens et la portée de ce terme. La première fois qu'elle avait entendu ses voix, elle avait voué à Dieu sa virginité : elle avait treize ans. (I, 128.) Durant sa brève carrière, elle est soumise à des visites incessantes; elle laisse faire avec une candeur d'enfant. Au cours du procès, elle fut examinée, une première fois, par l'ordre de l'évêque de Beauvais (II, 201, 217); puis par l'ordre de Bedford (II, 201, 111, 89, 155); peut-être par un médecin (III, 50). Aux juges qui lui posent encore une question à ce sujet, elle offre, de nouveau, de se prêter à ces étranges

recherches. (III, 175.) Sa virginité, c'était son appui; et quand elle faiblit un moment, avant de se décider à accepter le bûcher, c'est à cela qu'elle pense : « Mon corps pur et net de toute tache! etc. »

Il y a, dans la vie de sainte Catherine de Sienne, un mot qui exprime cette foi invincible dans la virginité : « La calomnie se répandant contre elle, raconte son biographe, les sœurs du couvent lui firent des reproches. Sans se plaindre de personne, elle répondit modestement : « Mesdames et mes sœurs, par la grâce de Dieu, je suis vierge. »

En raison du désordre général des mœurs, en raison de la spéciale vigilance et des perpétuelles recommandations de l'Église, la virginité était devenue la préoccupation maîtresse des âmes pures. N'est-ce pas là que la nature prend sa plus dangereuse revanche? « Une fois, saint Vincent Ferrier, vers quatre heures de la nuit, lisait, dans sa cellule, le livre de saint Jérôme, *Sur la perpétuelle virginité de Marie;* il entendit une voix : « Nous ne pouvons pas être tous vierges; car, quoique tu aies pu t'appeler vierge jusqu'à présent, je ne souffrirai pas davantage que tu te glorifies de ce nom si honoré... » L'homme de Dieu ne savait que penser de ces paroles. Peu après, Marie lui apparut dans une grande lumière, le consola et lui dit : « Les paroles que vous avez entendues sont du démon, etc. (1). »

La virginité était une force exceptionnelle, en ce temps, parce qu'elle était le symbole de la résistance, — de la résistance constante, avertie et heureuse aux embûches inlassables du Malin. Pour qu'une fille défendît sa virginité il lui fallait, non seulement une volonté héroïque, mais une chance insigne, preuve de la protection divine. Le torrent des méfaits qui coulait sur le monde n'épargnait personne; la surprise et la violence guettaient le moindre abandon. La vierge était donc doublement sacrée : pureté voulue et élue. Seule, elle domptait la licorne, dont le blason étrange personnifiait le piège de l'insaisissable et indomptable nature.

La pureté remplissait de telle sorte le cœur intangible de Jeanne qu'il ne pouvait plus que se briser en sacrifice. Comme il était fait et créé, ce cœur écoutait, en lui-même, « la voix » qui était celle de son

(1) Rohrbacher, *loc. cit.* (t. IX, p. 68).

créateur et de son objet, Dieu. L'amour de Dieu était la seule jouissance qui pût le satisfaire; or la volonté divine ne doit viser que des choses grandes, surhumaines, les plus grandes choses et les « plus surhumaines ». Pour une catholique, pour une Française, la plus grande, la « plus surhumaine », celle qui tirait tout ensemble, de l'abîme, l'État et l'Église, n'était-ce pas le salut du royaume de France?

Si Jeanne n'eût pas été « la Vierge », la « Pucelle », l'amante absolue de la pureté et du devoir, elle fût restée la petite bergerette ou fût devenue une fille des camps. Les visions de Jeanne ont donc pour raison sa *vertu;* sa mission c'est son âme se projetant en actes; son histoire (y compris les visions) est une psychologie transcendante, reflet de cette volonté divine qui l'a formée, choisie. Les grandes âmes ne se limitent pas aux choses terrestres, car il leur tarde d'être hors de la terre. Aux vertus surhumaines, besognes surhumaines, tout se tient et s'explique.

Il ne fallait pas moins que la vertu courageuse de Jeanne d'Arc pour fixer les destinées de la France et orienter, dans une crise unique, celles du monde.





III. L'ABANDON.

L'an mil quatre cens vingt et neuf,
Reprint à luire le soleil...

Voilà, en deux vers sincères et délicieux, tout l'effet de l'apparition de Jeanne d'Arc. Cette bonne Christine de Pisan, âgée de soixante-sept ans, les écrivait avant de mourir, au moment où les temps se tournaient « de grand deuil en joie nouvelle ». Personne n'espérait plus la veille : tout paraît assuré le lendemain ; la volonté divine est intervenue.

## EFFET PRODUIT PAR L'APPARITION DE JEANNE.

De toutes les parties de la France, le même sentiment fait explosion :

> Si rabaissez, Anglois, vos cornes;
> Matés êtes sur l'échiquier.

Et encore :

> Arrière, Anglois coués (couards), arrière,
> Par le vouloir de Roy Jhésus.

On demande au Bourgeois d'Orléans s'il croit vraiment que le grand effort fait par les armées du roi Charles VII n'eût pas suffi pour délivrer la ville; il le nie fortement : « Demande si la ville a été délivrée par l'intervention de la Pucelle plutôt que par la force des armes : répond que lui et tous ceux d'Orléans pensent qu'elle est venue de Dieu à leur secours et que, sans cela, ils seraient sous la puissance des Anglais. Il ne croit pas que ni les habitants, ni les soldats eussent pu résister à l'attaque des adversaires qui avaient, alors, pris le dessus. » (*Procès;* III, 26.)

Ce sentiment simple gagne et se répand par toute la France. Les ardents s'enflamment, les prudents s'inclinent, les dévôts adorent, les hommes d'armes s'arment; tous adhèrent, chacun selon son caractère. A la Cour, dans les provinces, à l'étranger, chez les adversaires, en Angleterre, partout, c'est le même ébranlement : seulement, ce qui est joie aux uns est terreur aux autres. On se presse, dans les églises, au nom de « l'Angélique », qui réalise la devise de Jean d'Harcourt: *Expellere per angelum Anglos;* on organise des processions en son honneur; on frappe des médailles à son image; on élève sa figure sur les autels.



Plus tard, au procès, les juges attestent la dévotion populaire, en y cherchant un grief contre l'accusée : « *Item*, ladite Jeanne, par ses inventions, a séduit le peuple catholique; beaucoup en sa présence l'ont adorée comme sainte et l'adorent encore en son absence, commandant, en son honneur, messes et quêtes dans les églises; bien plus, ils la déclarent la plus grande parmi les saints, hormis la Sainte Vierge : ils

élèvent des images et des représentations d'elle dans les basiliques consacrées : ils portent, sur eux, sa figure en plomb ou autre métal, comme on fait pour les saints canonisés; ils la proclament partout envoyée de Dieu et ange plutôt que femme (1). »

Il faut tout le bon sens de Jeanne pour qu'elle échappe à la contagion de cette ivresse idolâtre : « En vérité, dit-elle au procès, je ne m'en aurais su garder, si Dieu ne m'en avait gardé lui-même. »

A Rome, en pleine cour pontificale, un clerc français, attaché au pape Martin V, témoigne, dès 1429, de l'émotion religieuse produite par les premiers exploits de Jeanne d'Arc : « En trois jours, toute l'armée anglaise fut condamnée à l'inaction ou à la fuite. A voir le brillant appareil de cette armée, la force des combattants, le courage des gens d'armes, les bonnes dispositions prises par les chefs, on eût pensé que les forces réunies de l'univers n'auraient pas pu faire en un mois ce que la Pucelle accomplit en trois jours. A qui l'attribuer, sinon à celui qui peut faire tomber une grande foule sous les coups de quelques hommes, et pour qui le salut d'un grand nombre ne présente pas plus de difficultés que le salut d'un petit nombre? C'est donc à vous, mon Dieu, roi de tous les rois, que je rends grâce d'avoir humilié le superbe en le brisant et d'avoir maîtrisé nos adversaires par la force de votre bras (2). »

Des étrangers, des gens très froids, négociants italiens, résidant à Bruges, environnés, si j'ose dire, de l'esprit adverse, entrent à pleine voile dans l'idée du miracle. On n'attend même pas que les faits soient advenus : on les affirme comme accomplis aux récentes commémorations évangéliques : « Le 24 juin, fête du bienheureux et gracieux Jean-Baptiste, ledit Dauphin, accompagné de la damoiselle, appelée de son nom Jeanne, illuminée par l'Esprit saint, inspirée de Dieu, est arrivé à Paris, tous les Anglais avec le duc de Bourgogne en étant sortis pacifiquement ensemble; ladite damoiselle et messire le Dauphin étant à Paris avec ses barons et chevaliers prospérant et se réconfortant, acclamé comme souverain dans les terres et châteaux et villes de France, il fut fait de très notables

(1) *Procès* (I, 290). — Voyez P. Lanery d'Arc. *Le Culte de Jeanne d'Arc au XV^e siècle*, 1887, in-8.

(2) *Nouveau document*, etc., publié par L. Delisle, Champion, 1905.

fêtes, le Dauphin prenant courage avec la damoiselle et pardonnant à toutes gens... Ladite damoiselle fit cette réconciliation en cette manière que, pendant un ou deux ans, les Français et les Anglais, avec leurs seigneurs, devront se vêtir d'étoffe grise avec la petite croix, ne prendre, toute cette année, le vendredi de chaque semaine, que du pain et de l'eau, être tous en bonne union avec leurs femmes et ne plus dormir charnellement avec d'autres femmes et faire promesse à Dieu de ne vouloir user, en nulle manière, d'aucun discorde de guerre. Et, ensuite, cette damoiselle a dit à messire le Dauphin qu'elle veut aller à Rome (ou à Reims) pour le faire couronner de sa couronne de toute France. Tout ce qu'elle a dit s'est accompli; les paroles de ladite damoiselle sont toujours vérité; elle est venue pour accomplir de magnifiques choses en ce monde. *Amen* (1). »

En Lorraine, pays de Jeanne, on *voit* la fuite des Anglais sur la mer :

> Anglais ont pris barques à plenté
> Par la mer en Angleterre s'en sont rallés!

En Allemagne, elle est la « Sibylle de France », « sainte, virginale, prophétique ». Elle a le don de vaillance et le pouvoir de seconde vue. Les prodiges l'accompagnent : les boulets de pierre crachés par les canons ennemis tombent en poussière à ses pieds; une colombe vole auprès d'elle, portant en son bec une couronne d'or (2)...

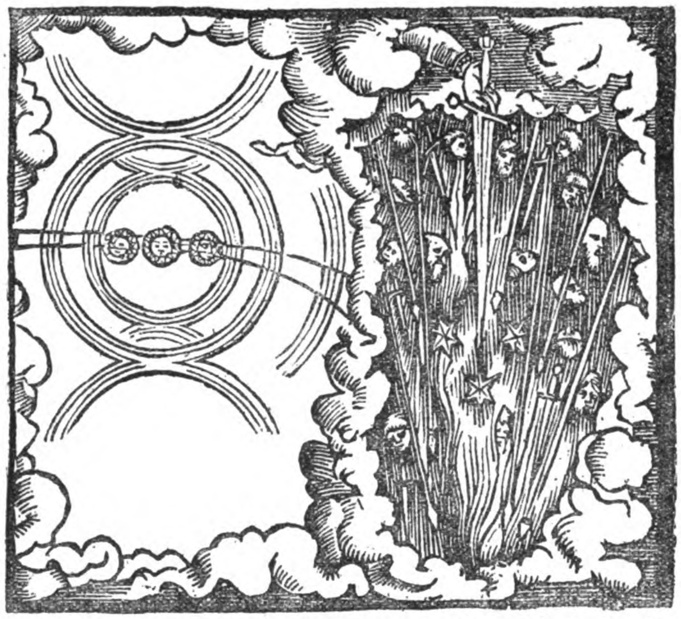


Dieu ayant pris parti et combattant pour la France, la France est, désormais, elle-même, en

(1) *Chronique* de Morosini (III, p. 66).
(2) G. Lefèvre-Pontalis, *Revue Hebdomadaire* (17 avril 1909, p. 311), et surtout : *Les Sources allemandes de l'Histoire de Jeanne d'Arc* (t. I, p. 144).

état de miracle. Son sol et son ciel sont sacrés. « Après la bataille de Patay, on voit venir, en Poitou, comme des hommes armés de toutes pièces chevauchant en l'air sur un grand cheval blanc et, au-dessus des armures, une grande bande blanche, venant devers la mer d'Espagne et passant par-dessus deux ou trois forteresses près Talmont et tirer vers Bretagne : dont tout le pays de Bretagne fut épouvanté. » (*Procès;* V, 122.) Cela donne à réfléchir au duc de Bretagne, qui venait de se rapprocher des Anglais; il s'apprête à chanter encore sa palinodie.

Quant aux Anglais, quelle terreur indicible les saisit! « Race superstitieuse », ainsi qu'il est dit au procès (II, 370), ils se sentent sous le bras de Dieu ou sous la griffe du démon. Il ne fait pas bon s'attarder sur ce sol où la maléficieuse Pucelle a dit que pas un seul Anglais ne demeurerait que ceux qui sont en terre. Sauve qui peut!



Chose à peine croyable, huit ou dix jours après la levée du siège d'Orléans, le duc de Bedford, qui s'est replié sur Paris, reçoit de telles nouvelles de l'armée « qu'il est obligé d'expédier des lettres closes aux capitaines de tous les ports de la côte normande, de la

Somme à la Seine, à Eu, Dieppe, Fécamp, Honfleur, pour leur défendre de laisser aucun déserteur se rembarquer pour l'Angleterre [1] ».

Et cet effroi, quasi physique, n'est pas seulement la suite de la surprise et du choc; il dure bien au delà du jour où la Pucelle a emporté la victoire par un coup soudain. Elle est déjà navrée, palpitante, désespérée, traînant, sur les routes de l'Ile-de-France, la dernière étape qui la conduit à Compiègne, et les insulaires n'osent pas encore renoncer, pour venir l'affronter, à la protection de la ceinture d'argent. Henri VI s'embarque pour la France; il entreprend une campagne qui doit être décisive; on annonce qu'il sera, lui aussi, sacré à Reims. Mais l'armée anglaise, réunie à grand'peine, se disperse dès qu'il est question de traverser la Manche. Le gouvernement est obligé de publier un mandement royal, « contre les capitaines et soldats se dérobant au service, terrifiés par les incantations de la Pucelle ». (3 mai 1430; *Procès;* V, 162-164.) Et, six mois après, quand la Pucelle est prisonnière, les fers aux pieds, rivée dans la cage de fer où les Anglais sont sûrs de la tenir et de la garder jusqu'à la mort, ils tremblent encore; le 12 décembre 1430, on lance un autre « mandement » avec ordre adressé à tous les fonctionnaires de la côte anglaise d'avoir à arrêter les fuyards de l'armée que les maléfices terrifiants de la Pucelle ont mis hors de sens ». (12 décembre 1430, t. V, p. 192.)

Par ce coup de balancier extraordinaire, qui élève les uns jusqu'aux nues et enfonce les autres aux abîmes, — si grande que soit la part faite à l'imagination et à la superstition, — des faits positifs, tangibles, n'en sont pas moins accomplis ou en voie d'accomplissement : la délivrance d'Orléans, la victoire de Patay, le couronnement à Reims. De la Loire à la Seine, par Troyes, Reims, Laon, Crépy-en-Valois, Compiègne, Beauvais, Saint-Denis, toutes les approches de Paris sont reconquises; au plein cœur de la Nor-

(1) G. Lefèvre-Pontalis, *la Panique anglaise.* — Les particuliers, même loin des lieux, étaient épouvantés. Le correspondant de Morosini écrit, de Bruges, immédiatement après les premières nouvelles de la levée du siège : « Un Anglais qui s'appelle Laurence XXX (Trent?) que Marino connaît bien, honnête et discrète personne, écrit, de cette chose, voyant ce qu'en disent, dans leurs lettres, tant hommes d'honorables et de grande foi : « Cela me fait devenir fou ! » *Chronique* (III, 51).

mandie, Évreux entre à composition (12 août probablement) (1).

Charles VII était sur le point de se réfugier dans le Dauphiné et, peut-être de quitter la France; maintenant il est Roi; — roi couronné dans les formes solennelles, oint de la Sainte-Ampoule, guérissant les écrouelles à Saint-Marcoul de Corbeny. Il marche sur Paris; toutes les places de la Picardie et du Nord de la France n'attendent qu'un signal pour se rallier à la nation et à la dynastie.

Bedford, si froid et qui se domine, d'ordinaire, est ému par ces événements étranges où il ne peut s'empêcher de reconnaître, lui aussi, la « main de Dieu ». Il écrit à son neveu, le jeune roi Henri VI : « Toute chose a prospéré pour vous jusqu'au temps du siège d'Orléans, entrepris *Dieu sait par quel conseil* (2). Auquel temps, après l'aventure arrivée à la personne de mon cousin Salisbury, que Dieu absolve! (frappé par un boulet devant Orléans, et mort, quelques jours après, à Meung), arriva, *par la main de Dieu*, comme il semble, un grand méchef sur vos gens qui étaient rassemblés là en grand nombre : lequel provint en grande partie, comme je pense, par enlacement de fausses croyances et folles craintes qu'ils ont eues d'un disciple et limier du Diable, appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantements et sorcelleries; lesquels méchef et déconfiture, non seulement ont diminué d'une grande partie le nombre de vos gens, mais aussi ont ôté le courage du restant d'une façon merveilleuse et ont encouragé vos adversaires et ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre... » (*Procès;* V, 137.)

Telle est la situation, décrite de main de maître et de la main du maître, aux environs du mois d'août, au moment où, à Reims, la première partie de sa mission achevée, Jeanne se prépare à ce qu'elle

(1) Sur l'importance de cette composition, sur les conséquences qu'elle devait avoir au point de vue de la conquête anglaise, voyez Germain Lefèvre-Pontalis, *La Panique anglaise* (p. 10).

(2) Le duc de Bedford avait été opposé au siége d'Orléans; il eût préféré que l'effort des armées anglaises se portât sur Angers; il avait reçu, en apanage, l'Anjou et le Maine et avait intérêt à mettre la main sur le pays qui lui était attribué. Il pensait aussi, sans doute, que si les armées anglaises se portaient sur Angers, elles éloigneraient Charles VII de sa base d'opération, menaceraient Poitiers et aussi La Rochelle, seul port assurant les communications du parti français avec leurs alliés d'outre-mer; enfin, on pourrait tendre la main au duc de Bretagne qu'on espérait pouvoir entraîner facilement, ainsi que Richemont, frère du même duc, dans l'alliance anglo-bourguignonne. Toutes ces raisons qui paraissent des plus graves échouèrent devant l'obstination du comte de Salisbury. Cfr. Boucher de Molandon. *L'armée anglaise devant Orléans* (p. 60).

considère comme l'achèvement de sa tâche, l'expulsion des Anglais hors du royaume.

Quittant Reims, elle vient, avec Charles VII, à Saint-Marcoul de Corbeny; elle suit la rive droite de l'Aisne, passe à Vailly, où le Roi reçoit les clefs de la bonne ville de Laon, qui ouvrent également les places du Nord. On se met en route, par Soissons et par les villes du Valois et de l'Ile-de-France, vers Paris. L'armée est pleine d'entrain; le pays est soulevé. Partout on escompte le succès, on l'affirme, on le célèbre. Les Anglais évacuent Paris, ayant renoncé à le défendre. Les partisans du roi légitime prennent courage, et sont prêts à ouvrir les portes. Que le Roi s'approche : il trouvera la ville soumise; le royaume sera reconstitué!

Soudain, l'élan qui paraissait unanime est brisé. La campagne commencée est interrompue, abandonnée. La Pucelle se sent tenue à l'écart, exclue des conseils, suspecte. Elle cherche, interroge; on se tait.

Son inquiétude ne la trompe pas : autour d'elle, une trame se noue. Des fils invisibles l'ont enveloppée soudain; elle est arrêtée et ramenée du ciel sur la terre, en plein vol. Hier, justifiée, heureuse, « à l'honneur » sur les marches de l'autel, dans la cérémonie du sacre; aujourd'hui, négligée, discutée. Le Roi lui-même, son « gentil Dauphin », si bon, si pitoyable pourtant, se dérobe, tourne le dos à sa propre fortune, aux saints, à Dieu. Elle n'est plus l'envoyée, « l'ange », mais une femme gênante, exagérant ses succès, n'écoutant personne, entêtée, glorieuse en habits et en conduite (1). Elle n'a plus que des défauts. Autour d'elle, elle surprend le doute, le ricanement, les haussements d'épaules. La Cour, après l'avoir laissée sans appui, sans soutien à l'attaque de Paris, l'éloigne des armées, la traîne inutile dans les châteaux de la Loire, jusqu'au jour où, d'elle-même, et contre la volonté de tous, par une vue extraordinairement juste de l'importance du siège de Compiègne, elle se décide à partir au secours de cette place, et succombe.

Que s'est-il passé?

(1) V., ci-dessous, (p. 212), la lettre de Regnault de Chartres aux habitants de Reims après la prise de la Pucelle. (*Procès;* V, 169.)

## POURQUOI JEANNE FUT-ELLE ABANDONNÉE?

On ne sait si Jeanne a eu la connaissance ou la révélation des machinations qui l'ont peu à peu poussée au bûcher. Elle n'a rien dit, rien laissé paraître. Au procès, quand elle parle de tout et de tous avec une si claire franchise, elle ne cesse de ménager, d'une volonté évidente, le Roi, la Cour, les conseils du Roi, tout ce qui reste, pour elle, jusqu'au bout, la *cause*, c'est-à-dire la France. Pas un reproche, pas une allusion, pas une réticence; elle se jette, avec sa fougue ordinaire, contre la moindre insinuation pouvant porter atteinte à la dignité du Roi; jusqu'à la dernière minute, elle le couvre de ses déclarations loyales; elle veille sur lui avec une tendresse et une indulgence maternelles; elle répond de lui jusque sur le bûcher et devant l'histoire.

Aussi l'histoire a hésité longtemps. D'ailleurs, les précautions étaient prises. Tout était trouble et caché; ceux qui avaient mené l'intrigue en avaient soigneusement effacé les traces. Aux affaires qui touchent l'âme des peuples, il faut des siècles pour que la vérité perce.

La vérité a percé; on y voit clair aujourd'hui et, s'il reste encore quelques obscurités, il est possible, cependant, de reconstituer l'enchaînement des faits de politique, des faits de fatalité et des faits de conscience qui ont décidé du sort de la Pucelle. Il est possible d'expliquer, ou, du moins, de s'expliquer le « mystère de l'abandon ».

CHARLES VII, ROI DE FRANCE.




Quand Jeanne d'Arc, venant de la frontière lorraine, se présenta inopinément à Chinon, elle tombait, sans le savoir, dans un fourré de complications politiques et d'intrigues. C'était, d'ailleurs, l'état normal aux entours de Charles VII.

Charles VII, lui-même, tenu de court par ceux qui se disputaient

sa faveur ou plutôt qui usurpaient sa volonté, ne savait que s'incliner, s'effacer, se dérober devant l'exigence du dernier qui avait parlé.

Parmi tant de ténèbres et de contradictions qui obscurcissent l'histoire de cette époque, le véritable caractère de Charles VII reste une énigme.

Il avait vingt-cinq ans. Blême, maigre, les jambes tortes, la physionomie peu ouverte et comme attristée sous des traits gros et sensuels, on le trouve généralement morose, inquiet, soupçonneux, indolent et puis, tout à coup, il apparaît généreux, diligent et beau diseur. Entre la folie de son père Charles VI et la neurasthénie de son fils Louis XI, la phobie le guette. Timidité, méfiance, envie, c'est le fond d'un tempérament mélancolique. Mais, son intelligence nette, sa réflexion constante, sa ténacité souple et indomptable, à l'affût derrière de longues patiences, prépareront, à la fin, ses succès et justifieront ce beau nom de *victorieux*. C'est un politique! (1).

Le malheur a étouffé la première explosion de sa charmante jeunesse. Pendant longtemps, il doute de lui-même; il a le scrupule de sa naissance, de sa légitimité, de son droit. Accablé par l'infortune, sous le coup, peut-être, du choc physique qu'il a reçu à l'accident de La Rochelle, il cherche un refuge dans ces « retraites et cabinets » où, selon le reproche que lui adresse un contemporain, il reste « muché et caché en châteaux, méchantes places et manières de petites chambrettes ». Il n'a d'autres ressources ni d'autres soulas que la conversation des femmes et leurs tièdes approches. Il semble tout endormi : *Quare obdormis, Domine?* lui crie Jean Jouvenel des Ursins. En lui et autour de lui, tout se délite et va à vau-l'eau: dégoût, relâchement, veulerie (2).

Cette étrange maladie de la volonté qui frappe le Roi, dans la période immédiatement antérieure à la venue de Jeanne d'Arc,

(1) Un élu de Lyon, qui a été reçu par le roi, à Bourges, en 1418, écrit: « Je vous certifie que c'est un seigneur de grand cœur et qui, incontinent qu'il a dit une chose, la veut maintenir »

(2) J. Jouvenel des Ursins, *Épitre aux États d'Orléans*, B. N. ms. fr., 2701. — Cf. Aug. Brachet, *Pathologie mentale de Louis XI et de ses ascendants.* Charles VII, *passim*; et, dans un sens plus atténué, Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, chapitre IV.

atteint aussi l'entourage et gagne des grands aux petits, tout le royaume.

Un affaissement universel avait succédé à la violence des luttes




entre Armagnacs et Bourguignons. Les peuples avaient horreur de ces excès et d'eux-mêmes; après le coup de la rue Barbette, après

le coup du pont de Montereau, après les journées alternatives des Armagnacs et des Cabochiens, la bête était à la fois ivre et dégoûtée de sang; car ce n'est pas le naturel de la race. La fureur l'affole; mais les retours sont prompts, avec la dépression de la honte et du remords.

Les choses en étaient à ce point que personne ne discernait plus le devoir. La lutte contre l'étranger, le bien du peuple, la paix, c'étaient les mots répétés dans les protestations officielles; mais, depuis longtemps, les consciences étaient entrées à composition avec elles-mêmes et, sous la pression brutale des événements, les cœurs s'étaient diminués et l'existence de chacun pelotonnée au plus étroit abri.

Le courage militaire, le service du prince ou des chefs, les dernières vertus qui subsistent, d'ordinaire, aux temps où la force règne, se prostituaient à la rapacité et à la cupidité. Le but de la guerre, c'était le pillage; le mobile des corps à corps, la rançon; la raison des sièges « l'apâtissement ». Les hommes, les partis se ménageaient pour mieux s'exploiter. Une sorte d'hostilité larvée, sans objectif net et sans ressources décisives, n'était qu'une suite de surprises et d'embuscades. Le soldat tournait à l'écorcheur. La diplomatie emboîtait le pas aux armes. L'art suprême était de garder un pied dans les deux camps.

La guerre ayant commencé par des rivalités d'influence et des dissensions dans la maison royale, avait conservé ce caractère en quelque sorte familial. Querelles de cousins, impies, honteuses d'elles-mêmes, dont on ne savait jamais si elles allaient s'assouvir en de nouvelles tueries ou se fondre en une subite embrassade. Tous ces gens, parents et amis, se disputaient non pas tant le pouvoir, l'influence, non pas tant l'influence, le profit. Ils soulevaient le peuple en l'attendrissant sur ses misères qu'ils aggravaient[1]. Ce-

(1) Voyez le tableau émouvant de ces guerres fragmentées, localisées, émiettées à l'infini, dans les articles que M. G. Lefèvre-Pontalis a publiés dans la *Revue de l'École des Chartes* (années 1893 et suiv.). Il cite le texte si expressif de Monstrelet : «Quarante ou cinquante paysans, une fois plus, une autre fois moins, armés et habillés de vieux haubergeons, jacques, vieilles haches et demi-lances où il y avait massues au bout, à tout lesquels s'en allaient les uns sur méchants chevaux ou juments, les autres à pied embûcher les bois où se tenaient les Anglais...» Dans le parti contraire, les choses sont les mêmes, un peu moins hagardes, peut-être, parce que moins spontanées. Années 1894 (p. 279).

pendant, l'ennemi, le conquérant étranger gagnait et, se glissant entre les partis, faisait sa main et parfois, tant les souffrances étaient grandes, se voyait appelé et accueilli comme un sauveur.

L'histoire, qui domine les événements, sait que, dans cet étrange bouillonnement, de grandes œuvres s'accomplissaient : formation des premières nationalités européennes, affaissement du système féodal, éviction des maisons apanagères, essai d'un premier équilibre européen. Mais les contemporains, qui subissaient la rafale sans deviner la germination, s'abandonnaient au caprice de la tempête qui les roulait dans son tourbillon.

Rien n'était fixe, tout était en perpétuel changement; et tel fut, précisément, l'un des traits caractéristiques de ce Charles VII, si éminemment fils de son temps : « Moult de condition muable », dit Chastellain; et encore : « Aucuns vices soustenoit; souverainement trois : *muableté, diffidence* et, au plus sûr et le plus, c'étoit *envie* pour le tierce. »

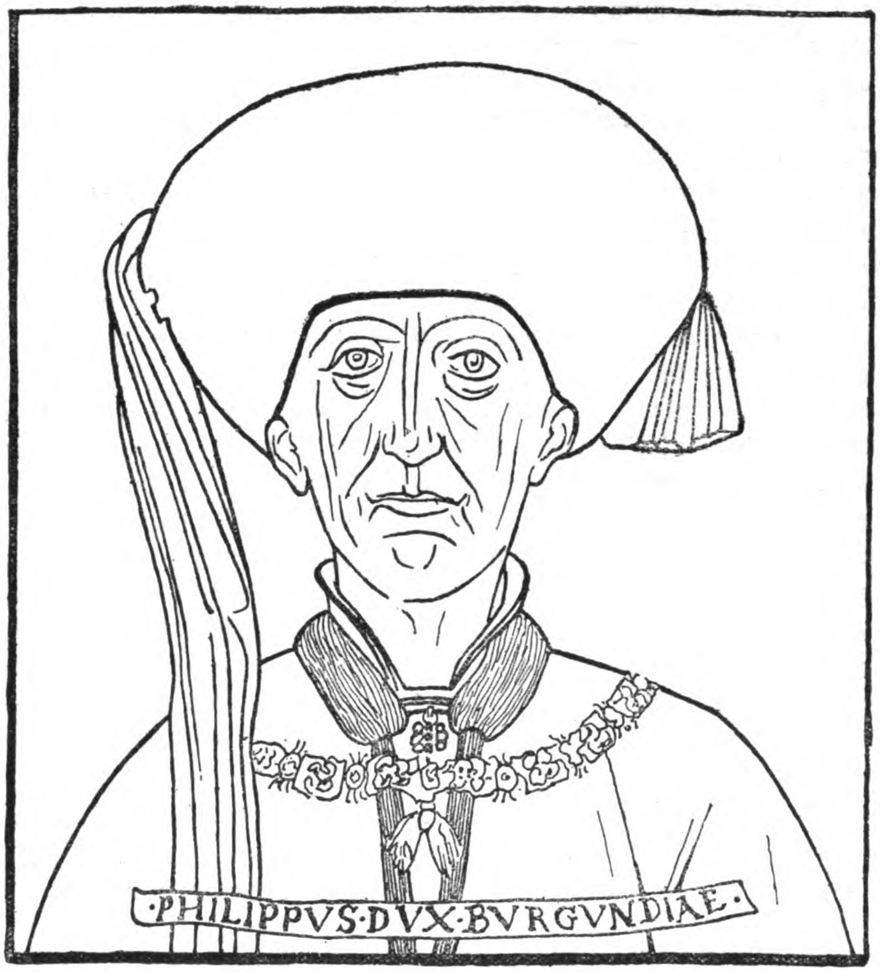
Dans la famille royale, à la Cour, dans les partis, une même mobilité inquiète, une fuyante fluidité précipitent sans cesse, les unes sur les autres, les vagues d'une agitation vagabonde. Pas une parole sûre, pas un serment loyal; des regards gauches, une fidélité truquée, à double et à triple fond. Pas de chambre qui n'ait sa porte de derrière et son escalier dérobé; pas de château qui n'ait ses souterrains perdus et ses oubliettes. Jeu de cache-cache alternant avec un jeu de balançoire. La morale en patenôtres et la religion en amulettes : pour les particuliers acquérir, pour les princes conquérir, c'est tout. Louis XI sera le héros du système; Machiavel en écrira le bréviaire.

Mais Louis XI, Commines, Machiavel ont eu des précurseurs : leurs maîtres et modèles furent ces princes de la maison de Valois, fils et petit-fils de Charles V; au premier rang le « grand duc d'Occident », Philippe le Bon.

On sait, de reste, que le risque couru par la France, au temps de Charles VII, fut la rivalité, un moment prépondérante, de la domination de Bourgogne qui, installée sur la Meuse, la haute Seine et l'Escaut, n'avait qu'à tendre les bras aux Anglais, maîtres de la

Guyenne, du Périgord et de la Normandie, pour enserrer et étouffer la dynastie capétienne. Le roi de Bourges, aplati entre ces deux forces, ne pesait guère plus qu'un duc de Bretagne à demi indépendant, un roi d'Arles ou un duc de Savoie à demi italiens.

Or, dans cette lutte décisive, Charles VII, pauvre héritier




dépouillé et inexpérimenté, avait pour partenaire le plus puissant de ses parents, l'homme d'État le plus raffiné et le plus ambitieux de sa génération, nageant à pleines eaux dans ces temps troubles,

Français d'origine, Flamand de choix, Anglais de calcul et d'alliance, se portant tantôt d'un côté tantôt de l'autre, et poursuivant ainsi le but caché que son excessive prudence n'avait pas encore osé s'avouer à elle-même.

Il y a, dans la galerie du roi de Wurtemberg, un buste représentant Philippe le Bon : on dirait plutôt Philippe le Magnifique. La figure longue, puissante et osseuse, entièrement rasée, le grand nez droit, les larges oreilles, le rictus de la bouche aux lèvres épaisses, serrée et renfoncée vers les commissures fortement accusées, le menton plein, les joues râpeuses, labourées d'une ride verticale, le front haut et étroit, reposant sur des arcades sourcilières majestueusement symétriques, ce masque que le large chapeau auréole, découvre une nature robuste, sèche et superbe. La puissance et la ruse se disputent ce visage froid où tout se devine, rien ne se lit. Il y a du César en ce Valois. Le regard porte au-dessus du spectateur et au delà du spectacle, illuminant vaguement, d'imagination ambitieuse, une physionomie de paysan pratique et gaigneur. Comme ce terrible sire s'emboîte bien, dans l'histoire, entre Charles V et Louis XI!

Le portrait ne nous trompe pas : c'est bien ainsi que les contemporains l'ont vu : « Droit comme un jonc, fort d'eschine et de bras, et de bonne croisure, le regard fier sous des sourcils dont les coins se dressaient comme cornes en son ire. » Chastellain, le bon rhétoriqueur, tremble sous ce regard : « Ne séoit à homme, fors à Empereur ou Roy, porter telle effigie que luy, tel imaige, ni telle figure... et parlait son viaire (visage), ce sembloit, disant: « Je suis prince!... » En une étable eût-il été ainsi, comme une imaige en un temple. »

La tige, dont il est la fleur, ayant ses racines en France s'épanouit, transplantée et grassement nourrie dans ces riches Flandres. Il gagna ses peuples, dont il n'avait pas le sang, par conquête d'abord, puis par autorité, prévenance, complaisance, attentions et délicatesses extrêmes. Ces bourgeois de Gand, de Bruges, de Bruxelles n'étaient pas faciles à manier, entendant garder leur prince pour eux, limitant l'emprise souveraine par leurs franchises et par leur arrogance, pointilleux sur leurs libertés, « étant telle l'imagination des vassaux et subjetz de mondit seigneur, dit son conseiller

Hugues de Lannoy, que il n'est point tenu de exposer les personnes de luy et de ses susdits vassaux et subgetz sans rémuneracion »; tous, commerçants exacts, proportionnant les sacrifices au profit. La tradition de ces princes et de ces peuples ne s'est pas perdue en terres flamandes.

Ainsi, prenant et pris tout ensemble, le duc Philippe est tenu de louvoyer sans cesse, jouant au plus fin, frappant et caressant. Ce vaillant homme, ce brutal, ce dépensier, ce voluptueux ne parle que de sagesse, de modération et de piété. Il a toujours à la bouche la cause de l'Église; toute sa vie, il fut sur le point de partir pour la croisade; mais il ne partit pas, se tenant aux tâches plus proches et plus fructueuses, non sans exciter railleries et brocards, dont peu lui chaut : « Aucuns pays ont cette coutume que, quand ils se trouvent en banquets avec leurs amis et qu'ils ont la teste un peu échauffée de bonne chère, ils entrent en dévocion par compagnie et à l'envy font des vœux d'aller en Hiérusalem, à Rome, Nostre-Dame de Lorette ou à Saint-Jaques en Galice : et ne font guère, souvent, tels vœux le matin. J'ay ouy dire que les Flamands et aucuns Allemans qui vont chantans par les rues, en ce royaume, en leur liffreloffre, sont coustumiers de faire tels entreprises (1). »

Compulseur de dossier et amateur de beuveries, « couché souvent à deux heures après mynuit et levé à six heures du matin, jamais oyseulx qu'il ne s'occupast ou en estudes de livres ou de tirer de l'arc pour s'exercer en quelque ébastement honneste, ou au conseil de haultes choses, quand le cas requéroit (2) »; se faisant lire, à haute voix, les vieilles histoires : la *Chevalerie Ogier de Danemark, Renaud de Montauban, Huon de Bordeaux,* les *Conquêtes Charlemaigne*, et, surtout, les prouesses des anciens, l'*Alexandre,* l'*Histoire romaine jusqu'à César*, les *Faits des Romains*, le *Romuléon*, ces lectures alternent, pour lui, avec d'autres plus ragaillardissantes, le *Romant du Renard*, le *Décaméron* de Boccace; c'est autour de lui que se content les récits recueillis

(1) Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne*, cité par G. Doutrepont. *La Littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne* (p. 513).

(2) *Ibid.* (p. 483).

dans les *Cent nouvelles Nouvelles;* c'est pour lui que composent ces chroniqueurs incomparables, la gloire de la littérature bourguignonne, Pierre de Fenin, Pierre Cochon, Monstrelet, Lefèvre de Saint-Remy, l'écrivain dit « le Bourgeois de Paris », G. Chastellain, Wavrin, O. de La Marche, Molinet; c'est pour lui qu'enluminent et peignent les maîtres des Flandres, les Hubert et Jean van Eyck (1), Roger van der Veyden, le maître de Flemalle, Thierry Bouts; c'est pour lui que sculptent les « tailleurs d'imaiges » de la Chartreuse de Dijon : après la mort de Claus Sluter, ses élèves, Claus de Werve, Jean de la Huerta, Le Moiturier; c'est pour lui qu'écrivent des armées de scribes et de copistes, parmi lesquels des Memling, des Jean de Bruges, des Simon Marion; c'est à sa voix enfin que s'exalte le luxe le plus féerique et le plus insolent qui fut jamais, dans les tournois, dans les fêtes, dans les « vœux du faisan », dans les solennités de la *Toison d'Or,* où la politique se joue parmi les prières et où sont rapprochés, en une invocation équivoque, la Bible et Ovide, Gédéon et Jason, la maîtresse aux fauves parures et la princesse lointaine qui a traversé les mers pour devenir sa femme, Isabeau de Portugal.

Sur le territoire artificiellement construit, qui s'étend des polders de Hollande aux vignobles de Bourgogne, une histoire autre que celle qui fut s'essayait, une histoire plantureuse et grasse, pleine de génie et d'initiative, luxuriante et luxurieuse, une histoire de tisserands, de drapiers et de tapissiers, avec une littérature de prosateurs, de conteurs et de chroniqueurs, sans lyrisme que celui de la chair, sans philosophie que celle de la nature, sans idéal que celui des gloires terrestres, — sauf un acompte de béguinages et d'œuvres pies pour le rachat du ciel.

Si cette esquisse se fût achevée, la Belgique eût rejeté la France vers la Méditerranée et se fut étalée, du Rhin à la Seine et à la Loire, la face tournée vers les mers septentrionales. Peu s'en fallut que la conquête flamande ne réussît, avec le concours de l'Angleterre; mais elle se heurta à la résistance plus sèche, plus nerveuse et

(1) *Le Triomphe de l'Agneau* est exposé à Saint-Bavon en 1432, l'année qui suit la mort de Jeanne d'Arc.

plus sobre des gens de la Champagne, de l'Ile-de-France et des pays d'outre-Loire. Pour l'équilibre et la santé de l'histoire européenne, il fallait que ce débordement de luxe, de matière et de chair fût comprimé, il fallait que Jean van Eyck et Roger de la Pasture fussent contenus avant de devenir Rubens ou Jordaens. L'âme française tint bon : l'âme française, c'est-à-dire Jeanne d'Arc!



Jamais la partie n'avait été mieux engagée, mieux conduite, plus près d'être gagnée qu'aux temps de Philippe le Bon : défrançisé, comparativement à son père Jean sans Peur, plus français et plus mesuré que son fils « le Téméraire », il avait si bien dressé le double piège que la proie semblait ne pouvoir échapper. Le royaume des lys, réduit et corrodé par toutes ses frontières, ayant perdu sa capitale, voyant couler, par toutes ses veines ouvertes, son énergie vitale, était livré au plus ambitieux et au plus habile. Philippe était celui-là. Des trois adversaires, Charles VII, le régent d'Angleterre





et lui-même, il se sentait l'homme du destin... quand il rencontra une autre destinée.

A vrai dire, sa prudence extrême hésitait encore et cette cauteleuse réserve compliquait le problème et le rendait plus dangereux et plus captieux encore. Le Duc n'ignorait pas les faiblesses de sa force et les tares de son trop récent et trop rapide succès.

Sa maison était si étroitement liée et subordonnée à la maison de France qu'il ne pouvait, sans un défi à l'opinion, faire litière de tous ses liens de fidélité, de vassalité, de parenté. Il y a un degré de perversité qu'on ne peut dépasser sans péril. Sa cause et celle du « Dauphin » s'entremêlaient de telle sorte qu'il était, pour ainsi dire, impossible de les opposer nettement l'une à l'autre : mêmes origines, même langue, mêmes goûts, mêmes serviteurs, mêmes séjours; où commençait la France, où finissait la Bourgogne? Avec les habitudes du temps en matière de subordination seigneuriale et personnelle, les limites étaient aussi mobiles sur le sol que dans les esprits. On vivait l'un dans l'autre, l'un chez l'autre : les parents sont les plus incommodes rivaux, même s'ils ne sont pas les plus détestés ennemis.

Et puis, il y avait d'autres solutions possibles qu'une brutale exhérédation du cousin. En matière de succession tout arrive. Les fils de Charles V n'avaient-ils pas régné pendant la minorité de Charles VI? Ce « Dauphin » chétif était un obstacle bien mince entre ses parents et le pouvoir; sa santé physique et morale ne paraissait pas beaucoup plus solide que celle de son père. La nature se charge parfois de résoudre les problèmes qu'une hâte désordonnée complique.

La modération s'imposait pour d'autres raisons encore : la domination des ducs de Bourgogne était récente, leurs territoires étaient dispersés, leurs sujets fiers et turbulents. Ces républiques des Flandres très occupées par leurs affaires, à elles, s'intéressaient peu aux desseins et aux convoitises de la maison régnante. Chaque effort au dehors avait pour contre-coup une rébellion au dedans. Ce Philippe était un souverain trop récent pour jouer aux Alexandre. Il disait, beaucoup plus tard : « Je veux bien que chacun sache que, si j'eusse

voulu, je fusse roi. » Peut-être. Mais il en fut de cela comme de son vœu de croisade et autres « liffreloffres » à la flamande.

A la constitution d'une grande « Bourgogne », il est un empêchement décisif : c'est le rapprochement fatal, contre elle, de l'Allemagne et de la France. Il semble bien, qu'en Europe, il n'y ait pas de place pour une domination *impériale* entre ces deux pays [1]. Si Charles VI et Charles VII furent les seuls princes français, peut-être, qui conservèrent la fidélité des alliances allemandes, c'est que leurs règnes coïncidèrent avec la grandeur bourguignonne. Resserrée sur son étroite bande de terre, surveillée du côté de la mer par la jalousie anglaise, la fortune des Pays-Bas, avec tout ce qu'elle charrie d'eaux fécondantes et de limons puissants, s'enlize dans son propre succès comme le cours du grand fleuve qui les a créés se perd et s'épuise avant d'atteindre la mer.

En somme, au for intime de Philippe le Bon, si volontaire Flamand qu'il fût, si accroché à ses riches et belles Flandres, il reste une inclination, une attirance, et même une nécessité « françaises ». Il ne peut oublier Paris. Sa politique, invinciblement tournée de ce côté, subit encore l'attraction.

Mais, en revanche, elle pèse sur Paris, en raison de la proximité, de la puissance et de sa modération même. Ses chances sont dans l'arrangement et dans la « combinaison », plus que dans la violence absolue et dans les armes. C'est en cela qu'elle diffère de la politique anglaise, nécessairement militaire et conquérante. Il y a là un point où les deux alliés se sépareront; et c'est à pressentir et à saisir ce joint que s'épuisera l'habileté des ministres de Charles VII.

La maison de Bourgogne, française par ses origines, française par son objectif, française par ses procédures, devait nécessairement trouver des adhésions et des concours en France. Elle les trouvait, en effet, et jusque dans l'entourage le plus intime de Charles VII. La ligne de démarcation existait à peine; par des communications incessantes et des transitions insensibles, le contact était gardé.

(1) Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de place pour des populations indépendantes. Pirenne, dans son *Histoire de Belgique*, explique très bien cette situation des « Bourgognes » entre l'Allemagne et la France (t. II, p. 228-29).

Une seule personnalité était, par sa situation, nécessairement, fatalement, opposée, quand même, à l'alliance anglo-bourguignonne : c'était le dauphin Charles. Lui était, par essence, intransigeant. Il ne pouvait entrer à composition, parce que la souveraineté ne se divise pas : elle se garde ou se perd.

Tiraillé entre les partis qui s'agitaient autour de lui, le jeune Roi, faible et dénué de tout, était presque sans choix parce qu'il était sans ressources. Le dernier qui lui parlait avait raison, parce que le plus proche était le plus dangereux.

Ainsi s'expliquent les longs silences de Charles VII, son indolence voulue, les demi-sommeils où il s'attardait. Une telle disposition est la suite de la pénurie et du découragement, puisqu'il garde, incontestablement, ses facultés d'intelligence et d'observation. Sa volonté seule est en échec. Pris entre la conquête anglaise et la pénétration bourguignonne, il surveille et il attend.

Faisons le tour de cette Cour réduite au minimum et acculée aux expédients.



D'abord, les vieux Armagnacs. Le parti, dispersé et décapité depuis la mort du connétable, n'avait guère d'autres représentants auprès du Dauphin que des personnalités violentes et cupides, mais qui le tenaient depuis le temps de sa jeunesse : c'étaient les assassins du pont de Montereau : ils pesaient sur lui

par l'évocation d'une complicité plus ou moins établie et avouée, par des souvenirs communs qu'ils savaient rafraîchir à l'occasion, et aussi par le concours incontestablement dévoué et efficace qu'ils lui apportaient dans sa lutte contre l'étranger.

Les survivants de ce groupe un peu usé : Tanneguy-Duchâtel, le président Louvet, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, un favori sans mérite, Frottier, le chirurgien Cadart, compromis autant qu'on peut l'être, — leurs têtes étant, à la plupart, le gage réclamé par le parti bourguignon pour toute œuvre de pacification, — restaient forcément attachés au succès de la cause française. Ceux-là, donc, étaient anti-bourguignons, anti-anglais à fond, et jusqu'à en être embarrassants. Attachés, dans la famille royale, à ce qui subsistait de fidèle au duc d'Orléans, leur plus grande force était l'espèce « d'envoûtement » qu'ils exerçaient sur le Dauphin. Lui, n'osant rompre avec le passé sanglant, ne savait comment se dégager de leur dangereux dévouement.

Une intrigue fomentée par un parti rival l'y aida : il se laissa faire, selon sa coutume d'abandonner sa conduite au fil des événements. Mais les remplaçants avaient d'autres visées. Ceux-ci ne cherchaient pas seulement à exercer le pouvoir sous le nom du prince, ils prétendaient diminuer l'autorité royale jusques et y compris un démembrement partiel du royaume ; il s'agit, ici, du parti des Grands et de la haute aristocratie apanagère, rivaux directs de la Couronne, tout prêts à s'appuyer sur la Bourgogne et, au besoin, sur l'Angleterre pour arriver à leurs fins. Ils se prononçaient pour toutes les transactions, pourvu qu'elles leur profitassent ; à grands cris, ils se réclamaient d'une cause, en tous temps populaire, celle de la paix.

A la tête de ce parti, se trouve un très grand seigneur, frère du duc de Bretagne, le duc de Touraine, futur connétable de Richemont.

Arthur de Bretagne est, d'abord, « Breton ». Il travaille pour lui-même et pour sa maison[1]. Il rêve de se tailler une principauté indé-

(1) Sur le moment où Richemont se sépare de la cause anglaise, voyez une note de M. Germain Lefèvre-Pontalis dans *Revue de l'École des Chartes*, septembre, octobre 1895 (p. 437). L'auteur qualifie en termes heureux et justes « les oscillations du prince breton, son humeur ondoyante et ses dessins ambigus..., les détours compliqués et tortueux de son caractère et de sa politique... » (p. 411).

pendante en Touraine, la Bretagne jouant ainsi dans l'Ouest le rôle que la Bourgogne joue dans l'Est et les comtes de Foix dans le Midi.

En tant que comte de Richemont, il est le vassal du roi d'Angleterre. Sa mère a épousé, en secondes noces, Henri V. Au retour d'une longue captivité dans l'île, il reste, d'abord, fidèle à la cause anglaise. C'est seulement à la mort de Henri V qu'il se brouille avec le duc de Bedford. Mais il a épousé, en octobre 1423, une sœur du duc de Bourgogne et a lié partie avec celui-ci, au moment où ses nouvelles ambitions le portent à se rapprocher du dauphin Charles.



L'origine de l'affaire est dans un pacte conclu à Amiens, le 17 avril 1423, où s'étaient rapprochés le duc de Bourgogne, le duc de Bedford, le duc de Bretagne, le comte de Foix, Richemont [1]. Par le duc de Bourgogne, le duc de Savoie et la reine Yolande étaient dans le secret. Combinaison formidable. Ces puissantes convoitises s'étaient rapprochées parce qu'elles comptaient avoir une proie digne d'elles à se partager : à savoir ce qui restait de puissance et de substance à la royauté. Celle-ci est au plus bas; la bataille de Verneuil (17 août 1424) la réduit à merci. Le dauphin Charles est au désespoir, il mendierait à genoux la paix. La reine Yolande lui conseille de s'adresser au duc de Bretagne dont les relations avec la Bourgogne et avec l'Angleterre peuvent lui procurer des adoucissements de la part du vainqueur. Richemont s'offre comme intermédiaire. Le Dauphin,

(1) M. Samaran, dans son livre sur la *Maison d'Armagnac*, a établi que peu s'en fallut qu'on ne vît renouveler, dans le Midi, ce qui s'était passé, dans le Nord, avec la maison de Bourgogne. Le roi d'Angleterre rechercha l'alliance de Jean d'Armagnac et offrit même de marier son fils avec la fille de ce puissant seigneur.

pour échapper au plus proche péril, livre son gouvernement et sa personne aux grands: c'est le salut par la concession et le renoncement.

Richemont subordonna son adhésion à l'agrément du duc de Bourgogne. Il alla passer un mois auprès de son beau-frère avant de se décider. L'entente de Montluel entre Savoie, Bretagne, Richemont, avec la coopération du duc de Bourgogne, posa les conditions acceptées par Charles; et quand Richemont reçut, le 7 mars 1425, l'épée de connétable, devant l'assemblée des États généraux réunis à Tours, il y eut un sentiment général que c'était une « abdication » de Charles VII, « et que le Roi s'était soumis à leur ordonnance ».

Richemont s'empare du pouvoir. Il chasse, sans coup férir, les vieux conseillers du Dauphin, les Armagnacs sanglants et dépravés, le président Louvet, Tanneguy-Duchâtel, le chirurgien Cadart, « gens de bas et petit lieu qui ont pour convoitise de gouverner et attirer à eux les chevances du royaume ». Richemont affiche son programme, aussi clair que possible : « confirmer, conclure et *appointer du tout le fait de la paix*, ensemble aviser pour pourvoir aux choses nécessaires au relèvement du royaume et *union des seigneurs du sang de mondit seigneur*, mettre sus justice et ôter toute roberie et pillerie [1] ».



La capitulation complète de la royauté fut réglée dans l'entrevue de Saumur, entre Charles VII et Jean VI duc de Bretagne (octobre 1425), entrevue qui fut le nœud de cette extraordinaire combinaison. « Le Roi lui a dit et fait dire, comme à son plus proche, *qu'il vouloit* dorénavant, en ses affaires personnelles et en ce qui concernait le royaume, se laisser gouverner par lui et suivant son conseil. » Le duc de Bretagne déclare au Roi qu'il n'a d'autre conduite à tenir que celle-ci: « 1° se mettre à son devoir *pour réduire et rallier à lui ceux de son sang; 2° principalement le duc de Bourgogne;* 3° pour arriver à faire, au duc de Bourgogne, des offres convenables, prendre pour bons les articles rédigés par le duc de Savoie (en décembre 1424) et recourir à l'intermédiaire du duc de Savoie et de lui-même,

(1) Cosneau, *Le connétable de Richemont*, p. 93 et suivantes.

duc de Bretagne; 4 pour remplir son devoir envers Dieu et sa conscience, *faire des offres raisonnables aux Anglais*, et s'en rapporter, à ce sujet, au duc de Bretagne, et abandonner audit duc le gouvernement des finances du pays de Languedoïl... etc. » (c'est-à-dire des seuls pays qui payaient encore des subsides réguliers à la royauté) [1].

Les serments furent échangés. Richemont régna. La politique de l'aristocratie apanagère triomphait.

Richemont régna de 1425 à janvier 1428.

Il semble bien que c'est au fond de l'âme de Charles VII que se fit la première résistance. Il avait laissé faire, n'étant pas le plus fort. Mais, pendant près de trois ans, sans savoir très bien ce qui se passerait et sans vouloir énergiquement (car ce n'était pas sa manière), mais avec une souple attention à profiter des circonstances favorables, il avait attendu son heure.

Il saisit la première branche qui s'offrit pour arrêter sa dérive : c'était une branche pourrie. Le sire de la Trémoïlle, appartenant par sa naissance, par ses alliances et par ses engagements, au parti de Bourgogne, lui avait été recommandé par le connétable de Richemont: « Vous avez tort, avait dit le Roi; il vous trahira; je le connais mieux que vous. » Le faible caractère de Charles VII devait réaliser ce que sa claire intelligence avait prévu. Il se mit peu à peu dans la main de la Trémoïlle; si bien qu'un courtisan de second plan et de valeur médiocre délogea la haute aristocratie et ce connétable si fier qui, à tout prendre, valait mieux que lui.

La Trémoïlle était un gros homme audacieux, parlant haut, sachant remplir sa caisse et la vider au besoin : les riches sans scrupule vont loin, dans tous les temps. Il n'était ni assez fort ni assez maladroit pour agir seul : guidé probablement par les préférences du Roi, il rappela les débris du vieux parti Louvet, les Armagnacs supportables, les soldats, les fonctionnaires, ceux qui restaient attachés, par tradition, par calcul ou par habitude, au succès de la cause royale.

On profita des fautes de Richemont; on accabla le connétable

(1) Beaucourt, *Histoire de Charles VII* (tome II, p. 113).

breton, qui ne savait pas vaincre, sous les grands souvenirs de Du Guesclin et d'Olivier de Clisson. Écrivant beaucoup, il parut bavard et imprudent. Inexpérimenté, les armées fondaient entre ses mains. Il ne sut même pas profiter, en personne, du seul succès sérieux remporté de son temps, la délivrance de Montargis, en septembre 1427.

Il est l'homme d'une politique extrêmement populaire, la politique de la « paix de Bourgogne » : mais, même cela, il ne sait pas l'obtenir. Son effort n'aboutit qu'à une suite de trêves, assez inutilement renouvelées, qui irritent l'espoir et accumulent les désillusions. Pour comble, son frère, le duc de Bretagne, fait, en mai 1427, sa paix avec les Anglais et adhère au traité de Troyes. Cela ressemble à une trahison !

Charles VII est effrayé et dégoûté. La Trémoïlle sent le vent et s'approche ; il offre les deux choses qui manquent au Roi : de la résolution et de l'argent.

Richemont ayant quitté imprudemment la Cour, les bonnes villes du royaume reçoivent l'ordre de lui fermer leurs portes. Surpris de cette disgrâce par « quarantaine », il veut ressaisir de vive force, le corps et l'esprit du Roi. Celui-ci se dérobe. Le parti aristocratique, décontenancé, recourt en vain à une levée d'armes. L'odieux d'une guerre civile tombe sur lui. Les nouveaux conseillers de Charles VII suppléent par leur activité à l'autorité qui leur manque. Richemont échoue devant Bourges. Le Roi occupe Chinon, défendu par la femme du connétable, sœur du duc de Bourgogne. Richemont est obligé de se replier vers sa Bretagne où sa fureur s'enlize dans le détail des luttes locales, tandis que ses ennemis triomphent à la Cour.

Ainsi arriva au pouvoir le parti qui gouvernait au temps de Jeanne d'Arc. Le Conseil est alors composé, sous l'autorité à peine avouée de La Trémoïlle, d'hommes d'affaires expérimentés, mais prêts à toutes les besognes, Robert Le Maçon, Regnault de Chartres, Guillaume d'Albret, les sires de Gaucourt et de Belleville. Le duc d'Alençon s'est rattaché à ce parti. A l'armée, le bâtard d'Orléans, gendre du président Louvet, La Hire, Xaintrailles, Villars, Florent

d'Illiers sont fidèles à la cause royale, ou plutôt, ils restent du côté où on se bat.

Parmi ces mutations, l'opinion ne sait plus auquel croire. Les gens des bonnes villes, que ces concurrents accablent de leurs protestations et de leurs correspondances, veulent, au fond, deux choses difficilement conciliables : rester Français, mais en même temps et tout de suite, la paix.

Les États généraux sont réunis à Chinon, dans les derniers jours d'octobre 1428. Là se manifeste, avec une intensité extraordinaire, l'esprit de résistance de la nation, et surtout des provinces du Midi, contre la conquête anglaise. Mais, aussi, les États se prononcent en faveur d'une politique qui est, au fond, celle du connétable et des ducs, la politique de la « paix de Bourgogne » : « La tierce requête fut qu'il plût au Roi de vouloir entendre, *par tous les moyens possibles, à la paix de Mgr le duc de Bourgogne* et trouver le moyen de le rejoindre et unir à Sa Seigneurie. » Et encore : « Pour les raisons ci-dessus déclarées, qu'il plaise au Roi attraire par devers lui, en bon amour et obéissance et à son service, Mgr le Connétable et, pour ce faire, *lui plaise continuer ambassades et traités qui ont été commencés.* »

Il y avait, dans ces déclarations, une nuance très fine et une idée très juste. Le peuple étant las, épuisé, à bout de forces, voulait la paix et il avait le sentiment que, pour l'obtenir, il fallait détacher le duc de Bourgogne de l'Angleterre. En joignant cette recommandation si légitime à une autre en faveur du connétable de Richemont, les États donnaient un avertissement aux gens qui détenaient le pouvoir : « Traitez avec Bourgogne, leur disait-on à demi-mot ; sinon, Richemont sera rappelé comme l'homme indispensable. »



La Trémoïlle n'était pas assez fort

pour se dérober à des injonctions si nettes. Puisqu'on voulait la paix, il s'emploierait à la paix. Il avait, autour de lui, des fonctionnaires, des diplomates, hommes souples et appliqués, esprits mesurés et cœurs froids, peu enclins aux actes héroïques, amis des négociations et des palabres. La « paix de Bourgogne », c'était une solution, en somme honorable, et qui paraissait facile. Mieux valait ce mol oreiller que l'imprévu et la terre dure des batailles. La Trémoïlle n'oubliait pas qu'il était, par ses origines, attaché à la cause bourguignonne.

Si bien qu'au moment où les Anglais font leur suprême effort devant Orléans, au moment où Jeanne d'Arc survient, les deux partis qui se disputent le pouvoir à la Cour, se disputent, en même temps, la politique si populaire de la « paix de Bourgogne ». Quels que soient les sacrifices nécessaires, ils s'y résignent d'avance et font assaut de zèle.

Mais le duc de Bourgogne se prêtera-t-il à ces desseins? En fait, il devenait d'autant plus intraitable qu'on affichait, davantage, l'envie et le besoin de traiter.

Richemont s'en était bien aperçu et La Trémoïlle s'en apercevait à son tour. La négociation, toujours reprise, n'aboutissait qu'à des impasses ou à des culs-de-sac. Jouant, d'autre part, au plus fin avec Bedford, le duc tenait la dragée haute des deux côtés à la fois. Pour un diplomate, c'est l'enfance de l'art.

Maître des volontés et des partis à la Cour de France, il n'était pas moins fort du côté de l'Angleterre. Le roi Henri V, en mourant, avait laissé ce conseil suprême au duc de Bedford : « En cas que le beau-frère de Bourgogne voudra entreprendre le gouvernement de ce royaume (le royaume de France), je vous conseille que vous lui bailliez; mais s'il refuse, si l'entreprenez. » Et il ajoutait « qu'il convenait de ménager, avant tout, le Duc qui est celui du monde qui, à nos affaires de France, peut apporter le plus advancement ou grief [1] ».

Bourgogne savait tout cela; il n'avait donc qu'à manœuvrer. Ainsi s'était développée et déroulée, à son gré, une politique extrêmement savante qui le tenait en équilibre entre les deux partis, lui

(1) Beaucourt (II, 330).

laissant le moyen et le loisir de traîner France et Angleterre à l'extrême limite des concessions.

Il faut expliquer très brièvement où en était la procédure de cette politique au moment où parut Jeanne d'Arc; car c'est le nœud de toute l'histoire de la Pucelle.

Du côté de la France, Philippe le Bon tendait l'hameçon par le système des armistices et des trêves, sans cesse renouvelées et prorogées, sous la promesse d'un rapprochement prochain et d'une pacification générale. En réalité, ces conventions sont toujours très mal observées, à la faveur de l'ambiguïté qui subsiste sur leur véritable portée; elles n'empêchent pas le duc de Bourgogne de venir en aide aux Anglais, en fournissant des subsides, des hommes d'armes et en autorisant ses généraux à servir pour le compte du roi d'Angleterre.

C'est toute une histoire diplomatique du règne de Charles VII qu'il faudrait écrire, si l'on voulait tenir registre de ces arrangements indéfiniment répétés, mais qui marquent, à tout prendre, les étapes de la combinaison qui prévaudra après la mort de Jeanne d'Arc: le traité d'Arras [1].

En 1423, à Bourg-en-Bresse, sous les auspices du duc de Savoie, intermédiaire patenté de ces tractations, première trêve, première esquisse d'une « paix générale » ; à Nantes, accord négocié par le duc de Bretagne (sept. 1424) ; à Chambéry, nouvelle trêve, sous les auspices du duc de Savoie, du 5 octobre 1424 au 1er mai 1425; négociation de Mâcon en décembre 1424; de Montluel en janvier 1425, qui décident l'avènement de Richemont aux affaires; c'est le moment où le duc de Bourgogne flatte le plus les espérances françaises au sujet d'une prochaine réconciliation; ses démêlés avec le duc de Glocester au sujet du mariage de Jacqueline de Bavière s'enveniment; on répand le bruit que les meneurs de la politique anglaise projettent de l'assassiner.

Le duc de Richemont mord à l'appât; en prenant le pouvoir, il a fait savoir au duc de Bourgogne que, tant qu'il posséderait l'autorité à la cour du Dauphin, « tout ce qui est arrêté entre eux (c'est-à-dire

(1) Les documents, pour cette partie de l'histoire de Charles VII, ont été mis en lumière par M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII* (t. II, p. 325-360).

le pacte d'Amiens) devait être considéré comme conclu ». Il répète, au même duc, que « rien ne doit les empêcher de travailler tous deux, de concert, au bien du royaume et au relèvement de la maison dont ils sont issus (1) ».

Dans les derniers mois de 1425, au début de 1426, la politique des négociations et des trêves illusoires se poursuit. Mais Philippe, accentuant le double jeu, se rapproche du duc de Bedford. Bientôt, il est vainqueur en Hollande, à Brouwershaven, contre les partisans de Jacqueline de Bavière, et ce succès n'ajoute pas peu à son arrogance.

Richemont se désespère. En mai 1427, il fait un effort suprême: le pays implore la paix et tout dépend de Philippe le Bon! On va jusqu'à lui offrir le gouvernement du royaume. C'est ce qu'il désire, au fond : mais l'acceptera-t-il de Charles ou de Henri, de la France ou de l'Angleterre? Il se réserve et fait un brusque crochet vers Bedford. Richemont succombe (fin 1427), ne laissant, comme héritage diplomatique à ses successeurs, que ce système des trêves, continuellement reportées, toujours jurées et si mal observées.

Dans le désordre général, les seigneurs des deux partis traitent pour leur compte : en juillet 1427, le bâtard d'Orléans (Dunois), au nom de son frère prisonnier, conclut avec les Anglais, représentés par Suffolk et Bedford, une trêve mettant à l'abri des hostilités les domaines du duc et notamment la ville d'Orléans : c'est au mépris de cette trêve que le siège sera mis, quelques mois après, devant la place.

Tout était leurre, fourberie, mensonge. Guerre d'embuscades et politique d'embûches. On est, des deux côtés, à bout d'argent, d'hommes et de convictions; mais c'est le parti français qui est au plus bas. Après s'être jeté aux pieds de ses adversaires, l'héritier de la couronne n'a rien obtenu. Orléans assiégé va décider du sort des provinces d'outre-Loire. Si, seulement, une négociation suprême aboutissait!

Le duc Philippe n'avait pas un si grand intérêt à laisser la puissance anglaise s'installer à demeure sur la Loire et réunir ainsi des

(1) Voyez le document publié dans l'*Histoire de Bourgogne* de dom Plancher (t. IV, p. LVI). Toute l'intrigue et toute l'explication des dessous de cette politique de « la paix de Bourgogne » sont là.

LE GRAND DUC D'OCCIDENT ET SES CONSEILLERS.



domaines de la Guyenne et de la Gascogne à la Normandie et à l'Ile-de-France. Henri VI, maître d'Orléans, c'était la France anglaise. Le duc de Bourgogne était aussi hostile à une telle issue qu'à un succès décisif de Charles VII. On le comprenait autour de celui-ci et c'est ce qui tenait les habiles de la Cour en haleine, dans l'espoir d'un rapprochement.

Après la bataille des Harengs, les assiégés, s'étant mis, certainement, d'accord avec la Cour, envoyèrent au duc de Bourgogne une ambassade pour implorer son intervention et lui offrir de mettre la

ville et le duché d'Orléans sous sa garde. Cela se passe fin février-mars 1429.

Le duc de Bourgogne comprend le parti qu'il peut tirer d'une telle ouverture. Il vient à Paris et s'offre au duc de Bedford comme arbitre du débat et séquestre du duché. Il eût ainsi tenu en suspens et manié à son gré le sort du royaume. Le régent d'Angleterre n'en était pas là. Il rejette, de très haut, la proposition, disant « qu'il serait bien fâché d'avoir battu les buissons pour que d'autres eussent les oisillons [1] ».

L'explication fut vive. Bedford reprocha au duc de Bourgogne qu'il usait de belles paroles, « recherchant plutôt le bien du Dauphin que celui du roi d'Angleterre et le sien propre ». Philippe, vexé à son tour ou feignant de l'être, aurait raconté, à l'ambassade, « comment les choses s'étaient passées », et, avec des paroles d'encouragement pour Charles VII, aurait conclu « que ledit Dauphin, avec tout son parti, serait bien misérable et de peu, s'il n'arrivait à prendre des forces; et qu'on pouvait faire entendre au Dauphin que lui, duc de Bourgogne, ne se mêlerait plus de rien ».

En effet, Philippe le Bon envoya l'ordre à ses troupes, par un héraut arrivé à Orléans avec l'ambassade, de quitter le camp des assiégeants; ce qu'ils firent aussitôt : « dont la puissance des Anglais affoiblit moult ».

La situation s'améliore. L'entourage de Charles VII, dans ses deux partis principaux et à l'exclusion des vieux Armagnacs mis à l'écart ou subordonnés, reprend confiance et se confirme dans sa politique de « la paix de Bourgogne ». On croit volontiers ce que l'on désire. « La paix de Bourgogne », c'est le vœu populaire, c'est le salut, et c'est surtout, — tel est le point de vue des partis, — l'enjeu du pouvoir !

(1) *Journal du Siège* (p. 130). — Sur la date, les conditions de l'accord proposé par le duc de Bourgogne et la rupture violente avec Bedford, voyez *Chronique* de Morosini dont l'informateur tient, certainement, ses renseignements de l'entourage du duc de Bourgogne (t. III, p. 12-21) et l'annexe XIV, à la fin du tome IV. Il semble bien que ce soit Regnault de Chartres qui ait manigancé cette première entente avec le duc de Bourgogne. Il quitta Orléans après la journée des Harengs et partit, le 18 février, avec le comte de Clermont, et ses troupes, ce qui était presque une défection; mais il suivait son système en organisant une ambassade près de Philippe le Bon qui, en somme, réussit. Nous le verrons renouveler cette tactique, avec moins de succès, lors du siège de Compiègne. — Boucher de Molandon, *Armée anglaise* (p. 146).

## SITUATION DES AFFAIRES A L'ARRIVÉE DE JEANNE.

Voici donc comment les parties sont engagées et liées au moment où Jeanne d'Arc arrive à Chinon :

Les Anglais pèsent de tout leur poids sur la Loire pour rompre le dernier chaînon de l'unité française : s'il cède, ils sont les maîtres, de Rouen à Bordeaux, d'une mer à l'autre.

Le duc de Bourgogne engage sournoisement la double manœuvre qui, tout en contenant l'Angleterre, tend à substituer la Bourgogne flamande à la France latine.

A la cour de Charles VII, tous les partis, — sauf les Armagnacs compromis et les fidèles de Charles VII impuissant, — se disputent la politique de la « paix de Bourgogne », la paix à tout prix, la paix par l'humilité et le démembrement. De ces partis, le plus dangereux, parce qu'il représente une force et un système, c'est l'aristocratie apanagère conduite par Richemont, allié du duc de Bourgogne.

Par la longueur des guerres et l'incohérence des diplomaties, les situations sont tellement faussées que chacun ne peut plus que suivre son instinct et son intérêt, à l'aveugle. La France est oubliée.

La France meurt;... à moins que toutes ces causes obscures, ces violences fausses, ces modérations louches, ces eaux troubles, soient purgées et clarifiées; à moins qu'une intelligence nette, une volonté ferme, un cœur ardent, intervienne, dirige et purifie : Jeanne d'Arc paraît.



Cette pucelle est, donc, venue des marches de Lorraine; elle arrive, habillée en homme, accompagnée de trois ou quatre soldats, vaguement recommandée par le sire de Baudricourt (1); elle se présente et affirme que Dieu l'envoie pour sauver le royaume, faire sacrer le Roi à Reims et chasser les Anglais.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on l'écoute.

La majorité des conseillers du Roi n'était pas de cet avis; mais le roi lui-même incline à l'entendre. Et cela se comprend : les conseillers avaient pris position; ils n'avaient plus qu'un système : « la paix de Bourgogne ». Le Roi ne pouvait pas être et n'était pas entièrement de leur opinion. Pour lui, l'arrangement avec Philippe le Bon, aux conditions imposées par celui-ci, était une abdication, et si cela importait peu à ses ministres, qui avaient probablement pris leurs sûretés, cela lui importait à lui, à lui seul. En y regardant de plus près, il voyait bien qu'il n'avait qu'à perdre : mieux valait jouer le tout pour le tout.

Ce sentiment s'ancrait dans sa nature résistante et tenace, sous la placidité apparente. Il ne savait comment il parviendrait à rompre les fils sans nombre qui le liaient; mais il savait, du moins, qu'en gagnant du temps, il gagnait quelque chose. Confiant aux événements et en la miséricorde divine, il attendait, il priait. La prière est un appel. Quand on appelle quelque chose, c'est-à-dire quand on y pense toujours, elle vient.

Or, voilà justement que se lève l'aube d'une intervention céleste! Cette pucelle n'apportait rien, il est vrai, que son affirmation, ses promesses et son ardeur. Mais elle était si noble, si sincère, qu'en vérité, l'inspiration rayonnait d'elle. La nouveauté même, la hardiesse de ses dires était une garantie. Au moins, celle-là n'appartenait à aucune cabale : elle fleurait l'âme populaire et cette essence de sentiments diffus que le Roi seul pourrait éprouver comme elle, comme son peuple, et que résume un seul mot : France.

Aussi, malgré son Conseil, malgré l'avis d'hommes graves et

(1) Elle avait des lettres de Beaudricourt : Jehan de Metz dit au roi, dans le *Mystère d'Orléans* :

> Sire, voicy unes lectres,
> Que ledit seigneur vous envoye...
>
> *Mystère* (p. 384).

dévoués, comme J. Gélu, archevêque d'Embrun, qui, interrogé, au nom du Roi, par les intimes de celui-ci, écrivait de se méfier[1] Charles VII se prête à écouter. Dès la première entrevue, il s'établit, entre ces deux êtres, qui avaient, au fond, la même vue sur la situation, une sympathie active. Charles VII en donna une preuve éclatante en gardant le silence sur les garanties apportées par la Pucelle et en déclarant qu'entre elle et lui, c'était *un secret.*

Pour un prince dont l'habitude était une soumission aveugle à ses favoris, cette réserve indique une volonté, une décision prise *intimo corde.* L'entourage comprit : le silence des rois est la leçon des courtisans. Jeanne avait donc obtenu, du premier coup, un accès direct auprès de l'âme du Roi. L'étant venu chercher de si loin, de même qu'elle l'avait reconnu dans la foule, elle avait discerné les points par lesquels il était accessible : elle l'avait touché.

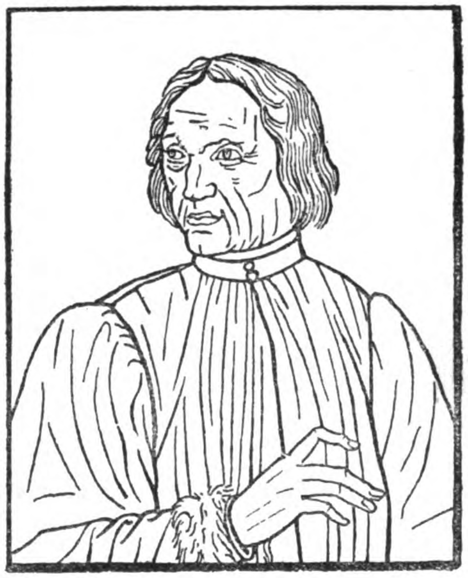
Cela ne plut pas.

Mais Jeanne n'est pourtant pas sans appuis. Il est facile de deviner qu'ils lui viennent, surtout, de la volonté du Roi. Il confie l'examen à des hommes qu'il sait, d'avance, favorables. Le « parti » de Jeanne d'Arc se compose, en effet, de personnages qui tiennent à la personne de Charles VII : les vieux Armagnacs rappelés par La Trémoïlle contre Richemont, mais laissés dans l'ombre; les partisans de la guerre, les énergiques, les soldats. Au premier rang, la reine Yolande, qui présida la commission chargée d'examiner d'abord la Pucelle, et où figure aussi Jeanne de Mortimer, femme de Robert Le Maçon et Jeanne de Preuilly, femme de Gaucourt; le duc d'Alençon, tête peu solide et cœur peu sûr, mais attaché à la cause des Orléans, ne fût-ce que comme gendre du duc Charles, prisonnier en Angleterre. Puis, les Le Maçon (*Procès;* III, 11), les hommes du président Louvet, et notamment son gendre, l'illustre Dunois, bâtard d'Orléans, Gaucourt, gouverneur d'Orléans (qui avait un pied dans les deux camps et qui changea bientôt), puis Florent d'Illiers, Rabateau, etc.

(1) Le Roi fit écrire à J. Gélu par Pierre l'Hermite, qui était son conseiller intime, peut-être son confesseur. Ce Pierre l'Hermite est probablement le même qui, plus tard, comme sous-doyen de Tours, fit un mémoire en faveur de la Pucelle, en vue du procès de réhabilitation. Nous avons donc, ici, un partisan déclaré de la Pucelle, de la première heure jusqu'à la dernière, et un homme qui connaissait l'exacte pensée du Roi. Voyez P. Ayrolles, d'après le manuscrit du P. Fournier, *La Pucelle devant l'Église* (p. 3) ; et *Procès* (V, 215, 431).

## LE CLERGÉ ROYAL FAVORABLE A JEANNE.

Mais le plus fort contingent et le plus influent, ce sont les clercs. Le Roi trouve là des esprits bien disposés et sur lesquels il est facile d'agir : son confesseur en titre, Gérard Machet ; celui-ci se déclare, du premier jour, sans barguigner : c'est qu'il connaît la pensée royale (1) ; de même, un confident habituel de Charles VII, Christophe d'Harcourt, qui, dit-on, déclara avant les autres, à Poitiers, que Jeanne était bien envoyée de Dieu et qu'elle était la vierge dont parlaient les prophéties (2) ; et encore Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours et conseiller du Roi, avec son doyen P. l'Hermite ; (en général Tours, qui craint le sort d'Orléans, est favorable à la Pucelle; c'est là qu'elle s'arme, choisit sa maison, fait peindre ses bannières, etc.). Voici, maintenant, l'illustre Gerson qui apporte, avant de mourir, à la cause de la Pucelle et surtout à la cause du Roi, l'appui de son immense autorité (III, 298) ; enfin, Jacques Gélu, archevêque d'Embrun : en courtisan habile et diplomate avisé, qui, d'abord, avait conseillé la prudence et la réserve, mais qui maintenant, s'étant mieux renseigné sur la volonté du Roi, rédige, en même temps que Gerson (mai 1429), un mémoire, non moins catégorique, en faveur de la Pucelle (*Procès;* III, 393, V. 473).



Il n'est pas difficile de discerner les attaches de la plupart de ces hommes qui vont faire groupe autour de Jeanne et qui la cautionnent de leur loyauté et de leur autorité. Ce sont, en général, les adversaires de l'Université de Paris, les frères mendiants qu'elle combat en

(1) Déposition de Gobert Thibaut (*Procès;* III, 75). — Œneas Sylvius dans *Procès* (V, 509). — Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII* (II, p. 58).

(2) Gœrres (p. 119). — Cf. (*Procès;* IV, 208).

toute occasion, puis ceux de ses suppôts qui se sont séparés pour suivre la cause royale, les bannis, les réfugiés, en un mot, les « gens de Poitiers », à qui le Roi se confie parce qu'il les connaît sûrs. Car, c'est à Poitiers que se morfondent, dans la douleur et dans l'attente tant de dévouements éprouvés qui ont tout quitté pour suivre la cause royale et nationale, tandis que, là-bas, à Paris, les rivaux, les « Bourguignons » étalent le succès de leurs calculs et l'insolence de leur trahison [1].

Jeanne rendait du cœur à tous ces braves gens, découragés, déprimés, qui, sous prétexte de l'interroger, étaient trop heureux de l'entendre, leur adressant cette parole de foi et de confiance: « Dieu est avec vous; vous vaincrez parce que votre cause est sa cause! »

Que les hommes pieux qui entouraient, à ce même moment, sa mère au sanctuaire du Puy, que ces hommes inconnus veillassent sur elle à la Cour et eussent aplani les obstacles auprès de personnages comme Gérard Machet, auprès des docteurs et des frères appartenant aux mêmes ordres, cela ne peut faire doute : ces communications souterraines ont existé, de tout temps, dans le monde ecclésiastique. Il n'est pas nécessaire, pour l'admettre, de supposer une conjuration. Les intérêts et les sentiments se groupaient naturellement, les convictions se faisaient et se rapprochaient dans la joie, parce que, au fond, tous étaient du même avis et du même parti; ils n'attendaient qu'un signe du représentant de la cause, le Roi. Or, ce signe, il l'avait fait en désignant Jeanne d'Arc et en acceptant un secret commun avec cette fille inconnue et déjà légendaire.

(1) V. de Neuville. *Le parlement royal à Poitiers. Revue historique,* 1878 et Saint-Albin, *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers.* — Voici les noms des principaux conseillers du Roi qui furent chargés d'interroger la Pucelle à Poitiers: Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier du royaume, Gérard Machet, confesseur du Roi, plus tard évêque de Chartres, les évêques de Senlis (Simon Bonnet), de Poitiers (Hugues de Combarel), de Maguelonne, maître Pierre de Versailles, abbé de Talmond (qui mourut, plus tard, évêque de Meaux, une des plus grandes autorités du temps), maître Jean Lombart (ou Lambert), professeur de théologie à l'Université de Paris, Guillaume Le Maire, chanoine de Poitiers, Guillaume Aymeri, professeur de théologie, de l'ordre des frères prêcheurs, frère Pierre Tulerure, dominicain (plus tard évêque de Digne), maître Jacques Madelon, maître Jean Erault, professeur de théologie qui tient la plume pour la lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, le docteur en théologie, Pierre Seguin et son homonyme Seguin de Seguin, de l'ordre des frères prêcheurs, Mathieu Ménage, Guillaume Le Marié, bachelier en théologie, etc., etc. Il est à remarquer que le Roi lui-même vint à Poitiers pour avoir l'œil sur ses gens qui étaient, par leurs intérêts et leur position, des royalistes déclarés. (*Procès;* III, 19, 74, 92, 102, 203, etc.)

Les gens de la Cour s'inclinèrent; on ne rompt pas en visière aux princes. Tout était trouble et chancelant : il n'y avait qu'à attendre; on verrait bien.

La préoccupation de ce qui allait se passer à Orléans dominait tout. La demi-défection du duc de Bourgogne, retirant ses troupes du camp des assiégeants, était un fait considérable. Un échec des Anglais devant Orléans ne gâterait rien, au contraire [1].

On épuisa donc les ressources disponibles pour équiper l'armée de secours qui ne dépassa pas quelques milliers d'hommes (*Procès;* I, 78 et Morosini, II, 26). Jeanne d'Arc y prit la place et le rang de « chef de guerre » (28 mars); elle y joua le rôle que l'on sait. Orléans fut délivré (29 avril-8 mai). Bientôt les autres places de la Loire étaient occupées.

Le 18 juin, l'armée de secours des Anglais venue de Paris et qui a ramassé toutes les garnisons des places de la Loire, était battue à Patay; les chefs les plus renommés, Suffolk, Talbot, étaient faits prisonniers. Quant aux soldats, affolés, démoralisés, ils fuyaient.

Le Conseil renonçait à cette campagne de la Loire commencée « on ne sait sur quels conseils », selon le mot Bedford; les débris de l'armée battue se replient par Étampes, de Corbeil sur Paris; on se demande si on pourra tenir dans la capitale et défendre même la Normandie.

C'était le succès : il n'y avait plus qu'à suivre!

A ce moment eut lieu, dans les conseils du roi Charles VII, une délibération des plus graves, et il se produisit, en même temps, entre les partis qui se divisaient la Cour, une crise qui fut un premier avertissement pour Jeanne.

(1) Il n'est pas possible d'atténuer, comme on a essayé de le faire, l'importance du siège d'Orléans. Le but de cette campagne sur la Loire était, pour les Anglais, de rejoindre leurs États du Nord à ceux du Sud. D'où l'inquiétude et la surveillance jalouse du duc de Bourgogne. Celui-ci sentait que les Anglais cherchaient à lui échapper et entendaient travailler pour leur compte. Il eût bien voulu s'entendre avec Richemont et le duc de Bretagne pour glisser leurs États agrandis en tampon entre les deux dominations anglaises. Mais, dans les années qui précèdent l'apparition de Jeanne d'Arc, les Anglais avaient fait des progrès effrayants dont j'emprunte le tableau à M. G. Lefèvre-Pontalis : « De 1425 à 1428, l'invasion étrangère a conquis le Maine, ville à ville, jusqu'à l'Anjou, achevé la réduction de la Picardie et de la Champagne, repoussé deux essais d'offensive sur les lisières de Normandie et de Bretagne... Malgré la délivrance de Montargis... la formidable entreprise dirigée contre Orléans s'engage avec toutes chances de succès final et de morcellement définitif de la nationalité française. » *Chronique* de Morosini (t. III, p. 2, note).

A la suite de cette étonnante campagne qui en six semaines, avait nettoyé le pays d'entre Loire et Seine, que fallait-il faire? Se porter sur la Normandie de façon à tenter de couper la retraite aux Anglais, ou bien, selon le conseil de Jeanne d'Arc, marcher sur la Champagne pour faire couronner le Roi à Reims? Le problème se posait ainsi : s'en prendrait-on aux Anglais ou aux Bourguignons (1)?

Jeanne était appelée vers Reims par la pensée mystique du couronnement et peut-être aussi par l'attraction qu'exerçait sur elle son pays d'origine, la région de l'Est. Elle n'aimait pas les « Bourguignons ». (I, 65, 66.) Le vrai duel pour elle était là. Les Bourguignons du Conseil, suivant la logique de leur politique, étaient naturellement opposés à cette marche vers l'Est. Jeanne d'Arc pesait de tout son poids, de toute l'autorité de sa parole inspirée et de ses succès récents. L'opposition de La Trémoïlle, de Regnault de Chartres, que la Pucelle trouvait toujours devant elle, l'étonnait, l'irritait; elle ne comprenait rien à ce travail de Cour.

En présence des difficultés qu'elle rencontrait, elle eut un véritable accès de désespoir. Elle sentait que l'âme du Roi lui échappait. La Trémoïlle avait repris tout son empire. Au lendemain de Patay, il tint le roi enfermé dans son château de Sully-sur-Loire au lieu de le montrer au peuple d'Orléans, qui l'attendait dans la joie de la délivrance, dans l'exaltation du triomphe. Quelques jours après, à Saint-Benoît-sur-Loire, le Roi s'approche de la Pucelle; elle pleurait : « Il eut pitié d'elle, dit un témoin du procès de réhabilitation, et de la peine qu'elle éprouvait; il lui dit de s'apaiser. Mais Jeanne, tout en larmes, suppliait le Roi de ne pas douter et qu'il regagnerait son royaume tout entier. » (*Procès;* III, 116.)

De Saint-Benoît-sur-Loire, on alla à Gien, 24 juin, et c'est là qu'eut lieu un événement qui décida peut-être du sort de la Pucelle.

Le connétable de Richemont, qui n'avait pas perdu tout espoir de reprendre de l'influence sur le Roi, s'était porté sur la Loire aussitôt après la délivrance d'Orléans. Malgré les ordres réitérés de la

(1) Ces délibérations eurent lieu à Gien quand on hésitait avant de prendre le chemin de Reims : « Combien que plusieurs, et le Roy lui-même, de se feissent difficulté... toutefois le Roy s'arrêta au conseil de ladite Pucelle et délibéra de l'exécuter...» *Chronique de la Pucelle* (*Procès;* IV, 248).

Cour (1), il s'était avancé sur Blois et sur Beaugency, à la veille de la bataille de Patay. On avait envoyé le duc d'Alençon et la Pucelle pour s'opposer à sa marche, et peu s'en fallut que les deux armées n'en vinssent aux mains à la vue des Anglais. La présence d'esprit des chefs, la bonne volonté de Richemont et la sagesse de la Pucelle épargnèrent à la cause un tel désastre.

On fit une composition de laquelle il résultait que la Pucelle intercèderait auprès de Charles VII pour obtenir le pardon du connétable. Il fut décidé que celui-ci prendrait sa place dans l'armée royale, et ce fut lui qui, avec la Pucelle, donna le signal du combat, à Patay. Jeanne lui disait, dans ces paroles familières et vives qui caractérisent toujours la promptitude et la netteté de ses impressions : « Ah ! beau connétable, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais, puisque vous êtes venu, vous serez bienvenu. »

Après la victoire, Jeanne tint sa promesse : toute rayonnante de ce nouveau succès, elle n'avait aucune raison de ménager La Trémoïlle. Elle plaida la cause du connétable auprès du Roi, ceci, probablement le 20 juin. Charles VII n'avait pas oublié ce qu'il avait souffert quand Richemont s'était cru le maître. Le meurtre du sire de Giac avait laissé, dans son âme inquiète, un souvenir affreux. Jeanne obtint le pardon, non la rentrée en grâce. Le connétable ne fut même pas admis à prendre sa place dans l'armée royale où il eût occupé nécessairement le premier rang. Il dut s'en retourner avec ses 1.200 combattants.

Jeanne, en intervenant ainsi, avait pris position dans les querelles de Cour. Tout porte à penser qu'elle avait froissé l'âme rancunière du jeune Roi. Il ne dit rien : mais, à partir de ce jour, ses sentiments se sont modifiés. La première fissure est là : « Fut la Pucelle moult marrie du long séjour que le Roy avait fait au dit lieu de Gien, par aulcuns des gens de son hostel qui lui déconseilloient de entre-

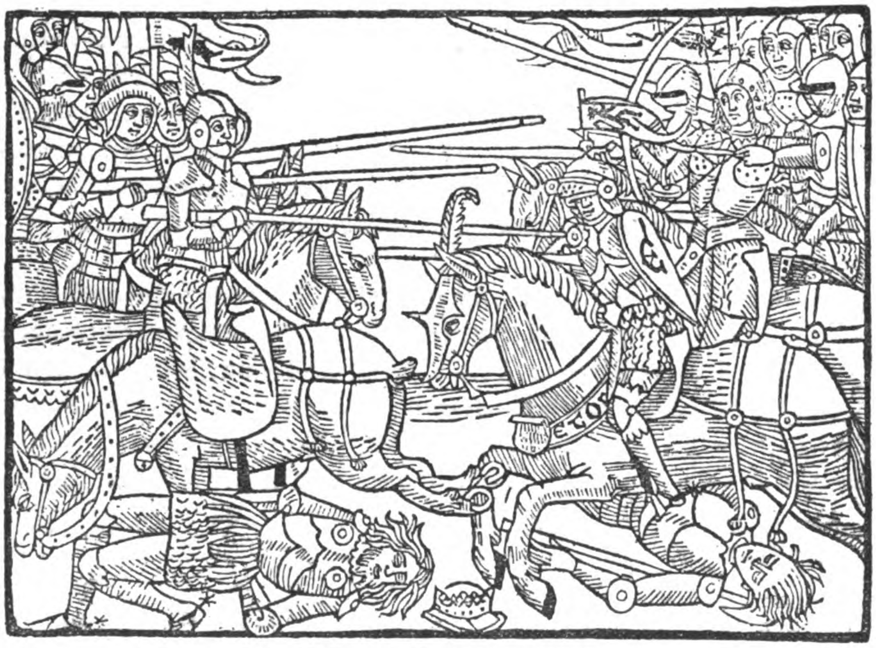
(1) Les craintes de La Trémoïlle au sujet du connétable sont affirmées par tous les témoignages contemporains. Il suffira de citer le passage si explicite de Cousinot : « En ce temps, le seigneur de La Trémoïlle étoit en grand crédit auprès du Roi ; mais il se doubtoit toujours d'être mis hors du gouvernement et craignoit spécialement le connestable et autres ses alliés et serviteurs. Ledit La Trémoïlle ne le vouloit souffrir et si n'y avoit personne qui en eust osé parler contre iceluy La Trémoïlle... » Jeanne d'Arc, seule, osa. *Chronique de la Pucelle* (p. 313).

prendre le chemin d'aller à Reims et par despit se deslogea et ala logier aux champs [1]. »

Jeanne avait appuyé le connétable (20-25 juin) : ce sont de ces interventions que les partis ne pardonnent pas; d'autre part, elle conseillait le voyage de Reims, c'est-à-dire qu'elle se prononçait pour la politique anti-bourguignonne. Double conflit avec les ministres du Roi. Elle saura ce qui lui en coûtera.

L'autorité qu'elle a conquise, l'influence qu'elle exerce sur l'armée, sur les populations du royaume sont telles qu'on n'ose, pourtant, s'opposer à ses conseils. Sa mission s'affirmait de plus en plus, dans son caractère divin. Le haut clergé, les docteurs, les moines se prononçaient. C'était une piété et un élan universels. Et puis, l'idée mystique du couronnement avait un prestige décisif.

Les courtisans s'inclinèrent donc, pour cette fois encore; mais, ce n'était que partie remise. Les délibérations de Gien avaient marqué la première étape de l'*abandon.*



(1) Perceval de Cagny, *Procès* (t. IV, p. 17).

Si on délibérait, si on agissait autour de Charles VII, on délibérait et on agissait autour du duc de Bourgogne. Ayant quitté Paris le 22 avril, après sa querelle avec le duc de Bedford, il regagne ses États et séjourne à Bruges (fin avril, début de mai). Il ne regrette pas son algarade avec le duc de Bedford au sujet du siège d'Orléans. Un contemporain écrit de Bruges : « Si on me le demandait en confidence, je crois que ce seigneur duc n'en ressent pas moins de plaisir que les autres. Et cela parce que c'est son intérêt que les Anglais qui sont puissants soient quelque peu battus et que, les autres les guerroyant, ils aillent en consumant [1]. »

Mais il commence à s'inquiéter de ce qui se passe à la Cour de Charles VII. Le fort et le faible lui est signalé par ses partisans. Ceux-ci se sentent débordés. La décision est prise : l'armée royale marche sur Reims. Le Roi ira se faire sacrer dans la cathédrale de Saint-Remy. Les « Bourguignons » du Conseil commencent à craindre pour eux-mêmes.

Le duc, malade à Hesdin, se voit visé directement. L'armée du Roi quitte Gien; elle occupe Auxerre qui est du domaine de Bourgogne. A Auxerre, à Troyes, à Châlons-sur-Marne, les garnisons étaient mi-partie anglaises et bourguignonnes [2]. Ces places se rendent l'une après l'autre. Philippe le Bon rassemble des troupes entre Corbie et Amiens pour reprendre le contact avec les forces anglaises [3]; il reçoit, en même temps, une ambassade du duc de Bedford qui le presse d'agir.

Suivant son double jeu, il stimule le zèle de ses amis de la Cour de France. Ne les a-t-il pas traînés, jusqu'ici, par l'espoir d'une paix prochaine; il poursuit, selon cette méthode de promesses et de délais qui lui a été si utile. Le duc de Savoie réclame avec insistance l'ouverture de nouvelles négociations. La paix, la paix !

Nous avons trace de pourparlers extrêmement actifs, à cette date, entre le duc Philippe et les favoris du roi Charles. Après l'occupation d'Auxerre, un émissaire est envoyé en toute urgence, de

(1) Morosini (III, 39).
(2) Voyez Quicherat, *Aperçus nouveaux* (p. 34). — *Chronique de la Pucelle* (*Procès*; IV, 247-251).
(3) 8 juillet : Champion, *Flavy* (p. 137).



Dijon, auprès du sire de La Trémoïlle, « pour audit sire de La Trémoïlle dire et exposer plusieurs choses et lui requérir l'accomplissement d'icelles au bien et honneur de monditseigneur (le duc de Bourgogne) et de ses pays et subjects ». En même temps, un seigneur bourguignon, Jean de Villeneuve, qui avait été à la Cour de France, où il avait reçu, de la bouche du Roi et de La Trémoïlle, d'importantes communications, revient à Dijon et, de là, repart en hâte près du duc « pour lui dire et exposer plusieurs choses que lesdits Dauphin et La Trémoïlle avaient dictées de bouche à icelluy Villeneuve [1] ».

Voilà donc le lien établi.

Le duc Philippe accourt à Paris, où il arrive le 10 juillet, au moment où Troyes ouvre ses portes. Tandis que l'armée royale continue sa marche sur Reims, il négocie avec ardeur des deux côtés à la fois.

Il manœuvre assez habilement pour que, à ce moment, la foi en une paix prochaine fût générale à la cour de Charles VII. On croit bon de mêler à ce qui se passe le nom de la Pucelle. Vers la fin du mois de juin, elle avait convoqué, par lettres, le duc à venir prendre son rang au sacre du Roi. En même temps, Jeanne envoyait « aux loyaux Français de la ville de Tournay » une lettre datée de Gien, le 25 juin, les invitant également au sacre. Elle demande, de nouveau, solennellement, au duc le 17 juillet, « que le Roi de France et vous fassiez longue paix qui dure longuement; pardonnez l'un à l'autre de bon cœur entièrement, ainsi que doivent faire loyaulx chrétiens; et s'il vous plaist à guerroier, si allez sur les Sarrazins [2] ». (*Procès*, V,

(1) Les voyages sont de fin juin, début juillet. — Voyez Beaucourt (II, p. 402).

(2) Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*. — Surtout, la brochure si précieuse du comte de Maleyssie, *les Reliques de Jehanne d'Arc*, où les lettres sont publiées en fac-simile; voir, aussi, la publication plus récente du comte de Maleyssie : *Les Lettres de Jehanne d'Arc et la prétendue abjuration de Saint-Ouen.*

126.) Jeanne supplie le duc, « à mains jointes » d'entendre sa requête et son conseil.

Elle fait assurément la différence entre « la paix de Bourgogne » et la paix des Anglais, comme elle l'expose très clairement, interrogée sur ce sujet à Rouen : « Pour la paix, quant au duc de Bourgogne, elle l'a requis du duc de Bourgogne, dit-elle, par lectres à ses ambassadeurs. Quant aux Anglais, la paix qu'il y faut, c'est que s'en voysent en leur pays, en Angleterre. » (*Procès;* I, p. 234.)

Mais à quelles conditions veut-elle la paix avec le duc, cette paix entre Français? Un désaccord — non assez remarqué — existe à ce sujet, entre la conception de Jeanne et celle des conseillers de Charles VII. Ici encore, la qualité, la rectitude d'esprit de la Pucelle se signale avec une autorité essentielle. Elle considère comme le premier gage des sentiments du duc, s'il veut réellement la paix, l'hommage qu'il doit au chef de la famille et au chef de l'État, en pleine cérémonie du sacre.

Dans sa pensée, il ne s'agit nullement d'une négociation entre deux égaux, mais bien d'une réconciliation de famille qui commence par un acte de soumission du vassal à l'égard du souverain. Or, voilà précisément ce que ne voulait, à aucun prix, le duc de Bourgogne; il prétendait, au contraire, dénouer les liens de vassalité qui l'attachaient à la couronne de France; il visait à l'indépendance; et c'est ce que les conseillers du Roi, en cela si différents de Jeanne, consentaient à lui accorder, pour prix de cette pacification qui était devenue leur unique pensée.

Philippe le Bon se dérobe; ayant entre les mains les propositions du Roi et les lettres de la Pucelle, il se retourne du côté des Anglais.

Il se rencontre avec le duc de Bedford à Paris, le 14 juillet, c'est-à-dire l'avant-veille du sacre. Là, il prend part à une cérémonie solennelle bien différente, et qui remplit de joie le cœur des « Bourguignons » de la capitale. Après avoir entendu un sermon à Notre-Dame, il se rend dans la grande salle du Palais de Justice et, là, devant un public immense, il renouvelle, « les mains levées », le serment de vengeance et de haine contre le Dauphin et ses partisans, fauteurs de l'assassinat du pont de Montereau.

En même temps, il combine une reprise générale des hostilités, d'accord avec les Anglais. Le régent Bedford n'en était plus à ses propos sur les « oisillons ». Il sent la politique d'Henri V si menacée que rien ne lui coûte pour la sauver. Philippe le faisait passer par où il voulait. Des paroles furent échangées dès lors, la satisfaction de Bedford en témoigne (1); restait à rédiger les actes et à trouver les formules.



Philippe met ce délai à profit pour se retourner vers Charles VII et jouer plus serré encore, de ce côté. A peine a-t-il quitté Paris que, de Laon, il envoie des ambassadeurs à Reims; ils arrivent exactement le lendemain du sacre (18 juillet); toutes ces démarches sont combinées avec une précision méticuleuse: et c'est, maintenant, avec le Roi, couronné de la veille, qu'il traite.

Que va-t-il promettre de ce côté et que

(1) Dans « l'instruction baillée à Jarretière » (hérault d'armes anglais), pour aller rendre compte de la situation au Conseil du roi à Londres, Bedford écrit, de Paris, le 16 juillet: « Le dit Jarretière leur dira aussi comment Mgr le duc de Bourgogne a fait et fait encore très amplement et loyalement son devoir, et comment il se montre, en ces circonstances fâcheuses, vraiment bon parent, ami, fidèle vassal du roi dont il mérite toute la gratitude, car, sans lui, c'en était fait de Paris et de tout le reste par deça. » *Rymer* (t. X, p. 432).

va-t-il obtenir? Ce qu'il va promettre, c'est la paix, — éternel et décevant mirage; ce qu'il va obtenir, c'est la trêve qui arrêtera l'armée royale en plein succès, brisera l'élan de la Pucelle, épuisera les maigres ressources du trésor royal, tandis que le duc pourra offrir cette garantie inespérée au régent Bedford, en échange des conditions qu'il compte bien lui imposer : voilà qui est joué!

Suivons le détail. Le lendemain du sacre, les ambassadeurs du duc arrivent à Reims; ils accompagnent sans doute le Roi à Corbeny, à Vailly, à Soissons, à Château-Thierry; car c'est avant le 3 août, probablement dans les derniers jours de juillet, qu'ils obtiennent une première trêve de quinze jours. Il est entendu, en même temps, que le Roi enverra une ambassade à Arras auprès du duc, pour traiter la paix. Cette ambassade est composée des « Bourguignons » de la Cour : à sa tête, le chancelier Regnault de Chartres. La Pucelle commence à ouvrir les yeux : c'est le moment où elle exhale ses premières plaintes à ses amis de Reims qui craignent d'être abandonnés [1].

Tandis que l'ambassade qui se rend à Arras [2], y arrive dans les premiers jours d'août, le Roi et la Pucelle poursuivent leur route vers Paris par Soissons, Château-Thierry, Provins. Charles VII s'arrête quelques jours dans cette ville à délibérer. L'apparition de l'armée anglaise, venant de Paris, rend quelque espoir à la Pucelle : une bataille éclaircirait cette atmosphère trouble où l'on avance dans l'obscurité : mais, de part et d'autre, on sait que l'on négocie. Le Roi s'approche, en hésitant, de Paris par Crépy-en-Valois, Lagny-le-Sec, presque gêné par l'élan du pays, par le mouvement des populations qui s'offrent à lui et ne dcmandent que sa présence pour se déclarer.

Le parti des « Bourguignons » a tellement hâte de conclure qu'il apporte au duc, à Arras, les propositions, — probablement délibé-

(1) Voyez Jadart, *loc. cit.*, et Maleyssie, fac-simile de la lettre du 5 août (p. 7).

(2) C'est probablement au cours de ce voyage, vers Arras, que se place la rencontre signalée par la Chronique des Cordeliers : « Avant que le roy Charles allât devant Paris, il y avait eu un conseil entre l'archevêque de Reims, le sieur de La Trémoïlle, Poton et La Hire d'une part, et messire Jean de Luxembourg, le chancelier de Bourgogne, les seigneurs de Croy et Lourdin de Saligny de l'autre; mais en conclusion, on n'en vint ni à une trêve ni à une paix. La journée fut tenue près de La Fère. » V. Ayroles (III, 443).

rées à Provins, — qui mettent le royaume de France à sa discrétion. Il suffit de mentionner la plus grave de ces concessions pour faire apprécier la différence des vues des négociateurs avec celles de Jeanne d'Arc : « Le duc et ses vassaux seront, durant la vie du Roi, exempts de tout hommage ou serment de fidélité » ; en outre, en ce qui regarde la personne du duc, « il sera exempt de toutes choses dudit roi Charles, sa vie durant ». Voilà ce qu'offrait ce roi, consacré d'hier, à son vassal : une pleine et entière indépendance, du moins à titre viager. Philippe le Bon voit se réaliser le rêve si longtemps caressé! En outre, il obtient la cession, par manière d'apanage, de toutes les terres et seigneuries qu'il tient et qui ont fait partie du domaine royal, sans parler de ses terres anciennes et de celles qui pourront lui être données.

Et le duc n'est pas satisfait! Il a retenu, près de lui, les émissaires du duc de Bedford. Un de ses conseillers les plus avisés, Hugues de Lannoy qui était près du régent, accourt et répète les paroles de Bedford adjurant le duc de Bourgogne de ne pas manquer au serment qu'il a prêté au roi Henri V [1].

Le duc Philippe renvoie la balle; il s'ouvre aux Anglais des propositions qui lui sont faites au nom de Charles VII. Le régent anglais ne sait comment soutenir la concurrence : il trouve le moyen d'offrir davantage encore. Le 13 août, il nomme le duc Philippe gouverneur de Paris avec lieutenance du roi Henri VI sur toute la partie de la France qui n'est pas au pouvoir de Charles VII, sauf la Normandie. Le voilà donc libéré, par l'un de toute vassalité, par l'autre maître de Paris; son domaine s'agrandit chaque jour.

Dans cette prodigieuse fortune, il ne perd pas la tête. L'édifice de papier peut encore s'écrouler, si on ne l'appuie immédiatement sur des réalités. Ces réalités, ce sont les occupations effectives et c'est à cela que le grand duc travaille sans discontinuer.

Avant tout, il faut arrêter Charles VII et la Pucelle qui s'avancent vers Paris et qui peuvent réduire à néant, par un coup de main heureux, la fameuse lieutenance. Le 28 août, une ambassade bourgui-

(1) Monstrelet dans *Procès* (IV, 390). Monstrelet était présent ; il raconte l'ambassade des Français auprès de Philippe le Bon et paraît croire aux sentiments pacifiques de son maître, que les faits démentirent.

gnonne, qui a rejoint le Roi à Compiègne, signe, avec les ministres du Roi, une trêve générale, que ceux-ci se hâtent de publier par lettres patentes du même jour. Or, le 28 août, la Pucelle et l'armée royale arrivent sous Paris.

Par ces trêves si opportunes, on promet, une fois de plus, la paix; une réunion, ayant la paix pour objet, aura lieu à Auxerre, au printemps suivant. En attendant, la trêve suspend les hostilités et fait, de Philippe le Bon, l'arbitre et le séquestre des régions sur lesquelles le roi Charles VII n'avait qu'à tendre la main. Il est entendu que la trêve s'applique à la fois à la Bourgogne et à l'Angleterre (quoique cette puissance n'eût pas pris part directement aux négociations). Il est entendu, en outre, que la trêve générale et abstinence de guerre s'étend, pour les trois belligérants, à tous les pays situés au nord de la Seine depuis Nogent-sur-Seine jusqu'à Harfleur, sauf les villes, places et forteresses formant passage sur la Seine, « *à l'exception de Paris* où le duc de Bourgogne pouvait, *en cas d'attaque des troupes royales*, mettre garnison. En outre, il est stipulé que *les deux parties ne pourraient, pendant les trêves, s'emparer d'aucune des villes situées dans les limites indiquées ni en recevoir obéissance,* à moins que ces villes ne fissent volontairement leur soumission ».



Encore une fois, cet accord est signé et promulgué d'urgence, le 28 août, le jour même où Jeanne d'Arc, arrivée de la veille à Saint-Denis, prenait ses dispositions pour attaquer Paris. Paris était mis sous la sauvegarde de la trêve, c'est-à-dire du duc de Bourgogne. La capitale ne pouvait plus être prise légitimement. Philippe le Bon s'interposait à l'heure critique. Il arrêtait la fortune croissante et presque terrifiante de la cause royale. Jeanne d'Arc était cernée.

Cette situation fut « consolidée », du côté anglais, par les lettres du roi Henri VI, datées du 13 oc-

tobre 1429, conférant à Philippe le Bon la lieutenance générale de Paris et de toute la France du Nord. Il reçoit les pleins pouvoirs de gouvernement sur Paris, les villes et bailliages de Chartres, Melun, Sens, Troyes, Chaumont en Bassigny, Saint-Jaugon, Vermandois, Amiens, Tournaisis, Saint-Amand et sénéchaussée de Ponthieu, en un mot sur tout le pays conquis, sauf la Normandie; de telle sorte que le chroniqueur contemporain peut résumer la situation nouvelle




en cette phrase décisive: «Fut ordonné que le duc anglais Bedford serait gouverneur de Normandie et que le duc de Bourgogne serait *régent de France.* »

Mais il faut des garanties plus stables encore, la conquête effective. Voilà ce que le ministre le plus autorisé de Philippe le Bon négocie en Angleterre. Tandis qu'on promet la paix au déplorable entourage de Charles VII, Hugues de Lannoy machine tout un nouveau plan d'attaque combiné entre Angleterre et Bourgogne contre le même roi Charles. Il rédige deux Mémoires, qui ont été heureusement conservés et qui nous font connaître le fonds et le tréfonds de cette astucieuse politique.

De ces deux Mémoires, l'un visait surtout l'action militaire concertée des deux alliés et l'autre leur intervention dans les affaires du royaume de France [1].

Pour la guerre, il faut la faire ensemble; mais pour les dépouilles, Bourgogne se réserve d'en disposer.

(1) Voyez Potvin, *Œuvres de Ghillebert de Lannoy.* Louvain, 1878, in-8, et *Notice sur Hugues de Lannoy,* dans *Compte rendu de la Commission royale de Belgique,* 1879 (p. 117-138). — Les deux Mémoires sont publiés dans Champion, *Guillaume de Flavy* (p. 142-148).

Hugues de Lannoy proclame la nécessité de l'alliance anglo-bourguignonne : « Il semble, considéré que Mgr le duc de Bourgogne congnoist la grant mauvaiseté et malivolence que ses ennemis ont eu et ont envers lui (au lendemain de la trêve du 28 août!) et encore se travaillent de faire autant chascun jour, *que il lui est chose nécessaire de bien entretenir les alliances des Anglois...* » Ceci dit, après quelques phrases d'usage en faveur de la paix, on ajoute que c'est la guerre qu'il faut préparer, et cela plus tôt que plus tard, c'est-à-dire avant la Noël, date fixée pour l'expiration de la trêve. Le roi d'Angleterre doit se préparer à passer lui-même sur le continent « en haute et grande puissance » et se mettre en mesure d'aller se faire, à son tour, sacrer à Reims ; il convient qu'il facilite, par des subsides et secours, l'entrée en ligne de puissantes armées bourguignonnes ; il doit envoyer le cardinal de Winchester pour régler, avec le duc de Bourgogne, toutes les conditions de l'action commune. Des ambassades se rendront dans la plupart des pays de l'Europe pour obtenir les concours matériels et moraux qui permettront d'enserrer l'adversaire. Un programme général de l'armement et des subsides nécessaire est établi.

Mais, quand il s'agit de disposer du résultat éventuel de la victoire, c'est du côté des vieilles ententes entre seigneurs français qu'on se retourne. On en revient à l'accord Bourgogne-Bretagne-Richemont, c'est-à-dire au consortium des maisons apanagères, combinaison qui, seule, offre tous les avantages, avec les moindres risques, au chef naturel de ces maisons insurgées contre la branche aînée, le duc de Bourgogne.

On soumet les princes de la famille royale aux mêmes tentations et on escompte, de leur part, les mêmes retournements. Négocier, d'abord, avec le duc de Bretagne et lui offrir le Poitou ; négocier avec Richemont et lui offrir, outre la connétablie au nom de Henri VI, le duché de Touraine, le comté de Saintonge et d'Aulnis et la ville de La Rochelle, en outre toutes les possessions et seigneuries du sire de La Trémoïlle dans ces régions (digne récompense réservée au zèle « bourguignon » du favori !) ; charger Richemont, à qui on fournira hommes et troupes pour cela, d'insurger tout le pays et d'occu-

per les villes de la Loire, du Berry, de la Charente et des marches vers le Languedoc; lui confier le soin d'aider les Anglais dans le Bordelais, le Sud-Ouest, etc.

Philippe, bien entendu, ne s'oublie pas. Ses sujets ne sont pas tenus de faire la guerre pour autrui. Aussi, le roi Henri VI doit, pour les contenter, bailler au dit duc, outre les fortes sommes stipulées et prévues pour mettre sur pied les armées nécessaires, « aucune grande seigneurie notable et telle que à son état appartient, dont lui et ses dits vassaux et sujets fussent contents, pour la tenir en héritage pour lui et ses hoirs... » Enfin, « puisque mondit sieur duc de Bourgogne a autour de lui aucuns grands seigneurs qui peuvent beaucoup pour la conduite et exécution de ces matières et qu'eux-mêmes ont grande puissance (Jean de Luxembourg, Antoine de Vergy, etc.), le Roi leur pourroit donner, chacun selon leur état, aucunes autres seigneuries afin de les attirer et de les engager et aussi ceux qui sont de leur suite... »

En un mot, c'est le démembrement et le dépècement du royaume qui se trame à la faveur des trêves du 28 août. On voit que Jeanne d'Arc avait une claire vision des choses quand elle se refusait à une telle négociation.

Ce programme fut adopté, à Londres, de point en point et il dirigea l'action des deux puissances unies, dans la période qui s'écoule jusqu'à la capture de Jeanne d'Arc.



En vérité, le grand duc d'Occident pouvait se déclarer satisfait. Depuis le début de la guerre de Cent ans, les peuples et les rois n'avaient travaillé que pour lui. Tant de sang avait été versé, tant de misères multipliées pour qu'il triomphât. Les affaires du monde venaient se jeter en son succès comme les fleuves en la mer. Au moment où il épousait Isabeau de Portugal, venue de si loin, à travers tant de périls, pour le rejoindre à Bruges, il pouvait célébrer, par des fêtes inouïes, ces étonnantes faveurs de la fortune ; il pouvait remercier Dieu et consacrer sa liesse en fondant cet ordre de la Toison d'Or, destiné à exalter les vertus chevaleresques et les nobles désintéressements : « A tous présents et à venir savoir faisons, qu'à cause du grand et parfait amour que nous avons pour le noble état de chevalerie, dont, par notre ardente et singulière affection, nous désirons accroître l'honneur afin que, par son moyen, la vraie foi catholique, l'état de notre Sainte Mère l'Église... soient, autant qu'ils peuvent l'être, défendus, gardés et conservés, nous, pour la gloire et la louange du créateur, pour la vénération de la glorieuse Vierge, sa mère, pour l'honneur de Mgr saint André, pour l'exaltation de la foi et de la Sainte Église, pour l'excitation aux vertus et aux bonnes mœurs, le 10 janvier 1429 (1430), qui était le jour de la solennité du mariage célébré entre nous et notre bien-aimée épouse Élisabeth, nous avons institué, créé et ordonné un ordre et confrérie de chevalerie et d'association amicale d'un certain nombre de chevaliers que nous avons voulu appeler du nom de *Toison d'Or*, conquise par Jason [1]. »

Les pompeuses déclarations religieuses et morales cachaient mal le paganisme de ces fêtes. Jason et la Dame d'Or étaient plus opportuns que Gédéon et la Sainte Eglise.

Les fêtes de Bruges, au cours desquelles les hérauts proclamèrent la création du nouvel Ordre, furent d'une splendeur et d'un faste inouïs. La noblesse se rua en tournois et le peuple en beuveries. Le grand duc, le héros des souverainetés apanagères, en groupant autour de lui, par ce serment et ce lien nouveaux, l'élite de la noblesse, en rafraîchissant le relief de l'état chevaleresque sur son déclin, pré-

(1) Baron de Kerwyn de Lettenhove, *La Toison d'Or*, Bruxelles, 1907 (p. 11).



parait la campagne qui devait proroger le moyen âge par la défaite prochaine des démocraties urbaines des Flandres. C'était vraiment la fête de l'aristocratie.

Parmi les vingt-quatre chevaliers composant la première liste figuraient tous les hommes qui eurent sur la destinée de la fille du peuple, Jeanne d'Arc, la plus immédiate influence : messire Antoine de Vergy, qui avait conduit la campagne contre Vaucouleurs, messire Hugues de Lannoy, qui venait de conclure les pactes d'où résultèrent les événements de Compiègne, messire Jean de La Trémoïlle, qui entretenait les connivences avec le favori du Roi, et enfin le fatidique Jean, bâtard de Luxembourg, qui devait vendre la Pucelle aux Anglais.

C'est de la main de ce Jean de Luxembourg que Philippe le Bon avait voulu être fait chevalier; et le bâtard avait adressé au duc ces paroles solennelles : « Monseigneur, au nom de Dieu et de Mgr saint Georges, je vous fais chevalier; que, ainsi, vous puissiez devenir saint, comme il sera bien besoin à nous tous... » Bien besoin, en effet, car le duc Philippe le grand duc d'Occident, était au comble de la gloire terrestre; il ne lui manquait plus que la sainteté !



Jeanne d'Arc était navrée de douleur et de honte. La victoire paraissait certaine : les Anglais étaient à bout de ressources; ils se repliaient sur la Normandie, laissant Paris sous la sauvegarde du Bourguignon; et on s'arrêtait devant celui-ci, on les laissait s'échapper !

On manquait à ce peuple naïf et enthousiaste qui se levait pour acclamer le Roi. Et c'était le Roi qui repoussait ces dévouements sincères et spontanés! Un contemporain l'écrit : « Le povre et loyal peuple, joyeux de votre venue, vous faisoit ouvertes les villes de Troiez, Châlons, Laon, Reims, Senlis, Compiègne, Melun, Laingny et plusieurs autres. Et si la chose eust esté bien conduite, vous aviez sans difficulté recouvré toute votre seigneurie [1]. » C'est à Crépy-en-Valois, le 11 août, que Jeanne d'Arc sentit monter le cri de l'âme française, tandis que chevauchait auprès d'elle l'archevêque Regnault de Chartres, c'est-à-dire « l'abandon ». Le peuple criait *Noël!* Elle dit qu'elle voudrait mourir et être enterrée là. Son triste cœur s'ouvrait devant le diplomate à l'œil froid... Il partit, de là, pour se rendre à Arras traiter avec le duc.

Cinq jours après, on était à Compiègne, Jeanne au comble de l'angoisse. Elle eût voulu forcer les événements et la volonté royale par un coup d'énergie. Faisant venir le duc d'Alençon, elle lui dit : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens et des autres capitaines »; et ajouta : « Par mon Martin, je veuil aller voir Paris de plus près que ne l'ay veu. »

On partit pour Saint-Denis.

Le Roi résiste. Cependant, il cache encore son sentiment; il suit de mauvaise grâce, traîné, en quelque sorte, à la remorque [2]. Le duc d'Alençon harcelait le Roi, le suppliant d'agir. Celui-ci ne répondait pas, dissimulait encore. Il attendait les réponses de Regnault de Chartres; il sait qu'une ambassade bourguignonne, ayant à sa tête Jean de Luxembourg, s'achemine sur Compiègne pour traiter des trêves et de la paix. Jeanne revient à la charge. Les assistants suivaient des yeux ce duel et ne comprenaient pas : « Et n'y avoit celui,

(1) Epistre de Jean Jouvenel des Ursins. Cité dans Champion (p. 30).

(2) « Quand le Roy sceut qu'ils étoient ainssi logiéz en la ville de Saint-Denis, il vint à grand regret jusques en la ville de Senlis. » Perceval de Cagny (p. 24).



de quelque estat qu'il fût, qui ne deist : « Elle mettra le Roy dedans Paris, *se à lui ne tient*[1]. »

Une grande conférence eut lieu à Compiègne, le 28, entre les ambassadeurs du Roi, ceux du duc de Bourgogne et de Savoie. Tout le Conseil de Charles VII était présent, lui à quelques lieues, à Senlis : après de longues délibérations, on signa. C'étaient les fameuses trêves.

On comprend ce que fut, dans ces conditions, la tentative sur Paris : la Pucelle et sa troupe singulièrement réduite, jetées pour ainsi dire à la muraille, sans préparatifs et sans appuis sérieux; le Conseil, les chefs hostiles; le Roi loin de l'assaut, cruellement embarrassé (car il sait, lui, que les trêves sont signées). Ce n'est pas dans ces conditions que réussit une entreprise aussi risquée.

Quand la Pucelle fut blessée d'un trait d'arbalète à la cuisse, on l'emporta de force au camp royal. Le lendemain, 9 septembre, elle se lève de bon matin, fait venir le duc d'Alençon et déclare qu'elle veut recommencer l'attaque. Une bonne partie de l'armée, pleine d'entrain et de confiance, était prête à la suivre, on comptait sur des intelligences dans la place; mais le duc de Bar et le comte de Clermont viennent vers la Pucelle et la somment de se rendre auprès du Roi resté à Saint-Denis : « Et aussy, de par le Roy, prioient au duc

(1) Perceval de Cagny (p. 26).

d'Alençon et commandoient à tous les autres cappitaines qu'ils s'en venissent et amenassent la Pucelle devers lui. La Pucelle et le plus de ceux de la compaignie en furent très marriz et néantmoins obéirent à la voulenté du Roy;... ils s'en vindrent près du Roy. Le samedi ensuyvant, partie de ceulx qui avaient esté devant Paris cuidèrent, bien matin, aler passer la rivière de Saine audit pont; mais ils ne pourent, pour ce que le Roy qui avait sceu l'intention de la Pucelle, du duc d'Alençon et des aultres de bon vouloir, toute la nuit fit dépecier ledit pont. Et ainsi furent demourez (empêchés) de passer. Ce jour-là, le Roi tint son conseil auquel plusieurs opinions furent dictes, et demoura audit lieu jusques au mardi XIII$^e$ jour (de septembre), toujours tendant affin de retourner sur la rivière de Loire au grand desplaisir de la Pucelle[1]... »



Il fallait citer ce texte si précis, et que tous les autres documents confirment, pour bien dégager la cause immédiate de l'échec de Paris et les responsabilités directes du Roi. C'est toujours lui qui agit, c'est à lui qu'on s'adresse; c'est par son intervention que les choses se décident.

Quels étaient les sentiments et les raisons qui déterminèrent Charles VII? D'abord, il s'était accordé aux trêves et c'était une question de

(1) Perceval de Cagny, *ibid.*

bonne foi. Quoique le Bourguignon ne se fît pas scrupule de les violer, il invoqua la parole royale, quand il eut nouvelle de la tentative sur Paris et ordonna des mouvements de troupes; le duc de Savoie, intermédiaire patenté de ces arrangements ambigus, protesta, jurant qu'il ne se mêlerait plus de rien.

En outre, les négociations pour la paix n'étaient pas rompues avec le duc de Bourgogne : celui-ci les entretenait avec soin, ne fût-ce que pour amuser le tapis. Les envoyés du Roi : Regnault de Chartres, le comte de Clermont, les chefs du Conseil établi dans l'Ile-de-France, ne quittent pas le duc, le suivent pas à pas au moment où il vient, de sa personne, prendre la direction des affaires contre leur maître à Paris. On dirait qu'ils mendient la paix : ayant cru saisir le succès de leur politique, ils ne peuvent se décider à y renoncer. Comme il arrive d'ordinaire dans les négociations, leur platitude encourage les refus.

Charles VII était acquis, désormais, à cette politique; en fait, on ne manquait pas de bons arguments pour le convaincre : elle était fondée sur les vœux du pays; en tant que direction générale, c'est elle qui devait triompher à la fin; elle était faite pour séduire un prince porté, par son naturel, aux lentes évolutions des idées et des faits; elle s'accordait probablement avec un de ces fléchissements de l'énergie et de la volonté qui lui étaient encore trop habituels à cette date. La longue chevauchée qu'il venait d'accomplir l'avait sans doute fatigué; il aspirait à ces « chambres et retraites » où il vivait « muché », sans l'exigence des fatigues corporelles et des résolutions immédiates. Et puis, le sacre de Reims lui était une confirmation qui lui donnait plus de confiance en l'issue finale.

Une autre cause devait agir sur les sentiments du Roi et peut contribuer à expliquer cet extraordinaire *abandon*. La plupart des contemporains s'accordent en ceci qu'un des traits de son caractère, c'était l'envie. Nul prince moins sûr. Il y a, dans l'histoire de ce victorieux, deux pages qui ne sont pas belles, sa conduite envers Jeanne d'Arc et sa conduite envers Jacques Cœur. L'ingratitude passait pour une vertu royale. Cette fille était gênante, à la fin. Il n'y avait d'acclamations que pour elle; elle partageait trop la gloire du succès et

l'honneur du triomphe; elle s'était mise un peu trop près de la Sainte-Ampoule à Reims; elle était trop digne, trop fière, ne demandant rien. Ce que les hommes politiques aiment le moins ce sont les âmes désintéressées; car, celles-là, on ne sait par quel bout les prendre.

De telles pensées sont conformes au caractère de Charles VII; on les trouve exprimées, plus tard, dans les lettres du chancelier Regnault de Chartres aux gens de Reims : le prudent archevêque ne se fût pas risqué à les écrire, s'il ne se fût senti, jusqu'à un certain point, autorisé [1]; peut-être n'en eût-il pas même conçu la pensée, si le Roi et son entourage ne s'étaient montrés blessés le jour où la Pucelle avait pris fait et cause pour Richemont. Ce faisant, elle avait prêté la balle aux favoris malfaisants, La Trémoïlle et ses compères. De quoi se mêlait-elle?

S'il y avait, dans le royaume, quelqu'un que le Roi détestait, c'était l'homme, — peu traitable, d'ailleurs, — qui prétendait marcher de pair avec lui, surtout à la tête des armées. Jeanne d'Arc n'avait pas aperçu ces dessous. Comme elle s'attachait au duc d'Alençon, parce qu'il était du « sang de France », elle n'avait vu, dans Richemont, que le bon soldat. Elle s'était jetée, tête baissée, parmi les ronces des partis, comme elle se jetait tête baissée sur le front des ennemis : brave, candide, sincère, la politique n'était pas son affaire : elle périssait par la politique.

Charles VII et Jeanne d'Arc accomplissaient l'un et l'autre leurs destinées; elle allait à la mort et lui à la victoire : ce ne sont pas les mêmes voies.

Le Roi n'en avait pas moins gravement péché, péché contre le cœur, et, à supposer que cela ne compte pas pour les princes, il avait péché contre l'intelligence en se laissant prendre si facilement à ce piège de la paix de Bourgogne. Preuve incomparable du génie divinatoire de Jeanne d'Arc : dans ces circonstances où ses voix ne la

(1) Ces lettres ont été écrites par Regnault de Chartres après la prise de la Pucelle; on en a l'analyse d'après l'original qui existait aux archives de Reims : « Il donne advis de la prise de Jehanne la Pucelle devant Compiègne et comme elle ne vouloit croire conseil; ains faisoit tout à son plaisir... Et sur ce qu'on luy dist que les Anglais avoient fait mourir Jehanne la Pucelle, respondit que tant plus il leur en mescherroit ; et que Dieu avoit souffert prendre Jehanne la Pucelle parce qu'el s'estoit constitué en orgueil, et pour les riches habits qu'el avoit pris et qu'el n'avoit faict ce que Dieu luy avoit commandé, ains avoit faict sa volonté. » *Procès* (t. V, p. 168).

guident pas, elle découvre, mieux que les plus fins limiers, la tactique décevante et les avances illusoires du Bourguignon.

Son opinion sur les trêves et sur la politique du Roi et de ses conseillers, elle l'exprime avec une netteté absolue dans une lettre adressée, dès le 5 août, aux habitants de la ville de Reims. Émus du bruit qui courait déjà que le Roi allait quitter la région de la Seine pour se replier vers la Loire, ils avaient envoyé à la Cour pour supplier le Roi de ne pas les abandonner. Jeanne d'Arc a pris position, dès lors, contre les arrangements bâtards, elle qui, quinze jours auparavant, convoquait le duc de Bourgogne au sacre et le suppliait « à mains jointes » de conclure la paix. Elle ne fait pas, entre les trêves et la paix, les confusions plus ou moins volontaires auxquelles le Roi et ses conseillers se prêtent. Elle écrit aux gens de Reims; on ne saurait un meilleur exposé de cette situation embrouillée : «... Et est vroi que le Roi a fait trêves au duc de Bourgoigne, quinze jours durant, par ainsi qu'il li doit rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de quinze jours. Pourtant, ne vous donnés nulle mervoille si je ne y entre si brieffvement, combien que des trêves, qui ainsy sont faictes, je ne suy poinct conteinte et ne scey si je les tendroy; maiz si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'onneur du Roy; combien aussi que ils ne cabuseront point le sang royal; car je tendroy et maintendroy ensemble l'armée du Roy pour estre toute prête au chieff desdiz quinze jours, *si ils ne font la paix* (1). »

Jamais elle ne fut plus irritée contre le duc de Bourgogne. Fille de l'Est, elle lui en veut de ce que, par lui, souffre son pays; elle lui en veut, plus, peut-être, qu'aux Anglais, dont il se fait le complice et l'introducteur. Elle comprend que le péril majeur du royaume vient de cette défection; elle veut bien le ramener au giron royal, mais non par de nouvelles concessions qui, au lieu de fermer la blessure, l'aggravent. Dans une lettre postérieure aux mêmes habitants de Reims, elle le qualifie, lui et les siens, « ces traîtres Bourguignons adversaires (2) ».

Toute sa pensée, elle la résume, en la forme vive qui lui est habi-

(1) Dans Jadart, *loc. cit.* (p. 104). — Le fac-simile dans Maleyssie (p. 7). — Lettre datée, tout militairement : « emprès Provins, en logis sur champs ou chemin de Paris. »
(2) Jadart (p. 107).

tuelle, quelque temps après la retraite sur la Loire : comme on ne pouvait voiler cette claire lumière qu'elle répandait autour d'elle, on crut pouvoir la diminuer en suscitant une autre visionnaire, Catherine de la Rochelle; le Père Richard, dont le rôle fut souvent des plus louches, « vouloit qu'on mist celle-ci en œuvre ». (*Procès;* I, 107-119.) Jeanne n'eut pas de peine à démêler l'artifice. Elle renvoya Catherine « faire son ménage et soigner ses enfants ». Mais Catherine, instrument de l'intrigue, déclara « qu'elle voulait aller devers le duc de Bourgogne pour faire paix ». Ce à quoi Jeanne opposa la parole célèbre et si juste : « Qu'on n'y trouveroit point de paix *si ce n'estoit par le bout de la lance.* »

Voilà les deux systèmes en présence; rien n'est plus clair. Charles VII avait le choix entre l'espoir fallacieux d'une paix implorée et l'énergique aléa d'une paix imposée; il choisit contre Jeanne d'Arc et ses conseillers les plus judicieux et les plus braves. Remarquez que Jeanne d'Arc n'agit que d'après ses lumières propres, son bon sens, son courage. Son intuition politique, établie sur des faits et des documents incontestables, est infiniment au-dessus de tout ce qu'on peut attendre de la « bergerette » lorraine. Excellent « chef de guerre » à la tête des armées, non moins sagace au milieu de la Cour et dans le Conseil !

L'*abandon* de Jeanne d'Arc s'explique surtout par la médiocrité des esprits et la bassesse des cœurs autour de Charles VII, médiocrité et bassesse qui sont, d'ailleurs, à l'étiage normal de l'humanité. De là vient que l'histoire est, d'ordinaire, un pèlerinage si pénible et si décevant; les générations piétinent sur le sable ou dans la boue, tant qu'elles n'ont pas rencontré le guide supérieur qui les porte sur les sommets.

Mais le drame si émouvant de cette même histoire tient à ceci que ce guide supérieur, ce surhomme survient *toujours*, qu'il est d'abord suivi et acclamé, mais qu'il est *toujours* abandonné de son vivant, qu'il est *toujours* sacrifié et qu'il n'est enfin consacré et vénéré qu'après sa mort.

Autour de Charles VII, il y avait les deux types éternels de toute hiérarchie sociale : le favori, l'intrigant, La Trémoïlle, et le fonction-

naire Regnault de Chartres. La Trémoïlle, grossier, égoïste, violent, cupide, puisait son influence dans sa caisse. Dans ces crises tragiques, il y a toujours un homme d'argent : l'argent, c'est la matière, le lest brutal des choses humaines, seul capable d'entraver l'élan des âmes ardentes et désintéressées.

Regnault de Chartres, c'est le fonctionnaire. Les fonctionnaires de ce rang sont généralement intelligents et appliqués; mais ils vivent entre deux eaux parce qu'ils guettent le courant qui vient et qu'ils veulent durer. Il y a toujours aussi, dans ces grands drames, un Ponce-Pilate appelé à se prononcer et qui se lave les mains. Regnault de Chartres a été maître, plusieurs fois, du sort de la Pucelle; un peu plus tard, il eût pu la sauver comme métropolitain de l'évêque de Beauvais. Et c'est cet homme distingué qui a laissé traîner, jusque dans l'histoire, cette lettre, adressée par lui aux gens de Reims, où il accuse si lourdement la Pucelle, lettre qui l'accable, lui-même, pour toujours, d'une chape écrasante d'imbécillité.



S'il l'eût voulu, la tactique parfaitement admissible de « la paix de Bourgogne », moins asservie aux basses querelles des partis, eût réussi plus tôt et à son honneur. Mais il n'osa pas, précisément parce qu'il était fonctionnaire.

Avec ces hommes, il y avait, autour du Roi, des prêtres et des soldats. Sauf exception, les prêtres agissent peu : ils parlent ou ils prient. Les soldats ne savent que la bataille; combien rares ceux qui conçoivent des idées d'ensemble et sont dignes de ce nom si beau de *général!* Observez que, s'il y eût eu là un Du Guesclin, Jeanne d'Arc serait restée dans son village. Ces très grandes natures sont modestes : elles n'entreprennent de faire que ce qu'on leur laisse à faire.

L'histoire en revient fatalement à la responsabilité de Charles VII; tels entours, tel maître.

Charles VII était un jeune homme intelligent et réfléchi; mais il

n'avait que vingt-cinq ans, sans l'expérience du courage ni le courage de l'expérience. Il avait compris Jeanne d'Arc au début, et avait couvert la bergerette de son manteau royal. Mais il était, alors, à une de ces heures désespérées où l'homme ne voyant plus rien entre lui et la mort, considère les choses sous leur véritable aspect.

Plus tard, ses affaires s'étaient améliorées et son sens s'était rassis. On ne se tient pas perpétuellement à l'essor. Il n'eut pas la force de vaincre l'entraînement, l'enlizement des velléités molles et des paresses abandonnées. Grand adolescent mélancolique, il ne sut que se taire et laisser faire; cette femme finissait par représenter, pour lui, l'effort odieux et le tracas. Il se tut à Gien, il se tut à Reims, il se tut à Provins, il se tut et dissimula sous Paris; il laissa faire quand elle partit pour Compiègne, il laissa faire quand on la livra aux Anglais, il se tut et laissa faire pendant les longs mois de la prison de Rouen.

Que pensait-il?

De ce temps, on sait tout; mais, sur cela, on ne sait rien! Silence du Roi, silence des courtisans, et, plus tard, silence des historiens. Elle ne dit pas un mot, non plus. Lèvres closes. Pacte tacite des responsabilités et des fidélités. L'âme royale avait pris la mesure de cette âme populaire. Leurs yeux s'étaient rencontrés... et il se détourna.



L'ENTREPRISE DE JEANNE SUR COMPIÈGNE.

Jeanne d'Arc, abandonnée dès le lendemain du sacre, sacrifiée à la journée de Paris, devait, avant de mourir, rendre au Roi et au royaume un suprême service et donner une preuve de sa merveilleuse inspiration. Elle comprenait et elle agissait : ces facultés, elle les déploya successivement dans le fait de Compiègne, et cela, non plus, n'a pas été assez remarqué.

Au cours de cette histoire, Compiègne achève Orléans, Compiègne vaut Orléans. A Orléans, la Pucelle avait arrêté la fortune des Anglais; à Compiègne, elle refoule la fortune du duc de Bourgogne. Les deux sièges font diptyque et encadrent symétriquement cette courte et miraculeuse carrière. Seulement à Orléans, Jeanne d'Arc commence, et elle entre triomphante; à Compiègne, elle sort et elle finit, pour se jeter au sacrifice. Victorieuse dans sa défaite, elle trouve la borne au point où le service suprême est rendu. Et on demande si la mission est accomplie!

Après l'échec de Paris, l'armée royale se repliant sur la Loire, avait été licenciée à Gien, le 21 septembre. Ce grand effort était, en somme, inutilisé; les partisans, en grand nombre, qui avaient suivi les étendards du Roi et de la Pucelle s'étaient dispersés et avaient repris chacun, peu ou prou, la guerre pour son propre compte. Malgré les trêves, on se battait partout, mais pour le profit, non pour la victoire. Charles VII avait laissé, dans le Nord, une Commission, ayant pour principaux membres son cousin le duc de Clermont et son chancelier Regnault de Chartres, se débarrassant ainsi de toute la tractation bourguignonne et la remettant aux plus affidés « bourguignons » de son Conseil. Il emmène Jeanne d'Arc, et va se réfugier derrière la Loire jusque dans le Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre. Là, il s'endort loin des tracas et des fatigues de la politique et de la guerre. La Pucelle était au désespoir.

Le Roi et ses conseillers persévéraient dans leur foi en une prochaine pacification. On traitait à force avec le duc de Bourgogne. Les ambassadeurs allaient et venaient d'une cour à l'autre, colportant des paroles toujours menteuses et toujours acceptées.

Le duc de Bourgogne profitait de ces délais inespérés pour s'arrondir, se fortifier, exciter les Anglais et se préparer lui-même

aux hostilités qu'il jugeait inévitables. Charles VII et Bedford lui offraient toujours plus, alternativement et simultanément; et il promettait avec la même conscience, à l'un et à l'autre, tout ce qui pouvait leur être agréable : les paroles ne lui coûtaient pas. A chaque nouvelle exigence, chacun des partenaires rivaux faisait de nouvelles concessions.

L'automne de l'année 1429 se passe, dans un perpétuel va-et-vient d'émissaires entre les trois cours. Philippe écoute. Il ne tient qu'à lui de faire une France anglaise ou une France française.

Après avoir reçu, en octobre 1429, la lieutenance générale du royaume, il négocie, tout l'hiver, avec Bedford pour obtenir les comtés de Champagne et de Brie; ces deux provinces, qui le mettent aux portes de Paris, lui sont accordées par lettres du roi Henri, datées du 8 mars 1430. Ainsi, il achevait, par des contrats dûment scellés, l'union de tous ses États et constituait le vaste Empire allant de la mer à la Savoie et de l'Alsace aux duchés de Bourbonnais, de Berry et d'Orléans, — une immense Lotharingie. L'alliance anglaise avait, décidément, des arguments irrésistibles. Quant à Charles VII, il n'avait plus rien à céder que sa couronne.

Pourtant, il fallait le tenir en son sommeil quelque temps encore; rien de plus facile : on lui promit la paix. Il fut entendu que des conférences ayant en vue un arrangement général s'ouvriraient à Auxerre, le 1er avril 1430. Toutes les parties belligérantes devaient assister à ce congrès solennel; le duc de Bourgogne y viendrait en personne et amènerait son beau-frère le duc de Bedford; les conférences s'ouvriraient sous les auspices du duc de Savoie et en la présence de cardinaux légats du Pape. Cette fois, c'était juré.

Charles VII n'est pas difficile à convaincre. Il accepte, avec joie, ce rendez-vous qui lui est donné pour les journées d'Auxerre d'où il espère voir sortir la paix tant désirée. Gaucourt, l'homme d'Orléans, qui, maintenant, se montre des plus hostiles à Jeanne d'Arc, est envoyé à Bruges, auprès du duc de Bourgogne pour solliciter la prorogation des trêves; elles le sont jusqu'au mois d'avril de l'année suivante [1].

(1) Beaucourt. *Histoire de Charles VII.* II, p. 415.

La vérité est que le duc avait un dernier effort à faire, une dernière réalisation à obtenir pour achever son œuvre ; il restait un anneau à souder, un nœud à boucler ; — sinon le chapelet, inachevé, risquait de s'égrener.

Pour compléter l'union du domaine bien récent encore, qui, pour une bonne partie, n'existait que sur le parchemin des traités, il était absolument nécessaire d'assurer les communications entre la Flandre et Paris, c'est-à-dire entre les États de domination propre et ceux qui dépendaient de la lieutenance générale concédée par le roi Henri.

Or, une ligne de places restées fidèles à la domination française faisait barrière. Creil, Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Compiègne, Soissons, commandant les ports et les passages de l'Oise et de l'Aisne, le séparaient de la capitale. Il n'avait donc qu'une pensée, briser cette ligne de circonvallation : le succès de sa grande manœuvre était à ce prix.

De ces villes, greniers et étapes de Paris, Compiègne et Soissons étaient les principales. On négocia l'achat de Soissons que l'on obtint, un peu plus tard, de la vénalité de son gouverneur, Guichard Bournel (mai 1430). Restait Compiègne.

A Compiègne, il y eut plus de difficultés. La place s'était remise volontairement entre les mains du Roi, par une composition signée à Crépy-en-Valois, le 18 août 1429. Il avait été entendu que le capitaine serait à la nomination de la ville et des gens du Roi (1). Le Roi

(1) La plupart des textes relatifs au siège de Compiègne sont réunis dans le précieux recueil de Pièces justificatives publié par M. P. Champion à la fin de son étude sur *Guillaume de Flavy* (p. 137 et suiv.). — Voyez aussi, pour les délibérations du Conseil de la ville, *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, par Alexandre Sorel, 1889, in-8.

avait attribué la capitainerie au sieur de La Trémoïlle; mais celui-ci, comme il avait été convenu probablement, l'avait passée à un homme de guerre « de sa compaignie », ayant de solides attaches dans le pays, Guillaume de Flavy. (*Procès;* V, 174.)

C'est à Compiègne que s'étaient manigancées les funestes trêves du 28 août 1429. Le duc de Bourgogne insista pour obtenir, pendant la période des trêves, la garde des villes de l'Oise, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Compiègne. La promesse fut faite par le Roi, mais, à ce qu'il semble, oralement, de remettre ces places entre les mains de Jean de Luxembourg, le lieutenant favori du duc Philippe (1). On livra Pont-Sainte-Maxence : mais Compiègne ne voulait entendre parler du Bourguignon à aucun prix.

Le duc de Bourgogne se retourna vers le Roi et exigea l'exécution de la promesse (2). Le Roi et ses ministres s'employèrent, avec une activité extrême, en faveur du duc de Bourgogne. Le chef de la Commission royale dans ces régions, le comte de Clermont, proposa de mettre dans la ville une grosse garnison, soi-disant pour la défendre. Les habitants se méfiaient. La municipalité consentit à « rendre obéissance au comte de Clermont, mais se refusa à recevoir, en quelque manière que ce fût, la garnison ».

Il y eut des conférences entre Regnault de Chartres et les ministres du duc de Bourgogne où l'on traita de cette embarrassante question. Regnault de Chartres vint à Compiègne et insista; il demandait seulement que le capitaine de la ville, Guillaume de Flavy, se rendît pour en délibérer, à Senlis, avec le comte de Clermont. La commune coupa court à ces négociations suspectes et envoya une ambassade à Charles VII avec mission de lui faire savoir la volonté des habitants « de n'obéir à d'autres qu'à lui et à leur capitaine ».

Ce capitaine était-il sûr? Routier dangereux, homme de sac et de

(1) Charles VII reconnait implicitement cet engagement lorsqu'il écrit un peu plus tard : « Et, en regard des dites villes de Compiègne et de Creil, il peut estre que, en prenant les-dites abstinences (trêves), il fut appointé que la place de Pont-Saint-Maxence et la ville de Compiègne serait mise aux mains de nostre dict cousin de Luxembourg durant ycelles abstinences... »

(2) « *Item*, que Mgr le duc de Bourgogne est mal content de ce que ceste ville est réduite en la main du Roy, et que ceste dicte ville, avec Creil, Compiègne et Senlis, estoit en sa garde, par traité fait avec le Roy, et avoit intention de sommer le Roy de entretenir ledict traité et aussi de avoir en sa dicte garde ceste dicte ville... »

corde, ami du sire de la Trémoïlle, il cherchait ses voies. Mais on le tint serré. Le 1er octobre, il vint devant le conseil de ville et, d'après les ordres du comte de Clermont, exhorta les bourgeois à céder et à ne pas mettre d'empêchement à l'exécution des traités du Roi. « Les bourgeois qui affectionnaient Flavy escoutèrent ses remontrances, sans toutefois pouvoir se résoudre à l'exécution d'icelles. La domination étrangère leur était extrêmement odieuse... Il se tint plusieurs assemblées là-dessus, au cours desquelles les bourgeois persévérèrent de ne point quitter l'obéissance du Roy. Le chancelier et autres ministres d'Estat, après leur exhortation, reconnaissant que les Compiégnois étaient résolus *de plutôt se perdre que de quitter le Roy,* s'en retournèrent, marris de leur obstination, de laquelle on donna avis au duc (1)... » Voilà de bons Français.

Nouvelles conférences entre Regnault de Chartres et Hugues de Lannoy. Accablés de reproches par le ministre bourguignon, Clermont et Chartres reconnaissent leur faute et leur impuissance, s'humilient, s'excusent : « Quant au fait de Compiègne, Mgr le Conte a fait et fera tout son léal povoir et diligence de l'avoir pour le bailler à mondit seigneur de Bourgoingne, ainsi que le Roy l'a volu. Et pour ceste cause y a encore mondit seigneur le Conte envoyé, depuis le retour de Saint-Denis, Mgr l'archevêque de Rains, chancelier de France et autres ambaxadeurs là envoyés de par le Roy et mondit seigneur conte. A quoy on ne luy en a encores voulu obéir. *Et si on y veult mettre le siege*, mondit seigneur de Clermont point ne l'empêchera et ne fera empeschement (2). »

C'est comme si on disait au duc de Bourgogne : « Prenez! » Et il se met en devoir de prendre : « Lequel résolut d'avoir par force ce qu'il n'avait pu avoir par de belles promesses et par la ruse. »

Les gens de Compiègne n'étaient donc pas mieux traités que Jeanne d'Arc; on les exposait et on les abandonnait. Leur fidélité

(1) Extraits des délibérations municipales de Compiègne, dans don Gilesson, *Antiquités de la ville de Compiègne.* — Cf. sur l'attitude de Flavy, *Procès* (V, 174). « Trêve aurait été accordée... pendant laquelle ladicte ville de Compiègne seroit mise ès mains dudict duc ou de ceux qui seroient par lui commis : *lequel de Flavy auroit, de sa part, offert satisfaire.* »

(2) « Réponse baillée par le doyen de Paris et le seigneur d'Espinac envoiez devers le duc de Bourgogne par Monseigneur le comte de Clermont », 20 octobre 1429. (Champion, *Flavy*, p. 149).

était gênante. L'insistance du duc aurait dû ouvrir les yeux. Mais on ne voulait rien voir, rien comprendre.

L'hiver se passa (nov. 1429-mars 1430) en de vaines négociations et des hostilités plus vaines encore. On se battait hors des pays protégés par les trêves. La Pucelle tantôt allait prendre part à des sièges plus ou moins heureux dans la région de la Loire : prise de Saint-Pierre-le-Moutier (début nov. 1429), échec devant La Charité (24 nov.) ; tantôt accompagnait le Roi, la Reine, la Cour, dans les châteaux, à Mehun-sur-Yèvre, à Bourges, à Sully-sur-Loire (fin février 1430), « très marrie de ce que le Roi n'entreprenait de conquester de ses places sur ses ennemis ». (IV, p. 31.) On la flattait, on l'accablait



d'honneurs et de cadeaux à faire fléchir une tête moins haute. C'est le moment où le Roi accorde, à la famille de la Pucelle, des lettres de noblesse; on lui fournit de beaux chevaux, des armes brillantes, des

vêtements magnifiques ; — moyens des cours. Si elle s'en amuse, elle ne se laisse pas séduire. Elle bout d'impatience.

Cependant les nouvelles du Nord de la France et de la région de Compiègne arrivaient à la Cour. La ville tenait bon et le Roi était fort embarrassé. Le bruit se répandait qu'un lieutenant de Guillaume de Flavy, Baudon de La Fontaine, négociait avec le Bourguignon pour lui livrer la place par trahison. Jeanne avait eu le temps de réfléchir à la gravité de ce qui se faisait, là-bas, sans elle.

L'hiver passé et le temps des chevauchées revenu, elle fait semblant, un jour, d'aller à aucun « esbat » et, « sans le sçu du Roi ne prendre congé de luy », elle se met à la tête de quelques gens d'armes et part. La connexité des faits est exprimée dans un texte très précis et qui traduit, tout au moins, l'opinion du temps : « La Pucelle, très mal content des gens du conseil du Roy sur le fait de la guerre, partit de devers le Roi et s'en alla en la ville de Compiengne sur la rivière de Oyse [1]. »

Elle se rapproche de Paris par Lagny-sur-Marne, Melun qui est occupé par les Anglais ; elle pousse sa pointe jusqu'à Senlis. Là elle se renseigne (24 avril). Elle vient voir ce qui se passe aux approches de la capitale.

Le duc de Bourgogne avait mis à profit le délai que lui laissaient les négociations poursuivies avec la Cour de Charles VII. Tandis que l'expiration des trêves était reportée, de la Noël jusqu'au 15 mars et du 15 mars au 15 avril, il préparait la campagne de l'Oise et de l'Aisne. Ayant obtenu, en mars 1430, les comtés de Champagne et de Brie, il n'avait plus qu'à compléter l'investissement de Paris par le Nord. Il levait l'armée la plus considérable qu'il eût encore mise sur pied et combinait son action avec celle des Anglais, suivant le programme qu'il avait tracé lui-même.

Le cardinal de Winchester avait passé le détroit, dès la fin de l'été précédent, pour tout arranger avec le duc. Il avait amené une armée, levée des deniers du Pape pour faire la guerre contre les Hussites, et l'employait tout bonnement aux affaires de France. Henri VI devait, à la tête de ses troupes, opérer dans le Nord et mar-

(1) Perceval de Cagny, dans *Procès* (IV, p. 32).

cher sur Reims pour s'y faire sacrer[1], d'accord avec le duc Philippe.

Ainsi secondé, celui-ci n'avait plus qu'à réduire Compiègne à l'obéissance. On comprend, maintenant, l'importance du siège. Compiègne est vraiment le nœud. La *Chronique anonyme,* rédigée par un Bourguignon, s'exprime avec la plus grande netteté sur les intentions et les motifs du duc. « En ce temps durant, furent plusieurs grands consaulx tenus des ambaxateurs des princes sur le fait de la paix, et des triêwes et abstinences ralongiés jusques au moix de march ensuivant. Mais, finablement, la paix ne si polt trouver et faillirent les traitiés par ce mesmement que la ville de Compiengne fu de tout désobéissant de livrer passage audit duc de Bourgongne en alant et se retournant à Paris : ce qui lui estoit promis, avec le Pont Sainte-Massence... » Et encore, précisant que là est bien la cause et l'objectif principal de la guerre : « A l'entrée du mois d'avril, alla le duc de Bourgongne à Péronne et fist une très grant assemblée de gens d'armes pour aller devant Compiengne, pour ce que là avait très grosse garnison qui empeschait le passage de Paris[2]... »

C'est cela que, du fond des châteaux de la Loire, Jeanne d'Arc a compris. Elle accourt; elle est dans l'Ile-de-France vers le 15 avril, s'approche de Senlis[3]; elle ne quitte plus la région, allant et venant à Crépy-en-Valois, à Soissons, à Compiègne où elle entre et d'où elle sort plusieurs fois, rôdant en quelque sorte autour de la ville, comme un chien de garde vigilant qui rassemble le troupeau.

Le pis, c'est qu'elle est dénuée de tout, abandonnée une seconde fois, n'ayant, avec elle, que son escorte fidèle d'écuyers et de prêtres,

(1) *Procès* (IV, 81). — Voyez dans Rymer (t. X, p. 424) les articles de l'appointement conclu entre le conseil d'Angleterre et le cardinal, à la date du 1er juillet 1429, pour convertir l'armée de la foi en une simple levée destinée à renforcer les armées de France (*ibid.*, p. 191). — Un envoyé spécial du Pape, Cunzo, apporta, en Angleterre, l'autorisation du Pape et la bulle qui nommait le cardinal de Winchester capitaine général de l'expédition contre les Hussites. Lingard dit : « Je soupçonne cette affaire d'avoir été une fraude depuis le commencement. La pétition du cardinal (aux Communes) pour lever des troupes fut agréée et l'autorisation signée le 18 juin, et, cependant, le 15 et le 16 du même mois, on avait donné l'ordre de préparer des quartiers, pour lui et son armée dans le Kent et d'équiper une flotte pour leur passage à l'étranger, *pour le service du Roi*, in obsequium nostrum. » Sur les plaintes de Charles VII, le pape Martin V protesta hautement, par la suite, de son ignorance de cette transaction frauduleuse. Lingard. *Histoire d'Angleterre* (t. II, p. 505).

(2) Dans Champion (p. 154-162).

(3) Flammermont, *Senlis pendant la guerre de Cent ans* (p. 245).

quelques soldats vigoureux, Ambroise de Loré, Jean Foucault, Alain Giron, Poton de Xaintrailles, Jacques de Chabannes, des hommes empruntés aux bandes qui courent les champs; le plus clair de ses forces, c'est une compagnie d'environ deux cents Italiens, commandés par un certain Baretta. Et ses voix l'ont avertie, sous Melun, lui disant et lui répétant « comme tous les jours, qu'elle serait prise avant la Saint-Jean ». (*Procès;* I, 115.)

Pâques était le terme des trêves : cette fois, elles ne furent pas renouvelées; et le duc Philippe, accompagné de Jean de Luxembourg, du seigneur de Croy et autres capitaines, se porta sur Compiègne au moment où le roi d'Angleterre débarquait à Calais. Celui-ci envoyait immédiatement au duc des renforts pour assiéger la place. Au débarqué, le Roi trouve une missive de Philippe le Bon, lui expliquant tous ses desseins. « Paris est le cœur de la France; la perdition de cette ville serait la perdition du royaume; si le corps mystique du royaume, dont la ville de Paris est le cœur, est malade et opprimé par la guerre et environné par ses adversaires, si ces adversaires ne peuvent être éloignés et le pays élargi alentour, ledit corps mystique (c'est à savoir la seigneurie du royaume) ne pourra se soutenir et sauver. »

Donc, il faut ouvrir les chemins de Paris. Que le roi d'Angleterre aille se faire couronner à Reims, et qu'il se dirige, ensuite, avec toutes ses forces, sur le Berry, le Bourbonnais, Forez, Beaujolais, Orléans, Sologne, « delà et oultre la rivière de Loire »; pour cela, le duc de Bourgogne lui viendra en aide. Mais il convient, d'autre part, que le roi d'Angleterre aide le duc de Bourgogne à s'emparer de la Seine, de l'Oise, et pays de Champagne et de l'Ile-de-France. Pour Compiègne, le duc s'en charge, non sans faire état de la difficulté. Il faut bloquer la ville et essayer de la prendre par la famine : « car qui, de présent, la vouldroit assiéger, on y pourroit demourer longuement et y faudrait emploier très grand nombre de gens (1) ».

Les parts ainsi faites, et il n'est pas difficile de suivre, dans cet

(1) Il est très curieux que, par la suite, Philippe le Bon désavoua cette campagne, qui avait été sa grande pensée, comme Bedford avait désavoué l'idée du siège d'Orléans. Il écrit à Henri VI : « Je suis allé devant Compiègne, jaçoit que l'avis de moy et de mon conseil ne fut pas tel. » Dans Stevenson (IIe partie, I, 156).



exposé, les habiletés du duc. Tout est mis en mouvement. Une armée, avec un appareil énorme de munitions et d'engins de guerre, se porte sur les bords de l'Oise. Les alentours sont occupés d'abord, les petites places soumises ou cernées. La prise de Compiègne n'est maintenant qu'une affaire de temps.

Enfin, Charles VII et ses conseillers ouvrent les yeux. Quand, depuis trois mois, les hostilités sont commencées en fait (1); quand, depuis trois semaines, le duc Philippe est à Péronne, à la tête de ses troupes, la Cour de France adresse à l'intermédiaire éternel de la politique des trêves, le duc de Savoie, la piteuse lettre où l'on avoue avoir été trompé, bafoué. Il est à peine croyable, mais il est exact que l'on implore une nouvelle prolongation des trêves jusqu'au mois de juin. Toutefois, la rancœur est la plus forte; on incrimine la conduite du duc de Bourgogne et des Anglais; et si l'on défend, — bien platement, — la vaillante conduite des habitants de Compiègne « pour aucuns empêchements survenus, non pas par notre faute », du moins on ne les abandonne pas et, entre les lignes diplomatiques du Mémoire, on voit apparaître une première résistance : si l'on ne peut plus faire autrement, on recourra aux armes.

(1) Le commencement des hostilités peut être fixé au 20 février, date où Jean de Luxembourg quitte Péronne avec l'avant-garde de l'armée bourguignonne.

Le 6 mai, Regnault de Chartres est à Compiègne où sa présence alterne, pour ainsi dire, d'une façon bien inquiétante, avec celle de Jeanne d'Arc (*Procès;* V, 175) (1); le chancelier rédige alors un manifeste du Roi qui peut passer pour l'instrument de la rupture : « Notre adversaire de Bourgogne nous a trop longtemps *amusé* et *déçu* par trêves, *sans ombre de bonne foi*, alors qu'il disait et affirmait ne vouloir parvenir qu'au bien de la paix... Mais, maintenant, il montre, bien clairement, qu'il n'a eu aucune volonté de parvenir à la paix; il n'a cessé de favoriser nos ennemis et il a levé une armée pour faire la guerre à nous, nos pays et loyaux subjects (2). »

Jeanne d'Arc s'efforce de réparer, à force d'héroïsme, les fautes qu'un aveuglement si obstiné a fait commettre. Du mois d'avril à la fin de mai, elle se multiplie avec ses faibles ressources; elle se bat chaque jour, pour ainsi dire, autour de Compiègne, retardant, autant que possible, l'heure de l'investissement : vue militaire des plus justes encore, puisqu'elle répond (comme on vient de le voir) à la secrète inquiétude de l'adversaire. Elle peut réunir, un instant, jusqu'à 2.000 hommes de guerre éprouvés avec lesquels elle fait beaucoup de mal à l'ennemi, et, en prolongeant les événements, permet aux armées royales de se rétablir et de se mettre en mouvement.

Cependant la trahison de Guichard Bournel, qui livre Soissons et ouvre au duc de Bourgogne la route de l'Aisne (18 mai), la capitulation de la petite ville de Choisy-au-Bac, dont le pont assurait les communications entre Noyon et Compiègne (16 mai), resserrent le cercle des opérations. Visiblement aussi, Jeanne est gênée et entravée par la présence du Conseil royal dans cette région, le comte de Clermont, Regnault de Chartres qui ne la quittent guère. L'archevêque, depuis l'échec de la politique de la « paix de Bourgogne », ne

(1) Jeanne d'Arc se méfiait beaucoup des « Bourguignons » de Compiègne. Elle partageait le lit de Marie le Boucher, femme du procureur du Roi et, d'après les notes manuscrites de Jean Le Féron, petit-fils de Marie le Boucher, « faisoit souvent relever de son lit ladite Marie, pour aller advertir ledict procureur qu'il se donnât de garde de plusieurs trahisons des Bourguignons ». — Fait des plus importants, à la tête de ces suspects se trouvait Jean Dacier, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, familier de l'évêque Cauchon, et qui fut un des juges de la Pucelle, à Rouen. On comprend que Jeanne d'Arc ait répété, à diverses reprises, pendant son séjour à Compiègne, qu'elle se sentait trahie. — Vallet de Viriville, *Charles VII* (t. II, p. 151).

(2) Archives de Reims, dans Jadart, *loc. cit.*

voyait plus en elle qu'un adversaire; il lui en voulait d'autant plus qu'elle avait perçu plus clairement l'erreur où il s'était obstiné. Certains chefs comme Gaucourt, très influents dans ces mêmes conseils, la trouvaient téméraire, encombrante, orgueilleuse; elle dérangeait, par son courage, son entrain, ses exemples, les combinaisons de ces hommes sentencieux et compassés, si sûrs d'eux-mêmes [1].

Il est impossible de savoir ce qui se dit dans les entretiens que les hommes représentant la Cour avaient journellement avec le gouverneur de la place, lieutenant du sire de La Trémoïlle, Guillaume de Flavy. Ce qui est certain, c'est que celui-ci connaissait leurs sentiments; on l'a vu, à un moment, prendre, contre les habitants de Compiègne, le parti de la Cour et se prononcer pour la soumission au duc de Bourgogne. Il ne valait pas cher; mais il n'est pas permis de l'accuser sur de vagues soupçons.

A la suite de l'échec devant Soissons, on dirait que le Conseil royal considère la partie comme perdue. La plupart des seigneurs français se portent sur Senlis avec Regnault de Chartres, et la troupe de Jeanne d'Arc, probablement par ordre, se disperse.

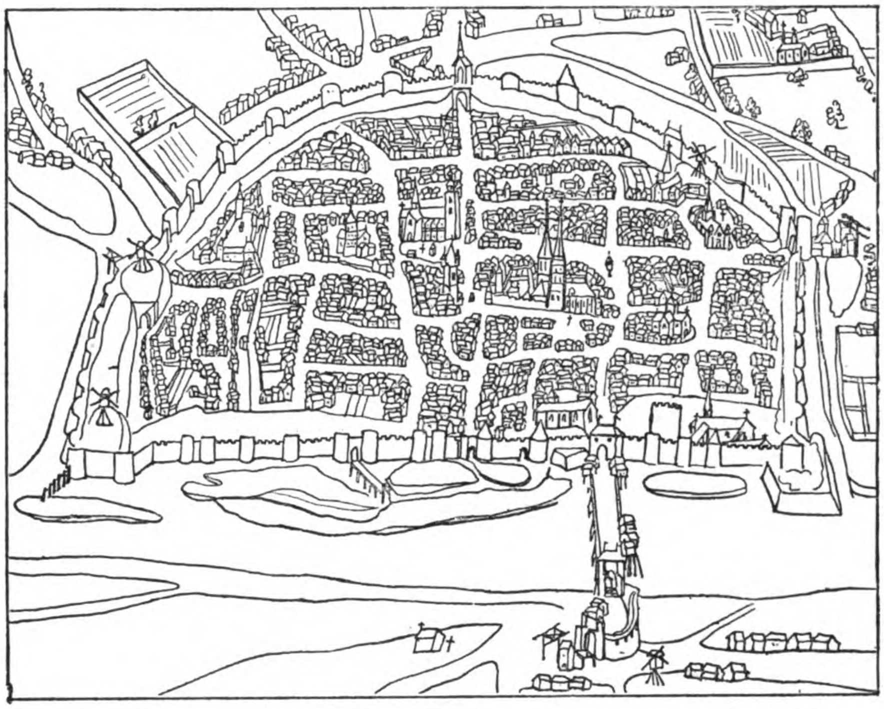
Jeanne prend chemin vers Crépy-en-Valois, ne sachant plus que faire. C'est là, qu'à bout de ressources, mais incapable de manquer à son devoir, elle décide d'aller s'enfermer dans Compiègne décidément assiégée. Ses compagnons veulent la détourner de ce dessein : « Par mon Martin, dit-elle, nous sommes bien assez; je iray voir mes bons amys de Compiengne ! » Défendre cette place, telle est maintenant sa pensée suprême.

Partie dans la matinée de Crépy-en-Valois, elle franchit le boulevard à Compiègne, le 23 mai de grand matin. « Comme un simple partisan, elle menait avec elle l'Italien Baretta et une compagnie de soudoyers étrangers. Cette petite troupe se composait de 32 hommes d'armes, 43 arbalétriers, 20 archers, le frère de Jeanne, Pierre d'Arc, son chapelain Pasquerel, Poton le Bourguignon et deux pages [2]. »

(1) Ici se place naturellement l'accusation formelle de la *Chronique de Tournai* : « Depuis affirmèrent plusieurs que, par l'envie des capitaines de France, avec la faveur que aulcuns du conseil du Roi avoient à Philippe de Bourgogne et à Messire Jehan de Luxembourg, on trouva couleur de faire mourir la dicte Pucelle par le feu en la ville de Rouen. » Quicherat, *Revue historique* (t. IV, p. 62).

(2) P. Champion, p. 43; et *Procès* (V, 177).

JEANNE EST FAITE PRISONNIÈRE A COMPIÈGNE.



A peine dans la ville, après un court repos, le jour même, 23 mai, dans l'après-midi, ayant à ses côtés Guillaume de Flavy, Poton le Bourguignon et 5 ou 600 hommes, elle passe le pont pour surprendre un poste qui serrait la place de trop près et bouscule l'ennemi dans une brillante escarmouche; mais, à la nuit tombante, un secours anglais inespéré, que le hasard amène sur le lieu du combat, change la fortune. Guillaume de Flavy et la plus grande partie de la troupe s'enfuient et rentrent dans la place. Assaillie, entourée, épuisée, elle ne voulait pas battre en retraite. Son écuyer d'Aulon prend la bride de son cheval pour la ramener; elle est poussée jusqu'auprès du pont, d'où les Anglais l'avaient coupée déjà. Elle se défend héroïquement. Un archer picard la tire par sa huque de velours d'or, la jette à bas de son cheval, la saisit à bras-le-corps, la fait prisonnière; elle est livrée à Jean de Luxembourg, le fatal Bourguignon.

C'en est fini de Jeanne, mais l'œuvre de l'héroïne se poursuit. Le

geste porte, même quand le bras est arrêté. Il faut dire ce qui advint du siège de Compiègne: ainsi on appréciera avec l'importance stratégique de la ville, la clairvoyance de Jeanne. On jugera, par les conséquences, la portée de ses vues et de ses décisions, contraires à celles du Roi et de ses conseillers. Le salut de Compiègne n'était pas trop payé du bûcher de Rouen.

Dès le 25 mai, le duc de Bourgogne faisait savoir à son oncle, le duc de Savoie, par une lettre datée du camp de Venette-les-Compiègne, qu'il attendait, maintenant, en toute confiance, l'issue de la campagne, en dépit des *feintises*, *cautèles* et *dissimulations* de l'adversaire : « Nous sommes, écrivait-il, grandement réconfortés de la guerre ; car, le 23 mai, vers six heures, les assiégés ayant fait une sortie, celle qu'ils appellent la Pucelle et plusieurs capitaines, chevaliers, écuyers et autres ont été pris, noyés et tués. Si, je vous écris, très cher et très aimé oncle, pour ce que ne fais pas doute que bien vous fera plaisir [1]. »

Cela faisait plaisir, surtout, à celui qui écrivait la lettre; la fortune le comblait. La place fut entourée de solides bastilles; de nouveaux renforts anglais arrivèrent; l'armée de secours n'apparaissait pas.

Pourtant, la ville tenait bon. L'été se passa ainsi sans qu'elle fût entièrement bloquée, « vu la grandeur du tour ». Guillaume de Flavy, Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Marcou et, surtout, les habitants de la ville redoublèrent d'efforts. Les villes environnantes envoyèrent des hommes d'armes, des approvisionnements. Les gens du bâtard d'Orléans, Poton de Xaintrailles, qui n'avaient pas quitté la contrée, jetaient par petits paquets du secours dans la place. Le duc de Bourgogne manquait d'argent, les soldats mal payés, mal nourris, malades, « se départoient ». Philippe le Bon lui-même rentra dans ses États où d'autres affaires l'appelaient (4 août 1430).

Il laissa la lieutenance à Jean de Luxembourg : celui-ci ne fut pas

(1) La nouvelle fut annoncée en grande allégresse, par lettres spéciales du duc, aux bonnes villes de la domination bourguignonne : « Ceste chose vous écrivons pour noz nouvelles, espérans que en aurez joye, confort et consolation. » (Archives de Saint-Quentin.) — La nouvelle fut connue, à Paris, le jeudi 25, par lettre de Jean de Luxembourg adressée à son frère, le chancelier Louis. Cf. A. Sorel, *La Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne* (p. 213).

plus heureux. A force, l'armée de secours s'était constituée, et elle avançait sous les ordres du comte de Vendôme, un fidèle de Jeanne, avec Boussac, Xaintrailles, La Hire, Chabannes, Alain Giron, tous les vaillants hommes dont les noms sont unis à la gloire de la Pucelle.



Une formidable bastille que Jean de Luxembourg avait construite vers la forêt, dans la direction de Pierrefonds, pour achever l'investissement, fut attaquée à la fois par le dehors et par les assiégés dans un assaut furieux auquel les femmes elles-mêmes prirent part. Ce fut la journée décisive (24 octobre).

Jeanne d'Arc, du fond de la tour de Beaurevoir, prisonnière de ce même Jean de Luxembourg, savait, *voyait* sans doute : « Interrogée si elle fut longuement en cette tour, répond qu'elle y fut quatre mois ou environ... Interrogée quelle fut la cause pour quoy elle saillit de la tour, répond qu'elle avoit ouy dire que ceulx de Compiègne, tous jusqu'à l'âge de sept ans, devoient estre mis à feu et à sang... Interrogée si ce sault ce fut du conseil de ses voix, répond Saincte

Catherine lui disoit presque tous les jours qu'elle ne saillist point et que Dieu lui aideroit et même à ceulx de Compiègne; et ladicte Jehanne dicte à Saincte Catherine : « Puisque Dieu aideroit à ceulx de Compiègne, elle y vouloit estre... » « Enfin pour le doubte des Anglois (la crainte d'être livrée aux Anglois), saillit et se commenda à Dieu et à Notre-Dame et fut blecée. Et quand elle eut sailli, la voix Saincte Catherine lui dict qu'elle fict bonne chière et qu'elle gariroit et que ceulx de Compiègne airoient secours... *Item* dit qu'elle prioit toujours pour ceulxde Compiègne avec son conseil... » (*Procès;* I, 110, 114, 150.)

Et il arriva, comme la sainte l'avait prédit, comme la clairvoyance et la foi de la Pucelle l'avait deviné, comme sa volonté l'avait conçu et préparé, — Compiègne fut délivrée. Jean de Luxembourg dut lever le siège, « la mort dans l'âme ». (25 octobre.) Mais avant de rentrer dans son château de Beaurevoir, il avait vendu la Pucelle aux Anglais.

La résistance victorieuse de Compiègne rompit le grand dessein du duc Philippe. Ses ambitions furent réprimées et les espérances des Anglais détruites. Le retard et l'épuisement causés par la longueur du siège empêchèrent tout. Le roi Henri VI ne put se faire couronner à Reims; Paris resta cerné par la nouvelle offensive française; puisqu'il fallait se battre, on se battait : « Ce siège levé donna un grand courage aux gens du roi Charles et commenchièrent à courir et prendre place à tous lez et finablement reconquirrent tout ce qu'ils avoient perdu, en bien peu d'espace, excepté la ville de Soissons... Et ces nouvelles, venues au duc de Bourgogne qui encores estoit en Brabant, iceluy duc fist un grand mandement de gens d'armes très hastivement, mais les uns n'avoient plus chevaux, les autres point d'argent, etc. [(1)]. »

Le duc avait, maintenant, d'autres choses à penser et à faire. Tout cela lui donnait à réfléchir. En somme, il avait trop embrassé. La France était un trop gros morceau; l'Angleterre épuisée, divisée, un allié trop affaibli et trop peu sûr. Assez souple pour ne pas s'entêter contre la fortune, il comprit qu'il valait mieux ne pas persévérer dans

(1) *Chronique anonyme*, dans Champion (p. 162).

une lutte par où coulait la richesse et la fidélité de ses peuples. Les démocraties flamandes n'étaient pas satisfaites de ces guerres « seigneuriales », sans honneur et sans profit. Les drapiers et les tisserands commençaient à souffrir de la concurrence anglaise; ils exigeaient, de leur duc, l'abandon d'une alliance ruineuse et la réouverture des marchés inépuisables que sont pour eux, d'ordinaire, les provinces limitrophes françaises [1].

Après la prise de Jeanne d'Arc, une campagne pénible et très confuse en Picardie, Bourgogne, Champagne, etc., ruine le pays et n'avance pas les affaires. Les deux alliés se reprochent l'un à l'autre la responsabilité des échecs. Philippe n'a pas pardonné au gouvernement anglais sa conduite dans l'affaire de Jacqueline de Bavière, ni les hautains propos de Bedford sur « les oisillons ».

Il est menacé d'un autre côté. La grandeur bourguignonne a effrayé l'Allemagne. L'empereur Sigismond, sollicité par le roi de France, s'est prononcé. Le duc va être pris à revers et serré entre les deux pinces de la tenaille. Avec un État à peine constitué, c'est le péril qui l'effraye le plus. Le Pape et le concile de Bâle (depuis que l'affaire des bénéfices ecclésiastiques est arrangée avec la France) réclament la paix; c'est une autorité qui ne peut plus être tout à fait méprisée.

Le plus simple est d'en venir aux réalisations immédiates. Charles VII s'est réconcilié avec le duc de Bretagne; inlassable, il fait de nouvelles ouvertures à la Bourgogne et à l'Angleterre, dans le sens d'une pacification générale. L'Angleterre elle-même semble comprendre que les temps sont changés.

Une trêve de deux ans est signée à Chinon entre Bourgogne et France, le 8 septembre 1431; et, le 31 décembre, sous les auspices des légats du Pape, est conclu, à Lille, entre France et Angleterre, un arrangement qui permettra de travailler à la consolidation de la paix définitive [2].

Tout cela se passe dans l'année même de la mort de Jeanne d'Arc. Tel était l'effet immédiat, direct, de son action et de son intervention

(1) Pirenne, *Histoire de Belgique* (t. II, p. 243).
(2) Beaucourt (II, p. 43).

quand sa décision était venue en aide à ses bons amis de Compiègne.

On sait comment le revirement, une fois commencé, devait évoluer jusqu'au bout. A la Cour de France, La Trémoïlle et ses partisans sont balayés. La reine Yolande ramène Richemont aux affaires. Le connétable, pour qui la leçon n'a pas été perdue, reprend exactement la politique de Jeanne (1) : négocier en combattant. Énergique organisateur des forces françaises, ce rude soldat éduque la volonté de Charles VII, comme Jeanne d'Arc avait éduqué sa confiance.

Philippe le Bon sait que Richemont et le parti des grands lui offrent les plus sérieuses garanties pour la conclusion d'une paix honorable et avantageuse. Il sait que les dispositions sont telles en France qu'on lui fera le maximum de concessions *territoriales*, et c'est là, à ses yeux, le principal. Le rapprochement général se fait à Nevers, au milieu des banquets et des beuveries. Les princes français se trouvent réunis autour de la royauté remise à sa place, il est vrai, mais payant chèrement le sacrifice d'honneur et de soumission qu'ils lui consentent. Tel est le véritable sens de la paix d'Arras, 1435.

L'Angleterre n'a pas voulu souscrire à l'entente préparée à Nevers. Tant mieux! Si elle eût accepté les conditions qu'on lui offrait alors, la France ne se fût peut-être jamais reconstituée. Son refus laissait le champ libre aux fidélités françaises groupées autour de la dynastie légitime. Henri VI, qui n'avait pas su se battre et vaincre, ne sut ni négocier ni conclure.

Le duc de Bourgogne fut plus avisé et plus sage. Rentré au giron, sa loyauté et son honneur étaient saufs, de même que sa puissance était intacte. Mieux valait *avoir failli être roi* que d'être roi en effet. Jamais la Bourgogne ne fut plus grande : il fallut la folie du Téméraire pour ruiner cette formidable maison que la persévérance, l'habileté et la ruse avaient élevée et qui, si elle eût duré, eût couvert de son ombre les destinées de l'Europe.

Jeanne d'Arc avait tout vu, tout prévu; ce qu'elle avait conçu s'était réalisé. Selon sa parole au duc d'Alençon : « plus il y avait du sang de France, mieux cela valait ». Dans la négociation comme dans

(1) Cosneau, *le Connétable de Richemont* (p. 209 et suivantes).

l'action, elle avait toujours discerné le point exact, la décision juste et utile. On avait obtenu la paix, « mais à la pointe de la lance ».

Cette paix victorieuse, elle était allée la chercher à Compiègne : elle se jeta dans la ville, sachant qu'elle serait prise « avant la Saint-Jean », mais voulant, avant de mourir, faire à Paris, « à ce cœur mystique de la France », à la France elle-même, un rempart de son corps et de son martyre.

Dans le drame de l'*abandon*, on voit Jeanne plus étroitement mêlée aux choses humaines. C'est ici que le côté mystérieux de sa mission apparaît le moins, mais c'est ici que la qualité naturelle de son esprit et de son cœur se découvrent le mieux. Elle a des idées et des volontés militaires et politiques, parfaitement définies et circonstanciées. L'idée du « secours d'Orléans », l'idée de la marche sur Reims, l'idée de la lutte à mort pour Compiègne lui appartiennent en propre. Ces belles conceptions « stratégiques » sont-elles dépassées par les initiatives les plus célèbres des grands capitaines? Son bon sens, sa clairvoyance, sa fougue, décident et tranchent, quand la prudence ou la pusillanimité des conseillers royaux ânonnent et reculent. Ou il faut renoncer à prendre les mots dans leur sens habituel, ou il faut reconnaître, dans cette netteté et promptitude de l'invention et de l'acte, les caractères du génie. Jeanne, dans cette période de sa vie, est clairement et humainement *admirable*.

Mais le génie, l'intelligence, le courage, ce n'est pas tout Jeanne. Ses facultés extraordinaires ne sont que les instruments de la volonté supérieure qui l'anime. Ayant pris son inspiration et la mesure de son action dans l'au-delà, elle ne s'achève pas, elle ne se réalise pas dans le train ordinaire des affaires humaines.

Les œuvres d'ici-bas ne sont grandes que conçues et accomplies sous l'angle de l'éternité. Aussi, parmi ces œuvres, celles qui sont dignes de subsister brisent le cadre trop étroit de l'existence individuelle. Elles échappent et s'épanouissent dans la mort.

Jeanne va se retrouver, dans l'unité absolue de son existence incomparable et de sa destination céleste, à Rouen, devant ses juges, parmi les flammes. Là, elle quitte les contingences, brise l'entrave,

délaisse le relatif des conceptions ordinaires; elle reprend le dialogue avec « les voix... »

Ainsi alterne le rythme de cette prodigieuse carrière : la *formation* fut humaine, la *mission* divine ; l'*abandon* fut humain, la *condamnation* sera divine.

Pour que la leçon fût complète et que les hommes apprissent, sans le comprendre, une fois de plus, le peu que l'individuel et l'éphémère compte en présence du général et du définitif, il fallait qu'ils accablassent, en elle, le divin pour que le divin prît sa revanche et les laissât éblouis, en regagnant, sous leurs yeux, par un essor d'abnégation joyeuse, sa demeure, l'Éternité.





## IV. LA CONDAMNATION.

Qu'un tel tribunal ait condamné une telle femme, voilà le quatrième mystère.

Un cardinal et deux futurs cardinaux, onze évêques ou qui le devinrent par la suite, dix abbés, plus de deux cents, on pourrait dire plus de trois cents prêtres (1), docteurs, maîtres, titrés ou non, mitrés ou non, tous « clercs solennels », selon leur langage satisfait; un corps illustre, révéré comme la lumière de la chrétienté, l'Université de Paris; un autre corps considérable dans la province normande, le chapitre de Rouen, en un mot une masse d'hommes d'Église, non

(1) On ne peut préciser absolument le nombre des clercs qui ont condamné Jeanne d'Arc. A Rouen, tant juges que consulteurs et assesseurs, y compris les membres du chapitre, le chiffre total atteint de 120 à 125. Il faut joindre les membres de l'Université de Paris qui participèrent, en très grand nombre, aux délibérations et conclusions des facultés et du corps en son entier. — Il ne m'a pas été possible de déterminer le total exact. Mais il s'élève, probablement, beaucoup au-dessus de cent cinquante. En 1414, au concile de Paris, la Faculté de théologie compte 73 représentants, docteurs et licenciés. En 1427, le chiffre des *régents* de cette seule faculté est de 34. Voyez Denifle et Chatelain. *Chartularium Universitatis Parisiensis* (t. IV, p. 274, 468, 486, etc.).

suspects ou déconsidérés, mais, la plupart, de vie discrète et honorée, ont souscrit, de près ou de loin, à la sentence. Ils représentaient, à leur dire, « l'Église militante » et ils ont condamné Jeanne parce qu'elle prétendait entendre, directement, du ciel, la voix de « l'Église triomphante ».

Ils la jugèrent sans être juges (1); ils ont monté au tribunal, ils se sont portés à cette œuvre de plein cœur, d'une volonté libre, avec entrain et allégresse, quoi qu'ils en aient dit plus tard. Ils se sont prononcés sans hésitation et sans trouble (2). En présence de l'odieuse exécution, pas un d'eux n'a protesté. Ils n'ont changé, — et encore, — que quand le cours des choses eut changé et qu'ils avaient intérêt à le faire.

Sur l'heure, ils ont collaboré doctement et gravement à ce que leur chef, Cauchon, appelait un « beau procès », un procès copieux, bien nourri d'informations, enquêtes, articles, considérants, sentences et qu'ils ont mis cinq mois à confectionner selon les règles de l'art; ils ont condamné cette Pucelle au fond et dans les formes, non pas une fois, mais deux, relaps de leur jugement, comme ils la disaient relapse de son crime. Chacun d'eux a été interrogé nommément, a dû se prononcer clairement et à voix haute sur le jugement principal et sur les incidents. Quelques-uns ont hésité, tous ont opiné. Et, quand l'odieux grimoire fut dûment libellé, registré, recopié à nombre d'exemplaires, pour que la postérité n'en ignorât, nul n'ajouta un codicille de timide réserve. Ils auraient dit plutôt, comme l'un d'eux, Loyseleur, s'adressant à Jeanne, à la suite du terrible combat de l'abjuration : « Jeanne, voilà une bonne journée ! »

« Bonne journée », « beau procès », belle condamnation ! Ces gens graves ont jugé sciemment et consciemment, voilà la vérité et voilà pourquoi le mystère de la condamnation est le plus obscur, le plus occulte, le plus divin des quatre mystères. La « formation », la « mis-

(1) Les causes de nullité du procès seront exposées plus loin.

(2) Il y a, sur ce point, en dehors des faits mêmes du procès, le témoignage catégorique d'un homme indépendant, qui refusa de siéger, Nicolas de Houppeville : « En ce qui concerne la crainte et l'émotion sous l'empire desquelles les juges auraient fait le procès, il n'y croit pas ; ils l'ont fait volontairement, notamment l'évêque de Beauvais qui, quand il revint de la mission où il était allé la chercher, en parlait joyeusement au Roi et au comte de Warwick. A son avis, juges et assesseurs y étaient en grande majorité, de plein gré. » *Procès* (II, p. 325) — Ceux qui refusaient de siéger étaient simplement passibles d'une amende.

sion », l'« abandon », se développent selon une logique vivante dans leur incompréhensibilité; mais la « condamnation » apparaît isolée, sourcilleuse, sublime, parce qu'au sommet, il y a la mort. Tant de science et tant de titres coalisés pour cela; tant d'esprits magnifiques contre une seule âme et si simple; la justice contre Dieu, la loi contre la foi, trois cents hommes prêtres contre une seule femme sainte!

Il faut dire les choses comme elles sont, sans parti pris, en toute loyauté.

Ceux qui argumentent sur le procès ont recouru à divers procédés pour pallier une faute où tant et de telles responsabilités sont engagées.

Le plus simple et le plus commode a été de tout rejeter sur Cauchon. L'évêque, bouc émissaire. Les héritiers de Cauchon l'ont abandonné, lui et sa mémoire, devant le tribunal de réhabilitation; tout le monde a fait comme eux. Cauchon, traître, vendu, perfide, excommunié[1], âme basse et diabolique, tire à lui le mal, dégrevant les autres de tout ce dont il se charge. Ainsi, le crime commun se noie dans l'erreur individuelle; la petite lumière tremblante qui éclairait chacun des juges se perd dans l'auréole sacrilège du grand Responsable.

Et pourtant, cet évêque n'était pas seul dans les chambres du château où on harcelait la pauvre fille; il n'était pas seul sur l'échafaud d'où on surveillait le bûcher; d'autres prêtres siégeaient auprès de lui, travaillaient avec lui, montraient la victime du doigt. De près ou de loin, des diocèses environnants, de Paris, les concours s'offraient; des approbations, des acclamations s'élevaient, non forcées certes, mais chaleureuses, cordiales, volontaires. Cauchon, *primus inter pares,* ne se distingue de cette foule que parce qu'il est le chef. On le reconnaissait homme de forte activité et de grand entendement; six mois après la mort de Jeanne, le pape Eugène IV, le transférant au siège épiscopal de Lisieux (29 janvier 1432), loue « la bonne odeur de sa renommée » et l'encourage « à la répandre encore plus loin par ses actes si louables »: *Vade ac bonæ famæ tuæ odor*

(1) L'évêque Cauchon fut excommunié ultérieurement, au Concile de Bâle, pour avoir été de ceux qui refusaient de payer les annates; cela n'a aucun rapport avec le procès de Jeanne d'Arc. Cauchon ne tint aucun compte de l'excommunication.

*ex laudabilibus actibus tuis latius diffundatur*[1]. Politique sage et avisé, s'étant fait une idée de la relativité des choses et ne cherchant qu'à s'employer, avec zèle, aux besognes utiles.

Un autre système consiste à tout rejeter sur les Anglais. On ne peut nier, certes, qu'ils aient eu soif de cette condamnation; maîtres du corps de Jeanne, ils l'ont, par un calcul raffiné, déféré au tribunal ecclésiastique, et n'ont laissé à celui-ci aucun repos tant que le jugement ne fut pas rendu. Ce jugement, qui la livrait au bras séculier, les Anglais l'ont exécuté par la main du bourreau à leurs ordres. Le cardinal Winchester, chef du grand conseil anglais, était là. Il a fait jeter les cendres à la rivière, pensant qu'ainsi tout était fini et que leur conscience serait lavée de cette horreur... Les Anglais sont donc les seuls responsables, les vrais coupables. Que la malédiction retombe sur l'Angleterre!

Et, pourtant, ce sont des clercs qui ont siégé, des clercs français, sauf quelques rares anglais. Les Anglais avaient bien compris que, s'ils exécutaient leur prisonnière, ce meurtre, contraire aux lois de la guerre, n'eût été qu'une violence toute nue, une vengeance piteuse, honteuse et sans portée. La guerre en fait bien d'autres; et, là même, à Rouen, dans le même temps, des soldats qui défendaient aussi la France, leur patrie, furent massacrés par centaines, et on ne connaît pas leurs noms. Ces torrents de sang qui ont coulé pour la même cause, sur cette même place du Vieux-Marché, le soleil les a séchés, la pluie les a emportés, la mémoire les a oubliés.

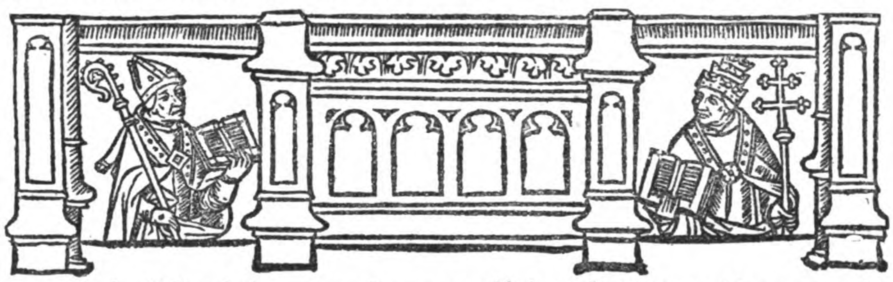
Tandis que, d'avoir imaginé le jugement selon les formes ecclésiastiques, d'avoir trouvé des hommes pour inculper, en Jeanne, l'« hérétique », la « schismatique », la « menteuse », la « sorcière », apposer ce sceau à leur haine et muer leur vengeance en œuvre pie, voilà qui était combiné et digne de ce grand politique qui avait tremblé, — Bedford. Il ne leur suffisait pas de tuer le corps, ils voulaient atteindre l'âme. Et, pour cela, il leur fallait des clercs. Nul besoin de les chercher; ceux-ci se présentaient en foule, de Normandie, de Bourgogne et de France, sans les faire venir d'Angleterre.

(1) Registres d'Eugène IV, n° 206, fol. 120 et suiv.; cité par Père Denifle et E. Chatelain, *Mémoires Société d'Histoire de Paris,* tome XXIV (1897), p. 14.

En fait, il y a eu complicité des deux partis, et le martyre, en son entier, du corps et de l'âme, pèse sur tous deux. Mais les Anglais peuvent dire et ils n'ont pas manqué de dire : « Nous étions des ennemis, vous étiez des compatriotes; vous fûtes les juges, si nous fûmes les bourreaux. »

Autre biais : un tribunal ecclésiastique a condamné Jeanne d'Arc; mais ce tribunal n'était pas qualifié. Deux ou trois cents prêtres normands et parisiens se sont égarés, voilà tout. Ces gens étaient doctes et graves, mais non autorisés et dignes. Deux cents, trois cents ont péché ; il reste l'Église, les prélats, les cardinaux, le Concile, le Pape. Précisément, Jeanne en a appelé au Concile et au Pape : son appel n'a pas été entendu ; il a été étouffé par le tribunal conscient et criminel, cumulant ce grief sur tant d'autres. Ah ! si l'Église et le Pape avaient su !...

C'est vrai; l'appel au Pape a été omis, négligé, — quoique inscrit au registre, ne l'oublions pas. Il se produisit bien tard pour être entendu à Rome. L'Église, en tant que corps catholique, ne siégeait pas parmi ces prêtres et ces prélats. Mais est-il exact que Rome n'eût rien pu faire, qu'elle ait tout ignoré ? Avant que l'appel eût été formulé, Rome n'eût-elle pas pu intervenir? Ce tribunal ecclésiastique n'opérait pas au fond d'une cave : les séances étaient connues ; toute une ville était agitée d'une angoisse de curiosité et d'horreur dont la clameur retentissait au loin [1]. Plus d'un docteur, au cours du



procès, émit l'opinion que, dans ces affaires douteuses, il convenait de recourir à Rome.

L'Église est une hiérarchie; et, dans cette hiérarchie, qui a le pou-

(1) Voir les dépositions des Rouennais, notamment de Pierre Cusquel dans *Procès* (II, 306 et III, 179).

voir a le devoir. Or, il y avait là, tout près, le chef consacré de l'évêque de Beauvais, son métropolitain, l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de Charles VII. Il n'a pas ignoré l'affaire, pourquoi ne l'a-t-il pas évoquée? Au cours des interrogatoires, Cauchon a cité, plusieurs fois, le nom de l'archevêque ; il a proposé de le faire venir : Regnault de Chartres s'est abstenu et il s'est tu (1).

L'Église de France avait manifesté, par ses voix les plus hautes, une adhésion spontanée à la cause de l'héroïne. Gerson, Coëtquis, d'Harcourt, Pierre de Versailles, Jacques Gelu, les docteurs et les prélats s'étaient prononcés. On avait prêché au nom de Jeanne ; on avait laissé ériger ses images sur les autels. On savait ce qui se passait à Rouen : personne ne se leva, personne ne protesta. Tous imitèrent le silence de la Cour ; ils se turent.

Et Rome même, Rome a-t-elle ignoré ? Le Saint-Siège se tenait, par ailleurs, exactement au courant de ce qui se passait en France. On recevait constamment, à Rome, des courriers venant de Paris, de Rouen, d'Arras, de Cambrai, et des régions avoisinantes qui, ayant vu passer Jeanne, depuis qu'elle était prisonnière, retentissaient de son nom, de ses victoires et de son malheur.

Ces pays, ces populations n'étaient pas, tant s'en faut, sans communication avec Rome (2). Pour faire le voyage de Rouen à Rome, il ne fallait pas un mois (3). Jeanne fut prisonnière un an ; le procès

(1) On n'aura pas le dernier mot sur les principales circonstances de l'histoire de Jeanne d'Arc, tant qu'on n'aura pas élucidé le rôle de Regnault de Chartres. Outre les faits notoires, il y a deux indications décisives : 1° par sa mère Blanche de Nesle, il était le demi-frère de Guillaume de Flavy qui laissa prendre Jeanne d'Arc à Compiègne; 2° il était le métropolitain de Cauchon. — Dès 1415, au Concile de Constance, où il fit partie d'une ambassade envoyée par la Cour de France, il passait pour « Bourguignon », parmi ses confrères « armagnacs ». On l'opposait, déjà, à Pierre de Versailles et à J. Gerson, qui furent les principaux soutiens de Jeanne d'Arc. (Voyez N. Valois, *le Grand Schisme*, t. IV, p. 276 n.). Il y avait donc, là, d'anciennes dispositions qui suffiraient à expliquer la politique plus que suspecte de ce prélat, dans l'entourage de Charles VII.

(2) Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'important ouvrage du Père Denifle : *La Désolation des Églises de France pendant la guerre de Cent ans*, 1897. Notamment, pour l'époque de Charles VII, le tome Ier. C'est un recueil des communications entre la France et la Cour de Rome au sujet des affaires temporelles ecclésiastiques. Correspondance touffue, extrêmement abondante alors que les faits sont d'importance souvent bien médiocre.

(3) La nouvelle officielle de la mort de Grégoire XI fut apportée à Charles V en dix-huit jours. Elle était parvenue à Avignon en quatre jours. Voyez Valois, *Grand Schisme* (t. I, p. 88). — Une lettre annonçant la victoire de Baugé, écrite fin mars, est reçue à Venise le 18 avril. — En 1421, un courrier vient de Bruges à Venise en dix-sept jours et même (août 1426) cette distance est franchie en treize jours, vitesse, d'ailleurs, exceptionnelle. — Le délai normal des communications, de Paris à Rome, paraît être de vingt jours environ.

dura cinq mois. Quand Rome le voulait, elle savait faire connaître sa volonté sur des faits ecclésiastiques et politiques moins considérables, même sans en être priée [1].

Rome a reçu, pendant que le procès durait, des émissaires nombreux et, tout au moins, une ambassade de la Cour de France [2]. Rome n'est pas beaucoup plus éloignée que Gênes où l'on savait, que Milan où l'on savait, que Venise où l'on savait. Des Italiens entouraient Jeanne d'Arc à Compiègne ; un prélat italien prit part au procès. Auprès du pape Martin V, un clerc français avait noté les exploits de Jeanne à Orléans, quelques semaines après que le siège fut levé. Martin V mourait, il est vrai, le 20 février 1431 ; mais le Saint-Siège ne fut vacant que treize jours. Eugène IV, Vénitien, lui succéda le 3 mars. Il est invraisemblable que Rome ait ignoré. Rome s'est tue.

La vérité est que toute l'époque fut complice de la condamnation. Tous, et surtout les clercs, puisqu'elle fut l'œuvre d'un tribunal ecclésiastique. Les uns errèrent par l'acte et la parole ; les autres par l'abstention et le silence, *et nutu.* Le véritable mystère est là ; il faut l'accepter dans toute son ampleur.

Qu'un fait aussi considérable en son temps, et pour tous les temps, ait été comme omis et inaperçu aux yeux de ceux qui avaient qualité pour voir et pour agir, le nœud du débat est là. On peut appliquer,

(1) En 1427, quand le comte de Clermont procède à l'arrestation arbitraire de Martin Gouge, chancelier du royaume et évêque de Clermont, le Pape écrit au comte de Clermont, à la duchesse de Bourbon, au nonce, au Roi, et il obtient satisfaction. En moins de cinq mois, aller et retour, après une très laborieuse négociation, l'affaire est arrangée et Martin Gouge remis en liberté (avril-septembre, 1427). Beaucourt (II, p. 149).

(2) Ce fait important a passé jusqu'ici inaperçu, quoiqu'il soit mentionné incidemment par Beaucourt (II, p. 469) et par N. Valois, *Pragmatique Sanction* (p. LVII) ; voyez aussi Denifle et Chatelain, *Chartular. Univers. Paris* (t. IV, p. 487). Eugène IV notifia son élection à Charles VII par une lettre datée du 12 mars 1431. C'est en réponse que Charles VII envoya à Rome, l'ambassade dont était membre Jean Jouvenel des Ursins. Jean Jouvenel était de retour en France le 21 août 1431, date à laquelle il se fait payer de ses débours et services. Le voyage a donc dû se faire, aller et retour, très rapidement. Il est probable que l'ambassade partit pour Rome *dans les premiers jours d'avril* et arriva à Rome *dans les premiers jours de mai.* Comment supposer que l'on n'ait pas parlé du procès de Jeanne d'Arc, à moins d'admettre *qu'on n'ait pas voulu en parler.* — Jean Jouvenel des Ursins, après avoir été le successeur de Cauchon au siège de Beauvais, présida comme archevêque de Reims, au procès de réhabilitation. Mais, on a remarqué que, dans sa harangue aux États de Blois, il ne fait pas allusion à la Pucelle parmi les héros et chefs de guerre à qui on était redevable du salut du royaume. V. *Jean Juvenal des Ursins, Etude sur sa vie et ses œuvres,* par l'abbé P.-L. Pèchenard, Paris 1876, in-8°.

LE PAPE REÇOIT UNE AMBASSADE FRANÇAISE.

à la chrétienté de ce temps, le mot d'un pape du xvie siècle, à propos de la Réforme : « En vérité, nous avons tous péché ! »



Voilà donc, en présence des sages et des puissants du siècle conjurés contre elle, la pauvre fille enfermée dans la tour « devers les champs », au château de Philippe-Auguste, à Rouen.

Arrachée soudain à l'enivrement du plein air, au tumulte des camps, à la joie du commandement et des batailles, à peine guérie des suites du saut de Beaurevoir, livrée à ceux qu'elle appréhende le plus sur la terre, les Anglais, la voilà au fond du cachot obscur, enfermée peut-être, d'abord, dans un cage de fer, puis enchaînée par le pied à la muraille, étendue sur un lit, immobile, les yeux ouverts. Elle est seule, sans un conseil, sans un appui terrestre, sans

un prêtre, privée des sacrements, toute mince petite fille, obsédée par ces cinq Anglais, ces *houcepailliers*, qui, le blasphème et l'injure à la bouche, ne la quittent ni jour ni nuit.

Là, pendant près de deux mois (fin décembre 1430-23 février 1431), avant de voir âme qui vive, sauf ses gardiens, elle réfléchit, elle écoute. Elle écoute au-dedans d'elle-même; elle écoute ses voix, qui maintenant, ne la quittent plus.

A la suivre, au cours de ses interrogatoires, on voit bien qu'elle a arrêté une ligne de conduite: elle veut vivre, elle espère et elle attend. Son optimisme essentiel ne l'abandonne pas. Elle a laissé derrière elle des semences de fidélité et d'héroïsme; elle calcule, elle suppute le temps nécessaire, les chances. Sa mission n'est pas accomplie; donc l'heure de la délivrance sonnera. Les voix le lui répètent chaque jour; elles ne lui mentent pas: elles ne lui ont jamais menti.

Elle luttera. Elle vivra. A ce dessein, elle consacre toutes ses forces, tout son courage, toute sa clairvoyance, toute sa présence d'esprit. Elle ne se laissera pas surprendre; elle sera vigilante au sujet des deux choses qui lui tiennent le plus à cœur, puisqu'elles sont les instruments de sa mission, sa virginité et sa vie. Il faut, qu'en cas d'alerte, elle soit pure toujours et prête tout de suite. D'où la nécessité capitale de ne pas quitter l'habit d'homme qui est sa sauvegarde et le symbole éclatant, pour elle et pour les autres, de ce qu'elle est et veut être.

Sa mission: elle vivra pour cela, mais elle sacrifiera tout à cela, même la vie. Elle est venue « pour sauver le royaume de France », et elle est venue « de par Dieu »: ce sont les deux points intangibles: la mission et l'inspiration. De cette double affirmation qui est sa forteresse, rien ne l'arrachera, ni séduction, ni crainte.

Or, c'est justement sur ces deux points que va porter l'effort des juges: abolir la mission, nier l'inspiration; établir qu'elle n'a pas été envoyée « par Dieu » vers « le Roi »; redresser la croyance populaire que ses sortilèges ont faussée: lui arracher cet aveu, ce double aveu.

Si l'on n'obtient pas ce résultat, le procès est manqué: autant la

faire périr tout de suite. Si elle n'annihile pas, elle-même, le secours prestigieux que son intervention a apporté à la dynastie des Valois et à l'indépendance française, l'affaire est perdue; la combinaison échoue.

La ruse et le courage sont aux prises. « Jamais, dit Thomas de Quincey, depuis la création de la terre, il n'y eut un procès comme celui-ci, si on l'exposait dans toute la beauté de la défense et dans toute la diabolique horreur de l'attaque. »

Du fond de sa prison, Jeanne a deviné le plan de ses adversaires; elle le connaît, elle le *voit*. Son plan à elle est arrêté par contre.

Elle combattra pied à pied, avec ténacité, avec bonne humeur, avec confiance. Belle et dernière bataille; défense énergique et superbe, *responsio superba*, selon le cri que l'émotion et la surprise arrachent à l'annotateur du grimoire.

Tout se passa comme elle l'avait prévu, le caractère des interrogatoires et des réponses va l'établir. Suprême passe d'armes, d'où la noble fille sortira vaincue... et triomphante.

Certainement, l'espoir qu'elle eut une délivrance la soutint longtemps. En fait, ses amis, La Hire, Dunois, Xaintrailles ne l'oublièrent pas. La Hire tenait garnison à Louviers, ville située à sept lieues de Rouen, et de là, il gêna beaucoup les Anglais; mais, avec sa faible troupe de 500 hommes, il n'était pas en force pour un coup de main [1]. Dunois se rendit secrètement « ès pays de par delà la rivière Seine », il arriva jusqu'au pont de Meulan. Mais on ne sait ce qu'il fit au delà et s'il fit quelque chose. Xaintrailles préparait, à Beauvais, cette campagne où il se faisait accompagner par le petit berger du Gévaudan, dont on ne sait qu'une chose, une tentative sur la ville d'Eu, en juin 1431 [2], et qui échoua, aux environs de Gournay, dans les premiers jours d'août. (*Procès*, V. 169 et suiv.). Jeanne suivait ces efforts, malheureusement bien isolés et dispersés, du fond de la tour du château de Bouvreuil, comme elle avait suivi et *vu*, du fond de la tour du château de Beaurevoir, les

(1) Voyez, sur l'émotion que la présence de La Hire à Louviers causait aux Anglais, pendant tout le procès de Jeanne d'Arc, Beaurepaire, *Recherches sur le Procès* (p. 28).

(2) Sur la prise d'Eu, voyez Germain Lefèvre-Pontalis dans *Biblioth. Ecole de Chartres*, 1894 (p. 262, n.).

alternatives du siège de Compiègne, au moment où elle sauta.

Quant au Roi, dont la pensée ne la quittait pas, il était retourné vers ces châteaux de la Loire où elle avait tant souffert [1]. C'est Regnault de Chartres qu'on envoya « outre Seine » avec le maréchal de Boussac. Elle comprit enfin quel était le vrai sens du mot « délivrance », tant répété par les voix, — à savoir que la délivrance serait la mort [2].

Alors, elle prit son parti vivement et bravement; elle rompit en elle, les derniers liens qui l'attachaient à la terre et prononça, devant les juges, le clair et loyal: « J'aime mieux mourir. » Si elle proféra aussi le cri de tous les sacrifiés : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée ? » seuls, les murs de la prison le surent.

(1) En avril 1430, à la veille de la prise de Jeanne d'Arc, Charles VII est à Jargeau. Le 5 juin, secoué par les événements de Compiègne, il annonce aux habitants de Reims qu'ils auront bientôt de ses nouvelles qui les réconforteront. Il montre, alors, une réelle activité. Le 18 juillet, il renouvelle ses promesses et s'avance jusqu'à Gien. Mais il passe août et septembre, sans bouger, à Sens. C'est le moment où Jeanne est enfermée à Beaurevoir. Finalement, Charles VII laisse ses lieutenants se débrouiller et il s'en retourne vers la Loire. Il est à Montargis en novembre. Il revient à Gien, à Jargeau. Il y eut, alors, une délibération pour savoir quel parti prendrait le Roi: il est question, le 18 novembre, d'un voyage de celui-ci *outre Seine*. Mais il y renonce définitivement. C'est le moment précis où Jeanne est livrée aux Anglais (le Crotoy, 21 novembre). Le maréchal de Boussac est nommé lieutenant général des forces au delà des rivières de Seine, Marne et Somme. Charles VII regagne Chinon où il se trouvait à la Noël de 1430, au moment où Jeanne arrive à Rouen. — Pendant le procès, on trouve le Roi à Saumur, dans la première quinzaine de mars: de là, en avril, à Poitiers et à Chinon en mai. Dans ces deux dernières villes, tout lui rappelait le souvenir de Jeanne. A Poitiers, le 23 mars, on fait arrêter le frère Richard qui se livrait à des prédications peu agréables. Peut-être parlait-il de Jeanne d'Arc, de façon à émouvoir les populations; le Roi étant là, on le fit taire. (Voyez document publié par Siméon Luce, dans *Revue Bleue*, 1892 (p. 201). Juste le 30 mai, Charles VII date, de Chinon, une lettre adressée aux gens de Reims (probablement rédigée par Regnault de Chartres), où il fait le plus grand éloge de Barbazan, « le seigneur de Barbazan qu'on nomme le chevalier sans reproche. » (Sur tous ces faits et dates, voyez Beaucourt, *Charles VII*, t. II, p. 278-280). A Chinon, Charles VII n'oublie que la Pucelle à qui il doit son royaume. — Dès cette époque, les négociations étaient très actives avec le duc de Bourgogne pour la reprise des trêves en attendant la paix. Philippe le Bon fait au Roi des ouvertures directes, à partir d'octobre 1430, aussitôt après l'échec de Compiègne. Ces négociations durèrent pendant tout l'hiver. *Au mois d'avril 1431*, au moment où le procès de Jeanne d'Arc est encore en délibéré, une ambassade bourguignonne ayant à sa tête Jean de La Trémoïlle, vient trouver le roi à Chinon; elle repart aussitôt auprès du duc de Bourgogne et le rejoint pendant le cours du mois de mai. On eût pu tenter quelque chose de ce côté, sinon auprès des Anglais, du moins près de Cauchon, près de Louis de Luxembourg, créatures du duc. Rien n'est signalé.

(2) Voici ces paroles, à ce sujet, dans la séance du 13 mars : « Sainte Catherine m'a dit que j'aurais secours. Je ne sais si ce sera d'être délivrée de prison ou si, quand je serai en jugement, il viendra quelque trouble par le moyen duquel je pourrai être délivrée. Le secours me viendra, je pense, de l'une ou l'autre manière. Au surplus, mes voix me disent que je serai délivrée par une grande victoire, et elles ajoutent : « Prends tout en gré; ne te chaille de ton martyre; tu viendras finalement au paradis. » — C'est probablement à cette date que la seconde interprétation prévalut dans son esprit.

Terrible chose que de pareilles secousses d'âme dans une âme de vingt ans ! S'imagine-t-on les longs pourpensements sur ce grabat où les fers la tiennent, immobile. Avoir été ce qu'elle avait été, l'ange, la messagère, le porte-étendard et le porte-couronne, avoir parcouru le chemin qui mène de Vaucouleurs à Chinon et de Chinon à Reims, avoir réalisé l'œuvre de Dieu sur la terre, être restée noble, pure, vénérée du peuple après l'avoir servi, avoir conçu, peut-être, l'espoir d'une longue vie honorée, et venir, à Rouen, pour la condamnation et la mort !

Les juges vont se mettre à trois cents pour déraciner ce lys.



Qu'ils se plongent dans leurs livres : elle lit dans celui « où il y en a plus que dans tous les autres ». C'est elle qui dira la sagesse, la vérité, la justice, en face de ces hommes sages, doctes et justes, en face de ce



tribunal couvert de diplômes et d'hermines, qui prétend savoir et qui ne sait pas savoir. C'est elle qui sera la lumière, lumière qui ne s'éteindra jamais !

Par le procès, par la lutte, par la condamnation, Jeanne est essentiellement surhumaine, c'est-à-dire qu'elle s'est donnée à la survie, à l'exaltation de l'humanité, en face de ces gens qui se confinaient aux besognes basses et éphémères : c'est le contraste de cette grandeur et de cette petitesse, le mystère humain et surhumain, qu'il faut essayer de définir et d'approcher.

## JEANNE AUX MAINS DE JEAN DE LUXEMBOURG.

Du moment où Jeanne fut entre les mains de Jean de Luxembourg, tout le monde comprit qu'elle n'échapperait pas aux Anglais Pourtant, Luxembourg était un très grand seigneur[1]; le duc de Bourgogne, son suzerain et son chef, une manière de Roi. D'après les usages du temps, Philippe le Bon eût pu la réclamer, sauf à payer une rançon et à la garder; mais il préféra la laisser entre les mains de Jean de Luxembourg. On tenait un gage précieux qui pouvait servir le cas échéant, en vue de projets politiques auxquels on n'avait pas encore renoncé[2].

On se contenta donc, d'abord, de mettre Jeanne à l'abri. On fit la sourde oreille aux premières propositions qui vinrent de Paris, de Rouen. Plus tard, l'évêque de Beauvais, Cauchon, vint au camp de Compiègne. Il insista, auprès de Jean de Luxembourg, en présence du duc de Bourgogne et de son chancelier Rollin, pour que la Pucelle fût remise. Mais, on l'éconduisit. Ce ne sont pas de ces choses qui se décident à l'esbrouffe. (*Procès;* I, p. 14, 15; IV, 263; V, 194.)

Jeanne fut enfermée, d'abord, dans le château de Beaulieu-le-Comte ou Beaulieu-les-Fontaines, non loin de Compiègne, où il y avait un donjon de cinquante pieds de hauteur. Peu s'en fallut qu'elle ne s'évadât. Jean de Luxembourg, pour plus de sûreté, la fit mener au château où il faisait sa résidence, sur la frontière de la Picardie et du Cambrésis, en pleine domination bourguignonne, à Beaurevoir.

... Beaurevoir! ce sont les souvenirs les plus lointains de mon enfance. J'ai vu les restes d'une muraille épaisse, dernier vestige du donjon où Jeanne passa de longs mois. Combien de fois, à la clarté

(1) Jean de Luxembourg, de la famille des comtes de Ligny (P. Anselme, t. III, p. 721 et suiv.), sire de Beaurevoir, a reçu de Charles VI le comté de Guise, confisqué sur la maison d'Anjou. Il est depuis 1422, le commandant en chef des troupes bourguignonnes dans toute la Picardie. Ses mérites militaires, son activité infatigable, son autorité, la violence de ses appétits et sa rapacité en font un des personnages les plus considérables de l'époque. Avec son frère, Louis de Luxembourg (voyez ci-dessous), il rêvait de tailler à sa famille une principauté indépendante dans la région de l'Oise et de l'Escaut.

(2) Aussitôt après l'échec de Compiègne, le duc de Bourgogne mettait en demeure, dans des termes péremptoires, le gouvernement anglais de faire les sacrifices nécessaires pour venir à bout des affaires de France. Évidemment, il se ménage une retraite ou un moyen de pression : « Et, au regard de moy, de ma part, je vous en avise et averti et votre Conseil, pour ma décharge et acquit. » Voyez les pièces publiées dans Stevenson. *Letters and Papers...* (vol. II, part I, p. 165).

d'un lumignon, me suis-je aventuré dans les souterrains en arceaux d'ogive où la vie terrifiée de nos pères est comme tremblante encore. Le nom de la Pucelle reste dans les mémoires; sa légende est partout. De la longue histoire tragique de ces pays, jadis couverts de forêts et où les mœurs restent énergiques et résistantes, c'est le seul souvenir précis qui demeure. Pour ces cœurs patriotes, martelés par le travail séculaire de la frontière, la figure de Jeanne est celle de la patrie. On raconte, qu'après sa chute, elle se traîna, les reins brisés, jusqu'à une tour de guette, assez éloignée du château, et qui a gardé le nom de Follemprise...

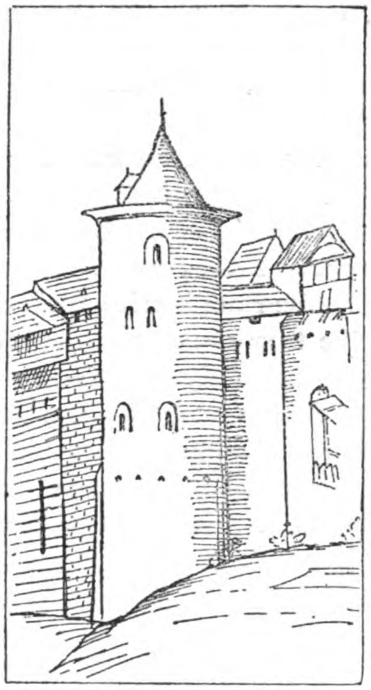
A Beaurevoir, Jeanne fut reçue par les « dames » de la famille de Jean de Luxembourg. La femme de ce haut seigneur, Jeanne de Béthune, avait des tendances françaises; sa tante, Jeanne de Luxembourg, une vieille demoiselle, propre sœur de l'illustre saint, Pierre de Luxembourg, était la marraine de Charles VII; elle pouvait servir d'intermédiaire à une négociation que les adversaires de Jeanne d'Arc crurent déjà commencée de la part du Roi de France. Il semble qu'il y ait eu un moment d'espoir.

Jean de Luxembourg continuait à assiéger Compiègne; en cas de succès, la Pucelle était un gage pour traiter de l'un ou de l'autre côté. On ne peut expliquer autrement le long délai (six mois environ) pendant lequel on tint en suspens la décision (1), puisque, dès le début, l'Angleterre offrit, par l'intermédiaire de Cauchon, la somme qui fut, à la fin, le prix d'achat de la Pucelle : 10.000 livres, une rançon royale. Cette somme devait tenter des seigneurs toujours besoigneux; mais la politique avait la première place dans les Conseils.

Jean de Luxembourg, après avoir laissé s'établir, entre les « dames » du château et la prisonnière, une intimité assez douce pour que la Pucelle en ait témoigné avec émotion au procès, ne fit connaître son intention de la livrer qu'au moment où le siège de Compiègne tournait mal. C'est alors que Jeanne tenta de s'échapper; elle sent

(1) « Le roy d'Angleterre et son conseil, craignant que la Pucelle eschappât en payant rançon ou autrement, fist toute diligence de la recouvrer. Et, à ceste fin, envoya plusieurs fois vers ledit duc de Bourgoingne et ledit Jehan de Luxembourg ; à quoi icelluy de Luxembourg ne vouloit entendre et ne la voulloit bailler à nulle fin. » (*Procès*, IV, 262). — La somme de 10.000 livres tournois fut votée spécialement, à la réquisition du gouvernement anglais, par les États Généraux de Normandie.

que le sort de Compiègne se décide; et qu'elle sera livrée aux Anglais : « J'aimasse mieux mourir que d'estre mise en la main des Anglais », dit-elle. (*Procès;* I, 150-152.) Elle se recommande à Dieu, et, se laissant pendre à quelques hardes, se jette par une fenêtre; on la ramasse à demi morte dans le fossé. La tante de Luxembourg quitte le château et s'en va mourir à Boulogne-sur-Mer [1].



Le siège de Compiègne est levé. La possession de la Pucelle n'a plus d'intérêt pour le soldat borgne. Conformément à son brutal blason (représentant un chameau pliant sous la charge, avec la devise : « A l'impossible nul n'est tenu »), furieux de son échec, tenté par la rançon royale, il cède la prisonnière. Jeanne est traînée de château en château jusqu'à la forteresse du Crotoy, où elle est mise aux mains d'une escorte anglaise (21 novembre).

Du Crotoy, par Saint-Valéry, Eu, Dieppe, Arques et Longueville, elle est amenée à Rouen; elle y arrive dans les derniers jours de décembre pour les fêtes de la Noël. Elle est retenue aux portes de la ville et on l'enferme dans la formidable forteresse bâtie par Philippe-Auguste, pour défendre Rouen contre les Anglais, le château de Bouvreuil [2].

(1) Le siège de Compiègne fut levé le 25 octobre; Jeanne de Luxembourg fut transportée à Boulogne-sur-Mer; elle y mourut le 13 novembre 1430. Le marché livrant Jeanne aux Anglais est probablement de fin octobre ou début de novembre. Vallet de Viriville. *Charles VII* (II, 175-180).

(2) Pour tout ce qui concerne Jeanne d'Arc, en Normandie, il est indispensable de se reporter au bel ouvrage de M. Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e^ siècle*, Rouen, 1896, in-4°.



Pour les Anglais, la prise de Jeanne d'Arc n'était pas seulement un succès national; c'était une justification, indispensable au gouvernement et aux hommes qui détenaient alors le pouvoir.

L'Angleterre, depuis la déchéance de Richard II et l'avènement de la maison de Lancastre, était aux mains d'une oligarchie. Cette oligarchie avait fait la révolution en vertu d'un système politique se résumant en ces deux termes : répression des révoltes religieuses et sociales à l'intérieur, guerre à la France au dehors.

La prospérité du pays, vers le milieu du siècle précédent, avait développé l'esprit d'indépendance et de turbulence du peuple. Wyclef avait ébranlé le respect traditionnel de l'Angleterre pour l'Église romaine; les excès d'une aristocratie ecclésiastique, d'origine trop souvent étrangère, avaient provoqué des mécontentements que Wyclef orienta vers une première « réforme ».

En remettant, à chacun des fidèles, une part de « l'autorité », en reliant chaque chrétien directement à Dieu, en affectant un ton de raillerie à l'égard des puissances établies, et même de la Papauté, « il renversait, par la base, tout l'édifice du clergé médiateur, que l'Église du Moyen Age avait construit [1] ». Wyclef, après avoir produit, en Angleterre, une secousse sans précédent, mourut paisiblement en 1384. Il avait eu le temps d'assister à la révolte des paysans de 1381, comme, plus tard, Luther assista aux premières secousses sociales en Allemagne.

La « révolte des paysans » est un mouvement révolutionnaire, beaucoup plus qu'une jacquerie [2]. Le peuple s'insurgea, comme sur un coup de sifflet, contre une aristocratie violente, rapace et absentéiste. L'ordre féodal fut attaqué. Les paysans marchèrent en masse, notamment dans les comtés du Sud, mais ils n'étaient pas seuls : les artisans et les bourgeois marchaient avec eux. Wat Tyler, le Tuilier, vétéran des guerres de France, était un des chefs de l'insurrection. « Jack le Meunier » chantait : « Nous avons la force et le bon droit;

(1) Green, *Histoire du peuple anglais,* traduction Monod (t. I, p. 27).
(2) Voyez l'ouvrage de MM. André Reville et Petit-Dutaillis, *le Soulèvement des travailleurs d'Angleterre, en 1381*, Paris, 1898, in-8.

nous avons adresse et volonté; que la force aide le droit : ainsi notre moulin tournera bien. » Le peuple répétait le fameux refrain :

> Quand Adam bêchait et Ève filait,
> Où donc était le gentilhomme ?

Toute l'aristocratie trembla. Richard II n'apaisa l'insurrection qu'en lui faisant des concessions et en allant vers elle.

L'insurrection des paysans, l'hérésie des Lollards furent les événements qui provoquèrent, directement ou indirectement, l'avènement de la dynastie des Lancastre. Richard II fut débordé. L'aristocratie lui reprochait son esprit inconsistant et ses tendances françaises. Elle réclamait une politique plus énergique au dedans et au dehors. En fait, elle avait soif de vengeance, de sécurité et d'action.

Un homme hardi se leva, dans la famille royale, fit glisser du trône le roi Richard, avec des égards infinis, et, non sans remords pathétiques, prit sa place.

Le coup réussit, grâce au concours dévoué de l'aristocratie: mais il n'en parut pas moins odieux. Le Roi et le peuple étaient victimes en même temps. La nouvelle famille régnante se trouvait, par son succès même, condamnée au succès, ne pouvant avoir d'autre ressource ni d'autre justification.

Image de cette aristocratie brutale et sanguinaire qui l'avait portée au pouvoir, elle sentait peser sur elle la malédiction de l'évêque de Carlisle : « Si vous couronnez le nouveau roi, écoutez ma prophétie : le sang des Anglais engraissera la terre et les siècles futurs gémiront pour cet acte indigne; dans ce royaume, séjour de la paix, les guerres tumultueuses mettront aux prises alliés contre alliés et parents contre parents; le désordre, l'horreur, la terreur, la révolte habiteront ici et cette terre sera nommée le champ de Golgotha et des crânes des morts... Le malheur est à venir; les enfants encore à naître sentiront ce jour-ci les blesser comme des épines (1). » La mort de Jeanne d'Arc marque l'époque où cette terrible prophétie va se réaliser.

Henri IV et Henri V exécutèrent, point par point, le programme que la complicité des grands leur avait tracé. D'abord ils rétablirent

(1) Shakspeare, *le roi Richard II* (acte IV) n'a fait que paraphraser les paroles que prête au prélat le chroniqueur Hollinshed.

l'ordre à l'intérieur. Henri IV promulgua les « Ordonnances des Hérétiques, » « la première loi sanguinaire de persécution religieuse qui ait souillé la législation anglaise. » On se mit à brûler les gens d'opinion suspecte. Un seul exemple : lord Cobham avait protégé les Wyclefistes ou Lollards; cependant, Henri IV l'avait toujours ménagé. Henri V fit saisir le lord malgré son rang, malgré l'amitié qui les avait unis : on le suspendit vivant au-dessus d'un feu qui brûlait lentement jusqu'à ce que mort s'ensuivit (1). Le bûcher devint un instrument de règne.

Mais, le même Henri V, en exécutant le second point du programme : guerre à la France, sut donner, à la réaction féodale et religieuse lancastrienne, la consécration de la victoire. Azincourt fut l'apogée de la dynastie; et le meurtre des deux mille prisonniers français, ordonné froidement, fut la barbare rançon de son avènement.



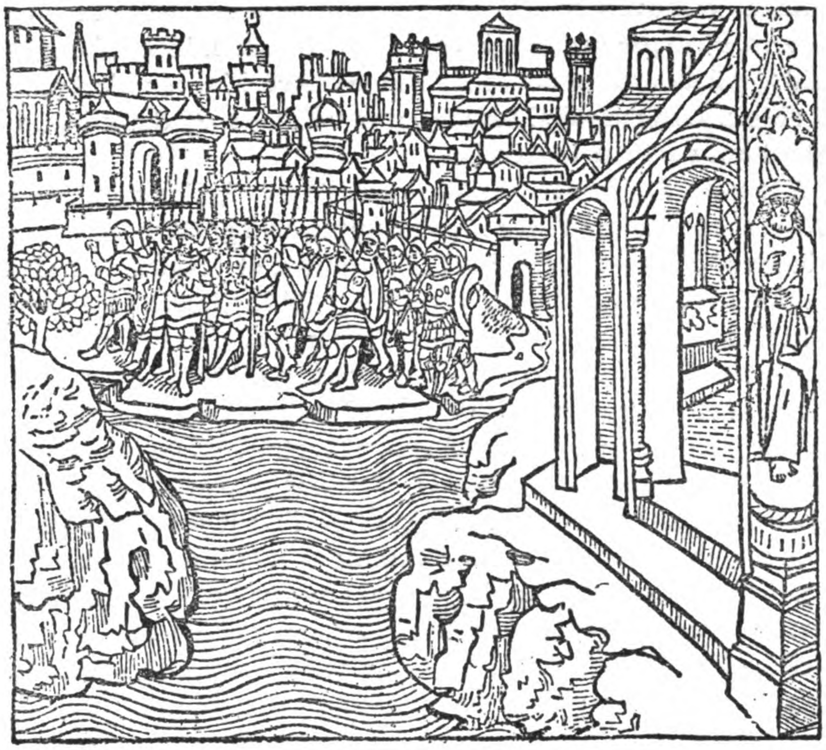
Henri V meurt. Durant la longue minorité de l'enfant Henri VI, l'Angleterre voit lui succéder les épigones; une famille d'Atrides se dispute le pouvoir. Les fureurs latentes, contenues encore quelque temps par les nécessités d'une situation extérieure extrêmement difficile, éclatent. L'Angleterre est gouvernée à peu près comme le fut la France au temps des oncles royaux, durant la minorité de Charles VI.

(1) Lord Cobham, qui s'appelait d'abord sir John Oldcastle, tenait le personnage de Falstaff dans la première rédaction du *Roi Henri IV*. On a conjecturé qu'il devait sa popularité, près des Lollards, à sa familiarité de bon vivant ; d'où le caractère donné par Shakspeare au personnage. Mais, dans une seconde rédaction, Shakspeare, s'excusant d'avoir ignoré que sir John Oldcastle était un martyr, donna au joyeux drille le nom du vaillant capitaine à qui l'opinion anglaise reprochait si cruellement de s'être replié devant la Pucelle à Patay, sir John Falstaff. Voyez les éclaircissements donnés par Émile Montégut dans son introduction à la tragédie du *Roi Henri IV*. Traduction des *Œuvres* de Shakspeare (t. IV, p. 222).

## PRISE DE ROUEN PAR LES ANGLAIS.

L'oligarchie lancastrienne à la fois victorieuse et inquiète, enivrée de ses victoires, mais obligée de les soutenir sans cesse par de nouveaux combats, est maîtresse de l'Angleterre et de la France anglaise, quand Jeanne d'Arc est amenée à Rouen. A ses yeux, Jeanne d'Arc, avec sa réclamation constante de l'inspiration directe, est une Lollard. D'autre part, puisque cette Pucelle avait soulevé le sentiment national français, et que sa venue détruisait le prestige lancastrien, il n'y avait qu'une issue à sa capture, la mort et, si possible, la mort flétrie et déshonorée. Le tourment du passé, l'anxiété de l'avenir tournaient en fureur, mettaient la torche au bûcher. La logique du système aboutissait à cette heure de Rouen, vengeresse de l'heure d'Orléans.

Il y avait dix ans que les Anglais avaient pris la ville de Rouen après un siège mémorable. Pour ne laisser aucun doute sur le ca-



ractère de sa future domination, Henri V avait fait exécuter, d'abord, le glorieux défenseur de la cité, Alain Blanchard. Puis, on avait travaillé, moitié par force, moitié par adresse, à s'assurer la province et la capitale. En somme, après dix ans, le résultat paraît suffisant pour que le jeune roi Henri VI, précisément au temps de Jeanne d'Arc, se hasarde en son « héritage. »

C'était un enfant de neuf ans, délicat et tendre, mais marqué du signe fatal. Unissant mal, en sa personne frêle, les deux sangs rivaux de son père et de sa mère, le prince anglais et la princesse française, la bataille séculaire se poursuivait en lui. Il était arrivé à Rouen, le 29 juillet 1430; on le fit loger dans ce même château de Bouvreuil où Jeanne d'Arc fut, bientôt après retenue prisonnière. Extraordinaire rencontre, annoncée par elle.

Il devait rester à Rouen pendant tout le temps du procès et n'en quitter qu'en novembre de l'année suivante, pour aller se faire couronner à Paris, de la main des évêques, Cauchon, Luxembourg, de Mailly, qui avaient condamné Jeanne d'Arc. Mais ce n'est pas lui qui règne. L'oligarchie lancastrienne veille, et les deux hommes surtout qui sont sur le pavois.

A la mort de Henri V, l'autorité avait passé, d'un commun accord, entre les mains d'un conseil, composé de grands seigneurs et de hauts prélats représentant l'aristocratie, et présidé par Henri Beaufort, évêque de Winchester, fils légitimé de Jean de Gand et de Catherine Swynford (1). Celui-ci est donc le chef nominal du gouvernement. C'est « le cardinal d'Angleterre. » Il avait, à Rome, une situation éminente; car, au Concile de Constance, il avait contribué, plus que personne, à l'élection du pape Martin V (Colonna); il avait, en retour, reçu le chapeau en 1427. Il ménagea si habilement les relations de l'Angleterre avec la Papauté qu'il sut se faire accorder, par le même Martin V, sous prétexte de croisades contre les Hussites, la levée des troupes qui opérèrent contre Compiègne. Dans le type lancastrien, il représente la hauteur concentrée, cupide et hypocrite; « Oie de Winchester! Je crie, moi, une corde, une corde! Allons, chassez-les d'ici, pourquoi les y laissez-vous? Je vais te

(1) Grenn, *Histoire du peuple anglais* (t. I, p. 311).

chasser d'ici, loup revêtu de la peau de l'agneau. Arrière, habits bruns! Arrière, hypocrite en robe écarlate (1)! »

Winchester présida, en fait, au procès de Jeanne d'Arc; il pleura devant le bûcher; mais ce fut lui qui jeta les cendres à la rivière. La querelle atroce avec son neveu, Gloucester, est une des pages tragiques de l'histoire anglaise. Il mourut, quelques jours après son ennemi, à quatre-vingts ans, n'ayant pas renoncé, dit-on, aux choses d'ici-bas et rêvant encore la tiare (2).

Winchester est le pontife du procès; Bedford en est l'ouvrier résolu et vigilant, — honteux peut-être, car il est très intelligent et sait les conséquences des choses; on remarque qu'il s'absenta de Rouen, une fois la procédure amorcée, et qu'il apparut à peine dans les actes subséquents. Il aimait mieux ne pas tremper directement dans le méfait; affaire aux sulbalternes.

A la mort de Henri V, le commun avis de la Chambre des Lords avait déféré la régence à Bedford: on eût dit que son frère, avant de mourir, l'avait formé pour cela. Selon les historiens anglais (3), Bedford résume le type lancastrien dans ce qu'il a de meilleur: ferme et tenace dans le dessein, mais aimable et conciliant dans l'exécution. Bon général, diplomate avisé, administrateur diligent, ami des lettres et des arts, ménageant les clercs sans se laisser asservir par eux, il n'oublie pas le peuple, et aimerait à alléger la charge que le malheur du temps fait peser sur le plat pays. Peut-être eût-il paru un autre Henri V, s'il fût né roi; plus élevé, il eût eu, sans doute, plus de largeur dans les vues, plus de chaleur au cœur.

Mais les conditions de son existence le diminuent et le rabaissent. Son attitude habituelle est la réserve. Il écoute; il ménage tout le monde. Sa devise dit, s'adressant à sa femme, la vindicative bourguignonne: « A vous entier! » Ainsi aux autres. Il écoute son oncle, le Winchester, il écoute sa famille, toujours divisée; il écoute ce damné et embarrassant Gloucester; il se donne à cette foule de grands seigneurs qui l'entourent, le harcèlent, usent son temps, sa

(1) *Le roi Henri VI* (acte I, sc. III). Shakspeare ou le pseudo-Shakspeare met ses invectives dans la bouche du grand ennemi de Winchester, le duc de Gloucester.

(2) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, traduction L. de Wailly (t. II, p. 515).

(3) Voyez, notamment, Stefenson, *Letters and papers* (vol. I, préface, p. xxx).

prudence, sa patience, esclave de leurs ingérences dangereuses ou encombrantes. Il est, par excellence, l'oncle, le tuteur, l'homme qui administre sans plaisir et sans profit, et qu'on éconduit, à la fin, sans remerciements; chef qui ne commande qu'en obéissant, régulateur qui ne résiste qu'en pliant.

Il comprend et il devine; mais il est condamné au silence, sous peine de tout compromettre. Par un mot qu'il laissa échapper lors du siège d'Orléans, il froissa, pour toujours, le Duc de Bourgogne et décida peut-être, ainsi, la première victoire de Jeanne d'Arc, mère de toutes les autres victoires françaises.

Aussi a-t-il voué à la Pucelle une haine mortelle. Il déteste, en elle, ce qu'il y a de plus odieux, pour les gens d'action qui échouent, l'obstacle. Il la fit brûler, mais ne rattrapa pas son mot sur les « oisillons. » Sa faute se développa devant lui, avec toutes ses conséquences, jusqu'à la paix d'Arras. Il périt de cela (car ces hommes intelligents se rongent), frappé au cœur, le lendemain du traité, en septembre 1435, dans ce même château de Bouvreuil, où Jeanne d'Arc avait été enfermée.



On a un portrait de lui, agenouillé devant son patron, saint Georges : le front fuyant, le regard voilé, les lèvres sensuelles et grasses, je ne sais quel aspect arrondi, doucereux et ecclésiastique, n'est démenti que par la saillie du nez brusque et volontaire. C'est un homme qui eût aimé l'ordre, les choses bien conduites, et que la discorde et l'anarchie poursuivirent; l'ambiguité l'emprisonna toujours en ses cercles obscurs. « Second » malheureux, il eût été, sans doute, un « premier » victorieux. Il s'intitulait, lui-même, dans les chartes : « Jean, fils, frère et oncle de rois, duc de Bedford : *Johannes filius, frater et avunculus regum;* sa destinée fut d'être en tan-

gente dans la vie et dans l'histoire : Bedford, c'est le collatéral.

Auprès de ces hauts personnages, chefs reconnus de l'aristocratie anglaise, faut-il nommer les comparses qui sont encore de très puissants et très redoutés seigneurs ? Warwick (Richard Beauchamp), le père du faiseur de rois ; un autre Beaufort, Edmond plus tard duc de Somerset ; le comte de Stafford, connétable de France pour les Anglais ; William Alnwich, évêque de Norwick ; lord Willougby, capitaine du château ; et puis l'évêque de Thérouanne, Louis de Luxembourg, frère de Jean de Luxembourg, qui, mi-parti de France et de Bourgogne, fait le pont entre les Anglais et les Français « retournés ; » les transfuges, que représentent pleinement deux ou



trois évêques, l'évêque de Noyon, de Mailly et l'évêque de Beauvais, Cauchon.

Au Grand Conseil, chargé des affaires de France, on voit ces personnages pêle-mêle avec des gens de la province qu'on y appelle pour ménager les transitions et alléger le poids de la conquête : deux abbés normands, Gilles de Duremort, abbé de Fécamp, Robert Jol-

livet, abbé du Mont Saint-Michel, le bâtard de Saint-Pol, grand maître de l'hôtel, Jean de Typtot, sénéchal de l'hôtel, Guy Le Bouteiller, Gilles de Clamecy, Raoul Lesage (1).

Tout autour, des Anglais et des Bourguignons de passage se rendant soit à Paris, soit aux armées, Jean de Mowbray, comte de Norfolk, Jean Stuart, Walter Fitz Walter, seigneur de Wodham, le jeune duc de Devonshire, le comte de Duras; puis Jean de Pressy, seigneur du Mesnil, trésorier de France, conseiller et chambellan du Duc de Bourgogne, enfin le fameux Jean de Luxembourg, qui venait, apparemment, surveiller l'exécution du marché (2).

Ces hommes forment, en quelque sorte, l'opinion gouvernementale autour de Henri VI et ses tuteurs. Ce sont leurs conseils, leurs avis, leurs propos, qui influent sur les décisions à prendre; ils représentent, les uns l'esprit de la conquête, les autres l'acceptation de la domination. Tous à des titres divers, agissent et collaborent : dans les affaires de cette sorte, il n'y a pas que les chefs de responsables.

Par l'effort concerté des vainqueurs et des « ralliés, » la province est soumise, mais elle n'est pas domptée. Tandis que les officiers, les fonctionnaires, les juges, les détenteurs des emplois et des bénéfices, soigneusement triés sur le volet, donnent aux choses une apparence d'ordre et de régularité, on sent, à des soubresauts fréquents, que la masse n'a pas pris son parti et que la terre tremble. S'il était nécessaire d'apporter une preuve décisive, parmi tant d'autres, il suffirait d'indiquer le soin avec lequel le Grand Conseil éliminait des armées anglaises, tout ce qui n'était pas anglais, gallois, irlandais ou guyennois; si, par la suite, faute d'hommes, cette règle reçut quelque tempérament, la proportion des Normands fut toujours très restreinte et, ils étaient aux revues, méticuleusement surveillés (3).

Après l'échec devant Orléans, la domination devint plus inquiète et le joug plus lourd. La Pucelle, par son intervention victorieuse, ouvre l'ère des rigueurs dont elle fut bientôt la victime. Par un édit du 3 février 1431, mandement et défense sont faits à tous les sujets

(1) Voyez *Note pour servir à la famille Saige ou Sage*, par M. Gustave Saige, 1874, et Germain-Lefèvre Pontalis, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1894 (p. 267, n.).

(2) Sur tous ces noms, voyez Beaurepaire, *Recherches sur le Procès* (p. 16).

(3) Beaurepaire, *Recherches* (p. 35), et *Administration anglaise* (p. 28).

de la province, de quelque état qu'ils soient, « que nul ne soit si osé ou hardi, *sous peine de la hart,* de porter ni envoier couvertement ou en appert (en public) quelconques vivres à nos ennemis, soit pour apâtis (arrangemens) soit autrement. » Le sang se met à couler.

A cette même date (Jeanne d'Arc étant au château de Bouvreuil), il est fait prompte justice de plusieurs « traîtres, brigands et adversaires du Roi » qui sont prisonniers en ce même château; le 4 avril, d'autres prisonniers « rebelles » y sont amenés des prisons d'Angers et ils auront, probablement, le même sort. Au même moment encore, l'exécuteur des hautes œuvres du baillage de Gisors met à mort onze « brigands » sur la place de cette ville; il va en exécuter d'autres à Vernon, lorsqu'il est surpris par un parti de Français. Enfin, pour clore ces horribles listes, quelques mois après la mort de Jeanne, sur cette même place du Vieux-Marché, le bourreau de Rouen, Geoffroy Therage (probablement le même qui mit le feu au bûcher de Jeanne d'Arc) exécuta ou fit exécuter *cent quatre Français* de la garnison de Beauvais, prisonniers de guerre et qui n'avaient commis d'autre crime que de défendre leur pays; « et estoit chose piteuse, dit le chroniqueur, pourtant favorable aux Anglais, à voir en si poy de heure, mourir tant de vaillans hommes et, par meure délibération, telle effusion de sang [1]. »

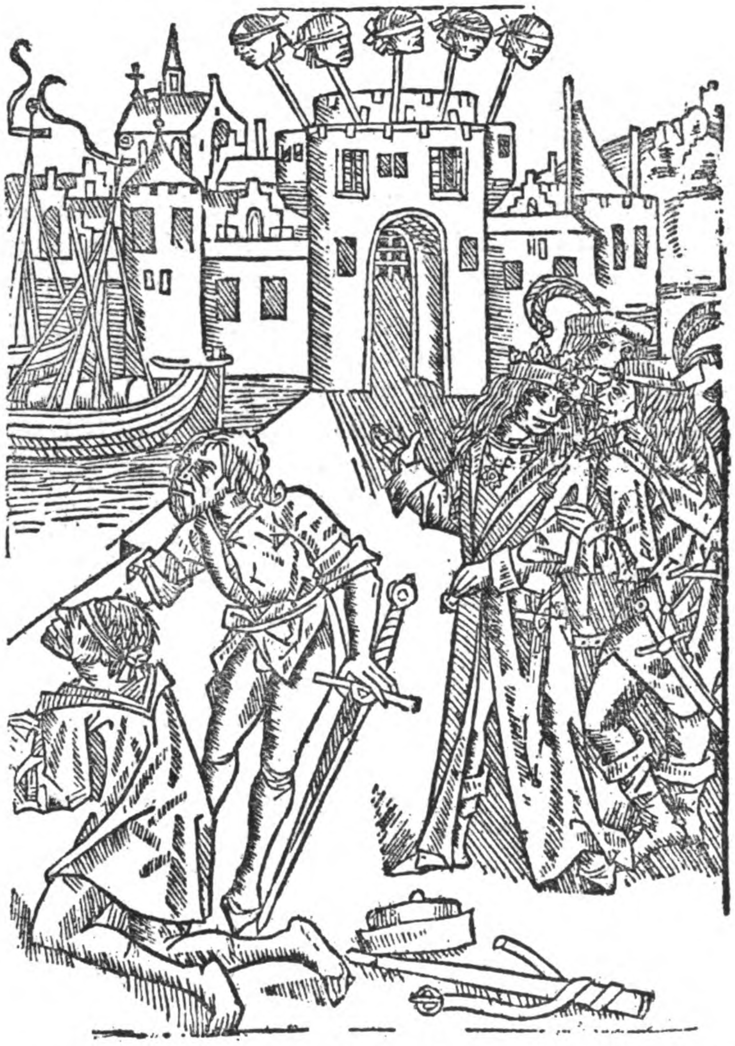


Rouen, au moment où Jeanne d'Arc arrive à ses portes, pue le meurtre et la trahison. C'est, si j'ose dire, une ville sans patrie, un lieu de passage, une auberge pour les gens de guerre, un entrepôt pour les munitions et le matériel, un lieu de ripaille et de vilenies, où le courage et la vertu se « muchent » et attendent.

Le commerce n'y manque pas, certes, mais quel commerce! Par

(1) Voyez A. Sarrazin, *Le Bourreau de Jeanne d'Arc*, d'après les documents inédits. Rouen, 1910, in-8. Voir aussi le document, publié par Boucher de Molandon, *L'Armée anglaise devant Orléans* (p. 267), et daté du 20 mai 1428 : exécution capitale et écartellement, sur la place du Vieux-Marché, à Rouen, de Pierre le Bigourdin, natif de la Haye-Malherbe.

## ROUEN TERRIFIÉE ET ENSANGLANTÉE.



le concours des étrangers, l'instabilité des survenants, le flux et reflux constant des hommes et des choses, la muabilité des gouvernements eux-mêmes, par le cosmopolitisme, les rencontres, le va-et-vient des malandrins et des ribaudes entre Londres, Bruges, Calais, Paris, cela ressemble assez à quelqu'une de ces villes méditerranéennes où coule le monde interlope voyageant entre la chré-

tienté et Mahom; mais le soleil y manque et le pied glisse dans la boue et le sang.

La noblesse avait fui, les hommes de loi s'étaient écartés ou avaient fait argent de leur science et de leur conscience; les bons bourgeois vivaient terrés au fond de leurs demeures ou avaient gagné la France; nombre de maisons ainsi abandonnées étaient attribuées aux Anglais ou à leurs amis. Le petit peuple, les corporations de métiers, attachés à leur travail et à leur salaire étaient restés et, s'accoutumant aux nécessités, avaient fini par prendre leur parti. On les voyait se répandre dans les rues, et poursuivre les pompes de leurs acclamations aux entrées et aux processions.

Quant au clergé, il s'était divisé. Ceux qui étaient fidèles à la cause nationale avaient gagné Poitiers, Rome, ou vivaient dans quelque couvent éloigné; les autres, attachés, comme le peuple, à leurs affaires ou à leur prébende, s'étaient accommodés : en somme, le roi d'Angleterre était bon catholique, dévoué à l'Église et au Pape, plus peut-être que le Dauphin Charles.

Bedford et sa femme, les membres du Conseil royal, s'étaient appliqués à gagner le clergé dont l'influence est, de tout temps, si puissante. Le régent avait fondé, de ses propres deniers, le monastère des Célestins; il avait pris en affection toute particulière le couvent des Carmes et il avait fait, de cette maison, le centre de ses habitudes et de son influence à Rouen. Surtout il avait comblé de ses dons l'église métropolitaine. A la fin d'octobre 1430, au moment même où Jean de Luxembourg se décide à céder la Pucelle, Bedford qui, probablement, prépare les voies, avait décidé de se faire inscrire parmi les membres du chapitre de la cathédrale; il avait sollicité l'honneur de revêtir l'habit canonical. « Le 23 octobre, agenouillé devant le jubé, il l'avait reçu des mains de Pierre Cauchon, en présence de son épouse Anne de Bourgogne. Les évêques de Thérouanne, de Noyon, d'Avranches et d'Évreux assistaient à la cérémonie, ainsi que le chantre et le trésorier de la cathédrale, les archidiacres d'Eu, du Vexin français et du Petit-Caux. Il y avait là, également, une grande foule d'abbés [1], de prieurs, d'ecclésiastiques,

(1) Sarrazin, *Rouen* (p. 168).

de chevaliers, d'écuyers, de dames et damoiselles. » Le chanoine Couppequesne (futur juge de Jeanne d'Arc) prononça un éloquent discours et il revêtit son haut et puissant confrère du surplis et de l'aumusse. Cérémonie grandement édifiante!

Ainsi tout était prêt pour recevoir Jeanne d'Arc. Le léopard anglais tenait, dans ses griffes, la province terrifiée. Rouen, détachée, en apparence, de la société française, allait entendre la parole douloureuse de celle qui reprenait possession de la ville par son martyre : *Ah! Rouen, Rouen, seras-tu ma dernière demeure? seras-tu ma maison?*

Bedford et Winchester, pour achever le programme si savamment combiné, n'avaient plus qu'à passer la main aux Bourguignons, aux Français « retournés », au tribunal des clercs.






Les clercs et les universitaires savent bien que la régence des âmes leur appartient, et, si les choses étaient comme elles doivent être, ils auraient aussi celle des peuples. Le bon « Bourgeois de Paris », Jean Chuffart, personnage très docte, s'explique, là-dessus, en toute simplicité : « Un roy doit savoir quels sont les meilleurs clercs de son royaume et universités, et les promouvoir... Le Roy devroit avoir avec luy des meilleurs aagés clercs, saiges et experts et bien renommés qu'il pourroit finer... » Où trouver, en effet, ailleurs que dans de tels hommes, la science et la vertu réunies? Tel Jean Chuffart, chancelier d'Isabeau de Bavière, tel son confrère, Pierre Cauchon [1].

Le corps des clercs et des universitaires parisiens avait eu, de bonne heure, conscience de son devoir dans le cas de Jeanne d'Arc. Cette fille inculte et maléficieuse, dont le succès avait failli mettre en péril leur autorité et leurs prébendes, leur appartenait.

Dès l'année 1429, un clerc français, répondant au mémoire de Jean Gerson, accuse Jeanne d'hérésie, de superstition et d'idolâtrie, la dénonce à l'Université et insiste pour que l'on mette en mouvement, contre elle, la double action de l'évêque et de l'inquisiteur.

(1) Voyez « Advis à la Royne Isabelle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6ᵉ série (t. II, p. 145-150); et Cf. Tuetey, Introduction au *Journal du Bourgeois de Paris*, publié pour la *Société de l'Histoire de Paris* (p. XXVI).

Il n'y aurait rien d'impossible à ce que Cauchon fût l'auteur de ce réquisitoire. Nulle part n'est attestée avec plus de précision la vénération que Jeanne d'Arc inspire au peuple et les sentiments inverses qu'elle provoque chez les hommes de l'Université de Paris : « On adore ses images et ses statues, comme si elle était déjà béatifiée ». Etonnante prescience de la haine! La Pucelle n'a qu'à se bien garder son sort est clair si elle tombe entre leurs mains [1].

Elle s'approche de Paris, vient tenter un coup sur les murs de la capitale et faire trembler, dans leur lit, les bons bénéficiaires.

On répétait, avec horreur, qu'on avait vu s'avancer, sur le dos d'âne des fossés, cette « femme très cruelle, vestue en guise d'homme, les cheveux rondis, chapperon déchiqueté, gippon, chausses vermeilles attachées à foison aiguillettes », criant : « Rendez-vous! de par Jhésus, à nous tost; car se vous ne vous rendez avant qu'il soit nuyt, nous y entrerons par force, veuillez ou non, et tous serez mis à mort sans mercy [2]. » On affirmait que l'intention du Valois, Charles VII, était de raser la ville et de la réduire *ad aratrum* [3]. Heureusement cette femme diabolique échoue; elle s'éloigne. Mais, voilà qu'une seconde fois, au lieu de rester à vivre grassement dans ces châteaux de la Loire, jouissant de la faveur du Roi, des belles armures, des vêtements somptueux et des titres de noblesse dont on lui fait litière, elle revient rôder autour de Paris, rompant les desseins du cher duc de Bourgogne sur Compiègne. Elle est prise.

La nouvelle de la capture de Jeanne d'Arc arrive, à Paris, le 25 au matin. Aussitôt, le greffier de l'Université adresse une sommation au duc de Bourgogne « d'avoir à remettre la Pucelle ès mains de la justice de l'Église pour lui faire son procès deuement sur les idolâtries et autres matières touchant nostre saincte foy et les escandes réparer à l'occasion d'elle survenues en ce royaume [4] ».

Pierre Cauchon est un ancien recteur de l'Université; il lui appartient jusque dans les moelles. Évêque de Beauvais, il réclame la Pu-

(1) Noël Valois. *Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc,* dans *Bulletin Soc. Hist. de France,* année 1906.

(2) *Journal du Bourgeois de Paris.* Édition Tuetey (p. 245 et 268).

(3) Denifle et Chatelain, *Jeanne d'Arc et l'Université* (p. 6).

(4) *Procès* (I, p. 9) et Quicherat. *Aperçus nouveaux* (p. 95).

celle, comme prise sur le territoire de son diocèse(1). D'autre part, quelques jours avant la capture de la Pucelle, par lettres datées de Calais, du 14 mai 1430 (2), il a été confirmé en son office de conseiller

(1) La compétence de Cauchon, même comme évêque de Beauvais, est niée au jugement de réhabilitation (*Procès;* III, 282). Cette question de la compétence a souvent été débattue depuis. Les articulations du procès n'examinent pas la compétence au point de vue du lieu où Jeanne a été prise, mais au point de vue de la naissance et des lieux où elle aurait commis les crimes dont on l'accusait : « Jeanne, disent-elles, n'était pas née au diocèse de Beauvais, elle n'y résidait pas; ce n'est pas là qu'elle aurait commis l'hérésie; donc, elle ne ressortissait pas du diocèse de Beauvais, soit en raison du domicile, soit en raison du délit. » Si elle avait été prise, *hors du diocèse de Beauvais,* les articulations eussent probablement mentionné un fait si grave.

En fait, il paraît démontré que la démarcation des deux territoires épiscopaux se faisait par une croix plantée au milieu du pont de Compiègne sur l'Oise. C'est ce qui résulte de la carte incluse dans la *Gallia Christiana,* et, surtout de deux textes très explicites du XVIe siècle. M. le baron de Bonnault d'Houet, dans son étude sur *Compiègne pendant les guerres de Religion et la Ligue* (Champion 1910, in-8°) dit, citant l'annaliste local Claude Picart, racontant les obsèques de Henri II : « Arrivé sur le pont de Compiègne, *à la croix qui marque la limite des deux diocèses de Beauvais et de Soissons,* l'évêque de Beauvais, en habit épiscopal, remit le corps du feu roi à la garde du prieur de Saint-Corneille et prend soin d'en faire dresser procès-verbal (p. 250 à 255). » Mon savant confrère a bien voulu me communiquer copie d'un passage de ce procès-verbal authentique, gardé aux archives de Compiègne : « Révérend père en Dieu, messire Nicolas Fumée, évêque et comte de Beauvais, pair de France, *estant au diocèse de Beauvais,* sur le pont de Compiègne, au devant de la Croix, a consigné et mis ès mains des religieux, prieur et couvent de Saint-Corneille au dit Compiègne le cœur du feu roy Henry. » Biblioth. de Compiègne, Ms. du Château, n° 9. — Le lieu de la capture étant au delà du pont, ressortissait, donc, du diocèse de Beauvais. L'argumentation du procès de réhabilitation au sujet du domicile et du lieu du délit, n'en garde pas moins toute sa valeur. J'ai reçu, à ce sujet, une intéressante communication de M. J. Auffray et une note des plus précises de M. de Bonnault d'Houet.

(2) Un voyage de Cauchon à Calais est visé dans un reçu de 765 livres tournois que l'évêque touche comme rétribution d'un travail exceptionnel de cinq mois consacrés par lui aux affaires de la Pucelle, à partir du 1er mai jusqu'à la fin de septembre. Ce voyage à Calais mérite d'attirer l'attention : Jeanne était à Compiègne à partir des derniers jours d'avril. Compiègne n'est pas loin de Beauvais. Cauchon, comme évêque limitrophe, a gardé des attaches dans tout le pays. A Compiègne même, il a des agents, comme l'abbé de Saint-Corneille. Jeanne d'Arc avait les plus grandes inquiétudes au sujet du rôle de ces « Bourguignons » de Compiègne; elle annonçait qu'elle serait trahie; des vieillards de Compiègne en ont témoigné devant Alain Bouchard, qui le raconte dans ses *Chroniques de Bretagne* (f° CCLXXI r°). Elle devinait, elle sentait qu'il se tramait quelque chose autour d'elle. Il n'est pas impossible que Cauchon ait porté à Calais, au moment où Henri VI venait d'y arriver, 23 avril 1430, des nouvelles précises au sujet de quelque complot en voie de formation à Compiègne pour livrer la Pucelle. L'histoire, par un scrupule peut-être excessif, a ménagé Guillaume de Flavy, qui, certainement, est l'agent de La Trémoïlle et, en tous cas, le demi-frère de Regnault de Chartres. Il ne faut pas oublier que des témoignages dignes de foi, comme celui de « l'abréviateur du Procès », affirment que Jeanne d'Arc était contraire au projet de la sortie où elle fut prise. Cauchon aurait pu apporter ces bonnes nouvelles à Calais, dès les premiers jours de mai, ce qui expliquerait la confirmation des fonctions de conseiller à cette date, avec un traitement de 1.000 livres tournois, sans compter le cadeau ultérieur de 765 livres tournois pour avoir, comme il le dit lui-même, « vaqué au service du Roi, *tant en la ville de Calais* comme en plusieurs voyages en allant devers Monseigneur le duc de Bourgogne et devers messire de Luxembourg, comte de Guise, en Flandres, au siège de Compiengne, à Beaurevoir... et aussy en la ville de Rouen *pour le fait de Jehanne que londit la Pucelle.* » (O'Reilly, I, 39-40.) La quittance est dans *Procès* (t. V, p. 194).

du roi Henri VI aux gages et pensions de mille livres tournois; à ce titre, il est désigné pour agir au nom du roi de France et d'Angleterre : donc tous les fils de la négociation aboutissent à lui.

La négociation dure six mois. Sous trois titres, on réclame Jeanne d'Arc. L'Université de Paris demande qu'elle soit mise aux mains de la justice de l'Église, et le vicaire général de l'Inquisition intervient de ce chef. L'évêque de Beauvais arguant de ce que « cette femme ait esté prinse en son dyocèse et soulz sa juridiction espirituelle », « somme et requiert Mgr le duc de Bourgogne, Mgr Jehan de Luxembourg, le bastard de Vandonne de la délivrer à l'Église pour lui faire son procès pour ce qu'elle est souspeçonnée et diffamée d'avoir mis plusieurs crimes, comme sortilèges, ydolâtries, invocacions d'ennemis et autres plusieurs cas touchant nostre foy et contre icelle. » Et, enfin, le même évêque de Beauvais, agissant au nom du roi Henri, tout en déniant « qu'elle soit prise de guerre », prétend l'obtenir pourtant comme telle. A cette fin, le Roi est prêt à payer jusqu'à six mille francs et à assigner au bâtard de Vandonne qui l'a prise, une rente pour soustenir son estat jusques à deux et trois cents livres; si ce n'est pas assez encore, « combien que la prise d'icelle femme ne soit pareille à la prise du roi, princes ou autres gens de grant estat (lesquels, toutes voies, se prins estoient ou aucun de tel estat, le Roy le pourroit avoir en baillant dix mil francs, selon le droit usaige et coustume de France »), l'évêque de Beauvais, toujours au nom du roi Henri VI offre cette rançon royale de dix mille francs. (*Procès;* t. V, p. 13.)

Pour des raisons qu'il est facile de deviner, le roi d'Angleterre écarte les prétentions de l'Université à faire juger la Pucelle à Paris, et le pacte est finalement conclu dans les termes suivants : la Pucelle sera vendue aux Anglais; le roi d'Angleterre la livrera officiellement à l'évêque de Beauvais : « ordonnons et consentons que toutesfois et quantes fois que bon semblera audit révérend père en Dieu, icelle Jehanne lui soit baillée et délivrée réalement et de fait par nos genz et officiers, pour icelle interroger et examiner et faire son procès, selon Dieu, raison, les droits divins et les saints canons. » Mais, par une clause de précaution insigne, il est arrêté, par le même pacte,

que si Jeanne n'est pas condamnée par l'évêque et le tribunal ecclésiastique, *elle retombera entre les mains du roi d'Angleterre:* « Toutes voies c'est nostre entencion de ravoir et reprendre par devers nous icelle Jehanne, se ainsi estait qu'elle ne fut convaincue ou actainte des cas dessusdiz ou d'aulcuns d'eux ou d'autres touchants ou regardants à nostre dicte foy... » (*Procès;* t. V, p. 19.) Voilà qui est bâti à chaux et sable. La Pucelle, livrée, ne pourra échapper à la mort : en justice ou hors justice, elle périra.

Il n'y a plus qu'une difficulté : l'évêque de Beauvais ne peut juger sur le territoire d'un autre diocèse. Qu'à cela ne tienne! Le chapitre de Rouen gère les affaires pendant la vacance du siège épiscopal : ce n'est pas en vain que le duc de Bedford l'a honoré de son illustre confraternité : par lettres du 28 décembre, le dit chapitre accorde la « concession de territoire » au profit de l'évêque de Beauvais, pour qu'il puisse procéder au jugement de la Pucelle. Enfin, le 3 janvier 1431, une lettre de Henri VI ordonne que Jeanne soit remise à l'évêque de Beauvais, pour être par lui procédé au jugement.

Pour aboutir à ce résultat, il a fallu sept mois; sept mois pendant lesquels des corps nombreux et bruyants, des juridictions diverses sont en mouvement, les peuples en agitation et aux écoutes. Les exploits de la Pucelle ont retenti dans toute la chrétienté. Le sentiment populaire la suit; à Tours, à Orléans, à Blois, la nouvelle de sa capture fut un deuil public. Le sort de deux royaumes dépend de son sort. Il s'agit de l'honneur des princes et du soulagement des consciences. Cela se passe au grand jour... et tout se tait. Les clercs hostiles ont seuls la parole. Ils agissent en pleine liberté. Ils se réunissent, délibèrent, opèrent. Cauchon va et vient, tend ses filets; personne ne bouge.

De même qu'il a conclu, à sa volonté, le pacte avec les Anglais, il constitue le tribunal et décide de la procédure, à sa façon, avec ses amis de l'Université de Paris. Jeanne sera jugée à Rouen.

Cauchon était allé à Beaurevoir, quand la Pucelle y était prisonnière; il l'avait vue, sans doute; en tous cas, il avait interrogé sur elle les dames de Luxembourg. Il savait donc à qui il avait affaire. Ce n'était pas une petite fille qu'on materait en roulant de gros yeux ou en la menaçant de l'enfer. Il comprit qu'il fallait s'entourer, pour le « beau procès », de gens habiles et dévoués. Homme de précaution (on le vit bien, plus tard, quand il réclama, pour lui et les autres juges, la sauvegarde spéciale du roi d'Angleterre), il préférait n'être pas seul à porter le poids des responsabilités.

Selon les indications données par le clerc anonyme et par l'Université de Paris, il commença par joindre à sa propre juridiction celle de l'Inquisition. Le vicaire de l'inquisiteur à Rouen était un moine assez avisé, mais pusillanime, Jean Lemaître, dominicain. Il essaya de se dérober et demanda à réfléchir. Cauchon, tout en commençant, en son nom propre, la procédure, écrivit à Paris pour que l'inquisiteur de France, autre dominicain, Jean Graverend, donnât l'ordre à son vicaire à Rouen de se joindre au tribunal de l'évêque. Jean Lemaître fut bien obligé d'obtempérer et de se constituer juge, en vertu d'une commission spéciale, à partir du 12 mars (*Procès;* I, 123) (1).

Les deux juges sont donc l'évêque et l'inquisiteur. En outre, l'évêque de Beauvais se fera seconder par un promoteur, d'Estivet, et un conseiller instructeur, Delafontaine. Avec trois greffiers et un huissier, ainsi se trouve composé le tribunal proprement dit. Mais, pour lui donner toute l'ampleur et l'autorité nécessaires dans une cause aussi exceptionnelle, l'évêque appellera un nombre considérable de consulteurs et d'assesseurs. On peut dire qu'il mobilise tous les clercs dont il peut disposer.

Sans entreprendre le dénombrement de cette foule, il faut

(1) Graverend était très dévoué à la cause de l'Université et, sans exagérer la thèse de Siméon Luce, il semble bien, qu'en prenant fait et cause pour Jeanne d'Arc, il n'ait pas été fâché de jouer un tour aux Frères mineurs. Dans un sermon qu'il prononça, le 4 juillet 1431, à Paris, il accusa le frère Richard d'avoir été l'instigateur de quatre femmes visionnaires : la Pucelle, Péronne et sa compagne (la Bretonne Perinnaïc) et Catherine de la Rochelle : « Il disoit que ces quatre femmes, frère Richard le cordelier, qui après luy avoit si grande suitte quand il prescha à Paris aux Innocents et ailleurs, les avoit toutes ainsi gouvernées, car il estoit leur beau père (c'est-à-dire père d'affection). *Bourgeois de Paris*, édition Tuetey (p. 270). — En sens contraire, voyez le R. P. Chapotin, *Jeanne d'Arc et les Dominicains*, 1889, in-8°.

essayer, du moins, d'expliquer les intérêts, les raisonnements, les sentiments auxquels elle obéissait. Lorsqu'on a une occasion de voir les hommes se réunir pour mal faire, il ne faut pas se détourner de cette étude. La rencontre de l'inspiration et de la technique est aussi une intéressante leçon.

Les juges de Jeanne d'Arc, se classent, en somme, sous trois rubriques : il y a les politiques, les neutres et les universitaires.

Les politiques, grands ou minces personnages, n'ont pour objet que des intérêts d'État, de service ou de carrière. Jeanne d'Arc a contrarié leurs projets, ébranlé leur système ou menacé leur fortune : on la supprime.

Les neutres ou passifs sont l'inévitable foule; ils figurent toujours dans une opération de quelque importance, parce qu'ils représentent l'opinion avec un simulacre d'intérêt général dont toute affaire publique se réclame : c'est le chœur antique qui chantera l'antistrophe après la strophe, selon les événements.

Quant à ces universitaires de la vieille Sorbonne croulante, ce sont les sophistes, ceux qui détiennent la sagesse apprise et qui l'exploitent. Ils agissent en vertu de « principes » qui ne sont que leurs intérêts ou leurs sentiments subtilisés en doctrine : formalistes et dogmatistes, de tous les guides humains les plus dangereux parce qu'ils se font des dieux de leur logique qui est courte et de leur ambition qui est longue.



Leur orgueil est immense parce qu'ils se croient indispensables. Toute science aboutissant, nécessairement, — à moins de se perdre, — à un enseignement, à une pédagogie, ils se disent maîtres de la science parce qu'ils l'exposent et prétendent à conduire les hommes parce qu'ils incarcèrent les enfants. Ils voudraient enfermer la vie dans leur automatisme obscur; tandis que la science, comme la vie, est toute clarté, plein air, liberté...

Cauchon, évêque de Beauvais, est né à Reims ou plutôt aux environs de Reims, vers l'année 1371 : il avait donc environ soixante

ans lors du procès. On ne sait comment le fils des vignerons champenois s'instruisit. On le trouve licencié en décret, l'année 1398; il passe, alors, pour un praticien distingué, mais « partial et dangereux ». L'Université de Paris l'appelle aux fonctions de recteur en 1403 (1). Dès cette époque, il s'est donné à la politique; il exploite ses propres passions et celles de son temps : c'est un calculateur, un tempérament vigoureux et froid; pour faire carrière, il se porte aux extrêmes. Ses qualités de dextérité et de savoir-faire transforment ce légiste en diplomate, de même que sa résolution et son allant en feront un révolutionnaire et un émeutier. Dans ce Fouquier-Tinville, il y a du Talleyrand et du Marat.

En 1407, on le voit figurer, jeune encore, parmi les ambassadeurs, — évêques et abbés les plus considérables du royaume, — envoyés par Charles VI auprès de l'antipape d'Avignon, Benoît XIII, pour mettre fin au schisme. Il se fait, dès lors, une compétence en ces affaires religieuses qui furent les grandes affaires du temps, et il commence à cumuler, sans vergogne, les bénéfices lucratifs.

Rentré à Paris, il se donne, corps et âme, à la cause bourguignonne et cabochienne, et devient l'homme de confiance de la fameuse corporation des bouchers qui terrorise la ville. Ceux-ci le désignent pour faire partie de la Commission chargée d' « enquêter » les Armagnacs; justice sommaire et expéditive : « ne falloit guère faire information, dit J. Jouvenel des Ursins, et suffisoit de dire : celui-là l'est ! Les riches étoient mis à finance; ceux qui n'avoient de quoi, on ne savoit ce qu'ils devenoient. » Voilà un juge !

Autre trait : dans ces luttes, il est l'adversaire personnel de Jean Gerson; en cela, d'accord avec maître Jean Chuffart, confident d'Isabeau de Bavière, qui prit la place de l'illustre docteur, comme chancelier de Notre-Dame. Jean Chuffart, c'est, devant l'histoire, la voix de Pierre Cauchon : nous tenons les deux compères. Mais Cauchon a plus de vigueur et un plus fort coup de gueule : il ne se contente pas de limer des phrases venimeuses dans le secret; il lui faut les larges résonances de la place publique.

(1) Denifle et Châtelain, *loc. cit.* (p. 17). Les fonctions de recteur ne duraient que trois mois.

En 1413, il se met à la tête des émeutiers qui, avec Jean de Troyes et Caboche, envahissent l'hôtel de Guyenne et font passer un si mauvais quart d'heure au Dauphin. Il fait partie de la Commission qui rédige la fameuse ordonnance cabochienne : législateur et réformateur, comme il convient (1). On peut dire que ces journées décident de sa carrière. Ayant choisi son parti, il ira jusqu'au bout : violent et « aigre homme », habile en procédure, décidé aux derniers moyens pour suivre et pousser sa fortune.

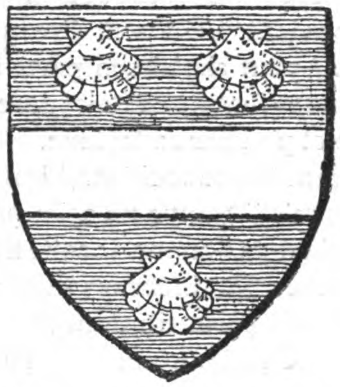
Il est banni avec les autres cabochiens, à la réaction armagnacque de septembre 1413 ; mais il trouve un asile près du duc de Bourgogne. Celui-ci a besoin d'un homme de cette trempe pour défendre, au Concile de Constance, les doctrines bien compromettantes de Jean Petit. Là, devant les pères du Concile, c'est-à-dire devant la Chrétienté assemblée, Cauchon, ambassadeur du duc de Bourgogne, retrouve son adversaire, Jean Gerson.

Jean Petit, pour justifier le duc de Bourgogne, de l'assassinat du duc d'Orléans, a soutenu « qu'il est permis de tuer les tyrans sans formalité de justice ». Il y a une logique dans la vie : Pierre Cauchon plaide pour cet apologiste du coup de force, tandis que Gerson réclame la condamnation des thèses de Jean Petit. Mais Cauchon et son collègue, Martin Porée, évêque d'Arras, manœuvrent si habilement qu'ils font traîner les choses jusqu'à la fin du concile, non sans obtenir, des cardinaux délégués, l'annulation de la sentence qui, en France, avait condamné Jean Petit. Dissentiment originaire où s'inscrit toute l'histoire du temps et qui poussa Gerson à défendre Jeanne d'Arc, Cauchon à la brûler (2).

Dans les années qui suivent, Cauchon accompagne un autre des futurs juges de Rouen, maître Jean Beaupère, à Troyes, près de Charles VI, et il est un des conseillers du traité qui livre la France à l'Angleterre. Tout cela se tient ; ce Cauchon n'est pas un homme ordinaire. Au même moment, il est chargé par l'Université de Paris de défendre ses privilèges. En 1423, il se fera nommer conservateur de ces mêmes privilèges et l'Université se personni-

(1) Sur tous ces points, voyez Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413* ; et *l'Histoire de France de Lavisse* (t. IV, pages 340 et suiv.).
(2) Noël Valois, *le Grand Schisme*, IV, p. 330-32.

fiera, pour ainsi dire en lui [1] : « Sédition » « et ambition », comme dit l'orateur contemporain [2], agissent sur les deux théâtres. Cauchon tient tous les rôles, selon les principes de son compère, J. Chuffart.



En récompense de tant de services, il est nommé maître des requêtes du Roi. Il sollicite, alors, la prévôté de Lille. L'Université de Paris lui apporte ce certificat, pour aider à ses convoitises simoniaques : « Ceux qui ont fait preuve de courage et de persévérance dans les travaux, les veilles, les souffrances et les tourments pour le bien de l'Église sont dignes aussi des plus grandes récompenses. »

Maître des requêtes, vidame de Reims, archidiacre de Chartres, chanoine de Reims, de Châlons, de Beauvais, chapelain de la chapelle des Ducs de Bourgogne à Dijon, bénéficié à Saint-Clair au diocèse de Bayeux, Cauchon est de tout, touche à tout, touche partout. En 1419, il devient référendaire du pape Martin V, qu'avec son collègue, Martin Porée, il a grandement contribué à porter sur le trône pontifical. C'est à lui, sans doute, ainsi qu'à d'autres prêtres simoniaques et politiques que pensait J. Gerson dans un de ces discours où il peignait l'État de l'Église : « N'est-ce pas une abomination de voir tel prélat qui possède deux cents bénéfices ou tel autre qui en possède trois cents ?... Pourquoi les évêques, les abbés et les moines sont plutôt officiers de l'État que de l'Église et ne s'occupent

(1) Voir l'éloge de Cauchon par l'Historien de l'Université, Du Boulay (t. V, p. 912).

(2) Discours de Maître Benoît-Gentien, aux États Généraux de 1412, parlant au nom de l'Université de Paris. Il a défini, en deux mots, le mal du temps et du corps.

que de siéger dans les Parlements [1]... » Cauchon laissait dire ; il attendait ses bulles épiscopales.

Par l'influence du duc de Bourgogne, il est nommé au siège de Beauvais, et se trouve ainsi « pair ecclésiastique du royaume » (fin 1420). Le duc de Bourgogne se rend exprès à Beauvais pour assister à l'entrée de l'évêque, sa créature, et s'incline devant la bénédiction épiscopale. Pour le fils des vignerons du Remois, c'était un beau rêve.

Épiscopat troublé : qu'importe [2] ! Un évêché est un moyen d'action, une recette. Dans son diocèse, et notamment à Compiègne, Cauchon agit très vivement contre le parti français. Mais il s'emploie, surtout, hors de son diocèse, selon ses aptitudes de juriste, de politicien et diplomate. Après la mort de Henri V, il se donne au duc de Bedford et se lie, en particulier avec Louis de Luxembourg, nommé chancelier du royaume de France. Ce qu'il guette, maintenant, c'est quelque emploi de cette sorte, quelque haute fonction usurpée dans le désordre du royaume. Dès 1423, il est membre du Conseil de Henri VI et chancelier de la reine d'Angleterre. Il est chargé, au nom du parti anglais et bourguignon, des grandes affaires ecclésiastiques et notamment des tractations avec Rome.

Il sait combien il importe de gagner la papauté à la cause qu'il sert. Nageant entre deux difficultés, c'est lui qui négocie cette délicate ordonnance du 26 novembre 1425 où, sacrifiant, par des concessions apparentes, les libertés de l'Église française, il oppose habilement la modération du gouvernement d'Henri VI à la rigidité gallicane de Charles VII et de son entourage. Pierre Cauchon reçoit, à ce sujet, un bref du pape Martin V, le remerçiant avec effusion et le comblant d'éloges [3]. Ceci se passe en 1426. Ces services,

(1) J. Gerson, *Sermo de tribulationibus et defectuoso ecclesiastico regimine.*

(2) Un fort parti de Français, commandé par Jeannin Galet, s'était installé, dès 1425, aux portes de Beauvais, et bloquait, pour ainsi dire, la place où il avait des intelligences, notamment au couvent des Cordeliers. Lefèvre-Pontalis, *Bib. Ec. des Chartes,* aᵉ 1896 (p. 271).

(3) Sur la négociation, voyez N. Valois, *Pragmatique sanction de Bourges* (p. XXV). C'est à cette occasion que Henri Beaufort fut nommé cardinal dans la même promotion que Jean de Rochetaillée, archevêque de Rouen. La lettre du pape Martin V à P. Cauchon, évêque de Beauvais (juin 1627), est publiée par Valois (*ibid.*, p. 58) : *Et nos erga te et ecclesiam tuam, propter hoc fidele obsequium et alias tuas virtutes, semper reperies propicios et benignos.* « Tu nous trouveras toujours accueillant et bien disposés en ta faveur et en faveur de ton église, en raison de tes fidèles services et de tes autres vertus. » Le Pape félicita, à cette même occasion, un autre futur juge de Jeanne d'Arc, conseiller du roi d'Angleterre, Jean de Mailly évêque de Noyon. (*Ibid.*, p. XXXI, note.)

Rome promet de ne pas les oublier et elle ne les aura pas oubliés, à l'époque prochaine du procès de Rouen.

L'Angleterre et la Bourgogne ont recours, bientôt, à ses capacités éminentes et reconnues, pour le développement ingénieux de cette « politique des trêves » qui, adroitement ménagée, arrêtera la fortune des armes françaises, à l'époque de Jeanne d'Arc. C'est Pierre Cauchon qui négocie et, le plus souvent, il a pour partenaire Regnault de Chartres. Ainsi, il est en relation presque journalière avec son métropolitain, chancelier de Charles VII, grand ménager, comme on sait, de la cause bourguignonne. Ces deux hommes se connaissent donc à fond, ils s'entendent à demi-mot. Compiègne, Beauvais, Reims, Senlis sont leurs lieux de résidence. Ils ont des rencontres fréquentes, des familiers communs, abbés ou clercs faisant la navette d'une ville à l'autre, tel ce Jean Dacier, abbé de Saint-Corneille, qui réside à Compiègne en même temps que Regnault de Chartres et Jeanne d'Arc, et qui sera un des juges de Rouen (1). Ces détails minutieux, tirés désormais des archives, permettent de déterminer avec précision les démarches obliques de ces deux hommes, qui se recoupent toujours.

Cauchon avait suivi, avec une inquiétude qu'il est facile de comprendre, la venue et les triomphes incroyables de la Pucelle. A Reims, où il aimait à se retrouver, c'était lui qui avait porté le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu, le 26 mai 1429, un mois avant que Charles VII n'y fît son entrée : il avait été, à proprement parler, chassé de sa ville natale par la Pucelle. Elle l'avait aussi chassé de sa ville épiscopale : « En l'an 1429, la ville de Beauvais se rendit au roi Charles VII, en laquelle le duc de Bourgogne avait mis pour évêque un docteur de Paris, nommé messire Pierre Cauchon, partial des Anglais le plus obstiné qui fut oncques : contre la volonté duquel les citoyens de Beauvais se donnèrent au Roi et fut ledict évêque contraint de se retirer vers le duc de Bedford (2). »

(1) Jean Dacier, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, au diocèse de Soissons, licencié en droit, ex-aumônier du pape Martin V, mort le 4 mai 1437, après avoir assisté au Concile de Bâle, comme représentant des abbés de la province rémoise (c'est-à-dire du diocèse de Regnault de Chartres). (*Procès;* I, p. 399.)

(2) Belleforest, dans Sarrazin, *Pierre Cauchon* (p. 88).

Voilà une double fuite que le vindicatif évêque ne pardonnera pas. En poursuivant Jeanne d'Arc, il exécutera son mandat de « bon Anglais », mais il se satisfera aussi lui-même : double joie.

Il voudrait bien obtenir le siège épiscopal de Rouen, vacant par le transfert du cardinal de La Rochetaillée au siège de Besançon. Il se fait recommander avec insistance, en cour de Rome, par Bedford. On l'accable aussi, en ce moment, de sommes d'argent. On l'emploie à tous les services, hauts et bas. Il voyage, négocie, perçoit les impôts, palabre avec les chapitres, les cours de justice, les corporations, les États provinciaux, homme à tout faire, capable et digne de toutes les besognes. Dans le Conseil anglais, il est le bras droit de Winchester, comme il est, à Paris, le bras droit de Luxembourg. Il met le comble, en enlevant la Pucelle aux mains hésitantes du frère de celui-ci, Jean.

Il la tient. C'est lui qui va présider, maintenant, au procès de condamnation.



Tombeau de marbre noire dans la Chapelle de Notredame de l'Eglise Cathedralle de Lisieux, de Pierre Cauchon Eveq. de Beauuais en 1420. Et de Lisieux en 1432 mourut en 1443. Il portoit: D'azur a une fasce d'argt et Coquilles d'or. 2. et 1.

Ainsi se développe, dans un milieu favorable, la vie exemplaire de P. Cauchon, évêque. Elle est complète et sans fissure. Il suffit de la connaître pour avoir, par

contraste, la mesure de ce qu'il y avait de grand, de pur, de généreux dans la mission de la vaillante fille qui lui était vouée (1).

Rien à dire du collègue de Cauchon comme juge, le vicaire de l'inquisiteur, Jean Lemaître : c'était un moine prudent, poltron et disert, qui eût bien voulu se dérober à l'ordre venant de Paris et qui n'osa pas. Il toucha, tout de même, une indemnité « pour ses peines, travaux et diligences d'avoir esté et assisté au procès de Jehanne qui se dict la Pucelle ». A supposer qu'il ne fût pas mort, on fit comme s'il l'était, au procès de réhabilitation : un pauvre homme!

Rien à dire, non plus, de J. d'Estivet, dit *Benedicite*, promoteur au procès; il est le bras droit et l'âme damnée de P. Cauchon, un sicaire, de langage grossier et ordurier, de zèle violent. On dit qu'il est mort dans un égout.

Voici les personnages politiques : d'abord les hauts prélats, ceux qui étaient cardinaux, évêques ou qui le devinrent par la suite; le cardinal d'Angleterre, Henri Beaufort, chef du conseil anglais, dont on connaît la figure, l'énergie et la prudence hypocrite. Un autre car-

(1) La suite de l'histoire de Cauchon prouve que trop d'habileté nuit. Le procès de Jeanne d'Arc, loin d'aider à sa carrière, la brisa : il avait passé la mesure. Cauchon n'atteignit jamais ni les hauts emplois, ni cette grande fortune qu'il avait rêvés. Ayant manqué l'archevêché de Rouen, il dut se contenter de son transfert à l'évêché de Lisieux. Sa vie s'acheva à la solde de l'Angleterre. En 1435, il était envoyé, comme représentant de cette puissance au Concile de Bâle; car il fut, comme la plupart de ses confrères au procès, Beaupère, Thomas de Courcelles, Loyseleur, Midy, Dacier, Evrard, un de ces fameux « conciliaires », qui, après avoir mis en péril le royaume, mirent en péril la chrétienté. Il est à peu près le seul Français notable qui ait rompu, pour toujours, avec le pacte national. Il négocia encore pour l'Angleterre à la paix d'Arras et c'est son entêtement qui fit rompre les négociations pour la pacification générale sur le point d'aboutir. Ainsi, il rendit, — sans le vouloir, certes, — le plus grand service à la France ; car, la continuation de la guerre permit à Charles VII de reconquérir tout son royaume. — Il gouvernait Paris, avec Louis de Luxembourg, quand la ville se souleva, en 1436, contre la domination étrangère : ils furent chassés au milieu de la grande huée des Parisiens criant : « A la queue ! Au renard ! » On mit ses richesses au pillage. Il négociait, toujours avec cette fureur anti-française, en 1439, lors du rachat du duc d'Orléans. — Enfin, il alla passer les dernières années de sa vie, oublié et meurtri, dans son évêché de Lisieux. Il y employa ses loisirs et le fruit de ses peines à élever une chapelle en l'honneur de la Vierge, qui est un des plus exquis monuments de l'époque; car cet homme énergique et cruel avait, comme Louis XI, le goût fin et sûr. Il vit les armées françaises s'emparer de Louviers, d'Évreux et menacer Rouen; mais il n'assista pas à la reprise de la Normandie par Charles VII. Il mourut, le 14 décembre 1442, dans son « manoir de Lisieux », à Rouen, comme on lui faisait la barbe. Il laissa une grande partie de sa fortune aux pauvres ou à des fondations pieuses. Son corps fut enterré honorablement dans l'église cathédrale. Sur sa tombe, en marbre noir, on voyait sa statue en marbre blanc, la mitre en tête et la crosse en main. D'après le dessin de Gaignières, la physionomie paraît dure et plate, les traits gros, le nez épaté, la bouche tombante, avec quelque chose de massif et de court dans le visage et dans l'allure. Il n'est pas nécessaire de connaître son histoire pour remarquer qu'il n'a pas l'air d'un bon homme. Les cendres de P. Cauchon furent dispersées en 1793.

dinal, mais qui reçut le chapeau postérieurement, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais dès 1425. Son rôle est capital dans la vie de Jeanne d'Arc. C'est lui qui décida son frère, Jean de Luxembourg, à la livrer aux Anglais; il assista au procès, surveillant avec vigilance tous les détails; il assista aussi à l'abjuration, au supplice; l'opinion publique le considérait comme particulièrement responsable. (*Procès;* IV, p. 35.)

Il avait rêvé certainement de se tailler, pour lui et les siens, une principauté indépendante à la faveur des troubles. Pour cela, il joue un jeu analogue à celui de Cauchon, mais plus haut et plus relevé, entre la France et l'Angleterre. On le trouve, aux honneurs partout où Cauchon agit : il commandait à Paris quand Jeanne d'Arc tenta l'assaut; il y commandait encore quand Charles VII reprit la ville en 1436. Les Parisiens le chassèrent alors en criant : « Au renard ! » C'est dire son caractère. Bedford après la mort de sa première femme, Anne de Bourgogne, épousa la nièce de Luxembourg en 1433, et celui-ci devint ainsi l'oncle du régent. Il assista, comme Cauchon, aux négociations d'Arras, et, comme Cauchon, conseilla de rompre plutôt que d'accepter les propositions de la France. Il fut archevêque de Rouen, du fait des Anglais, puis cardinal dans la même promotion que Regnault de Chartres et Guillaume d'Estouteville, le 18 décembre 1439, Eugène IV traitant ainsi, exactement sur le même pied, l'homme qui avait abandonné Jeanne d'Arc, celui qui l'avait condamnée et celui qui devait la réhabiliter [(1)]. Il mourut en Angleterre, en 1443.

Autre cardinal : Jean de Chatillon ou plutôt de Castiglione, Italien, archidiacre d'Évreux, devint, par la suite, en 1444, évêque de Coutances, en 1453, évêque de Pavie, puis cardinal [(2)]. Ce fut lui qui décida le chapitre de Rouen à souscrire à une condamnation collective contre Jeanne d'Arc; c'était un suppôt de l'Université parisienne : *magistrum doctissimum et antiquum in theologia, in talibus singulariter expertum,* clerc solennel, s'il en fut; on dit

(1) Pastor, *Histoire des Papes.* Traduction Furcy-Raynaud (t. I, p. 326), d'après Ciaconius (t. II, p. 900-919).

(2) Beaurepaire, *Notes sur les juges et assesseurs* (p. 114). — Denifle et Châtelain, *le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris* (p. 17).

qu'il montra, dans la forme, du moins, une certaine modération.

Les évêques, maintenant. La province de Normandie comprend, outre Rouen, six diocèses. L'archevêché était vacant. L'évêque de Lisieux, prédécesseur de Cauchon, était Zanon de Castignione, Italien, d'une famille qui occupa plusieurs évêchés en Normandie : habile homme, qui, après s'être montré dévoué à la cause des Anglais et avoir (avec Luxembourg et Cauchon) représenté le roi Henri VI au Concile de Bâle, se retourna à temps et devint un des premiers partisans de Charles VII dans la province. Il fut consulté par Cauchon sur le cas de Jeanne et se prononça contre elle, « attendu, dit-il, qu'il n'était pas à présumer qu'une personne de condition aussi vile eût des révélations et des visions venant de Dieu ».




L'évêque de Coutances, Philibert de Montjeu, Bourguignon déclaré, donna une adhésion sans réserve au procès et à la sentence contre Jeanne. Mais il partit bientôt pour Bâle, où il joua un grand rôle jusqu'à sa mort, arrivée à Prague en 1439.

Parmi les autres évêques de la province normande, deux étaient absents, ceux de Bayeux, Nicolas Habart, et d'Évreux, Martial Fournier ; d'ailleurs dévoués, tous deux, à la cause anglaise, ils eussent opiné comme la majorité de leurs collègues ; un autre, l'évêque de Séez, Robert de Rouvres, était auprès du roi Charles VII et avait assisté au sacre de Reims ; naturellement, il ne fut pas consulté. Le quatrième, Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, interrogé, eut le courage de répondre : « Ès choses douteuses qui touchent la foi,

l'on doit toujours recourir au Pape et au Concile général. » Son avis ne fut pas inscrit au procès; on ne le connaît que par le témoignage d'Isambart de la Pierre. Cet homme courageux fut jeté en prison, l'année suivante, comme soupçonné de vouloir rendre la ville de Rouen aux Français.

Hors de la province de Normandie, d'autres évêques en titre se prononcèrent contre Jeanne: William Alnwick, évêque de Norwich en Angleterre et garde du sceau privé de Henri VI. Il assista à l'abjuration et au supplice : c'est un Anglais. Jean de Mailly, évêque de Noyon, voisin de l'évêque de Beauvais et, comme lui, pair ecclésiastique du royaume de France; il eut une part très active au procès, sans se mettre en avant comme son fougueux collègue. Plus habile, également, par la suite, il rentra en grâce auprès de Charles VII et figura au procès de réhabilitation, comme président de la Cour des Comptes, « aussi Français alors qu'il avait été Anglais quand ceux-ci étaient les plus forts [1] »; il allégua qu'en raison de son grand âge, soixante-dix ans, il ne se souvenait plus de ce qui s'était passé, ni qu'il eût émis une opinion, et il s'en tint à quelques détails non compromettants.

Parmi les autres juges ou assesseurs, six devinrent évêques par la suite et peuvent être comptés parmi les personnages considérables : c'est Gilles de Duremort, cistercien, évêque de Coutances, en 1439; Jean Lefèvre, ermite de Saint-Augustin, évêque de Démétriade en 1441; Richard Prat, Anglais, évêque de Chincester en 1438; Raoul Roussel, archevêque de Rouen en 1444; Pasquier de Vaulx, futur chancelier d'Angleterre, évêque de Meaux en 1435, puis évêque d'Évreux en 1439, et enfin évêque de Lisieux et successeur de Cauchon; il mourut le jour où Charles VII faisait son entrée dans sa ville épiscopale; Robert Ghillebert, Anglais, évêque de Londres en 1436.

Au total, y compris Cauchon et les trois cardinaux, quatorze prélats et évêques se prononcèrent, au procès, pour la condamnation de la Pucelle.

Il faut joindre dix abbés des grandes abbayes normandes, mitrés comme des évêques : Robert Jollivet, du Mont-Saint-Michel,

(1) O'Reilly, *les Deux procès de condamnation*, Plon, 1868, in-8 (I, p. 31).



Gilles de Duremort, abbé de Fécamp, Nicolas Leroux, abbé de Jumièges, Jean Moret, abbé de Préaux, Guillaume, abbé de Mortemer dans le Vexin français, Jean, abbé de Saint-Georges de Boscherville, Guillaume Conti, abbé de la Trinité du Mont-Sainte-Catherine, Guillaume Lemesle, abbé de Saint-Ouen, Thomas Fricque, abbé du Bec, Guillaume Bonnel, abbé de Cormeilles. Ces hommes, dont les deux premiers faisaient partie du Conseil royal et comptaient parmi les plus utiles auxiliaires de la domination anglaise, avaient été, pour la plupart, nommés à leurs bénéfices par le nouveau pouvoir. On ajoute qu'ils furent triés avec soin parmi les soixante chefs des abbayes normandes. Ils furent secondés par trois prieurs : Pierre de la Cricque, prieur de Sigy, Guillaume Le Bourc, prieur de la collégiale de Saint-Lô de Rouen, Pierre Migiet, prieur de Longueville, un des principaux aides de Cauchon, au procès de réhabilitation; il eût bien voulu faire croire qu'il avait été favorable à la Pucelle et clama l'innocence de la victime, ne trouvant d'autre excuse pour lui et ses pareils que la peur. (*Procès;* II, 300, 360.)

Une soixantaine d'assesseurs forment la foule des neutres et des médiocres qui tourbillonna autour du tribunal et inscrivit aux procès-verbaux des noms, qu'il eût mieux valu laisser dans l'oubli auquel ils étaient destinés. Trente-quatre d'entre eux prirent part aux délibérations. Trois doivent être notés : Érart, prêtre séculier du diocèse de Langres, maître ès arts de l'Université de Paris, chanoine de Laon et de Beauvais, qui dut probablement à cette dernière fonction d'être désigné par Pierre Cauchon, dont il était l'ami intime, pour prononcer le sermon, le 24 mai, sur la place de Saint-Ouen, le jour de la comédie de l'abjuration. Il prit pour texte le passage de saint

Jean : *Une branche ne peut porter fruit si elle ne reste attachée à la vigne*, et sa harangue fut d'une violence insigne. Jeanne d'Arc, du haut de l'échafaud, le rabroua vivement. Érart resta attaché à la fortune de Pierre Cauchon ; il assista, avec lui, au congrès d'Arras. Il devint chantre de l'église de Rouen et vicaire de l'archevêque. C'était une manière de personnage. Il mourut en Angleterre, doyen du chapitre de Rouen, vers 1439. Il ne faut pas le confondre avec un autre assesseur, portant à peu près le même nom, Guillaume Evrard, qui fut l'une des lumières de l'Église gallicane, « un des premiers hommes de son temps », recteur de l'Université, restaurateur des études du collège de Navarre, qui n'assista qu'à une seule des séances du procès et partit aussitôt pour le Concile de Bâle (1).

Un jeune bachelier, dominicain, frère Martin Ladvenu, est célèbre pour avoir confessé Jeanne, l'avoir accompagnée et soutenue jusqu'au bûcher. Il avait, cependant, adhéré à la condamnation, le 19 mai et le 29 mai. C'est lui qui chargea le plus Cauchon et les Anglais dans sa double déposition en 1450 et en 1452, au procès de réhabilitation, où il est qualifié « spécial confesseur et conducteur de la dicte Jehanne en ses derreniers jours ». (*Procès;* II, 7.) Il était secondé, auprès de Jeanne, par un autre religieux, du même ordre et du même couvent, qui, comme lui, s'était prononcé, à double reprise, pour la condamnation, mais qui assista également Jeanne d'Arc et lui fut d'un réel réconfort, Isambart de la Pierre. Celui-ci conseilla à Jeanne le recours au Pape et au Concile. A l'audience, il essayait de lui dicter des réponses favorables en lui faisant des signes, jusqu'à mettre en fureur l'évêque Cauchon. Isambart de la Pierre et Martin Ladvenu sont les figures sympathiques de ce groupe, en général effacé et négatif, les assesseurs.

Il n'y a rien de plus à dire des trente-cinq autres assesseurs qui ne siégèrent qu'une fois, ne firent qu'entrer et sortir par curiosité ou par prudence. On compte aussi là des médecins, quelques avocats donnant des consultations par écrit : menu fretin.

L'attitude du haut clergé rouennais, dans son ensemble, ressort

(1) Voyez Beaurepaire, *Notes sur les juges et assesseurs* (p. 33) et Denifle et Châtelain, *loc. cit.* (p. 26 et 29).

d'un fait infiniment plus grave, c'est l'intervention du chapitre de Rouen, en tant que corps délibérant et opinant. Représentant l'archevêque, il accorda la délégation de territoire à l'évêque de Beauvais. Puis, saisi, par celui-ci, des douze articles qui résument, si traîtreusement, les interrogatoires, le chapitre qui est exactement renseigné par ses membres présents au procès et par la rumeur publique, le chapitre après avoir hésité, après avoir même refusé de se prononcer jusqu'à ce qu'on ait reçu l'avis de l'Université de Paris, voit soudainement sa majorité se transformer et il formule, le premier, la sentence mortelle : *Nobis videtur fore hæretica;* « à notre avis, elle est hérétique. » Une minorité honorable de huit ou dix membres s'opposa à cette décision; on pense même que deux membres du chapitre, J. Basset official et J. Leroy promoteur, furent, à cette occasion, tenus en prison.

La majorité, composée de vingt et un membres, n'en donne pas moins avec ensemble, dans tous les actes du procès. Les plus compromis sont (outre les universitaires, Maurice et Beaupère), Barbier, Couppequesne, de Venderès, Raoul Roussel, le futur archevêque de Rouen, qui, plus tard, prépara si bravement le retour de Rouen à la domination française, et celui qui fut, de tous, le plus infâme, Loyseleur.

Nicolas Loyseleur (*Aucupis*) forme, avec Midy et Beaupère, le groupe qui vit dans l'étroite intimité de Cauchon et travaille avec lui. Né à Chartres en 1390, chanoine de cette ville, il vient à Rouen, en 1421, pour y usurper un canonicat vacant par l'absence de Martin Ravenot, resté fidèle à la France. Le voilà engagé, et, selon son caractère, enragé. Il est l'agent de main de toutes les ruses du mauvais juge. C'est lui qui est le faux greffier des premières audiences; c'est lui qui se déguise et se fait passer pour Lorrain, afin d'extraire les confidences de la Pucelle; c'est lui qui trahit les confessions de la pauvre fille et qui feint de lui porter intérêt pour lui souffler des conseils perfides; c'est lui qui la presse, au moment de la prétendue abjuration; il vote, naturellement, toutes les sentences de condamnation; il verse des larmes de crocodile en la voyant mourir. Mais,

quand elle est morte, il essaye encore de charger sa mémoire et, dans la déposition évidemment concertée, qu'il fait aux « actes postérieurs », il déclare qu'elle a désavoué ses voix, reconnu que ses voix l'avaient trompée et qu'elle était pleine de pénitence et de contrition pour les crimes qu'elle avait commis. Un homme qui s'était acquis de tels titres au mépris public (*Procès;* III, 162) n'en resta pas moins quelque temps sur la scène. Il fut délégué pour représenter le chapitre au Concile de Bâle avec Midy et Beaupère. Mais, là, il se porta à des extrémités telles qu'il fut désavoué de Rouen, tandis qu'il continuait à occuper une place considérable dans la confiance des Pères du Concile. Il resta à Bâle et il paraît bien qu'il ait survécu au jugement de réhabilitation de Jeanne d'Arc.



Loyseleur appartient à la catégorie des personnages qui furent, avec Cauchon, les vrais promoteurs du procès et de la condamnation, les Universitaires.

Ceux-ci sont à Paris. Ils n'ont pour raison ou pour excuse à leur intervention, ni la timidité, ni l'ignorance : ils vantent, sans cesse, leur autorité et leur indépendance ; on ne les a jamais vus fléchir quand leurs opinions ou leurs privilèges sont en cause. Ils auraient pu s'abstenir, juger les coups de loin ; rien ne les forçait à descendre dans l'arène. Ils s'y sont jetés de plein gré ; et leur intervention donne, à la vie de Jeanne d'Arc, tout son sens et toute sa portée : incomplète, si elle n'eût rencontré de tels adversaires. Victime des Anglais, de Cauchon, des Normands à la solde ou terrorisés, sa mort n'eût été qu'un événement local ou, tout au plus, un incident de la défense nationale. Mais elle devient un fait universel pour avoir mis en mouvement ces gens de science et de doctrine, à une époque où leur science et leur doctrine erraient et risquaient d'égarer le monde, à leur suite.

La mort de Jeanne d'Arc, couronnant sa mission, fut l'échec le plus grave que subit ce corps plein de superbe : qu'on scrute le sens profond de l'histoire, on verra qu'il ne s'en releva pas et de quelle importance fut cette chute. L'orgueil de la vieille Sorbonne périt à cette date. Le simple bon sens d'une fille du peuple, qui comprenait le devoir social et qui savait mourir, fut plus éloquent que les discours pompeux et les arguties des docteurs.

Il suffit de réfléchir au changement qui se fit dans l'esprit public, en France, depuis Charles VII jusqu'à Charles VIII : voilà l'œuvre d'une génération. Jeanne, en suivant son instinct sincère et droit, guérit la France du pédantisme scolastique. Le *baralypton* périt en la tuant.

A peine Jeanne d'Arc prise, l'Université se met en avant : elle eût voulu voir juger la Pucelle près d'elle, sous son œil et sous sa main, à Paris. Au moindre retard, elle somme le roi d'Angleterre et l'évêque de Beauvais d'en finir. Elle bout d'impatience.

Dès que les interrogatoires sont commencés, l'Université se hâte d'envoyer à Rouen six de ses suppôts les plus qualifiés, pour y assister, y prendre part, y jouer un rôle non moins décisif et efficace que celui des juges. Ce n'est pas tout : elle entend se prononcer elle-même. Elle réclame l'enquête et les interrogatoires, désireuse d'apporter sa voix et sa décision. C'est pour elle que sont rédigés

les douze articles, résumé odieux des séances où les faits et les réponses de Jeanne sont falsifiés, adultérés; et c'est là-dessus que ce corps illustre, consciemment, va se prononcer.

Les émissaires les lui rapportent avec joie. Pourtant, ceux-ci ont assisté aux audiences; ils pourraient rétablir la vérité : c'est bien de cela qu'il s'agit! Le corps se réunit aussitôt. Il se saisit de l'affaire. Chacune des Facultés délibère à part; puis, elles se réunissent en assemblée plénière. Par l'organe du seigneur recteur, on décide de livrer l'affaire à l'examen des deux facultés de théologie et de décret. En quinze jours, celles-ci ont délibéré. Elles apportent leurs conclusions, dictées, comme elles disent, « par un esprit de charité », et les voici : « La faculté déclare cette femme traîtresse, perfide, cruelle, altérée de sang humain », etc.; et l'autre faculté ajoute que cette femme est « schismatique, apostate, menteuse, divinatrice, etc. » Toutes deux concluent : « qu'en conséquence, il y aura lieu de l'abandonner au bras séculier pour en recevoir la peine proportionnée à l'étendue de son forfait. »

Sur ce double avis, le corps de l'Université, « toutes facultés et nations assemblées », et, par l'organe du recteur, « ratifie et fait siennes les décisions et qualifications des deux facultés de théologie et de décret ».

En hâte, cette délibération est retournée aux juges de Rouen; elle est accompagnée d'une lettre adressée à l'évêque Cauchon et dont le style n'est pas ordinaire : « Le travail assidu de votre vigilance pastorale, révérend père et seigneur, paraît excité par la ferveur immense de votre très singulière charité; votre sagesse éprouvée ne cesse d'être l'appui le plus fort de la foi sacrée; votre expérience toujours en éveil vient en aide à votre pieux désir du salut public. Une lutte virile et célèbre a mis, enfin, aux mains de votre justice, grâce à l'énergie de votre vigoureuse probité, grâce aussi au secours du Christ, cette femme que l'on proclame Pucelle, dont le poison, répandu au loin, a infecté le troupeau si chrétien dans presque tout l'Occident... » Et cela dure pendant des pages, jusqu'à ce que la lettre se termine (car tout s'achève) par un appel à « une réparation digne de l'offense, qui apaise la Majesté divine,

maintienne sans souillure la vérité de la foi orthodoxe et fasse cesser cet inique et scandaleux spectacle, pour tous lesquels services le Prince des Pasteurs accordera, certainement, à votre révérée sollicitude pastorale, une couronne de gloire immarcescible. » (*Procès;* I, 409.)

On n'attendait, à Rouen, que cette décision solennelle qui *couvrait* tout le monde; et dès qu'elle fut rapportée par les trois maîtres, retour de Paris, c'est-à-dire le 19 mai, la séance décisive est tenue dans la chapelle du palais archiépiscopal. Aucun délai n'étant désormais supportable, au dire du bon maître Nicolas Midy, les juges et les assesseurs passent au jugement. La sentence qui condamne Jeanne n'a besoin ni d'autre autorité ni d'autre base; elle est empruntée, *mot pour mot*, aux décisions des deux facultés. La pauvre fille serait immédiatement exécutée si on n'avait besoin, avant qu'elle meure, du simulacre de l'abjuration.

Telle est, donc, la part de l'Université de Paris dans le drame.

Qu'un corps si considérable, si imposant, ayant, par lui et par ses membres, une telle autorité devant le présent et une telle responsabilité devant l'avenir; qu'un corps qui parle au nom de la justice, du droit, de la vérité, de la religion, de toutes les causes idéales qui tendent à élever et ennoblir l'âme humaine, ait choisi cette attitude, se soit rallié, unanimement, à de telles conclusions et à un tel langage; qu'il n'ait eu ni bonne foi, ni modération, ni pitié; qu'il n'ait obéi qu'à des passions presque incompréhensibles dans leur excès même, cela suffirait pour signaler le mystère. Ces hommes n'agissaient pas; ils étaient *agis.* Il se passait, en eux, quelque chose dont leur aveugle impétuosité était le signe.

Le corps entier ayant délibéré, nulle contradiction n'étant mentionnée, tous les membres des quatre facultés sont solidaires et responsables. Cependant, il est, parmi eux, certains hommes plus particulièrement représentatifs, certaines figures qui font *type.* Il faut essayer de dire d'où viennent ceux-là, où ils

vont, ce qu'ils sont, comment ils ont été amenés à prendre parti.

Une escouade est particulièrement intéressante; elle se compose des six suppôts qui firent la navette de Paris à Rouen, de Rouen à Paris, assistèrent aux interrogatoires, y prirent part, apportèrent les douze articles, firent rapport à leurs collègues et obtinrent la décision de l'Université. Tous les six sont des personnages, l'honneur de leur corps et de leur temps. Les voici :

Pierre Maurice fut reçu, le premier, à la licence en théologie et le premier à la maîtrise, le 23 mai 1429; des six, il est le plus jeune et le moins important. C'est un fort en thème, empressé de payer sa récente aumusse de chanoine de Rouen. Il fut chargé d'admonester Jeanne, le 23 mai, veille de l'abjuration, et fit un grand discours qui eut le succès que l'on sait auprès de Jeanne : « Si j'étois en jugement et si je voyois le bûcher allumé et les bourrées prêtes, le bourreau mettant le feu et si j'étois dedans le feu, si ne dirois-je pas autre chose que ce que j'ai dit jusqu'ici et je le maintiendrois jusqu'à la mort. » Un tel langage dut étonner le jeune diplômé : il perdit de son assurance : on dirait qu'on le voit s'attendrir, vers la fin, il visite Jeanne dans sa prison. Mais, dans ces circonstances extraordinaires, les attentions mêmes sont suspectes.

Girard Feuillet, docteur en théologie, assista aux séances de Rouen; mais il disparut, on ne sait pourquoi, après le voyage de Paris. De même Jacques de Touraine. Celui-ci est cité, par le greffier Manchon, parmi les plus violents. Dans une minute du temps, conservée aux archives de l'Université, on célèbre « l'étendue de sa science et la pureté de ses mœurs ». C'est un professeur.

Voici, enfin, les trois maîtres considérables : Thomas de Courcelles, Nicolas Midy, Jean Beaupère.

Thomas de Courcelles est, peut-être, par l'intelligence, l'autorité et le caractère, l'homme le plus important de l'Université parisienne, dans la génération qui suit J. Gerson. Jeune encore, il paraît avoir fait, à Rouen, office surtout de rédacteur et de secrétaire : c'est un zélé.

Il est partout, lit les articles de l'accusation, travaille au réquisitoire, visite Jeanne avant la mort, dépose encore, à son sujet, après qu'elle a été brûlée; il traduit les procès-verbaux du procès dans un

latin exact et qui paraît honnête, quoique prudent pour lui-même. Sa vie, par la suite, s'écoule dans les services publics et dans l'étude.




Comme tant d'autres de ces juges iniques, il fut un des Pères considérables du Concile de Bâle ; il y joua un grand rôle et reçut même le chapeau de Félix V (1). Il finit par se réconcilier avec la Cour et, trente ans plus tard, ce grand savant, ce grand théologien, fut chargé de l'oraison funèbre du roi Charles VII, qu'il avait harangué déjà à son entrée à Paris. Il mourut « dégoûté des hommes et tout en Dieu », simple chanoine de la cathédrale de Paris, en 1469. Il ne lui a rien manqué, pour être une des gloires de l'Église gallicane, pas même la vertu et le désintéressement..., et il fut un des juges de Jeanne d'Arc ! Sa pierre tombale le montre, l'index replié, *argumentant* jusque dans la mort, comme s'il avait pris à tâche de s'expliquer éternellement et de justifier son cas devant Dieu.

Nicolas Midy ; celui-ci cumule tout : les titres et les bénéfices, les violences et les hontes. Dès 1416, simple bachelier, il apparaît, dans les délibérations du Conseil de l'Université, pour soutenir la cause du duc de Bourgogne dans l'affaire des thèses de Jean Petit. Il est recteur en 1418 ; le 21 avril 1431, c'est lui qui, au nom de l'Université, parle à Henri VI entrant à Paris. Cette manifestation oratoire trouve aussitôt sa récompense ; quinze jours après, le 4 mai 1431, Henri VI le fait nommer, par droit de régale, à un canonicat vacant

(1) N. Valois, *le Pape et le Concile* (II, p. 192).

au chapitre de Rouen. Son ami, Nicolas Loyseleur, prend possession et lui-même s'installe le 19 mai, onze jours avant le supplice de la Pucelle. Le chapitre lui fait remise des annales « par grâce spéciale, attendu les services rendus par lui à l'Église ». En effet, c'est lui qui rédige les douze articles (forfait dans le forfait); c'est lui, avec son camarade Beaupère, qui invective Jeanne le plus violemment et le plus souvent. Après avoir participé à toute la procédure, s'être prononcé pour les partis les plus rigoureux, il est un de ceux qui vont à Paris pour obtenir le décret de l'Université; de retour, c'est lui qui reçoit la mission de « prêcher Jeanne », le jour du supplice. Et il ne trouve, devant cette femme qui va mourir, que des paroles de violence et d'outrage. Il parle pour les Anglais qui le tiennent en laisse avec son récent canonicat. Aussitôt après le procès, il part pour Bâle, où il figure, en qualité de recteur de l'Université de Louvain (autre récompense, obtenue de la faveur du duc de Bourgogne). Mais sa carrière est interrompue: il est frappé de la lèpre; il est obligé de reconnaître, dans une pétition au pape Eugène IV, qu'il ne peut plus toucher la sainte hostie ni accomplir les fonctions de son canonicat sans faire scandale; mais il est toujours apte à toucher la pension: « *pensione sibi reservata* ». Il traîna, longtemps, une vie misérable, perdue, sans doute, sous la cagoule de quelque léproserie.

Le sixième des grands universitaires est Maurice Beaupère, *Pulchri Patris*. Celui-ci n'a ni l'âpreté de Nicolas Midy, ni la science de Thomas de Courcelles; mais il a plus d'allure. C'est un homme très illustre et de grande autorité, un « professeur insigne », *eximius sacræ theologiæ professor* (*Procès;* I, 50), membre vénéré des deux conciles, Constance et Bâle. Il était recteur de l'Université avant 1413. Attaché, de bonne heure, au parti anglais et bourguignon, il est chargé, par l'Université, « de donner aide et conseil, au pauvre Charles VI, en 1419, dans la triste affaire du traité de Troyes. Il travaille, dès lors, avec P. Cauchon. Ayant rompu avec le pacte national, il fait carrière par les Anglais qui lui attribuent, comme a son camarade Midy, l'un des canonicats de Rouen en 1430. Il vient en prendre possession en même temps qu'il siège au procès de Jeanne d'Arc. Midy était lépreux; Beaupère était manchot de la main

droite, et ne pouvait, non plus, remplir les devoirs de ses bénéfices. Mais la main gauche restait bonne pour recevoir l'argent. Il obtint une dispense du pape Martin V et en profita pour faire rafle : chanoine de Rouen, Besançon, Sens, Paris, Beauvais, Laon, Autun, Lisieux, archidiacre de Salins, cellerier de Sens, trésorier de Besançon, chapelain de Brie, curé de la paroisse de Grève, chèvecier de Saint-Merri à Paris; il était, à lui seul, tout un pouillé de bénéfices. La haute confiance qu'on avait en lui fit que Cauchon le jugea digne de le remplacer dans l'interrogatoire de Jeanne d'Arc : cela le consacre.

Il présida donc aux interrogatoires, dans les trois journées des 22, 23 et 27 février. Mais il ne s'y risqua pas longtemps. C'est à lui que Jeanne adresse quelques-unes de ses reparties les plus vives, les plus nobles, les plus dédaigneuses : la fameuse réponse à la question stupide : « Si elle est en état de grâce? » — « Si je n'y suis, Dieu m'y mette, et si j'y suis, Dieu m'y garde »; l'autre réplique, en ce qui concerne le vêtement d'homme : « Cela, c'est peu de chose, moins que rien... » Et encore : « Quand vous avez vu cette voix venir à vous, y avait-il de la lumière? » — « Il y avait beaucoup de lumière de toutes parts, comme il convient (s'adressant à maître Beaupère) : Il ne vous en vient pas autant à vous. » Et enfin : « Quel signe donnez-vous que vous ayiez cette révélation de Dieu et que ce soient sainte Catherine et sainte Marguerite qui conversent avec vous ? » — « Je vous ai dit que ce sont elles; croyez-moi si vous voulez. » (*Procès;* séance du 27 février, III, 66 et suiv.)

L'homme solennel n'insiste pas. Mais il n'a pas perdu la mémoire de ces heures pénibles. Car il dit, longtemps après, à l'enquête de la réhabilitation : « C'était une fille très subtile, de subtilité appartenante à femme. » Il rentre dans le rang et travaille désormais dans la coulisse. Toutes les fâcheuses besognes, il les partage avec Nicolas Midy, voyageant, lui aussi, de Rouen à Paris, de Paris à Rouen : C'est lui qui pontifie devant le corps de l'Université et qui prononce les phrases sentencieuses et mortelles; revenu à Rouen, il assiste à la séance de l'abjuration au cimetière Saint-Ouen; il visite Jeanne dans la prison, envoyé par l'évêque de Beauvais, avec Nicolas Midy, pour constater qu'elle est relapse. Fort mal reçu par les Anglais que toutes

ces lenteurs exaspèrent, la peur le prend, ou, qui sait, peut-être quelque remords. Ce qui est certain, c'est que, le jour même, ou le lendemain, il quitte Rouen, et sans attendre trois jours, jusqu'au jugement définitif, il part, il fuit sous le prétexte de se rendre au Concile de Bâle. Il n'apprit la condamnation de Jeanne que quelques jours après, à Lille. Ce manchot ne manquait pas d'adresse : il put se vanter, vingt ans plus tard, à la première enquête pour la revision du procès, de n'avoir pas été de ceux qui avaient condamné, tout en répétant, qu'à son avis, les visions de Jeanne d'Arc n'avaient rien que d'humain. Beaupère arriva à Bâle, le 2 août; comme la plupart de ces universitaires, il siégea au Concile et y joua un rôle considérable. On le voit parcourant les grandes routes de l'Europe, en quête d'affaires et d'argent, à Bâle auprès du Concile, à Bologne auprès du pape, à Rouen auprès de ses confrères du Chapitre où il travaille à défendre son canonicat. Il finit par s'arrêter à Besançon où il mourut, en 1462 ou 1463, après la restauration complète du Royaume de France et la réhabilitation de la Pucelle.

Tous ces hauts personnages sont donc réunis autour de Jeanne: les violents d'Angleterre, les habiles de Bourgogne, les doctes de Paris. Un seul fait défaut, Charles VII. Mais Jeanne le représente, plaide sa cause et la maintient. Elle est venue ici pour achever sa mission et reprendre Rouen, — puisqu'elle y meurt.

Le procès va s'engager. Certes, les motifs ne manquent pas. Ces clercs savants et nombreux ont compulsé leurs livres : ils y ont trouvé des précédents, des exemples et des raisons; mais la véritable raison est celle qui n'est écrite nulle part, à savoir que cette femme, en prenant parti pour la cause qu'ils ont quittée, les a jugés: c'est pourquoi ils la jugent.

Il y eut, sans doute, des causes secondes, la crainte, la servilité, la vénalité. L'argent fut prodigué. On a les comptes de quelques-uns des payements faits, notamment à l'évêque de Beauvais, au vicaire de l'Inquisiteur, aux six universitaires. Cauchon toucha, assure-t-on, une somme équivalente à cent mille francs de notre monnaie. Pour les six universitaires, on trouve mention de sept cent cinquante livres

tournois, ce qui représente, environ, trente mille francs, valeur actuelle. Il y eut aussi les prébendes, les bénéfices, les promesses, les espérances...

Mais tout cela n'est que l'accessoire et n'explique pas l'élan, l'entrain, la passion des clercs français, des évêques, des prélats, des moines, des docteurs, des universitaires: une seule chose l'explique, c'est la mystique influence de la décision prise, par tous ces hommes, une fois, il y avait longtemps, à l'heure décisive, contre la patrie.

Certes, les frontières paraissaient bien incertaines alors, le sentiment national bien diffus, les hiérarchies féodales bien complexes et bien fuyantes. Cependant, parmi ces transfuges, il n'en était pas un seul qui ne sût avoir mal fait en prenant parti pour l'Angleterre.

Puisque cette femme avait osé dire que leur cause périrait, il fallait que cette femme pérît.

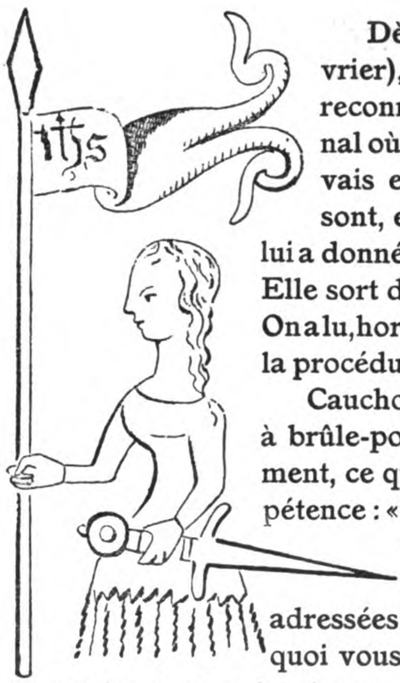
Ils sont donc là, tous réunis. La tragédie des Lancastre a ses rendez-vous ici: les drames de France et de Bourgogne ont leur nœud ici; les alternatives des deux conciles qui décident du sort de la chrétienté se rencontrent ici : ces docteurs, qui se sont connus à Constance, ont hâte de quitter la place du Vieux-Marché pour courir à Bâle.

L'évolution des consciences se décide ici; cette bergère somme les docteurs à sa barre; les droits de la pensée libre, de la vocation, les limites de l'indépendance et de la soumission, les relations de l'âme avec l'Église militante et l'Église triomphante, c'est-à-dire avec la terre et avec le ciel, trouveront des définitions d'une précision surprenante et d'un tact incomparable dans les réponses de Jeanne d'Arc.

Ils sont tous là, pour l'accabler, les hommes d'État, les conseillers, les prélats, les clercs, les soldats;... elle est seule.

Le mercredi 21 février, à huit heures du matin, en la chapelle du château de Rouen, Jeanne d'Arc, qui se nomme, elle-même, Jehanne la Pucelle, vêtue en homme, avec un chaperon noir, cheveux taillés en rond au-dessus des oreilles, chemise d'homme, tunique courte, jaquette, braies, chausses attachées par des aiguillettes,

pâle et les yeux brillants du long séjour dans la tour obscure, est amenée devant ses juges. C'est en vain qu'elle a demandé à entendre la messe. « En raison de ses crimes », cette faveur lui a été refusée.



Dès le premier interrogatoire (21 février), se joue la partie principale : Jeanne reconnaîtra-t-elle la compétence du tribunal où siège comme juge l'évêque de Beauvais en attendant le vice-inquisiteur ? Ils sont, en face d'elle, quarante-deux. On ne lui a donné nul conseil; on ne l'a avertie de rien. Elle sort du caveau où elle a passé deux mois. On a lu, hors de sa présence, les pièces initiales de la procédure; elle ignore tout.

Cauchon fait un court exposé de l'affaire et, à brûle-pourpoint, il demande à Jeanne le serment, ce qui implique l'acceptation de la compétence : « Jeanne, la main sur les Saints Évangiles, prêtez serment de dire vérité sur les questions qui vont vous être adressées. » Mais, elle, aussitôt : « Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger. Peut-être me demanderez-vous des choses que je ne dois pas vous dire. » Le juge est surpris; il insiste.

Elle n'entend pas se dérober. Le « défaut » serait une défaillance et un désaveu. « Elle répondra, dit-elle, sur ce qu'elle a fait, mais non sur ses révélations qui viennent de Dieu; elle ne les a dites qu'au seul roi Charles; lui couperait-on la tête, elle se tairait sur cela. »

Excellent terrain de défense. Voulant et désirant s'expliquer, car elle n'est ni dissimulatrice ni impie, elle entend rester maîtresse de dire ou ne pas dire : « Ladite Jeanne, à genoux, les mains sur un missel, jure de dire la vérité sur ce qu'on lui demande, quand il s'agira de sa foi ou des faits qu'elle connaît, mais sous réserve de garder le silence selon la condition sus-énoncée, c'est-à-dire de ne

faire connaître à personne les révélations qui lui furent faites. »

Et, pour bien marquer cette pleine et entière liberté de son corps et de son âme, elle s'en explique aussitôt: « Il est vrai, j'ai voulu m'évader et je le veux encore; n'est-ce donc pas chose licite à tout prisonnier? »

Cauchon lui demande de réciter ses prières, notamment le *Pater noster :* elle répond qu'elle les lui récitera en confession. Cela veut dire : au prêtre *oui,* au juge *non.* Nous verrons, tout à l'heure, la prudence extraordinaire de cette distinction.

Le bruit qui s'était fait dans la salle, tant la foule était grande, les Anglais interrompant les interrogatoires de leurs réflexions et de leurs vociférations, a rendu la première audience extrêmement pénible, même pour les juges. On décide de tenir les prochaines séances dans des salles plus petites et de faire garder les portes.

Le 22 février, c'est Beaupère qui interroge : Cauchon n'est pas fâché de compromettre ces personnages emphatiques. Sur la première question, Jeanne prend l'offensive et pose sa thèse : — « Je n'ai rien fait que par révélation. » Cela veut dire : Je n'ai pas de juge ici-bas.

Le terrain du combat étant ainsi circonscrit, elle donne toutes les explications qu'on lui demande sur ses origines, les leçons si simples qu'elle a reçues de sa mère, sur ses visites à Robert de Baudricourt. Ici, vient le grief captieux qui est, en quelque sorte, le symbole matériel de l'accusation : — « Qui vous a conseillé de prendre un habit d'homme? » Elle répond simplement : — « De cela, je ne charge personne. » Elle se réserve.

Mais Beaupère en vient, immédiatement, à la première question brûlante, celle du *signe:* — « Je ne vous répondrai rien; passez outre. » Il insiste : — « Envoyez au Roi, il vous le dira. » Le 24, Cauchon reprend, un moment, l'interrogatoire; il tient à obtenir le serment sans restriction. Mais, elle, avec une justesse d'expression remarquable, se tient à son système : « Donnez-moi congé de parler. » Et c'est tout ce qu'il lui faut, en effet. Il insiste encore; c'est alors que, nettement, elle dénie la compétence : — « Tout le clergé de Rouen et de Paris ne saurait me condamner, s'il n'y a droit! » Et s'élevant,

soudain, au-dessus de l'enceinte, au-dessus de l'espace et du temps : — « Je suis venue de par Dieu; je n'ai rien à faire ici; que l'on me renvoie à Dieu d'où je suis venue ! » On l'y renverra.

Cauchon passe l'interrogatoire à Beaupère : mais il reste et il écoute. La Pucelle a senti son succès; selon la tactique des combats, elle fonce sur l'adversaire ébranlé. Déblayant les questions assez médiocres de Beaupère, elle se tourne vers l'évêque : « Vous dites que vous êtes mon juge; prenez garde; vous vous mettez en grand danger. » Cauchon se tait. Beaupère continue, s'attirant, à son tour, quelques coups droits. Toutes les questions sur la jeunesse, sur les prédictions relatives à la femme qui doit venir de Lorraine, sur le *Bois Chesnu*, sont éclaircies, par elle, avec prudence et modestie. Mais on revient à l'habit d'homme : « Voulez-vous prendre habit de femme? » — « Donnez-m'en un; je le prendrai et m'en irai (cela veut dire : n'étant plus qu'une femme, non un soldat, vous me rendrez la liberté; autrement non). Je suis contente de celui que j'ai, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte. »

Le 27, c'est encore Beaupère qui questionne. Il se fatigue visiblement. Cette femme est « subtile ». L'interrogatoire revient sur les voix; les figures sensibles de saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite commencent à se préciser : mais le questionneur veut des détails; elle le rudoie. Sur l'épée de Fierbois, sur son étendard, sur les armes déposées à Saint-Denis, faits notoires, elle s'explique sans ambage. Autre réponse extrêmement habile, dans sa naïveté, quand il la pousse au sujet de sa bannière : « C'était moi-même qui portais cette bannière quand j'attaquais les ennemis, pour éviter de tuer personne... car je n'ai jamais tué personne. »



Jusqu'ici, l'interrogatoire n'a pas fait un pas. Beaupère est à bout de souffle. L'évêque reprend la présidence (1er mars). Il a probablement réfléchi. Il pose à Jeanne, d'abord, une question très délicate, qui touche à l'ordre catholique : le comte d'Armagnac a écrit à la Pucelle pour lui demander lequel des trois papes était le vrai : elle a fait écrire au comte qu'elle ne pourrait répondre que quand elle

serait à Paris ou ailleurs, à tête reposée. (*Procès;* t. I, p. 83, 245, etc.)

On compte l'embarrasser là-dessus, on l'accuse de n'avoir pas reconnu le Pape de Rome... Comment les juges de Rouen ont-ils pu se procurer ces deux lettres, celle du comte et celle de Jeanne, dont ils font donner lecture à l'audience, ainsi que d'autres documents qu'ils citent? On ne sait : il n'est pas impossible qu'ils aient trouvé des complicités dans l'entourage de Charles VII. La Pucelle nie que la lettre soit absolument conforme à ce qu'elle a dicté; elle dit, sous serment, avec une prudence extraordinaire, qu'elle n'a jamais fait allusion à trois souverains pontifes et elle ajoute que, pour elle, elle ne croit « qu'au Pape qui est à Rome ».

C'est alors qu'elle prédit la victoire définitive du Roi, qu'elle annonce la prise de Paris, « un gage plus grand qu'Orléans », avant sept ans, et sa propre « délivrance » dans les trois mois : « Parlez-moi dans trois mois, je vous répondrai. »

L'évêque remet sur le tapis la question du *secret* et du *signe*. Jeanne est visiblement fatiguée, exaltée par une interminable audience; c'est alors qu'on l'amène à parler de « l'ange » et de « la couronne » (1).

Le 3 mars, elle paraît réconfortée. Ses voix lui ont dit : « Aie bon courage et gai visage ! » C'est une de ses meilleures journées : « Je disais quelquefois à mes gens : « Entrez hardiment parmi les Anglais, et moi j'y entrais ! » — « Les pauvres venaient à moi volontiers, pour ce que je ne leur faisais pas de déplaisir et, qu'au contraire, j'aimais à les supporter. »

Ces réponses simples et hardies qui arrachent un cri d'admiration au greffier lui-même, doivent se répandre, ébranler les esprits. L'évêque décide que les interrogatoires suivants auront lieu en secret. Pendant six jours consécutifs, il y a réunion chez l'évêque pour délibérer, pour reviser les interrogatoires et préparer les audiences décisives. L'évêque a besoin d'un aide nouveau pour interroger; cette fois, c'est Jean Delafontaine. Le 10 mars, on précise au sujet de « l'ange » et de la « couronne ». Même sujet, le 12 mars, dans deux interrogatoires successifs, l'un le matin, l'autre l'après-dîner.

(1) Voir, ci-dessus, le chapitre de la « Mission » (p. 95).

C'est le débat « politique ». On accable Jeanne de questions perfides. A-t-elle mandat divin pour désigner Charles VII ? On veut nourrir le réquisitoire sur ce point capital.

Certainement, les procès-verbaux sont adultérés dans le sens où les juges entendent les employer. L'incohérence des questions le prouve. Jeanne, qui se débat, répète souvent : — « Mais tout cela n'est pas du procès. » Plusieurs fois, les juges interrogent précipitamment ; elle les rappelle à l'ordre : — « Ne parlez pas tous à la fois, beaux pères ! » Elle s'en réfère à ses réponses antérieures, elle fait corriger le procès-verbal inexact et dit au greffier : « Si vous vous trompez encore, je vous tirerais les oreilles ». (*Procès;* III, 201.) Elle tient tête partout, mais elle fléchit, parfois, sous une pareille offensive.

Le 12 mars, le vice-inquisiteur est requis de figurer au procès, selon qu'il en a reçu l'ordre de l'inquisiteur général Jean Graverend, sur la demande expresse de Cauchon. Ainsi le tribunal n'est constitué que quand, depuis vingt jours déjà, la procédure est engagée. Irrégularité notoire et criminelle. Qu'importe ? Cauchon peut dire, désormais : « A partir de cet instant, nous avons procédé *ensemble* à toute la suite du procès (1). »

Le 13 mars, Delafontaine, conseiller-commissaire au procès, supplée Cauchon à l'interrogatoire. Il revient à cette épineuse question du « signe ». Tant d'insistance épuise Jeanne. Elle n'en peut plus; elle a besoin du secours de ses voix. Celles-ci lui font trois promesses : elle sera délivrée; Dieu viendra en aide aux Français; son âme sera sauvée. Elle se trouve ainsi réconfortée par le rappel à son œuvre, à sa foi, à elle-même, à sa mission et à l'auteur de l'une et de l'autre, le Créateur.

(1) Les causes de nullité abondent. En voici quelques-unes, relevées par l'abbé U. Chevallier, s'appuyant sur les règles du tribunal de l'inquisition : 1° La compétence territoriale de Cauchon comme évêque de Beauvais était douteuse. — 2° Jeanne déclina la compétence personnelle de Cauchon et du tribunal comme suspects de partialité contre elle. Cauchon répondit : « Le roi m'a ordonné de faire ce procès ; je le fais. » — 3° L'inquisiteur et les assesseurs n'assistèrent pas à toutes les séances ; cette assistance était obligatoire. — 4° On devait, d'après le droit canon, donner à l'accusée un défenseur. Les pièces du procès devaient lui être communiquées par écrit. — 5° Comme mineure, elle devait avoir un curateur dont l'absence rendait le procès nul. — 6° Dans les causes de cette nature, l'évêque devait procéder lui-même à tous les interrogatoires. Et, enfin, ces deux causes capitales et qui couronnent tout : — 7° L'accusée et le tribunal lui-même, par la pression des Anglais, manquèrent de la liberté nécessaire. — 8° L'appel au Pape fut méprisé à l'encontre du droit canonique et de l'usage. Abbé U. Chevallier, *l'Abjuration de Jeanne d'Arc,* 1902 (p. 32-34).

Mais elle va recevoir un assaut plus redoutable encore. Le juge quitte le terrain politique et dynastique pour aborder le second grief capital du procès : l'intervention de la Divinité, l'inspiration directe et sans intermédiaire. C'est le point de vue théologique : on touche à l'ordre ecclésiastique, au dogme et à la foi.

— « Depuis que vos voix vous ont dit que vous iriez, en la fin, au royaume du Paradis, vous tenez-vous assurée d'être sauvée et de ne pas être damnée en enfer? » — « Je crois fermement ce que mes voix m'ont dit, que je serais sauvée; je le crois aussi fermement que si je l'étais déjà. » — « Après cette révélation, croyez-vous que vous ne puissiez plus pécher mortellement? » — « Je n'en sais rien et du tout, je m'en attends à Notre-Seigneur. » — « C'est là une réponse de grand poids », observe le clerc; car il sait qu'elle peut être interprétée comme attentatoire aux droits de l'Église. Jeanne d'Arc répond bravement : — « Oui; et c'est, pour moi, un grand trésor. » Tout est là, en effet. Si elle n'est pas « fille Dieu », son système s'écroule. Une telle réponse, devant de tels juges, la perd. Mais quoi, c'est sa vocation.

Le tribunal tient ce fil; il ne le lâche plus : — « Avez-vous besoin de vous confesser, puisque vous croyez à la révélation de vos voix que vous serez sauvée? » — « Je pense, répond-elle, que si j'étais en péché mortel, sainte Catherine et sainte Marguerite m'abandonneraient aussitôt. » Elle ajoute, d'ailleurs, par une révérence convenable aux lois de l'Église : — « Je crois que l'on ne peut trop nettoyer sa conscience. »

Mais le lendemain, 15 mars, l'interrogateur triomphe : « Tout d'abord, Jeanne a été « charitablement » exhortée et avertie, si elle a fait quelque chose qui soit contre notre foi, qu'elle s'en doit rapporter à la détermination de la sainte Mère Église. » Elle dit qu' « il n'y a rien, dans sa pensée, de contraire à l'Église, et que, s'il y a quelque chose contre la foi chrétienne, elle serait bien fâchée d'aller à l'encontre ». Le docteur lui apprend le point où, selon lui, elle a erré : « Nous lui avons fait connaître, alors, l'Église triomphante et l'Église militante et ce qu'il en est de l'une et de l'autre, c'est-à-dire que, entre l'Église triomphante, à savoir Dieu qui est dans le

ciel, entouré des anges et des saints, et chaque chrétien, il n'y a d'autre communication possible que par l'Église militante sur la terre. » Jeanne est requise « de se soumettre à la détermination de l'Église militante (c'est-à-dire, en somme, du tribunal qui la juge), sur ce qu'elle a dit ou fait, soit bien, soit mal ».

La voilà en présence du dilemme fatal à toute inspiration et



vocation individuelle. Brisera-t-elle avec les lois et les règles de la société à laquelle elle appartient? Elle demande à réfléchir : — « Je ne vous en répondrai autre chose pour le présent », dit-elle. C'est la minute décisive dans la vie de tous les grands hommes. Socrate l'a vécue avant l'heure de la ciguë, Galilée avant celle de la prison? On ne lui laisse pas le temps de la réflexion. On insiste sur ce terrible

sujet, séance tenante : « Voulez-vous soumettre à la décision de l'Église vos faits et vos dits? » — « Mes œuvres et mes faits sont tous en la main de Dieu : du tout je m'en attends à lui. Je vous certifie que je ne voudrais rien dire ou faire contre la foi chrétienne. Envoyez-



moi un clerc samedi et je lui répondrai de ce à l'aide de Dieu et ce sera mis en écrit. » On attendra : mais, peut-être, la reprendra-t-on, par un détour, à propos de la doctrine que lui enseignaient ses voix. C'est alors que, dans un délicieux moment d'effusion, elle découvre, devant ces barbares, le fond de son âme si tendre et si pure : « Sur toutes choses, saint Michel me disait que je fusse bon enfant et que

Dieu m'aiderait; de venir au secours du roi de France: je vous ai déjà dit tout cela; il me racontait la grande pitié qui était au royaume de France. »

Après une telle séance, on la poursuit jusque dans sa prison. A cette heure d'angoisse mortelle, on veut la traquer, la forcer, sur le point principal, celui qui décide de tout, l'hérésie. Les clercs sont sans pitié : « Vous en rapportez-vous à la détermination de l'Église? » — « Je m'en rapporte à Dieu qui m'a envoyée, à Notre-Dame, à tous les saints et saintes du Paradis. Et m'est avis que c'est tout un, Dieu et Église, et qu'on n'en doit point faire de difficulté. Pourquoi, vous, y faites-vous difficulté? »

A cette question, d'une force et d'une candeur incomparables, le clerc répond par une définition dogmatique : « Il existe une Église triomphante où sont Dieu, les saints, les anges, et les âmes sauvées. Il existe une autre Église, une Église militante où sont le Pape, vicaire de Dieu sur la terre; les cardinaux, les prélats de l'Église, le clergé, tous les bons chrétiens et catholiques; cette Église, régulièrement assemblée, ne peut errer, étant régie par le Saint-Esprit. Voulez-vous vous en rapporter à cette Église que nous venons de vous définir? » — « Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la bienheureuse Vierge Marie, tous les saints et saintes du Paradis et de l'Église victorieuse de là-haut, et de leur commandement. A cette Église, je soumets toutes mes bonnes actions, tout ce que j'ai fait et ferai. De dire si je me soumettrai à l'Église militante, je ne répondrai, maintenant, autre chose. »

La cause est entendue. Les juges sont munis : ils tiennent leur victime. Après une nouvelle séance, où Jeanne, sur un conseil qui lui a été glissé peut-être, fait comme une allusion à un recours au Pape, Cauchon met fin aux interrogatoires secrets.

Les juges se réunissent à part pour délibérer. Ils décident qu'il sera fait un extrait, en forme d'articles, de tout ce que Jeanne a dit et déclaré et que cet extrait sera communiqué aux maîtres et docteurs pour qu'ils puissent, plus facilement, arrêter leur décision. On lit rapidement les procès-verbaux à Jeanne qui acquiesce en présentant seulement quelques observations.

## EXPOSÉ DU PROMOTEUR, JEAN D'ESTIVET.

Au moment où elle va reparaître en séance publique, une scène des plus dramatiques se produit entre elle et ses juges.

On est au dimanche des Rameaux, quand la nature reverdit et que la foi, ravivée par les saints sacrements, coule dans les cœurs comme une fontaine rafraîchissante. Sans doute, elle s'est remémoré les années de son enfance, le printemps, les cloches qui sonnent, les communions renouvelées. Elle demande qu'on l'autorise à entendre la messe, en ce jour de revivification et de sanctification.

On le lui accordera si elle veut quitter l'habit d'homme : c'est-à-dire si elle consent à affirmer, par ce fait ostensible, qu'elle renonce à sa mission. Elle supplie qu'on l'autorise à entendre la messe avec l'habit qu'elle porte, et à recevoir, avec ce même habit, l'Eucharistie, le jour de Pâques. L'évêque refuse : « Quittez l'habit d'homme. » — « Ne peut-il donc, répond-elle, m'être permis d'entendre la messe dans l'état où je suis? Je le désire ardemment. Quant à changer mon habit, je ne le puis; ce n'est pas en mon pouvoir. » L'évêque refuse... Écoutez, maintenant, ces paroles ardentes, même à travers les rubriques glacées du procès-verbal : « Je ne puis changer; je serai donc privée du viatique. Je vous en supplie, messeigneurs, permettez-moi d'entendre la messe en habit d'homme; *ce vêtement ne change pas mon âme;* et ce n'est pas contraire aux lois de l'Église! » L'évêque refuse. Et, sur cet incident, le promoteur Jean d'Estivet, surnommé *Benedicite*, clôt le procès d'office.

Le procès ordinaire commence le 27 mars, mardi après le dimanche des Rameaux. C'est une sorte de recollection du procès d'office, avec cette différence que le promoteur, qui, éclairé maintenant par les premiers interrogatoires, sait où il va et ce qu'il veut, groupe et ordonne les arguments; procédant avec une méthode plus rigoureuse contre Jeanne, il la pousse, sans aucun respect de la vérité, de la défense et du droit, là où il prétend la conduire. D'Estivet donne lecture, en présence de Jeanne, d'une longue requête extraite des interrogatoires. Jeanne sera questionnée de nouveau et aura à répondre sur les points relatés en ce mémoire.

Les positions sont prises; Jeanne le sent; cependant, elle luttera jusqu'au bout. On a l'habileté, à cette heure, de lui offrir un conseil :

— « Parce que vous n'êtes ni assez docte ni assez instruite en ces matières ardues... nous vous offrons de choisir pour conseil tel des assistants qu'il vous plaira désigner. » Mais Jeanne : — « De ce que vous m'admonestez de mon bien et de notre foi, je vous remercie et toute la compagnie aussi. Quant au conseil que vous m'offrez, aussi je vous remercie; mais je n'ai pas l'intention de me départir du conseil de Notre Seigneur. »

Jeanne laisse couler, pour ainsi dire, le long exposé de d'Estivet, bourré de toutes les accusations, de toutes les légendes, plus ou moins grossières et suspectes, qui ont pu être recueillies sur elle. A peine, de temps en temps, un sursaut. Par exemple, sur la question de l'inspiration et du sens individuel : — « Je crois bien que Notre Seigneur le Pape de Rome, les évêques et autres gens d'Église sont établis pour garder la foi chrétienne et punir ceux qui défaillent; mais, quant à moi, de mes faits, je ne me soumettrai qu'à l'Église céleste, c'est-à-dire à Dieu, à la Vierge Marie, aux saints et aux saintes du Paradis. Je crois fermement n'avoir pas failli en notre foi, et pour rien au monde, je n'y voudrai faillir. »

De même, quand on insiste de nouveau sur le vêtement d'homme et qu'elle a dit et répète encore, avec tant de raison, que *c'était rien, moins que rien,* elle relève vivement d'Estivet qui lui reproche de ne pas se consacrer aux ouvrages de femme : « Quant aux œuvres dont vous me parlez, il y a assez d'autres femmes pour les faire ! » Cette belle humeur, cette promptitude constante met en fureur ces chats fourrés qui ne manquent pas de lui en faire un crime et d'accuser son esprit de moquerie et de dérision. Le courage est gai; la violence est triste.

Jeanne maintient ses dires au sujet de sa mission, au sujet de l'expulsion des Anglais avant sept ans, au sujet de la formule *Jhesu Maria*, gravée sur l'anneau que lui ont donné ses parents, inscrite sur son étendard et en tête de ses lettres. Elle affirme, de nouveau, qu'en ce qui concerne ses révélations, elle n'a demandé conseil à personne, « à évêque, à curé, ou autres ».

Ainsi, sur aucun des points qui importent, elle n'a reculé d'un pas. On n'a rien obtenu d'elle.

Il faut pourtant en finir et avoir raison de cette vigilance, de cette clairvoyance qui ne se laissent pas surprendre au sujet des deux questions qui sont la raison d'être du procès, la mission et l'inspiration. La condamnation, en effet, ne prouvera quelque chose que si elle est précédée d'un aveu ou d'une rétractation. On décide, le 31 mars, de procéder à un interrogatoire spécial de Jeanne dans sa prison, sur sa soumission à l'Église. On compte beaucoup sur cette journée. L'évêque et les *six députés de Paris* seuls assistent à la scène, *comme témoins*. La moindre défaillance serait surprise.

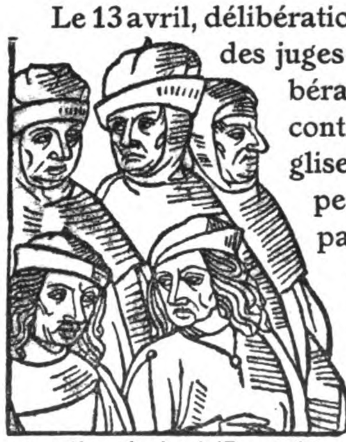
Il faut citer : — « Voulez-vous vous en rapporter au jugement de l'Église qui est sur terre de tout ce que vous avez fait et dit, soit bien, soit mal, et de tout ce qui touche votre procès? » — « Sur tout ce qui m'est demandé, je m'en rapporterai à l'Église militante pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Et je répute *chose impossible à faire* de déclarer que mes faits et dits et tout ce que j'ai répondu, au sujet de mes visions et révélations, je ne l'ai pas fait et dit de par Dieu : *cela je ne le déclarerai pour rien au monde...* » — « Si l'Église militante vous dit que vos révélations sont illusions ou choses diaboliques, vous en rapporterez-vous à l'Église? » — « Je m'en rapporterai à Dieu... Au cas où l'Église me prescrirait le contraire, je ne m'en rapporterai à aucun homme du monde, *mais à Dieu seul dont je suivrai toujours le commandement.* » — « Ne vous croyez-vous donc pas soumise à l'Église de Dieu qui est sur la terre, c'est-à-dire au Pape notre seigneur, aux cardinaux, aux archevêques, évêques et autres prélats de l'Église? » — « Oui, je m'y crois soumise, mais *Dieu premier servi*... Je ne réponds rien que je prenne dans ma tête; ce que je réponds est du commandement de mes voix; elles ne me commandent point de désobéir à l'Église; MAIS DIEU PREMIER SERVI. »

C'est décidé. Qu'on la condamne, elle ne cédera pas là-dessus. Point capital, résolution trop nettement affirmée et qui domine tout ce qui suit.

Nicolas Midy résume le premier résumé en ces infâmes douze articles qui ne sont que de l'essence de venin, dans une cause si adultérée : tout est rappelé, mais comment interprété ! Les voix, la déso-

béissance aux parents, les anges, les prétendues prophéties, les révélations « occultes », les sortilèges, le vêtement d'homme, la formule *Jhesu Maria*, la visite au Roi, le saut de Beaurevoir, qu'on veut faire passer pour une tentative de suicide, son affirmation qu'elle ira en Paradis, la partialité de Dieu et les saintes contre « certaines personnes » et contre les Anglais, le rôle imposé à la Divinité, aux saints du Paradis, aux anges, et enfin, dans le douzième et dernier article, l'incrimination capitale : « Cette femme ne veut point se référer à la décision de l'Eglise militante, ni à celle de qui que ce soit au monde, mais au seul Dieu. Elle persiste, quoique, par les juges et autres assistants, l'article de foi : « *l'Église une, sainte, catholique* », lui ait été souvent rappelé... »

Le 13 avril, délibération commune et avis particulier de chacun des juges et assesseurs. « Cette femme, dit la délibération générale, soutient des choses allant contre l'unité, l'autorité et le pouvoir de l'Église. Elle est suspecte d'errer dans la foi si elle pense que les articles de la foi ne méritent pas plus de créance que celle qu'on croit donner à ceux qu'elle dit lui avoir apparu... » Tous se portent aux opinions les plus sévères, sauf quelques nuances et, de la part de quelques-uns des juges, un appel timide à l'Église romaine et au concile général (Jean Alespée, Jean Basset, Raoul Sauvaige).



Jeanne est malade. Cauchon et plusieurs docteurs la visitent dans sa prison (18 avril). Peut-être tirera-t-on d'elle quelque chose à cette heure critique. — « Il faut vous soumettre à l'Église, lui répète-t-on ; sans cela, vous ne serez pas mise en terre sainte. » Mais elle : — « Je crois, vu le mal que j'ai, que je suis en danger de mort. Mais je n'ai, pour le moment, rien autre chose à vous dire. Quoi qu'il doive m'advenir, je ne ferai ni ne dirai autre chose que ce que j'ai déjà dit dans le procès. Si mon corps meurt en prison, je m'attends que vous le fassiez mettre en terre sainte : si vous ne l'y faites mettre, je m'en attends à Dieu. »

Pour une croyante, cette résignation est plus émouvante que le sacrifice de la vie; mais sa résolution prouve à quel point elle est consciente.

Les juges abusent; ils la poussent; elle répond : — « Je suis une bonne chrétienne, j'ai été baptisée, je mourrai en bonne chrétienne. » On ne peut en tirer autre chose.

Le 2 mai, en présence de soixante-trois assesseurs, une première admonestation lui est adressée « en langue française ». Jean de Chatillon, en canoniste expérimenté, la met en présence de la plus grave conséquence de son système : — « Une révélation, qui serait faite par Dieu, doit toujours conduire à l'obéissance envers les supérieurs, envers l'Église, jamais à la désobéissance; celui qui méprise l'Église méprise Dieu, celui qui écoute l'Église écoute Dieu... » Le tout est de savoir si ces clercs représentent l'Église. Le tribunal sent-il sa faiblesse sur ce point? A la fin de l'admonestation, le savant clerc fait un pas de plus. — « Si vous ne voulez pas croire à l'Église et à l'article du *Credo : l'Église, une, sainte, catholique,* vous serez déclarée hérétique et, par d'autres juges, punie de la peine du feu. »

On fait appel à sa haute raison, on met à l'épreuve son courage. Elle ne se laisse pas ébranler : — « Je ne vous dirai pas autre chose, et si je voyais le feu, je dirais ce que je vous dis et n'en ferais autre chose. » — « Si un concile général, c'est-à-dire notre Saint-Père le Pape, les cardinaux, les évêques, etc., étaient ici, ne voudriez point vous en rapporter et vous soumettre à ce sacré concile? » — « Vous ne tirerez rien autre chose de moi là-dessus. » — « Voulez-vous vous soumettre à notre Saint-Père le Pape? » La question est audacieuse, les juges étant décidés à ne pas tenir compte d'un tel appel. Ils ne prévoient pas la réponse si habile de Jeanne, déclinant, une fois de plus, la compétence du tribunal : « *Menez-m'y, je lui répondrai.* »

Elle a demandé, en débutant, pourquoi on n'a pas fait siéger, au tribunal, des clercs de son parti. On lui propose maintenant de les faire venir. Mais elle, toujours avec la même prudence et d'une parole qui explique tout : « Baillez-moi un messager et je leur écrirai *ce que je pense de tout ce procès que vous me faites là.* » Ils insistent : « Dites-nous une raison, une seule qui vous fasse refuser de vous en

rapporter à l'Église? » Elle ne répond que par le silence... Ils ne veulent pas comprendre. Mais elle ne veut pas céder.

Le 9 mai, on la met en face des instruments de torture. Elle ne s'émeut pas : — « Si vous disais-je quelque chose, après dirais-je toujours que vous me l'auriez fait dire par force. » Les juges sont démontés par « une volonté si énergiquement manifestée », par un tel « endurcissement ». Ils n'insistent pas et ne la soumettent pas à ces cruelles et inutiles épreuves.

C'est alors que les douze articles sont adressés, pour consultation, à l'Université de Paris. La décision est connue d'avance. Elle est libellée dans les opinions des deux facultés de théologie et de décret : puis la délibération, prise en particulier par chaque faculté et nation, est proclamée et reprise en commun devant toutes les facultés et nations réunies. L'Université, par l'organe du seigneur recteur, fait siennes les décisions et qualifications des deux facultés de théologie et de décret.

Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicolas Midy rapportent en hâte, à Rouen, ce document décisif. Le tribunal est assemblé aussitôt; lecture est faite de la délibération de l'Université. Tous les docteurs présents se rangent à un avis si considérable. Connaissance en est donnée à Jeanne par Pierre Maurice, qui lui adresse une nouvelle admonestation *charitable* : — « Jeanne, que le respect humain ne vous retienne pas; ne vous laissez pas aller à la crainte de perdre les grands honneurs que vous avez eus... Croyez plutôt aux dires et aux opinions de l'Université de Paris... » Mais elle : — « La manière que j'ai toujours dite et tenue, je la veux encore dire et maintenir... Si j'étais en jugement, que je visse le feu allumé, les bourrées préparées et le bourreau prêt à bouter le feu, et si moi-même j'étais dans le feu, je ne dirais autre chose et soutiendrais jusqu'à la mort ce que j'ai dit. » L'annotateur écrit en marge : « Réponse superbe » ou « pleine de superbe » *Responsio superba.*

Les juges ne sont pas satisfaits. Ils auraient voulu obtenir au moins un semblant de rétractation, quelques paroles, moins fermes, dont ils pussent tirer parti. La victime sera condamnée, c'est entendu; elle a mis la tête au billot; mais ce que l'on voulait lui arra-

cher, un renoncement à la vérité, à l'authenticité divine de la mission, quelque défaillance, à interpréter comme un aveu, cela on ne l'a pas obtenu; au contraire, elle est prête à certifier sa mission et à confirmer l'ordre de ses voix, du sceau du martyre. Les choses vont mal. Que faire?

C'est alors que l'on arrange, faute de mieux, le scénario de l'abjuration publique et de la rétractation... Je ne puis m'expliquer comment certains historiens, de haute intelligence et bonne foi, Jules Quicherat, Michelet, ont pu s'y tromper. Ils ont accepté le désaveu public consigné au procès-verbal comme l'indice d'une heure de faiblesse humaine chez Jeanne. En présence de la mort, elle se serait inclinée et aurait renié ses voix... En vérité, toute la vie de Jeanne, le duel qu'elle soutint, pendant ces longs mois, contre ses juges, la logique, les témoignages les plus probants infirment une telle opinion. La véracité des procès-verbaux, toujours suspecte, n'est nulle part moins garantie que quand il s'agit d'une affirmation où les juges sont si évidemment intéressés. Ceux qui ont rédigé les douze articles sont bien capables d'avoir préparé, pour en imposer à l'opinion et à l'histoire, la scène de l'abjuration, scène dont ils avaient si évidemment besoin. En revanche, tout milite en faveur de la constance de Jeanne et de sa fidélité à elle-même : d'ailleurs les faits matériels, tels qu'ils sont consignés au procès-verbal, suffisent.

Le scène est au cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen (1). Jeanne sur un échafaud ou ambon; les juges, en face, sur un autre échafaud. Ils sont venus pour prononcer la sentence et pour adjurer Jeanne d'Arc devant la foule. Pourquoi tout cet appareil et cette publicité inattendue, quand le procès s'est déroulé en entier entre les murailles du château? Guillaume Érard adresse à Jeanne un sermon ayant pour texte le passage de saint Jean : « Une branche ne peut porter de fruit si elle n'est rattachée à la vigne. » Jeanne écoute, un peu surprise du plein air et de la cérémonie dont elle ne perçoit pas bien le sens.

(1) Voyez, pour l'aspect des lieux, l'ensemble des documents iconographiques réunis, par M. le chanoine Henri Debout, dans son important ouvrage : *La Bienheureuse Jeanne d'Arc* (t. II, p. 729 et suiv.).

A un passage qui vise le Roi, elle proteste et sa protestation est exactement conforme à ce qu'elle a toujours soutenu : — « Mes dires et mes faits, je les ai faits de par Dieu... je n'en charge personne, ni mon Roi, ni aucun autre... S'il y a quelque faute, c'est à moi qu'il faut s'en prendre, non à un autre. » Nulle défaillance.

Sans doute, elle aura été conseillée par un des nombreux clercs qui l'ont visitée depuis quelque temps : pour la première fois, elle formule nettement l'appel au Pape. Mais cela non plus n'est pas en contradiction avec sa pensée, et la formule qu'elle emploie s'y adapte, au contraire, avec une précision singulière : — « Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape. » Les juges lui font la réponse odieuse : — « Qu'on ne peut aller chercher le Saint-Père si loin; qu'elle tienne pour vrai ce que les clercs et autres gens à ce connaissant (c'est-à-dire l'Université de Paris) ont dit et décidé au sujet de ses dits, et de ses faits. »

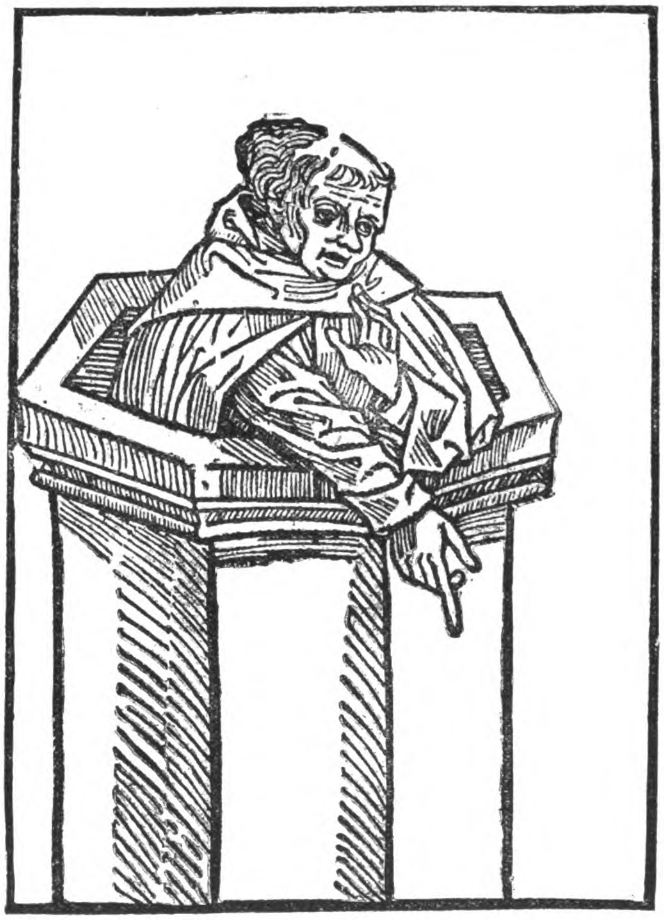
Cauchon se lève. Il lit la sentence...

Mais, soudain, au milieu de cette lecture, il s'interrompt. D'après le procès-verbal, Jeanne l'aurait arrêté et se serait écriée : — « Je veux tenir tout ce que l'Église ordonne, tout ce que vous, juges, voudrez dire et prononcer; du tout je m'en rapporterai à vos ordres.... » Puis, à plusieurs reprises, elle aurait dit : — « Puisque les gens d'Église décident que mes apparitions et révélations ne sont soutenables ni croyables, je ne les veux croire ni soutenir : du tout, je m'en rapporte à vous et à la sainte Église. »

Il est incontestable, qu'à ce moment, des clercs qui étaient près d'elle, Guillaume Érard, Massieu (homme d'ailleurs suspect), insistaient pour lui arracher quelques paroles de désaveu. Érard, qui ne voulait pas perdre le bénéfice de son discours, lui disait : — « Tu abjureras et tu signeras présentement cette cédule ou tu seras brûlée. » Les plus favorables la suppliaient de jurer pour sauver sa vie. Ils ajoutaient, qu'en ce faisant, elle serait délivrée de prison. On lui disait aussi (c'est elle-même qui en témoigne) qu'on la remettrait dans les prisons ecclésiastiques où elle serait gardée par des femmes. C'est ce qu'elle désirait le plus ardemment et cette promesse est à peu près la seule chose qui la frappe.

ÉRARD SOMME LA PUCELLE D'ABJURER.

Érard tire de sa manche une cédule *préparée d'avance* et insiste pour qu'elle abjure. Elle dit qu'elle ne sait ce que c'est qu'abjurer : elle demande conseil à l'huissier Massieu. On lui crie, de la foule : « Jeanne, faites ce qui vous est conseillé; voulez-vous vous faire



mourir? » Jeanne hésita longtemps : — « Vous prenez trop de peine pour me séduire », dit-elle à Érard; et ce trait suffit pour la montrer toujours vigilante et sur ses gardes.

Les Anglais commençaient à prendre tout cela en mauvaise part. Warwick disait : — « Les affaires du Roi vont mal, cette fille va nous

échapper. » Mais Cauchon lui répond à mi-voix : « Seigneur, n'ayez cure, nous la rattraperons bien. » Un secrétaire du roi d'Angleterre accusait Cauchon d'être traître au Roi. — « Vous en avez menti, riposte l'évêque, et vous m'en rendrez raison ! » Lui, sait où il va.

C'est alors que, d'après le procès-verbal, Jeanne se décide et fait signe qu'elle consent. Elle prononce, à haute voix, ces paroles qu'il est possible d'interpréter dans l'un ou dans l'autre sens : « Qu'elle se soumettait à l'Église, en priant seulement saint Michel de la conseiller et de la diriger. » A la rigueur, c'est une adhésion. On lui lit la formule d'abjuration, toute préparée, encore une fois et, d'après le procès-verbal, elle appose une croix.

Il est à peu près démontré que Jeanne, à cette époque, savait, au moins, signer son nom (1). S'il en est ainsi, une croix ne fait pas preuve. La pièce authentique n'a jamais été apportée au débat. Au procès de réhabilitation, on a examiné, avec la plus grande attention, le point de savoir si le texte lu à Jeanne est le même que celui qui fut inséré aux procès-verbaux ; la plupart des témoins de bonne foi reconnaissent que la formule lue était en français et très courte, commençant par les mots : « Je Jehanne », tandis que celle qui est insérée aux procès-verbaux est en latin et très longue, commençant par : « Toute personne qui a erré... » Massieu, dit nettement: — « Je suis absolument sûr que la cédule lue à la Pucelle n'était pas celle dont il est fait mention au procès; car celle-ci est *différente de celle que j'ai lue à Jeanne* et qu'elle a signée. » Le fait résulte, d'ailleurs également, des dépositions de Pierre Migiet et de Nicolas Taquel.

Une telle déclaration (confirmée, d'ailleurs, par tous les détails connexes) l'emporte. Si l'abjuration lue par Massieu n'est pas celle qui a été inscrite au procès-verbal, tout est suspect de fraude.

Jeanne n'a pas abjuré : telle est la vérité.

On a soumis, sans doute, à Jeanne, une déclaration tout autre que celle que nous connaissons et elle l'a prise, comme en témoignent plusieurs assistants, avec une sorte de gaieté, en riant (2). Jeanne espé-

(1) C'est l'opinion de M. le comte de Maleyssie, qui publie une très intéressante étude sur ce point, avec les *fac-simile* des lettres signées par Jeanne.
(2) *Procès* (III, 55).

rait-elle encore qu'on ne la conduirait pas jusqu'au bûcher (1)? Autant qu'il est possible de rétablir ce qui s'est passé, il s'agissait d'un engagement, pris par Jeanne, de renoncer à l'habit d'homme si on la mettait dans les prisons ecclésiastiques. Elle crut, probablement, que le dessein du tribunal était de s'en tenir à une exposition publique avec sermon, comme cela venait de se passer, et que, moyennant une soumission générale à l'Église, on se contenterait d'une peine plus bénigne que la mort. Cela explique que, *souriante*, et peut-être renaissant à l'espoir, elle ait fini par se laisser persuader (non toutefois sans se méfier, comme le prouve son mot à Érard), et qu'après avoir écouté tant de gens qui paraissaient lui vouloir du bien, elle ait fait une croix sur le papier qu'on lui présentait, de même que, par plaisanterie, elle traça un rond sur un autre papier apporté par un secrétaire du roi d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, l'abjuration et le récit du procès-verbal sont plus que suspects. Les faits matériels confirment les déductions morales : Jeanne ne s'est pas mise en contradiction avec elle-même; elle n'a pas renoncé soudain à l'attitude si conséquente et si logique adoptée par elle pendant le procès; elle n'a pas désavoué sa mission; elle n'a pas renié ses voix. Jeanne ne s'est pas parjurée.

L'évêque n'en était pas moins arrivé à ses fins. Par une véritable supercherie, il avait obtenu une sorte de déclaration publique dont il pouvait faire état auprès du gouvernement anglais. On n'en remontre pas à un vieux procédurier, à un diplomate ingénieux, à un théologien rompu aux finesses de la casuistique.

L'œuvre politique était achevée; restait à ressaisir la victime pour la mort. Ce ne fut pas long. Les Anglais étaient impatients.

Jeanne ayant apposé une croix sur le parchemin, l'évêque mit gravement dans sa poche la sentence qu'il lisait, en tira une autre (ce qui suffirait pour prouver que tous les détails de l'affaire étaient prévus et préparés) et il reprit la lecture. Cette nouvelle sentence en latin condamnait Jeanne « à la prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse ». — « Or çà, dit Jeanne au juge, aussitôt le

(1) « Elle était si simple, dit plus tard Pierre Migiet, un des juges, qu'elle pensait que les Anglais ne voulaient pas sa mort et qu'ils finiraient par la rendre pour une somme d'argent ». (*Procès;* III, p. 131.)

morceau achevé, entre vous, gens d'Église, menez-moi en vos prisons, que je ne sois plus entre les mains de ces Anglais. » Il y eut un moment d'hésitation. Mais l'évêque de Beauvais dit à l'huissier : « Conduisez-la où vous l'avez prise! »

Parole terrible! On ramène Jeanne dans sa prison; peut-être espère-t-elle encore qu'il s'agit de formalités à remplir, d'un court délai: elle revêt les habits de femme, comme elle l'a promis. Mais, au bout de deux jours, le dimanche de la Trinité, quand elle comprend qu'on l'a trompée, elle affirme son sentiment, son invariable et immuable sentiment, par le seul geste qui fût à sa portée et qui est, en même temps, sa seule sauvegarde : elle reprend l'habit d'homme.

Immédiatement, on envoie des greffiers pour constater le fait. L'évêque et les docteurs viennent dans la prison; ils l'interrogent sur les raisons qui l'ont déterminée à agir ainsi. Elle répond : — « Ce qui étoit dans la cédule d'abjuration, je ne l'ai pas compris... Je n'ai entendu, alors, rien révoquer qu'autant que ce seroit du bon plaisir de Dieu... Si les juges le veulent, je reprendrai habit de femme.. Mais à la condition que vous exécutiez la promesse que vous m'avez faite de me mettre ès prisons ecclésiastiques... Sur le surplus, je n'en ferai autre chose. » Le scribe met en marge du procès-verbal : *Responsio mortifera*. L'évêque Cauchon n'attendait que ces déclarations sur lesquelles il comptait, ayant eu le temps de savoir, depuis Beaurevoir, à quelle âme il avait à faire. En sortant de la prison, il vit un groupe d'Anglais, parmi lesquels Warwick, qui attendait devant la porte. Il se tourna vers eux et leur cria en riant : « *Farewell, Farewell,* faites bonne chère; c'est fait! »

Cependant à cette heure suprême, on essaie encore d'obtenir d'elle, des indications au sujet de la « couronne » apportée au Roi. Cauchon a promis quelques précisions réclamées par les Anglais. Mais elle se tait maintenant : « J'aime mieux mourir! »

Le lendemain mardi, les juges sont réunis en toute hâte : Délibérations et sentences nouvelles. Jeanne est déclarée relapse, excommuniée, hérétique.

Le mercredi matin, 30 mai, Martin Ladvenu vient la prévenir qu'elle sera brûlée : elle se lamente sur cette mort affreuse : — « Mon

corps net et entier qui ne fut jamais corrompu sera consumé et réduit en cendres!... » « J'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qui me sont faits. »

Martin Ladvenu était autorisé à l'entendre en confession et à lui donner la communion. Cauchon vint lui-même. Elle lui dit : — « Évêque, je meurs par vous... Vous m'aviez promis de me mettre aux mains de l'Église et vous m'avez laissée aux mains de mes ennemis. » L'hostie fut apportée, assez irrévérencieusement, par un certain maître Pierre (probablement Pierre Maurice). On tenta d'arracher à Jeanne de nouveaux aveux, de nouvelles rétractations; le tout fut relaté, plus tard, dans un procès-verbal que le greffier, quoique présent, refusa de signer... Suite et preuve nouvelle de l'opération frauduleuse.

Immédiatement, à neuf heures du matin, Jeanne sort du château de Bouvreuil. Une immense multitude emplit les rues. Elle est traînée sur une charrette. Elle est en habit de femme, le chaperon sur la tête. Près d'elle, son confesseur Martin Ladvenu et l'huissier Massieu. Sept ou huit cents soldats font escorte et maintiennent la foule. On n'était pas sans craindre quelque mouvement. Jeanne s'écrie, comme elle parcourait les rues : « Rouen, Rouen, mourrai-ci? Seras-tu ma maison dernière? » A la place du Vieux-Marché, on la fait monter sur un échafaud; les juges sur un autre échafaud, en face. Nicolas Midy prêche la condamnée. Il a pris pour texte la parole de saint Paul : « Et si l'un des membres souffre, tous souffrent avec lui. » Il parle longuement. Jeanne l'a écouté avec des larmes et des lamentations qui émeuvent toute l'assistance.

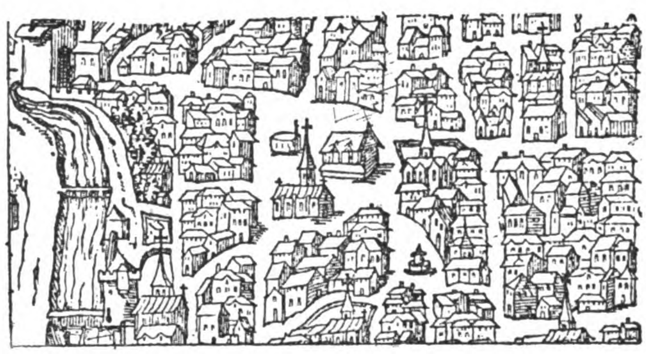
Le discours fini, Cauchon se lève, l'admoneste, lit la sentence qui la condamne, la rejetant de l'Unité de l'Église et la livrant au bras séculier. Après quoi, les juges ecclésiastiques quittent l'estrade et s'en vont : car l'Église ne doit pas assister aux supplices qu'elle ordonne. Cauchon pleura. (*Procès;* II, 352.)

Les Anglais s'impatientaient. Ils criaient : « Allons, prêtres, nous ferez-vous dîner là? » Le juge séculier est là : c'est le bailli royal [1].

(1) Le bailli royal de Rouen, au moins depuis le mois de mai 1428 jusqu'au 28 sept. 1429, est Jehan Salvaing et non, comme on l'a dit, Jean le Bouteiller. V. les deux documents publiés par Boucher de Molandon. *L'armée anglaise devant Orléans* (p. 267).

Jeanne est conduite jusqu'à lui. Mais, dans la hâte, et probablement, craignant la colère des Anglais, il ne prononce même pas la sentence requise en pareil cas. Sans autre formalité, Jeanne est conduite au bûcher élevé très haut sur un piédestal de plâtre, pour qu'on la vît de loin. Le chaperon est remplacé par une mître où sont écrits les mots : *hérétique, relapse, apostate.* Elle proteste, attentive à tout, jusqu'à la fin.

On sait les derniers détails : la croix demandée, celle qui est faite de deux morceaux de bois par un soldat anglais, puis celle de l'église voisine qu'on apporte, l'eau bénite réclamée par elle, le « mercy très humble » qu'elle adresse « aux gens de quelque condition et estat qui sont autour d'elle » ; la déclaration dernière, à haute et claire voix, parmi les flammes : « Elle disait qu'elle n'était pas hérétique, ni schismatique comme le lui imputait l'écriteau... que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par ordre de Dieu ; que ses voix ne l'avaient pas trompée ». Enfin, le cri poussé en rendant l'âme et en inclinant la tête : « *Jhesu !* »



## LA MORT DE JEANNE RÉPARE LES DEUX DÉSORDRES.



Ils ont donc condamné cette femme. Anglais et Français, laïques et prêtres, ceux qui sont là et ceux qui sont au loin. Le martyre de Jeanne a duré non pas quelques heures, mais une année entière : ni roi, ni pape, ni laïque, ni clerc, personne n'est intervenu. Jeanne, dont les victoires avaient eu un tel retentissement, a péri au milieu du silence universel. Personne ne sait ce qu'il a été dit, écrit ou pensé de sa mort, sur le moment. Le procès clos, et annoncé officiellement aux autres gouvernements par le gouvernement anglais, au Pape par l'Université de Paris [(1)], il n'y a plus rien.

L'époque fut complice du martyre, et c'est pourquoi il fallait que le martyre eût lieu. Jeanne est morte parce que sa mort était nécessaire pour réparer les deux désordres qui affligeaient alors la chrétienté, le désordre du royaume et le désordre de l'Église : ce sont là les vraies raisons de son supplice, et c'est à ces deux désordres que sa mission et que sa mort ont porté remède, voilà le sens profond de cette magnifique histoire.

S'il n'y avait pas eu, en ce temps-là, une si grande « pitié » au royaume de France, la mission de Jeanne d'Arc ne se serait pas

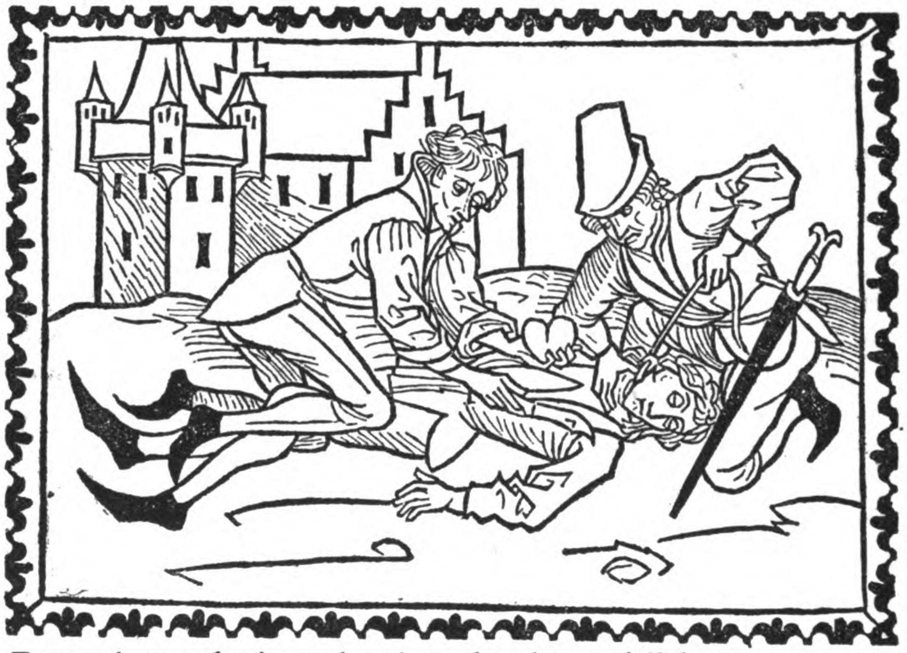
(1) *Procès* (I, 485). La lettre est adressée « à l'Empereur, aux rois, ducs et autres princes de toute la chrétienté »... C'est beaucoup pour une bergère, une femmelette, *muliercula*, comme dit leur latin; elle est datée de Rouen, 8 juin 1431. — On écrivit, en même temps « aux prélats et seigneurs du royaume de France »; la lettre est probablement, aussi, du 8 juin, quoique l'imprimé porte 28. — En outre, l'Université de Paris, qui n'avait pas le temps de transmettre au Pape l'appel de la Pucelle, écrit en cour de Rome, au Souverain Pontife et au collège des cardinaux pour les informer que Jeanne a été condamnée et a péri. Il serait intéressant de savoir si on retrouve ces lettres aux archives du Vatican. — Le texte de ces lettres présentant la plus grande analogie avec les lettres envoyées de la part du roi d'Angleterre, il est probable qu'elles ont été rédigées de la même main, soit par Thomas de Courcelles, soit par Cauchon.

produite, le fait est de toute évidence. Mais c'était « pitié », tout ensemble, aux corps et aux âmes.

Il ne s'agit pas d'ajouter de nouveaux traits au tableau si souvent retracé de l'état de dissolution hostile où en était réduite, alors, cette France « tant jolie » : les villes s'abritant derrière les murailles et les herses des ponts-levis étaient relativement préservées, mais elles n'en étaient pas moins, de quartier à quartier, de rue à rue, de maison à maison, en proie aux partialités, aux haines farouches, aux vendettas; prises et reprises, elles payaient rançon à chacun des vainqueurs alternativement; et, bien des fois, les fonctions municipales s'achevaient au bout d'une corde ou au fort de quelque tumulte. Le *Religieux de Saint-Denys* a retracé dans une page, souvent citée, l'aspect des campagnes : « Partout, excepté dans les lieux clos de murs, toutes les productions de la terre étaient ravagées, dévastées, et on était si peu assuré de vivre du travail de ses mains que bon nombre de paysans, poussés par le désespoir, abandonnaient la charrue et se faisaient brigands... Pendant le jour, ils parcouraient les bois comme des bêtes sauvages et, tombant par surprise sur les voyageurs, ils leur volaient leurs vêtements ou leur argent, leur faisant subir toutes sortes de tortures, exigeant d'eux une rançon ou les mettant à mort sans pitié... La nuit, ils forçaient les maisons, poussaient les gens dehors par les fenêtres ou autrement, quelquefois tout nus, et saccageaient les demeures en toute liberté...» Les forêts se peuplaient de la foule des manants, désertant la campagne, la terre était creusée comme aux temps immémoriaux et servait de refuge à des populations hagardes, essayant de se cacher avec ce qui restait de leurs familles, de leurs biens, de leurs bestiaux.

J. Jouvenel des Ursins écrit au Roi : « Qui voudroit réciter les oppressions qu'ont subies vos bons, vrays et loyaulx sujets, depuis la descente de Harfleur, les batailles d'Azincourt, Verneuil et autres, les prinses de cités, villes et chasteaux, par vos ennemis, en feroit une bible... Par les ennemis et ceulx qui se dient au Roy, les povres gens ont esté tuez, prins, emmenez, pillez, robbez et tirannisez, et ont perdu tout leur bestail et est le pays du tout destruit et désolé, et si

sont les églises et les maisons arsez, bruslées et foudroyéez et en ruyne, et tant par prison et autrement ont tué mon povre peuple... A



Beauvais, tous les jours, je suis en dangier et péril de ma personne, ou de mort ou de prinse [1]. »

Même aujourd'hui, après six siècles, le pays a gardé l'empreinte de cette époque terrifiée : ces ruines, ces tours de guette, ces églises munies de créneaux, ces mottes, ces souterrains, ces forteresses sourcilleuses qui menacent encore, de leurs silhouettes inquiétantes, les vallées et les vallons paisibles, attestent la formidable panique, fille de l'universelle indiscipline, à laquelle le pays fut en proie : pas un bourg, pas un village qui n'ait construit ou reconstruit sa bicoque; on ne s'en remettait plus au corps social d'assurer la défense commune; chacun agissait pour son compte, au hasard des ressources et de la force particulières.

Les petites guerres locales se multiplient à l'infini et elles forment un fond tragiquement animé à la grande guerre générale qui

(1) Cité dans abbé Péchenard. *Jean Juvenal des Ursins* (p. 98).

se promène et se balance, en quelque sorte, d'une frontière à l'autre, du Mont-Saint-Michel à Vaucouleurs, de Beaugé à Compiègne, d'Azincourt à Patay. Brochant sur le tout, des bandes de partisans, se déplaçant avec une audace et une rapidité inconcevables, rayent cet échiquier compliqué de leurs passages imprévus et de leurs apparitions sanglantes; elles arrivent et partent, laissant la mort et la ruine derrière elles.

Les Français ne ménagent pas les Français. Que dire des étrangers, appelés de tous les pays de l'Europe, pour achever ce que les violences intestines auraient laissé debout? Le lien national s'étant dissous, la survenue des gens du dehors achève le désastre. Écossais, Navarrais, Anglais, Allemands, Flamands, Italiens, Lombards, tous se jettent sur la proie. Le premier signe de retour à la santé sera la volonté, chez le peuple, d'accepter, pour lui seul, les risques de la lutte et de se défendre soi-même pour se nettoyer de cette pouillerie. On sait que ce fut l'effet le plus incontestable de l'apparition de Jeanne d'Arc et l'œuvre que reprit, de ses mains, son compagnon d'armes, Richemont.

Personne n'est plus à sa place, personne n'est plus à son devoir. C'est la royauté elle-même qui signe le traité de Troyes, c'est-à-dire qui livre la France. Ce sont les fils de saint Louis qui ont assassiné rue Barbette et qui ont assassiné au pont de Montereau; et ce sont les fils de saint Louis qui font faire, dans les thèses de Jean Petit, l'apologie de l'assassinat. Ils sont les premiers à détruire ce royaume dont ils sont les héritiers et l'ordre dont ils sont les gardiens.

La noblesse s'est fait battre à Crécy, à Poitiers, à Azincourt : elle a failli à celui de ses devoirs qui seul justifie ses privilèges, la défense du pays. Maintenant, elle se rue en cruautés affreuses, en trahisons et en violences basses. Le petit groupe qui s'est attaché à la personne de l'héritier légitime se distingue à peine de la masse. Pour un Barbazan que de Gilles de Rais ! Ce n'est ni La Trémoïlle, ni Regnault de Chartres, certes, qui relèveront le niveau moral de ce peuple malade : tout prêts à changer de camp si leur intérêt change; rongeurs des dernières ressources qui restent à une cause perdue.

Personne n'est plus à son devoir de ceux qui sont en place... Et c'est de là, finalement, que viendra le salut. Quand toute hiérarchie est abolie, quand le commandement a dissipé lui-même son autorité, quand, par ses fautes, il a laissé se perdre le respect, quand l'organisme social jonche la terre, le champ est libre aux initiatives individuelles. Elles surgissent, et, selon les lois naturelles, cherchent leur croissance et leur floraison dans la déliquescence des institutions détruites. Il est des peuples qui ne veulent pas mourir et dont les racines gardent la sève qui nourrira de nouveaux rejetons. Telle la France au xv$^{e}$ siècle.



L'histoire sait, maintenant, qu'il y eut, sur toute l'étendue du sol national, une extraordinaire poussée de patriotisme, d'énergie et de volonté de vivre, au temps où parut Jeanne d'Arc. Action, vision, inspiration, le cas de la Pucelle n'est nullement isolé; mais, incomparablement plus frappant, plus intense et plus caractérisé, il absorbe les autres, jusqu'à en paraître unique. Jeanne est la figure idéalisée du peuple.

Toute commotion sociale provoque un mouvement des parties intimes, un travail moléculaire, un afflux, vers la surface, des éléments qui reposent, d'ordinaire, dans la tranquillité de la masse. Les parties les plus sensibles, les plus émotives viennent d'abord et se présentent pour interroger le péril, le mesurer, le menacer. Les nerveux, les inquiets, les impulsifs s'agitent : et combien sont-ils, en temps de crise! L'organisme ne se savait pas si malade. Il résiste, se raidit; mais, si la crise se prolonge, le mouvement s'étend aux couches plus profondes : quand les éléments pondérés et réfléchis,

les assises stables s'ébranlent, alors le corps s'écroule, à moins qu'il se transforme par une de ces évolutions qui, seules, peuvent le guérir.

Au moment où Jeanne d'Arc paraît, la France est à ce période. On n'a pas assez remarqué que les familles s'enorgueillissent alors des *bâtards:* cela veut dire que les fils se distinguent, non d'après les droits et la légitimité, mais d'après l'activité et les services. Il en est de même dans toutes les parties de la nation. On voit se produire comme un reclassement et une reprise, après les temps de décrépitude marqués par les pires années de la folie de Charles VI.

Comment a-t-on pu mettre en doute l'existence du patriotisme à ce moment? C'est justement l'époque du patriotisme le mieux déterminé, le plus nettement déclaré, le plus actif et le plus efficace. Chez ceux mêmes qui ne sont pas nourris aux œuvres de l'héroïsme et du sacrifice, chez les gens qui paraissent n'avoir d'autre destinée que de faire leurs affaires, quelle que soit la domination politique et la dénomination nationale sous lesquelles ils vivent, le patriotisme, en réaction contre l'excès des misères publiques et des maux particuliers, s'affirme. Jusqu'aux extrémités du pays et dans les cœurs les plus froids, on sent grandir cette pensée : La France périra-t-elle? et cette volonté : Il ne faut pas qu'elle périsse. Novellompont interpelle la Pucelle qu'il rencontre dans les rues de Vaucouleurs, vêtue en paysanne avec sa cotte rouge : — « Eh ! l'amie, qu'est-ce que vous faites ici? Faut-il que le Roi soit chassé de son royaume et que nous devenions Anglais? » Il se moque, d'abord; mais il dit, pourtant, ce à quoi tout le monde pense et, bientôt, ce moqueur suivra Jeanne et quittera tout pour s'attacher à la fortune de l'inspirée.

A Rouen, sans que nulle autorité établie les y incite ou les encourage, des bourgeois, assurément très tranquilles, très prudents, des fonctionnaires considérés, des marchands ayant des traités avantageux avec l'administration anglaise, un membre de cette grande famille des Alorge, que le gouvernement ménage; plus tard Richard Mittes, marchand de bois, Jean Salvart, maître de l'œuvre de la cathédrale, Alexandre de Berneval, l'architecte illustre de cette merveilleuse rosace de Saint-Ouen, s'unissent avec des avocats, des bar-



biers, pour organiser le complot, d'une audace inouïe, qui délivrerait la ville et la province. Dans la campagne, ce sont les paysans qui se soulèvent et qui, en 1435-36, enlèvent et « remparent », une à une, toutes les forteresses de l'Andelle et du pays de Caux.

A Compiègne, les clercs : un homme qui fut un des héros du siège, l'abbé de Saint-Pharaon, avait auprès de lui, trois religieux, à l'aide desquels il défendait vaillamment la cause française dans la région ; ils s'employèrent à empêcher la reddition de Meaux aux Anglo-Bourguignons. Cauchon les fit arrêter, à la grande indignation du *Religieux de Saint-Denys* (1) qui, en racontant ce scandale, donne la formule, étonnamment « moderne », du sentiment qui faisait agir ses frères : « Maître Pierre Cauchon, alors évêque de Beauvais, sans considérer *qu'il est permis en droit à tout homme, de quelque état ou rang qu'il soit,* de repousser la force par la force et que la loi naturelle, qui est immuable, *prescrit à tous de combattre pour la patrie,* fit longtemps détenir les trois religieux dans une affreuse prison... »

En 1424, un autre religieux, un franciscain, Étienne Charlot, colporte à travers tout le pays hostile, en Bourgogne, à Chalon-sur-Saône, à Langres, où « il a constamment entendu dire qu'on aimait mieux se faire Armagnac qu'Anglais », les fils du complot tramé pour la délivrance de Rouen ; partout, il trouve des hôtes, des confidents, des amis. Il apporte ces détails à Odette de Champdivers, puis à Charles VII, et celui-ci lui confie que « nombre de gens des bonnes villes sont venus à lui, en habits dissimulés (2), pour l'assurer

(1) Religieux de Saint-Denys (t. VI, p. 453).

(2) Sur tous ces points, voyez les détails dans les articles de M. Germain Lefèvre-Pontalis, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1895-1896.* — Sur le patriotisme au temps de Jeanne d'Arc, V. une étude très précise dans Boucher de Molandon, *L'armée anglaise, etc.* (p. 21 et la note).

que quand il lui plairait de venir à eux il serait bien reçu et lui rendraient obéissance. »

Paroles, dira-t-on; bavardages de bourgeois en mal de mécontentement ou de moines en travail de mendicité; et pourtant la plupart d'entre eux payent de leur vie ou de leur liberté ces initiatives généreuses, et ce sont les procédures de condamnation qui nous instruisent de leur vaillance. Comment nommer ce sentiment si ce n'est pas le patriotisme?

Cherche-t-on des volontés plus caractérisées, plus énergiques, plus populaires? Voici des barbiers de village, des cultivateurs, des charpentiers et des apprentis charpentiers qui tiennent la campagne ou ravitaillent les bandes françaises aux environs de Gamaches; voici Robin Crevin : il manœuvre avec une troupe de compa-



gnons solides autour de Rouen et tient en alerte les Anglais qui ne peuvent en venir à bout. Près de Gerberoy, les paysans sont soulevés pour la même cause et bloquent la place comme assiégée. Un aventurier, Jeannin Galet, retranché dans le bois du Parc, opère entre Beauvais et Gournay; on poursuit, comme ses complices, au nom du roi d'Angleterre, des gardes de bois, des verdiers. Jeannin Galet *devient l'autorité de la région; on lui dépêche des négociateurs dans les bois; on traite de pair avec lui;* « hors des murs de Beauvais, *il est la seule puissance reconnue, consultée, agissante et obéie* ».

En 1425, au delà de Beauvais, près de Saint-Just-en-Chaussée, le paysan Le Roy, de Valescourt, et son lieutenant, Pierre Vendôme, commandent une compagnie nombreuse formée de gens des villages d'alentour; elle fait des prisonniers, possède des dépôts de poudre, compte des intelligences dans les villages et jusque dans Amiens. Dans l'hiver 1426, une compagnie est cantonnée aux environs de Trie-Château où son installation dans les bois se présente *« comme un fait datant de longue main et de notoriété publique »*.

Ces exemples peuvent être multipliés à l'infini et, en fait, ils sont recueillis, en si grand nombre, par les auteurs qui ont décrit la vie de nos provinces à cette époque, et notamment par l'érudit écrivain des *Épisodes de l'invasion anglaise,* qu'ils forment, pour ainsi dire, la véritable trame de l'histoire de France. C'est parmi ces « brigands » que bat le cœur de la nation et non dans les châteaux de la Loire où se querellent les honteux favoris de Charles VII. Et comment ne pas conclure, avec le narrateur de ces faits significatifs et si profondément humains : « De leur apparente dispersion, de leurs manifestations d'abord déconcertantes, se dégage une impression qui persiste, d'*œuvre commune* et d'*occulte coopération* toujours prête à s'affirmer... Ces combattants indigènes, sans forteresses et sans abris, qui courent la campagne et les bois, qui s'y dispersent, défendent les enceintes démantelées et croulantes des forteresses intérieures, s'entendent, communiquent, savent se chercher et se rejoindre. *L'esprit national s'entretient à ce contact...* et la grande secousse de 1429 les trouvera prêts à l'action, familiers du sacri-

fice, entraînés au mépris de la mort, à la jouissance du péril, à la haine de l'étranger. »

Voilà donc qui est démontré par l'érudition la plus scrupuleuse : quand les hiérarchies manquent à leur devoir, d'autres hiérarchies se constituent, les initiatives individuelles pullulent, un nouvel ordre se crée. Ce sont les explosions dispersées de ce sentiment national que Jeanne d'Arc amasse en son esprit réfléchi et qui vont, par elle, se condenser et éclater sur son temps, comme un éclair.

Sa vocation est née du désordre, mais pour le guérir. Elle restaure l'autorité, mais de la seule façon qui vaille, en démasquant les autorités usurpées, en substituant aux droits le droit et, aux hiérarchies les mérites et les services. Elle agit et veut des actes.



Car pour expliquer, autant qu'il est possible, la carrière de Jeanne d'Arc, il faut tenir compte non seulement du mouvement qui l'accompagne et la soulève, mais de celui qui la refoule et, finalement, l'accable. Il y a les amis et les partisans de Jeanne d'Arc; il y a ses adversaires, et ceux-ci la justifient mieux peut-être encore que les premiers.

Désordre dans la royauté, dans la famille royale, dans les ministres du Roi. C'est aux entourages qu'elle trouve l'opposition la plus vive. Ils sentent qu'elle vient pour faire place nette. Ils luttent en désespérés. Toute grande carrière se heurte aux traquenards de l'intrigue dissimulée, de l'hostilité sournoise, aux coups fourrés, à la conspiration du silence. L'habileté consista toujours, chez les favoris de Charles VII, à le laisser s'enlizer de lui-même, en sa molle habitude de la paresse et du mutisme. Mais Jeanne avait su distinguer, du premier coup d'œil, la

voie qui le ramènerait au devoir. Elle plaida auprès du Roi la cause de ce Richemont qui devait balayer l'engeance et devenir, par excellence, l'organisateur, le *justicier*. Le mot qu'elle lui adresse est d'une justesse admirable : « Beau connétable, ce n'est pas par moi que vous êtes venu; mais soyez le bienvenu! »

Dans la famille royale, le désordre est endémique, depuis deux générations. Les branches cadettes ont entrepris de ruiner et de dépouiller la branche aînée. Un homme est leur chef : le duc de Bourgogne. C'est à celui-ci qu'elle s'en prend; c'est lui qu'elle somme de rentrer dans le rang et d'occuper sa place à la cérémonie du sacre. Il se détourne : elle le ramènera « du bout de la lance »; mais avec un sentiment si juste, si exact de la mesure que quand le grand-duc d'Occident aura échoué devant Compiègne, Jeanne d'Arc encore vivante, il viendra vers Charles VII à résipiscence, prêt à reprendre, en vassal fidèle, son « service » dans la lutte contre l'étranger.

Les Anglais ont profité du désordre du royaume pour l'accroître; le mal les gagnera eux-mêmes. Ecoutez, encore, le mot de Jeanne d'Arc : car, à chacun sa sentence. Jacques de Touraine lui demandait si elle s'était jamais trouvée en un lieu où l'on eût tué des Anglais : — « En nom Dieu, répond-elle à cette âme sensible, comme vous en parlez doucement !... Qu'ils s'en voysent en leur pays !... »

Ils sont rentrés dans leur pays, y emportant, avec eux, cet esprit de violence, de brutalité, de vengeance qu'ils avaient fait déborder sur l'autre rive; l'aristocratie lancastrienne, en contradiction avec l'esprit populaire anglais et avec l'esprit même de la royauté anglaise, va subir, à son tour, la peine du talion que l'équité installe dans les faits et que la prophétie de l'évêque de Carlisle avait annoncée. Quant à la Pucelle, c'est à un Anglais, le plus grand de tous les Anglais, qu'il appartient de plaider éternellement sa cause auprès de la noble nation : « Jeanne, *la mal jugée*, a été vierge, et, dès sa tendre enfance, chaste et immaculée dans toutes ses pensées; et son sang virginal, répandu par vous, criera vengeance aux portes du ciel [1]. »

Il y a, enfin, contre Jeanne d'Arc, les Français qui ont déchiré le pacte national : ils l'ont combattue de son vivant, ils ont voulu sa

(1) Shakspeare, *le Roi Henri VI* (acte V, scène IV).

mort, ils ont allumé son bûcher pour étouffer le remords de leurs propres crimes. Ils l'ont nommée sorcière, apostate, paillarde, ordure. (*Procès;* III, 52.) Et ils la savaient pure. Jeanne ne les laisse pas tranquille dans leur erreur. Quand le sorbonniste Erard eut fini son discours, le jour de l'admonestation publique, elle lui jeta à la face la chose qui pouvait leur être, à tous, la plus sensible, son mépris pour les traîtres, rien qu'en affirmant son inébranlable fidélité à la dynastie et au Roi légitime : — « Par ma foy, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur la peine de ma vie, que mon Roy est le plus noble chrestien de tous les chrestiens et qui aime mieux la foy et l'Église, et n'est point tel que vous dictes. » Cette parole, prononcée au moment où elle avait laissé toute espérance du secours si longtemps et si fervemment attendu, traitait, comme ils doivent être traités, ces contempteurs du plus fort et du plus naturel des liens sociaux, la patrie.

Jeanne restaure la patrie, en restaurant l'autorité. Son parti pris de sujet dévoué et de bon soldat met le prestige du commandement au-dessus de toute appréciation individuelle; elle sait que le sujet, comme l'enfant, comme le soldat, n'a pas besoin de tant de raisonnements pour obéir. C'est à ce prix que doit s'affirmer, par le groupement des collaborations volontaires et ordonnées, la seule façon, pour l'homme d'être supérieur à lui-même. Shakspeare expliquera, encore, l'état d'âme de cette grande disciplinée : — « *Henri :* Il me semble que je ne mourrais nulle part avec plus de joie que dans la compagnie du Roi; car sa cause est juste et sa querelle honorable. — *Williams :* C'est plus que nous n'en savons. — *Bates :* Oui; et plus que nous ne devons chercher à en savoir; car nous en savons assez si nous savons que nous sommes les sujets du Roi; si sa cause est mauvaise, l'obéissance que nous lui devons nous absout de tout crime [1]... »

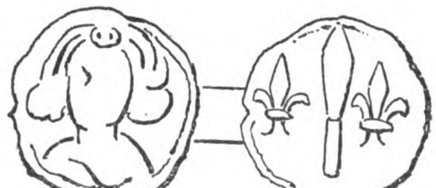
Jeanne, en dominant, de toute la hauteur de son bûcher, ces hommes hautains et verbeux qui montraient au peuple son pauvre corps de femme nue, pour prouver qu'elle était bien morte et qu'ils avaient le dernier mot, Jeanne les a brûlés et anéantis eux-mêmes,

(1) *Le Roi Henri V* (acte IV, scène I).

elle a déchiré les oripeaux et les chapes dont ils s'affublaient et prouvé qu'eux seuls étaient cendre et poussière. Elle a balayé et jeté à la rivière les vieilles oligarchies mortes, les mécaniques épuisées et alourdies; elle a nettoyé le champ national de tous les sophismes et du pire de tous, l'orgueil pédantesque. Si fière et si ardente, elle a aimé le joug et le frein, mais en ne l'acceptant que de la règle et du droit, non des hiérarchies éphémères et des prétentions usurpatrices.

Jeanne est une femme qui ne connaît que le devoir; elle ne se fait aucune illusion sur l'importance des grands personnages, nobles ou clercs; elle les écarte, s'ils défaillent, empoigne l'étendard et fait la besogne mieux qu'eux. En cela, excellente Française et protagoniste incomparable de la seule égalité: véritable sainte des démocraties, elle donne la juste mesure des droits et des obéissances. Souvenez-vous comme elle aborde le duc d'Alençon, Dunois, Richemont, tout « le sang de France », et comme elle dit à l'évêque : « Évêque, je meurs par vous! » Cette fille du peuple ignore les servilismes comme elle ignore l'envie, comme elle ignore la haine : elle puise directement, dans le sol national, les forces qui font les hommes fiers et libres dans les nations grandes et unies.

Restauratrice de l'autorité, restauratrice de l'action individuelle et de la liberté, puissante ouvrière de l'égalité, elle représente le pays de France dans sa phase particulière et dans son sens universel. Par sa vie et par sa mort, reprenant, comme le faisaient les manants, les bourgeois, les soldats, l'étendard tombé à Azincourt, elle le relevait et corrigeait le désordre du royaume, le désordre du siècle.





Il y avait autre chose à corriger, et, quoique ce ne fût pas la « mission » de Jeanne, son action fut telle, qu'à cette autre « pitié », elle porta aussi remède.

L'Église ne fut pas absente du drame. Prélats et docteurs voulurent y figurer; ils y jouèrent le rôle que l'on sait. Ils intervinrent, non pour prêcher la commisération et la justice en faveur de cette fille, bonne chrétienne et fidèle incomparable, mais pour la frapper et pour l'exclure de l'Église et de la vie. Ils sont allés à cette besogne en toute tranquillité : il faut qu'ils aient été destinés à cela; leur erreur a des causes profondes qui leur échappaient à eux-mêmes et que la suite des temps put seule apercevoir.

L'Église de France participait à la détresse matérielle et morale du royaume et ce serait son excuse si elle était excusable. Mais Jeanne en a appelé aux chefs de l'Église universelle, au Concile (alors en formation à Bâle), au Pape; et, de ce sommet de la hiérarchie d'où l'on voit les choses de haut, nulle bienveillance, aucune miséricorde n'est descendue vers elle. Sa cause, pendante devant l'Église catholique, a été omise et oubliée.

Il y a une explication trop réelle que révèle l'histoire du temps :

pour les contemporains, c'est à peine s'il y avait encore une Église, s'il y avait encore une hiérarchie, s'il y avait encore un pape. La robe sans couture était déchirée.

Aujourd'hui, après cinq siècles et un immense effort de reconstitution unitaire, on a oublié, on a voulu oublier ces discordes antiques; on s'est efforcé d'atténuer cette rupture, on a jeté un voile, on a rétabli, tant bien que mal, une tradition suivie dans l'Église romaine pour effacer les hontes et combler les lacunes de l'histoire pontificale. Le catholicisme, par ces corrections rétrospectives, a proscrit, pour ainsi dire, de ses annales, les événements qui, pendant plus d'un siècle, avaient tenu ses destinées en suspens. Pour comprendre l'histoire de Jeanne d'Arc, il faut pourtant se replacer dans les dispositions des fidèles, aux temps où elle parut.

Le grand schisme avait été, on le sait, une crise redoutable; mais ce qu'on sait moins, c'est que les contemporains avaient fini par s'habituer et s'accommoder à la tempête. Ils subissaient les conséquences fatales d'un tel désastre: diversité d'obédience, localisation de l'autorité ecclésiastique, supériorité des conciles sur le Pape et, peu s'en fallait, des églises particulières sur l'Église générale, accroissement des aristocraties cléricales, suprématie des pouvoirs civils, empiétement des grands corps, dissémination et indiscipline des ordres religieux, formations désordonnées et incohérentes de disciplines particulières, sans compter les suites plus graves et extérieures à l'Église elle-même, hérésie, matérialisme, superstition.

Quand Jeanne d'Arc vint au monde, pour les Français, à la lettre, *il n'y avait plus de Pape;* ou, plutôt, comme il y en avait trois, l'embarras de choisir et le dégoût du choix avaient fini par porter la France à se détacher de l'Église universelle, à se tenir en dehors et dans l'expectative; comme on disait alors, « elle s'était soustraite à l'obédience ».

En vue de pourvoir au gouvernement de l'Église de France, on s'en remit à cette Église elle-même: à partir de 1408, les assemblées du clergé national s'étaient attribué, sous l'œil et avec l'appui du prince, l'autorité nécessaire pour faire aller les choses *pendant le temps où on ne reconnaîtrait plus de Pape.*

L'Église romaine s'efforçait, mais en vain, de remédier à un tel état de choses; le Concile de Pise n'aboutit pas. Alexandre V, élu par ce concile, et son successeur, Jean XXIII, ne surent ni restaurer la catholicité, ni reprendre l'autorité sur l'Église de France. C'est le moment où Pierre d'Ailli, Clémangis, Jean Gerson répandent leurs plaintes les plus touchantes, leurs prévisions les plus tristes sur l'avenir de la chrétienté. Rome a, comme l'Angleterre, sa prophétie de l'évêque de Carlisle et c'est celle où Jean Gerson prévoit Luther : « Je t'ai faite belle à ravir et toutes les nations admiraient tes charmes. Mais tu as eu trop de confiance en ta beauté, c'est-à-dire dans l'abondance de tes biens temporels et dans la puissance séculière, et tu es devenue coupable de fornication en accordant à la faveur et à l'argent ce qui n'était dû qu'à la vertu... Voici, dit le Seigneur, que je te livrerai à ceux qui te haïssent; ils détruiront les lieux que tu as souillés de ton infamie, c'est-à-dire où tu commettais injustices et simonies. Ils te dépouilleront des vêtements de ta gloire et te laisseront pleine d'ignominie. »




Comme Jeanne d'Arc était née, les premières lueurs des temps nouveaux se levèrent sur la chrétienté. Mais, parmi quels orages et sur quels horizons chargés de ténèbres! Le Concile de Constance fut convoqué, pour l'année 1414, par un des trois papes, Jean XXIII.

Le vœu universel de voir le schisme prendre fin lui avait imposé cette mesure; les trois papes paraissaient entrer dans les voies de la démission simultanée, ou, comme on disait, de la cession volontaire, pour permettre au concile d'élire un nouveau pontife. Mais chacun d'eux ne voulait céder qu'à la condition d'avoir la certitude d'être

maintenu comme seul Pape légitime. Il y eut, entre les trois rivaux et leurs obédiences, une lutte dont les incidents, colportés de bouche en bouche, dans un monde ballotté, d'ailleurs, entre les mêmes divisions et les mêmes partialités, n'inspiraient plus, partout, que l'appréhension, la douleur et l'horreur.

Il fallut que le concile procédât par la voie de contrainte. Et quel retentissement, encore, les mesures qu'il prit eurent-elles dans les âmes des fidèles, quand on sut que le corps immense des prélats, prêtres, docteurs et clercs, réunis à Constance, faisait le procès au pape Jean XXIII et qu'ils portaient, contre lui, les incriminations suivantes, finalement avouées par l'accusé : « Dès son enfance, il a été sans docilité, sans pudeur, sans bonne foi, sans respect pour ses parents. Il s'est rendu habile en toute espèce de simonie pour avancer dans les dignités ecclésiastiques. Dans les légations, il a été le fléau des peuples qu'il avait sous son autorité... Pendant le temps qu'il a été pape, il n'a accompli aucun de ses devoirs; il n'a ni jeûné, ni récité l'office divin, ni observé les jours d'abstinence. Il a été l'exploiteur du pauvre, l'ennemi de la justice, un véritable marchand de bénéfices, de reliques et de sacrements, un dissipateur des biens de l'Église Romaine, un empoisonneur, un homicide, un parjure, un fauteur de schisme. Il n'a respecté ni la pudeur des vierges, ni la sainteté du mariage, ni la clôture des couvents, ni les lois de la nature ni celles de la parenté [1]... »

Si c'étaient de tels monstres que l'on avait pour Papes, au jugement du concile (et il n'était pas plus indulgent pour les compétiteurs de Jean XXIII) autant valait s'en passer.

Ce sentiment se répandit, et notamment en France. Le courant porte l'époque vers une organisation de l'Église où les évêques, les prêtres, même les simples fidèles revendiquent une part toujours croissante de l'autorité. Les preuves seraient innombrables. Parmi ces tentatives d'organisation plus localisées, deux tendances se manifestent : l'une, et c'est la plus puissante, en apparence du moins, vise une constitution oligarchique de l'Église attribuant le pouvoir

(1) Abbé Guettée, *Histoire de l'Eglise de France* (t. VII, p. 292).— Cf. Noël Valois, *la France et le grand Schisme* (t. IV, p. 310-312).

aux prélats, aux universités, aux docteurs appuyés sur les pouvoirs civils; l'autre, conforme au désir plus discret du bas clergé, des moines, de certaines communautés, tendrait plutôt à réclamer des institutions démocratiques qui remettraient aux fidèles l'autorité que des mains indignes ont laissée péricliter. De Wyclef à Jean Huss, de Jean Huss aux Vaudois, des Vaudois à Luther, cette tradition ne se perdra pas (1).

Des esprits aussi prudents, aussi pondérés, aussi généreux que Gerson mettent en des axiomes, dont le retentissement se prolongera pendant des siècles, l'inquiétude qui se répand de plus en plus parmi les âmes: «L'Église militante est plus nécessaire que le Pape; car, on peut se sauver sans Pape et, hors de l'Église, il n'y a pas de salut. L'Église est meilleure que le Pape, parce que le Pape est fait pour l'Église; or, comme dit Aristote, la fin est meilleure que les moyens; l'Église est plus noble que le Pape, parce qu'elle est l'épouse de Jésus-Christ, auquel elle est unie par des liens indissolubles... Le corollaire des propositions précédentes c'est que l'Église catholique est supérieure au Pape.»



La conclusion immédiate et plus actuelle encore, c'est que le concile, c'est-à-dire l'Église assemblée, a une autorité prédominante et qu'il peut faire le procès du Pape, le destituer...; et c'est ce qui arrive. Jean XXIII est révoqué: «Pour tous ces crimes et beaucoup d'au-

(1) C'est surtout au Concile de Bâle que l'on voit bien les trois thèses en présence : la thèse *autocratique pontificale*, soutenue par Eugène IV qui, après avoir signé la capitulation « aristocratique », dissout, de son autorité, le concile avant qu'il ne soit constitué (Réunion du concile, 23 juillet 1431 ; dissolution, 18 décembre 1431); 2e la thèse *aristocratique* qui prétendait subordonner le Pape au Collège des cardinaux et au Concile général ; 3e la thèse *démocratique*, consignée dans les deux règlements du 29 avril et du 26 septembre 1432, qui assure, dans le concile, une majorité écrasante au bas clergé et lui subordonne le Pape et le haut clergé. Voyez la thèse de Nicolas de Cusa dans Pastor, *Histoire des Papes* (t. I, p. 292-297). « Il est impossible de mesurer le danger que coururent alors la Papauté et l'Église », dit Pastor. — On est mal renseigné sur l'attitude des Congrégations. Sainte Françoise Romaine conseilla au Pape de céder; ce qu'il fit, comme on sait, au début.

tres mentionnés dans les pièces du procès, le concile le juge indigne du pontificat et, par cette sentence, il le prive et le dépose réellement et véritablement de cette dignité (1). »

De même des deux autres prétendants; Grégoire XII, effrayé, cède la place volontairement; et comme Pierre de Luna (Benoît XIII) s'obstine, il est déclaré « fauteur de schisme et de division, schismatique, hérétique en ce qu'il viole l'article du symbole qui nous ordonne de croire en l'Église *une*, sainte et catholique, qu'il est indigne de tout titre, honneur, grade et dignité, rejeté de Dieu et exclu, pour toujours, de tout droit à la Papauté ».

L'Église catholique n'était pas assurément, alors, une école de respect.

Nous étonnerons-nous, maintenant, que ces solennelles déclarations enorgueillissent, par contre-coup, les corps, subordonnés peut-être, mais glorieux en somme, qui seuls subsistent dans l'universel effondrement ? Les auteurs de ces sentences, de ces prophéties, de ces anathèmes, sont des hommes ; ils ont leurs passions, leurs vanités, leur pédantisme, leurs erreurs : c'est à leur tour de se croire des dieux.

L'Université de Paris joua un rôle considérable au Concile de Constance : elle avait grandement contribué à la déposition de Jean XXIII, désirée d'ailleurs et habilement préparée par le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, et par ses envoyés au concile. A Paris, le gouvernement était, alors, aux mains des Armagnacs, plutôt favorables à Jean XXIII, et le Dauphin vit avec humeur la déposition du Pape. Il fit arrêter quelques docteurs particulièrement turbulents et ne leur rendit la liberté qu'au prix d'une admonestation : « En vérité, vous vous en faites un peu trop accroire; je voudrais bien savoir ce qui vous rend si hardis que de destituer un Pape sans notre assentiment. Il ne vous reste plus qu'à disposer de la couronne du Roi et de l'état des princes. Mais nous vous

(1) M. N. Valois dit : « Ce que cette sentence pouvait avoir d'irrégulier ne tarda pas à être suppléé par le condamné lui-même. Balthazar Cossa (Jean XXIII) acquiesça entièrement au jugement du concile qu'il déclara ne pouvoir faillir, ratifia lui-même, « de son propre mouvement » la sentence qui le déposait. Ainsi, celui des trois Papes qui tombait, le premier, sous les coups de l'Assemblée était celui-là même qui l'avait convoquée, ouverte et présidée... » *La France et le grand Schisme* (t. IV, p. 312).

en empêcherons bien. » Il dut s'incliner devant le fait accompli.

De ces faits, il résulte, cependant, que, pour les Français, il n'y avait plus ni Église, ni Pape, à ce moment-là, et que l'Université n'étant même pas d'accord avec l'Église et la Royauté, tout était désordre et confusion.

Il est vrai que ces journées marquent officiellement la fin de la crise, puisque le cardinal Colonna est élu le 8 novembre 1417 et que la liste régulière des Papes, interrompue depuis si longtemps, se reprend normalement et régulièrement à partir de cette époque.

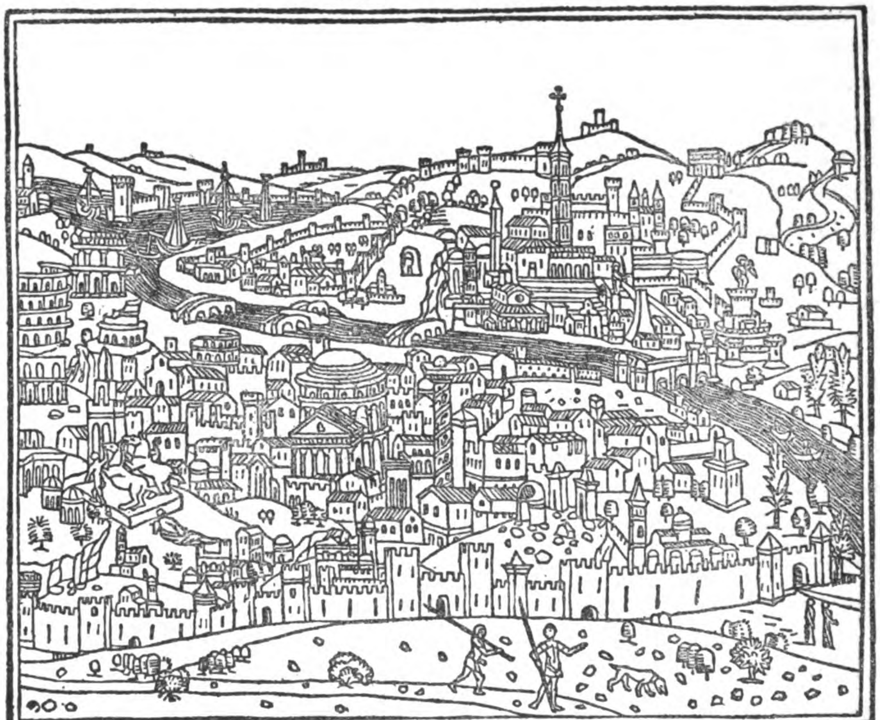
Le cardinal Colonna prend le nom de Martin V; c'était la fin si passionnément désirée du schisme. Mais était-ce une solution pleinement satisfaisante pour les aspirations françaises? Si on considère, dans son ensemble, l'histoire de l'Église à cette époque, il est incontestable que la partie se joue, surtout, entre la France et ses adversaires. On ne pouvait pas oublier, ni au dehors, ni au dedans, que la royauté française avait tenu la papauté sous sa coupe à Avignon. L'état d'affaiblissement où la France se trouve au lendemain de la bataille d'Azincourt eut, sans doute, sa répercussion sur les dispositions des électeurs du Concile et, s'ils finirent par tomber d'accord pour nommer un pape, ce fut contre elle et tout simplement parce qu'ils la craignaient moins.

Tel est incontestablement le sens de la manœuvre des puissances ou « nations »; et, jusque dans le vote qui désigne le nouveau pontife, on voit les deux camps opposés mesurer leurs forces. Les seuls concurrents de Martin V, qui eurent des chances, furent des Français ou des candidats de langue française : Jacques Gelu, Jean de Bertrands, évêque de Genève, le cardinal savoyard Jean de Brogny. Mais ces prélats avaient, contre eux, les Italiens, les Bourguignons et surtout les Anglais. Jacques Gelu, dont on connaît les attaches avec Charles VII, déclare qu'il est le dernier à avoir voté pour Colonna. Étant données les habitudes et la prudence de ces hautes manifestations ecclésiastiques, il est facile de conclure, comme tout le démontre, que le cardinal Colonna coalisa autour de lui les forces anti-françaises du concile. Élu des Bourguignons, des Anglais, des Allemands, Martin V, tout pondéré et raisonnable qu'il

fût, ne devait l'oublier jamais, car ce sont des choses qui ne s'oublient pas.

L'élection de Martin V est accueillie diversement en France; les fidèles se réjouissaient, malgré tout, de voir la fin du schisme. Mais Paris, qui était « Armagnac » alors, fut dans un sentiment contraire; car, dit Monstrelet, « on doubtoit que icelluy nouvel Pape et le roy d'Alemaigne ne feussent plus favorables au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne que au roy de France et au Conseil royal ».

Ce n'est pas le lieu de rappeler l'histoire des relations de la France



et de la Papauté pendant le pontificat de Martin V. En fait, cette histoire est double et même triple; je veux dire qu'il y a, en France, trois politiques opposées (sans compter celle des méridionaux restés fidèles au Pape déposé par le Concile, Pierre de Luna, Benoît XIII): il y avait une politique armagnacque qui, avec des atténuations, de-

vint celle de Charles VII; il y avait une politique bourguignonne, et il y avait, enfin, une politique anglaise, qui n'était pas seulement continentale, mais, en partie aussi, insulaire. Chacun de ces pouvoirs avait ses représentants auprès de la Cour romaine, faisait assaut de belles paroles, de bons procédés et même parfois de sacrifices réels pour gagner sa faveur. Le Pape était obligé de ménager ces forces concurrentes, ayant besoin de chacune d'elles et des ressources que la Cour romaine tirait de leurs territoires.

Au moment où la Papauté est à peu près seule à penser au péril imminent dont l'invasion des Turcs menace l'Europe (prise de Salonique par le sultan Mourad, 1430; prise de Janina, 1431); au moment où il faudrait, à Rome, des hommes et de l'argent, pour lutter contre les Hussites (défaite du cardinal Cesarini à Tauss, 14 mai 1431); au moment où le délabrement général de la Chrétienté demanderait des sacrifices indéfiniment renouvelés, le Pape voit se dresser contre lui les revendications des Églises locales; on lui refuse les subventions sous toutes les formes; en France, il se heurte à ces fameuses « libertés de l'Église gallicane ». Charles VII a besoin d'argent, lui aussi; il défend le clergé français, le « contribuable » français, les corporations françaises contre les « empiétements », les « exactions » de la Cour de Rome.

Le régent d'Angleterre et le duc de Bourgogne profiteront habilement de cette situation et ils trouveront de savants tacticiens, comme Pierre Cauchon et Jean de La Rochetaillée, pour agrandir la fissure et envenimer la plaie entre le représentant de la dynastie légitime et la Papauté restaurée. Ce qui ne fait pas doute, c'est que l'accord ne cesse de régner entre le Saint-Siège et le gouvernement anglais, notamment au sujet des affaires de France. En 1428, en 1429, Martin V autorisait Bedford à exiger du clergé de nouveaux subsides. Le cardinal de Winchester et P. Cauchon furent les intermédiaires de cette politique.

Du côté de Charles VII, les relations restent difficiles. En présence de la faveur dont jouissent, à Rome, l'Angleterre et la Bourgogne, Charles VII conclut bien, avec Martin V, un accord qui est comme la première esquisse d'un Concordat; Regnault de Chartres

en fut le négociateur (août 1426). Mais l'accueil fait à ces laborieux arrangements fut toujours froid. Le gallicanisme parlementaire et le gallicanisme épiscopal se refusèrent à ces concessions politiques du gallicanisme royal. La France de Charles VII boudait Rome et restait grosse de la fameuse « Pragmatique Sanction de Bourges », — l'acte qui devait blesser la Papauté à la prunelle de l'œil (1).

Tels sont les rapports de la France et de Rome, au moment où Jeanne d'Arc arrive à la connaissance des choses; et si sa mère, la pèlerine, si les moines mendiants qui circulaient dans le pays, si les étrangers qui voyageaient le long de la vallée de la Meuse, parlent à voix basse de ces questions redoutables, au foyer ou sur la borne de la route, ils disent que le pouvoir papal est mal rétabli et incohérent, qu'il témoigne de dispositions peu favorables à la France, en un mot, qu'entre le glaive temporel et le glaive spirituel, les relations ne sont pas ce qu'elles devraient être pour le bien du monde et du pays. Le malentendu, plus ou moins atténué, se prolongea de longues années, de même que la vieille querelle dura entre Romains et Français :

> Sire, je suis passé par Rome,
> Où j'ai ouy, par plusieurs foys,
> Parler, aux Rommains, des Françoys;
> Mais c'estoit bien vilainement :
> Ils les prisent moins que néant;
> Car ils les ont pour scysmatiques (2).

Sans rien exagérer, il est permis de dire que la Papauté avait autre chose à penser que de s'informer exactement de ce qui se passait alors dans le camp français, surtout s'il s'agissait d'événements contraires aux bons amis, le régent Bedford, le cardinal de Winchester et le duc Bourgogne.

Tandis qu'un des clercs français de l'entourage de Martin V écrivait, en 1429, le compte rendu enthousiaste de la levée du siège

(1) Voyez Noël Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges*, 1906, p. XXXIII; et mon étude : *Essai sur les libertés de l'Église gallicane*, 1888, p. XXXV-XL. — Sur les sentiments de Martin X à l'égard du duc de Bedford, du duc de Bourgogne, de P. Cauchon, voyez l'ensemble des documents émanant de ce Pape et publiés par Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy* (p. 127, 149, 197, etc.).

(2) *Apparition de maître Jehan de Meun*, cité par N. Valois, *la France et le Schisme* (t. IV, p. 495).

d'Orléans, le Pape lui-même était plutôt préoccupé des conséquences politiques de cet événement. On ne peut oublier que l'armée anglaise qui assiégea Compiègne était formée des troupes que le cardinal Winchester avait levées, sur l'ordre du Pape, pour faire la guerre aux Hussites[1]. Sans doute, Martin V protesta contre cet usage singulier des faveurs pontificales? Mais le mal était fait : Jeanne était prise à Compiègne. D'ailleurs, ce pape n'avait plus longtemps à vivre. Ayant toujours ménagé ses relations avec les deux concurrents, non sans une tendance marquée du côté d'Angleterre et de Bourgogne, il était porté à fermer les yeux sur leurs dissentiments et sur les incidents de la lutte, et il se fût appliqué plutôt à rejeter loin de lui le difficile problème que l'intervention et bientôt la capture et le procès de Jeanne soumettaient si inopportunément à la Papauté[2].

Martin V meurt le 20 février 1431, la veille du jour où Jeanne d'Arc est amenée devant ses juges. Coïncidence remarquable et qui laisse le sort de l'Église en suspens au moment où va se décider celui de la Pucelle!

Le Saint-Siège subit, alors, en effet, une nouvelle crise dont il est difficile d'augurer quelle sera l'issue. Un concile œcuménique, fils de celui de Constance, est réuni à Bâle. Entre la Papauté et le Concile, le dissentiment éclate. Le successeur de Martin V, le Vénitien

(1) « Et disoit-on que iceulx Anglois estoient païés de l'argent du Pape; et que icelluy cardinal les devoit mener sur une manière de gens qu'on appeloient Boesmes, ès parties d'Allemaigne; et toutes fois furent emploiez yceulx Anglois par l'ordonnance d'icelluy cardinal contre le roy de France. » Jean Chartier, dans *Procès* (IV, p. 81). — « L'armée du duc de Bethford feust accreue de quatre mille Anglois que son oncle, le cardinal d'Angleterre, avoit amenés de delà la mer, soubz couleur de les mener contre les Boesmes hérites; mais mentant ses promesses, les mist en besongne contre les François très vrays chrestiens, combien qu'ils eussent esté soudoïez de l'argent de l'Église. » *Journal du Siège d'Orléans* (*Procès;* IV, p. 191). — Voyez dans Rymer (t. V, p. 424), les articles de « l'appointement conclu entre le Conseil d'Angleterre et le cardinal pour convertir l'armée de la foi en une levée contre la France ». — Cfr. Morosini (III, 137); et la note ci-dessus (p. 240).

(2) Les pères Belon et Balme, auteurs d'un livre remarquable sur *Bréhal et la Réhabilitation de Jeanne d'Arc,* ont probablement des raisons de porter cette appréciation sur l'attitude de Rome : « La Cour de Rome, circonvenue par les mêmes procédés de renseignements équivoques et de sollicitations puissantes, se défendit d'intervenir dans une question sur laquelle deux nations catholiques étaient divisées. » Et encore : « Suivant sa tradition de prudente expectative, Rome s'appliquait à tenir la balance égale entre les deux peuples chrétiens. » (P. 5 et 6.)

Condulmieri, Eugène IV, résiste aux Pères du concile (1). Il les irrite et, bientôt, on dirait qu'il va passer, lui-même, pour un second Jean XXIII (2). Mais, cette fois, par un singulier retournement des choses, ce sont les Universitaires, ce sont les hommes qui ont condamné Jeanne, les Cauchon, les Beaupère, les Montjeu, les Midy, les Courcelles qui mènent la campagne contre la Papauté.

Existe-t-il seulement une Papauté? Existe-t-il une Chrétienté? Au moment où les docteurs de Rouen poussent en hâte les interrogatoires pour courir à Bâle où on les réclame instamment, au moment où commence le corps-à-corps entre les deux grands pouvoirs de l'Église, duel qui doit durer dix-huit ans, Eugène IV est bloqué dans Rome par les Colonna, héritiers de son prédécesseur; les Hussites viennent de remporter les victoires qui épouvantent l'Allemagne; la guerre sévit plus que jamais entre la France et l'Angleterre; une autre guerre a éclaté, aux portes de Bâle, entre Philippe le Bon et le duc d'Autriche, et là-bas, au loin, les chrétientés d'Orient appellent des secours toujours promis et qui n'arrivent jamais. Selon le mot du président du concile, réclamant la prompte arrivée des Pères : « L'incendie s'est déclaré dans la maison du Seigneur. »

A quoi bon insister? Pour les contemporains, rien n'était plus incertain et plus trouble que l'autorité du Pape de Rome, que son sort prochain, que son avenir. En montant sur le trône, Eugène IV avait, lui aussi, autre chose à penser, qu'à l'appel prononcé à mi-voix par la captive de Rouen.

Mais la captive de Rouen n'avait pas pour mission de débrouiller la longue énigme que le schisme, les partages d'obédience, les rivalités entre le Pape et le Concile, les revendications des Églises locales, les dissensions entre les aristocraties, les démocraties, les corps

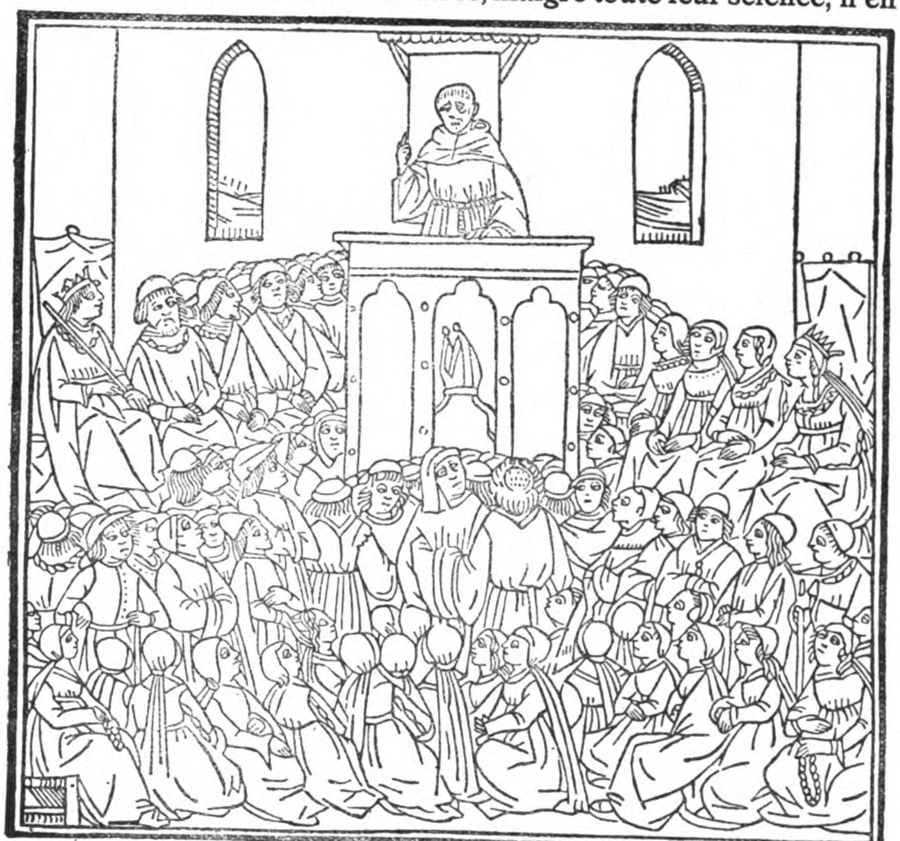
(1) Il existe, au fonds Godefroy, à la Bibliothèque de l'Institut, une lettre du pape Eugène IV au roi de France (datée des ides de mars 1431) lui annonçant son élection. C'est cette lettre qui a décidé l'envoi de l'ambassade française auprès du Pape, mentionnée ci-dessus.

(2) « Aucune mesure, dit Pastor, si violente qu'elle fût, ne rencontrait d'opposition de la part de la majorité, composée pour la plus grande partie de Français, pourvu qu'elle fût dirigée contre le Pape ; les fanatiques saisissaient avidement toutes les occasions de faire sentir au Pape leur puissance et leur morgue hautaine. Un jour, en pleine session, l'archevêque de Tours (Coëtquis) dévoila avec franchise le but poursuivi : « Il faut, dit-il, arracher le Saint-Siège apostolique des mains des Italiens ou le dépouiller de telle façon que peu importe, ensuite, aux mains de qui il restera. » Æneas Sylvius, dans Pastor, *Histoire des Papes* (t. I, p. 295 et s.).

constitués et les fidèles posaient devant les clercs de son temps.

Ces questions lui avaient été soumises, cependant, une première fois déjà, et les juges de Rouen lui en avaient fait reproche. A la question du comte d'Armagnac, lui demandant « quel est le vrai pape? » la réponse qu'elle fit prouve, du moins, que son état d'esprit était celui de la plus grande partie de la chrétienté; elle n'osait se prononcer et s'en tenait à cette formule « qu'il fallait obéir à Notre Seigneur le Pape qui est à Rome (1) ».

Les clercs et les universitaires, malgré toute leur science, n'en



savaient pas beaucoup plus long. Seulement, eux mettaient le Concile au-dessus du Pape, même du Pape de Rome. L'appel de

(1) *Procès* (I, p. 83).

Jeanne, conseillé probablement par l'un d'eux, est libellé : « au Concile et au Pape ». En un mot, pour les clercs comme pour les fidèles, c'est l'incertitude, c'est le trouble, c'est le désordre. Désordre dans l'Église, désordre dans le siècle. Et, pendant longtemps encore, il en sera de même.

Il en sera de même, comme le disaient et le déclaraient les hommes les plus sages, tant que la royauté française n'aura pas repris son ancienne splendeur, tant que l'union n'aura pas été rétablie et renouvelée entre le royaume de saint Louis et l'Église romaine. Le salut de l'Europe et de la civilisation est à ce prix.

Que le salut du royaume ait été l'œuvre de Jeanne d'Arc, par la courte campagne qui commence à Orléans et qui finit à Compiègne, cela est de toute évidence; que le salut du royaume de France ait, à son tour, apporté le secours indispensable à l'Église catholique, au moment où elle penchait vers sa ruine, c'est une suite logique des choses qui ne peut guère être contestée; encore une fois, si la France fût devenue anglaise ou « bourguignonne » elle fût devenue probablement protestante et, sans son appui, Rome était au penchant de sa ruine. Mais il faut ajouter, pour être précis et pour être complet, que la vie et la mort de Jeanne d'Arc eurent une action plus immédiate encore sur les événements qui allaient décider du sort de la Papauté.

La coïncidence qui fit, des juges de Jeanne d'Arc, les représentants, au Concile de Bâle, de l'oligarchie ecclésiastique, et les meneurs de la politique anti-papale, cette coïncidence apparaît comme un de ces contacts surprenants d'où jaillit la lumière.

Partout, dans la chrétienté, la question de discipline, la question de « l'autorité » était posée. Or, Jeanne, en son bon sens, trouve, la première, les vraies formules capables de la résoudre. En les opposant aux personnages qui furent, à la fois, ses juges et les Pères du concile, elle remplit sa destinée, mais avec une telle justesse et une logique si transcendante, qu'il est bien difficile de ne pas reconnaître, là, quelque

chose de supérieur à la marche ordinaire des affaires humaines.

Jeanne est une prisonnière de guerre; elle a joué un rôle militaire et national; son action a été laïque et politique. Or, le procès qui lui est intenté par l'adversaire national et ethnique, est un procès théologique et religieux. Pourquoi la captive de Compiègne, pourquoi la simple bergerette a-t-elle à s'expliquer sur ces questions? Pourquoi le débat qui va s'agiter, au château de Bouvreuil, est-il celui qu'a ouvert Wyclef, auquel interviennent les Hussites, qui divise les Pères du concile et qui se renouvellera dans les méditations de Luther à la Wartbourg?

Il faut que Jeanne d'Arc dise, *sous peine de mort,* ce qu'elle pense de l'autorité dans le sein de l'Église. Oui ou non, le fidèle peut-il se passer du clergé, du Pape, des conciles; en un mot, est-il besoin d'*intermédiaire* entre le fidèle et Dieu? C'est le problème du siècle, — suite naturelle du désordre de l'Église. Ce n'est plus seulement le comte d'Armagnac qui s'adresse à cette fille inspirée pour savoir ce qu'il doit penser du Pape. Ce sont ses juges, Pères du concile, qui la traquent. Ils montrent le bûcher : il faut qu'elle parle.

Puisque cela est, pourquoi ne pas le reconnaître, c'est Jeanne qui apporte les solutions les plus simples, les plus fortes, les plus efficaces à ces difficultés sur lesquelles s'épuisent les théologiens, les hommes d'État et les hommes d'Église.

En réservant le droit individuel, elle le subordonne, dans une gradation véritablement magistrale, à l'Église d'abord, puis à Dieu. Cette Française, qui mourut quatre-vingts ans avant que Luther parût, découvre les principes d'après lesquels l'Église se sauvera de la Réforme. Par le simple fait que les questions se posent à cause d'elle, elle détermine, dans le cadre latin, les modalités et les limites de l'évolution nécessaire. Elle concilie le sens individuel et la discipline, en réclamant l'obéissance, *mais seulement pour qui en est digne.*

Sans le savoir, mais non sans le vouloir (parce qu'elle est tout cœur et volonté), elle parle comme les grands penseurs et les grands cœurs catholiques, comme les grands disciplinés et les grands réformateurs : saint Thomas, saint François, saint Bernard. Si j'osais imposer, à cette simple fille, le langage de l'école, j'invoquerais,

pour la justifier, les paroles de saint Thomas d'Aquin sur la connaissance intuitive que l'homme peut avoir de Dieu : *Sic per revelationem ex phantasmatibus plenior cognitio accipitur ex infusione divini luminis;* « Ainsi, grâce à une intervention surnaturelle, l'âme arrive, par l'afflux de la lumière divine, à une connaissance plus pleine de ce qu'elle avait appris par les images. »

Jeanne d'Arc n'eût pas dit ces belles choses si doctement; mais elle voyait, clair comme le jour, que Dieu c'est le bien; elle aimait la loyauté, la justice, la vérité; elle était prête à se sacrifier pour ces causes; donc, elle connaissait Dieu, elle aimait Dieu et il lui était révélé « par un afflux direct, en elle, de la lumière divine » (1).

Quant aux « intermédiaires » qui se réclamaient de leurs titres devant elle, elle les dévisageait : ils ne croyaient pas en Dieu, puisqu'ils ne croyaient pas au bien; c'est pourquoi elle déclinait leur compétence et leur autorité, leur autorité et leur compétence devant se subordonner, d'abord, à la volonté divine.

Voici sa profession de foi : « Je crois fermement n'avoir pas failli en notre foi et, pour rien au monde, je n'y voudrais faillir... » — « Ne vous croyez-vous donc pas soumise à l'Église de Dieu qui est sur la terre, c'est-à-dire au Pape, notre seigneur, aux cardinaux, aux archevêques, aux évêques et autres prélats de l'Église? » — « Oui, je m'y crois soumise: *mais Dieu premier servi.* » — « Avez-vous donc commandement de vos voix de ne pas vous soumettre à l'Église militante, qui est sur la terre, ni à son jugement? » — « Je ne réponds rien que je prenne de ma tête; ce que je réponds est du commandement de mes voix; elles ne me commandent point de désobéir à l'Église : mais DIEU PREMIER SERVI! » (2) C'est-à-dire : que ceux qui prétendent parler au nom de l'Église n'abandonnent pas les voies de Dieu, la vérité, la justice;

(1) V. divers passages de la *Somme* de saint Thomas, édit. Migne, (I, p. 543 et p. 555.) — Cfr., surtout, la note ci-dessus (p. 144).

(2) Ici encore, Jeanne aurait pu s'appuyer sur saint Thomas. Je cite l'opinion des P.P. Belon et Balme dans leur ouvrage sur Jean Bréhal : « L'inspiration divine apporte avec elle la liberté. L'Écriture enseigne et les docteurs proclament, avec saint Thomas, qu'on ne doit pas obéissance au pouvoir inférieur, lorsqu'il est en désaccord avec l'autorité suprême et qu'il ne faut jamais, contrairement à la conscience, acquiescer à un ordre en opposition avec la loi publiquement promulguée par Dieu ou avec une inspiration secrète qui émanerait certainement de lui. Jeanne parlait donc avec une entière correction, lorsqu'elle se déclarait soumise à l'Église, *Dieu premier servi.* » (p. 124).

qu'ils soient les premiers à donner l'exemple du sacrifice, s'ils veulent être obéis.

Toute la réforme, la réforme par l'Église sur elle-même et au nom de son propre principe, est dans ces simples mots. Jeanne fait la leçon aux docteurs, aux maîtres de l'Université, aux prélats du Concile, à tous ceux qui affirment qu'on peut faire descendre l'autorité divine sur les pages d'un grimoire, ou sur le parchemin d'un diplôme, à ceux qui pensent qu'on peut faire bombance ou parader sous les dais d'orfroi en se gaudissant du bien des pauvres, et qu'on peut imposer cette espèce d'autorité par des sentences ou même par des bûchers, aux consciences.

En vérité, c'est bien plus simple : soyez bons, purs, justes, bienveillants et bien intentionnés : le reste viendra par surcroît.

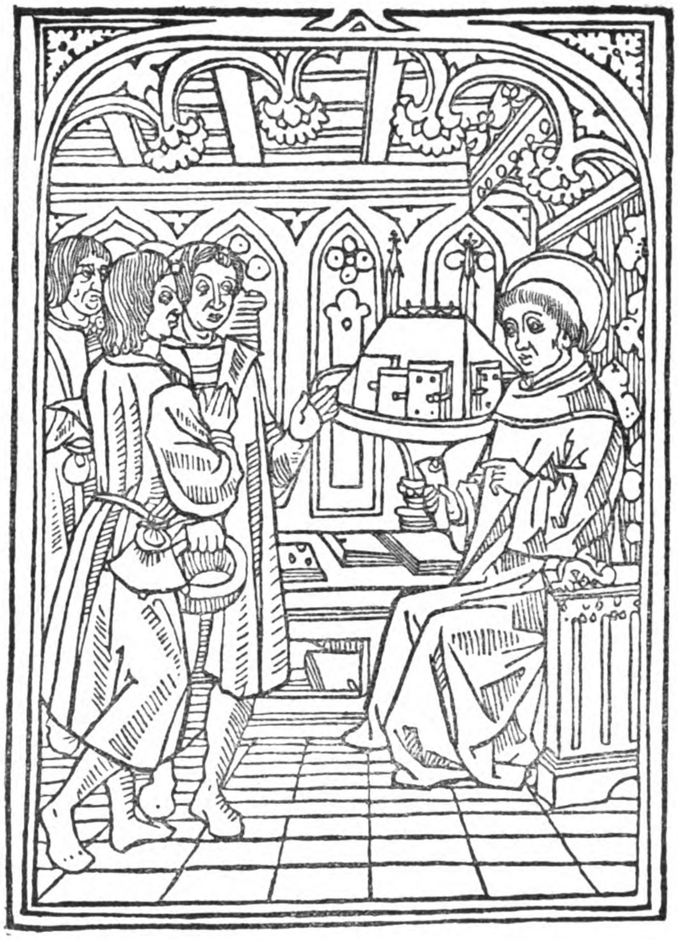
Les juges de Jeanne d'Arc peuvent la quitter pour gagner, en hâte, la plus hautaine assemblée d'indiscipline qu'ait vue le monde : de même que leur orgueil a échoué en la brûlant à Rouen, il échouera à Bâle et pour les mêmes causes. Il n'était pas du dessein éternel que l'unité française, ni l'unité latine, ni la tradition antique périssent. La complicité de la violence et des trahisons, des particularismes et des pédantismes ne devait pas prévaloir contre elle. Au-dessus de la loi, il y a la vertu, au-dessus de la science, il y a la vérité. DIEU PREMIER SERVI !



# LIVRE TROISIÈME

## ⚜ VIE DE JEANNE D'ARC APRÈS SA MORT ⚜ ⚜ ⚜ ⚜

# ⚜ ⚜ ⚜ VIE DE JEANNE D'ARC APRÈS SA MORT ⚜ ⚜ ⚜ ⚜ ⚜ ⚜



## I. LA LÉGENDE. — LA FAUSSE JEANNE D'ARC.

Quand la nouvelle se fut répandue que Jeanne d'Arc était prise à Compiègne, une plainte, une lamentation du peuple retentirent, une prière s'éleva vers le Ciel : « Grand Dieu, disait-on, Dieu tout puissant, par l'intercession de la Vierge Marie, délivre la Pucelle de

la prison où ses ennemis la tiennent et accorde-lui d'accomplir sa mission selon que tu le lui as annoncé (1). » A Tours, ville qui lui avait été toujours particulièrement attachée, on ordonna des prières publiques pour obtenir cette délivrance : on fit une procession générale, le clergé et le peuple marchant nu-pieds. (*Procès;* V, p. 253.) Aussitôt après sa mort, Orléans décide que son anniversaire sera célébré, annuellement, en l'église de Saint-Sanxon (1432).

Bientôt, deux courants se produisent : le courant officiel et politique ne cherchant que le silence, le courant populaire qui se précipite vers la légende. La légende déroba, en quelque sorte, des mains de la réalité, l'histoire de Jeanne d'Arc; son image se grava en la mémoire du peuple, mais atournée, fleurie, historiée, par le travail spontané de l'imagination populaire. Ainsi commença, parmi les contemporains, le « cycle de la Pucelle » « la geste d'Orléans ».

Jeanne d'Arc vivante, était déjà légendaire, combien plus après sa mort ! Ainsi, elle survécut, et elle reste en perpétuelle survie.

Des hommes qui l'avaient vue, qui avaient combattu auprès d'elle, atteignirent le seuil du XVIe siècle, durèrent jusqu'à Louis XII (2), assistèrent aux premières lueurs de la Renaissance; ceux-là furent, devant l'histoire classique, qui commençait à se dégager de la poussière des chroniques, les témoins du « miracle »; ils attestaient, aux âges plus incrédules, la réalité de l'intervention divine pour le salut du royaume de France.

Le bon « rhétoriqueur », Georges Chastellain, exprime, dans sa « piteuse recollection », cette opinion partagée, en somme, par des lettrés, des hommes de cour, des adversaires même, que l'apparition de Jeanne d'Arc tenant du prodige, l'envoyée de Dieu n'avait pas dit, pour toujours, adieu à son peuple et que, comme le Christ,

(1) Ces oraisons se disaient en Dauphiné. V. le texte dans Magnien, *Nécrologie de la Ville de Grenoble; Bulletin de l'Académie Delphinale,* 1867-68 et dans Lanery d'Arc, *Le Culte de Jeanne d'Arc au XVe siècle* (p. 25). Cfr. le texte d'autres prières en l'honneur de J. d'Arc. (*Procès;* V, p. 104.)

(2) Deux exemples : Thomas Basin, né la même année que Jeanne d'Arc, en 1412, mourut, après bien des vicissitudes en 1491, à soixante-dix-neuf ans. (Louis XII monte sur le trône, en 1498.) Chabanne, comte de Dammartin, né en 1411, avait été le compagnon de Jeanne d'Arc dans toutes ses expéditions; il mourut en 1488.

celle qui s'était appelée elle-même « la fille Dieu » ressusciterait.

Sainte fut adorée
Par les œuvres que fit...
Arse à Rouen en cendre,
Donnant depuis entendre
Son revivre autrefois.

La complainte reprit et recréa, en son rythme scandé et en sa libre fantaisie, la belle histoire dont le souvenir ne s'effaçait pas :

Vint au roy une bergerelle
Du vilaige dit Vaucouleurs,
Qu'on nommait Jehanne la Pucelle.

C'estoit une povre bergière
Qui gardoit les brebis ès champs,
D'une doulce et humble manière,
De l'âage de dix huit ans.

Devant le roy on l'amena,
Ung ou deux de sa congoissance,
Et alors, elle s'enclina,
En lui faisant la reverence.



Suit le récit naïf des hauts faits, des hauts dits, du succès, des revers; puis, Compiègne, Rouen, la mort :

A tant les Angloys s'en allèrent,
Et à Rouen en emmenèrent
La Pucelle pour prisonnière.

Elle est très doulce, amiable,
Moutonne, sans orgueil ne envie,
Gracieuse, moult serviable,
Et qui menoit bien belle vie.

Mais, ce nonobstant, les Angloys
Aux vertus et biens ne pensèrent,
Ainçoys, en haine des François,
Très durement si la traictièrent.

Puis, au derrenier, la condamnèrent
A mourir douloureusement;
Et brief l'ardirent et brullèrent
A Rouen tout publiquement (1).

Fallait-il accepter le fait brutal de cette mort odieuse?

Le cœur ne l'acceptait pas. Puisque l'œuvre n'était pas achevée, la parole divine n'était pas accomplie. Les Anglais n'étaient pas chassés du royaume, comme Jeanne l'avait annoncé : donc, elle n'avait pas disparu pour toujours : on la reverrait.

Cependant, les politiques et les hommes d'armes s'acharnaient à la tâche où elle avait péri. Charles VII commençait à se réveiller : le passage de Jeanne l'avait, du moins, arraché à sa torpeur. Mais, personne ne savait ce qu'il pensait, ce qu'il couvait. Quels avaient été ses sentiments, à la mort de la Pucelle, tandis qu'il promenait, dans les jardins de Mehun-sur-Yèvre, les hésitations de sa « mélancolie » somnolente et de son « entendement » avisé, mais si las! Il suivait de l'œil ses généraux et ses soldats qui se battaient, ses ministres qui persévéraient dans la politique de la « paix de Bourgogne », singulièrement facilitée depuis l'échec du grand duc devant Compiègne. Il laissait faire et, du fond de ses chambres closes, ne négligeait rien, en paraissant absent de tout.

Avec ce caractère taciturne et froid, il était déjà « le bien servi », et en train de devenir « le victorieux ». La fortune aime les longues étreintes patientes : il ne lui plaît pas d'être brusquée.

Jaloux de son autorité, ce roi n'aimait pas à partager la gloire. Ce qui se faisait pour lui, lui appartenait de droit. Aux États de 1433, deux ans après la mort de Jeanne, un homme sensé et courageux,

(1) *Les Vigilles de Charles VII.* Edit. 1724 (t. II, p. 120).

qui, d'ordinaire, savait et osait parler, — un des hommes qui furent désignés plus tard, pour juger au procès de réhabilitation, — Jean Jouvenel des Ursins, salua la fortune nouvelle du Roi ; il vanta les mérites de Charles VII et rendit grâces à Dieu « qui avait donné courage à une petite compagnie de vaillants hommes de ce entreprendre » ; mais, il ne fit aucune allusion à l'intervention de la Pucelle dont le bûcher était à peine éteint : le silence était une consigne.



Et, pourtant, qui ne savait au fond du cœur, que tout avait dépendu de cette intervention et de son triple succès, Orléans, Reims, Compiègne. Le point culminant de la fortune anglaise avait été atteint en 1431, simultanément avec le drame du Vieux Marché, quand le duc de Bedford, dans un effort suprême, avait fait couronner à Notre-Dame son neveu, l'enfant Henri VI. Isabeau de Bavière, qui assistait à la cérémonie, s'était détournée pour pleurer.

Elle sentait que le système, si odieusement élevé par elle, s'écroulait. Bedford et Bourgogne n'avaient pas oublié la querelle des « oisillons ». L'échec de Compiègne n'avait fait qu'envenimer la blessure toujours saignante. De part et d'autre, les ressources manquent et, par conséquent, les griefs s'accumulent. En 1432, la femme du duc de Bedford, sœur du Bourguignon, meurt : le dernier lien qui les unit est rompu.

Le parti français n'avait qu'à saisir l'occasion : or, selon la

logique de l'histoire, les hommes capables de l'œuvre se retrouvent au pouvoir : ce sont les amis de Jeanne d'Arc. Ses adversaires disparaissent : La Trémoïlle a été dagué dans son lit et n'a échappé à la mort que par la disgrâce et la prison. Le connétable de Richemont a ressaisi le timon; celui-ci sait où il va et ce qu'il veut : il veut « la paix de Bourgogne » certes, mais « à la pointe de la lance ». Une campagne heureuse dans le Maine, une campagne heureuse en Picardie, la guerre portée jusque dans les États du duc de Bourgogne ont mis celui-ci au pied du mur : la fallacieuse politique des trêves n'est plus de saison; il faut traiter ou se battre.

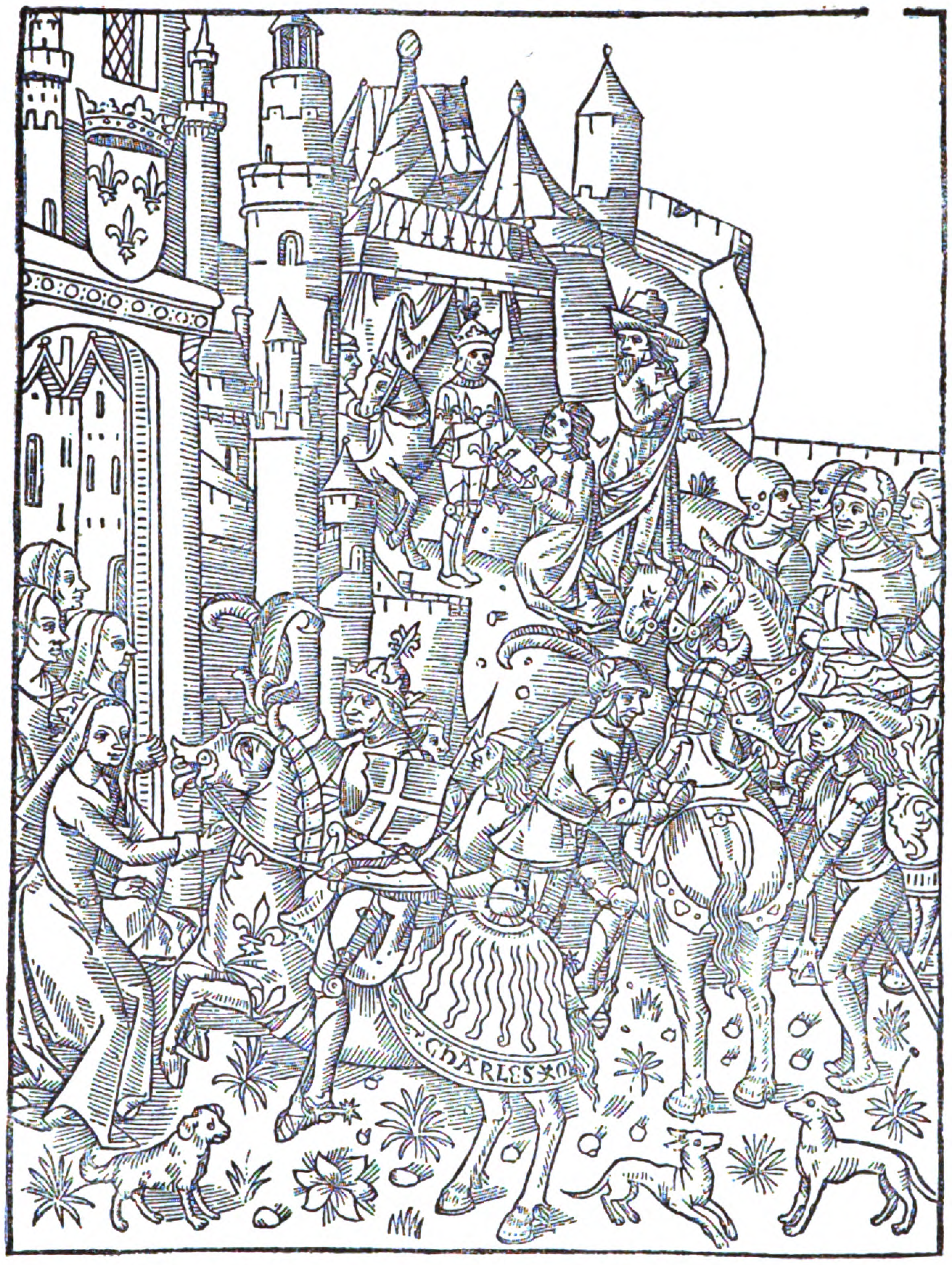
Après les conférences de Nevers où la haute aristocratie lie partie pour se sauver elle-même en sauvant le royaume, une conférence, un véritable « congrès » se réunit à Arras sous la présidence des légats du Pape. La Chrétienté entière aspire à une pacification générale : mais, ce n'est encore que « la paix de Bourgogne ». Le duc Philippe, avec une désinvolture qui ne devait surprendre personne, même ses alliés de la veille, se souvient tout à coup, « du noble sang dont il était né ». De savantes consultations théologiques le relèvent de ses serments. Il rentre au royal giron et, bientôt, il déclare la guerre aux Anglais.

Il restait 2.000 Anglais dans Paris. Paris adorait le duc et détestait les *goddons*. Richemont n'a qu'à se montrer pour achever le geste que Jeanne n'avait pu qu'esquisser. Richemont entre, sans coup férir, et parcourant les rues, à cheval, au milieu des acclamations populaires, il crie aux bourgeois, en leur serrant la main : « Tout est oublié, tout est pardonné ! » (13 avril 1436). Luxembourg et Cauchon, qui fuient avec la garnison anglaise, sont poursuivis par les huées du peuple qui crie : « A la queue ! »

Voici donc les prophéties de Jeanne qui s'accomplissent, l'une après l'autre. Voici « le cœur mystique » du royaume entre les mains du Roi. Qui mettrait en doute, maintenant, l'esprit de prophétie qui avait prévu, cinq ans auparavant, des événements si invraisemblables ?

La légende se confirmait donc; ceux qui avaient si longtemps souffert voyaient leurs plus chers vœux se réaliser. Ainsi accrédité

LE ROI DE FRANCE RENTRE A PARIS.




et autorisé, le récit merveilleux passait même les frontières de la France; il se propageait dans les pays amis, en Italie, en Espagne et jusqu'en Grèce.

Depuis longtemps et du vivant même de Jeanne, l'Allemagne

avait accepté la croyance en celle que la voix publique appelait la « Sybille de France ». Henri de Gorcum avait écrit : « je ne doute pas qu'il n'y ait en France une Sybille » (*Procès;* III, 424). « Le noble royaume de France, ajoutait-il, a subi une ruine absolue, par la main d'une femme, en raison des superfluités dont il jouissait et du pain trop abondant qu'on y mangeait. Pour que la réparation réponde à la prévarication, il sera relevé par une femme de vie humble et dévote à Dieu, par une vierge. »

Cette vierge est apparue; elle a sauvé le royaume, elle a prédit l'avenir, elle a fait des miracles. Est-il possible qu'elle soit morte? Comme le monde était avide



de détails, ceux qui illustraient cette histoire mystique se multipliaient, énergiques ou délicats, selon le caprice du conteur, ou, plutôt encore, selon le goût de l'auditoire : « Quand le Roi fut sacré à Reims, lors se trouva très forte gent autour de Reims, dehors parmi les vignes, et gâtèrent toutes les vignes avec leurs chevaux et autrement. Et quand le Roi partit de Reims et tira outre, peu après se relevèrent de rechef toutes les vignes et fleurirent toutes d'une autre pousse, et portèrent plus de raisins qu'avant, et dut-on les laisser jusqu'au jour de la Saint-Martin. »

«... Item, en après, un autre jour, était la Pucelle assise auprès du Roi et mangeait; et lui survint de très fort rire à la dérobée. Et s'en advisa le Roi, et lui dit : « Bien aimée, pourquoi riez-vous de si grand cœur? » Elle dit : « Sire, après le repas, je vous le dirai. » Et, quand on versa l'eau, lors dit-elle : « Sire, en ce jour, sont cinq cents Anglais noyés en la mer, qui vouloient passer par delà en votre terre pour

vous porter dommage : ce pour quoi j'ai ri; au tiers jour, vous viendront nouvelle certaine que c'est vérité. » Ainsi advint-il aussi. »

... Etait un saint homme de religion qui prit information secrète de la vie et des mœurs de la Pucelle... Elle lui dit qu'elle avait gardé sa virginité et qu'il ne lui viendrait jamais à l'esprit de la souiller... En outre lui dit comment bataille devait survenir contre les Infidèles, où son parti devait obtenir victoire et, qu'en la bataille, elle vouerait à Dieu sa virginité et lui soumettrait son âme; car elle devait mourir. Et adonc doit être, de par lui, une autre Pucelle, laquelle doit être de Rome, laquelle doit, après elle, régner en son lieu. » (1)

Dès l'époque de la mort, certains doutes s'étaient répandus sur le fait lui-même: Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen, dit: «Les Anglais firent recueillir ses cendres et les jetèrent dans la Seine parce qu'ils avaient craint qu'elle ne s'évadât *et que plusieurs croyaient qu'elle s'était évadée...* » Jean Riquier, bourgeois de Rouen, dit : « Les Anglais, doutant que l'on voulut semer que la Pucelle ne fut point morte et quelque autre fut brûlée en son lieu, firent, après qu'elle fut morte, retirer le feu de tout le bois arrière son corps, afin qu'on connût qu'elle fut morte. » Le *Journal du Bourgeois de Paris,* ennemi s'il en fut, porte : « Il y avait maintes personnes qui étoient abusées d'elle, qui croyaient fermement que, par sa sainteté, elle se fut échappée du feu et qu'on eut brûlé une autre, croyant que ce fut elle ». (2)

Jeanne la Pucelle *devait* revenir : elle revint.

Le 20e jour de mai 1436, cinq ans après le drame de la place du Vieux-Marché, un mois après la reprise de Paris, on signala, à la Grange-aux-Ormes, près de Saint-Privat, aux environs de Metz, une femme qui se donnait comme la Pucelle; elle disait qu'elle s'appelait Claude. Les deux frères de la Pucelle, l'un Pierre ou Perrinet, chevalier, l'autre Jean, Jeannet ou Petit Jean, prévenus d'avance, sans

(1) M. G. Lefèvre-Pontalis a donné un texte excellemment traduit de ces passages si importants de la *Chronique d'Eberhard de Windecke*, écrite à Mayence, probablement dans les années très proches de la mort de la Pucelle. Eberhard de Windecke avait accompagné en France l'empereur Sigismond et avait été de passage ou de séjour à Paris. Il connaissait très bien les choses de France et son récit est un écho très exact de ce qui circulait dans le pays de Jeanne, en Lorraine, et dans tout le royaume.

(2) Voir les textes réunis dans G. Sage. *Jehanne des Armoises, Pucelle d'Orléans.* Nancy, 1893 (p. 6).

doute, se trouvèrent là et la reconnurent et la saluèrent comme leur sœur [1]. Reconnaissance formelle, et que d'autres documents indiscutables établissent. Comment ne pas les croire?... C'était donc Jeanne la Pucelle. Sans autre enquête, ou s'en rapportant à des signes « enseignes » qu'elle produisit, on lui fournit des vêtements d'homme, un cheval qu'elle monta allègrement. Si on la pressait sur ce qu'elle avait fait depuis Rouen, elle répondait par paraboles, et ne disait rien de son passé ni de ses intentions, affirmant que sa puissance ne lui serait rendue qu'à la Saint-Jean-Baptiste.

Après avoir séjourné quelque temps en Lorraine, elle se rendit, toujours accompagnée des deux frères, en France, au pèlerinage de Notre-Dame-de-Liesse, puis retourna, par la Lorraine, vers le Duché du Luxembourg où elle fut bien accueillie par la duchesse Élizabeth de Gorlitz, nièce par alliance du duc de Bourgogne; elle passe en Allemagne, revient à Arlon, où elle est entourée de soins et de considération. La voilà qui épouse un chevalier pauvre, mais de bonne maison, Messire Robert des Hermoises ou des Armoises; malgré ce, elle continue à s'appeler et à se faire appeler Jeanne la Pucelle ou la Pucelle d'Orléans [2]... Jusqu'ici le récit peut être mis en doute, passer pour une simple fantaisie du chroniqueur, d'ailleurs suspect, qui le raconte; ou bien encore, on peut croire qu'il s'agit d'une simple erreur sur la personne : mais voici qu'il se précise et s'autorise. D'après les registres de la ville d'Orléans, — de cette ville d'Orléans qui devait tant à Jeanne et où cinq ans auparavant, la population entière l'avait vue, aimée, approchée, où tant de bourgeois notables l'avaient personnellement reçue, fréquentée, vénérée, — la conviction se répand que la Pucelle, la libératrice, est revenue. Dès juillet 1436, on reçoit des lettres d'elle et on lui répond.

(1) Nous donnons le récit, tel qu'il est présenté par la *Chronique du Doyen de Saint-Thibaud,* de Metz, sans relever certaines invraisemblances, comme la présence simultanée des deux frères de Jeanne d'Arc aux environs de Metz, ainsi, à point nommé. Pierre avait été fait prisonnier avec Jeanne à Compiègne. Il avait été anobli et on le trouve chevalier en 1439. Jean, également anobli en 1429, s'intitulait écuyer. Il fut, plus tard, prévôt de Vaucouleurs. (*Procès;* V, 150 ; II, 74.) On voit toujours les deux frères à court d'argent et besoigneux.

(2) Dom Calmet a publié un acte de vente, extrait des Archives de Lorraine, et dont voici le début: « Nous, Robert des Armoises, chevalier, seigneur de Tichiemont, et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame dudit Tichiemont, ma femme, licenciée et autorisée de moy,... etc. (7 nov. 1436). — (*Procès ;* V, p. 328.)

En août, Jean du Lys vient raconter le retour merveilleux aux bons amis d'Orléans, non sans avoir vu le Roy qu'il a prévenu de l'événement. Le Roi ne se refuse pas à payer les frais du voyage au porteur de cette bonne nouvelle et les Orléanais complètent la somme insuffisante qui lui a été versée (1). La nouvelle Pucelle, à son tour, écrit au Roi.

Puis, tout à coup, elle disparaît... Plus tard, on raconta, qu'après des faits d'inconduite notoire, elle était allée à Rome pour obtenir l'absolution du Pape; elle aurait servi, quelque temps, dans les armées d'Eugène IV (2).

Trois ans se passent. Elle reparaît. La voilà qui arrive à Orléans (juillet 1439). On lui offre, selon l'usage pour les grands seigneurs et personnages illustres, pintes et choppines de vin; on lui fait des présents, on subvient à ses besoins; en un mot, on la traite comme si elle était Jeanne. Personne ne doute. Parmi ces gens qui ont connu la Pucelle, personne n'élève la voix; le plus étrange, c'est qu'on n'ignore ni son mariage, ni le nom nouveau qu'elle porte, puisque, sur les registres de la ville, où tous ces détails sont rapportés, elle est appelée Jeanne des Armoises: « A Jeanne d'Armoises, pour don à elle fait, le premier jour d'août par délibération faicte avecques le conseil de la ville et pour le bien qu'elle a fait à ladicte ville durant le siège; pour ce, 210 l. p. » (V, p. 331.) Donc, les deux personnes n'en font qu'une aux yeux des habitants d'Orléans; et ce sont des bourgeois de toute prudhomnie, l'ayant reçue ou ayant été en relation directe avec elle lors du siège, qui l'hébergent et la congratulent. Pour une raison qu'on ignore, elle quitte Orléans, ce lieu de frairie, un peu à la hâte: « Audit Jaquet pour huit pintes de vin despensées à ung soupper où estoient Jehan Luilier et Thevenon de Bourges, pour ce qu'on le cuidoit présenter à ladicte Jehanne, laquelle se parti plus tost que ledit vin fust venu. Pour ledit vin 10 s. 8 d. p. »

(1) A Pierre Baratin et à Jacquet Lesbahy, pour bailler à Jehan du Lils, frère de Jehanne la Pucelle, pour don à luy faict, la somme de 12 livres tournois, pour ce que le frère de ladicte Pucelle, vint, en la chambre de ladicte ville, requérir aux procureurs qu'ils luy vouloissent aidier d'aucun poy d'argent pour s'en retourner par devers sa dicte sœur, disant qu'il venoit de devers le Roy et que le Roy luy avait ordonné cent francs, etc. (*Procès;* V, 326.)

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris.* (*Procès;* V, p. 335.)

Est-ce l'arrivée prochaine du Roi à Orléans qui éloigne la donzelle? Le 27 septembre, on paye à Tours, les frais d'une lettre que, de cette ville, elle expédie au Roi et cette lettre est accompagnée d'une autre que le bailli de Touraine adresse en même temps à Charles VII, au sujet de cette femme. Que contenait cette lettre? On n'en sait rien. Mais il semble bien que les choses commencent à se gâter.

Il est possible que, pendant quelque temps, cette femme mystérieuse, toujours accompagnée des frères d'Arc, ait guerroyé dans le Maine, dans le Poitou; on a même dit (sans nulle vraisemblance, d'ailleurs) à La Rochelle. Quoi qu'il en soit, le bruit même qui se faisait autour d'elle attire l'attention. Elle est amenée par des gens d'armes à Paris. «Quand elle fut près de la ville, dit le *Bourgeois de Paris,* la grande erreur commença de croire fermement que c'était la Pucelle; et, pour cette cause, l'Université et le Parlement la firent venir bon gré mal gré; et fut montrée au Peuple au Palais, sur la pierre de marbre, en la grande cour; et là fut preschée et traitée sa vie et tout son estat.»

Les temps étaient changés. Le Roi était maître de Paris. Cette seconde Jeanne trouva, chez les Parisiens, plus d'indulgence que n'en avait trouvé la première. On se contente de la «prêcher» et de la confesser publiquement. Elle avoua qu'elle n'était pas pucelle et raconta les aventures de sa vie, notamment son voyage à Rome. On la mit hors la ville et elle reprit sa vie militaire. (*Procès;* V, 335.)

Est-ce un peu avant la scène de Paris, est-ce un peu plus tard, en tous cas dans le même temps, le Roi voulut en avoir le cœur net. Il la fit venir. Elle le reconnut dans la foule, comme avait fait la première: «Dont il fut esbahi et ne sceut que dire, sinon, en la saluant bien doucement, luy dist: «Pucelle m'amye, vous, soyez la très bien revenue, au nom de Dieu qui sçayt le secret qui est entre vous et moy.» Alors, poursuit le chroniqueur, miraculeusement après avoir ouy ce seul mot, se mit à genoulx devant le Roy cette fausse Pucelle, en luy criant *mercy;* et, sur-le-champ, confessa toute la trayson, dont aulcuns en furent justiciez très asprement, comme en tel cas leur appartenoit [1].»

(1) Récit de Pierre Sala dans *Hardiesses des grands Rois et Empereurs.* (*Procès;* V, p. 281.)

## FIN DE LA FAUSSE PUCELLE, JEANNE DES ARMOISES.

Le plus singulier, c'est, qu'en 1443, on la retrouve, toujours accompagnée d'un de ces frères de Jeanne d'Arc, qui, décidément, jouent un rôle bien singulier. Le duc Charles d'Orléans, celui dont Jeanne d'Arc avait annoncé la délivrance, est revenu d'Angleterre. Pierre d'Arc recourt à sa libéralité, et la chancellerie du duc écrit: « Ouie la supplication dudit messire Pierre, contenant que, pour acquitter la loyauté envers le Roy notre sire et M. le duc d'Orléans, il se partit de son pays pour venir à leur service en la compagnie de Jehanne la Pucelle sa sœur, avec laquelle et jusqu'à son absentement et depuis jusqu'à présent (1443), il a exposé son corps et ses biens audit service et au fait des guerres du roi ;... pour quoi nous, en considération des choses dessus dites avons donné et donnons audit messire Pierre du Lis chevalier de grâce espéciale, en faveur et contemplation de ladite Pucelle, sa sœur germaine, etc... » (1)

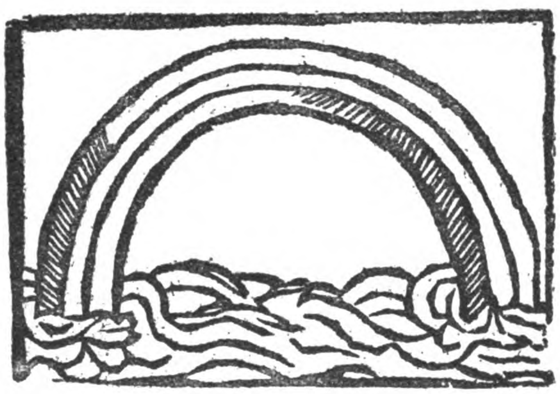
A partir de ce moment, la prétendue Pucelle disparaît, à moins que ce ne soit elle qui soit visée encore, au mois de février 1457, dans une lettre de rémission, émanée du bon roi René, et où il s'agit d'une certaine Jehanne de Sermaises (de Sermaises ou des Armoises, les deux noms présentent une bien frappante analogie). D'après le document en question, la femme dont il s'agit, veuve de son premier mari Robert de Sermaises ou des Armoises, aurait épousé en secondes noces un Angevin de condition obscure, Jean Douillet; elle se serait attiré l'inimitié d'une famille de Lorraine, les Saumoussay, qui l'auraient fait jeter en prison. On ne relevait, d'ailleurs, contre elle, d'autre charge précise que de s'être fait longtemps passer pour la Pucelle : « elle s'estoit fait appeler, pour longtemps, Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui, autrefois, avaient vue la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans ». On relâcha l'aventurière, non toutefois sans lui interdire, pendant cinq ans, le séjour de Saumur et pourvu que, « dorenavant, elle se portera honnestement en abiz que autrement, ainsi qu'il appartient à une femme de faire ».

Que cette femme fût ou non Jeanne des Armoises, celle qui avait, si longtemps, occupé l'opinion, sous le nom de « la Pucelle » dispa-

(1) *Recherches* d'Estienne Pasquier, L. VI, ch. V.

raît tout à fait après 1457. L'histoire, mieux avertie que les contemporains, a fait justice de cette tromperie, si ingénieusement bâtie sur la foi populaire en la résurrection de Jeanne [1].

Que le souvenir, tenace et toujours vivant, de l'héroïne ait hanté l'opinion jusqu'à faire naître cette foi, le fait n'a rien d'extraordinaire. Les grands hommes se survivent dans l'imagination des foules et on a vu, à diverses reprises, dans l'histoire, s'accréditer l'idée de leur réapparition. Mais, que cette femme ait pu se montrer en Lorraine, dans le pays même de Jeanne, que les frères de Jeanne lui aient apporté une adhésion soutenue et l'aient présentée partout comme leur sœur, qu'elle ait abusé tout le monde, — sauf peut-être le Roi, — que cette aventurière ait usurpé pendant plusieurs années, au grand jour, le nom, les titres, la gloire de Jeanne, la gratitude due à celle-ci, voici qui s'explique moins aisément. Faut-il penser que Perrinet et Jeannet d'Arc, éblouis par la grandeur de leur sœur, ne se soient pas résignés à sa disparition, et qu'ils se soient fait les complices intéressés d'une pareille tentative; ou bien, n'est-il pas plus simple d'admettre que cette histoire merveilleuse, en raison même de ce qu'elle avait d'extrahumain, devait porter les esprits à accepter, jusqu'à la fin, sans contrôle, l'imprévu et le mystère?



(1) On trouvera un exposé complet de l'Histoire de la Fausse Pucelle, dans Lecoy de la Marche, *Le Roi René, sa vie et son administration*, 1875, in-8° (t. I, pp. 308-338). — Cfr. G. Save. *Jehanne des Armoises, Pucelle d'Orléans*, 1893, et la réfutation de M. G. Lefèvre-Pontalis: *La Fausse Jeanne d'Arc*. Orléans, Herluison, 1895, in-8°.



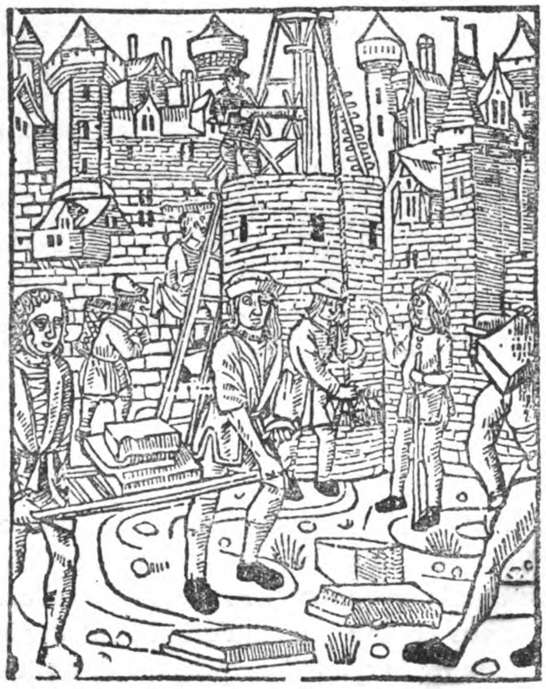
## II. LA RÉHABILITATION.

La troisième grande prophétie de Jeanne d'Arc, la délivrance du duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, était accomplie depuis l'année 1440. L'exil de l'oncle du Roi avait pris fin, moyennant une rançon de 120.000 écus d'or. Mais il fallait de longues années encore pour qu'on pût entrevoir l'heure où il en serait de même de la quatrième prophétie, la plus importante, à savoir que les Anglais seraient chassés du royaume.

Toutefois, les événements s'acheminaient dans ce sens. C'était au tour de l'Angleterre d'être déchirée par les luttes intestines. La prédiction de l'évêque de Carlisle se réalisait. Les dissensions de la famille royale mettaient en péril la récente dynastie lancastrienne. La querelle du cardinal de Winchester et du duc de Gloucester préludait aux violences implacables de la guerre des Deux-Roses. Le roi Henri VI soutenait, sans conviction et sans entrain, la guerre dynastique que son père avait engagée en France. Là aussi, il y avait une prophétie qui se réalisait : « Henri, né à

Monmouth (Henri V), gagnera tout; Henri, né à Windsor, perdra tout». Le traité d'Arras, la défection du duc de Bourgogne, la perte de Paris, autant d'événements qui le dégoûtaient d'une entreprise ruineuse où on ne trouvait plus que des déboires. Le peuple anglais était épuisé et las.

En France, Charles VII, secoué par l'énergique volonté du connétable de Richemont, relevait l'héritage d'activité qu'Henri VI abandonnait. Il organise les armées royales, fait justice des écorcheurs, contraint l'insolence des Grands, ressaisit définitivement l'autorité sur lui-même et sur les autres. Grâce à l'argent de Jacques Cœur et aux canons de Jean Bureau, Meaux est prise en 1439, la Picardie nettoyée, Pontoise, première étape sur le chemin de Rouen, est reconquise en 1441. Les Anglais avaient défendu la



ville avec acharnement. Le succès, longtemps disputé, fut décisif et affirma la prépondérance de Charles VII dans le nord: sans désemparer, il se porte dans le midi, non sans avoir débarrassé les provinces de la Loire des bandes «d'écorcheurs» qui les mettent aux abois. De 1441 à 1444, c'est une guerre continuelle à la frontière des pays reconquis; le cercle va toujours s'élargissant et touche bientôt aux anciennes limites du royaume. Le dauphin Louis, le futur roi Louis XI, fait lever le siège de Dieppe en 1442. Il s'empare de l'Armagnac en 1444. On ne peut qu'indiquer les services rendus, dans ces luttes complexes et obscures, où chaque action indivi-

duelle est un fait d'armes, par tant de vaillants hommes qui avaient été les compagnons de Jeanne d'Arc. Cette obstination d'un peuple qui ne veut pas mourir, déconcerte les Anglais. Les deux partis qui se disputent le pouvoir ont adopté deux politiques contraires : les partisans de Gloucester, fidèles à la politique lancastrienne, réclament la prolongation de la guerre; ceux de Winchester conseillent la paix : ces derniers l'emportent et Henri VI signe, en mai 1444, une trêve de deux ans qui permet à la France de respirer. Henri VI épouse une princesse française, Marguerite d'Anjou, fille du roi René. Mariage impopulaire, comme la plupart des mariages français en Angleterre, qui décide de son sort et du sort de sa dynastie.



*Glocester.* — « Quoi, c'est, pour cela, que mon frère Henri aura dépensé dans la guerre, sa jeunesse, sa valeur, son argent, ses hommes... Quoi, mon frère Bedford aura fait suer son esprit pour conserver par politique ce que Henri avait conquis !.. Les conquêtes de Henri, la vigilance de Bedford, nos exploits de guerre, nos fatigues du conseil, tout cela est perdu ! O pairs d'Angleterre, honteux est ce traité ! fatal ce mariage qui annule votre gloire, rase les monuments qui racontaient la conquête de la France et réduit tout à néant, absolument comme si rien n'avait jamais existé. » (1)

Il reste, aux Anglais, la Normandie et la Guyenne. Les trêves sont

(1) Shakspeare, *Henri VI*, 2e partie. Acte I. Sc. I.

prolongées, d'échéance en échéance, jusqu'en 1448. A ce moment, les deux survivants de l'épopée lancastrienne, Gloucester et Winchester, meurent après s'être enlacés dans un dernier corps à corps où Winchester a eu le dessus. Henri VI est en puissance de sa femme, Marguerite d'Anjou.

Charles VII saisit l'opportunité. Des aventuriers anglais s'étant emparés d'une ville du duché de Bretagne, Fougères, en pleine paix et l'ayant livrée au pillage, Charles VII dénonce les trêves et donne



à Dunois l'ordre d'entrer en Normandie. La province se soulève. Talbot et Sommerset, à la tête de deux mille Anglais, se réfugient dans Rouen. Toute la population, ayant à sa tête le clergé et l'archevêque, Raoul Roussel, tendait les mains à la conquête française. Dunois entre sans coup férir. Le duc de Sommerset capitule et se retire à la tête de sa mince garnison. Charles VII fait son entrée en grande pompe, le 10 novembre 1449. La conquête de la province suivit

Les places se rendaient; la population acclamait les vainqueurs.

L'Angleterre épuisa ses ressources pour envoyer une armée qui débarqua à Cherbourg. Mais le comte de Clermont et le connétable de Richemont se mettent à sa poursuite et la défont à Formigny (15 avril 1450). C'était la première victoire française remportée en rase campagne depuis la bataille de Patay. Aussi fut-elle célébrée avec enthousiasme. Les temps de Jeanne d'Arc étaient revenus. Charles d'Orléans reprenait, pour ainsi dire, mot pour mot, l'*hosanna* de Christine de Pisan :

> Réjouis toy, franc royaume de France !...
> A présent, Dieu pour toy se combat.

Bayeux, Avranches, Caen se rendirent; puis les dernières places de la côte, Falaise, Cherbourg; enfin la Normandie tout entière est délivrée du joug anglais qu'elle subissait depuis trente et un ans.

La quatrième prophétie s'accomplissait et elle s'accomplissait par les mains des amis et des partisans de Jeanne d'Arc.

La Trémoïlle était écarté depuis longtemps, Regnault de Chartres était mort en 1444. Richemont, Dunois, Chabannes, tous ses compagnons d'armes étaient à la fois à la peine et à l'honneur. Elle avait donné le signal et l'exemple : les victorieux d'aujourd'hui l'avaient-ils oubliée?

On ne sait d'où vint l'inspiration. Il semble que, dans l'élan de la reconnaissance et du patriotisme revivifié, la Normandie ait été l'initiatrice [(1)].

Depuis dix-neuf ans que Jeanne avait péri sur le bûcher de la place du Vieux-Marché, la grande honte pesait sur les consciences comme un remords étouffant, le procès était conservé dans les archives de l'échiquier et il ne semble pas que les Anglais aient seulement

(1) Un document intéressant nous renseigne sur l'état d'esprit des Rouennais au sujet de Jeanne d'Arc, à la date de 1439 : « ... Les Englez l'achetèrent bien chièrement et, après ce, la menèrent en la ville de Rouen où elle fut emprisonnée en l'espace de long temps et questionnée par les plus grans hommes et sages, et grignours (les plus hauts clers de tout leur party), pour savoir si les vittores qu'elle avait eues sur eulx estoient faites par enchantement, caraulx (danses magiques) ou aultrement. Laquelle, ils trouvèrent de si belles responce, en leur baillant solucion si raisonnables qu'il n'y eut oncques nul qui par long temps l'osast jugier à mort de par le droit. Mais, finalement, la firent ardre publiquement ou autre femme en semblable d'elle. De quoy moult gens ont esté et sont encore de diverses opinions. » (*Procès;* IV, p. 343.)

songé à l'emporter dans leur déroute[1]. Ceux qui n'avaient pas trempé dans la conjuration, ceux qui croyaient pouvoir se justifier, les clercs, les moines, les ordres qui avaient à se laver de certaines compromissions, tous avaient hâte de faire la lumière; et puis, les passions politiques ont de ces retours : les vainqueurs d'aujourd'hui entendaient ne laisser aucune ombre pas plus sur les origines de leur victoire que sur la scélératesse de leurs adversaires. La raison politique, la raison d'État fut, donc, autant qu'on en peut juger, la cause déterminante.

Quoi qu'il en soit, Charles VII était à peine maître de Rouen que, «à la relacion de son conseil», il fut décidé de procéder à une enquête sur le procès de la Pucelle : à cet effet des Lettres de Commission, datées de Rouen de février 1450, furent adressées à un homme considérable, doyen de la cathédrale de Noyon, ancien recteur de l'Université de Paris en 1439, occupant une haute situation d'impartialité entre les deux partis qui divisaient les «intellectuels» du temps, l'Université et les frères mendiants : « Comme ja pieça, Jehanne la Pucelle eust esté prinse et appréhendée par nos anciens ennemis et adversaires, les Anglois, et amenée en ceste ville de Rouen, contre laquelle ilz eussent fait faire tel quel procez, par certaines personnes à ce commis et députez par eulx; en faisant lequel procez, ils eussent et ayent fait et commis plusieurs faultes et abbus, et tellement que moyennant ledit procez et la grant haine que nos dicts ennemis avoient contre elle, la firent morir iniquement et contre raison et traictreusement; et pour ce que nous voulons savoir la vérité dudict procez et la manière comment il a été déduict et procédé, vous mandons et commandons... etc. » (*Procès;* II, p. 1.)

Guillaume Bouillé, dans le mémoire où il résuma, bientôt, les résultats de son enquête, explique plus nettement la véritable pensée royale, et la mission spéciale qui lui avait été confiée: « A l'honneur et gloire du Roi des Rois qui protège l'innocent et surtout à

(1) D'après Guillaume Manchon (*Procès;* III, 135), il y eut trois manuscrits rédigés, l'un pour le roi d'Angleterre, l'autre pour l'inquisiteur et l'autre pour l'évêque de Beauvais. Lui-même, Guillaume Manchon, garda par devers lui, une rédaction qui servit au procès de réhabilitation et qui fut, plus tard, lacérée, conformément à la sentence de revision. Sur le sort des divers manuscrits, voir *Procès,* V, 388. Il existe trois de ces manuscrits authentiques à Paris. Je ne pense pas qu'il en ait été signalé un seul, jusqu'ici, en Angleterre.

l'exaltation du roi de France qui jamais, comme en témoigne l'histoire, n'a favorisé les hérétiques et ne leur a prêté une adhésion quelconque; et, pour la glorification dudit Roi, moi, Guillaume Bouillé, j'ai rédigé ce protocole... » etc.

Charles VII et ses conseillers ne voulaient pas rester sous le coup de la condamnation pour hérésie qui, en frappant Jeanne d'Arc, avait atteint le Roi et la dynastie.

Une première enquête fut donc ouverte aussitôt à Rouen, le 5 mars 1450. On entendit sept témoins, frère Jean Toutmouillé, frère Isambart de la Pierre, frère Martin Ladvenu, frère Guillaume Duval, maître Guillaume Manchon, maître Jehan Massieu et maître Jehan Beaupère. Il s'agit seulement, pour cette fois, de faire le procès du procès : à ce point de vue, ces choix sont faits avec une grande habileté.

Frère Toutmouillé appartenait à l'ordre des prêcheurs, compromis, en somme, dans cette malheureuse affaire, puisque l'inquisiteur, juge au procès, Lemaître, était un dominicain. Toutmouillé avait à peine entrevu Jeanne d'Arc, mais il était là le jour du supplice et il répète la grave parole adressée par Jeanne à l'évêque Cauchon : « Évêque je meurs par vous » ; sa déposition tend surtout à dégager son ordre et à tout rejeter sur l'évêque de Beauvais.

Frère Isambart de la Pierre était un augustin. Cet ordre avait toujours été favorable à Jeanne d'Arc; en particulier, frère Isambart, quoiqu'il eût participé au procès, avait montré quelque pitié pour elle, jusqu'à encourir les menaces des violents : c'était lui qui avait conseillé à Jeanne d'en appeler au Pape et au Concile. Sa déposition, toute dirigée contre Cauchon, est particulièrement émouvante sur les derniers moments de Jeanne. Il répète tous les mauvais propos de l'évêque : « Taisez-vous, de par le diable! », et les mots adressés à l'Anglais : « *Farewell*, faictes bonne chière, il est faict! (c'est fait) » ; et la parole au bourreau : « Fais ton devoir! ». Il semble qu'on ait voulu faire attester, par lui, la mort de Jeanne : « ... Dit outre que la piteuse femme lui demanda, requist et supplia humblement, ainsi qu'il estoit près d'elle en sa fin, qu'il allast en l'église prochaine et qu'il lui apportast la croix pour la tenir eslevée tout droit devant

ses yeux jusques au pas de la mort, afin que la croix où Dieu pendist fut en sa vie continuellement devant sa vue. Dit outre, qu'elle, estant dedans la flambe, oncques ne cessa jusques en la fin de résonner et confesser à haulte voix le sainct nom de Jhesus... en signe qu'elle estoit fervente en la foy de Dieu, ainsi comme nous lisons de saint Ignacius et plusieurs autres martyrs. » (*Procès;* II, 6.)

Frère Martin Ladvenu était des frères prêcheurs; il avait été désigné pour confesser Jeanne d'Arc et la conduire au bûcher. Sa déposition, toute semblable à celle de frère Isambart de la Pierre, est plus forte encore, tant contre Cauchon, que sur l'irrégularité du jugement et sur l'innocence et la pureté de la foi de Jeanne.

Frère Guillaume Duval était, lors du procès, un jeune homme, lui aussi des frères prêcheurs et acolyte de frère Isambart de la Pierre. La déposition très élogieuse pour frère Isambart, fut une confirmation des témoignages précédents. Ce groupe se tient évidemment.

Un autre groupe est composé de maître Guillaume Manchon et de maître Jehan Massieu. Le premier avait été l'un des greffiers et notaires au procès. C'était un homme droit et avisé, qui avait rempli son office sans grand courage, mais avec une certaine impartialité. Ce témoignage était, naturellement, très important. Cet homme avait tout vu, sa main avait tenu la plume du tribunal. Le brouillon du procès était encore entre ses mains. Sa déposition fut très ferme sur les vertus de Jeanne d'Arc, sur l'appel au Pape et au Concile, sur la brutalité partiale de Cauchon, sur les conditions de la mort de Jeanne d'Arc, sur ses propres remords d'avoir participé à un pareil forfait. On remarque, ici encore, une tendance à dégager la responsabilité des dominicains et, notamment, de l'inquisiteur Jean Lemaître; l'habile homme se pose en défenseur du Roi contre les accusations portées par les juges et par le prédicateur Erard.

La situation de maître Jehan Massieu n'est pas si nette: il avait été l'assesseur du promoteur Jean d'Estivet, dit *Benedicite;* c'était un prêtre de mœurs suspectes. Il chante sa palinodie, et jure tout ce qu'on veut lui faire dire, et un peu plus. Il accable ses anciens compères du tribunal ecclésiastique. Ses récits sont copieux et très

favorables à Jeanne. Il a pris le vent et ménage les hommes du jour

Voici enfin, Jehan Beaupère : celui-là avait été le second de Cauchon. Cauchon mort, il était le juge le plus considérable et peut-être le plus responsable après l'inquisiteur disparu. Avec l'assurance naturelle à ces « clercs solennels », il était venu, de Besançon à Rouen, juste au lendemain de la victoire royale pour réclamer quelque prébende; il se jetait dans la gueule du loup. Bonne fortune pour l'enquêteur : on le convoque; c'est un vieillard de soixante-dix ans. Il allègue les défaillances de sa mémoire; il s'en rapporte, du tout, aux procès-verbaux, il invoque son départ au jour de la condamnation; en un mot, il se dérobe; toute sa morgue tombe; il se fait petit; et quand il est questionné, avec précision, sur l'innocence de Jeanne, il prend le faux-fuyant d'une réponse où sa médiocrité mitrée se découvre : « Dit que, quand à l'innocence d'icelle Jehanne, qu'elle estoit bien subtille de subtillité appartenant à femme, comme lui sembloit; il n'a point sçeu, par aucunes parolles d'elle, qu'elle fust corrompue de cors... » Outre dégonflée!

Guillaume Bouillé, dans son protocole ou *Sommaire,* conclut à



l'invalidité du procès et de la sentence. Sans perdre de vue la cause initiale de l'enquête qui lui est confiée, à savoir l'intérêt du roi Charles, il plaide avec une grande chaleur et une grande autorité, l'innocence de la Pucelle : « Laisser le silence se prolonger sur cette inique condamnation, serait manifestement porter atteinte à l'honneur royal... Quelle tache, dans l'avenir, si les ennemis pouvaient dire qu'un roi de France a entretenu, dans ses armées, une femme hérétique et en communication avec les démons !... Je crois donc, l'ensemble du procès bien considéré, et après mûr examen de la conduite, de la vie et de la mort de la Pucelle, que c'est faire œuvre de piété et de salut public de soutenir son innocence. Elle travaillait pour la restauration du royaume de France, *si souvent prédite par elle...* J'ai discuté les douze articles envoyés par Cauchon à Messieurs les prélats et docteurs comme base du jugement à porter... Il en résulte clairement que les personnages consultés ont été égarés par un faux exposé des faits;

par suite, le jugement tout entier, la sentence portée par les prétendus juges, avec tout ce qui s'en est suivi, est dénué de toute force et valeur; le procès croule absolument (1). »

Il semble, qu'ainsi engagée, la procédure dût aboutir rapidement. Non seulement Guillaume Bouillé indiquait tous les moyens de revision, mais en plus, avec une grande finesse, il dégageait les prélats et docteurs pour reporter toute la faute sur Cauchon, auteur de l'erreur volontaire *touchant le point de fait.* Ainsi le travail de la revision était simplifié. On voit bien que, sur le fonds, le parti était pris : mais, malgré les adroites indications de Guillaume Bouillé, restait la question de forme.

A qui appartenait l'initiative de la demande en revision, et quel serait le juge? Il s'agissait d'annuler un jugement émanant à la fois d'un évêque et d'un inquisiteur de la foi. Dans les circonstances où l'on se trouvait, il y avait de quoi hésiter. Si le Roi, poursuivant la procédure engagée par la désignation de Guillaume Bouillé, se portait partie au débat, il acceptait d'avance, une juridiction autre que la sienne, puisqu'un tribunal ecclésiastique pouvait seul défaire ce qu'un tribunal ecclésiastique avait fait. Et quelle serait cette juridiction? le métropolitain de Beauvais? une assemblée de l'Église gallicane? la Papauté?...

De ces différentes solutions, les deux premières manquaient d'autorité, puisque la cause était en réalité internationale et portait sur le différend des deux couronnes. Jeanne en avait appelé au Souverain Pontife et avait indiqué elle-même la voie à suivre. Mais la guerre entre les deux puissances n'était pas arrivée à un point tel que la Papauté, qui s'était tenue sur la réserve jusque là, consentît aisément à devenir l'arbitre du différend.

Le pape qui occupait alors le Saint-Siège était Nicolas V, successeur de cet Eugène IV qui avait été élu au temps du procès de Jeanne d'Arc. Nicolas V (Parentucelli), originaire de Sarzana en Ligurie, était un diplomate, un lettré, un humaniste, homme pacifique et prudent qui, apparemment, ne se déciderait pas aisément à rompre avec l'une ou l'autre des puissances. Cependant, en 1451, il

(1) Trad. par le Père Ayrolles. *La Pucelle devant l'Eglise de son temps* (p. 213).



envoyait en France le légat qui devait bientôt prendre en main la cause de la réhabilitation, Guillaume d'Estouteville.

D'Estouteville était un grand personnage. Normand d'origine, allié, par les d'Harcourt, à la famille royale, appartenant à une famille où Charles VII trouve les plus chauds partisans de son action en Normandie et les grands officiers de la couronne [1], il était détenteur d'un nombre infini de bénéfices, évêque ou archevêque de Digne, de Béziers, de Lodève et plus tard de Rouen, de Porto et Sainte-Rufine, de Saint-Jean-de-Maurienne, d'Ostie et de Velletri, etc. De son pays d'origine, il avait gardé un goût de lucre qui se manifestait, d'ailleurs, par un train de prince et une vie fastueuse. C'était un cardinal du monde, un cardinal d'affaires, père de plusieurs bâtards, mais jouant à Rome, par sa capacité et son autorité, un rôle que peu d'étrangers ont occupé dans les affaires pontificales [2]. Il avait la main large, donnait ou prêtait avec générosité, grand bâtisseur, et qui paraît particulièrement dévoué, comme la plupart des esprits réformateurs au sein de l'Église, à la mémoire de saint Augustin; il fit élever de ses deniers, à Rome, la belle église dédiée à ce saint, dont la façade ornée de colonnes corinthiennes servit de modèle à de nombreux édifices de la Renaissance romaine. Revenu en Normandie, il y apporta ses goûts de constructeur. Il dépensa des sommes énormes pour bâtir les tours de la cathédrale de Rouen, le palais des archevêques et la maison épiscopale de Pontoise.

Le pape Nicolas V était, lui-même, un dévôt de l'évêque d'Hip-

(1) De la Morandière, *Histoire de la Maison d'Estouteville, en Normandie*, 1903, in-4°.
(2) Pastor. *Histoire des Papes.* Tr. Raynaud (t. II, p. 7).

pone. Son pontificat fut consacré, surtout, à mettre de l'ordre dans les affaires de l'Église et du Saint-Siège; il pratiqua, avec une véritable sévérité, une politique de réforme prudente et d'apaisement. D'Estouteville, qui avait contribué à son élection, fut désigné par lui pour appliquer ces vues dans ce royaume de France qui, depuis le grand schisme, ne s'était pas départi d'une sorte de méfiance hargneuse à l'égard du Saint-Siège. D'Estouteville était un conciliateur né. Il était cardinal depuis 1439 et son élévation à la pourpre datait d'une promotion où l'esprit de transaction du Saint-Siège s'était affirmé, puisqu'elle avait réuni les trois noms de Louis de Luxembourg, chancelier de Henri VI, de Regnault de Chartres, chancelier de Charles VII et de Guillaume d'Estouteville qui devait être l'initiateur de la réhabilitation [1].

D'Estouteville était chargé de traiter, en France, deux affaires extrêmement difficiles, mais qui étaient les préliminaires indispensables de la mission de réconciliation qui lui était confiée : la réforme de l'Université de Paris, l'abolition de la Pragmatique Sanction de Bourges. Il avait le dessein de chercher, dans une entente avec le pouvoir royal, l'autorité nécessaire pour abattre la morgue universitaire, parlementaire et épiscopale, inaugurant ainsi une politique que devait achever, soixante ans plus tard, le cardinal Duprat, en signant le concordat de François Ier [2].

Normand, réformateur de l'Université et papiste plus qu'épiscopaliste, ce grand seigneur, ce diplomate avisé était, donc, à la recherche des moyens qui se présenteraient à lui pour s'assurer les bonnes grâces royales. Arrivé en France sur la fin de 1451, il comprend immédiatement l'importance que devait avoir, pour ses desseins, la question pendante devant l'opinion, devant les ministres du Roi et devant le Roi lui-même, de la réhabilitation.

Il prend sur lui d'engager l'affaire dans la voie où elle doit aboutir. Si le légat n'eût pas été un Français et un Normand, il

(1) Pastor, *loc. cit.* (t. I, p. 326).

(2) Sur l'évolution de cette politique décisive, puisqu'elle mit la France en situation de résister à la Réforme de Luther, on me permettra de renvoyer à mon *Essai sur les libertés de l'Eglise gallicane* (p. XL et suiv.). — Cfr. Noël Valois. *Histoire de la Pragmatique sanction de Bourges*, 1906, in-8°. Ch. IV. *Les nouveaux projets de Concordats* (p. CLXXVII et suiv.).

n'eût pas eu une vue si claire et si prompte des moyens de réussir.

L'inquisiteur de la foi, en France, était aussi un Français et un Normand. C'était le dominicain Jean Bréhal (1). Il avait fait son noviciat au couvent des frères prêcheurs à Evreux et il y avait prononcé ses vœux. Il avait pu connaître, là, vers la vingtième année, dans les temps qui suivirent la mort de Jeanne d'Arc, ce frère J. Pasquerel, des augustins d'Evreux, qui joua un rôle si considérable auprès de la Pucelle. Docteur en 1443, il est nommé, bientôt après, prieur du couvent de Saint-Jacques, à Paris, et inquisiteur général dans le royaume. Ces hautes fonctions lui étaient confiées au moment où l'ordre de Saint-Dominique était engagé dans une double querelle, d'une part avec les franciscains au sujet du nouveau culte de l'Immaculée Conception, d'autre part avec l'Université de Paris au sujet des privilèges des ordres mendiants, tant en ce qui concerne le droit d'enseigner que celui de confesser (2).

C'est au même moment, que le légat d'Estouteville le charge d'ouvrir les premières informations au sujet de la réhabilitation de Jeanne. Bréhal apparaît ainsi, avec Guillaume Bouillé, comme le lieutenant du légat. Sous la haute direction de ce pilote vigilant, les deux clercs cherchent à remonter le courant que, trente ans auparavant, d'autres clercs avaient si lamentablement descendu.

Les raisons qui font agir ces hommes sont faciles à discerner : avant tout, seconder les intentions du roi de France, qui désire venger son « honneur et état »; exécuter les ordres de Rome qui sont de travailler à réconcilier la France, redevenue prépondérante dans les affaires européennes, tandis que l'Angleterre, vaincue est absorbée dans ses dissensions intérieures; s'armer de la faute commise par l'Université de Paris, pour mettre au jour les vaniteuses imprudences de ce grand corps, à l'heure où on se donne à tâche de le diminuer et à le réformer; préparer, si possible

(1) Le rôle de J. Bréhal et toute cette phase du procès de réhabilitation a donné lieu à un savant travail des P. P. Joseph Belon et François Balme, des frères prêcheurs, auquel j'ai eu recours et que je cite ici, une fois pour toutes : *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, 1893, in-4°.

(2) On a remarqué, ci-dessus, l'insistance avec laquelle les juges du procès de Jeanne, dont les tendances sont « universitaires », ont relevé le fait que Jeanne s'est confessée, plusieurs fois, à des religieux mendiants.

les bases d'un accord entre le Saint-Siège et la Royauté à l'encontre des prétentions aristocratiques et corporatives qui viennent d'échouer dans l'agonie déplorable du Concile de Bâle ; enfin, en restaurant l'idéal religieux et l'idéal national, s'employer à l'œuvre de reconstitution si nécessaire, après les désastres du grand schisme et de la guerre de Cent ans.

C'était la besogne urgente. Tous les esprits vigoureux, clairvoyants, énergiques, en France et à Rome, s'y donnaient de plein cœur et y travaillaient à plein collier.

Il y a cela de réconfortant dans les crises d'abaissement, qu'elles trempent les caractères et les âmes pour le relèvement. Bréhal et d'Estouteville, comme Richemont et Dunois, Charles VII lui-même, les généraux et les politiques, les évêques royaux et les moines reprennent la tâche au point où Jeanne d'Arc l'avait laissée ; il était assez naturel que l'un des premiers actes de cette entreprise fût la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Mêmes œuvres, mêmes ouvriers !

Le cardinal d'Estouteville accomplit, en 1452, la réforme de l'Université qui brida l'insolence des maîtres et qui fut la rançon de leur conduite abominable au temps de la lutte contre l'étranger. Bréhal, s'appuyant sur le connétable de Richemont, qui intervint en personne au conflit, et prit la peine de mater, par un discours prononcé en français, la résistance de la Sorbonne, Bréhal obtint, en 1457, la reconnaissance, par les docteurs, des privilèges des frères mendiants et notamment du droit de confesser. C'est entre ces deux dates que se place le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, accompli par les mêmes hommes et dans la même pensée. Le sens général de cette politique apparaît, ainsi, dans toute sa portée.

A Rome, les fêtes du Jubilé de 1450, sous le pontificat de Nicolas V, avaient donné un élan extraordinaire à la piété des fidèles. Les pèlerins s'étaient prosternés, par centaines de milliers, aux pieds des autels, à l'heure où la cour de Rome prononçait sous la pression populaire, la canonisation du moine mendiant, propagateur du culte du nom de Jhesus, le *frate*, *il santo*, saint Bernardin de

Sienne. Les âmes rentraient en elles-mêmes dans un mouvement d'émotion et de contrition intimes. A cette époque, elles se portent, non plus vers la lutte et l'orgueil, mais vers la conciliation et l'humble acceptation; le double refuge est l'amour de Dieu et la discipline terrestre. Heure unique où l'art pieux du moyen âge produit sa fleur la plus exquise avant de périr : heure dont le soupir de « l'Internelle consolacion » dit l'humble et touchante aspiration : « Vray amour est légier, c'est-à-dire prêt et appareillé à faire les commandements de son amy; n'est paresseux, mais est joyeulx, plaisant, fort, pacient, loyal, prudent, longanime, c'est-à-dire de grant couraige et qui jamais ne quiert son proffit, mais de son amy ou des autres pour l'amour de luy... Amour est circonspect, c'est-à-dire bien advisé ce qui ne fait pas ses œuvres à la volée; humble et droit, non pas mol ou lasche, non pas légier ou hatif, non pas ententif en vanitez; sobre, caste, stable et ferme et qui ne change pas légièrement; *paisible en tous sens et bien ordonné...* »[1].

*Paisible et bien ordonné :* c'est vers cet idéal que s'acheminait le royaume de France. Mais la première réalisation de cette grande œuvre de réparation ne devait-elle pas être l'apaisement des consciences par la réhabilitation de Jeanne d'Arc?[2]

Le légat était décidé, l'inquisiteur de la foi était acquis. Il fallait convaincre Rome... Il n'est pas dans les usages du Saint-Siège de se prononcer à la légère, surtout quand il s'agit de mettre en suspicion, un jugement émanant d'un évêque, quand il s'agit de rompre en visière avec des puissances catholiques comme l'Angleterre et la Bourgogne, quand il s'agit de conflits où les intérêts politiques et religieux les plus graves sont engagés.

G. d'Estouteville était trop au courant des choses romaines pour ne pas avoir prévu cette difficulté. Il avait amené, avec lui, en France, deux jurisconsultes réputés, l'un, à titre consulteur,

(1) *Le Livre de l'Internelle Consolacion,* adaptation française, faite probablement au XV<sup></sup>e siècle de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Edit. Jannet, 1856, in-12 (p. 66).

(2) « On se figure souvent que le cours des choses a suivi une progression ininterrompue (vers la réforme de Luther), débutant par un sentiment de répulsion pour l'ancienne Eglise pour aboutir à une séparation complète. En y regardant de près on constate, au contraire, pendant la deuxième moitié du XVe siècle, l'existence d'un courant religieux puissant... » Pastor, *loc. cit.*, t. II, p. 54.)

Théodore de Leliis, l'autre, comme secrétaire de son ambassade, Paul Pontanus. Le 2 mai 1452, il les chargea d'ouvrir une nouvelle enquête et de donner, l'un et l'autre, leur consultation dans l'esprit qui convenait le mieux à la cour de Rome, c'est-à-dire en envisageant surtout, le point de vue théologique. Bréhal et Guillaume Bouillé assistaient à cette espèce d'instance avant faire droit.

Le cardinal d'Estouteville avertit le Roi de la marche des choses par une lettre du 22 mai 1452 : « Pour ce que je sçay que la chose touche grandement vostre honneur et vostre Estat, je m'y suis employé de tout mon pouvoir et m'y emploierai ainsy que bon et féal serviteur doict faire pour son seigneur. » (*Procès;* V, 366.) Charles VII fournit les fonds nécessaires et la procédure décisive, celle qui, par l'intervention des légats et de l'inquisiteur de la foi devait engager peu à peu la cour de Rome, commença.

Bréhal posa nettement la question devant les juges ecclésiastiques par un examen circonstancié des douze articles sur lesquels s'était appuyée la sentence de condamnation. Le point de vue théologique est étudié à fond dans ce mémoire ou *Sommaire*, écrit par la plume savante et souple du dominicain : les apparitions des anges et des saints, les prophéties, les visions, l'habit d'homme et la présence aux armées, les réponses de Jeanne au sujet de l'Église militante, la reprise de l'habit civil, l'abjuration, tout est examiné, serré de près, les douze articles réfutés.

Ainsi, la tâche des jurisconsultes était préparée et leur travail mâché. Ils entendirent les témoins déjà interrogés et quelques autres et ils apportèrent, à leur tour, chacun un mémoire, une opinion, des avis motivés, favorables à la revision.

Pour plus de sûreté, on étendit encore le champ de cette consultation, déjà si vaste. Bréhal en écrivit à des étrangers illustres, comme le frère Léonard, professeur de théologie à Vienne. En France, on recourut aux lumières d'hommes, comme Robert Cybole, successeur de Jean Gerson dans la fonction de chancelier de Notre-Dame de Paris, comme Thomas Bazin, l'écrivain de l'*Histoire de Charles VII*, qui avait succédé à P. Cauchon sur le siège épiscopal de Lisieux (*Procès;* III, p. 309), comme P. l'Hermyte,

doyen de l'Église de Tours, qui avait été, dès l'origine, un fidèle de Jeanne d'Arc; comme Guy de Vorseilles, autre Tourangeau, et, enfin, parmi plusieurs autres, comme Jean de Montigny, docteur en droit canon, maître ès arts, chanoine de Paris, conseiller au parlement, dont la haute compétence et l'impartialité s'étaient fait apprécier dans les querelles universitaires.

C'est cet homme expérimenté qui paraît avoir indiqué le moyen d'engager le procès sans mettre en cause la majesté royale. Il conseilla de faire ouvrir la procédure par une réclamation de la famille de Jeanne: « L'affaire, dit avec raison M. de Beaucourt, perdait ainsi son caractère politique, pour prendre une apparence purement juridique [1]. »

Si l'on considère la liste imposante de ces docteurs, il n'est pas difficile de reconnaître les survivants, sinon en fait, du moins en esprit, du groupe qui avait accueilli et soutenu Jeanne d'Arc, les « gens de Poitiers » rentrés à Paris, les fidèles de la cause nationale, ceux qui avaient tant souffert du trop long triomphe des Anglo-Bourguignons. L'entourage royal marchait, évidemment, sur un mot d'ordre.

D'Estouteville, ayant ainsi préparé les choses, avait regagné Rome. Il sollicitait, à ce moment même, les bulles pontificales pour l'archevêché de Rouen: c'est assez dire qu'il ne perdait pas de vue les affaires de France (avril-juillet 1453).

Une coïncidence tragique, qui se produisait alors, facilitait sa tâche. Constantinople succombait précisément comme le Saint-Siège était saisi de la demande de revision. La Papauté mettait son devoir et son honneur à venir en aide aux chrétiens d'Orient et à protéger l'Europe contre l'invasion musulmane; plus que jamais, elle avait besoin des puissances et surtout de la France victorieuse et libérée. Charles VII montrait un zèle froid pour répondre à l'appel pontifical. Il avait son royaume à défendre et à réorganiser. Le cardinal-légat dut faire valoir que la supplique de la mère de Jeanne fournissait au Saint-Siège, un moyen honorable de donner quelque satisfaction à un prince qui ne péchait pas par l'enthousiasme: car, si la mère et les frères de Jeanne étaient les signataires de cette

(1) *Histoire de Charles VII* (V. p. 368).

supplique, personne n'ignorait que la couronne de France était derrière eux.

« Bien que feue Jeanne d'Arc, sœur de Pierre et de Jean et fille d'Isabel, mère des susdits, ait de son vivant détesté toute hérésie... et se fut pleinement conformée aux traditions de la foi catholique... ses juges, enlevant à ladite Jeanne toute possibilité de défendre son innocence et négligeant l'ordre régulier du droit..., usant d'une procédure entachée de nullité... prononcèrent contre ladite Jeanne, la déclarant convaincue d'hérésie et d'autres crimes et excès, une sentence définitive et inique. A la suite de cette sentence, Jeanne fut méchamment livrée par la justice séculière, au dernier supplice... D'où, la nullité de ce procès résulte clairement ainsi que l'innocence de Jeanne, ses parents entendant démontrer par des preuves légales que ladite Jeanne a été méchamment condamnée, sans qu'elle eut mérité cette condamnation par aucune faute... »

Il semble que Nicolas V ait été encore porté à atermoyer, mais il mourut. Son successeur fut Calixte III, Borgia, un Espagnol passionné pour la croisade, un disciple de saint Vincent Ferrier, et qui gardait, dans une vieillesse avancée, toute la verdeur et toute l'énergie de la race ardente à laquelle il appartenait. Calixte III fut élu le 8 avril 1455; il devait, en partie, son élection à l'habile entremise des cardinaux français et notamment d'Alain, ancien évêque de Sion; le 21 juin, il signait le rescrit, évidemment préparé d'après les indications du cardinal d'Estouteville, qui désignait les commissaires français chargés de rendre « une juste sentence » dans le cas de Jeanne d'Arc et de la faire observer, en dernier ressort, « au moyen des censures ecclésiastiques ».

On peut dire que, juridiquement, la cause était gagnée. Puisque Rome évoquait l'affaire c'est qu'elle était décidée à donner satisfaction au roi de France. On le vit, rien qu'au choix qui fut fait des juges-commissaires : c'était Jean Jouvenel des Ursins, qui avait succédé d'abord à Cauchon sur le siège épiscopal de Beauvais, puis à Regnault de Chartres sur le siège archiépiscopal de Reims; métropolitain de Beauvais, il avait toute qualité pour présider ce tribunal, quand il n'eût pas été un des hommes les plus consi-



dérables et les plus courageux de ce temps; c'était Guillaume Chartier, évêque de Paris, frère du fameux Alain Chartier, secrétaire du roi, et enfin Olivier, évêque de Coutances; ces deux derniers prélats sont Normands comme Bréhal et comme d'Estouteville. Quicherat apprécie, d'un mot, les juges choisis par Paris et mandatés par Rome: « trois hommes de bien ». Avec Bréhal qu'ils s'adjoignirent comme inquisiteur, le tribunal était constitué.

La procédure fut ouverte avec un appareil d'une solennité extraordinaire.

« Pour l'éternelle mémoire de ce qui est écrit ci-dessous, et pour que rien ne reste ignoré ou incertain de ce qui concerne le procès y relaté, sachent tous, présents et futurs, que l'an de Notre Seigneur 1455, indiction 3; l'an premier du règne de Notre Seigneur et frère en Christ, Calixte III, Pape, le 7 du mois de novembre, dans la vénérable église Notre-Dame de Paris, le matin, en presence de notre

miséricordissime, maître et frère en Christ, archevêque de Reims; de notre vénéré maître Guillaume, évêque de Paris, et de honorable personne, maître Jean Bréhal, inquisiteur de la foi, s'est approchée humblement et avec de longs gémissements et soupirs, se prosternant à leurs pieds, présentant et apportant un mandat et rescrit du Saint-Siège apostolique, la digne veuve Isabelle



d'Arc, épouse de feu Jacquot d'Arc, mère de feu Jeanne dite la Pucelle, avec son fils Pierre d'Arc, frère de ladite Jeanne, tous deux accompagnés de maintes personnes honorables, ecclésiastiques et laïques, hommes et femmes; et cette digne veuve, tant en son nom qu'au nom de ses fils et de ses parents, dans une plainte lamentable, avec une lugubre déprécation a exposé et fait exposer, en leur nom, les faits qui suivent...»

C'est en ces termes que commence le compte rendu du procès de réhabilitation. Isabelle Romée avait survécu vingt-quatre ans à sa fille [1] pour venir dans cette église métropolitaine, au cœur de la capitale reconquise, se jeter aux pieds du tribunal ecclésiastique appelé à juger les juges de sa fille. La pèlerine du Puy trouvait, dans son amour maternel et dans sa foi en sa fille, la force d'accomplir ce suprême pèlerinage [2]. Habillée de deuil, elle se traîna en gémissant, jusqu'aux pieds des prélats. Ils la relevèrent, la consolèrent. La foule poussait des cris, des plaintes, des lamentations qui emplissaient la vaste nef. Le tumulte fut tel que les commissaires durent se retirer dans la sacristie où ils interrogèrent Isabelle d'Arc et ses conseils. Ils l'avertirent des lenteurs et de la difficulté du procès; puis, après avoir pris lecture des lettres du Pape et s'être consultés, ils acceptèrent le mandat qui leur était confié et se constituèrent,

(1) La mère de Jeanne d'Arc était-elle en Lorraine lorsque la fausse Pucelle se rendit dans la région et peut-être même à Vaucouleurs, c'est un point qui n'est pas élucidé. On ne la voit point reparaître avant le procès de réhabilitation, tandis que les frères de Jeanne ne manquent aucune occasion de se mettre en avant. A partir de juillet 1440, on la trouve à Orléans, où elle est pensionnée par la ville; elle y est malade, à cette date, et la ville lui fournit de la nourriture, des gardes, une chambrière. On lui assure une pension de 48 sous parisis par mois. Elle mourut à Orléans, quelque temps après la réhabilitation de sa fille: en novembre 1458. (*Procès;* V, p. 276.) — Ce procès la nomme « Isabelle ».

(2) Il est assez remarquable qu'un clerc du diocèse du Puy, P. de la Roche, ait figuré au procès de réhabilitation pour attester les bulles pontificales. (*Procès;* II, p. 122.)

définitivement, en tribunal selon le mandat à eux confié par le Saint-Siège.

C'est alors que commença le défilé des survivants d'une époque déjà lointaine, venant témoigner en faveur d'une femme disparue depuis vingt-quatre ans. Contraste extraordinaire et vraiment unique dans l'histoire. Jeanne, au premier procès, avait été laissée seule devant l'Église et devant le siècle : elle avait, elle-même, exposé et plaidé sa cause. Maintenant, c'est l'Église et le siècle qui se lèvent pour prendre devant l'avenir, la défense de cette humble mémoire. Jeanne s'était montrée, telle qu'elle était, corps et âme, à des juges hostiles qui prétendaient tout fouiller dans sa vie pour la surprendre. Maintenant, c'est la foule de ceux qui l'ont connue qui se presse autour du tribunal et qui, par le contrôle de l'infinie quantité de menus faits dont ils ont été, individuellement, les témoins, viennent confirmer ses faits, ses dits, et la glorifier.




La véritable réhabilitation était accomplie : à savoir la délivrance et la restauration de la France, selon qu'elle l'avait promis : « Je délivrerai Orléans, ce sera cela mon signe. » Pourtant, il eût manqué quelque chose, si une lumière absolue, complète, irréfragable ne s'était produite, ou plutôt si la voix des hommes ne s'était élevée en faveur de cet exemplaire incomparable de l'humanité : les martyrs attestent, mais il convient, aussi, que les martyrs soient attestés.

Or, quelles attestations plus solennelles, plus autorisées, plus variées, plus convaincantes que celles qui viennent souscrire à la justification de la Pucelle. Quelle grandeur si on considère l'importance des témoignages, et quelle force si on considère leur diversité !

Ils arrivent tous, d'abord ceux de la frontière lorraine, les paysans naïfs et sincères qui avaient connu son enfance et qui ne savaient rien autre chose que ce qu'ils avaient vu, avant d'assister, de loin, à cet éblouissement; puis, les compagnons de voyage, ces

fidèles qui, ayant vécu si près d'elle, savaient d'elle tout ce qu'on peut savoir et qui n'en savaient que du bien; les moines mendiants, ceux qui eussent connu le secret, s'il y avait eu un secret; le confesseur, l'écuyer, les pages, dont la tendre jeunesse avait été sous le charme, sans chercher ni à deviner ni à comprendre; puis les hauts personnages de la Cour, les gens au front ridé, au regard soupçonneux, les conseillers d'État, les enquêteurs et même les adversaires. Voici, maintenant, les soldats, le héros d'Orléans, le compagnon de la gloire commune, Dunois; cet homme, qui sait les armes, vient se porter fort pour la guerrière; le duc d'Alençon, le « beau duc », celui qu'elle a préféré; Gaucourt, qui fut l'ami ou l'adversaire selon le vent qui soufflait. Voici les bourgeois d'Orléans, de Poitiers, de Rouen, hommes et femmes, ceux qui l'ont suivie, qui l'ont festoyée, ceux qui l'ont habillée et armée, celles qui ont partagé son lit; et voici les soldats qui se sont battus à sa voix, ceux qui ont partagé le péril, soigné ses blessures, porté l'étendard.

Et voici, maintenant, les juges, les membres du tribunal, les médecins rapporteurs, ceux qui étaient dans la salle du procès ou sur la place du Vieux-Marché. Le souci trop évident de ménager les personnes pour ne pas étendre indéfiniment les responsabilités, met hors de cause la plupart des consulteurs survivants. Mais ils sont sur la sellette devant l'opinion. En tout cas, on somme la mémoire de Cauchon; et ses héritiers sont obligés de venir, piteusement, renier l'homme pour sauver l'héritage. On traque, dans les couvents où on le croit caché, l'inquisiteur Lemaître, et s'il échappe, c'est qu'il est enfoui dans quelque cellule anonyme qui lui est un *in pace.*

Et voici, tout de même, les plus compromis, les piliers de l'Université, les « clercs solennels » : l'évêque de Noyon, de Mailly, Guillaume de la Chambre, Beaupère, et, finalement, l'humble orgueilleux, Thomas de Courcelles. A leur tour, ils sont accusés. Leur habileté et leur lâcheté se retournent contre eux. Le plaignant, maintenant, c'est le Roi légitime restauré; un tribunal ecclésiastique évoque à sa barre les ecclésiastiques qui ont condamné. La cause, c'est la patrie, la religion, la justice. Se peut-il rien de plus dramatique et de plus grand ?

On repassa donc, dans les mois que dure l'enquête, et aux divers lieux où elle se poursuivit, à Toul, à Orléans, à Paris, à Rouen, la vie de la simple fille. Malgré ce qu'il y avait de volontairement surveillé et étriqué dans le questionnaire rédigé d'avance, en douze articles (comme pour faire pendant aux douze articles de l'accusation), la vérité, non seulement la vérité mais la vie éclatent à travers ces pages mortes. On triait, on écartait, pour ainsi dire d'avance et de parti pris, tout ce qui pouvait porter trop haut ou trop loin, tout ce qui risquait de compromettre le Roi, ses ministres, les hauts personnages des partis adverses, les ralliés, les soumis, les habiles, les hommes et les choses que le Roi avait pris l'engagement ou se faisait une sagesse de ménager. Il n'y eut d'enquête ni à Reims, ni à Compiègne, ni parmi ceux qui avaient été des entourages intimes, soit du duc de Bourgogne, soit du roi d'Angleterre. Le latin de la traduction atténue encore l'accent de ces paroles nombreuses qui se pressent sur les lèvres des déposants : malgré tout, ces simples témoignages sont comme les strophes d'un poème où la réalité d'une histoire légendaire, mais vraie, ne touche terre que pour rebondir jusqu'au ciel.

Les paysans d'abord, tous ceux qui avaient connu son enfance pieuse, chaste, aumônière, des laboureurs, ses parents, son oncle, des curés qui l'avaient confessée et qui, parce qu'ils avaient connu son âme, la déclarèrent « bonne, pieuse, n'ayant pas une pareille dans le pays »; des vieilles qui l'avaient bercée sur leurs genoux; de plus jeunes qui avaient été ses amies d'enfance; Morel, le parrain, qui n'avait pas oublié la couleur rouge de sa cotte et qui se souvient, aussi, qu'elle était partie sur un cheval noir; Gérard Guillemette de Greux, celui qui la rencontra lors du départ et à qui elle dit : « Adieu, je vais à Vaucouleurs »; Hauviette, la femme de Gérard de Syonne, qui avait couru avec elle dans les prés aux fêtes des « fontaines » et qui avait tant pleuré quand sa grande amie était partie; Girardin d'Épinal, laboureur à Domremy, celui à qui elle dit : « Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirai bien quelque chose »; et Michel Lebuin, avec qui, plus en confiance, elle avait été plus explicite : « Il y a entre Coussey et Vaucouleurs, une jeune

fille qui sauvera le royaume de France»; le ménage Le Royer qui fut, avec l'oncle Laxart, ses premiers confidents et à qui elle répéta la prophétie de la vierge lorraine devant délivrer le royaume de France; c'est à eux qu'elle disait aussi : «J'irai au Roi, faudrait-il me traîner sur mes genoux»; Jean Le François, prêtre à Vaucouleurs, qui la vit si souvent prier sous la crypte de Notre-Dame, devant la statue de la Vierge. Toutes ces dépositions fleurent bon



le sol de la vieille France. Par elles, on devine ce qui se disait dans ces villages lointains, les dispositions naturelles des âmes, les impulsions reçues, les traditions et les légendes acceptées, le patriotisme simple, la religion naïve, les contes transmis de bouche en bouche au foyer, les dits qui circulaient au sujet des Fontaines sacrées et de l'arbre des fées, et même ce qu'on en entendait lire dans les romans. (Déposition de la veuve Thiercelin: *Dixit quod hæc in uno romano legi audivit.* (II, 404.)

Après les paysans, les bourgeois: ceux-là ne se satisfont pas de ces récits ingénus; ils ont été acteurs dans la légende; ils apportent devant les enquêteurs, une assurance, une certitude, une gloire. Ceux d'Orléans, surtout, affirment, sans hésiter, la mission divine.

Ils forment là un groupe bruyant et décidé, ayant concerté visiblement leurs déclarations toutes les mêmes, si sûrs de leur fait, qu'en 1436, quand apparut la fausse Pucelle, ils n'ont pas hésité à accepter cette reprise du miracle, pensant que Dieu pouvait bien déranger deux fois l'ordre de la nature pour leur ville et pour leur salut. Voici les femmes, édifiées par tant de vertu, et voici les hommes animés par tant de courage: Fr. Garivel, conseiller du Roi qui rapporte le mot décisif: « Mon signe sera de délivrer Orléans »; Jean Luillier qui dîna avec les deux Jeanne, la vraie et la fausse, et qui ne s'en trouve nullement embarrassé; Charlotte Havet qui, jeune fille, couchait avec Jeanne, et qui est fière de rendre hommage à « un modèle de décence, de chasteté et d'humilité ».

Le groupe des compagnons d'armes est peut-être le plus original et le plus piquant. Ils parlent rondement et à la soldade. Ce ne sont pas des gens que les femmes des camps intimident; ils n'en reviennent pas de s'être trouvés si penauds devant cette belle fille qu'ils n'ont pas quittée pendant des jours et des nuits, couchant auprès d'elle, à « la paillade », l'armant, la vêtant et la dévêtant, dans les surprises, quand elle était malade, blessée, et la trouvant toujours si noble et si pure : Gobert Thibaut, écuyer du roi, s'est incliné devant l'autorité naturelle à une vertu si exemplaire, mais cela l'a étonné et il le dit. Simon Beaucroix fait observer, malicieusement, que Jeanne n'aimait pas partager le lit des vieilles femmes, et préférait celui des jeunes filles; Macy, un chevalier, qui paraît bien l'avoir suivie un peu partout, même à Beaurevoir, même à Rouen dans sa prison, par une sorte de curiosité sympathique, et qui fut mal reçu d'avoir voulu, un jour, lui toucher le sein. Tous ces gens attestent son ardeur dans les combats, sa piété dans toutes les occasions, même en pleine bataille, les transports d'enthousiasme qu'elle excitait parmi les troupes. Ces rudes hommes ne s'embarrassent pas l'esprit de distinctions subtiles : ils croyaient, puisque croire c'est vaincre.

Les dépositions des intimes : l'oncle Lassart, les compagnons de route, Novellompont et Bertrand de Bullengy, le page de Contes, le chapelain Jean Pasquerel, sont, naturellement, les plus

complètes et les plus émouvantes : eux ont vécu, non seulement tout près du corps, mais tout près de l'âme; ils ont vu tout, et ils acceptent tout. Quels témoins que ceux de tous les jours et de la familiarité intime! Ce vieux d'Aulon, l'écuyer qui lui avait été donné par le Roi, n'était pas un ami d'origine; il se méfiait plutôt d'elle, au début; il avait reçu de l'argent de la Trémoïlle et on peut le croire enclin à ménager les « adversaires »; or, comme les autres familiers, il n'a que des paroles d'admiration et de respect : « Dit, qu'à lui qui parle, tous les faits de ladicte Pucelle luy semblaient plus faits divins et miraculeux que autrement, et qu'il estait impossible à une si jeune pucelle, faire telles œuvres, sans le vouloir et conduitte de Nostre Seigneur. »... « Dit oultre que, non obstant ce qu'elle feust jeune fille, belle et bien formée, et que, par plusieurs foiz, tant en aidant icelle armer que aultrement, il luy ait veu les jambes toutes nues, en la faisant apareiller de ses plaies, oncques ne s'esmeut de désir charnel, ne pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuiers, ainsy qu'il leur a ouy dire et répéter plusieurs fois... Dit que, à son advis, elle estoit très bonne chrétienne et qu'elle devoit estre inspirée; car elle aimoit tout ce que bon chrestien doit aimer et par espécial elle amoit fort ung bon preudhomme, qu'elle savoit estre de vie chaste.» (*Procès;* III, 219.)

Cette spontanéité et cette conformité dans les dépositions dépassent le cadre de l'enquête. A chaque instant, ce sont des explosions de foi, des cris de conscience, et l'on sent comme une invasion du sentiment populaire entre les quatre murs du prétoire. Les gens prudents, les politiques, les chefs, ceux qui savent, se bornent strictement à l'œuvre entreprise et voulue; ils vont à la réhabilitation, non à la glorification. Mais, ils ne sont pas les maîtres du mouvement qu'ils ont provoqué; il plane, au-dessus de l'enceinte, une inspiration qui rompt leurs secrets desseins.

Dunois, qui vient d'être nommé premier chambellan et qui est peut-être, de tous, en ce moment, le plus proche de la pensée royale, trace le programme de ce qui est accepté et reconnu par les hommes dévoués à la couronne. Sa déposition dicte l'histoire officielle, formelle et autorisée, mais moins touchante et, à tout prendre, moins

exacte que l'histoire populaire; sa prudence atténue la vérité.

Pour Dunois, Jeanne était envoyée de Dieu en vue d'une œuvre qui se bornait exactement à deux réalisations : la délivrance d'Orléans et le sacre du Roi à Reims. Il déduit les raisons de sa conviction : l'entreprise d'Orléans a été réussie, par Jeanne, dans des circonstances et dans des conditions qui tiennent du miracle; Jeanne a su prendre, sur le champ de bataille, des initiatives qui ne peuvent s'expliquer par des raisons humaines; elle a été guérie miraculeusement de ses blessures; ses conseils pour décider de la campagne sur la Loire, sa maîtrise et sa clairvoyance pour diriger les forces royales vers Reims, alors que les ministres inclinaient pour l'entreprise de Normandie, ces faits ne peuvent résulter des simples pensées d'une bergerette ; elle a prédit les défaites des Anglais; ses mœurs et son caractère, sa pureté, sa dignité, son courage et son intelligence, au milieu des camps et dans les combats, sont révélateurs de sa mission; les prophéties (notamment celle du « Bois-Chenu »), répétée par les Anglais eux-mêmes, l'avaient d'ailleurs annoncée.

Cette mission était divine; mais elle avait pour limite les deux points où Jeanne réussit : Orléans et Reims. Voilà bien son œuvre; c'est ce qu'elle a prédit et accompli.

Telle est la thèse que viennent soutenir, après Dunois, les gens de la Cour, les confidents et les intimes du Roi, Raoul de Gaucourt, le conseiller Garivel, Reginald Thierry, doyen de l'église de Mehun-sur-Yèvre. Évidemment, un mot d'ordre est donné. Les politiques aiment à diriger les événements : Charles VII veille, ici, comme il a toujours veillé, de loin, les yeux mi-clos.

Un homme qui fut particulièrement cher à Jeanne d'Arc, est, à ce moment précis sur le point d'échapper à l'influence de la Cour, c'est le duc d'Alençon; rien n'apparaît dans sa déposition, des cruels embarras au milieu desquels, par sa faute, il se débat. Il trahit la cause pour laquelle il avait combattu près de l'héroïne; il se tourne vers les Anglais : mais sa parole et son souvenir restent fidèles au passé glorieux. Lui aussi, croit à l'inspiration divine, — à la mission. Il raconte Orléans, il raconte Jargeau, — et partout le miracle. Il rappelle les paroles charmantes et presque tendres qu'elle lui adressait :

« — Avant, *gentil duc*, à l'assault ! » « — Ah! *gentil duc*, pourquoi crains-tu? n'ai-je pas promis à ta femme de te ramener sain et sauf! », et les cris héroïques, ceux qui enflammaient les combattants: « — Amys, Amys, sus! sus! Nostre Sire a condempné les Angloys! » « — En nom Dieu! il les fault combattre; s'ils estoient pendus aux nues, nous les arons ! » Le « gentil duc » la regardait attentivement : car, il avait remarqué « qu'elle était de visage agréable et bien faite et qu'elle avait la poitrine belle ». Que n'est-il resté sous l'inspiration de cette idylle si fraîche et si pure!

Les témoins interrogés à Rouen, visent surtout le procès. Juges, médecins, assesseurs, avocats, bourgeois, ils racontent ce qui s'est dit et fait, au tribunal, dans la prison et dans la ville. Voici, de nouveau, Manchon, Massieu, Martin Ladvenu. Et puis, on entend Nicolas de Houppeville, clerc de Rouen, qui s'était montré favorable à Jeanne, au procès de condamnation et qui avait contesté la compétence de l'évêque de Beauvais, refusant de donner son avis, et qui, pour cela, avait été menacé, poursuivi, incarcéré. Celui-ci est très ferme dans une opinion dont il a souffert. Il raconte, qu'étant sorti pour voir Jeanne, au moment où on la conduisait au bûcher, il l'aperçut toute en larmes, au milieu des gardes anglais et que la douleur l'empêcha d'aller plus loin: il est persuadé que tout ce qui a été fait, alors, contre Jeanne, visait le roi de France et tendait à le diffamer. Son opinion est que les actes du procès sont nuls et que Jeanne a été la victime de la plus odieuse injustice.

Telle est sur le procès de Rouen, l'opinion de ce que l'on peut appeler les honnêtes gens. Les dépositions de Houppeville et de Dunois sont les deux faces de ce qui va devenir la tradition officielle française. Le prêtre honnête homme, le haut soldat pèsent de tout le poids de leur conscience et de leur autorité. La cause est entendue.

La série des témoignages est acquise à l'enquête. Mais il fallait, aux clercs, de longues formalités encore, avant de conclure. Le détail de cette procédure, d'ailleurs indispensable, selon les règles établies, n'ajoute rien de nouveau : c'est un amas de consultations, de mémoires, d'exposés, d'incidents, d'assignations, de citations, d'articles, d'avis motivés, de conclusions, de plaidoiries. Les mémoires

des docteurs, depuis Jean Gerson jusqu'à Guillaume Bouillé et Robert Cybolle, sont à nouveau rappelés, colligés, confrontés. Bréhal qui, en qualité d'inquisiteur de la foi, doit avoir le dernier mot, codifie le dossier et le résume, enfin, dans une récapitulation générale, la *recollectio.*

Les avocats de la famille ont allégué cent et une causes de nullité. Bréhal les examine et déclare ce qui résulte, maintenant, du long effort poursuivi depuis six mois. Dans le procès de condamnation, il examine le fond et la forme : Sur le fond, il conclut théologalement au sujet des apparitions, — des révélations, — des prédictions, — des hommages rendus aux saints et aux saintes, — de la conduite à l'égard des parents, — des habits d'homme, — des paroles reprochées à Jeanne, — de la soumission à l'Église, de la récidive. — Sur la forme, il allègue l'incompétence, — l'animosité du juge, — la prison non ecclésiastique et les geôliers, — les causes de récusation et d'appel, — le rôle du sous-inquisiteur, — l'altération des douze articles, — l'abjuration, — la récidive, — les interrogatoires, — l'absence de défenseurs et le rôle des assesseurs, — les qualifications de la cause — et la sentence. Il conclut, à son tour, à la nullité de la sentence elle-même et, de tout le procès, à l'innocence et à la réhabilitation de Jeanne d'Arc.



C'est à Rouen qu'eut lieu l'audience finale, achevant celle qui avait ouvert le procès, à Notre-Dame de Paris. Rouen vit la réparation, comme Rouen avait vu le forfait. Rouen reconquise ne pouvait accepter la honte de la place du Vieux-Marché.

Les séances du tribunal avaient lieu dans la grande salle du palais archiépiscopal. Les parties furent assignées au 1er juillet. Du 1er au 7 juillet, une semaine entière fut consacrée aux dernières for-

malités; et, le 7 juillet 1456, le tribunal prononça la sentence. Jean Jouvenel des Ursins présidait, les deux évêques juges, Guillaume Chartier et Richard Olivier étaient près de lui, ainsi que l'inquisiteur général Jean Bréhal. Le promoteur, Simon Chapitault, était à son banc. A la barre, représentant la famille, Jean d'Arc, entouré de ses avocats; dans l'auditoire, des clercs, des hommes de loi, et, parmi eux, le prêtre qui, vingt-quatre ans auparavant, avait soutenu Jeanne d'Arc jusque sur le bûcher, Martin Ladvenu.

L'archevêque de Reims promulgua la sentence ordonnant la cassation, l'annulation et la lacération du procès :

« ...Nous, siégeant à notre tribunal et ayant Dieu seul devant les yeux, par cette sentence définitive que nous portons du haut de notre tribunal, assis, et lisant cet écrit :

« Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons que lesdits procès et sentences, entachés de dol, calomnie, d'iniquité, de contradiction et d'erreur manifeste, en fait et en droit, y compris l'abjuration susdite, les exécutions et toutes leurs conséquences ont été nuls, sans valeur, sans effet, et mis à néant.

« Et néanmoins, autant que besoin serait, et comme le veut la raison, nous les cassons, annulons, mettons à néant et leur enlevons toute force; déclarant que ladite Jeanne, ainsi que les demandeurs et les parents d'icelle, n'ont contracté ni encouru, à l'occasion des sentences susdites, aucune note ou tache d'infamie; qu'elle est et sera exempte de tout cela, la délivrant à tout jamais, si besoin est;

« Ordonnant que notre présente sentence aura, de suite, son exécution ou promulgation dans cette ville, en deux endroits : à savoir, l'un ici-près, sur la place Saint-Ouen, à la suite d'une procession publique et dans un sermon général; l'autre, demain, au Vieux-Marché, c'est-à-dire au lieu même où ladite Jeanne a été étouffée par l'horrible et cruel supplice du feu, avec une prédication solennelle et la plantation d'une haute croix pour en perpétuer éternellement le souvenir, en obtenir son salut et celui des autres trépassés. » (*Procès;* III, p. 355).

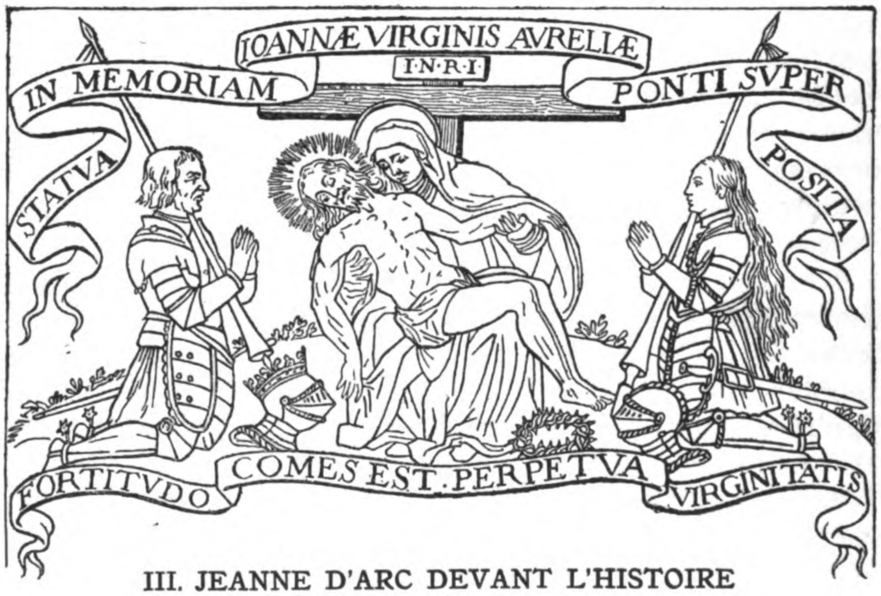
Il fut fait, comme la sentence l'avait prescrit. La réhabilitation fut publique comme la peine l'avait été, et au même lieu. Le manus-

crit du procès dit encore : « Après la sentence définitive, rendue dans le palais archiépiscopal de Rouen, l'exécution suivit. Par les processions générales et les prédications qui se produisirent aux grandes solennités et très dévotement, l'abomination et l'iniquité du premier procès fut révélée hautement au peuple tout entier... » La croix expiatoire fut érigée au chevet de Saint-Sauveur, sur l'emplacement ordinaire des exécutions.

La nouvelle se répandit rapidement dans le royaume. Orléans célébra, le 21 juillet, un acte de réparation auquel Bréhal assista. Bréhal et son fidèle compagnon, Guillaume Bouillé, allèrent rendre compte au Roi, qui était alors à Gannat, en Bourbonnais. De là, ils se rendirent à Rome et portèrent les décisions du tribunal de Rouen à la connaissance du Souverain Pontife.

Le roi Charles VII paya tous les frais de la procédure et récompensa largement maître Jean Bréhal et les autres participants. Mais il avait trop à faire, dans son royaume, pour imiter l'exemple du bon roi saint Louis et il ne songea nullement à prendre la croix et à partir en guerre contre les Sarrazins.






## III. JEANNE D'ARC DEVANT L'HISTOIRE ET DEVANT L'OPINION.

Jeanne d'Arc disparue, l'histoire s'empare de ce que fut son existence et elle la prolonge, comme elle le fait, sans cesse, pour les mémoires indéfiniment lumineuses des grands hommes : car l'orbite de ceux-ci ne s'achève pas par leur chute; elle se poursuit dans les espaces obscurs du souvenir, d'où ils continuent à influer sur les destins de l'humanité. Cette collaboration des générations nouvelles à la poursuite de l'œuvre commencée, cette continuité, cette acceptation de *ce qui s'est fait avant*, est un de ces mystères que la pensée doit reconnaître sans le comprendre. Pourquoi les fils subissent-ils l'héritage des pères, pourquoi se sentent-ils liés par les traditions, les mœurs, les lois, les conventions qu'ils n'ont pas débattues et qui les enserrent comme des lisières, dès leur berceau? Et pourquoi, cependant, gardent-ils une certaine liberté de choix, rejetant dans l'oubli des milliers d'ancêtres, n'en adoptant que quelques-uns?

Les grands hommes sont les patrons de l'humanité. Ils vivent. Ils vivront toujours!

Pourquoi ceux-ci et pas les autres?

L'histoire est une psychologie : ce qui importe ce sont les déterminantes, c'est-à-dire les âmes. Le ressort est là, puisque le choix se fait là. Toutes les âmes ont une aptitude à agir et à choisir; chacune, selon sa raison d'être individuelle et sociale, s'exerce sur des modèles qu'elle élit, par une affinité mystérieuse. Les hommes supérieurs servent d'entraîneurs à l'humanité : c'est pourquoi ils continuent à vivre, parce que leurs exemples causent des actes, comme les sources créent des courants. Une semence est incommensurable à l'arbre qu'elle renferme.

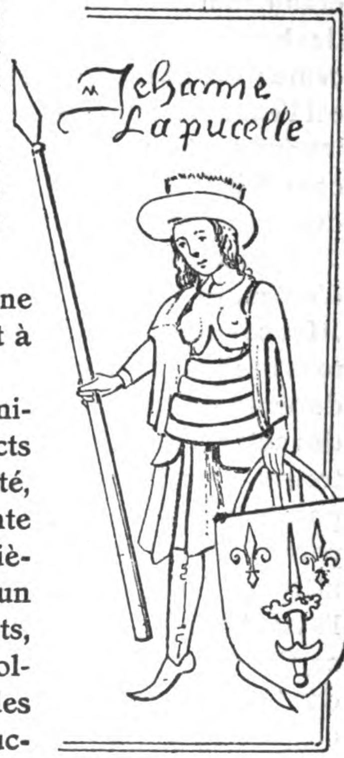
Le phénomène de la survie de Jeanne d'Arc se produit, à la fois, dans la pensée populaire et dans la science livresque : cette division s'était faite de son temps et elle se prolonge jusque dans les siècles. Le peuple garde la mémoire de celle qui a sauvé la France, et son nom se transmet de bouche en bouche; il court sur les lèvres des hommes sans autre contrôle et sans autre précision que le bercement du cœur humain au rythme des refrains populaires : Villon est l'écho de cette émotion durable, dans la ballade où il parle si tendrement de « la Bonne Lorraine »; et Regnier la recueille encore, à la fin du xvi[e] siècle, quand il entend, autour de lui, « conter des chansons de Jeanne et de Paquette ».

La manifestation la plus importante de ce besoin qu'avait la foule d'entendre quelque chose de Jeanne, c'est le *Mystère d'Orléans*. Il fut composé, sans doute, à Orléans même, peut-être dès 1439, en tous cas avant 1470; il se jouait, j'allais dire il se survivait, au milieu de personnages qui avaient vécu cette vie; et probablement certains des acteurs avaient pris part aux faits eux-mêmes : dès 1435, on trouve, dans les comptes de la ville, diverses mentions qui se rapportent à des représentations de cette nature; et elles se répètent à partir de 1446 : « A Jehan Hilaire, pour l'achat d'un estendart et bannière qui furent à Monseigneur de Raiz pour faire la manière de l'assaut comment les Tourelles furent prinses sur les Anglois, pour ce, CXII sols p. » Il semble bien que ce texte vise l'achat de l'étendard et de la bannière mêmes qui avaient servi lors du siège. En 1446, on jouait, encore, à l'anniversaire de l'entrée de Jeanne, un « mys-

tère », mais c'était le mystère de saint Étienne : « A Mahiet Gaulchier paintre, pour don fait aux compaignons qui jouèrent le mistaire de S. Estienne le VIII$^{e}$ jour de may... etc. » D'après les classifications littéraires du temps, le « mystère » est une représentation pieuse; il fait partie du rituel sinon liturgique, du moins consacré.

Le « mystère de la Passion » est le plus célèbre et le plus répandu de tous; il y avait les « mystères » des saints et des martyrs. Or, à Orléans même, Jeanne d'Arc, à peine morte, c'est la forme du « mystère » que l'on adopte pour garder, parmi les foules, la mémoire de ses hauts faits : cas unique et frappant.

Le *Mystère d'Orléans* est une des rares pièces acceptables qui aient été écrites sur Jeanne d'Arc; car elle est un décalque respectueux et, en somme, exact, de ce que les contemporains reconnaissaient ou adoptaient comme réel. En effet, l'imagination ne peut rien ajouter, rien enlever à la splendeur du vrai, dans une telle carrière : c'est ce qui explique l'impuissance de la littérature ou de l'art à réaliser le type de Jeanne d'Arc. Aucune main humaine ne toucherait cette fleur sans la flétrir.




Le *Mystère d'Orléans* est le reflet d'une réalité toute proche, et son charme tient à cette proximité.

Pareil à un de ces tableaux des « primitifs », seuls capables d'exprimer les contacts mystérieux de la divinité et de l'humanité, ce vieux poème, ingénu et gauche, présente un spectacle animé, où le monde du XV$^{e}$ siècle vit, marche, agit, se presse, existe en un mot. Le ciel et la terre, les anges et les saints, les rois et les sujets, les capitaines et les soldats, les foules et les individus, le dehors des âmes et le dedans, tout se produit et se suc-

cède, naïvement et rapidement sur les planches de « l'escherffaut ».

Voici le roi s'agenouillant sur la scène, pour la fameuse prière :

O Dieu, très digne et glorieux,
Puissant, éternel roy des cieulx,
Je vous pry, ayez souvenance
De moy desplaisant, soucieux
Quant je regarde de mes yeulx
Mon royaume qui est en doubtance.
. . . . . . . . . . . . . . . .
Jhésus, si je vous ai meffait
Et que envers vous ay forfait
Vous requiers pardon humblement.
. . . . . . . . . . . . . . . . .
Hélas! ayez compassion,
Par la votre rédemption;
Plus n'ay d'espoir qu'à Orléans!

Voici la Sainte Vierge, « Notre-Dame », qui, dans le Paradis, intercède, auprès du Christ, pour qu'il secoure le royaume de France:

O chier fils! très dévotement
Et très affectueusement,
Je vous requiers tant que je puis;
. . . . . . . . . . . . . . . . .
Si les anemis ont Orléans,
Y conquestront le remanant
A leur voulenté et plaisance.
O mon fils! doucement vous prie
Que ce fait vous ne souffrez mie,
De nostre bon roy crestien,
Que perde ainsi la seigneurie
De France et noble monarchie,
Qui est si noble terrien.
C'est le royaume qui tout soutient
Chrestienté et la maintient
Par la votre divine essence,
Ne autre n'y doit avoir rien.
Au roy Charles luy appartient
Qu'il est droit héritier de France.

Voici la conversation du Roi et de la Pucelle :

La Pucelle

Vous estes cil que je queroye (celui que je cherchais)
Vrai roy de France par sus tous,
. . . . . . . . . . . . . . . . .

Dieu vous a eu en souvenance
D'une prière d'un tel jour
Que luy fistes en révérence,
Dont il vous a pris en amour.

LE ROY

Fille, je suis très fort joyeux
De vos parolles, douce amye...

Seuls, des contemporains pouvaient donner, à un tel langage, l'accent de la vérité et de l'émotion, avec ce mélange de bonhomie et de foi dignes de narrer aux foules la mission de Jeanne d'Arc! Le *Mystère d'Orléans* est un document, et c'est une image.

Une fois que les contemporains de Jeanne d'Arc furent disparus, le travail des siècles commença. Les deux explications, l'explication mystique et populaire, l'explication classique et rationaliste alternent. On dirait que le procès se poursuit entre la Sorbonne et les masses. La Renaissance rompait, trop franchement, avec le moyen âge pour accepter, sans examen, la mystérieuse légende : le propre des âges raisonneurs, c'est de croire que la raison suffit à tout; incapables, par une véritable gaucherie de l'âme, de discerner les raisons du cœur « que la raison ne connaît pas ».



Les hommes d'État, formés à l'école de Commines et de Machiavel, les écrivains de l'histoire classique, imitée des modèles grecs et romains, ont hâte de rompre avec la tradition mystique. Ils prétendent « expliquer ». Du Bellay accepte l'idée, déjà indiquée dans les mémoires d'Æneas Sylvius (Pie II), d'un stratagème concerté par les grands du parti de Charles VII, et Girard du Haillan, suivant cette indication, donne Jeanne comme une fille des camps, mise en avant par Dunois ou Xaintrailles pour relever le courage du Roi et

des peuples: cette appréciation, calquée, au fond, sur la sentence de condamnation et reflétant l'opinion bourguignonne, se perpétue chez les auteurs auxquels suffisent des interprétations qui paraissent simples, — et qui sont simples, en effet. La *Pucelle* de Voltaire descend, en droite ligne, de la thèse exposée par Girard du Haillan.

Plus le recul s'accroît, plus l'image de Jeanne d'Arc s'obscurcit; bientôt elle se transforme.

Son histoire perd, en quelque sorte, sa lumière directe pour refléter la pensée des âges qui se succèdent; elle s'affirme dans les temps de lutte ou de péril national, quand les cœurs inquiets ont besoin d'exaltation et de foi; elle s'efface dans les temps d'optimisme et de confiance, quand l'humanité est portée à croire qu'elle se suffit à elle-même. Il y a une recrudescence de ferveur en Jeanne d'Arc, à la fin du XVIe siècle, au moment de la crise des guerres de religion et de la Ligue, quand l'unité nationale est menacée par la conquête espagnole. Je ne sais ce qu'on ajouterait aux belles paroles de Jean de Serres, écrivant, en 1599: « ...Ainsi, elle servit un an la France, laissant un infini regret à ceux de son siècle, pour avoir esté tant iniquement et cruellement traitée; et une mémoire de louange immortelle à l'advenir, pour avoir esté un tant et utile instrument pour la délivrance de nostre patrie lorsqu'elle estoit au bord de sa ruine... » (1).



Il n'est pas indifférent de relever le mot respectueux de Montaigne quand, se rendant en Italie, et passant par Domremy, il visite la maison de Jeanne d'Arc « cette fameuse Pucelle d'Orléans » (2). La

(1) J. de Serres. *Inventaire général de l'Histoire de France,* édit. 1619 (t. I, p. 681).
(2) *Voyage en Italie.* (Edit. 1774, p. 8.)

nièce d'adoption de Montaigne, M[lle] de Gournay, écrit, sur le portrait de Jeanne d'Arc, conservé dans la galerie du cardinal de Richelieu, ces quatre vers que Quicherat cite, avec raison, comme d'un accent, peut-être unique, dans notre histoire littéraire :

> — Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
> Cet œil plein de douceur et ce glaive irrité ?
> — Mon regard attendri caresse ma patrie,
> Et ce glaive en fureur lui rend la liberté.

Pourquoi n'est-ce pas Corneille qui les a écrits?

La grave et noble étude d'Estienne Pasquier, s'inspirant, pour la première fois, du texte du Procès, dont il avait un manuscrit entre les mains, offre un portrait de l'héroïne, digne de survivre: «Grande pitié ! Jamais personnne ne secourut la France si à propos et si heureusement que cette Pucelle et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée que la sienne. De ma part, je répute son histoire un vray miracle de Dieu. La pudicité que je vois qui l'avait accompagnée jusqu'à sa mort, mesmes au milieu des trouppes, la juste querelle qu'elle prit, la précision qu'elle y apporta, les heureux succès de ses affaires, la sage simplicité de ses réponses aux interrogatoires, qui lui furent faits par des juges du tout vouëz à sa ruine, ses prédictions, qui, depuis, sortirent effects, la mort cruelle qu'elle se choisit, dont elle se pouvait garantir s'il y eut de la feintise de son faict, tout cela, dis-je, me fait croire (joint les voix du Ciel qu'elle oyoit) que toute sa vie et histoire fut un vray mystère de Dieu. » (1).

Peu après, Charles du Lys, publiait ses études sur la naissance et parenté de la Pucelle qui inaugurait, non sans un intérêt personnel, les premières recherches d'archives.

Hordal donnait la première biographie complète de l'héroïne (2).

En somme, le règne de Henri IV avait été une époque de restauration féconde pour l'histoire de la Pucelle.

Quelques années après, Edmond Richer lui consacre une étude d'érudition sérieuse et solide qui, malheureusement reste enfermée, en manuscrit, au fond des bibliothèques.

(1) Voir le morceau complet et très développé dans *Recherches de la France*. Liv. V, chap. VII.
(2) *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc, lotharingæ, vulgo Aurelianensis puellæ, Historia*.. Authore Joannes Hordal. Pont-à-Mousson. 1612, pet. in-4°.

Mais, malgré le zèle et l'ardeur d'une élite de penseurs et d'écrivains français, ce n'est pas en France que se produit la parole la plus noble que ce grand XVIe siècle, si agité et si tourmenté, ait prononcée sur Jeanne d'Arc; c'est en Angleterre.

C'est l'auteur du *Roi Henri VI*, c'est Shakspeare, qui l'a prononcée. On a mal compris l'œuvre du grand Anglais. Obligé de se conformer à la tradition nationale de son pays, il s'est accordé à montrer, en Jeanne d'Arc, la sorcière, habile aux enchantements et aux maléfices; mais quand, dans son drame, elle est conduite au supplice, c'est elle-même qui plaide sa cause dans un langage tel que jamais, peut-être, l'humanité n'en entendra de plus beau : « Laissez-moi vous dire qui vous avez condamnée... vertueuse et sainte, je fus choisie d'en haut, pour accomplir d'étonnants miracles sur la terre, par l'inspiration de la grâce céleste. Je n'eus jamais affaire à des esprits maudits; mais vous qui êtes souillés par vos péchés, tachés du sang des innocents, corrompus et salis de mille vices, parce que vous manquez de la grâce que d'autres reçoivent, vous jugez que c'est une chose impossible, d'accomplir des miracles sans le secours du démon. Non, Jeanne d'Arc, la mal jugée, est restée vierge comme elle l'était dès sa tendre enfance, chaste et immaculée dans toutes ses pensées, et son sang virginal, si cruellement répandu par vous, criera vengeance aux portes du Ciel. »



Le XVIIe siècle français est l'âge classique; c'est l'époque de l'ordre, de la symétrie, de l'héroïsme glorieux et composé. Les grandes inspirations qui, certes, ne lui manquent pas, ne se mettent pas en rupture avec les classifications sociales. Une antiquité magnifique, capable de soutenir le mâle génie de Corneille, impose une sorte de paganisme, même à l'idéal religieux et chrétien. Plutarque n'est pas loin de l'Evangile; le martyr s'avoisine au héros. Et c'est ainsi que ce siècle, à la fois si puissant et si péremptoire, attire, vers sa propre conception du grand et du beau, la figure de Jeanne d'Arc. Il en fait, de très bonne foi, une héroïne cornélienne. Elle apparaît, dans l'art, coiffée d'un casque d'airain, avec un grand panache de plumes, portant de longs cheveux flottants, armée d'une cuirasse à l'antique, manches godronnées, cotte à lambrequins, houseaux qui semblent des cnémides : singulier mélange de souvenirs romains et de traditions nationales ; armures décrochées aux vieilles panoplies ou aux accessoires de la tragédie classique, dont l'appareil désuet paraît seul capable d'ennoblir ce qui est, par soi-même, si noble. Ce n'est plus la Jeanne d'Arc de la légende, ce n'est plus la Jeanne d'Arc de l'histoire, c'est la Jeanne d'Arc de l'épopée.

Et quelle épopée !... Celle de Chapelain. Cet honnête homme, ce brave homme, cet esprit judicieux, eut le malheur (qui fut presque un malheur public) de choisir Jeanne d'Arc pour sujet de ce qu'il appelle, lui-même, « l'entreprise de son poème héroïque ». Toutes les fautes de tact, de goût, de convenance, il les a commises. Cumulant l'erreur de son siècle avec l'erreur de son génie, il dégrada, en prétendant la relever, l'idée que la nation avait gardée de la Pucelle. Tout plein de Virgile, de l'Arioste et du Tasse, il fit une Didon et une Clorinde, de celle qui était une femme chrétienne et française. Ainsi, il exposa la tradition nationale aux graves erreurs du siècle suivant. Comme l'a justement remarqué Quicherat, la *Pucelle* de Chapelain prépare celle de Voltaire.

Il est pénible d'accabler le digne homme en le citant. Il faut, pourtant, que le goût public soit averti ; il faut que Jeanne d'Arc soit protégée contre certains attentats et qu'elle soit mise, une fois pour toutes, à l'abri des déclamations éphémères et des enthousiasmes

maladroits. Il faut que tout écrivain, tout artiste, qui touche à un tel sujet, apprenne à quel ridicule définitif il s'expose, s'il s'éloigne de la simple et nue vérité.

Il faut donc que l'on sache ce que Jeanne d'Arc a été, pour un homme médiocre du grand siècle.

Charles VII ordonne d'armer la guerrière :

> « En cuirasse, en épée, il est temps de changer
> Ces champêtres habits, ces armes de berger... »
> De joie en finissant, il verse quelques larmes
> Et la veut honorer de ses plus chères armes,
> Il veut, en ce lieu même, en ce mesme moment,
> Offrir à sa valeur ce guerrier ornement.
> Par son ordre, on l'apporte, et, pompeux, marche en teste,
> L'armet dont un grand coq forme l'altière creste,
> Et qui, d'un grand panache ombragé tout autour,
> Par devant, mesme à peine, est éclairé du jour,
> Le hausse col léger au grand casque succède
> Et de trempe et d'éclat, presqu'en rien ne luy cède;
> Il s'ouvre et se referme, et cent clous étoillés
> En brodent, près à près, les rebords estalés.
> Après, entre et reluit la puissante cuirasse
> Qui seule, à la porter, deux puissants hommes lasse,
> Et fait voir par son poids, qu'en aller revestu
> Ne peut estre un effort de commune vertu.

Il y a douze ou quinze mille vers de cette force : et ce poème inspiré par Jeanne d'Arc n'est peut-être pas le plus mauvais!

L'effet de l'œuvre de Chapelain jugée, comme on le sait, par Boileau, fut d'imposer silence au siècle sur un sujet si profondément incompris. Les grands écrivains contemporains de Louis XIV se taisent. Bossuet lui consacre, négligemment, quelques lignes dans sa *Suite à l'Histoire Universelle :* « Jeanne d'Arc, nommée la Pucelle d'Orléans, paraît et se dit envoyée de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans, conduire le Roi à Reims pour y être sacré,



et lui annoncer que les Anglais seraient chassés du Royaume. L'effet justifie ses promesses. Orléans est secouru par la Pucelle et le Roi est sacré à Reims. Toutes les villes, sur le chemin, se rendent à lui... La Pucelle d'Orléans est prise, dans un combat, par les Anglais qui la font condamner au feu comme magicienne et pour avoir porté l'habit d'homme » (1).

On sent qu'une sorte d'inquiétude et de malaise retient la main du grand gallican quand il écrit ces lignes. Cette simple fille le surprend : sur le salut de la dynastie, sur l'inspiration divine, ce royaliste incliné, cet évêque solennel ne se prononce pas.

Le XVIIIe siècle, plus entreprenant, plus hardi et plus indiscret, s'approche du mystère et veut comprendre; comme le XVIe siècle, il essaye d'expliquer. Le rationalisme se suffit et ramène tous les problèmes à son compas.

Voltaire écrivit *La Pucelle*, qui peut ne passer que pour une inexcusable parodie de l'œuvre de Chapelain. Mais, dans l'*Essai sur les mœurs*, dans le *Dictionnaire philosophique*, il se reporte au commentaire de Girard du Haillan. Trop intelligent pour nier l'œuvre admirable, il l'attribue à l'adresse des ministres et des courtisans qui surent susciter cette « servante d'auberge » pour ramener la discipline dans le camp royal, en faisant appel à l'intervention divine. Encore, eut-il, dans l'*Essai sur les mœurs*, quelques mots équitables pour la pauvre fille que la débauche intellectuelle de son poème burlesque avait si grossièrement insultée : « Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le secret du Roi qui rendoit sa personne plus vénérable allaient bientôt rétablir le Roi légitime et chasser l'étranger; mais l'instrument de ces merveilles, Jeanne d'Arc, fut blessée et prise en défendant Compiègne. Un homme tel que le Prince Noir eut respecté et honoré son courage. Le régent Bedford crut nécessaire de la flétrir pour ranimer les Anglais... Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avoit feint, fut jugée à Rouen par Cauchon, évêque de Beauvais, etc... Elle fit, à ses juges, une réponse digne d'une mémoire éternelle : interrogée pourquoi elle avoit osé assister au sacre de Charles avec son étendard, elle

(1) *Œuvres complètes* de Bossuet. Edit. de 1846 (t. V, p. 540).

répondit: « Il est juste que qui a eu part au travail en ait à l'honneur... » Enfin, ils firent mourir par le feu, celle qui, ayant sauvé son Roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit, depuis, sa mémoire, assez honorée par son supplice même. »

Le XVIII[e] siècle, par suite de cet esprit investigateur qui l'égarait parfois, devait remettre en honneur les études sur Jeanne d'Arc, négligées, de parti-pris, depuis plus d'un siècle. Lenglet Dufresnoy, le président de l'Averdy compulsèrent les deux procès et la force de la vérité toucha leur esprit et leur conscience. Pour tout homme de bonne foi, la lecture des deux procès est irrésistible : ce sont, certainement, les plus étonnants documents humains qu'ait laissés, à l'homme, l'histoire de l'humanité. Les procès remis en lumière, c'est une troisième réhabilitation de Jeanne d'Arc qui commence.

Le XIX[e] siècle s'ouvrait; le romantisme occupait les esprits; le moyen âge était à la mode. La crise de la patrie, les invasions successives, les longues luttes contre l'Angleterre, l'apparition et la chute de Napoléon, la sévérité croissante des méthodes historiques, tout contribuait à une renaissance où il fallait à la fois de l'émotion, de la sincérité, du patriotisme, et, surtout, une psychologie plus profonde et plus raffinée.

Un grand poète allemand, Schiller, s'était exercé sur ce sujet et avait fait, de la Pucelle d'Orléans, le sujet d'une « tragédie romantique ». Malgré l'élévation de son âme, l'illustre Allemand, supérieur par l'émotion et par le lyrisme à Chapelain, ne le fut ni par l'intelligence du sujet, ni par les convenances. Il est à peine croyable que ce noble esprit ait cru devoir mettre sur le même pied, dans son drame, la figure de Jeanne d'Arc et celle d'Agnès Sorel; il est à peine croyable qu'il ait cru devoir montrer Jeanne d'Arc amoureuse — et amoureuse d'un Anglais! Il est à peine croyable qu'il ait cru pouvoir chercher des effets dramatiques dans la passion que Jeanne d'Arc inspire à Dunois et à La Hire et que, non content de ces atteintes à la vérité et au bon sens, il ait altéré et ravalé l'histoire jusqu'à supprimer le bûcher de Rouen pour faire mourir Jeanne d'Arc, dans

une rixe, sous les yeux d'Isabeau de Bavière et d'Agnès Sorel.

On en était là, quand Chateaubriand prononça quelques-unes de ces « grandes paroles » par lesquelles il lui arriva, plus d'une fois, d'ouvrir les voies nouvelles. Dans ses *Essais historiques*, il écrit : « Quelque chose de miraculeux, dans le malheur comme dans la prospérité, se mêle à l'histoire de ces temps. Une vision extraordinaire avait ôté la raison à Charles VI ; des révélations mystérieuses arment le bras de la Pucelle ; le royaume de France est enlevé à la race de saint Louis par une cause surnaturelle ; il lui est rendu par un prodige. On trouve, dans le caractère de Jeanne, la naïveté de la paysanne, la faiblesse de la femme, l'inspiration de la sainte, le courage de l'héroïne... » Il parle de Voltaire avec une très haute et très saine raison : « Cette débauche de talent ne serait plus possible aujourd'hui. Voltaire serait forcé d'être Français par ses sentiments comme par sa gloire. Avant l'établissement de nos institutions, nous n'avions que des mœurs privées ; nous avons, maintenant, des mœurs publiques et, partout où celles-ci existent, les grandes insultes à la patrie ne peuvent avoir lieu ; la liberté est la sauvegarde de ces renommées nationales qui appartiennent à tous les citoyens. Au surplus, Voltaire, historien et philosophe est juste, autant que Voltaire, poète et impie, est inique. » (1)

Le XIX^e siècle est le siècle de l'histoire. Une restauration assidue du passé rendit à la France ses titres qu'une longue négligence avait laissé se perdre. Des méthodes plus sûres, un goût plus ouvert, un génie plus sympathique animèrent les grands historiens de cette époque féconde. Un sentiment artistique plus délicat, une préparation archéologique plus éveillée accompagnaient et soutenaient les recherches de l'histoire.

Ingres concevait sa noble Jeanne d'Arc, un peu massive, mais déjà dégagée de l'attirail conventionnel ; la princesse Marie d'Orléans serrait, sur l'épée en croix, les mains de l'héroïne en prière. Les grandes histoires, remuant, dans un drame immense, tout le passé de la France, étaient en préparation, lorsque se produisit le fait considérable qui devait rénover l'histoire de Jeanne d'Arc :

(1) *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.* Edit. Garnier (p. 227).

Jules Quicherat entreprit, pour la *Société de l'Histoire de France*, la publication des deux procès de condamnation et de réhabilitation. Complétant cette publication incomparable par un vaste recueil de documents relatifs à l'héroïne, il présenta le tableau le plus éloquent et le plus irréfutable de la vie de Jeanne d'Arc,—un simple exposé des faits et des témoignages.

Une telle œuvre est au-dessus de la critique et au-dessus de l'éloge. Ceux mêmes qui ont discuté certaines tendances de Jules Quicherat puisent à pleines mains dans le trésor que son labeur a préparé. Jules Quicherat, grand érudit, ferme écrivain et parfait honnête homme, a laissé, aux historiens, le soin de se prononcer sur la question que pose, fatalement, l'histoire de Jeanne d'Arc, celle de la mission. Il a signalé les difficultés, il s'est incliné devant la véracité absolue de Jeanne et, s'il a porté un jugement, peut-être erroné, sur certains faits, sur certains documents et sur certaines procédures, sa bonne foi, sa science et la hauteur de son âme dominent les reproches trop acerbes qui lui ont été adressés. Jules Quicherat restera, pour l'avenir, le plus actif et le plus féal serviteur de Jeanne (1).

Après la publication de Jules Quicherat, l'histoire de Jeanne n'avait plus, si j'ose dire, qu'à suivre son cours. Tout était facile; chacun des écrivains qui abordèrent le sujet, se pencha sur ce livre et y mira ses propres conceptions de la vie française et du passé national.

Dans la génération du milieu du XIXe siècle, l'historien le plus brillant et le plus entraînant fut, sans doute, Michelet; sa Jeanne d'Arc est un des plus beaux chapitres de son *Histoire de France*. La sincérité de l'émotion, la noblesse de l'inspiration, la promptitude ailée du style donnent, à ces pages, un charme pénétrant; on y retrouve comme un écho de la légende populaire. Le grand écrivain touche, dans ce morceau incomparable, au comble de son génie.

Henri Martin, plus appliqué, plus complet, amant passionné de

(1) *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle,... suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir*, par Jules Quicherat. Pour la Société de l'Histoire de France 1846-49, 5 vol. in-8°; et *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat, 1850, in-8°.

nos antiquités nationales, sut découvrir, sur la figure de Jeanne, une expression, inaperçue jusqu'à lui, du génie de la race. Il vit bien que Jeanne était une « Française » et, s'il voulut, à tout prix, retrouver, dans les légendes de l'arbre des Fées, de la fête des Fontaines et du Bois Chesnu, une survivance des traditions druidiques, l'élévation et la candeur de son parti pris sont honorables; son exposé ne saurait être négligé.

De nombreux historiens de Jeanne d'Arc apparaissent dans la deuxième moitié du siècle : tandis que les arts plastiques s'efforcent de préciser et de réaliser l'idéale figure, tandis que Rude, Foyatier, Aug. Préault, Ary Scheffer, Paul Delaroche, Lenepveu, Henner, H. Chapu, Em. Frémiet, Bastien-Lepage, Saint-Marceaux, Paul Dubois, d'Espinay, Grasset, Roty, Hébert (et combien d'autres!) s'épuisent à dégager les traits d'une physionomie qui, malgré un si ardent effort, ne se laisse pas fixer, la vie de Jeanne d'Arc se récrit sans cesse. Les deux courants qui se sont prononcés, dès le temps de son apparition, coulent séparément, mais contribuent à grossir sa gloire; l'avenir puisera, à cette source toujours pure, des sujets infinis d'émotion, de méditation, d'admiration. Il n'est plus un écrivain, un penseur, dignes de ce nom qui ne doivent parler de Jeanne avec émotion et avec respect.

Deux historiens de Charles VII, Vallet de Viriville et Ch. de Beaucourt, écrivant dans un esprit différent, entourent l'histoire de la Pucelle d'un appareil nouveau, fruit d'immenses recherches : l'époque de Jeanne d'Arc s'illuminait ainsi, pour ajouter à l'éclat de son auréole. Marius Sepet, Vallon, Villiaumé, Lecoy de la Marche, Doinel, Siméon Luce, Boucher de Molandon, de Beaurepaire, Lanery d'Arc, de Villerabel, le comte Durieux, l'abbé Misset, le comte de Pange, P. Champion apportent à ce même tableau, toujours repris, des touches de plus en plus précises, de plus en plus nuancées. Les recherches de Noël Valois, du P. Denifle et de Chatelain, de Germain Lefèvre-Pontalis, fouillent les coins les plus ignorés de l'histoire religieuse et de l'histoire civile et commencent à percer le secret de cet étrange XVe siècle.

Cependant Orléans avait entretenu le culte traditionnel par la

célébration anniversaire de la délivrance. Chaque année, un panégyrique de Jeanne était prononcé dans la cathédrale; et, à la date commémorative, la vaste nef répercutait la voix des grands orateurs de la chaire : les Dupanloup, les Perrault, les Freppel, les Monsabré, les d'Hulst, les Cabrières, les Touchet. L'Église française exaltait la victime de Cauchon, portant jusqu'au Saint-Siège, pour une réparation insigne, l'instante prière de la canonisation.

Ainsi, se trouve déterminé un nouveau courant d'études et de recherches. La curiosité universelle est réveillée par la piété universelle. Les voûtes, les pierres, les lieux où a passé Jeanne, les monuments graphiques et plastiques, étudiés avec une attention anxieuse, apportent leur témoignage. L'ardeur des écrivains religieux anime le zèle qui recherche, jusque dans les moindres détails, les traces d'une existence sacrée. Le P. Ayrolles, qui est un des instruments les plus efficaces de l'action en cour de Rome, verse au dossier, le résultat de recherches laborieuses, le chanoine H. Debout, l'abbé Dunant, Mgr Le Nordez entrent en lice et se consacrent à des études passionnées, que couronne et domine la belle thèse de l'abbé U. Chevallier sur la question tant controversée de l'abjuration.

Enfin, Rome parle, et ses sentences sont aussi de l'histoire. L'Église a mis Jeanne sur ses autels. A la requête de l'évêque d'Orléans, elle est proclamée « bienheureuse ». Les procès-verbaux de la Commission des Rites pour l'instruction du procès de béatification, forment, après cinq siècles, un complément, d'un intérêt et d'une portée insignes, au procès de condamnation et au procès de réhabilitation (1).

Si l'Église catholique a fait un effort décisif, la science, l'érudition, la littérature laïques ne se sont pas désintéressées de cette histoire merveilleuse. Une tentative d'explication physiologique tombe devant l'évidente réalité des faits : Jeanne d'Arc n'est pas une malade. Le sentiment patriotique, non moins vif que le sentiment

(1) Je rappelle le titre de ces deux volumes : *Sacra Rituum congregatione* Em. ac Rmo Dno. Card. Dominico Ferrata relatore, *Aurelianens. beatificationis et canonizationis ven. Servæ Dei Joannæ de Arc, virginis*, Positio prima, super miraculis, 1907, in-4 et *Sacra Rituum etc.* card. Lucido Maria Parochi relatore, Positio super Virtutibus, 1901, in-4°. — Voir le bref rendu par le Pape, le 11 avril 1909.

religieux, défend Jeanne et tient ferme pour sa mémoire. Il ne veut pas oublier un enseignement si haut et il se garde bien de négliger tant de raisons d'admirer. Joseph Fabre, chantre infatigable et ami fidèle, consacre les longues veilles d'un poète et d'un historien à célébrer l'héroïne; il propose d'instituer une fête nationale en l'honneur de la Pucelle.

Dans l'*Histoire de France,* de E. Lavisse, Petit-Dutaillis consacre un élégant récit au règne de Charles VII.

Anatole France, enfin, livre au public une biographie complète de Jeanne d'Arc, et l'illustre écrivain sertit les émaux d'un vitrail, où un art consommé laisse filtrer la pâle lumière de la thèse rationaliste.

Les deux courants se suivent parallèlement jusqu'à nos jours. Ni la pensée catholique, ni la pensée laïque ne peuvent se détacher de ce drame touchant et mystérieux; l'ardeur avec laquelle elles s'y portent toutes deux, au risque de s'y heurter, prouve, du moins, que Jeanne est toujours vivante au cœur et dans l'esprit de la nation.

Elle vit. Elle vit même au delà des frontières, et elle étend, chaque jour, son empire. En Angleterre, un écrivain, plein d'audace et de fantaisie, mais d'une profondeur et d'une lucidité étranges, Thomas de Quincey, se prononce pour la Pucelle : le livre ou, plutôt, le poème en prose qu'il écrit serait une réparation, si le peuple anglais avait besoin de réparer et s'il se reconnaissait, en quoi que ce soit, solidaire des grands seigneurs lancastriens et des transfuges qui furent les juges et les bourreaux de Jeanne d'Arc [1]. Un Écossais, M. A. Lang, vient de faire paraître un ouvrage exact et distingué, où l'on eût désiré trouver une documentation plus complète et plus nouvelle puisée aux sources britanniques, mais qui anéantit, une fois pour toutes, en Angleterre, les vieilles légendes anglo-bourguignonnes, hostiles à la Pucelle [2].

L'Allemagne a, depuis longtemps, apporté son tribut, avec la solide histoire de Jeanne d'Arc par Goerres.

La Russie, l'orthodoxe Russie ne s'est pas tue dans ce concert et l'un des chefs illustres de l'armée russe, le général Dragomiroff,

(1) Th. de Quincey. *Jeanne d'Arc,* traduit par le comte Girard de Contades. Paris, Champion, 1909, in-12.
(2) *The maid of France* by A. Lang. Londres, 1909, in-8°.

a écrit, sur Jeanne d'Arc, quelques pages marquées au sceau de son caractère vigoureux et de sa haute compétence militaire : « D'une part, Jeanne d'Arc est une enfant, de l'autre, le plus sage des conseillers et des capitaines, un intrépide soldat, un logicien fécond dans la dispute, un moraliste profondément versé dans la connaissance du cœur humain ; une visionnaire, si l'on veut, mais une robuste, une saine, une normale nature, infiniment attachée aux pratiques du culte, exempte, pourtant, de toute superstition... Et comme elle comprend profondément les vérités militaires ! Comme elle voit clairement que « là où le brave triomphe, le timide succombera » (1) ; qu'il faut pousser droit au but ; qu'ayant commencé à frapper, il faut frapper jusqu'à la fin, sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître ; que l'impétuosité est bonne au début d'une action, mais que, seule, la persévérance va jusqu'au terme ; que perdre du temps, c'est perdre quelquefois la partie... La marche sur Reims, téméraire aux yeux de la gent livresque et diplomatique, était, en fait, la moins risquée du monde. On avait ici à traverser *non des provinces étrangères, mais des provinces françaises* ; c'est ce que Jeanne comprenait et que les diplomates ne comprenaient pas. » (2)

La leçon qui nous vient ainsi de l'étranger sera-t-elle perdue pour les Français, et la figure de Jeanne n'est-elle pas assez haute et assez pure pour rester au-dessus de nos divisions d'un jour et pour rallier tous les partis.

Aucune nation moderne n'a, dans ses annales, une figure comparable à celle de Jeanne d'Arc, héroïne, sainte et martyre. Jeanne

(1) Proverbe populaire russe.

(2) *Jeanne d'Arc*, par le général Dragomiroff. Berger-Levrault, 1899. Extrait de la *Revue des Deux Mondes* (p. 33). — Si j'en crois une bienveillante communication que j'ai reçue de Moscou, il existe en Russie, du moins dans les cercles militaires, une sorte de vénération traditionnelle pour Jeanne d'Arc. Voici l'extrait d'une lettre que veut bien m'adresser M. Edouard von Behrens, de Moscou : « ... Cela m'a touché d'autant plus que depuis mon enfance, j'avais une admiration pour la sublime héroïne. Il y a presque 50 ans, qu'à l'école de Birkenruhe en Livonie, nous, élèves de la dernière classe, avions, dans notre chambre, une image représentant la Pucelle, et c'était un culte chevaleresque que son souvenir nous inspirait. Ceux de nous qui allaient à l'Université de Dorpat pour subir l'examen avaient l'habitude d'inscrire leurs noms au-dessous de l'image pour prendre du courage et mieux réussir. Et, maintenant, — vieillard que je suis, — si j'étais Français, j'organiserais une société ou une légion au nom de Jeanne d'Arc pour sauvegarder la patrie, la chasteté des mœurs et l'indépendance morale. » (18 août 1910.)

d'Arc appartient indivisiblement à tous les Français. Aucun parti n'a le droit d'excommunier en son nom; mais aucun parti n'a le droit de la renier ni de se dérober au pacte de fidélité que son sang et sa mort ont scellé entre elle et le pays.

Ni intolérance, ni ingratitude, tel est le devoir héréditaire au sujet de Jeanne d'Arc. Il n'est pas permis aux Français d'ignorer, d'effacer ou d'altérer son souvenir : il ne leur est pas permis de ne pas se connaître et s'aimer en elle.

Cette histoire, quoi qu'on fasse, ne peut être oubliée; elle se récrit et se récrira sans cesse. Elle aura raison des partis pris et des polémiques; car elle est belle et claire comme la lumière du jour.

Qu'on admette l'intervention de la Providence divine, qu'on suppose l'action obscure d'une de ces lois de survie de l'humanité que l'histoire et la science détermineront peut-être un jour, l'apparition de Jeanne d'Arc a quelque chose de surhumain et participe du mystère : elle est certainement placée au-dessus du cours ordinaire des choses, à la hauteur où la religion l'a mise, où la raison la maintient.

Rien n'empêche donc que, sans acception de parti, de doctrine ou de nationalité, cette consécration soit acceptée par tous. S'il y a une chose démontrée, c'est que les doctrines ne sont que des tentes pour nous abriter un jour. Le *fait* est plus haut que les explications; les synthèses humaines cherchent, par des efforts successifs et impuissants, à s'approcher de l'inaccessible *entité*.

Mais, dans tous les temps, les synthèses, les doctrines, les pensées communes à de grandes masses, sont des forces qui, nées de la vie, déterminent la vie; plus elles sont vastes, plus elles abritent de présent et d'avenir, plus elles sont respectables. Or, n'est-il pas démontré, maintenant, que les synthèses historiques et actives groupées autour de Jeanne d'Arc et qui se reflétaient en son âme, pure comme le cristal, prenaient racine au plus profond des sentiments humains, tout en s'élançant vers le divin? Une grande partie de l'humanité vit encore et vivra longtemps à leur ombre.

A cette fille sortie de son village, l'histoire de son temps et l'his-

toire des siècles ont fait cortège. France, Angleterre, Bourgogne, Concile, Papauté, Réforme, Église, Civilisation, il faut parler de tout cela quand on essaie d'expliquer ce qu'elle fut, ce qu'elle fit, pourquoi elle vint : c'est beaucoup pour une bergerette. Le grand mystère est là.

Certes, elle ne savait rien de cette épopée, quand elle quitta Domremy pour Vaucouleurs; mais la plupart des fondateurs ignorent la grandeur future des édifices dont ils posent la première pierre. Elle avait beaucoup d'avenir dans l'esprit, personne ne le conteste et c'est pourquoi ses contemporains lui reconnaissaient le don de prophétie. Elle avait vu, d'avance, la marche des événements, la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims, la campagne de Compiègne, le rappel de Richemont, la défaite totale des Anglais.

On ne peut aller plus loin, ni dire qu'elle entrevit la réforme de l'Église, la part qui serait faite à l'inspiration personnelle, la ruine des oligarchies, l'avènement des démocraties, les futurs aménagements de l'humanité. Mais elle contribua à ces changements par la façon sincère dont elle s'expliquait sur ces choses qui, si grandes soient-elles, sont de la vie normale de l'humanité. Un savant eût tout embrouillé; ses livres lui eussent caché la vérité. Elle disait son sentiment tout droit et cela suffisait; car ces problèmes se posent chaque jour devant les consciences; la règle est la même à tous pour les résoudre; et si on ne les complique pas, ce n'est pas si compliqué.

Tenons-nous-en au fait le plus évident : Jeanne d'Arc, par son action, son exemple et son héroïsme, a sauvé le royaume de France. Peu importe si elle savait ou ne savait pas le reste? Selon le mot de Claude Bernard : « L'homme peut plus qu'il ne sait. »

Il ne faut pas arracher Jeanne à l'histoire de son temps, ni aux réalités environnantes. Comme cet effort se produisait autour d'elle, elle le polarisait : le patriotisme français se dégageait des épreuves de la guerre de Cent ans; la réforme religieuse était en germe dans les discours de ses amis, les J. Gerson, les Gelu, les Pierre de Versailles, dans les prédications des moines populaires, dans le travail, si mal connu, des « observances, » des tiers-ordres,

des fraternités, des confréries et des religions. Bientôt, l'Église hiérarchique allait s'apercevoir que le gouvernement des âmes ne se gagne pas seulement par l'obtention des bénéfices. Et ce fut là le salut; que les historiens de l'Église me démentent!

On poussait Jeanne d'Arc sur la distinction scolastique entre les deux Églises, celle de la terre et celle du ciel; elle répondait, rien qu'en écartant la compétence des juges; elle répondait avec Gerson, parlant devant le Concile de Constance, avec sainte Catherine de Sienne, avec sainte Colette de Corbie, avec tous les héritiers de saint François : « Oui, il y a deux Églises, l'une qui est composée de tous les chrétiens et qui a pour chef Jésus-Christ, l'autre qui ne parle que de territoires, d'argent, de domaines, de souveraineté, de hiérarchie et ne s'occupe que du monde d'ici-bas... » (J. Gerson.)

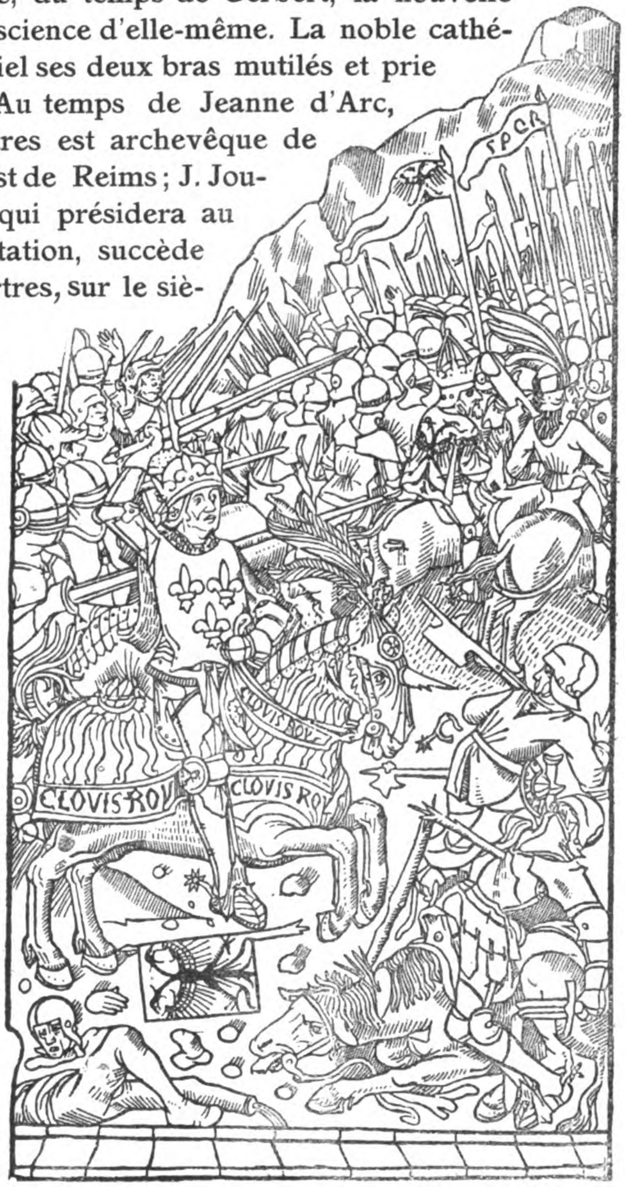
C'est comme si elle eût dit, mais en se conformant au langage de son temps : il y a deux conceptions de la vie, celle qui vise aux profits, aux jouissances, aux agréments immédiats; l'autre qui vise au bien, au sacrifice, à la survie. Elle était de ce côté et Cauchon de l'autre.

En histoire, l'ambiance se concrète en actes : il y avait une ambiance autour de Jeanne d'Arc; mais elle accomplit les actes, et voilà sa gloire. Ce qui la distingue de ses prédécesseurs ou de ses partisans, c'est ce qui distingue le désir de l'œuvre, le rêve de la réalité.

S'il était possible de tout dire, même ce qui peut à peine s'exprimer, on recueillerait, dans l'histoire si claire et si positive de Jeanne, des détails bien frappants sur le travail de ces désirs qui veulent être, de ces intuitions qui s'ignorent, de ces lendemains qui se cherchent.

N'est-il pas permis de remarquer, par exemple, à quel point les semences d'avenir sont répandues, alors, autour de la ville sacrée des Francs, Reims? Jeanne d'Arc naît à Dom Remy, sous l'influence directe du saint initiateur. Où va-t-elle? A Reims. Quand s'achève-t-elle? A Reims. S'il y a une descente du ciel sur la France, elle se fait à Reims, avec la colombe de la Sainte-Ampoule; s'il est un miracle de la royauté française, il se fait à Reims, par la guérison des

écrouelles. C'est à Reims que Clovis a déclaré l'accession des nouveaux peuples à la civilisation romaine. C'est au concile de Saint-Bâle de Reims que, du temps de Gerbert, la nouvelle dynastie a pris conscience d'elle-même. La noble cathédrale lève vers le ciel ses deux bras mutilés et prie pour la France. Au temps de Jeanne d'Arc, Regnault de Chartres est archevêque de Reims ; Cauchon est de Reims ; J. Jouvenel des Ursins, qui présidera au procès de réhabilitation, succède à Regnault de Chartres, sur le siège de saint Rémi ; Reims est la borne de la victoire bourguignonne. Reims est le boulevard de la France vers la frontière de l'Est. Tout cela se tient... Pourquoi ne reconnaître, en ces faits connexes, que les rencontres du hasard? Ne pourrait-on pas chercher et entrevoir des causes profondes et des lois sous-jacentes?




Est-ce aller trop loin et être trop hardi *historiquement* (si l'on reconnaît à l'histoire des lois), que de

signaler ces hautes fatalités qui environnent la destinée de Jeanne d'Arc; la science ou la simple observation les reconnaît, au fur et à mesure qu'elle avance dans les voies qui lui ont été tracées par la crise du XV[e] siècle, comme un voyageur mesure, en se retournant, le chemin parcouru.

Si on prend à la lettre les paroles de Jeanne, il semble bien, qu'à diverses reprises, ses voix l'aient trompée et qu'elle n'ait pas accompli toute la mission annoncée : elle n'a pas, elle-même, « bouté hors » les Anglais; elle n'a pas fait entrer le Roi dans Paris; elle n'a pas été délivrée. Mais combien n'est-il pas contraire au sens vrai des choses d'épiloguer sur ces détails, puisque l'objet essentiel s'est réalisé, à savoir le salut du royaume de France?

Cette surexcitation, ce zèle, soit national, soit religieux, cette *hyperraison* qui la porte à voir l'œuvre comme accomplie, allons-nous la mesurer au petit compas de nos esprits arithmétiques et pédagogiques? Elle a réalisé, avant sa mort, et elle réalise après sa mort : car les grands hommes se survivent, n'est-ce pas de toute évidence? Elle a repris Rouen puisqu'elle a dit : « C'est ici ma demeure, c'est ici ma maison. » Elle a repris Rouen, puisque son martyre y vivra éternellement.

Elle a parcouru tout le royaume, de Nancy à Poitiers, de La Charité à Rouen, pour poser partout les jalons de la prochaine délivrance. Ce qui était France, elle l'a mis sous sa sauvegarde. Cette fille des marches de Lorraine a longé le rivage de la mer, de Saint-Valéry à Dieppe, face à l'Angleterre, comme si elle voulait relever elle-même, les frontières des deux royaumes.

Mais n'a-t-elle pas fait quelque chose d'infiniment au-dessus de toute réalisation matérielle en reforgeant l'âme française de son temps et de tous les temps? On a dit, avec une grande et sage raison, qu'elle fut l'expression de la race [1]. A quoi bon insister : ce bon sens, ce courage vif, cette répartie prompte, ce coup d'œil juste, cette alacrité, cette bonne humeur, tout cela, c'est France. Nos plus belles

(1) C'est la thèse, tant raillée et si forte, malgré quelques exagérations, de Henri Martin. — Elle a été reprise, de nos jours, avec des arguments nouveaux et dans un développement original par le colonel Biottot : *les Grands Inspirés devant la science, Jeanne d'Arc*, Flammarion, 1 vol. in-12.

figures n'ont pas exprimé le « génie du lieu » comme il resplendit sur le visage inspiré de cette jeune fille : « Ame française » plus que tous autres, parce qu'elle est femme.

Ce trait caractéristique, la gaieté, l'entrain, éclate en elle de telle sorte que ses ennemis n'ont pu s'empêcher de le signaler, au procès, et de le condamner expressément. Assez sots pour écrire l'article 63 : « Jeanne ne craint pas de parler sans respect des plus grands personnages, se permettant un ton de moquerie et de dérision... » Jeanne se moquait d'eux, en effet, même sur l'échafaud. Ils la montraient du doigt : « Voyez donc, elle rit ! » Cette gentille gamine de France les affole, de son rire clair.

Précisément parce qu'elle était « Française », elle ne voyait pas seulement la France : l'esprit de propagande, inné à la race, était en elle. Elle rêvait de répandre, au loin, le flot d'action et de dévouement qui gonflait son cœur. Son œuvre d'abord, certes ! Mais après, se serait-elle arrêtée là ? Elle avait écrit aux Hussites ; elle avait signalé, au duc de Bourgogne, l'approche des « Sarrasins ». En elle retentissaient toutes les plaintes de la chrétienté misérable ou menacée. La paix dans le royaume, la paix dans l'Église, puis la grande pensée de toute la chrétienté en péril, la croisade !... Ces belles âmes n'atteignent jamais la limite de leur efficacité.

Bornons-nous à l'œuvre accomplie.

Que Jeanne soit venue au temps exact où elle est venue, c'est-à-dire quand le moyen âge s'achevait et les temps modernes commençaient ; qu'elle ait réparé ce qu'elle a réparé, c'est-à-dire les désastres de la guerre de Cent ans et le désordre de l'Église, en sauvant la France ; qu'elle ait réalisé, elle-même, l'âme française, vivacité, éclat, gaieté, sobriété, courage ; que son héroïsme et son martyre aient rétabli, à la fois, l'autorité et la liberté, en détruisant le mécanisme alourdi des deux aristocraties laïque et ecclésiastique ; qu'en rendant une vie nouvelle à la royauté de saint Louis, elle ait sauvegardé la pensée antique, catholique et méditerranéenne, maintenu Rome, contenu Luther ; que, par elle, la France de François I^er^, de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV et de la Révolution ait été pos-

sible, pour l'étonnement et la splendeur du monde ; que l'idéal ait été préservé, que la vocation ait triomphé dans l'action et parmi les flammes, l'ensemble de ces événements forme un tout, à la fois réel et surhumain, où se découvre, incontestablement, quelque chose des lois mystérieuses qui président à l'existence de l'humanité, quelque chose de divin et de providentiel, si le divin est ce qui dépasse la raison et si la Providence c'est l'ordre.

Mais la portée extraordinaire de l'apparition de Jeanne d'Arc s'affirme, en outre, par ceci que la leçon de sa vie et de sa mort n'est pas épuisée : elle dure et elle durera longtemps encore.

De même qu'il a fallu trois ou quatre siècles pour que la parole du Christ perçât la croûte des inattentions et des négligences du monde, de même l'œuvre de Jeanne d'Arc ne se fera connaître que lentement. L'Église l'a mise sur ses autels; mais la science et la philosophie la réclament aussi : car elles se corrigeront, s'humaniseront, s'élargiront, rien qu'en essayant d'expliquer cette âme et de lui arracher son secret.

La pensée française, sauvée par elle, lui consacrera un culte perpétuel de souvenirs, de recherches et de piété. Le moindre incident de cette existence exemplaire sera commenté, étudié, dans sa réalité immédiate et dans son sens profond : on verra que mille choses humaines connues et inconnues se rapportent à la mesure de cette âme.

Une telle exégèse est à ses origines; elle se développera, comme la science de l'homme elle-même, beaucoup au delà de ce qu'il nous est possible de prévoir. Déjà, on sent combien les recherches nouvelles agrandissent le champ de l'histoire et de la méditation, en portant, d'un seul coup, l'humain jusqu'au divin.

Jeanne continuera à émouvoir l'art, la littérature, la science, sans que ni l'art, ni la littérature, ni la science puissent l'atteindre et l'embrasser définitivement.

La culture grecque, latine, chrétienne, méditerranéenne, gardée en Europe et sur les autres continents, ne périra pas : elle reprendra son éclat un instant éclipsé. Il ne peut pas se faire qu'elle manque aux âges futurs. Par là se rétabliront, dans la vie universelle, les

grands équilibres, les grandes réconciliations, les sages et loyaux apaisements. L'autorité et la liberté, l'individuel et le général retrouveront leurs limites respectives et leur pondération indispensable. L'humanité n'est pas condamnée à se déchirer toujours faute de règle, à errer faute de guide, à se tromper faute de mesure. Or, tout cela est dans l'héritage antique que Jeanne a préservé.

Jeanne a tiré du péril la plus grande et la plus noble des traditions humaines ; elle a renoué la chaîne des temps ; elle a confié le passé à l'avenir. Elle a été « l'ange » de la Renaissance, la messagère de l'ordre nouveau, «l'annonciatrice» d'une humanité libérée et meilleure ; sa vertu, son patriotisme, sa religion s'appellent pureté, courage, sacrifice. C'est l'enseignement qu'elle laisse. Nous ne sommes qu'à l'aube des jours qui verront s'accomplir, indéfiniment sa mission.



# TABLE DES GRAVURES

## TABLE DES GRAVURES.

## TABLE DES GRAVURES.

## TABLE DES GRAVURES.

## TABLE DES GRAVURES.

## TABLE DES GRAVURES.

## TABLE DES GRAVURES.

## TABLE DES GRAVURES.

## TABLE DES GRAVURES.

# TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER pour G. HANOTAUX
par
G. DE MALHERBE, 12, Passage des Favorites.
LE 1er MAI 1911.